

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

J CANADA. PARL. SENAT.  
103 COM. PERM. DES RELATIONS  
H72 COMMERCIALES DU CANADA.  
1952/53  
R4 Délibérations ...

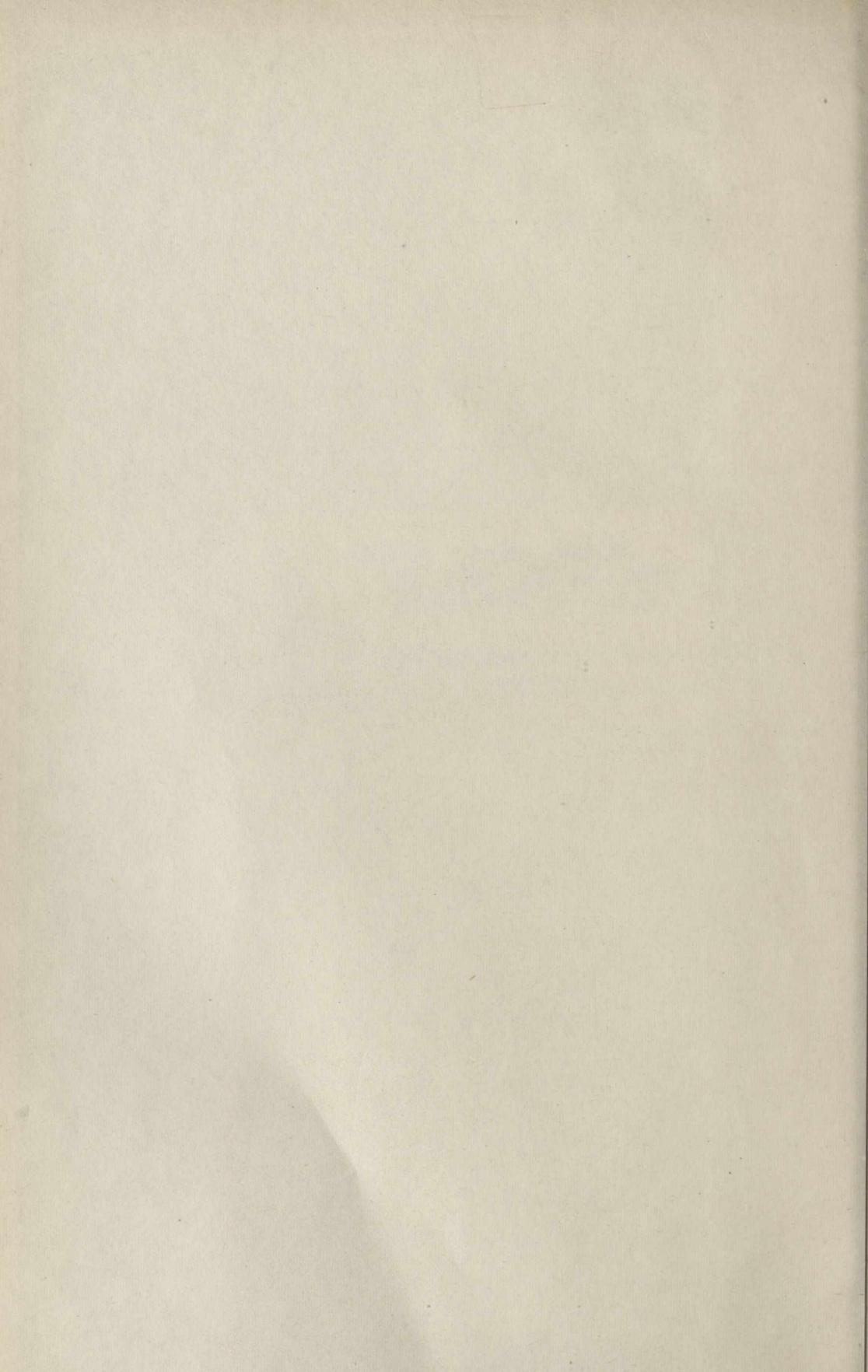
A42

NAME - NOM









ok  
1952-1953

LE SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS  
du  
COMITÉ PERMANENT  
DES

# Relations commerciales du Canada

relativement à son enquête sur les mesures les plus propres,  
selon lui, à favoriser davantage l'application de  
l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord.

---

Fascicule 1

---

SÉANCE DU MERCREDI 25 MARS 1953

*Président:* l'honorable A. N. McLEAN

---

TÉMOIN:

M. A. M. Landsberger, conseiller économique du *Board of Trade* de Québec

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1953

RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

*Président:* l'honorable A. N. McLEAN

Les honorables sénateurs:

Baird	Duffus	McDonald
Bishop	Euler	McKeen
Blais	Fraser	McLean
Buchanan	Gouin	Nicol
Burchill	*Haig	Paterson
Campbell	Howard	Petten
Crerar	Hushion	Pirie
Daigle	Kinley	*Robertson
Davies	Lambert	Turgeon
Dennis	MacKinnon	Vaillancourt—(30)
Dessureault	MacLennan	

35 membres (quorum—7)

\* Membre d'office

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du jeudi 26 février 1953:

Que le comité permanent des relations commerciales du Canada soit autorisé à enquêter et à faire rapport sur la question suivante:

1. Quelles pourraient être, à son avis, les mesures les plus pratiques pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent qu'elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et favoriseront la collaboration économique entre chacune d'elles ou entre toutes.

2. Que le comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit autorisé et appelé à enquêter et faire rapport sur les moyens qui, à son avis, permettraient:

a) la coordination d'un projet de développement de collaboration économique, surtout entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) de conférer à un tel projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, le même degré de permanence que celui que prévoit l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au comité d'inviter à présenter leurs vues ceux qui désireraient être entendus, y compris les représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentants du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désireraient formuler des observations.

4. Que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à ordonner la production de documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.

*Le Greffier du Sénat,*  
L. C. MOYER.



## PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 25 mars 1953.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations commerciales se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs McLean, *président*, Bishop, Buchanan, Crerar, Davies, Duffus, Euler, Haig, Howard, Kinley, McDonald, Petten, Pirie, Robertson, Turgeon et Vaillancourt,—16.

Le Comité aborde l'étude de l'ordre de renvoi du 26 février 1953.

M. A. M. Landsberger, conseiller économique en matière de commerce extérieur, du *Board of Trade* de Québec, est entendu.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Crerar, il est résolu de présenter le rapport suivant:

Le Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires anglais et 200 exemplaires français de ses délibérations relativement à l'enquête qu'il poursuit dans le dessein de constater ce qui, à son avis, serait de nature à permettre plus ample application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, et que la Règle 100 soit suspendue à l'égard de ladite impression.

La suite de la discussion sur l'ordre de renvoi est remise à une séance ultérieure.

A midi et quart, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau sur convocation du président.

Copie conforme.

*Le secrétaire en chef adjoint des comités,*  
JOHN A. HINDS.



# TÉMOIGNAGES

## LE SÉNAT

OTTAWA, le mercredi 25 mars 1953

Le Comité permanent des relations commerciales du Canada, autorisé à enquêter et à faire rapport sur le développement du commerce entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord et d'autres pays du monde libre se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin.

L'hon M. McLean occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, je déclare la séance ouverte. Comme vous le savez, c'est la première réunion de notre Comité depuis qu'on nous a conféré certaines attributions à la suite d'une résolution présentée au Sénat le 12 février et adoptée, après une longue discussion, puis déferée au Comité le 26 février. Pour la gouverne de tous les membres, je vais maintenant donner lecture de ladite résolution.

L'hon. M. BEAUBIEN: Disons qu'elle a été lue.

L'hon M. MCGUIRE: Je pense qu'il convient d'en donner lecture. Nous désirons savoir exactement quelle tâche nous est confiée.

Le PRÉSIDENT: Voici le texte de la résolution:

Que le comité permanent des relations commerciales du Canada soit autorisé à enquêter et à faire rapport sur la question suivante:

1. Quelles pourraient être, à son avis, les mesures les plus pratiques pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent qu'elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et favoriseront la collaboration économique entre chacune d'elles ou entre toutes.

2. Que le comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit autorisé et appelé à enquêter et faire rapport sur les moyens qui, à son avis, permettraient:

- a) la coordination d'un projet de développement de collaboration économique, surtout entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;
- b) de conférer à un tel projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, le même degré de permanence que celui que prévoit l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au comité d'inviter à présenter leurs vues ceux qui désireraient être entendus, y compris les représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des con-

sommateurs, et que le comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentants du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désireraient formuler des observations.

4. Que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à ordonner la production de documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.

Honorables sénateurs, nous entendrons aujourd'hui M. Alfred M. Landsberger, conseiller économique du *Board of Trade* de Québec, qui présentera un mémoire au nom de cet important organisme. Je voudrais d'abord donner lecture d'une lettre que m'a adressée le *Board of Trade* de Québec:

Notre *Board* est très heureux de savoir que vous avez pris l'initiative de faire étudier par un comité les moyens d'améliorer la collaboration économique entre les nations de l'OTAN.

Nous tenons à vous assurer de notre collaboration. Nous vous aiderons toujours dans toute la mesure du possible.

Notre conseiller économique, M. Alfred M. Landsberger, qui nous conseille en matière de commerce international, représentera le *Board of Trade* devant votre comité et vous exposera les mesures d'ordre pratique qu'on devrait prendre, à notre avis, pour régler ce problème.

Sincèrement vôtres,  
LE BOARD OF TRADE DE QUÉBEC,  
par le directeur général,  
ROGER VÉZINA.

J'invite maintenant M. Landsberger à prendre la parole.

M. ALFRED M. LANDSBERGER: Honorable sénateur McLean, honorables sénateurs, membres du Comité, vous me faites un grand honneur en me fournissant l'occasion de témoigner devant votre Comité et d'exprimer notre opinion sur l'importante question qui fait l'objet de votre enquête.

Dans une lettre adressée au sénateur Robertson à la suite du discours qu'il a prononcé au Sénat en décembre dernier et dans lequel il préconisait des mesures en vue d'améliorer les relations économiques entre les nations de l'OTAN, le *Board of Trade* de Québec signalait qu'à son avis l'amélioration de la collaboration économique entre les nations du monde libre constitue l'une des tâches d'ordre économique les plus importantes de notre époque. La lettre ajoutait que le *Board of Trade* serait heureux d'envoyer des représentants témoigner devant le comité sénatorial afin d'exposer comment, à notre avis, on devrait améliorer la collaboration économique entre les nations de l'OTAN.

Nous sommes très heureux de l'initiative qu'a prise le sénateur McLean en vue de faire étudier cette question par le comité sénatorial permanent des relations commerciales du Canada.

La Chambre de commerce de Québec étudie ce problème depuis quelque temps. A son titre de membre de la Chambre de commerce du Canada, le *Board of Trade* de Québec a proposé, selon le conseil que je donnais à la Chambre de commerce du Canada, il y a environ un an, d'étudier, de concert avec le gouvernement du Canada et tous groupements intéressés d'hommes d'affaires des autres pays, les moyens d'accroître la collaboration internationale en vue d'améliorer la situation économique dans le monde libre. En même temps, le *Board of Trade* de Québec a soumis à la Chambre de commerce du Canada une proposition relative à la première mesure indispensable en vue de régler le problème.

La Chambre de commerce du Canada a soumis la proposition du *Board of Trade* de Québec aux membres de la délégation canadienne avant qu'ils ne se rendent à la Conférence économique du Commonwealth. Nous avons constaté avec plaisir, dans le communiqué final publié par la Conférence, qu'un plan

de collaboration internationale, dans le sens préconisé par le *Board of Trade* de Québec, avait été adopté par le Commonwealth des nations britanniques. Cependant, le communiqué n'indique pas les mesures précises qu'on entend prendre en vue de mettre le plan en œuvre. Reste à savoir si la collaboration internationale sera suffisante pour réaliser l'objectif envisagé. Le *Board of Trade* de Québec a donc formulé d'autres propositions, qu'étudie présentement le comité du commerce extérieur de la Chambre de commerce du Canada.

Permettez-moi, honorables sénateurs, de vous expliquer d'abord comment nous proposons qu'on s'attaque au problème de l'amélioration de la collaboration économique entre tous les pays démocratiques situés à l'extérieur du rideau de fer. Je parlerai ensuite du problème de la collaboration appropriée entre les membres de l'OTAN.

Examinons le problème à fond, afin d'en saisir l'importance et la nécessité d'une prompt solution, et aussi parce qu'il importe d'asseoir sur des bases aussi solides que possible une solution fondamentale.

Un pays ne peut à lui seul atteindre le niveau d'existence le plus élevé dans le plus bref délai possible. Il a besoin de marchandises et de services qui viennent de l'étranger; il lui faut des prêts et des placements de l'étranger. C'est un fait reconnu; inutile de m'y arrêter plus longtemps. Par conséquent, les relations économiques entre les nations ne sont pas un luxe, mais une nécessité. L'isolationnisme économique n'est pas rationnel. Par conséquent, puisqu'il doit y avoir des relations économiques entre les nations, il importe grandement pour le monde occidental que les relations économiques entre nations libres reposent sur une base solide.

Toute proposition tendant à l'amélioration de la collaboration économique entre nations doit satisfaire à une condition fondamentale. La méthode proposée de collaboration doit créer une ambiance qui stimulera l'initiative privée dans le domaine du commerce extérieur et des placements à l'étranger. Dans un régime d'entreprise privée, le pivot de tout progrès économique est l'initiative de l'entreprise privée. Si l'on entrave cette initiative, le régime économique ne peut fonctionner convenablement.

On ne peut certes dire que la situation de l'entreprise privée dans le domaine du commerce extérieur et des placements à l'étranger est satisfaisante en ce moment. L'entreprise privée est aux prises avec toutes sortes de difficultés. L'entreprise privée peut difficilement placer des capitaux à l'étranger, à cause des aléas auxquels elle doit faire face, dans la plupart des pays, pour ce qui est du retrait de capitaux et de bénéfices. L'homme d'affaires peut très difficilement se créer des marchés à l'étranger, à cause de l'instabilité qui résulte de crises économiques persistantes. Partout, la situation est généralement défavorable au commerce extérieur.

Les conséquences de cet état de choses se manifestent clairement dans la situation économique générale du monde occidental. L'expansion économique dans les régions où le niveau d'existence est bas n'est pas satisfaisante. C'est, du point de vue économique, un mal très grave, l'expansion économique fournissant les plus grandes possibilités d'accroissement de la demande. En outre, cette insuffisance suscite, sur le plan politique, des problèmes non moins graves. Bien des gens se tournent vers le communisme parce qu'ils vivent dans des conditions peu satisfaisantes. Étant donné les obstacles et les restrictions que l'entreprise privée doit surmonter aujourd'hui, le commerce international laisse partout à désirer. Dans la plupart des pays, l'expansion et le progrès économiques sont retardés.

Lorsque nous examinons les mesures et les programmes gouvernementaux qui créent ce climat défavorable à l'initiative privée dans le domaine du commerce extérieur et des placements à l'étranger, nous constatons que la plupart des régies et des restrictions ont pour objet de parer aux difficultés relatives à la balance des comptes.

Cela nous amène au principe fondamental qui régit toutes les relations internationales dans le domaine économique. Le commerce international suppose des échanges réciproques.

Lorsqu'un pays désire obtenir des marchandises et des services de l'étranger, il doit être en mesure d'en effectuer le paiement plus tard en exportant des marchandises ou des services. Les dividendes et les intérêts provenant de placements ou de prêts effectués à l'étranger doivent être compris dans les moyens d'acquitter les importations. D'autre part, le pays qui a eu recours à des prêts et des placements étrangers doit nécessairement recourir aux exportations pour acquitter les intérêts et les dividendes et rembourser les prêts et les placements. Un pays ne peut solder indéfiniment son déficit d'importations au moyen de prêts ou de placements provenant d'autres pays.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, certains d'entre nous estiment qu'ils savent cela aussi bien que le témoin. Qu'il nous dise comment on pourrait améliorer les choses. Prenons l'Iran, par exemple. Qu'il nous dise ce que les Anglais n'ont pas fait et qu'ils auraient dû faire en vue de rétablir les relations commerciales. Ensuite, les États-Unis ont signé un accord à Genève, mais ils n'en respectent pas les dispositions.

Le PRÉSIDENT: Si nous voulons faire preuve d'un peu de patience, je pense que M. Landsberger y arrivera.

L'hon. M. HAIG: Il nous parle d'une chose que nous connaissons tous, du moins je le pense: l'entreprise privée. Mais qu'arrive-t-il ensuite? Comment me convaincra-t-on, à mon titre de simple citoyen du Canada, de placer des fonds en Iran?

Le PRÉSIDENT: L'Iran n'est pas un pays de l'OTAN.

L'hon. M. HAIG: Qu'est-ce qui pourrait me pousser à placer des fonds dans l'Inde? Comme je veux rentrer dans mes fonds, je ne les placerai pas là.

L'hon. M. McDONALD: Monsieur le président, nous aimerions entendre le témoin.

L'hon. M. KINLEY: Permettons-lui d'exposer d'abord les principes.

M. LANDSBERGER: J'y arrive. Afin de démontrer comment nous pourrions procéder, j'ai cru bon, comme je n'ai pas l'occasion de venir ici toutes les semaines, de commencer par le début.

L'hon. M. EULER: Après avoir exposé le problème vous indiquerez les solutions que vous proposez.

M. LANDSBERGER: Oui, en me fondant sur des principes qu'on ne reconnaît pas toujours, mais sur lesquels reposent les conditions. Je veux y arriver graduellement. Dans quinze ou vingt minutes, vous connaîtrez les mesures que nous préconisons en vue de réaliser l'objectif, qui est le placement de fonds à l'étranger.

L'hon. M. HORNER: Poursuivez.

M. LANDSBERGER: Je disais donc qu'il importe, dans l'intérêt d'une nation qui désire exporter des marchandises ou des services, que ses exportations soient compensées par des importations. Il semble, sénateurs, que certaines nations ne le sachent pas; du moins, elles n'agissent pas comme si elles le savaient. En cherchant à toujours équilibrer un excédent persistant d'exportations au moyen de prêts ou de placements à l'étranger, on s'attire des difficultés. Ce n'est que dans des circonstances extraordinaires que les dons de marchandises et services à d'autres pays, sous une forme ou une autre, peuvent se motiver du point de vue économique. Cela vaut tant pour les nations qui donnent que pour celles qui reçoivent.

Aucun pays ne peut, à la longue, échapper aux conséquences néfastes qui résultent de l'oubli du principe selon lequel le commerce avec l'étranger se fait dans les deux sens.

Le commerce international importations et exportations d'une nation ne va pas tout seul. Une nation constitue une entité économique distincte des autres. Il s'ensuit donc des problèmes de concurrence économique sur le plan international. Les conditions économiques varient selon les pays, à cause de la différence des régimes économiques, des ressources économiques et du degré d'essor économique, mais aussi des institutions politiques, des programmes adoptés et d'autres choses encore. Ces différences ne peuvent être facilement modifiées; certaines sont immuables. Cela suscite des problèmes de concurrence internationale.

En outre, des changements dans la situation économique des nations peuvent bouleverser les échanges commerciaux.

Par conséquent, les relations commerciales internationales peuvent entraîner des problèmes en ce qui concerne la balance des comptes. Elles peuvent nuire à la stabilité de l'économie interne. Le problème consiste à trouver la meilleure façon d'éviter les méfaits du commerce international et d'en tirer le plus grand profit possible pour l'économie de chaque nation et de l'ensemble des nations. J'ai déjà indiqué certaines raisons pour lesquelles on ne peut laisser ces problèmes se régler par eux-mêmes. D'autre part, les particuliers ne sauraient les régler. Ce sont des problèmes d'intérêt national et international auxquels seuls les gouvernements sont en mesure de s'attaquer.

D'après ce que j'ai dit des répercussions néfastes qu'elles ont sur l'initiative privée et les conditions économiques, il est évident que les mesures gouvernementales actuelles en vue de régler les problèmes économiques résultant des relations économiques internationales ne sont pas celles qui conviennent. En examinant la nature de ces problèmes et en en retraçant les origines, nous pourrions peut-être plus facilement trouver le moyen d'y remédier. Il est vrai que bien des problèmes et des difficultés ne peuvent être réglés qu'en prenant des mesures internes appropriées. Il faut d'abord commencer à mettre sa propre maison en ordre. Cependant, les problèmes sont habituellement d'ordre international, c'est-à-dire que leur cause ne se trouve pas uniquement dans le pays atteint, mais partiellement ou entièrement à l'extérieur. On ne peut trouver la meilleure solution possible à ces problèmes sans la collaboration sur le plan international.

J'ai déjà dit que tous ces problèmes, directement ou indirectement, se rattachent plus ou moins à la balance des comptes d'une nation. Aujourd'hui, il n'existe pas de collaboration convenable, sur le plan international, en ce qui concerne la balance des comptes. C'est donc un grave défaut de l'organisation économique du monde libre. Comme les nations adoptent aujourd'hui à l'égard des problèmes de balance des comptes une attitude d'indifférence ou de non-collaboration, les gouvernements doivent régler seuls ces problèmes. Lorsqu'un gouvernement doit s'attaquer seul aux perturbations de l'extérieur, la méthode la plus efficace dont il dispose est la réglementation directe des affaires avec l'étranger. Dans la plupart des cas, cette réglementation directe entraîne des restrictions qui nuisent au commerce et aux efforts de l'entreprise privée en vue d'accroître les marchés extérieurs. Cependant, aujourd'hui, les gouvernements n'ont pas d'autre façon de procéder, bien qu'ils sachent que cette méthode a de fâcheuses répercussions sur la situation économique.

Les instruments existants de collaboration économique internationale, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et le Fonds monétaire international, reflètent clairement l'attitude des nations à l'égard des problèmes relatifs à la balance des comptes. Aucun des deux instruments n'offre de règles suffisantes au sujet de la collaboration internationale en matière de problèmes de balance des comptes. Comme l'expérience le démontre, les mesures destinées à faciliter l'équilibre, qui sont prévues dans l'Accord général

sur les tarifs douaniers et le commerce ainsi que le Fonds monétaire international, sont insuffisantes. Comme résultat, l'Accord et le Fonds doivent accepter comme mesures légitimes les réglementations et restrictions considérées par tous comme nuisibles à notre régime économique.

Les efforts tentés pour convaincre les gouvernements d'abandonner les programmes commerciaux et les restrictions nuisibles à l'initiative privée et à la situation économique ne peuvent réussir que si les mesures proposées permettent de sauvegarder aussi bien que les mesures actuelles l'équilibre externe contre les perturbations étrangères. Autrement, les gouvernements n'abandonneront pas les mesures actuelles. En d'autres termes, ceux qui veulent assurer une plus grande liberté au commerce ne devraient pas chercher à atteindre cet objectif seulement en demandant aux gouvernements de supprimer les restrictions actuelles. L'expérience en fait foi, c'est inutile.

Si cette analyse est juste, la bonne solution consisterait en un régime satisfaisant de collaboration entre les nations en matière de balance des comptes.

Comme je l'ai signalé au début, pour porter à leur plus haut point la prospérité économique, l'expansion et le progrès dans le monde libre, il faut la collaboration sur le plan international. Et d'abord la collaboration en matière de balance des comptes. Sans l'existence d'une entente régissant comme il convient le comportement des nations en matière de balance des comptes on ne saurait réaliser une collaboration économique efficace sur le plan international.

Je vais maintenant indiquer certains des points principaux sur lesquels devrait porter une entente concernant la collaboration internationale en matière de balance des comptes.

(1) Il faut déterminer les obligations des gouvernements en ce qui concerne les soins à prendre pour éviter de jeter le déséquilibre dans l'économie d'autres nations.

(2) Il faut définir les responsabilités des gouvernements en ce qui concerne le maintien d'un niveau égal d'exportations et d'importations de marchandises et de services.

(3) Il faut déterminer le rôle que jouent les prêts et placements extérieurs dans les relations économiques internationales, et surtout dans les relations commerciales. Il faut aussi déterminer les obligations et les droits des gouvernements à ce sujet, surtout en ce qui concerne le remboursement des prêts et le retrait des placements, ainsi que le versement de dividendes et d'intérêts à des étrangers.

(4) L'entente doit permettre de s'assurer que les gouvernements, en s'acquittant de leurs obligations, adoptent, autant que possible, des programmes et des mesures qui concordent avec ceux d'autres gouvernements, afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles.

(5) L'entente doit comporter une disposition stipulant qu'un gouvernement a le droit de tenir compte de ses programmes d'économie interne en s'acquittant des obligations découlant de cette entente.

(6) L'entente doit prévoir l'institution d'un organisme international permanent, composé de spécialistes, dont les fonctions consisteraient à surveiller la situation et à formuler des propositions pouvant servir de base aux ententes entre les gouvernements signataires.

Je me permets de signaler ici que les instruments existants de collaboration économique internationale, comme le Fonds monétaire international, auraient des fonctions beaucoup plus importantes qu'aujourd'hui une fois qu'ils seraient adaptés au régime proposé en vue d'assurer la collaboration en matière de balance des comptes.

Ce n'est pas demander la charité que de réclamer la collaboration internationale en ce qui touche la balance des comptes. C'est proposer une affaire, la plus intéressante de notre temps. Le maintien des échanges commerciaux d'une nation intéresse toutes les nations. Les crises financières résultant du

déséquilibre du commerce extérieur d'un pays atteignent toutes les nations. Il est donc dans leur intérêt d'éviter toute mesure qui pourrait susciter des difficultés de ce genre. Quand les nations du monde libre reconnaîtront que le maintien de l'équilibre du commerce extérieur d'un pays les intéresse toutes, elles en viendront facilement à un régime approprié de collaboration en matière de balance des comptes et à une entente sur les règles à suivre pour régler les problèmes s'y rattachant.

Quelques mots seulement des effets bienfaisants d'une telle collaboration économique internationale sur la situation économique du monde libre.

Si toutes les nations s'engageaient à respecter des règles précises en vue du maintien de l'équilibre de leur commerce extérieur, elles n'auraient pas besoin de recourir à des mesures de réglementation directe, comme celles qu'elles emploient en ce moment. Une collaboration convenable sur le plan international permettra d'apporter facilement à l'économie nationale des ajustements satisfaisants. L'expansion des échanges de marchandises et de services entre les nations sera chose fort intéressante pour le producteur national. Par conséquent, il appuiera toutes les mesures que son gouvernement prendra en vue d'ouvrir le plus possible l'économie nationale aux relations économiques internationales. Cela aidera à faire disparaître bien des mesures qui nuisent à l'initiative privée et dont la raison d'être en ce moment est principalement les difficultés qu'on éprouve à l'égard du commerce international. Il sera aussi plus facile de rétablir l'équilibre d'un commerce accru, car on pourra procéder au moyen d'ententes plurilatérales intéressant tout le monde libre. Aujourd'hui, ces problèmes sont compliqués du fait qu'il faut chercher à établir cet équilibre entre un nombre restreint de pays, souvent même entre deux. La collaboration à l'égard de la balance des comptes aidera à supprimer les difficultés financières résultant du retrait de capitaux et de bénéfices par les capitalistes étrangers. Ce sont surtout ces difficultés financières qui forcent aujourd'hui les nations à interdire ces retraits. Comme résultat, l'entreprise libre jouera de nouveau un rôle prépondérant dans la mise en valeur des régions peu évoluées et l'exploitation des ressources en général. On constatera alors l'expansion de l'économie du monde libre. La forte augmentation de la demande qui en résultera aidera à régler certaines difficultés qui semblent aujourd'hui insurmontables et qui résultent de ce que certains secteurs nationaux veulent être protégés contre la concurrence de l'étranger.

La collaboration internationale en matière de balance des comptes n'exige pas, pour être efficace, qu'on intervienne dans les programmes d'intérêt purement national. On peut réaliser l'harmonie entre les buts principaux d'une telle collaboration et les programmes d'ordre national visant à assurer la stabilité interne et l'embauchage intégral. De fait, un des premiers objectifs de cette collaboration serait de rétablir, sans à-coups et de façon sûre, l'équilibre du commerce international. Chaque pays restera libre de décider quelles restrictions il doit supprimer et quand il doit le faire. Par exemple, si un pays désire diminuer ses échanges commerciaux et protéger davantage son économie interne, il sera libre d'en décider ainsi. Cependant, comme je l'ai déjà expliqué, on peut prendre pour acquis qu'un régime satisfaisant de collaboration en matière de balance des comptes améliorera notablement les relations commerciales entre nations. En général, elles ne jugeront donc pas avantageux d'adopter une telle ligne de conduite.

Il y aura naturellement toujours des conflits d'ordre économique entre les nations. Les différences dans la situation économique des divers pays susciteront toujours des problèmes. Cependant, il ne fait aucun doute que les conflits et les problèmes internationaux se régleront plus facilement si les pays travaillent ensemble et méthodiquement à leur solution.

Voici la conclusion de mon analyse: Toute tentative en vue d'améliorer fondamentalement la collaboration économique entre les nations démocratiques du monde libre doit commencer par une collaboration méthodique au chapitre de la balance des comptes. Les nations doivent s'entendre sur les règles à suivre pour réaliser cette collaboration.

Avant de formuler des commentaires sur les problèmes relatifs à l'amélioration de la collaboration économique entre les nations de l'OTAN, j'aimerais démontrer par deux exemples la valeur de la collaboration méthodique, sur le plan international, pour ce qui est de la balance des comptes.

Premier exemple: On exhorte constamment les États-Unis à accroître leurs importations. Bien des gens affirment que les difficultés économiques du monde libre disparaîtraient si l'on pouvait régler le problème de la pénurie de dollars. Il n'est que naturel de demander à un pays qui jouit d'un excédent au compte des exportations d'importer davantage. Cependant, dans la conjoncture actuelle, il n'est pas sûr que l'accroissement des importations des États-Unis soit à l'avantage de l'économie de ce pays. Aujourd'hui, les États-Unis estiment plus avantageux de garder le marché national pour leurs propres producteurs. D'ailleurs, l'accroissement des importations ne dépend pas exclusivement du gouvernement du pays auquel on demande d'augmenter ses importations. Les États-Unis, comme tout autre pays qui jouit d'un excédent au compte des exportations, demanderont probablement: Pourquoi les autres pays qui désirent accroître leurs exportations ne travaillent-ils pas eux-mêmes à rendre leurs produits mieux en mesure de soutenir la concurrence? Que fait l'exportateur lui-même à cet égard? Que fait-on des restrictions à l'importation en vigueur dans d'autres pays? Il ne faut pas oublier que la situation économique dans le monde influe grandement sur la situation économique dans les divers pays. A moins de modifier ces conditions fondamentales, on ne peut apporter de changements fondamentaux au commerce international. Mais supposons un instant que soit rétabli l'équilibre entre les exportations et les importations des États-Unis. Les gouvernements des autres pays ne pourraient pas supprimer pour autant leur restrictions, et cela pour deux raisons. D'abord, ils ne sauraient pas (car les États-Unis n'ont pas actuellement de programme précis à cet égard) pendant combien de temps cet équilibre subsisterait. Comme aucun autre pays ne s'est engagé à adopter de programme précis en ce sens, on ne peut s'attendre que les États-Unis prennent un engagement de cette nature. En second lieu, les autres problèmes qui se rattachent à la balance des comptes en plus de celui de la pénurie de dollars ne peuvent être réglés, en l'absence d'une collaboration suffisante, qu'au moyen d'une réglementation directe.

Non, ces solutions fragmentaires ne sauraient régler la pénurie de dollars d'une façon aussi satisfaisante que si les nations travaillaient de concert et méthodiquement à résoudre leurs problèmes de balance des comptes. En outre, je tiens à ajouter que le règlement du problème de la pénurie de dollars ne permettrait pas de résoudre toutes les difficultés économiques internationales du monde libre. De nombreuses difficultés dans ce domaine proviennent d'autres causes. La solution fondamentale, c'est-à-dire la meilleure, consiste en un régime satisfaisant de collaboration économique sur le plan international.

La méthode que préconise le *Board of Trade* de Québec en vue de mettre fin à la pénurie de dollars n'est peut-être pas conforme à la façon habituelle d'envisager la question. Cependant, il ne faudrait pas mal interpréter mes paroles. Bien que, à notre avis, on ne puisse en arriver à des résultats satisfaisants en se contentant de demander aux États-Unis d'accroître leurs importations, en se refusant à modifier fondamentalement les relations économiques entre nations, la proposition, en principe, a du bon. Elle appelle l'attention de l'opinion américaine sur un des plus graves problèmes qui se posent aux nations du monde libre aujourd'hui, problèmes qu'il faut régler. Elle aidera le gou-

vernement des États-Unis à obtenir l'appui de l'opinion américaine dans tout effort en vue d'appliquer les programmes qui s'imposent au chapitre du commerce extérieur. La direction des États-Unis est de la plus haute importance si l'on veut que les nations du monde libre adoptent un régime approprié de collaboration en matière de balance des comptes.

Second exemple: Le problème de la libre convertibilité de la livre sterling a occupé une place importante dans les entretiens des premiers ministres du Commonwealth britannique, lors de la Conférence économique du Commonwealth, tenue en décembre dernier. Le communiqué final exposait les grandes lignes d'un plan international, selon lequel on cherchait apparemment à réaliser la convertibilité de la livre comme partie d'un programme mondial tendant à trouver une solution fondamentale au problème de la convertibilité des devises de toutes les nations libres et exigeant une collaboration ordonnée sur le plan international. A notre avis, c'est la meilleure façon de régler le problème.

Le communiqué conjoint, publié à Washington le 7 mars par les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni à la suite de leurs entretiens sur les problèmes d'ordre économique, donne l'impression qu'on va maintenir cette ligne de conduite. Comme dans le communiqué publié à la fin de la Conférence économique du Commonwealth britannique, on semble vouloir améliorer la situation économique du monde libre au moyen d'une action concertée sur le plan international.

Cependant, bien qu'il y soit question (et je cite le texte du communiqué) "d'éléments essentiels à l'élaboration d'un régime économique pratique et productif au sein du monde libre", on ne semble pas avoir encore arrêté les mesures à appliquer pour atteindre les fins désirées. Quoi qu'il en soit, je ne vois rien dans les déclarations publiques qui permette de croire qu'on a l'intention de prendre la première mesure absolument indispensable, celle sur laquelle devraient reposer toutes les autres, c'est-à-dire l'établissement des règles de collaboration internationale à l'égard de la balance des comptes. Il est évident que le succès ou l'échec du plan dépend des méthodes qu'on choisira pour s'attaquer aux problèmes. Les accords de Bretton-Woods visaient les mêmes objectifs que les entretiens économiques actuels entre les deux gouvernements, mais les signataires de ces accords n'ont pas su se donner les moyens de leur politique.

Quoi qu'il advienne de ce plan, nous désirons signaler qu'à notre avis (1) il sera beaucoup plus difficile de rendre la livre convertible d'une façon durable si on ne règle pas d'abord le problème fondamental de la convertibilité de toutes les devises, ce à quoi on ne peut arriver qu'au moyen d'une collaboration internationale efficace en matière de balance des comptes; et (2) même le soutien de la livre par une nation aussi puissante économiquement que les États-Unis ne saurait remplacer la collaboration internationale en matière de la balance des comptes pour qui cherche à apporter une solution durable au problème de la convertibilité de la livre sterling.

Quelques remarques maintenant sur la façon dont on pourrait, selon nous, améliorer la collaboration économique entre les nations de l'OTAN et mettre cette collaboration en accord avec les programmes commerciaux des autres pays du monde libre.

La situation économique dans les États membres de l'OTAN est régie par les mêmes principes que la situation dans d'autres nations du monde libre. Les membres de l'OTAN sont aux prises avec les mêmes problèmes d'ordre économique. Leurs problèmes doivent être résolus de la même façon que ceux des autres nations. Par conséquent, conformément à l'analyse et aux conclusions ci-dessus, l'amélioration des relations économiques des nations de l'OTAN suppose d'abord une tentative de collaboration suffisante entre ces nations en ce qui regarde la balance des comptes.

La meilleure façon de régler les problèmes économiques d'ordre international, c'est d'obtenir la collaboration de toutes les nations qui ont entre elles des relations économiques. On ferait donc naître des difficultés en cherchant à rétablir l'équilibre commercial entre les seules nations de l'OTAN au lieu d'englober toutes les nations situées à l'extérieur du rideau de fer.

Cependant, il existe au moins deux raisons pour lesquelles toute tentative en vue d'améliorer la collaboration économique entre toutes les nations à l'extérieur du rideau de fer devrait commencer par unir à cette fin les nations de l'OTAN. En premier lieu, les membres de l'OTAN sont, et de beaucoup, les pays commerçants les plus importants du monde libre. Une fois que les nations de l'OTAN auront adopté un régime de collaboration économique, le reste du monde libre ne pourra s'en désintéresser. En second lieu, la puissance économique des nations de l'OTAN affermira l'alliance militaire de l'OTAN. Ainsi, la puissance économique de l'OTAN pourra aider à enrayer l'agression et à éviter la guerre. Les nations de l'OTAN devraient donc s'occuper d'une façon spéciale de trouver les moyens d'une collaboration économique efficace.

Je conclus donc qu'une tentative en vue d'améliorer les relations économiques entre les nations démocratiques comme moyen de réaliser et de maintenir un état de prospérité économique partout dans le monde libre a de bonnes chances de réussir, si on s'efforce d'abord de réaliser une collaboration appropriée entre les nations de l'OTAN en ce qui concerne la balance des comptes.

Le problème de l'amélioration de la collaboration économique entre les nations libres revêt une grande importance et il faut y trouver une solution le plus tôt possible. L'ennemi n'attaquera pas à moins d'être convaincu de remporter la victoire. Un moyen d'accroître sa puissance, c'est d'attirer le plus grand nombre possible de nations dans sa sphère d'influence. Chaque pays qui passe au communisme affaiblit notre situation et nous amène plus près de la guerre. En temps de paix, de graves ennuis d'ordre économique et un bas niveau d'existence aident ceux qui travaillent à saper les institutions démocratiques. Une collaboration économique appropriée entre les nations libres s'impose si elles veulent assurer un niveau d'existence satisfaisant à leurs populations.

Aujourd'hui, les nations libres se rendent de plus en plus compte que la collaboration économique actuelle est insuffisante et qu'en raison de la gravité de la conjoncture internationale il ne faut pas tarder à trouver une solution d'ordre fondamental. Je suis convaincu que si le Canada formulait une proposition en vue de régler ce problème, elle serait accueillie avec enthousiasme par toutes les nations libres. Le monde libre attend une solution.

Je vous remercie beaucoup, sénateur McLean et honorables sénateurs, de la patience dont vous avez fait preuve au cours de mon exposé. Nous serons très heureux de collaborer avec votre Comité, si vous aimiez approfondir davantage notre opinion.

Le PRÉSIDENT: Les honorables sénateurs désirent-ils poser des questions à M. Landsberger?

L'hon. M. EULER: Si j'ai bien compris le raisonnement du témoin, le remède qu'il propose se fonde presque entièrement sur une méthode qui permettrait de rétablir l'équilibre des comptes entre les nations.

M. LANDSBERGER: Oui, comme point de départ.

L'hon. M. EULER: Cela ne dépend-il pas de la convertibilité?

M. LANDSBERGER: A notre avis, sénateur, c'est tout le contraire. Nous ne pourrions réaliser la convertibilité permanente des devises que si nous nous sommes entendus sur des règles satisfaisantes de collaboration à l'égard des problèmes relatifs à la balance commerciale. Sans une telle entente, nous ne pouvons résoudre fondamentalement le problème de la convertibilité, car, par exemple, aujourd'hui il peut exister un certain équilibre à l'égard du commerce

extérieur, mais rien ne nous assure que cet équilibre existera encore demain. Dans les circonstances, si je dirigeais un pays, je serais bien mal avisé d'abandonner la réglementation directe. Cependant, l'adoption de règles appropriées de collaboration en matière de balance des comptes assurerait l'ordre dans ce domaine pendant longtemps et permettrait aux gouvernements d'abandonner les restrictions actuelles.

L'hon. M. EULER: Mais pour être pratique, comment allez-vous réaliser cette collaboration entre les divers pays en ce qui concerne la balance des comptes? Quelle méthode proposez-vous?

M. LANDSBERGER: Aujourd'hui, tout le monde dit que le commerce extérieur doit se faire dans les deux sens.

L'hon. M. EULER: Oui.

M. LANDSBERGER: M. Butler a exposé hier même, au cours d'entretiens avec les membres de l'OECE, cinq ou six points (vous avez peut-être vu ce texte) tendant précisément à la même fin; rétablir l'équilibre de la balance des comptes. Ce que les États-Unis et les autres pays (qu'on songe à l'Union européenne de paiements et à la Conférence économique du Commonwealth) cherchent, c'est mettre fin au désordre qui existe dans le domaine des relations commerciales internationales. Quelle est la meilleure façon de mettre fin à ce désordre? Je soutiens que toutes les mesures prises en ce sens négligent le premier pas, savoir l'adoption de règles fondamentales. Une fois qu'on aura adopté ces règles on pourra songer à prendre d'autres mesures. On reconnaît généralement que le commerce extérieur doit se faire dans les deux sens, que les exportations doivent finalement être compensées par des importations. Voilà la première règle. Lorsque les nations s'entendront à une conférence pour appliquer ce principe, on constatera qu'il sera beaucoup plus facile qu'aujourd'hui de réaliser l'équilibre.

L'hon. M. EULER: Dites-nous quelles devraient être ces règles, selon vous.

M. LANDSBERGER: J'ai indiqué six des principales tâches au cours de mon témoignage. D'abord, il faut déterminer les responsabilités des gouvernements en ce qui concerne le maintien de l'équilibre entre leurs exportations et leurs importations.

L'hon. M. EULER: Comment réaliseriez-vous cela?

M. LANDSBERGER: Eh bien, sénateur, il n'existe pas de formule magique. Il y a des douzaines et même des centaines de problèmes qu'il faudra résoudre un à la fois. Mais je répète que tant qu'il y aura des nations qui ne voient pas la nécessité de collaborer avec les autres, le règlement de ces problèmes sera beaucoup plus difficile. Si nous pouvons les amener à collaborer avec les autres, ensemble elles résoudront ces problèmes épineux; ce sera plus facile qu'en ce moment, alors qu'il n'existe aucune règle pour les guider.

L'hon. M. EULER: Alors, vous proposeriez de les réunir, afin qu'elles discutent ensemble ces problèmes en vue d'y trouver une solution?

M. LANDSBERGER: Pas en ce qui concerne un problème en particulier. Tout d'abord, nous devons décider la ligne de conduite à suivre en matière de balance des comptes. Nous devons en premier lieu amener les diverses nations à reconnaître que le commerce extérieur doit se faire dans les deux sens. Beaucoup de nations n'agissent pas comme si elles le reconnaissaient.

L'hon. M. HAIG: Les États-Unis ont conclu des ententes de ce genre, mais ils refusent maintenant de les respecter. Que pouvons-nous faire? Ils ont diminué leurs achats chez nous de fromage et de lait. Ils avaient convenu de ne pas le faire, mais ils le font quand même. Que proposez-vous comme remède?

M. LANDSBERGER: Il faudrait en premier lieu leur faire reconnaître le principe que j'ai mentionné, le seul valable de l'avis de tous.

L'hon. M. HAIG: De tous, sauf de celui qui n'en retire pas d'avantages. Les États-Unis n'ont besoin d'aucune importation, sauf pour ce qui est des matières premières.

M. LANDSBERGER: Eh bien, sénateur...

L'hon. M. HAIG: Un instant. Ils n'appliquent pas ce principe que vous préconisez. Toutes les concessions qu'ils accordent ne visent qu'un but et un seul. Ils craignent la guerre et ils doivent acheter d'autres pays pour les maintenir en état d'activité afin qu'ils soient prêts à lutter pour eux advenant la guerre. Que la chose nous plaise ou non, c'est là la situation. Pourquoi un Canadien, qui travaille quarante heures par semaine, devrait-il acheter des marchandises importées d'Allemagne, où les gens travaillent soixante heures par semaine? Nous devrions peut-être le faire, mais nos citoyens ne le feront pas tant qu'ils pourraient s'en abstenir. Mettez cela dans votre pipe!

M. LANDSBERGER: Puis-je répondre maintenant?

L'hon. M. CREERAR: Monsieur le président...

L'hon. M. HAIG: Un instant... Je voudrais poser une question au témoin, la question que j'ai commencé à lui poser. Cela étant, que proposez-vous de faire? Le gouvernement britannique et les capitalistes britanniques ont placé de fortes sommes en Iran en vertu d'un contrat pour l'extraction de pétrole. Le gouvernement de l'Iran a ensuite décidé de les empêcher d'exporter le pétrole. Que pouvons-nous faire? Comment allons-nous convaincre les gens de placer des fonds en Indochine dans les conditions actuelles? N'oublions pas que nous avons prêté plusieurs millions de dollars aux Chinois; nous avons aussi consenti des prêts importants à la France et à l'Italie. Aucun de ces pays ne nous rembourse. Certains nous remboursent avec des devises bloquées, que nous ne pouvons dépenser que dans leur pays, que nous ne pouvons convertir en dollars. La situation est à peu près la même partout. J'aimerais savoir quel remède vous proposez pour mettre fin à cet état de choses. Je connais votre théorie selon laquelle nous ne pouvons vendre à d'autres pays à moins d'acheter aussi d'eux. Tout écolier de 12 ans sait cela. J'aimerais savoir comment nous pourrions convaincre les États-Unis d'abaisser leur niveau d'existence afin d'acheter des marchandises provenant de ces autres pays.

M. LANDSBERGER: J'ai dit quelque chose à ce sujet dans mon exposé. J'ai dit que si l'on demande aux États-Unis d'adopter des mesures de ce genre en ce moment, leur réponse ne sera pas du tout satisfaisante. Cependant, si nous pouvons amener les nations à travailler ensemble au règlement de leurs problèmes relatifs à la balance des comptes, nous pourrions peut-être accroître la production...

L'hon. M. HAIG: Pas comme je connais les Yankees.

M. LANDSBERGER: Il y aura une plus grande expansion économique et les États-Unis pourront agir dans le sens qui convient.

L'hon. M. EULER: Je pense que l'idée de la collaboration me plaît. Ce qui nous préoccupe plus ou moins en ce moment, c'est que les nations (et non pas seulement les membres de l'OTAN) se sont réunies à Genève, à la Havane et enfin à Torquay, qu'elles étaient censées régler certains problèmes relatifs au commerce international en supprimant diverses entraves et en s'engageant à ne pas adopter des tarifs d'exclusion. Mais tout cela est resté lettre morte. Peut-on espérer qu'à l'avenir une autre conférence aurait plus de succès? Qu'en pensez-vous?

M. LANDSBERGER: Si vous examinez les règlements arrêtés par les membres du Fonds monétaire, vous remarquerez qu'ils reflètent une attitude peu satisfaisante à l'égard du principe le plus important, savoir que les échanges commerciaux doivent se faire dans les deux sens. S'il n'y a pas collaboration suffisante ou satisfaisante à cet égard, les dispositions qu'on prend ne sont pas

plus satisfaisantes, qu'il s'agisse du Fonds monétaire, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, etc. Voilà comment je répondrais à la question. Les nations doivent d'abord savoir exactement sur quoi elles doivent s'entendre en premier lieu. Alors on pourra élaborer des mesures et des méthodes satisfaisantes. Si elles ne veulent pas accepter le principe fondamental, savoir que les échanges commerciaux doivent se faire dans les deux sens, les moyens qu'elles préconiseront seront toujours insuffisants, comme le démontre le fonctionnement des rouages prévus par le Fonds monétaire.

L'hon. M. EULER: Vous reconnaissez que le concours des États-Unis est indispensable?

M. LANDSBERGER: Je répète que les États-Unis sont le pays le plus important du monde libre, du point de vue économique.

Par conséquent, comme je l'ai signalé au cours de mon exposé, il importe grandement que les États-Unis assument la direction en vue de régler les nombreux problèmes qui se rattachent à la balance des comptes en plus de la pénurie de dollars.

L'hon. M. EULER: J'approuve vos idées, mais je soutiens encore qu'il est probable qu'aucun programme n'aboutisse au succès, à moins que les États-Unis n'y participent pleinement. Et je doute que vous puissiez les y amener, car, jusqu'ici, ils n'ont pas observé les règles du jeu.

M. LANDSBERGER: Je suis d'avis que nous n'aboutirons à rien si nous allons demander aux États-Unis d'accroître leurs importations. Je pense que ce serait inutile. Les États-Unis ne pourraient le faire même s'ils le voulaient, car il faut d'abord commencer par modifier fondamentalement la situation.

Comme les méthodes actuelles n'ont rien donné et que le problème doit être réglé sans retard, j'espère que les États-Unis accepteront de guider le monde dans la recherche de méthodes plus efficaces.

L'hon. M. BEAUBIEN: Pour ce qui est des aspects économiques de l'OTAN, faudrait-il que les états membres commencent par établir certains principes de base? L'ont-ils fait? Pourriez-vous dire quelques mots sur ce point?

M. LANDSBERGER: Je répète qu'à mon avis il serait sage de commencer par les nations de l'OTAN, qui sont étroitement associées du point de vue militaire. Il faudrait que ces nations commencent par s'entendre sur des règles fondamentales de collaboration en matière de balance des comptes. Une fois qu'elles se seront entendues sur les règles, elles pourront élaborer certaines mesures.

L'hon. M. BEAUBIEN: Êtes-vous d'avis que les états membres de l'OTAN devraient adopter certaines règles qu'elles n'ont pas en ce moment?

M. LANDSBERGER: Oui, elles n'ont pas de règles de ce genre en ce moment.

L'hon. M. BEAUBIEN: Et vous croyez qu'une fois qu'elles auront établi et accepté des règles de ce genre, la collaboration des nations de l'OTAN sera beaucoup plus grande sur le plan économique?

M. LANDSBERGER: Après s'être entendues sur ces règles, elles devront trouver les moyens de les appliquer. Les autres nations du monde libre ne pourront pas rester à l'écart.

L'hon. M. BEAUBIEN: Vous êtes d'avis que ces règles devraient d'abord être établies par les états membres de l'OTAN?

M. LANDSBERGER: Je pense que si les membres de l'OTAN s'entendaient sur ce point ce serait un bon commencement.

L'hon. M. HORNER: Je vous prie d'excuser certains sénateurs qui semblent impatients.

L'hon. M. HAIG: Ne vous en inquiétez pas.

L'hon. M. HORNER: Je tiens à signaler au témoin que lorsque je cherche à exposer brièvement et franchement mon point de vue sur ces questions, la chose ne plaît pas à certains. Monsieur le président, vous avez institué ce Comité, afin d'obtenir des renseignements. Vous avez un véritable spécialiste devant vous. Il a formulé un excellent exposé. J'aimerais lui demander s'il a étudié les résultats de l'accord de Bretton-Woods. Qu'en pense le témoin?

M. LANDSBERGER: J'ai formulé de brèves remarques sur ce point également. J'ai dit que les mesures adoptées se sont révélées insuffisantes parce qu'on n'avait pas commencé par élaborer des règles pour régir la conduite des nations en ce qui concerne la balance des comptes.

L'hon. M. HORNER: Comme vous, je pense qu'il faut insister sur quelque entente de nature permanente. Sauf erreur, vous avez dit, dans votre exposé, que les États-Unis craignent que la situation ne soit plus la même dans un an. Toute entente sur le plan commercial devrait être de nature permanente.

M. LANDSBERGER: C'est la seule façon de régler le problème. Je me permets de comparer la méthode actuellement mise en œuvre pour régler ces difficultés à une plaie ouverte qui apparaît à la surface de la peau mais est attribuable à un trouble plus profond. Couvrir la plaie ne fait pas passer le mal. Si une pénurie de dollars vous incite à demander aux États-Unis d'importer davantage, vous ne pouvez, à mon avis, attendre grand chose de cette façon de procéder.

L'hon. M. BURCHILL: Arrêtons-nous aux règles un peu plus longtemps. Supposons que les nations de l'OTAN se réunissent pour discuter ces règles; j'imagine qu'on abordera le problème, comme vous l'avez indiqué, en cherchant à mettre de l'équilibre entre les importations et les exportations de tous les pays. Ce serait la base, n'est-ce pas? Maintenant, pour mettre cette ligne de conduite à exécution, ne faudrait-il pas que les gouvernements interviennent pour imposer une certaine réglementation des importations et des exportations?

M. LANDSBERGER: C'est un point très important, et voici le changement qui, je crois, sera réalisé grâce à la collaboration. Actuellement, afin de maintenir cet équilibre et d'éviter les difficultés intérieures, les difficultés de change et autres, les gouvernements doivent régir les transactions avec l'étranger au moyen d'une réglementation directe.

L'hon. M. BURCHILL: Et on a alors la régie de l'État.

M. LANDSBERGER: Pour mettre fin à cette régie, il faut, selon moi, recourir à la collaboration entre gouvernements. Les interventions indirectes finiront par être suffisantes, en sorte qu'il n'y aura plus lieu de recourir à la réglementation directe. C'est l'objectif que je voudrais voir se réaliser par la collaboration. Des programmes appropriés d'ordre financier, monétaire ou fiscal, des taux de change convenables et autres mesures de collaboration permettront d'atteindre l'objectif que seule la réglementation directe permet actuellement de réaliser.

L'hon. M. CRERAR: Je désire poser une question au témoin. Qu'il me soit permis de dire avant de le poser qu'à mon avis, il a analysé d'une façon très claire le problème auquel le monde a à faire face aujourd'hui sur le plan économique.

Je vais m'efforcer de parler de façon à me faire entendre. Je le répète, je crois que le témoin a fait de l'ensemble du problème une analyse très claire. En résumé, pour rétablir l'équilibre international quant à la balance des comptes, la condition indispensable est le libre-échange.

L'hon. M. HAIG: Il n'a pas dit cela.

L'hon. M. CRERAR: Maintenant, quant aux problèmes industriels, ne s'agit-il pas principalement d'un programme d'ordre politique? J'aimerais savoir ce

qu'en pense le témoin. Par exemple, si les États membres de l'OTAN se réunissent pour se dire: "Nous pouvons contribuer à résoudre le problème en supprimant les droits de douane au sein de notre groupe de nations; nous pouvons participer à sa solution en rétablissant la confiance et en permettant le libre mouvement des capitaux de placement." Nous pourrions ajouter, peut-être: "en accordant toute liberté aux mouvements de populations." Envisagé ainsi, le problème n'est-il pas, dans une large mesure, un problème d'ordre politique? Si les États-Unis, à une conférence de ce genre, acceptaient un programme de la nature de celui que je viens de mentionner, pourraient-ils le mettre à exécution chez eux? Si le gouvernement du Canada l'acceptait, pourrions-nous le mettre à exécution chez nous du point de vue politique? Par exemple, si notre gouvernement propose aujourd'hui de soustraire au tarif douanier les produits textiles britanniques que notre pays importe, de supprimer entièrement le tarif douanier à leur égard, une telle mesure favoriserait grandement l'importation des produits textiles britanniques au Canada, ce qui permettrait à la Grande-Bretagne d'acheter notre blé, nos produits forestiers et autres produits qu'elle achète de nous. Cependant, la difficulté qui se pose, et je ne crois pas que le témoin puisse offrir une solution, est principalement selon moi, d'ordre politique, c'est-à-dire qu'il faudrait convaincre la population de chacun de ces pays qu'il est nécessaire et souhaitable de suivre une telle ligne de conduite.

L'hon. M. DAVIES: Une belle ligne de conduite ne serait-elle pas ruineuse pour l'industrie textile de notre pays, monsieur le président?

M. LANDSBERGER: Puis-je répondre?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. LANDSBERGER: Honorable sénateur, vous avez dit que cela conduit au libre-échange.

L'hon. M. CRERAR: Non, je n'ai pas dit cela. Vous m'avez mal compris.

L'hon. M. HAIG: Vous l'avez dit.

L'hon. M. CRERAR: J'ai dit que si cela se produisait, serait-il plus facile d'apporter une solution au problème.

M. LANDSBERGER: A la vérité, ce que nous voulons faire, c'est de donner plus de liberté à l'entreprise privée. Cela ne veut pas dire que nous voulons que les gouvernements se contentent de supprimer les barrières douanières. Il faut toujours sauvegarder les intérêts nationaux. Si les gouvernements s'entendent pour prendre les mesures fondamentales qui s'imposent pour maintenir l'ordre dans les relations économiques internationales, il faudra moins de restrictions qu'aujourd'hui.

L'hon. M. CRERAR: Quand vous parlez de la suppression des régies, ai-je raison de penser que vous songez principalement aux pays d'Europe. Quelles mesures de régie avons-nous aujourd'hui en dehors du tarif douanier?

M. LANDSBERGER: Les États-Unis ont un certain nombre de régies invisibles. Il n'y a pas que les mesures qui nuisent au commerce. L'état de choses sous-jacent restreint le commerce internationale.

L'hon. M. CRERAR: Très bien. Supposons que tombent toutes les mesures de réglementation, que la condition que vous avez indiquée soit réalisée. Que s'ensuit-il? Pensez-vous que les relations commerciales entre les divers pays s'en trouveront immédiatement favorisées ou accrues?

M. LANDSBERGER: Je ne pense pas que la suppression des régies stimulera le commerce, sénateur. Ce qui s'impose d'abord, est de mettre de l'ordre, comme je l'ai dit. Tout comme le meurtre est regardé comme un crime, les nations doivent ainsi regarder comme un crime économique tout ce qui va contre l'ordre. Les barrières douanières peuvent être jugées nécessaires, aujourd'hui,

afin de protéger une certaine industrie. Il est possible, au moyen d'une collaboration suffisante, de créer un état de choses qui rendra inutile une telle protection. Le champ plus vaste ouvert au commerce procurera plus d'avantages que n'en apporte la protection accordée au marché national. L'industrie visée ne sera pas supprimée, mais pourra profiter des débouchés mondiaux.

L'hon. M. EULER: Vous proposez, maintenant, que les États-membres de l'OTAN étudient le problème?

M. LANSBERGER: Oui, et forment des règles. C'est là le premier pas. Ce n'est pas une solution en soi.

L'hon. M. EULER: L'amorce d'une solution?

M. LANSBERGER: L'amorce d'une solution, en effet. Il faut d'abord formuler des règles de conduite relativement à la balance des comptes.

L'hon. M. HAIG: Quelles mesures de réglementation sont en vigueur au Canada à l'égard du commerce, en plus du tarif douanier? Le commerce extérieur du Canada est-il réglementé de quelque façon?

M. LANSBERGER: Comme je l'ai dit déjà, il s'agit du climat généralement défavorable au commerce extérieur. Un pays ne peut à lui seul remédier à la situation. Le Canada est obligé aujourd'hui, je crois d'exiger des dollars américains en paiement de ses exportations.

L'hon. M. HAIG: Mais nous accepterons l'argent.

M. LANSBERGER: Oui, mais des autres pays. Si nous faisons des affaires avec l'Amérique du Sud, tout ce que nous pouvons...

L'hon. M. HAIG: Mais comment puis-je obtenir contre des livres sterling l'argent dont j'ai besoin pour payer des gens au Canada? C'est le problème.

M. LANSBERGER: Honorable sénateur, je me suis efforcé, au cours de mon témoignage, de souligner le besoin de rédiger des règles fondamentales relativement à la balance du commerce; grâce à une collaboration suffisante relativement à la balance des comptes, l'équilibre extérieur sera établi dans tous les pays, ce qui rendra possible la libre convertibilité de toutes les devises. Cela, je crois, répond à la question.

L'hon. M. HAIG: Le sénateur qui siège à mes côtés, vient de rappeler qu'une qu'une conférence du Commonwealth a été tenue récemment à Londres.

M. LANSBERGER: En effet.

L'hon. M. HAIG: Immédiatement après la conférence, on a dépêché des représentants aux États-Unis, afin de persuader ce pays d'appuyer l'entente conclue, d'y souscrire. Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

M. LANSBERGER: On n'a pas, que je sache, étudié des règles fondamentales à cette occasion. J'ai une coupure de journal indiquant les points que M. Butler a étudiés hier avec les représentants de l'OECE. Les voici:

1. Établir un programme économique national judicieux, principalement dans les pays débiteurs;

2. Relier les questions financières et économiques, vu que le progrès économique doit marcher de pair avec le progrès monétaire;

3. Mesures que doivent prendre débiteurs et créanciers pour réaliser l'équilibre commercial, principalement entre la zone du dollar et le reste du monde;

4. Mettre l'accent sur les placements dans des entreprises de production en vue d'apporter une solution à la pénurie d'argent;

5. S'efforcer de "ranimer" le Fonds monétaire international et autres organisations internationales analogues.

Cependant, ce sont là des mesures qui, à mon avis, doivent venir plus tard...

L'hon. M. HAIG: A qui a-t-il demandé de prendre ces mesures, aux États-Unis?

M. LANDSBERGER: Très probablement, mais il y a d'abord les règles.

L'hon. M. HAIG: Et il n'a pas obtenu de réponse. Je ne crois pas que ce soit la bonne façon d'apporter une solution au problème. On oublie la première chose absolument indispensable: obtenir des nations qu'elles consentent à définir ce qui constitue un "crime économique".

L'hon. M. DAVIES: Monsieur le président, vous avez peut-être, en matière de commerce international, plus d'expérience que tous ceux qui sont ici. Je voudrais connaître votre avis à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, ce que le témoin nous a dit m'a intéressé à l'extrême. L'expérience que j'ai du commerce international, me fait trouver dans ses remarques ample matière à réflexion. C'est un sujet complexe, difficile à exposer, mais je crois que le témoin a fait un très bon exposé, en dépit de la nature épineuse du sujet.

A ce propos, je voudrais connaître votre opinion, monsieur Landsberger, sur un point. Une des plus grandes autorités que je connaisse sur le plan économique, a proposé, il n'y a pas longtemps, d'appliquer aux comptes internationaux les règles que nous appliquons aux comptes internes. En d'autres termes, il veut que nous appliquions la loi relative à la prescription. J'illustre cette proposition par un exemple. Il y a quelque temps, alors que je me trouvais aux États-Unis, la Nouvelle-Zélande insistait pour que ce pays lui achète une plus forte quantité de beurre. Il va sans dire que la Nouvelle-Zélande achète des produits des États-Unis. J'ignore si elle y a des obligations, comme en Australie. Elle veut des dollars et insiste auprès des États-Unis pour qu'ils lui achètent une plus grande quantité de beurre.

Cet homme, qui est membre du comité exécutif de la *Chamber of Commerce* de Londres, peut-être la plus importante association d'hommes d'affaires dans le monde, a proposé la solution suivante: si un pays crédeur n'a pas utilisé son crédit dans un délai de sept ans, la loi de la prescription est alors invoquée et ses crédits sont annulés. En d'autres termes, les États-Unis ont un choix. Ils peuvent dire à la Nouvelle-Zélande: nous allons importer une plus grande quantité de beurre, mais nous savons que nous allons avoir de la difficulté avec notre propre industrie laitière. On aura sept ans pour équilibrer la balance des comptes. Entre temps, ces crédits seront détenus dans les banques centrales du monde. Si le pays intéressé ne les utilise pas, ils pourront être vendus à d'autres pays. Je voudrais savoir ce que M. Landsberger pense d'une telle proposition.

M. LANDSBERGER: Si je comprends bien, il s'agit d'un régime de compensation. Un régime de ce genre doit se fonder tout d'abord sur une entente relativement aux règles régissant la collaboration en matière de balances des comptes.

Tant que les pays ne se soumettront pas à des règles fondamentales, un régime de compensation, à mon avis, ne pourra pas fonctionner. Une fois que l'entente de base aura été conclue, un tel régime de compensation pourra, sans doute, être étudié en même temps que toutes les autres mesures qui seront proposées pour donner suite à l'entente de base.

Le sénateur Davies a posé une question, il y a quelques minutes. Pour lui répondre, qu'on me permette de lui signaler que l'industrie textile ne sera pas menacée.

Puis-je donner lecture de ce que j'ai dit à ce sujet: "L'entente devrait comporter une disposition stipulant qu'un gouvernement a le droit de tenir compte de ses programmes d'économie interne en s'acquittant de ses obligations découlant de cette entente." En d'autres termes, il est impossible d'intervenir lorsqu'un pays décide de protéger une certaine industrie. On peut, si on le désire, avoir un commerce international moins considérable et plus de protection.

L'hon. M. DAVIES: Le sénateur Haig vient de faire remarquer que nous ne pouvons pas faire concurrence à un pays où on travaille soixante heures par semaine et où les salaires sont bas, alors que nos ouvriers jouissent de la semaine de quarante heures et touchent des salaires élevés. Comment allons-nous combler cet écart?

M. LANDSBERGER: C'est un problème qui existe déjà aujourd'hui. Nous ne pouvons pas créer sans transition un paradis. Les problèmes subsisteront; mais, grâce à la collaboration et à la rédaction de règles appropriées, nous pourrions les résoudre plus facilement.

L'hon. M. DAVIES: Au moyen de la collaboration économique?

M. LANDSBERGER: Oui.

L'hon. M. MCGUIRE: Monsieur le président, je crois que nous devons remercier le témoin de cette longue dissertation qu'il a présentée aujourd'hui et nous excuser auprès de lui d'avoir accaparé son temps à ce point.

L'hon. M. CRERAR: Je désire poser une question. Le témoin a appuyé avec beaucoup d'insistance sur l'importance de rédiger des règles fondamentales. Je présume qu'il s'agit de règles visant les États membres de l'OTAN. Le témoin pourrait-il nous dire ce que devraient être ces règles fondamentales?

M. LANDSBERGER: Comme ce qu'il y a de plus important, en fait, est de savoir ce que ces règles devraient être, on me permettra peut-être de les rappeler en citant mon propre exposé. Tout d'abord, il faut définir les responsabilités des gouvernements pour ce qui est de maintenir un mouvement égal d'exportation et d'importation de marchandises et de services.

L'hon. M. CRERAR: Arrêtons-nous ici. C'est-là une proposition intéressante. Comment, selon vous, les gouvernements devraient-ils la mettre à exécution?

M. LANDSBERGER: Chaque gouvernement le fera d'une façon différente. L'un le fera en recourant à des mesures d'ordre financier, un autre, à des mesures d'ordre fiscal. Il n'existe aucune règle absolue quant à la manière de s'y prendre. C'est à chaque gouvernement d'en décider. Il devrait y avoir un organisme composé de spécialistes et chargé de surveiller la situation (du moins, c'est ce que je propose) et de formuler des vœux, en sorte que les programmes des divers pays soient en harmonie le plus possible.

L'hon. M. CRERAR: Je crains que cela ne soit très difficile et qu'il ne faille beaucoup de temps avant de pouvoir obtenir des résultats de cette façon.

M. LANDSBERGER: Cela dépend de la mesure dans laquelle la situation économique se sera aggravée, faute d'efforts en vue d'apporter des solutions de fond. Le rapiéçage que nous faisons actuellement ne nous mène nulle part. Je cherche à montrer comment on pourrait s'attaquer au fond du problème. J'ai une autre remarque à formuler à ce sujet. Les gouvernements sont actuellement forcés de faire exactement ce que je propose. Lorsqu'une crise survient, le gouvernement doit adopter des programmes de nature à faire régner le genre d'ordre que j'ai proposé, et parfois il lui faut prendre ces mesures seul, même en dépit de l'opposition ou de l'indifférence d'autres pays. Il est plus difficile de rétablir l'équilibre dans ces conditions que lorsque les pays unissent leurs efforts. Ce que je propose est un meilleur moyen d'atteindre l'objectif.

L'hon. M. BEAUBIEN: D'une façon ordonnée.

M. LANDSBERGER: Oui, de façon à obtenir de meilleurs résultats.

L'hon. M. HORNER: Il y a longtemps que nous cherchons une solution. Nous devons donc nous montrer patients et ne pas nous attendre que vous puissiez résoudre le problème du premier coup.

M. LANDSBERGER: Honorables sénateurs, j'ai proposé la première mesure à prendre.

L'hon. M. HAIG: Une conférence.

M. LANDSBERGER: Une conférence, afin de rédiger les règles de conduite qui permettront aux nations de résoudre les problèmes relatifs à la balance des comptes.

L'hon. M. EULER: Je ne vois rien à redire.

L'hon. M. TURGEON: Puis-je poser une question? Je veux m'assurer si je vous ai bien compris. Dans le cas de l'affirmative, quel effet aurait l'idée qui a été exprimée sur la conférence proposée. Je ne suis pas certain de vous avoir bien compris. Avez-vous utilisé le mot "crime" en parlant du désir d'un gouvernement d'obtenir un excédent d'exportations? Voici ce que j'ai à l'esprit: nous avons une conférence au cours de laquelle des gouvernements vont être autorisés à protéger certaines industries (il a été particulièrement question de l'industrie textile) et si un des principes fondamentaux arrêtés à cette conférence considère un excédent d'exportations comme un crime, comment pouvez-vous concilier ces deux propositions? Comment la conférence peut-elle apporter la solution économique que vous envisagez? Je pose cette question pour ma gouverne.

M. LANDSBERGER: Qu'on me permette de signaler tout d'abord que je n'ai pas dit qu'un excédent d'exportations constitue un crime du point de vue économique.

L'hon. M. HAIG: Non, ce n'est pas ce qu'il a dit.

L'hon. M. TURGEON: Je n'en étais pas certain. C'est pourquoi je le lui ai demandé.

M. LANDSBERGER: Un excédent d'exportations est, à mon avis, un désavantage économique pour le pays qui veut toujours avoir un excédent d'exportations. C'est-à-dire qu'un excédent d'exportations entraîne des difficultés. C'est ce que j'ai voulu dire en fait.

L'hon. M. EULER: Il doit y avoir un déficit, du point de vue arithmétique. Lorsqu'un groupe de pays ont toujours des excédents, d'autres pays doivent nécessairement accuser des déficits.

M. LANDSBERGER: Comment peuvent-ils combler ces déficits? Par des prêts et placements gouvernementaux? Dans ce cas, ils doivent payer un intérêt sur les prêts et des dividendes sur les placements et un jour, rembourser emprunts et placements. Comment peuvent-ils le faire à moins de transformer le déficit d'importations en excédent d'exportations? C'est pourquoi, je dis que toujours vouloir avoir des excédents d'exportations mène à des difficultés.

L'hon. M. TURGEON: Puis-je vous poser une question de plus? Vous avez parlé de Bretton-Woods. Ai-je raison de présumer, parlant d'une façon générale, que les diverses décisions qui ont été prises à Bretton-Woods se fondaient sur l'hypothèse (étayée sur les discours des porte-parole des divers pays) que les États-Unis étaient disposés à mettre sur pied un régime beaucoup plus généreux d'importation? Diriez-vous que c'était là une des raisons des diverses conclusions auxquelles on en est arrivé?

M. LANDSBERGER: Honorable sénateur, je ne crois pas que ce soit là la raison. Je suis porté à croire que ceux à qui il incombait d'imaginer les moyens que nous avons aujourd'hui, croyaient que le monde continuerait dans la même voie économique qu'il y a vingt ans. Ils s'imaginaient probablement qu'il y aurait un rajustement naturel des balances. Les moyens mis sur pied apparaissaient comme suffisants pour surmonter temporairement les difficultés d'après-guerre.

L'hon. M. EULER: Les choses ne se sont pas passées de cette façon.

M. LANDSBERGER: Non, elles ne se sont pas passées de cette façon. Je ne crois pas qu'il faille en blâmer personne. Dans la conjoncture présente, ces moyens sont insuffisants.

L'hon. M. PRATT: Monsieur le président, je ne fais pas partie du Comité. Me permettra-t-on quand même de poser une question à M. Landsberger?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

L'hon. M. PRATT: Nous avons eu une très intéressante discussion et je tiens à remercier le témoin de son exposé. Je me permets de signaler que les règles que nous songeons à établir et à faire adopter d'une façon générale ne doivent pas venir à l'encontre des programmes politiques et des besoins de chaque pays. Cette condition crée un problème très difficile. J'ai été quelque peu intrigué par l'accent qu'on a mis sur un mouvement lié aux États membres de l'OTAN. Dans le monde d'aujourd'hui, il y a deux grandes devises, la livre sterling et le dollar. La livre sterling est restreinte au commerce du Commonwealth. La livre sterling elle-même crée son propre mouvement, non pas tant au sein du bloc sterling qu'au sein des pays de devises diverses. Nous n'avons que deux pays du Commonwealth, l'Angleterre et le Canada, qui influent sur la livre sterling. Celle-ci, d'une façon générale, obtient sa stabilité grâce aux échanges commerciaux entre les régions de la zone sterling et la Norvège, le Danemark et autres pays du groupe de l'OTAN. Pourquoi, si nous voulons aborder le problème de façon pratique, mettre l'accent moins sur l'équilibre commercial entre les pays du Commonwealth et les pays du dollar que sur l'équilibre entre les pays de l'OTAN, aux devises diverses? Tous ces pays sont liés, dans une certaine mesure, au dollar et au sterling, surtout au sterling. Rien de plus facile que de dire que nous allons commencer par établir un ensemble de règles. Il ne faut pas oublier qu'il faut commencer par des principes acceptables aux divers pays du point de vue politique. Je voudrais connaître l'opinion de M. Landsberger là-dessus. Je ne puis voir la possibilité ni l'opportunité de détourner notre attention d'un équilibre entre le bloc sterling et celui du dollar pour la reporter sur quelque programme impliquant les pays de l'OTAN, alors que ces pays sont déjà liés, dans une large mesure, à la zone sterling en matière de commerce. Il existe déjà un mouvement parmi les pays du Commonwealth pour rétablir l'équilibre des échanges commerciaux entre la zone sterling et la zone dollar.

L'hon. M. EULER: Si vous vous limitez aux pays du Commonwealth, vous mettez les États-Unis de côté, et la présence de ce pays est indispensable.

L'hon. M. PRATT: Vous ne m'avez pas compris. Je pense au Commonwealth et aux États-Unis. Je m'excuse. Je pensais avoir parlé de la zone sterling et de la zone dollar.

L'hon. M. HAIG: Pourquoi mêler les États-Unis à cette affaire?

L'hon. M. PRATT: Il est inconcevable d'établir un programme qui ne tiendrait pas compte du pays du dollar. Nous sommes de la zone du dollar américain. Nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte. Je voudrais avoir une opinion là-dessus. Ne serait-il pas plus pratique de nous conformer aux conditions existantes et de mettre l'accent, dans la mesure du possible, sur le rétablissement de l'équilibre entre la zone dollar et la zone sterling, ce qui, automatiquement, influencerait grandement sur les pays de l'OTAN.

L'hon. M. EULER: Cela ne serait pas conforme aux attributions du comité, n'est-ce pas, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: Non. Nous sommes liés pour vingt ans du point de vue militaire et nous parlons de politique. Ce que le témoin cherche à nous dire est que l'OTAN est un endroit pour partir un mouvement qui embrasserait tout le monde libre. Nous sommes liés à l'OTAN du point de vue militaire, en sorte que ces autres dispositions sont aussi importantes que celle qui est d'ordre mili-

faire. Pourquoi n'établirions-nous pas quelque stabilité pour vingt ans, en nous fondant sur la collaboration économique. Je crois que c'est ce que veut dire le sénateur Euler.

Vous avez signalé un autre point, honorable sénateur. Vous avez dit, sauf erreur, que la question se situe sur le plan politique. Cependant, le *Board of Trade* de Québec est d'avis qu'il s'agit d'un problème purement économique, d'un malaise purement économique, dont le remède ne peut être, par conséquent, que de nature économique. Je veux dire que maintenir l'ordre dans les échanges internationaux ne se rattache fondamentalement à aucune question d'ordre politique. Il s'agit d'un problème strictement économique.

L'hon. M. PRATT: J'ai voulu dire que le problème relèverait de la politique dans chaque pays qui adopterait ces règles, quelles qu'elles soient.

M. LANDSBERGER: L'application de ces règles peut dépendre de l'influence politique de certains secteurs et de la nature de leur économie. C'est tout à fait exact. Cependant, la règle elle-même est de nature purement économique. Le principe selon lequel le commerce international s'exerce dans les deux sens s'inscrit dans le domaine strictement économique.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, je pense que nous avons eu un débat très intéressant. Nous avons trouvé dans l'exposé du témoin matière à réflexion. Je propose un vote de remerciement chaleureux.

Des VOIX: Très bien!

Le PRÉSIDENT: Nous lui devons certes des remerciements chaleureux.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur le président, avant de lever la séance, je voudrais présenter une motion:

Que le comité soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français du compte rendu de ses délibérations quotidiennes et que la règle 100 soit suspendue à l'égard de ladite impression.

Le PRÉSIDENT: Vous avez entendu la motion, honorables sénateurs.

Des VOIX: Adopté.

Le PRÉSIDENT: Merci, honorables sénateurs, du grand intérêt que vous avez manifesté aujourd'hui. Je remercie le témoin personnellement de son excellent exposé. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)



1952-1953

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

# Relations commerciales du Canada

relativement à son enquête sur les mesures les plus propres,  
selon lui, à favoriser davantage l'application de l'Article 2  
du Traité de l'Atlantique-Nord

---

Fascicule 2

---

SÉANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 1953

---

Président: l'honorable A. N. McLEAN

---

TÉMOINS:

M. H. H. Hannan, président de la Fédération canadienne des agriculteurs.  
M. E. C. Hope, économiste de la Fédération canadienne des agriculteurs.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1953

73089—1

RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

*Président:* l'honorable A. N. McLEAN

Les honorables sénateurs:

Baird	Duffus	McDonald
Bishop	Euler	McKeen
Blais	Fraser	McLean
Buchanan	Gouin	Nicol
Burchill	*Haig	Paterson
Campbell	Howard	Petten
Crerar	Hushion	Pirie
Daigle	Kinley	*Robertson
Davies	Lambert	Turgeon
Dennis	MacKinnon	Vaillancourt—(30)
Dessureault	MacLennan	

35 membres—(Quorum 7)

\*Membre d'office.

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du jeudi 26 février 1953:

Que le comité permanent des relations commerciales du Canada soit autorisé à enquêter et à faire rapport sur la question suivante:

1. Quelles pourraient être, à son avis, les mesures les plus pratiques pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent qu'elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et favoriseront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

2. Que le comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit autorisé et appelé à enquêter et faire rapport sur les moyens qui, à son avis, permettraient:

- a) la coordination d'un projet de développement de collaboration économique, surtout entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;
- b) de conférer à un tel projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, le même degré de permanence que celui que prévoit l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au comité d'inviter à présenter leurs vues ceux qui désireraient être entendus, y compris les représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentants du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait formuler des observations.

4. Que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à ordonner la production de documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.

*Le greffier du Sénat,*  
L. C. MOYER.



## PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 15 avril 1953.

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations commerciales se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs McLean, *président*, Bishop, Burchill, Campbell, Crerar, Euler, Gouin, Haig, Hushion, Lambert, MacKinnon, MacLennan et Robertson,—13.

Le Comité continue l'étude de l'ordre de renvoi du 26 février 1953.

Les personnes suivantes sont entendues:

M. H.H. Hannam, président de la Fédération canadienne des agriculteurs.

M. E. C. Hope, économiste de la Fédération canadienne des agriculteurs.

La suite de la discussion sur l'ordre de renvoi est remise à une séance ultérieure.

A midi et 45 minutes, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le mercredi 22 avril 1953 à 10 heures et demie.

Copie conforme.

*Le secrétaire en chef adjoint des comités,*  
JOHN A. HINDS.



## TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, le mercredi 15 avril 1953.

Le Comité permanent des relations commerciales du Canada, autorisé à enquêter et à faire rapport sur l'expansion du commerce entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, et avec d'autres pays du monde libre, se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin sous la présidence de l'honorable M. McLean.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, je déclare la séance ouverte. C'est la deuxième séance, comme nous le savons, du Comité des relations commerciales du Canada depuis qu'on lui a conféré certaines attributions à la suite d'une résolution, présentée au Sénat le 12 février et adoptée, après un long débat, puis déferée au Comité le 26 février. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de lire de nouveau cette résolution. Nous la connaissons bien.

Nous sommes très honorés de la présence, ce matin, des représentants de la Fédération canadienne des agriculteurs. Il n'y a rien qui doive avoir préséance sur l'audition des représentants de la fédération.

L'hon. M. EULER: Je propose qu'ils soient entendus.

L'hon. M. HAIG: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: J'invite M. Hannam à prendre la parole.

M. H. H. HANNAM, président de la Fédération canadienne des agriculteurs: Monsieur le président et honorables sénateurs, je n'ai qu'une remarque à formuler avant de présenter notre témoin, M. Hope. Nous croyons qu'il est important et même urgent que les pays du monde occidental s'efforcent d'adopter une ligne de conduite commune à l'égard du commerce et des questions économiques. Les membres du Sénat doivent être félicités d'avoir entrepris l'étude de ce sujet au nom du Canada. Même si l'OTAN ne constituait pas le meilleur groupe de nations pour mettre à exécution un tel programme, elle pourrait bien constituer le meilleur groupe pour ce qui est d'en prendre l'initiative. L'article 2 du Traité fournit aux nations de l'OTAN l'occasion de lancer ce programme et, je crois, leur en fait en quelque sorte un devoir. De toute façon, ce sont les nations les plus importantes du point de vue du commerce international. Ce sont aussi les nations évoluées et, naturellement, celles qui dirigent le monde. Elles ont assumé la responsabilité d'assurer la survivance de la liberté. En vertu de cet article, elles peuvent et doivent intervenir.

M. E. C. Hope, économiste de la Fédération canadienne des agriculteurs, va soumettre notre mémoire et rendre témoignage en notre nom. Avant d'entrer au service de la Fédération canadienne des agriculteurs, il y a cinq ans, M. Hope s'était acquis la réputation d'être un des plus éminents économistes du Canada dans le domaine agricole. Il était tenu pour l'un des économistes les plus en vue, et il a rendu des services exceptionnels à notre Fédération. Le mémoire qu'il va soumettre est très technique du point de vue économique; c'est pour cette raison qu'il a rédigé ce mémoire pour nous et que nous lui demandons de le présenter.

Le PRÉSIDENT: La parole est à M. Hope.

M. E. C. HOPE: Monsieur le président et honorables sénateurs, je crois que c'est la seconde fois que je comparais devant un comité du Sénat. La dernière fois, vous avez été très aimables à mon égard. Je ne m'attends pas que vous me traitiez plus durement cette fois-ci. Tandis que je me trouvais assis ici et que j'étais témoin des difficultés qu'éprouvait le président à réunir les membres du Comité, je me suis rappelé ce qui m'est arrivé en Saskatchewan il y a quel-

ques années, alors que je m'étais porté candidat, dans une région plutôt difficile du point de vue électorale. Nous avons de la peine à réunir un auditoire et l'organisateur devait aller ici et là pour tâcher d'amener des gens.

L'hon. M. EULER: Par monts et par vaux.

M. HOPE: Oui. Je vais donner lecture du mémoire. Le Comité voudra peut-être m'interroger ensuite sur les points qu'il soulève.

#### COMMENT ENCOURAGER LA COLLABORATION ÉCONOMIQUE ENTRE LES PAYS SIGNATAIRES DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

L'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) a été constituée au printemps de 1949 par douze nations<sup>1</sup>, auxquelles dans la suite deux autres sont venues se joindre, dans l'intention première de fournir à l'Occident un organisme de défense commune contre l'agression.

Nous trouvons dans le préambule du pacte l'esprit et les objets du Traité de l'Atlantique-Nord. Les parties se disent résolues à "sauvegarder la liberté de leurs peuples, leur héritage commun et leur civilisation"; à favoriser la "stabilité et le bien-être" dans la région de l'Atlantique-Nord. Elles proclament leur volonté "d'unir leurs efforts pour la défense collective et pour la préservation de la paix et de la sécurité".

La plupart des articles du Traité portent sur des questions de défense, mais l'article 2 embrasse les dispositions qui ne sont pas d'ordre militaire. Dans cet article, les signataires se disent convaincus qu'une paix véritable et durable est beaucoup plus que l'absence de guerre, et ils expriment leur désir de travailler à l'établissement de relations paisibles et amicales, "en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être". Elles sont convenues de s'efforcer "d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et d'encourager la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes".

Dans le domaine de la collaboration militaire, l'OTAN a fait des progrès sérieux en vue de l'établissement d'une forte communauté de défense atlantique. Elle a rencontré quelques difficultés. Toutes les nations ne se sont pas entendues sur la question d'une armée européenne, mais des progrès ont été accomplis. Malheureusement, jusqu'ici, on ne peut en dire autant de la collaboration destinée à "éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales". Une commission spéciale de l'OTAN a été constituée pour rechercher les moyens de donner suite à l'article 2. Rien de vraiment pratique n'est sorti des délibérations de cette commission, sauf qu'elle a exprimé l'avis qu'un mouvement plus libre des populations entre les états membres de l'OTAN aiderait à l'amélioration générale de la situation économique et formerait une communauté atlantique plus digne de ce nom. Soit dit en passant, il s'en est suivi une forte augmentation de l'immigration, qui a duré quelque temps; mais, l'année dernière, l'immigration a diminué. Le Canada, parmi d'autres nations, a de nouveau cette année réduit son contingent d'immigrants.

Une raison, peut-être, de ce manque de recommandations pratiques de la part de la commission de l'OTAN a été qu'on se rendait compte que tous les membres de l'organisation appartiennent déjà à un grand nombre d'organisations mondiales qui s'attaquent à ces problèmes économiques sur le plan mondial plutôt que sur le plan de la communauté atlantique.

(1) En avril 1949, les plénipotentiaires des douze États suivants ont signé le Traité de l'Atlantique-Nord: Belgique, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Grande-Bretagne et Irlande du Nord.

En octobre 1951, deux autres pays, la Grèce et la Turquie, sont venus se joindre à l'organisation en signant le "Protocole Grèce-Turquie."

Cette idée a aussi été exprimée par M. A. D. P. Heeney, lorsqu'il a pris la parole à la conférence de la communauté atlantique, à Oxford, en septembre 1952. Il a dit: "Selon moi, pour progresser le plus possible en direction de l'objectif énoncé à l'article 2, il nous faut être disposés à rechercher au delà de l'organisation de l'Atlantique-Nord des régions où la collaboration nonmilitaire trouve l'occasion de s'exercer." Il a ensuite signalé qu'au lieu de demander à l'OTAN la solution de nos problèmes économiques, nous ferions mieux de la rechercher au sein d'organisations déjà constituées dont la mission est d'envisager ces questions sur un plan plus vaste que le plan restreint de la communauté atlantique.

Dans une certaine mesure, nous sommes portés à croire que la meilleure façon de rechercher une solution aux problèmes économiques du monde libre n'est pas de concentrer notre attention uniquement sur la façon dont les nations de l'OTAN peuvent seules s'employer à éliminer les oppositions dans leurs politiques économiques internationales. Il faudrait plutôt examiner le problème sur un plan plurilatéral beaucoup plus vaste, englobant toutes les nations libres du monde.

### LA SITUATION À LA FIN DE 1952

Le déséquilibre de la balance du commerce qu'a provoqué la seconde guerre mondiale a été profond et persistant. Il a jusqu'ici résisté à toute tentative de solution. Sans entrer dans le détail, on peut dire que les causes du déséquilibre des comptes internationaux proviennent de deux événements principaux:

- (1) La destruction de biens matériels en Grande-Bretagne et sur le continent européen et la lenteur avec laquelle la capacité de production a été rétablie dans ces régions. En même temps, la capacité de production dans l'Amérique du Nord augmentait au cours de la guerre et elle a continué à augmenter à un rythme accéléré à la suite de la guerre. Cette situation a empêché l'échange normal de marchandises contre marchandises.
- (2) L'autre événement important a été la séparation du monde en deux camps politiques, le monde dominé par le communisme et le monde libre. La lutte politique (particulièrement en Europe) en vue de l'adhésion des esprits a, en certains cas, rendu extrêmement difficile aux gouvernements démocratiques l'application des programmes économiques de nature à les mettre de nouveau en état de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux. En d'autres termes, pour des raisons d'ordre politique, ils ont éprouvé beaucoup de difficultés à équilibrer leurs budgets et à maîtriser l'inflation. En conséquence, ils se trouvaient moins en état d'affronter la concurrence sur les marchés mondiaux.

Dans le monde de l'après-guerre, les comptes internationaux se sont maintenus dans un équilibre instable par suite d'un régime précaire de subventions et de prêts d'État à l'État qui se sont élevés à des milliards de dollars chaque année. Cependant, cette méthode empirique et temporaire de rétablir l'équilibre des comptes internationaux a suscité de plus en plus de mécontentement à la fois en Amérique du Nord et en Europe. Le contribuable américain commence à se révolter à la pensée qu'il lui faut supporter un fardeau trop lourd d'impôts afin de maintenir l'économie de l'Europe libre. D'un autre côté, les nations bénéficiaires s'insurgent à l'idée de l'ingérence étrangère dans leurs affaires internes dont peuvent s'accompagner les prêts et les subventions. Elles veulent conserver leur indépendance et commencent à exprimer leur opinion dans le mot d'ordre: "Le commerce, non l'aide".

Le meilleur aperçu de la situation que présente actuellement l'Europe est peut-être celui qu'on trouve au rapport de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) pour l'année 1952. C'est un volume considérable qui constitue une mine de renseignements. Après avoir signalé que

l'Europe occidentale, à l'expiration de l'aide Marshall, avait fait des progrès économiques considérables, le rapport dit que la situation économique générale est loin d'être satisfaisante.

Il souligne que:

- (1) La production dans les divers pays de l'Europe occidentale ou n'augmente pas ou augmente à un rythme relativement lent.
- (2) Si beaucoup de progrès a été accompli vers l'établissement d'une situation financière interne solide, des tendances inflationnistes dans certains pays et des tendances déflationnistes dans d'autres s'opposent à une expansion durable.
- (3) Le déséquilibre de la balance des comptes persiste dans plusieurs États membres.
- (4) Presque tous les pays souffrent d'un déséquilibre sérieux de leurs balances des comptes avec la zone dollar.
- (5) La libération du commerce au sein de l'Europe a été arrêtée et certains pays importants ont dû réduire la portée de la libération des échanges commerciaux, rendant ainsi plus générale la diminution du commerce.

Selon les prévisions soumises par les États membres, on s'attend, d'une façon générale, que "d'après les programmes économiques mondiaux actuels, un déséquilibre sérieux à l'égard du dollar persistera et que toute amélioration de la balance des comptes résultera d'une diminution des importations plutôt que d'une expansion des exportations".

Il est clair qu'en dépit des progrès réalisés depuis la fin de la guerre, un déficit considérable de dollars persiste. Le tableau suivant, adapté du numéro de mars 1953 de la *National City Bank Review*, indique l'étendue actuelle du déficit mondial en dollars:

#### COMPTES INTERNATIONAUX DES ÉTATS-UNIS

(en milliers de dollars)

##### Opérations fournissant des dollars

	1949	1950	1951	1952
Importation de marchandises .....	\$ 7.1	\$ 9.3	\$ 11.7	\$ 11.4
Dépenses du gouvernement des États-Unis à l'étranger .....	.7	.7	1.2	1.6
Autres services .....	2.4	2.6	2.7	2.9
(1) Total des biens et services .....	\$ 10.2	\$ 12.6	\$ 15.6	\$ 15.9

##### Autres dollars fournis

Immobilisations des États-Unis .....	1.2	.5	1.8	1.4
Aide économique du gouvernement des États-Unis .....	5.2	3.7	3.0	2.0
Total .....	6.4	4.2	4.8	3.4

Total des dollars fournis .....

16.6	16.8	20.4	19.3	
<i>Opérations utilisant des dollars</i>				
Exportation de marchandises .....	12.3	10.7	15.5	15.5
Moins l'aide militaire .....	—	.3	1.1	2.2
Exportations commerciales nettes .....	12.3	10.4	14.4	13.3
Autres services .....	3.7	3.7	4.7	4.8

(2) Total des biens et services .....

16.0	14.1	19.1	18.1	
Déficit des comptes internationaux .....	—6	—2.7	—1.3	—1.2
Augmentation (†) ou diminution .....	—2	†2.6	†1.0	†1.0
Or étranger et soldes en dollars .....	†.8	†.1	†.3	†.2
Erreurs et omissions .....	—6	—2.7	—1.3	†1.2

En général, par suite de la hausse des prix des matières premières qui a suivi la guerre de Corée en 1950, les avoirs étrangers d'or et de dollars américains ont augmenté considérablement en 1950 pour diminuer de nouveau en 1951 et en 1952. En d'autres termes, les régions autres que celles du dollar ont amélioré leur situation pour une courte période grâce à la hausse rapide des prix des matières premières, surtout quant à celles en provenance de la zone sterling. Puis, une fois que la hausse inflationniste eut pris fin, les prix se sont mis à baisser et la situation de ces pays s'est de nouveau altérée parce qu'ils ne recevaient plus des prix aussi élevés pour la laine, l'étain, le caoutchouc et le cacao.

En 1949, les opérations procurant des dollars américains aux nations étrangères ont représenté un montant de 10.2 milliards. L'écart a été comblé en partie par les immobilisations américaines, au montant de 1.2 milliard, et par l'aide économique du gouvernement des États-Unis (surtout aide Marshall), au montant de 5.2 milliards.

En 1952, les opérations procurant des dollars américains (c'est-à-dire des crédits) à l'Europe, ont augmenté à 15.9 milliards, dont 1.6 milliard représentait des achats du gouvernement des États-Unis dans des pays étrangers aux fins de la défense. Les opérations utilisant des dollars américains se sont élevées à 18.1 milliards. L'écart a été en partie comblé par 2 milliards d'aide économique.

Les comptes internationaux des États-Unis à l'égard du monde ont été équilibrés en 1949 et en 1952 de la façon suivante:

	1952	1949
Aide économique	2.0 milliards	5.2 milliards
Aide militaire	2.2 "	—
Dépenses du gouvernement des États-Unis à l'étranger	1.6 "	.7 "
	<hr/>	<hr/>
Total	5.8	5.9
	<hr/>	<hr/>

Le déficit dollar persistant constitue un obstacle au progrès économique de l'Europe occidentale. Des pays n'ont qu'une petite réserve de devises étrangères; ils sont forcés de prendre des mesures restrictives en matière de commerce pour n'avoir pas su, jusqu'ici, résoudre le problème du dollar. Il est significatif que l'amélioration réalisée au cours de l'année dernière à l'égard de leur situation par rapport au dollar, a été due plus à la restriction des importations venant des États-Unis et du Canada qu'à une expansion de leurs exportations vers l'Amérique du Nord. On verra sur le tableau reproduit ci-dessus que, de 1951 à 1952, les importations américaines de marchandises ont diminué de 300 millions, tandis que les exportations américaines de marchandises commerciales ont diminué de 1.1 milliard.

La persistance du problème du dollar, maintenant que l'aide Marshall a pris fin, indique que le déficit a peu de chances de disparaître automatiquement tant que l'économie internationale sera soumise aux politiques actuelles.

Il faut un programme de mesures pratiques qui apportera une solution au problème du dollar. Vraisemblablement, tant que la situation critique actuelle à l'égard de la défense persistera, l'aide militaire des États-Unis, les achats à l'étranger aux fins de la défense et les dépenses aux fins de la défense effectuées par les États-Unis et le Canada en Europe et en Asie, combleront le déficit. Cependant, on prévoit que ces dépenses iront bientôt en diminuant et qu'à moins que le problème central des déficits dollar dans les balances internationales ne soit résolu, le monde pourrait bien être témoin d'une compression du commerce aussi grave que celle qui s'est produite de 1929 à 1933.

Ce problème pourrait, sans aucun doute, être résolu par les pays européens et autres qui éprouvent des difficultés de paiement. Ils n'auraient qu'à

intensifier leurs mesures restrictives dirigées contre les importations de marchandises en provenance de la zone dollar. Ce moyen permettrait d'établir et de maintenir un certain équilibre. A la vérité, si rien d'autre n'est fait, c'est probablement ce qui arrivera. Cependant, une solution de cette nature entraînerait du marasme dans les pays du dollar et un bas niveau de vie dans le reste du monde libre.

#### QUELQUES SOLUTIONS POSSIBLES AU PROBLÈME DES COMPTES INTERNATIONAUX

Aucune solution facile ne peut être apportée au problème des comptes internationaux. C'est un problème mondial: il n'est pas relié uniquement à la seule politique des États-Unis, même s'il est qualifié de "problème du dollar". Par exemple, il est possible de démontrer que les États-Unis ont abaissé leur tarif douanier depuis 1937, qu'il est plus bas aujourd'hui qu'il ne l'avait été depuis longtemps. Le Canada, autre pays du dollar, a aussi abaissé son tarif douanier au cours des dernières années. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aurait pas lieu de réduire davantage les tarifs douaniers de l'Amérique du Nord, mais nous voulons souligner qu'on ne peut apporter une solution complète au problème en s'attaquant uniquement à ces tarifs.

Nous croyons que c'est en collaboration qu'il faut s'attaquer au problème du dollar. Sa solution nécessitera la collaboration des pays de la zone dollar et des autres. Il est vrai que la situation importante qu'occupent les États-Unis dans l'économie mondiale fait nécessairement de l'intervention de ce pays une condition essentielle de toute solution; cependant, un manque d'esprit de collaboration dans les pays autres que ceux du dollar pourrait bien rendre l'intervention des États-Unis inefficace si elle s'exerçait seule.

##### *Mesures de la part de l'Europe occidentale et des pays qui en dépendent*

Bien que nous nous sommes plaints, en Amérique du Nord, de l'inflation qui a sévi depuis la guerre, ce problème a été beaucoup plus sérieux en Europe. Dans certains cas, même des dévaluations successives n'ont pu faire contre-poids à la hausse inflationniste des prix, en sorte qu'il a été difficile pour les pays en cause de vendre suffisamment de marchandises à la zone dollar pour équilibrer leurs comptes internationaux. Les économistes qui font autorité ont tous signalé, ces derniers mois, que les programmes monétaires et fiscaux des pays de l'Europe occidentale, s'ajoutant à un refus apparent ou à une incapacité de mettre en œuvre des programmes nationaux judicieux, ont compté pour beaucoup dans le déséquilibre des comptes internationaux. Voici ce que renferme le rapport annuel du Fonds monétaire international (1952) au sujet du fréquent retour des difficultés au chapitre des comptes internationaux:<sup>1</sup>

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, pour un grand nombre de raisons diverses, on a laissé la pression exercée par la demande de services et de biens de consommation et de production, prendre des proportions dépassant les limites permises par les ressources disponibles. Les efforts tentés en vue de donner suite au désir général de sécurité et d'amélioration économique, ou, dans certains pays, en vue de mettre un frein à l'avilissement des normes atteintes dans le passé, ont constitué une cause importante de cet état de choses. Plus récemment, les programmes de réarmement ont exercé une nouvelle pression sur les approvisionnements restreints...

Dans leurs efforts en vue de répondre aux demandes concurrentes des objectifs sociaux et économiques divergents, un grand nombre de pays ont adopté des programmes économiques et monétaires les obligeant à vivre

<sup>1</sup>National City Bank Review, octobre 1952.

au-dessus de leurs moyens... Les mesures dont on craint l'impopularité ne sont pas prises ou sont adoptées après de longs délais et ne sont pas poussées assez loin.

M. Ivar Rooth, directeur du Fonds, étudiant l'effet de l'inflation sur la balance des comptes, dit:

A la vérité, il n'existe pas de menace plus sérieuse à l'emploi et aux niveaux de vie que les programmes inflationnistes qui entraînent des difficultés de paiement. Des pressions inflationnistes persistantes et des balances des comptes déficitaires rendent nécessairement de plus en plus difficile le maintien des importations de matières premières et de denrées alimentaires et, par conséquent, le maintien du plein emploi et des niveaux de la vie élevés.

Il signale que l'inflation interne tend à aggraver le problème des comptes internationaux.

Le rapport annual de l'OECE pour 1952 analyse à fond cette question. Au chapitre intitulé "Responsabilités européennes", on lit:

La principale responsabilité qui incombe à l'Europe est de prendre la détermination de vivre selon ses moyens, tout en réalisant d'autres objectifs fondamentaux. Elle doit tenir compte des faits dans ses achats à l'étranger et modifier son économie de façon à pouvoir payer ces importations à mêmes les recettes courantes.

Ainsi, ce sont surtout les pays dont la balance est déficitaire vis-à-vis du reste du monde qui doivent éviter tout excès de demande monétaire par rapport à leurs ressources disponibles, afin de tendre vers l'équilibre de leur balance générale des comptes. Pour que les pays d'Europe retirent tous les avantages possibles de la situation extérieure qui pourrait leur permettre d'accroître leurs recettes-dollars, il est essentiel qu'ils résistent énergiquement aux pressions inflationnistes en adoptant, sur le plan intérieur, les programmes économiques et financiers requis.

Ces affirmations ne sont pas dues à des Américains ni à des Canadiens, mais à un comité des pays d'Europe eux-mêmes. Les spécialistes de ces pays se réunissent chaque année pour examiner de près la situation. Le Canada et les États-Unis sont, il est vrai, des associés attentifs, mais ce ne sont pas eux qui ont rédigé ces déclarations.

Les difficultés avec lesquelles sont aux prises, sur le plan politique, la plupart des pays d'Europe et certains pays du moyen Orient et de l'extrême Orient sont réelles, mais il est une foule de gens, en Amérique du Nord, qui n'en saisissent pas la portée. L'homme politique les comprend, mais non l'homme de la rue. Ces dernières années, par suite de la dislocation économique qui a suivi la guerre, une forte vague de fond communiste s'est fait sentir dans certains de ces pays et les gouvernements démocratiques ont eu de la peine à se maintenir au pouvoir. Pendant un temps, on a pu croire que quelques-uns d'entre eux passeraient à l'extrême gauche. De fait, n'eût été l'aide Marshall, survenue au moment opportun, la carte politique de l'Europe de l'Ouest ne serait peut-être pas ce qu'elle est aujourd'hui.

La pression énorme exercée par les événements politiques a mis certains pays dans l'impossibilité quasi complète de mener à bien les programmes d'ordre fiscal et monétaire qui permettraient à l'Europe de vivre selon ses moyens. L'abaissement des frais de production grâce à l'augmentation des heures de travail et le retard de la hausse des salaires sur celle des prix, ou l'action sur la demande et les prix intérieurs grâce à l'action sur le crédit bancaire, le relèvement des impôts et l'équilibre budgétaire, sont autant de mesures politiques désagréables pour des gouvernements sur lesquels une agitation d'inspiration communiste exerce une pression énorme.

Autre entrave importante au rendement: la multitude des marchés relativement petits qu'on trouve en Europe. Tous les pays sont gênés par les restrictions au commerce intra-européen. Il est encourageant de constater que les Européens eux-mêmes reconnaissent que c'est là un des gros obstacles à leur progrès économique. Le plan Schuman pour le charbon et l'acier commence à jouer. Les six pays de l'Europe de l'Ouest qui ont souscrit à ce plan ont décidé d'établir un marché commun pour le charbon et l'acier en supprimant progressivement les restrictions qui, sous forme de droits douaniers, de contingents et autres pratiques contraires à la parité de traitement, gênent le commerce international. Des entretiens préliminaires ont déjà eu lieu quant à la possibilité d'établir ainsi un marché unique à l'égard de certains produits agricoles.

Nonobstant les difficultés avec lesquelles les pays de l'Europe de l'Ouest sont aux prises sur le plan politique, ils n'ont, selon nous, d'autre moyen de contribuer à la solution du problème des comptes internationaux que leur volonté d'appliquer des programmes rationnels grâce auxquels leurs populations pourront vivre selon leurs moyens. Nous ne nous dissimulons pas la difficulté de l'entreprise, mais il n'est pas d'autre solution: s'ils ne se décident pas à vivre selon leurs moyens, il leur faudra ou emprunter, afin de vivre au delà de leurs moyens, ou restreindre leurs importations.

L'hon. M. BISHOP: Sinon, ils se ruineront.

M. HOPE: En effet, ils se ruineront. La plupart des gens se rendent maintenant compte que l'accord de Bretton-Woods, arrêté après la guerre, s'il semblait prometteur à l'époque, ne serrait pas la réalité de très près. Les auteurs de cet accord n'ont pas vu les difficultés d'ordre politique qui surgiraient sur la voie de l'équilibre de la balance des comptes. L'accord de Bretton-Woods était farci de dispositions qui, dans une foule de cas, permettaient aux nations de s'en tenir à des pratiques d'où ne pouvait sortir l'équilibre de la balance des comptes. Autrement dit, il semble que toutes les nations représentées autour d'un tapis vert songent aux divers moyens artificiels qui leur permettraient de maintenir un certain *statu quo*.

L'hon. M. EULER: Que faut-il penser, à ce propos, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce?

M. HOPE: On peut en dire à peu près autant. La charte de l'Organisation internationale du commerce renfermait également pas mal de clauses de résiliation.

La solution proposée n'a rien de magique. Nous l'avons déjà dit, les difficultés internationales de l'heure tiennent, pour une bonne part, à l'écart très sensible qui existe, pour ce qui est du rendement, entre les pays du dollar et les autres. Lorsque les relations internationales sont stables, les petits écarts en matière de productivité sont compensés par des modifications de prix et de taux de change. Cependant, depuis l'accord de Bretton-Woods, la plupart des pays ont adopté des taux de change rigides, qu'ils se sont efforcés de maintenir en les appuyant sur un réseau de restrictions au commerce. Mais même ces restrictions n'ont pu protéger ces taux de change fantaisistes, de sorte que la région du sterling a subi une dévaluation de quelque 30 p. 100 en 1949.

La dévaluation a provisoirement amélioré la balance des comptes; mais, les gouvernements européens n'ayant pas su maintenir le niveau de leurs prix à l'exportation en harmonie avec le niveau des prix dans la zone dollar, l'avantage découlant de la dévaluation opérée il y a trois ans est presque entièrement disparu.

Pour les pays qui ne font pas partie de la zone dollar, le premier et le meilleur moyen de contribuer à la solution du problème que posent les soldes-dollars serait de parvenir à un régime de coûts et de prix qui correspondît à

la situation internationale des marchés. Ils n'y parviendront que s'ils s'efforcent véritablement de juguler les pressions inflationnistes au moyen de judicieux programmes sur le plan fiscal et monétaire. En abaissant le niveau de leurs coûts et de leurs prix, les nations européennes amélioreront leur capacité de concurrence sur les marchés de la zone dollar.

L'autre moyen important qui s'offre aux pays de l'Europe de l'Ouest qui font partie de l'OTAN consiste en la libération des échanges entre pays d'Europe. Ils se plaignent de l'attitude de l'Amérique du Nord alors que trop souvent ils n'agissent pas autrement eux-mêmes. L'abaissement progressif des barrières douanières au sein de l'Europe et la suppression des contingents d'importation contribueraient considérablement à stimuler la concurrence et à accroître le rendement. Un premier pas dans la voie de l'établissement d'un marché européen commun pour toutes les denrées pourrait être de constituer une union douanière à l'égard d'un certain nombre de produits-clefs, en d'autres termes de supprimer toutes barrières douanières et autres restrictions au commerce, au sein de l'Europe occidentale, à l'égard de ces produits. On a déjà fait beaucoup pour ce qui est du charbon et de l'acier. Si toutes les nations européennes qui font partie de l'OTAN ne pouvaient tomber d'accord sur une union douanière visant certains produits, les États qui seraient d'accord pourraient se grouper pour former la zone de libre-échange. Autrement dit, le plan charbon-acier et le plan Schuman n'englobent pas tous les pays de l'Europe de l'Ouest, mais seulement six d'entre eux: on pourrait constituer une union douanière qui n'en compterait que trois.

Ainsi donc, l'Europe de l'Ouest peut contribuer à régler le problème de la balance des comptes en commençant par corriger ce qui cloche chez elle, c'est-à-dire en assurant sa propre stabilité financière et en s'employant à libérer les échanges sur son territoire.

#### *Responsabilité de l'Amérique du Nord*

Les États-Unis sont, à beaucoup près, la nation la plus riche et la plus puissante de la terre. Leur commerce (importations et exportations) agit profondément sur les diverses économies du monde occidental. Avec les années, les États-Unis, de pays débiteur qu'ils étaient, sont peu à peu devenus pays créancier; il convient donc qu'ils modifient fondamentalement leur programmes économiques, s'ils veulent être en mesure de montrer la voie au monde occidental.

Au cours de la période de reconstruction qui a suivi la guerre, les États-Unis se sont acquittés de leurs responsabilités conformément à leur puissance économique, en recourant généreusement aux dons importants et, dans une moindre mesure, aux prêts pour favoriser le rétablissement économique de l'Europe de l'Ouest, du moyen Orient et du Japon. Ce programme, qui a coûté aux contribuables américains de 5 à 6 milliards par année, ne peut se poursuivre indéfiniment. Il doit prendre fin. Les contribuables américains et les pays bénéficiaires semblent être d'accord pour reconnaître qu'il faut trouver au problème dit du dollar une solution plus pratique et plus durable.

L'hon. M. EULER: Ce programme n'est-il pas terminé?

M. HOPE: Non, l'aide militaire, les commandes passées à l'étranger et l'aide économique se poursuivent, dans la mesure où elles sont nécessaires pour rétablir l'équilibre de la balance générale des comptes. Les États-Unis ont réduit à 2 milliards leur aide économique, mais ils augmentent leur aide militaire. Le général Eisenhower et M. Dulles proposeraient maintenant de prolonger la durée de cette aide à l'Europe.

L'hon. M. EULER: Mais il s'agit d'une aide d'ordre purement militaire.

M. HOPE: Les deux formes d'aide seront réduites, l'aide économique étant diminuée à 2 milliards. Sauf erreur, le chiffre arrêté pour cette année est toujours de 2 milliards.

Nous avons signalé que la solution du problème suppose la collaboration. Nous avons indiqué en quoi consiste cette collaboration pour les pays d'Europe. Le rôle des États-Unis est de créer une situation où le reste du monde pourra, par le jeu normal du commerce international, gagner les dollars dont il a besoin.

### *Stabilité économique*

Les États-Unis sont le plus gros client du monde pour ce qui est de matières premières comme l'étain, la laine, le caoutchouc et le cacao, produits de la zone sterling. Ils sont un client important en ce qui concerne une foule d'autres matières premières, dont le cuivre, le plomb, le zinc, les produits forestiers et le pétrole. Avec le temps, ils deviendront client plus important encore. Leurs ressources s'épuisent et ne répondent pas à leur essor économique. Ils achèteront donc de plus en plus de matières premières. Toute modification du rythme d'achat de ces produits par les États-Unis se répercute sur la balance générale des comptes des pays qui n'appartiennent pas à la zone dollar. La modification brutale de ce rythme en 1950, 1951 et 1952 s'est traduite par l'amélioration rapide des soldes-dollars en 1950, suivie par une brusque régression en 1951 et, en 1952, par les restrictions à l'importation imposées par les pays du bloc sterling. Le Canada n'a pas été sans ressentir les contrecoups de ces bouleversements.

Où l'on voit que les États-Unis contribueraient puissamment à la stabilité en matière de comptes internationaux si leur stockage de matières premières s'effectuait selon un programme d'achats mieux ordonnés. Pour ce qui est des solutions à plus longue échéance, toute intervention du gouvernement américain en vue de maintenir les régressions dans des limites raisonnables favoriserait également beaucoup la stabilité dans ce domaine. Toute régression, même restreinte, qui entraînerait un fléchissement important des importations américaines aurait de graves répercussions sur l'économie de nombreux pays dont les réserves-dollars sont faibles. Ces réserves sont actuellement si minces que, si les États-Unis, en présence d'une crise économique, réduisaient leurs importations, certains pays connaîtraient de profonds ennuis.

Les États-Unis jouant maintenant un rôle beaucoup plus important dans l'économie internationale, leur responsabilité, dans ce domaine, est beaucoup plus lourde qu'en 1929, alors qu'elle était déjà plus considérable qu'en 1890. Plus ils deviennent puissants, plus leur responsabilité s'accroît.

### *Placements à l'étranger*

C'est surtout au Canada, en Amérique du Sud, en Amérique centrale et au moyen Orient que les États-Unis ont placé des capitaux, principalement en vue de la mise en valeur de nappes pétrolifères.

L'augmentation des placements américains dans les pays qui ne font pas partie de la zone dollar contribuerait sensiblement à résoudre le problème du dollar, à condition que les capitaux privés ne reculent pas devant le risque. Mais il est probable que tout programme important de placements devrait s'appuyer sur une garantie du gouvernement contre les risques d'ordre non commercial;

c'est-à-dire les risques d'ordre politique. Le particulier placera son argent dans une entreprise présentant des risques d'ordre strictement commercial; ce sont des risques qu'il s'attend à courir. Mais c'est une autre affaire quand on lui demande de courir des risques d'ordre

politique en plaçant ses fonds à l'étranger, comme il en a couru en Iran. C'est pourtant le genre de risques que les gens de certains pays nous demandent de courir. D'autre part, le gouvernement du pays bénéficiaire devrait peut-être conclure avec les États-Unis un traité prévoyant la libre convertibilité du produit des placements. Autrement dit, comment les capitalistes qui ont placé des fonds dans des pays comme ceux de l'Amérique du Sud sauront-ils que les entreprises en cause réalisent des bénéfices et, si bénéfices il y a, comment feront-ils sortir leurs dividendes de ces pays? Le gouvernement de l'heure pourra signer une entente en autorisant la sortie, mais son successeur considérera peut-être le document comme un chiffon de papier.

Étant donné l'incertitude qui pèse sur la conjoncture politique, les capitaux privés hésiteront à placer des fonds dans certains pays de l'Europe de l'Ouest ou du moyen Orient. Et il est peu probable que le gouvernement des États-Unis effectue d'importants placements à l'étranger, sauf en application du programme, dit du point IV, touchant les pays peu évolués. Autrement dit, on consent à subir des pertes au titre de ce programme, mais il est permis de penser qu'on s'y refuserait dans le cas de placements d'ordre purement économique.

#### *Besoin d'une nouvelle politique douanière des États-Unis*

On mesure facilement le déséquilibre dont souffrent actuellement les comptes commerciaux internationaux si l'on fait abstraction de l'aide économique et militaire que consent le gouverneur des États-Unis, ainsi que les dépenses qu'il engage, au titre de la défense, dans des pays en dehors de la zone dollar. Compte tenu des seuls comptes commerciaux, le déficit de ces pays s'établit actuellement entre 5 et 6 milliards de dollars, ce qui représente environ la moitié des importations actuelles des États-Unis au chapitre des denrées, ou le tiers au chapitre des denrées et des services. Le déséquilibre, on le voit, est formidable puisqu'il représente le tiers des sommes à créditer aux États-Unis au titre des importations de biens et de services.

A moins que les pays non compris dans la zone dollar ne soient en mesure d'augmenter leurs recettes en dollars des États-Unis, pour compenser la diminution attendue au chapitre de l'aide économique et militaire versée par les États-Unis, ceux-ci peuvent s'attendre à une grave contraction de leurs exportations en raison des restrictions dont elles seront frappées par ces pays.

Il en va déjà ainsi pour les produits agricoles, dont l'exportation a sensiblement diminué ces douze derniers mois, les pays d'outre-mer n'ayant pas d'argent à consacrer à l'achat de ces produits des États-Unis.

L'hon. M. HAIG: Cela vaut également pour le Canada.

M. HOPE: Oui, dans certains cas.

La contraction des exportations se traduirait par une régression commerciale, laquelle serait suivie par la diminution des importations, diminution dont les effets atteindraient l'Europe. Ainsi s'établirait, à l'échelle mondiale, un cercle vicieux de déflation, tout comme il s'en est établi un en 1929, alors que l'impuissance de l'Europe à assurer le service de ses dettes de guerre en dollars des États-Unis fut une des principales causes de la crise mondiale.

Heureusement, un nombre de plus en plus grand d'Américains avertis se rendent compte du danger imminent qui menace leur pays. Inutile de mentionner les citoyens importants des États-Unis, non plus que les organismes ou groupements influents qui ont fait récemment des déclarations publiques sur ce point, mais nous aimerions nous arrêter à la plus importante de ces déclarations, selon nous, à la plus lourde de sens.

En 1952, le président Truman chargeait un comité compétent de préparer et de présenter un rapport sur "une politique commerciale et douanière conforme à l'intérêt national". Comme votre Comité examinera sans doute ce rapport, nous n'avons pas à en approfondir les constatations.

Certains gens, aux États-Unis, pensaient que le président Eisenhower ne publierait pas ce rapport, le comité ayant été constitué par M. Truman il y a environ un an, mais il l'a rendu public voici peu de temps. Voyons les principales recommandations que renferme ce rapport:

- (1) Qu'un nouveau tarif simplifié soit adopté, qui comporte l'abaissement général des droits de douane.
- (2) Que les droits de douane soient diminués et que les contingents frappant les produits agricoles soient adoucis afin qu'on puisse importer plus librement, aux cours mondiaux, les denrées que les États-Unis ne produisent pas en quantités suffisantes.
- (3) Que soient diminués, et éventuellement supprimés en certains cas, les droits de douane sur les métaux et minéraux à l'égard desquels les États-Unis doivent s'approvisionner surtout à l'étranger.
- (4) Que le président soit autorisé à conclure des accords commerciaux réciproques, sans limite de temps et avec pouvoir de réduire les droits de douane, sous certaines réserves, en retour de la diminution des droits de douane ou des restrictions de la part de l'étranger.
- (5) Que le Congrès adopte un bill tendant à simplifier les formalités douanières. (Un bill en ce sens a déjà été présenté, mais il n'a jamais pu franchir les étapes prévues.)
- (6) Que soit retirée la préférence accordée aux cargos du pays à l'égard des expéditions se rattachant aux prêts et à l'aide des États-Unis.

(Une disposition spéciale prévoit que les produits rentrant dans le cadre de l'aide à l'Europe doivent être transportés dans des navires américains. L'Europe, qui retire du transport maritime une bonne partie de ses recettes en dollars, s'oppose à cette restriction. Cependant, les États-Unis font valoir que le manque de navires américains était si grand au cours de la dernière guerre que le renforcement de sa marine marchande constitue pour la nation un impérieux besoin.)

- (7) Que le Congrès prenne toutes dispositions utiles afin de permettre aux États-Unis de participer à l'établissement d'un organisme international qui travaillera à la réalisation des objectifs de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

(Les États-Unis ont eu l'occasion de ratifier la charte de La Havane, mais ils n'en ont rien fait. On propose une nouvelle réunion où ils soulèveraient cette question d'un organisme international auquel ils adhèreraient.)

Nous devons nous contenter de dire que nous appuyons le programme de base tendant à élargir la politique commerciale des États-Unis, dans le sens indiqué par les recommandations précitées. Si le gouvernement des États-Unis applique ces recommandations, l'avenir sera brillant pour ce qui est de l'équilibre des échanges internationaux; sinon, il sera très sombre.

#### *Programme de soutien des prix agricoles*

Le comité susmentionné a reconnu que "l'importation de denrées relevant de programmes de soutien des cours nationaux pose un problème important". Les États-Unis ont adopté, pour protéger leur agriculture, un programme de soutien des prix de parité. Le mécanisme auquel ce programme fait appel est fort compliqué: achats, accords de vente et prêts qui s'appuient sur des restrictions quantitatives à l'importation, des droits de douane et des droits d'entrée.

Le comité n'a pas soumis de recommandations vraiment importantes quant aux modifications à apporter à la politique commerciale touchant les produits agricoles. Et les modifications qu'il a proposées n'ont guère de chances d'être acceptées par les cultivateurs américains.

Autrement dit, il s'est abstenu de se prononcer sur le point essentiel, qui est le programme de soutien des prix à un niveau élevé. Le rapport est muet là-dessus. On a dit: "Le soutien des prix est indispensable au maintien de notre régime." On ne s'est pas élevé contre la formule des neuf dixièmes de la parité. On s'est contenté de préconiser l'abrogation de l'article 104 de la loi de la défense, article permettant l'établissement de contingents et de restrictions à l'égard des produits laitiers, pour ne mentionner que ceux-là. Aux termes de cette loi, l'importation de certains produits est absolument interdite. On pourrait utiliser aux mêmes fins l'article 22 de l'*Agricultural Adjustment Act*. Le gouvernement tente actuellement de persuader le Congrès de l'opportunité d'abolir l'article 104 de la loi de la défense, afin qu'on ne puisse plus l'invoquer pour restreindre l'importation de produits alimentaires.

D'autre part, il demande à la commission du tarif de lui soumettre un rapport circonstancié sur tous les produits agricoles dont l'importation est actuellement restreinte. L'article 22 de l'*Agricultural Adjustment Act*,—la loi aux trois "A",—sert à contrôler les importations et à appuyer le programme de contrôle des prix. On peut l'invoquer pour restreindre les importations jusqu'à concurrence de la moitié du chiffre d'une période antérieure, mais on peut se réclamer de l'article 104 de la loi de la défense pour interdire la moindre importation. Le gouvernement actuel s'efforce, je crois, d'amener les cultivateurs américains à renoncer à certaines mesures restrictives fort poussées. Cependant, il faut le répéter, l'entreprise se révèle extrêmement difficile, étant donné que le président Eisenhower s'est, comme on le sait, rendu dans l'Ouest au cours de la campagne électorale pour y promettre aux cultivateurs que les républicains leur seraient aussi favorables que les démocrates, c'est-à-dire qu'ils maintiendraient, pendant deux ans, le prix des produits agricoles aux neuf dixièmes de la parité. (Dans le cas de certains produits, dont le beurre, le soutien des prix peut aller des trois quarts aux neuf dixièmes de la parité.) Il est maintenant difficile de revenir peu à peu sur les promesses faites au cours de la campagne électorale.

La production mondiale, la consommation mondiale et le commerce international des produits agricoles constituent probablement un des facteurs économiques qui influent le plus sur l'économie internationale. Vu le peu de souplesse de la production agricole dans le monde et étant donné qu'elle varie selon les conditions climatiques, le prix des produits agricoles est peu stable.

Dans le domaine agricole, les modifications ne peuvent s'effectuer du jour au lendemain. Nous savons, par exemple, que le cultivateur canadien ne peut facilement modifier ses programmes; lorsqu'il a commencé à cultiver un produit, il se livre à cette culture pendant longtemps, quel que soit le prix du produit. Il en va de même sur le plan international. Même en période de crise, on ne renonce pas à la production de certaines denrées agricoles; la production manque donc de souplesse, ce qui se reflète profondément sur les prix.

Depuis les années 30, presque tous les pays du monde ont, sans se concerter, établi des programmes nationaux destinés à protéger leurs producteurs agricoles contre les extrêmes du marché libre. Ces programmes varient considérablement d'un pays à l'autre.

On a beau dire qu'il ne faudrait pas agir de telle ou telle façon, on peut, du point de vue de l'économique, établir une thèse solide pour démontrer que le prix devrait décider de tout, il reste que, sur le plan politique et dans la conjoncture actuelle, la chose est impossible. Et voilà tout!

L'hon. M. HAIG: Très bien!

M. HOPE: Les populations ne veulent plus, semble-t-il, que le marché libre règle la production, ce qui ne veut pas dire que toutes soient en faveur du dirigisme intégral.

L'hon. M. CRERAR: Si nous nous engageons dans cette voie, monsieur Hope, où aboutirons-nous?

M. HOPE: Deux possibilités s'offrent à nous. La voie du marché absolument libre conduira au communisme en Europe (et probablement dans le reste du monde) à très bref délai. C'est là une perspective peu agréable, mais c'est aussi une affirmation que confirment les nombreux renouvellements de gouvernements. Les gens sont pour partie ignorant et pour partie influencés par le sentiment, naturel au fond, que l'État leur doit quelque chose puisqu'il protège d'autres secteurs de la population. Les cultivateurs estiment qu'ils ont droit à la protection de l'État au même titre que le patronat et la main-d'œuvre; s'ils ne l'obtiennent pas, ils renverseront le gouvernement.

L'hon. M. CRERAR: Voici ce qui m'intéresse dans votre raisonnement. Si la stabilité exige que nous nous engageons dans cette voie, où cela nous mènera-t-il?

M. HOPE: Suivre jusqu'au bout la voie qui conduit à la stabilité parfaite ou, comme le préconise en certains pays, partager les risques jusqu'à les supprimer à peu près tous, nous conduirait au dirigisme intégral et au socialisme absolu, pour aboutir, peut-être, au communisme.

L'hon. M. CRERAR: Et à une diminution constante de la liberté dans le monde?

M. HOPE: En effet. Mais il est une chose étonnante à cet égard. Je croyais que cette voie menait fatalement à la suppression de toute liberté, mais j'en suis moins sûr depuis le jour où j'ai lu le compte rendu d'un rédacteur canadien qui, voici trois ans, s'est rendu en Suède, où il a interviewé le premier ministre de ce pays. La Suède, on le sait, est dirigée, depuis un certain nombre d'années, par un gouvernement social-démocrate. Cependant, on dit souvent de la Suède qu'elle a un gouvernement de "juste milieu". Au cours des campagnes électorales, les soutiens de ce gouvernement, qui occupe le pouvoir depuis un certain nombre d'années, faisaient miroiter aux yeux des électeurs les avantages d'un dirigisme poussé à l'extrême limite; mais, quand il a obtenu le pouvoir, le gouvernement n'est pas allé jusqu'au bout dans la voie du dirigisme. A ce rédacteur canadien qui lui demandait: "Maintenant que vous détenez le pouvoir absolu, vous n'avez qu'à adopter les lois nécessaires pour réaliser l'étatisation générale. Cependant, bien que vous occupiez le pouvoir depuis longtemps déjà, vous n'avez encore parcouru qu'environ le quart du chemin. Pourquoi vous arrêter là?", le premier ministre de la Suède a répondu: "Nous nous sommes arrêtés là où la population voulait, estimions-nous, que nous nous arrétions. Nous savons que nous pourrions perdre toute liberté en allant plus loin."

Cet aveu est d'un socialiste et interventionniste convaincu, mais qui s'est rendu compte, à l'usage, que l'interventionnisme peut être dangereux au delà d'un certain point, comme ses gens l'ont eux-mêmes compris après avoir goûté d'une bonne dose d'économie dirigée. C'est là, à mon sens, un signe encourageant. Si certains États continuent dans la voie où ils se sont engagés, ils en arriveront au point où se trouve actuellement la Russie. Cependant, les peuples qui ne manquent pas d'intelligence et qui aiment la liberté ne demandent pas à leurs dirigeants de dépasser un certain point: ils consentent à payer leur liberté d'un peu d'instabilité et d'insécurité. Il y a compensation.

L'hon. M. CRERAR: Mais ils voudront peut-être, dix ans plus tard, franchir plusieurs autres étapes.

M. HOPE: Ils sont libres, bien entendu, d'en décider ainsi.

L'hon. M. BURCHILL: Le même raisonnement ne s'applique-t-il pas à la Grande-Bretagne?

M. HOPE: Sans doute, mais la population anglaise a compris, je crois, que le gouvernement travailliste était allé assez loin dans la voie de l'interventionnisme. Je ne dis pas que le gouvernement travailliste ne reprendra plus jamais le pouvoir; il y aura probablement un autre petit reflux.

L'hon. M. HAIG: L'exemple qu'on trouve au Canada nous suffit; nous n'avons pas besoin de faire appel à la Grande-Bretagne.

M. HOPE: Au fond, les peuples épris de liberté ne renonceront jamais à certaines libertés.

L'hon. M. HAIG: Pourquoi ne parlez-vous pas de l'Alberta? En 1934, vous étiez en Saskatchewan et je me trouvais au Manitoba. En Alberta, on promettait de verser \$25 par mois à tout le monde. A-t-on tenu cette promesse?

M. HOPE: Non.

Une VOIX: On a trouvé du pétrole.

L'hon. M. MACKINNON: On a fait mieux!

M. CRERAR: D'une façon générale, prise-t-on la liberté autant qu'il y a trente ans.

M. HOPE: Peut-être pas autant. Je ne saurais dire. Je n'habitais pas ici il y a trente ans.

L'hon. M. CRERAR: J'entends aux États-Unis, au Canada et en Grande-Bretagne?

M. HOPE: La liberté fait couler beaucoup d'encre de nos jours. C'est un véritable déluge d'articles, de réclame et de discours sur la liberté. Il y a quarante ans, si j'ai bonne mémoire, le sujet était rarement abordé. C'est sans doute qu'on se rend mieux compte du danger qui menace la liberté. C'est pourquoi j'ai l'impression qu'on hésitera avant d'abandonner certaines libertés en retour de quelques avantages. J'ai peut-être tort, mais je fais fond sur l'homme: il consentira certains abandons, mais il est des libertés essentielles auxquelles il ne renoncera pas.

L'hon. M. BEAUBIEN: Mais il pourra les perdre peu à peu, sans trop savoir où tout cela le mènera.

M. HOPE: C'est bien possible. C'est un risque à courir, bien entendu.

L'hon. M. MACKINNON: En avons-nous fini avec le mémoire?

M. HOPE: Depuis un certain nombre d'années, la Fédération internationale des producteurs agricoles, organisme dont la Fédération canadienne des agriculteurs est membre actif, préconise l'établissement d'un programme international destiné à favoriser, dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs, l'accroissement de la production agricole en même temps que la meilleure distribution et la meilleure utilisation de cette production.

Les plans s'insérant dans un tel programme prévoyaient un organisme international pratique, doté des moyens financiers et autres qui lui permettraient de voir à ce que les excédents agricoles soient dirigés sur les régions qui en ont le plus pressant besoin et écoulés de telle sorte qu'ils ne sapent pas les fondements de la structure des cours mondiaux.

L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies a examiné deux projets de programme international complet. D'abord, la proposition de lord Boyd Orr tendant à l'établissement d'un conseil international des vivres, puis celle mise de l'avant par une commission de la FAO, composée de spécialistes des denrées; cette seconde proposition visait l'institution d'un office international pour l'échange des produits. Les États membres de la FAO n'ont retenu ni l'une ni l'autre. Toutefois, la FAO s'occupe actuellement de mettre au point des plans en vue de la constitution de réserves d'urgence en cas de famine; ces réserves répondraient, en partie, aux exigences d'un programme de ce genre. Il n'est pas sans intérêt de noter également qu'un groupe de membres du Congrès américain essaie actuellement de faire revivre le projet de constitution d'une réserve internationale de denrées alimentaires.

Un bon programme international en matière de denrées alimentaires comporterait de multiples avantages:

- a) Il compléterait et favoriserait le commerce des denrées alimentaires.
- b) Il contribuerait à une plus grande stabilité au chapitre des comptes internationaux.
- c) Il favoriserait l'accroissement de la production agricole dans les pays exportateurs, en supprimant le risque d'accumulation d'excédents invendables qui pèsent sur les prix et bouleversent la production.
- d) Il fournirait des stocks dont on pourrait constituer une réserve internationale d'urgence en cas de famine, et
- e) Il aiderait à soulager la faim parmi les populations sous-alimentées, ce qui est un des moyens pratiques de faire échec au communisme.

Les brusques variations que subissent les prix des produits agricoles écoulés sur les marchés internationaux provoquent nécessairement des modifications brutales de la balance générale des comptes. Déjà, en raison de son programme de soutien des prix sur le plan intérieur, le gouvernement des États-Unis accumule de fortes quantités de blé, de certains produits laitiers et de maïs.

S'il décidait de jeter ces produits sur les marchés internationaux à l'heure actuelle, alors qu'il détient pour 1,600 millions de dollars de denrées agricoles, toute la structure des prix, pour ce qui est de ces denrées, en serait fort ébranlée. En outre, étant donné le programme des prix de parité qu'appliquent actuellement les États-Unis, tout fléchissement de la demande nationale se traduirait par l'accumulation rapide, entre les mains de l'État, d'une grande variété de produits agricoles. Il en irait de même pour le Canada si, en face d'une baisse de la demande sur le marché intérieur, l'État intervenait en vue de maintenir le revenu agricole. La concurrence qu'on se livrerait pour écouler ces excédents à l'étranger à des prix dérisoires aurait tôt fait de bouleverser le régime de la balance générale des comptes, chaque pays s'empressant d'imposer des restrictions à l'importation en vue de protéger son économie agricole contre pareil dumping résultant de subventions à l'agriculture.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce décourage, il est vrai, de telles pratiques, mais cet accord n'a jamais été officiellement ratifié par les États-Unis. Et même s'il l'avait été, le régime serait vraisemblablement voué à l'insuccès, car l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ne répond pas, à lui seul, au problème. Il décourage le recours, en période de crise internationale, aux méthodes que nous venons de rappeler, mais il n'existe actuellement aucun organisme international capable de dénouer une telle crise.

C'est pourquoi nous sommes d'avis que, pour éviter que ne se heurtent à l'avenir les programmes intéressant le commerce international des denrées agricoles, les divers pays du monde devraient se pencher de nouveau sur les moyens d'instituer un organisme international qui se chargerait de la distribution, à l'échelle du monde, des excédents périodiques de produits agricoles, de façon à jeter le moins de désordre possible dans le commerce international de ces produits. En l'absence d'un tel organisme, les programmes qu'appliquent divers pays en vue de maintenir les prix agricoles et le revenu des cultivateurs aboutiraient fatalement à des restrictions sur les échanges internationaux de produits agricoles.

### *Rôle du Canada*

Le rôle du Canada dans le rétablissement de l'équilibre entre la zone dollar et le reste du monde libre n'est sans doute pas à l'échelle de celui des États-Unis, mais il n'en est pas moins important. D'une façon générale, nous sommes d'avis que le Canada a fait preuve de sagesse en matière d'échanges internationaux. Notre tarif douanier n'est pas excessif. Nos méthodes douanières sont pratiques et efficaces. Les appels à la Commission du tarif sont relativement affranchis des longs retards et des tracasseries administratives. (Une longue expérience acquise dans nos rapports avec la Commission du tarif, le ministère des Finances et celui du Revenu national nous permet de dire que les méthodes administratives du Canada, en matière de commerce et de douane, sont expéditives, équitables et efficaces. J'ai demandé aux représentants au Canada de quelques-uns des importateurs les plus importants ce qu'ils pensaient de nos méthodes douanières. Ils m'ont répondu que notre régime douanier, en soi et dans son application, était excellent.)

Le Canada, à titre de pays signataire des accords commerciaux de Genève, s'est employé à libérer les échanges commerciaux, grâce à la diminution des droits de douane, et à atténuer d'autres restrictions qui pèsent sur le commerce international.

Nous avons dit que le tarif douanier du Canada n'est pas élevé, mais nous n'en pensons pas moins, qu'un bon nombre de droits pourraient être abaissés sans que les industries intéressées aient trop à en souffrir. Voyons en quelques-uns:

*Aluminium*—Le Canada est un des principaux producteurs d'aluminium; c'est probablement celui dont le prix de revient est le plus bas.

—ainsi, c'est au Canada que la production d'énergie hydro-électrique coûte actuellement le moins cher, et on sait que l'énergie représente une très grosse fraction des frais de production de l'aluminium.

Le *London Economist*, dans un numéro spécial, nous renseigne pleinement là-dessus. Le tarif de préférence britannique prévoit l'entrée en franchise de l'aluminium semi-ouvré, mais les droits relevant du régime de la nation la plus favorisée vont de 2c. la livre à 30 p. 100 de la valeur dans certains cas. Le droit frappant les articles en aluminium varie de 15 à 20 p. 100 sous le régime de la préférence britannique et de 22½ à 27½ p. 100 sous celui de la nation la plus favorisée. Et c'est au Canada que les produits bruts reviennent le meilleur marché à l'heure actuelle: nos exportations d'articles en aluminium sont beaucoup plus considérables que nos importations. Voilà donc une industrie qui ne souffrirait certes pas d'une diminution de la protection dont elle jouit.

*Cuivre*—Le Canada est producteur de cuivre à faible prix de revient et exportateur important de presque tous les genres d'articles en cuivre, comme les barres, les tuyaux et le fil. Certaines catégories entrent en franchise sous

le régime de la préférence britannique, tandis que d'autres sont assujéties à un droit allant de 5 à 20 p. 100. Pour ce qui est de la clause de la nation la plus favorisée, le droit va de 10 à 20 p. 100.

*Bois*—Le Canada se range parmi les plus gros producteurs de ce matériau essentiel, qui compte parmi ses plus importants produits d'exportation. Aucun droit ne frappe le bois que nous importons, à moins qu'il ne s'agisse de bois blanchi des deux côtés; le droit est alors de 10 p. 100. Le bois blanchi d'un seul côté entre en franchise.

Le Canada est un important producteur de contre-plaqué et de bois de placage, qu'il a été un des premiers à mettre sur le marché. L'an dernier, nous avons exporté pour 16 millions de dollars de ce produit, soit dix fois plus que nous n'en avons importé: n'empêche que nous prélevons ici un droit de 15 à 25 p. 100.

*Pneus et chambres à air en caoutchouc*—Le caoutchouc brut entre au Canada en franchise, mais les pneus et les chambres à air destinés aux automobiles, aux autobus et aux bicyclettes sont frappés d'un droit de 22½ p. 100 sous le régime de la préférence britannique et de 25 p. 100 sous celui de la nation la plus favorisée. L'an dernier, nos exportations de ces produits ont atteint 12 millions de dollars, ce qui est beaucoup plus que le chiffre de nos importations. Nos exportations de pneus et de chambres à air à destination des États-Unis ont légèrement dépassé 5 millions de dollars, tandis que nos importations s'établissaient à un peu moins de 7 millions.

(Nous avons, on le voit, à peu près équilibré notre commerce avec ce pays, qui frappe nos exportations de droits d'entrée, tout comme nous le faisons pour les siennes.)

*Textiles*—La laine et le coton bruts entrent au Canada en franchise, mais presque tous les articles manufacturés à partir de ces produits sont assujétis à un droit de 5 à 20 p. 100 sous le régime de la préférence britannique. Pour ce qui est de la clause de la nation la plus favorisée, le droit va de 10 à 27½ p. 100; dans certains cas, il faut ajouter 3c. par livre à un droit de 27½ p. 100.

Nous avons cité ces quelques exemples afin d'indiquer où l'on pourrait, selon nous, diminuer sans trop d'inconvénients les droits de douane. Espérons qu'à la prochaine réunion des pays signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce le Canada montrera la voie en offrant un certain nombre de concessions tarifaires en retour d'un traitement semblable de la part d'autres pays. Nous sommes persuadés qu'un examen approfondi de notre régime tarifaire révélerait nombre de droits qu'on pourrait, dans l'intérêt national, réduire en vue d'accroître la concurrence, sur le marché canadien, des produits anglais ou autres.

Il n'est pas sans intérêt de signaler que, depuis un certain nombre d'années, tous les instruments agricoles (à l'exception des chariots, frappés d'un droit de 15 p. 100) entrent au Canada en franchise, quel que soit le pays d'origine. L'industrie canadienne des instruments agricoles est devenue florissante et elle exporte aujourd'hui ses produits dans une foule de pays. Cependant, les importations canadiennes d'instruments agricoles sont considérables. Nous sommes persuadés que d'autres industries canadiennes pourraient également subir davantage la concurrence de l'étranger sans avoir trop à en souffrir.

L'hon. M. CAMPBELL: Ne pourrait-on pas y ajouter le droit d'exporter à d'autres pays?

M. HOPE: Je suis tout à fait d'accord. Mais, pour ce qui est de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, nous examinons chaque produit séparément: nous consentirons à abaisser le droit frappant tel produit si notre interlocuteur est disposé à nous accorder une concession à l'égard de tel autre produit. Nous ne pouvons tout donner sans rien obtenir en échange. Je crois

que nous pourrions conclure des marchés avantageux avec les États-Unis et d'autres pays. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce nous a permis, je crois, de réaliser quelque progrès quant aux restrictions pesant sur le commerce international, mais nous voulons en arriver à l'abaissement des tarifs. Je ne dis pas, bien entendu, qu'il existe déjà une union douanière entre le Canada et les États-Unis, encore que je note que le tarif américain est assez semblable au nôtre pour presque tous les produits agricoles. Il serait peut-être dans l'intérêt de nos deux pays que chacun réduisit son tarif.

L'hon. M. EULER: Voulez-vous dire que, d'une façon générale, les droits dont les États-Unis frappent nos produits sont les mêmes que ceux auxquels nous assujétissons les leurs?

M. HOPE: Pour ce qui est des produits agricoles seulement, c'est-à-dire, les porcs, les bovins et ainsi de suite, nos deux tarifs sont à peu près identiques.

L'hon. M. EULER: Mais cela n'embrasse pas une foule d'autres denrées.

M. HOPE: Non; pour ce qui est des autres denrées, ils sont, en moyenne, plus élevés.

L'hon. M. MACLEAN: Les droits américains sont plus élevés?

M. HOPE: Les droits américains sont plus élevés que les nôtres en ce qui concerne les produits industriels.

L'hon. M. CAMPBELL: Mais les instruments agricoles entrent en franchise?

M. HOPE: Cela vaut pour tous les pays du monde. Nous accordons l'entrée en franchise aux instruments agricoles fabriqués en Angleterre. Si ce pays peut vendre au Canada un tracteur capable de subir la concurrence des tracteurs américains ou canadiens, il n'aura pas à surmonter l'obstacle que constituent les droits de douane. Reste le problème du service d'entretien et de réparations. J'ai eu, sur ma ferme, un tracteur anglais monté sur gros pneus spéciaux, que je ne pouvais remplacer à moins de les faire venir d'Angleterre.

L'hon. M. EULER: Même si les droits de douane sont à peu près les mêmes entre nos deux pays pour ce qui est des produits agricoles, les États-Unis imposent, n'est-ce pas, certaines restrictions?

M. HOPE: Oui, à l'égard de certains produits.

L'hon. M. EULER: Ainsi, ils appliquent toutes sortes de restrictions à la frontière.

M. HOPE: Ils appliquent des règlements d'ordre sanitaire et autre.

L'hon. M. EULER: Il ne s'agit pas nécessairement de restrictions tarifaires.

M. HOPE: Ils appliquent, par exemple, des méthodes d'évaluation dont l'examen serait assez difficile.

Les Canadiens n'hésitent pas à dénoncer la politique douanière des États-Unis, mais il serait de mauvaise grâce de ne pas consentir certaines concessions nous-mêmes en vue de favoriser la libération des échanges entre les divers pays.

Les États membres de l'OTAN auront toutes chances d'accorder leurs propres politiques économiques, sur le plan international, s'ils ont soin de prendre l'initiative de programmes propres à réaliser l'équilibre des comptes internationaux sans appel aux prêts gouvernementaux ni aux octrois de la zone dollar. Un commerce international restreint n'exclut pas l'équilibre des comptes. Les divers pays pourraient continuer à restreindre leurs achats dans la zone dollar en relevant leurs tarifs, en limitant les échanges et en assujétissant les importations au contingentement, mais semblable politique serait grosse de dangers pour le régime économique du monde libre. Il faut réaliser l'équilibre en augmentant les échanges internationaux, non pas en les restreignant.

Les pays situés en dehors de la zone dollar doivent contenir la demande nationale et les prix du marché intérieur, ils doivent accroître leur productivité, afin que leurs produits d'exportation puissent mieux soutenir la concurrence dans la zone dollar.

Quant à la zone dollar,—et singulièrement les États-Unis,—elle doit faire en sorte que les pays qu'elle n'englobe pas puissent gagner assez de dollars pour leurs besoins. Précisons. Les pays de la zone dollar doivent abaisser davantage leurs tarifs douaniers et supprimer, dans la mesure du possible, les autres obstacles à l'importation. Ils peuvent également contribuer à améliorer la situation en maintenant et en augmentant l'aide technique et financière qu'ils accordent aux pays peu évolués. Les placements à l'étranger seraient d'un certain secours; cependant, vu la situation dans laquelle se trouve actuellement la politique internationale, il ne faut pas leur attacher trop d'importance.

Une fois l'équilibre réalisé, il faudrait s'occuper de prendre les moyens voulus pour réduire d'année en année l'instabilité qui pèse sur les comptes internationaux. S'il était nécessaire de recourir encore au stockage gouvernemental chez les nations libres, une collaboration plus étroite et mieux ordonnée entre les divers États contribuerait à prévenir de trop brusques variations dans la demande de matières premières.

A titre de facteur de stabilité à long terme dans les comptes internationaux, un organisme international chargé de l'écoulement des excédents agricoles serait, croyons-nous, très utile.

C'est la fin de mon mémoire.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, avez-vous des questions à poser à M. Hope?

L'hon. M. HAIG: Monsieur Hope, peut-on reconstruire le monde de l'OTAN sans amener à des normes communes les pays qui le composent?

M. HOPE: Non, ce n'est pas tout à fait cela. La productivité entre en ligne de compte. Dans un pays où la productivité est élevée le niveau de vie sera meilleur que dans un autre où elle est moins élevée.

L'hon. M. HAIG: Mais le producteur canadien qui, grâce à l'efficacité de ses méthodes, peut produire à meilleur compte que le producteur américain pourra vendre son produit moins cher sur les marchés du monde.

M. HOPE: Oui.

L'hon. M. HAIG: Le producteur anglais qui applique la semaine de quarante heures ne pourra concurrencer son homologue canadien qui travaille quarante-huit heures par semaine.

M. HOPE: Cela aussi entre en ligne de compte. Il n'en reste pas moins que l'équilibre des échanges peut exister même si la productivité n'est pas partout semblable. Cela reste vrai même pour un pays comme le Japon où le niveau de vie est très bas, alors que le nôtre est élevé. Les différences de productivité peuvent compenser les différences de prix.

Prenons l'accord de Breton-Woods à titre d'exemple. Nous savons les ennuis qui ont immédiatement surgi quand on a décidé, dans cet accord, de fixer les taux de change. Il peut paraître étrange que je m'élève ainsi contre un groupe de spécialistes, mais je me rappelle très bien ce qui est arrivé quand on a décidé, à Breton-Woods, de fixer les taux de change et d'accorder à chaque pays un délai de six mois pour établir son taux de change, qui ne devait plus bouger par la suite. On attachait tellement d'importance à un taux de change fixe qu'on obligeait les divers pays à maintenir leur taux de change dans des limites étroites. La productivité ne pouvant plus jouer, ce fut l'inflation. Le dollar canadien est maintenant libre, et le Canada s'en trouve bien, je crois.

L'hon. M. EULER: Vous semblez attacher beaucoup d'importance à l'OTAN. Ne croyez-vous pas que, dans l'intérêt général, il conviendrait d'admettre l'Allemagne au sein de cette organisation?

M. HOPE: Elle en fait déjà partie.

L'hon. M. EULER: Pas de l'OTAN.

M. HOPE: On va faire entrer l'Allemagne dans la Communauté européenne.

L'hon. M. EULER: Ce n'est pas la même chose.

L'hon. M. LAMBERT: C'est aux fins de la défense.

M. HOPE: C'est exact. Et elle demande à souscrire à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Il serait certes utile que l'Allemagne fit partie de l'OTAN. Pourquoi l'écarter?

L'hon. M. EULER: C'est précisément ce que je pense.

L'hon. M. HAIG: Je reviens à ma question: comment un pays comme la Grande-Bretagne, dont la production par homme est, depuis cinq ou six ans, inférieure à celle des États-Unis, peut-il commercer avec ce dernier pays?

M. HOPE: Il peut le faire en remaniant son taux de change et en faisant appel aux productions pour lesquelles il l'exporte sur les États-Unis. On peut se demander comment nous avons pu, avant la guerre, commercer avec le Japon, pays dont le niveau de vie était extrêmement bas. Le fait que, pour certains produits, il l'emportait sur nous.

L'hon. M. HAIG: Nous frappions les produits japonais de droits très élevés.

M. HOPE: Je le sais, mais certains de leurs produits pouvaient quand même soutenir la concurrence des nôtres.

L'hon. M. HAIG: En dépit des droits de douane.

M. HOPE: En dépit des droits de douane.

L'hon. M. EULER: La même chose commence à se répéter, n'est-ce pas?

M. HOPE: Oui, pour ce qui est de certains produits.

L'hon. M. HAIG: Et il en ira de même pour les produits allemands.

M. HOPE: L'Allemagne et le Japon sont les deux points névralgiques qui pourront forcer les Américains à modifier leur politique. Il leur faut exporter et les États-Unis devront leur acheter leurs produits.

L'hon. M. HAIG: Leurs populations sont laborieuses et ouvertes au progrès.

M. HOPE: En effet.

L'hon. M. HAIG: Ils domineront le commerce international, si nous n'avons soin de travailler et de produire comme eux.

M. HOPE: J'ai là-dessus une opinion que personne ne partagera peut-être, mais que, j'hésite à le dire, j'ai déjà exposée à une réunion tenue ici.

L'hon. M. HAIG: Je tiens à dire au président que le témoin, même s'il représente ici la Fédération canadienne des agriculteurs, doit se sentir parfaitement libre d'exprimer ses opinions, qui ne sauraient lier la Fédération des agriculteurs.

L'hon. M. CRERAR: Je ne crois pas que personne ose lier la Fédération des agriculteurs!

L'hon. M. HAIG: M. Hannam pourrait le faire, du moins il pourrait tenter de le faire. Mais je parlais, bien entendu, de la Fédération canadienne des agriculteurs.

M. HOPE: L'opinion que je vais exprimer n'engage que moi. Je crois depuis assez longtemps (et ce sentiment a été renforcé par les constatations que j'ai pu faire récemment) qu'un large secteur du monde se dirige vers le socialisme. En d'autres termes, un large secteur tend au dirigisme.

L'hon. M. EULER: La chose ne fait aucun doute.

M. HOPE: Et les pays qui tendent au dirigisme s'engagent sur la voie qui mène au paternalisme d'État; s'ils aboutissent au dirigisme et au paternalisme d'État avant d'avoir porté leur productivité à un niveau élevé, leurs prix de revient seront vraisemblablement élevés. C'est ce qui est arrivé dans une bonne partie de l'Europe. Alors, et même si ce n'est que pour un temps, la productivité étant modifiée à des rythmes différents, les échanges commerciaux deviennent plus difficiles, surtout si les taux de change sont rigides. On fait appel aux restrictions. Si l'écart, dans le domaine de la productivité, s'élargit rapidement entre deux pays, ils ne peuvent bientôt plus commercer l'un avec l'autre; mais si l'écart reste sensiblement le même, le risque de contraction des échanges commerciaux sera moindre.

L'hon. M. BURCHILL: Je reviens à la question que vous avez soulevée au sujet du rapport existant entre la souplesse du taux de change et l'insuffisance de la productivité. Selon vous, on peut remédier à cette insuffisance par la souplesse du taux de change.

M. HOPE: Un taux de change souple trouvera son niveau naturel.

L'hon. M. BURCHILL: Autrement dit, si la productivité laisse à désirer, la monnaie du pays en cause perdra de sa valeur?

M. HOPE: Les échanges commerciaux devront s'effectuer de quelque façon. Pour qu'ils s'effectuent, le taux de change et les prix devront se compenser après un certain temps; la valeur de la monnaie diminuera.

L'hon. M. BURCHILL: Et cette perte de valeur compensera une productivité insuffisante?

M. HOPE: Il faudra bien. En nous faisant une religion des taux de change fixes, nous nous sommes privés d'un rajustement automatique; si l'on cherche à le remplacer par des prêts, des dons ou la restriction des importations, on fausse le jeu de l'économie. Cette nouvelle doctrine est née de la guerre.

L'hon. M. HAIG: Elle ne vous inspire pas confiance?

M. HOPE: Je ne crois pas qu'on puisse en attendre rien de bien.

L'hon. M. HAIG: Je suis d'accord avec vous.

M. HOPE: On pourrait l'appliquer avec succès si les pays d'Europe consentaient à accroître leur productivité et si nous abaissions un peu nos barrières douanières. Mais, si nous ne pouvons les amener à améliorer leur productivité et si nous n'abaissions nos droits de douane, ils continueront à faire obstacle aux échanges commerciaux. Peut-être procéderont-ils à une autre dévaluation majeure. La Grande-Bretagne voudrait éviter d'en arriver là, car une autre dévaluation de la livre ferait perdre toute confiance à ceux qui ont des fonds chez elle.

L'hon. M. CRERAR: Croyez-vous que la productivité maximum puisse exister là où règne le paternalisme d'État?

M. HOPE: Non, je ne le crois pas.

L'hon. M. CRERAR: C'est également mon avis. Avant la guerre, la Grande-Bretagne exportait 40 millions de tonnes de charbon, surtout aux pays d'Europe, un peu à l'Argentine et à d'autres pays de l'Amérique du Sud. Cette exportation était un élément très important de sa balance des comptes. Mais le paternalisme d'État s'est répandu en Grande-Bretagne, on a diminué les heures de travail des mineurs et relevé leur salaire, si bien que les Anglais peuvent à peine produire assez de charbon pour leurs propres besoins et qu'ils ont perdu une source importante de revenu. Permettez-moi de vous dire que je trouve votre mémoire remarquable.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. CRERAR: J'aimerais vous interroger sur certains aspects de cette question. Je fais mienne votre thèse d'ensemble sur les conséquences qu'entraîne dans le domaine commercial l'existence de barrières. Je souscris également d'une manière absolue à vos idées au sujet de certaines industries au Canada qui pourraient réduire leurs tarifs douaniers. Il me souvient, qu'il y a trente ans, (alors que j'étais un de ceux qui prêchaient en faveur de l'abolition des droits douaniers sur le matériel agricole) on m'avait affirmé qu'une telle abolition affaiblirait l'industrie du matériel agricole au Canada. Néanmoins celle-ci a pris un essor constant sous un régime de liberté complète; aujourd'hui, notre industrie d'instruments aratoires est l'une des premières du monde. Il ne s'ensuit donc pas obligatoirement que des restrictions douanières soient indispensables à un essor sain. Je suis l'adversaire de toutes les restrictions, quelles qu'elles soient. Je m'aventure ici en terrain semé d'embûches; mais pour nous en tenir à une question courante, songeons par exemple au commerce de la margarine.

L'hon. M. BEAUBIEN: Pourquoi soulever ce problème?

L'hon. M. CRERAR: A titre d'exemple. Dans le domaine de la margarine, les agriculteurs canadiens penchent volontiers vers un régime de restrictions. Cela cadre-t-il avec le principe général de l'abolition des pratiques restrictives? La même chose est vraie aux États-Unis, en ce qui concerne la modification qu'on a apportée à la loi sur la défense, il y a un an, touchant les produits laitiers. Toute la question se ramène à ceci: vous, M. Hope, qui êtes un économiste de profession avec vos confrères, vous pouvez nous exposer la chose d'une manière à mon sens fort claire; mais, (et vous l'avez touché du doigt) les difficultés surgissent quand il s'agit de s'en prendre aux obstacles d'ordre politique associés au problème.

M. HOPE: C'est exact.

L'hon. M. CRERAR: Et ces difficultés-là, ne me semblent guère diminuer.

M. HOPE: C'est que dans le domaine des réformes d'ordre politique, alors que le monde occidental a voulu donner à toutes les peuplades de l'univers le droit de vote, il a ainsi semé le vent et a récolté une tempête que tous n'avaient pas su prévoir. Dans tous les pays, les partis politiques tendent à accéder au pouvoir et, pour ce faire, ils ont pris l'habitude de s'appuyer sur l'ignorance et les préjugés de la masse. Ainsi, songez à la théorie de l'État-providence. Je n'ai rien contre le bien-être de la population; mais il me semble que nous ne devrions nous engager à fond dans certains domaines du bien-être, qu'une fois que le rendement de notre production serait élevé. Nous pourrions mettre ces formules en pratique une fois que nous serons devenus assez riches; mais nous rencontrerons fatalement des difficultés si, tout en étant une nation relativement pauvre, nous cédions à la pression de nos concitoyens réclamant tous ces avantages dans le domaine du bien-être.

L'hon. M. EULER: Vous ne prétendez pas que le Canada soit un pays pauvre?

M. HOPE: Le pays qui s'engage loin dans la voie de l'État-providence va fatalement se transformer en nation à prix de revient élevé s'il n'a pas les moyens de payer la note. Mais des pays riches, comme le Canada et les États-Unis peuvent aller loin dans cette direction sans réellement devenir des nations à prix de revient élevé. Il me semble que dans l'Europe d'aujourd'hui, par suite de pressions d'ordre politique et de l'influence communiste, certains pays ont été contraints de s'avancer trop loin dans la voie du bien-être, avant d'avoir pu créer chez eux la richesse indispensable; ainsi, ils sont devenus des pays à prix de revient élevé. La seule chose que nous puissions faire c'est de souhaiter qu'ils sachent s'arrêter à temps.

L'hon. M. CRERAR: Ces pays songeraient-ils davantage au bien-être qu'à la liberté?

M. HOPE: Ma foi, monsieur le sénateur, je ne le pense pas. J'estime que bon nombre de ces nations ne se rendent pas compte de la situation. En tous cas, il ne s'agit pas nécessairement de la perte de la liberté. Les allocations familiales ne sauraient avoir pour conséquence la perte de la liberté.

L'hon. M. CRERAR: Vous affirmez que certains pays européens sont contraints d'adopter un régime social de bien-être afin d'éviter une consolidation de l'influence communiste. Il me semble que la plus grande partie de leur population dirait sans doute: "Nous voulons au premier chef le bien-être; que nous dussions donner notre liberté en échange, n'est pour nous qu'un problème d'importance secondaire."

L'hon. M. HAIG: Je doute que les gens aillent jusque-là.

M. HOPE: Je ne pense pas qu'ils suivent cette ligne logique de raisonnement.

L'hon. M. HAIG: Ce que vous avez dit au début est probablement exact. Ce sont les partis d'opposition qui proposent des formules contraignant le Gouvernement, (quel qu'il soit) à consentir des concessions qu'il n'aurait sans doute pas consenties, si ce n'avait été la pression politique qu'il subit de la part de ses adversaires.

M. HOPE: Nous en trouvons un exemple classique en France. Après la guerre la France a subi l'inflation la plus considérable sans doute de toute l'Europe. Sa situation a été plus instable que partout ailleurs. Pendant certain temps, les communistes contrôlaient 30 p. 100 environ du corps électoral; personne n'a proposé d'augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers ou des sociétés, ni de prendre les mesures salutaires qui auraient pu par ailleurs affecter quelque peu les intérêts de telle ou telle catégorie de citoyens. Pour lors les Français se révoltent, chassent leur gouvernement et, presque toutes les semaines, la France a un nouveau cabinet. Le Gouvernement n'essaie même pas d'équilibrer le budget et, pour se raccrocher au pouvoir, il adopte des formules de compromis. A l'heure actuelle, le coût de la vie en France a atteint un niveau astronomique. Les gaullistes et les communistes luttent pour le pouvoir, et jouent sur les préjugés de la population à laquelle ils promettent la lune et les étoiles et qui sembe leur prêter une oreille crédule. C'est là, la racine même du mal.

L'hon. M. HAIG: Nous essayons d'entendre ce que dit M. Hope mais il y a deux personnes ici qui sont engagées dans un entretien particulier; je proteste, car je ne puis entendre M. Hope.

M. HOPE: Je puis paraître plus pessimiste que je ne le voudrais. Je suis convaincu qu'il y a, dans le monde, nombre de gens sachant réfléchir: en Grande-Bretagne, au Canada, aux États-Unis et dans tous les pays occidentaux ces gens se rendent peut-être aujourd'hui mieux compte de l'existence des périls dont nous parlons, qu'ils ne le faisaient il y a dix ans par exemple. Je suis persuadé qu'aujourd'hui ils réalisent mieux les limites que nous devons nous imposer dans la voie de l'État providence; ils deviennent sans doute plus raisonnables et ne se laissent plus impressionner par les accusations que l'opposition dirige contre les gouvernements au pouvoir. Ceux d'entre nous qui ont reçu une instruction un peu plus poussée que les autres, devraient avoir à cœur de signaler certaines de ces choses. Cela aiderait quelque peu. Je pense que les Américains commencent à y voir plus clair.

L'hon. M. CRERAR: Vous semblez avoir grande foi dans le bon sens des populations.

M. HOPE: En effet.

L'hon. M. CRERAR: Moi aussi.

M. HOPE: Je pense que, grâce à des connaissances plus étendues, plus de discrétion, plus d'éclaircissements par la parole ou par la plume, nous parviendrons à éviter la crise sans avoir dû essuyer des conséquences trop graves.

L'hon. M. EULER: On ferait bien de donner une publicité plus étendue aux idées pleines de bon sens qu'on exprime au sein du Sénat canadien!

M. HOPE: Le rapport dont j'ai cité des extraits: rapport de l'organisation européenne de coopération économique pour 1952—ne mâche pas les mots. Les délégués des divers pays disent crûment à quoi il faut s'attendre. Ce texte a été largement diffusé en Europe. Nous aurions donc, ce me semble, une chance d'être dans la bonne voie et de faire victorieusement front aux crises qui nous menacent.

L'hon. M. CRERAR: Les choses iraient peut-être mieux, s'il y avait en Europe plus de chefs de file courageux.

L'hon. M. EULER: En Europe et ailleurs.

M. HOPE: Sans doute, à condition que les chefs politiques aient l'influence voulue pour, à l'instar de Roosevelt, être capables de se faire suivre des masses.

L'hon. M. LAMBERT: En ce qui concerne la mise au point faite par M. Hope quant aux aspects encourageants de la situation: il a dit plus haut (et à mon avis avec raison) que l'évolution politique de l'Europe l'a portée vers la démocratie sociale et l'a écartée des mouvements anciens qui, dans les divers pays européens, étaient individualistes et peut-être plus démocratiques, s'il vous plaît d'employer ce terme. Mais sous des régimes tendant vers la démocratie sociale, comment pourra-t-on pousser à l'action les gouvernements de ces pays? L'ensemble de la population peut nourrir les aspirations que vous avez évoquées et posséder des connaissances plus étendues; mais il y a un abîme entre les gouvernements, et les idées et les sentiments de la masse. La chose est exacte ici-même, où les institutions sont évidemment plus démocratiques qu'en Europe aujourd'hui. Le nœud du problème n'est-ce pas justement l'abîme séparant les conceptions de la masse du peuple de celles des gouvernements qui sont censés en tenir compte?

M. HOPE: Autrement dit, si on éclaire la population, celle-ci exercera fatalement une pression sur le Gouvernement?

L'hon. M. LAMBERT: Justement.

M. HOPE: Oui, sans doute.

L'hon. M. LAMBERT: Je veux en venir à l'organisation de la population exprimant les idées qu'on lui aura fournies.

Des organismes comme les vôtres: Fédération des agriculteurs, Association des manufacturiers canadiens et syndicats ouvriers, s'appuient aujourd'hui en grande partie sur le Gouvernement. Mais ne reste-t-il donc rien à faire pour éclairer comme vous le dites, ces catégories de citoyens? Il y avait chez nous une organisation pour la liberté du commerce; il y en avait une autrefois en Grande-Bretagne. Qu'est-ce qui empêcherait les organisations canadiennes de mettre sur pied un mouvement servant l'intérêt de tous?

L'hon. M. EULER: C'est que, malheureusement, ces divers mouvements ne s'entendent guère entre eux.

L'hon. M. LAMBERT: Alors le Gouvernement pourrait intervenir sans obstacles.

M. HOPE: A mon sens, un gouvernement bien avisé fera toujours ce que les citoyens désirent; s'il manque de sagesse, il est renversé. Un Gouvernement peut mener sa barque avec circonspection, faisant sans cesse le compte de ses partisans. Vous avez raison sans doute de croire que si les gens sont bien renseignés et organisés comme il convient, le Gouvernement devra tenir

compte de leur opinion. Vous avez mentionné la ligne pour la liberté du commerce qui existait autrefois. Évidemment tous nos groupements sont formés pour défendre les intérêts de telle ou telle catégorie de citoyens.

L'hon. M. LAMBERT: Abordons la question sous un autre angle: si on pouvait proposer aux habitants de ces pays un référendum sur la guerre et la paix, je pense qu'on peut équitablement présumer que l'immense majorité des citoyens se prononcerait en faveur de relations plus équitables entre les nations de l'univers. Mais comment peut-on forcer les gouvernements à exprimer ces aspirations sur le plan pratique?

Tous ceux qui ont jadis soutenu la Société des Nations et qui, aujourd'hui, sont en faveur des Nations Unies, servent les intérêts de l'homme de la rue. Il est évident que les gens aspirent à la paix, mais ne peuvent l'atteindre. Pourquoi cela? Tout bonnement parce que cet abîme dont nous parlions n'a pas encore été comblé. Il s'agit de permettre au peuple d'élire des représentants qui résoudre les problèmes en son nom. Je pense que les populations devraient pouvoir dépendre non plus de leurs gouvernements mais de leurs propres ressources et de leurs propres organisations. Ces groupement organisés devraient collaborer, même si, sur le plan économique, leurs intérêts semblent être contraires.

L'hon. M. BURCHILL: L'excellent exposé de M. Hope m'a beaucoup impressionné; je songe à nos jeunes canadiens qui suivent les cours des universités, non seulement de celles du continent nord-américain, mais encore des universités d'Europe, de Grande-Bretagne et du monde entier. Dans quelle mesure met-on les renseignements dont vous parlez à la disposition de nos étudiants universitaires? Il me semble qu'une des meilleures façons de répandre ces renseignements, serait de les communiquer au niveau des écoles secondaires et des collèges. Ainsi, la jeunesse contemporaine penserait à ces problèmes et à leur solution, dans l'avenir.

M. HOPE: J'estime que les étudiants universitaires sont mieux au courant de ces choses que leurs concitoyens. Ils sont tenus au courant grâce à leurs cours d'économie politique.

L'hon. M. BURCHILL: Mais sont-ce bien les données voulues qu'on leur communique?

M. HOPE: Je pense que oui, fondamentalement. Mais ces étudiants représentent un groupe peu nombreux.

L'hon. M. MACLENNAN: Ils peuvent toutefois prendre contact avec des groupes plus importants.

M. HOPE: C'est exact. Comme vous le savez, les communistes mettent leur programme en branle non pas en s'attaquant à l'homme de la rue, mais en faisant appel aux intellectuels. Les travaillistes anglais par exemple, ont d'abord conquis les intellectuels. Le communisme dans l'Inde s'en prend aujourd'hui aux intellectuels de ce pays. Les rouges estiment qu'une fois les intellectuels gagnés, le reste de la population les suivra et les écouterait et qu'ainsi, la doctrine pénétrera jusqu'aux basses couches de la population.

L'hon. M. EULER: La presse n'est-elle pas l'une des voies essentielles par lesquelles s'écoule aujourd'hui l'information?

M. HOPE: Les journaux sont en effet d'une importance essentielle, ainsi que le corps enseignant.

L'hon. M. CRERAR: Je pense, comme M. Hope vient de le dire, que dans l'ensemble, ce sont les intellectuels qu'on sollicite. Mais les communistes ne mettent-ils pas l'accent d'importance sur les valeurs matérielles plutôt que sur les valeurs d'ordre moral?

L'hon. M. HAIG: Non, non, pas du tout.

M. HOPE: Ils ont une échelle des valeurs sur le plan philosophique, mais ils n'insistent pas outre-mesure sur les valeurs matérielles.

L'hon. M. EULER: Ne pensez-vous pas qu'une organisation comme la votre (loin de moi toute pensée de critique) ou l'Association des manufacturiers, ou les syndicats, songent au premier chef aux choses matérielles?

M. HOPE: Oui. Mais dans l'ensemble, les intellectuels ne se rendent pas compte de toute la complexité du monde moderne.

L'hon. M. BURCHILL: C'est tout à fait exact.

M. HOPE: J'ai été moi-même un intellectuel pendant quelque temps et je présume qu'à l'heure actuelle je suis une sorte de demi-intellectuel. Mais, fondamentalement, ceux qui enseignent dans les écoles et les universités du Canada ne saisissent pas la complexité du monde des affaires dans l'univers contemporain. Nous les critiquons pour leur manque de sens pratique; peut-être avons-nous tort. Ces gens n'ont jamais eu l'occasion de pénétrer dans le monde des affaires. Ils peuvent évidemment élaborer d'ingénieuses théories sur sa marche idéale mais ces théories sont lettre morte dans la pratique. Nous avons découvert que pour que nos organismes ouvriers et agricoles fonctionnent, il faut faire des concessions mutuelles.

L'hon. M. HAIG: Le sénateur Crerar vient d'une ville qui fut le berceau du mouvement cécéfiste; ce mouvement fut instauré par un professeur d'université de la ville. Il n'avait ni sens des affaires, ni expérience d'organisateur; il n'avait que la théorie et la philosophie morale qui est à la base du parti CCF. Je veux parler de M. Bland, de Wesley College. J'étais là quand le mouvement a commencé et je suis assez au courant de ce cas-là. Ces mouvements sont souvent le fruit des réflexions d'intellectuels et ceux-ci sont souvent l'instrument dont se servent les communistes pour lancer leur programme.

M. HOPE: Revenons à la question de savoir comment on peut aboutir à une meilleure compréhension des problèmes du commerce international, par l'intermédiaire des professeurs d'université et ainsi de suite. Selon moi, aujourd'hui, dans nos universités, ce mouvement est en assez bonne voie. Je suis convaincu que nos instructeurs d'économie politique enseignent des théories de commerce international qui sont fondamentalement saines et bonnes; mais il en va tout autrement dans le domaine des affaires. Ainsi, comment être partisan du libre échange, si on est producteur de fruits de la Colombie-Britannique et qu'on voit sur le marché une espèce de pomme qui représente un écart de \$500 pour la récolte de l'année? Mon père disait qu'on était ou non avocat du libre-échange suivant la région du Canada où l'on habitait. Le sénateur Crerar le connaissait; il disait aussi volontiers: "Si j'étais un habitant des Prairies, je serais libre-échangiste; mais je ne le suis pas, car je viens de Colombie-Britannique".

L'hon. M. EULER: J'ai connu des conservateurs (je ne fais pas de politique en ce moment) qui, vivant dans l'Ontario, étaient des protectionnistes à tous crins mais qui devinrent libre-échangistes quand ils allèrent s'installer dans l'Ouest.

L'hon. M. HAIG: J'en suis.

L'hon. M. BEAUBIEN: N'est-il pas exact que nombre de cultivateurs de l'Ouest deviennent aujourd'hui protectionnistes?

L'hon. M. LAMBERT: Je les qualifierais de démocrates sociaux.

M. HOPE: Je pense que, fondamentalement, l'ouest est en faveur de tarifs réduits et du libre échange.

L'hon. M. HAIG: Surtout les provinces des Prairies.

L'hon. M. CRERAR: Si vous me le permettiez, monsieur le président, je voudrais commenter quelque peu les observations qu'a formulées tout à l'heure M. Hope, au sujet des intellectuels.

Le PRÉSIDENT: Allez-y.

L'hon. M. CRERAR: Il me semble qu'au cours du siècle et demi qui vient de s'écouler, les conceptions de l'univers ont été influencées d'une manière extraordinaire par des intellectuels professant une conception matérialiste de l'histoire (Karl Marx était l'un d'eux) et aveugles quant à l'importance des valeurs éthiques. Ces intellectuels soutenaient qu'on pouvait refaire le monde non plus en se fondant sur les principes éthiques découlant des vieilles traditions hébraïques et chrétiennes ("opium du peuple") mais grâce au pouvoir de l'intelligence pure qui apporterait à l'univers un Éden perpétuel. A mon sens, cette influence est responsable en grande partie des difficultés existant aujourd'hui dans l'univers. Le germe en a été semé par les philosophes allemands qui, professant une telle conception de l'histoire, l'ont répandue en Grande-Bretagne. L'un de ces penseurs vient de mourir dans les Îles Britanniques. C'était un intellectuel matérialiste et un homme fort habile; il avait mis sur pied une philosophie libre-penseuse mais avant de mourir il se réfugia dans le sein de l'église chrétienne. Ses doctrines ont essaimé aux quatre coins de l'Europe.

L'hon. M. BURCHILL: Nous sommes ravis du mémoire de M. Hope et je voudrais, au nom du comité, exprimer nos sentiments de reconnaissance pour les renseignements qu'il nous a fournis.

L'hon. M. HAIG: J'estime pour ma part que c'est le rapport le meilleur dont nos comités aient depuis longtemps pris connaissance.

L'hon. M. CAMPBELL: Je voudrais poser à M. Hope une ou deux questions encore. De ce que vous avez dit, je retire l'impression que, selon vous, il convient de toutes les manières possibles, d'encourager l'importation des produits de la zone sterling ou de permettre aux pays de la zone sterling et du continent européen d'accroître leurs exportations. C'est bien votre théorie?

M. HOPE: Oui.

L'hon. M. CAMPBELL: Comment pourrait-on le mieux y parvenir? En abaissant les tarifs douaniers ou en aidant ces pays par d'autres moyens, comme l'extension de crédits? Ou encore en leur fournissant une certaine direction dans le domaine de la production afin d'accroître leur rendement? Comment s'y prendre pour les aider de notre mieux?

M. HOPE: Si nous voulons les aider, je ne pense pas que la meilleure solution consiste à leur accorder d'autres crédits. Il existe, en réalité, une date-limite précise dans ce domaine; ils ont reçu de l'argent pendant si longtemps qu'ils semblent avoir atteint le point de saturation, quant aux avantages qu'ils en dérivent. Par suite de tous les crédits qu'ils ont reçus, leur situation s'est améliorée mais ils semblent avoir atteint un point mort. Ils semblent ne pas pouvoir combler l'abîme de plusieurs milliards de dollars dans leur budget. C'est pourquoi, si nous décidons de baisser nos tarifs et de leur faciliter ainsi dans une certaine mesure l'exportation chez nous de leurs denrées, nous devrions leur demander de collaborer avec nous et de maintenir leurs prix au-dessous d'un certain niveau, afin de pouvoir écouler ici leurs marchandises. C'est la seule chose que nous puissions faire. La situation est extrêmement épineuse; nous ne pouvons leur dire de faire ceci ou de ne pas faire cela. Nous savons que leurs frais sont parfois un peu trop élevés et en outre, il se peut que leurs heures de travail soient trop brèves; de plus, chaque fois que le prix de leurs marchandises monte de 5 ou 10 cents, la spirale de la hausse des salaires recommence. Nous devrions dire à ces nations de renoncer à de tels

procédés. Nous pouvons réduire les tarifs de par notre propre volonté et nous pouvons leur demander de faire certaines choses; mais nous devons en rester là. En réalité, l'Europe a besoin de plus de capitaux; on l'admet dans de nombreux secteurs; c'est ainsi que les pays européens pourront accroître leur rendement.

L'hon. M. CAMPBELL: C'est justement là que je voulais en venir.

M. HOPE: Mais en fait, comment pouvons-nous demander aux capitalistes canadiens de placer leurs capitaux en France, en Italie, au Danemark, en Hollande ou en Grande-Bretagne? Je sais que quelqu'un a établi un semblable programme (il y en a dans nos services à l'heure actuelle) programme se réduisant à la proposition d'après laquelle le Canada devrait devenir créancier de la Grande-Bretagne, c'est-à-dire acheter des actions britanniques. Personnellement, je n'ai pas d'argent à placer, mais je suis persuadé que si j'en avais beaucoup j'étudierais les placements s'offrant en Europe et au Canada et je prendrais bonne note de la vague de prospérité qui déferle chez nous à l'heure actuelle. Il me semble que je serais davantage enclin à placer mes capitaux au Canada plutôt qu'en Europe. En Italie par exemple, on peut s'attendre à une confiscation des capitaux.

L'hon. M. CAMPBELL: Mais n'y a-t-il pas un autre élément important qui a empêché les pays européens d'accroître leur rendement et d'étendre leurs industries, élément dont on n'a pas fait mention ici? Je veux parler des impôts écrasants qui accablent à l'heure actuelle l'industrie européenne et surtout au Royaume-Uni...

M. HOPE: C'est encore une des conséquences d'un régime de bien-être social.

L'hon. M. CAMPBELL: Je veux en venir à ceci: est-il possible, sous un régime fiscal écrasant, et sans crédits, d'amener les usines de ces pays au point où elles pourraient concurrencer les denrées offertes sur les marchés mondiaux, même au cas de réduction des tarifs douaniers?

M. HOPE: La chose est possible si le secteur industriel de ces nations peut s'étendre. Il est exact que leur rendement devra être accru grâce à des immobilisations. Vous pensez que, même en cas de réductions de tarifs douaniers, ces pays n'auraient ni les capitaux ni les excédents nécessaires pour élargir leur secteur industriel, à cause d'impôts trop lourds. La réponse à ce problème se trouve en partie dans les mesures prises hier par M. Butler. Vous aurez remarqué sans doute que sa solution est très hardie. L'opinion publique estime que les hommes d'affaires réalisent des bénéfices trop considérables et qu'on devrait leur imposer une surtaxe importante. La plupart d'entre nous comprennent qu'une ligne de conduite pareille tendrait à réduire la possibilité de reverser au capital social une partie des bénéfices réalisés; donc, tout capital devrait en dernière analyse, venir du Gouvernement. La Grande-Bretagne va risquer son va-tout et essayer d'encourager les hommes d'affaire à adopter la formule à laquelle vous songez, c'est-à-dire reverser au capital social une portion plus considérable de leurs bénéfices, grâce à une réduction de ces impôts mêmes qui jusqu'à présent ont entravé une telle possibilité.

L'hon. M. CAMPBELL: Je me suis efforcé de tirer au clair le rapport qu'il peut y avoir entre l'importance d'une certaine forme de crédit et la réduction des tarifs douaniers. N'est-il pas exact que dans notre propre pays, nous empruntons des sommes trop élevées, eu égard au capital placé dans la plupart de nos sociétés? La situation régnant à cet égard au Canada vous est-elle connue?

M. HOPE: Vous voulez dire qu'on émet trop d'obligations, par rapport aux actions ordinaires?

L'hon. M. CAMPBELL: On emprunte trop d'argent, compte tenu du capital de roulement et des immobilisations; c'est le résultat, au Canada, d'une fiscalité trop lourde. Si les choses en vont ainsi chez nous, elles doivent aller bien plus mal au Royaume-Uni et dans d'autres pays européens.

M. HOPE: Je ne puis me prononcer, là-dessus, n'étant pas assez versé dans la matière. Des dettes excessives entraînent des risques nombreux; mais je ne puis vous fournir de réponse précise. Je sais que le rapport dont il est question, a mentionné que dans bien des cas on pourrait accroître le rendement des nations européennes, ici et là, grâce à de nouvelles immobilisations; mais on n'espère pas que le continent nord-américain placera là-bas ses capitaux. Le tableau montre que l'an dernier les États-Unis ont placé en prêts étrangers 1 milliard 600 millions de dollars; mais en cherchant dans quels pays ces immobilisations ont eu lieu, on découvre que c'est au Canada, au Vénézuéla, en Bolivie et dans certains autres pays tels que l'Iran où les capitalistes s'intéressent au pétrole. De fait, il n'est pas un sou de cet argent qui ait été placé en Europe et c'est justement l'Europe qui a besoin de capitaux. La structure fiscale dont vous parlez pourrait peut-être contribuer à résoudre le problème.

L'hon. M. CAMPBELL: Je suis surpris de constater qu'au cours de cette discussion le président n'ait rien dit au sujet de l'or. Admettez-vous que les États-Unis aient investi là-bas 20 milliards, entre 1947 et aujourd'hui?

M. HOPE: Oui.

L'hon. M. LAMBERT: Et quels ont été les fruits de ces placements?

M. HOPE: Les progrès de l'Europe sont évidents. A un moment donné, elle était à la veille de devenir communiste; elle ne l'est plus.

L'hon. M. LAMBERT: Il y a progrès dans l'Allemagne de l'ouest.

M. HOPE: L'Italie va mieux. Ce pays, il y a cinq ans, était bien mal en point. La Grande-Bretagne elle aussi est en meilleure voie. La plupart des gens admettent que les choses vont beaucoup mieux. Mais ces pays semblent avoir atteint ce qui, dans un moteur, s'appelle le point mort, alors que sans élan supplémentaire les pistons ne peuvent aller plus loin. Peut-être que l'Europe aurait besoin désormais de formules nouvelles et plus vitales si elle veut pouvoir poursuivre sa voie de son propre élan. Posons en principe que demain, le Gouvernement des États-Unis déciderait de réduire le fardeau fiscal de 5 milliards de dollars, somme qu'ils donneront à l'Europe. On pourrait croire qu'automatiquement une mesure de ce genre remplirait les goussets des contribuables. Mais le gouvernement américain pourrait décréter que ces 5 milliards de dollars devraient servir à acheter des marchandises européennes. En théorie, c'est là la solution. L'Europe pourrait envoyer ses denrées et les États-Unis pourraient employer ces 5 milliards à leur achat.

L'hon. M. EULER: Si, en Grande Bretagne par exemple, par suite d'impôts très lourds, l'industrie était hors d'état de trouver assez d'argent pour étendre ses opérations et qu'en conséquence le gouvernement devait remplacer les particuliers en qualité de bailleur de fonds, ne s'engagerait-on pas ainsi sur la voie menant directement au socialisme d'État?

M. HOPE: Ma foi, tout dépend des mesures prises. Si le gouvernement britannique plaçait ses fonds dans des entreprises comme nos centrales d'énergie hydro-électriques (semblables à notre centrale de l'Ontario) je ne pense pas que cela mènerait au socialisme étatique; mais s'il plaçait ses fonds dans une industrie de biens de consommation, il marcherait vers le socialisme d'État. Je ne vois rien toutefois qui permette de croire que le gouvernement place de l'argent dans le secteur des biens de consommation. Cela marquerait un tournant essentiel dans le régime suivi jusqu'à présent. Mais tant qu'on s'en tient aux entreprises de travaux publics, je ne crois pas qu'il y ait péril.

L'hon. M. EULER: Mais n'est-ce pas ce qu'on a fait en Grande-Bretagne? Le gouvernement a nationalisé l'industrie de l'acier.

M. HOPE: Oui, en effet; mais le gouvernement actuel va la rendre à l'industrie privée. C'est là un des exemples possibles. La Grande-Bretagne estime aujourd'hui (comme elle l'a fait depuis longtemps) que l'industrie du charbon représente un secteur d'utilité publique.

L'hon. M. EULER: On s'est engagé dans la même voie dans la Saskatchewan, n'est-il pas vrai?

M. HOPE: Oui. Là-bas, ils ont fait quelque peu machine arrière.

L'hon. M. EULER: La fabrication de la brique.

M. HOPE: Là aussi, ils ont renversé la vapeur. Récemment, la Grande-Bretagne a suivi une ligne de conduite consistant à mettre de côté les capitaux destinés au Canada. Elle admet qu'elle a besoin de fonds pour créer des entreprises en Grande-Bretagne; mais elle permet à ses placeurs de fonds de placer quelque argent chez nous pour profiter de la prospérité canadienne.

L'hon. M. CAMPBELL: N'en ressort-il pas que pour la Grande-Bretagne les placements à l'étranger ont toujours égalé en importance les échanges commerciaux?

M. HOPE: Précisément.

L'hon. M. CAMPBELL: Le fait qu'elle ait perdu tant de ses placements à l'étranger ne constitue-t-il pas un de ses problèmes essentiels?

M. HOPE: Elle s'efforce de les reconstituer.

L'hon. M. CAMPBELL: Justement.

M. HOPE: C'est exact. Dans certains cas, les marchandises britanniques ne peuvent nous parvenir et les industriels de là-bas estiment qu'ils feraient mieux d'établir des usines ici. La chose se reproduit sur une grande échelle. S'ils ne peuvent exporter chez nous les articles et nous les vendre, les industriels du Royaume-Uni s'appêtent à aménager chez nous des filiales plus nombreuses de leurs usines.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il des honorables sénateurs qui désirent ajouter quelque chose?

L'hon. M. EULER: Je propose un vote chaleureux de remerciements pour M. Hope qui nous a fourni un excellent exposé.

L'hon. M. CRERAR: J'appuie de tout cœur cette proposition.

Le PRÉSIDENT: M. Hope, vous nous avez fourni un mémoire excellent ainsi que des renseignements nombreux qui nous donneront matière à réflexion. Je suis convaincu qu'à l'avenir les travaux du comité en seront facilités.

M. HOPE: Merci beaucoup.

Sur quoi, le comité lève séance.







1952-1953

# SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

## Relations commerciales du Canada

relativement à son enquête sur les mesures les plus propres,  
selon lui, à favoriser davantage l'application de  
l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord.

---

Fascicule n° 3

---

SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 1953

---

*Président:* L'honorable A. N. McLEAN

---

TÉMOINS:

- M. D. P. Cruickshank, Président du Conseil canadien de la Chambre internationale de Commerce.
- M. J. G. Nelles, Directeur général, Conseil canadien de la Chambre internationale de Commerce.
- M. D. B. Marsh, économiste, Banque Royale du Canada.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1953

RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

*L'honorable A. N. McLean, président*

Les honorables sénateurs:

Baird	Duffus	McDonald
Bishop	Euler	McKeen
Blais	Fraser	McLean
Buchanan	Gouin	Nicol
Burchill	*Haig	Paterson
Campbell	Howard	Petten
Crerar	Hushion	Pirie
Daigle	Kinley	*Robertson
Davies	Lambert	Turgeon
Dennis	MacKinnon	Vaillancourt—(30)
Dessureault	MacLennan	

35 Membres—(Quorum 7)

\*Membre d'office

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux* du Sénat, du jeudi 26 février 1953:

Que le comité permanent des relations commerciales du Canada soit autorisé à enquêter et à faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent qu'elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et favoriseront la collaboration économique entre chacune d'elles ou entre toutes.

2. Que le comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit autorisé et chargé d'enquêter et de faire rapport sur les moyens qui, à son avis, permettraient:

a) la coordination d'un projet de développement de collaboration économique, surtout entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) de conférer à un tel projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, le même degré de permanence que celui que prévoit l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au comité d'inviter à présenter leurs vues ceux qui désireraient être entendus, y compris les représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentants du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désireraient formuler des observations.

4. Que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à ordonner la production de documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.

*Le greffier du Sénat,*

L. C. MOYER.



## PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 22 avril 1953.

Conformément à l'avis de convocation, le comité des relations commerciales du Canada se réunit à 10h.30.

*Présents:* Les honorables sénateurs McLean, président: Bishop, Burchill, Campbell, Crerar, Euler, Hushion, Lambert, McDonald, Paterson, Pirie et Turgeon.—12.

L'étude de l'ordre de renvoi du 26 février 1953 est reprise.

Le comité entend les témoins suivants:

M. D. P. Cruiskshank, président, Conseil canadien de la Chambre internationale de Commerce.

M. J. G. Nelles, directeur général, Conseil canadien de la Chambre internationale de Commerce.

M. D. B. Marsh, économiste, Banque Royale du Canada.

L'étude ultérieure de l'ordre de renvoi est remise à plus tard.

A 12h.15, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau le lendemain, jeudi 23 avril 1953, à 10h.30 du matin.

Certifié conforme.

*L'adjoint du secrétaire en chef des comités,*  
JOHN A. HINDS.



# TÉMOIGNAGES

## SÉNAT

OTTAWA, mercredi, 22 avril 1953

Le comité permanent des relations commerciales du Canada qui a été chargé de s'enquérir et de faire rapport sur l'essor des échanges commerciaux entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord et les autres nations du monde libre, se réunit à 10h. 30 du matin.

AU FAUTEUIL, L'Hon. M. McLEAN.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, je vais rappeler les membres à l'ordre. Comme nous le savons tous, le comité permanent des relations commerciales du Canada tient aujourd'hui sa troisième réunion, depuis qu'on nous a soumis un projet de résolution présenté au Sénat le 12 février, projet qui, après un débat prolongé, a été adopté et qu'on nous a renvoyé le 26 février. Comme on nous a à maintes reprises donné lecture de ce projet de résolution, je pense que tous le connaissent bien.

Ce matin, nous avons l'insigne honneur d'avoir parmi nous des représentants de la Chambre internationale de commerce: M. D. P. Cruikshank, président du Conseil canadien, M. J. G. Nelles, directeur général, M. Carl Bergithon, adjoint au directeur général et M. D. B. Marsh, économiste attaché à la Banque Royale du Canada.

Je suis heureux de pouvoir m'adresser à M. D. P. Cruikshank, président du Conseil canadien de la Chambre internationale de Commerce; je crois comprendre qu'il a un membre à présenter, si le comité m'y autorise, je voudrais que M. Cruikshank nous en donne dès maintenant lecture.

M. D. P. CRUICKSHANK: Monsieur le président, messieurs les sénateurs faisant partie du comité permanent des relations commerciales du Canada: je tiens tout d'abord à vous prévenir que mon exposé sera assez long; je vous demande donc de me faire savoir si vous estimez préférable que je n'en donne pas lecture.

Au nom du Conseil canadien de la Chambre internationale de commerce, je voudrais remercier les membres du comité qui m'ont offert l'occasion de faire connaître le point de vue de la Chambre internationale "quant à ce problème d'ordre général", comme le dit votre lettre du 26 février 1953, "problème que posent les échanges multilatéraux accrus entre les nations de l'univers libre, et qui présente aujourd'hui une importance si essentielle." Tout comme les organismes internationaux privés de premier rang englobant tous les genres d'affaires, industries et commerce, la Chambre internationale s'est tout particulièrement intéressée à la question des échanges commerciaux multilatéraux, depuis les 34 ans écoulés dès le jour de sa fondation à Paris en 1919. Aujourd'hui, la Chambre possède des sections nationales ou des comités dans 30 pays et le Conseil canadien, fondé en 1945, est heureux de pouvoir féliciter le sénateur McLean et son comité, pour avoir appelé l'attention des Canadiens sur le problème d'ensemble des échanges commerciaux à l'échelle mondiale.

En guise d'exorde, je voudrais pouvoir dire qu'en venant ici présenter notre point de vue au comité, nous n'avons pas cru bon de passer en revue le commerce international contemporain, du point de vue de la statistique,

ni de celui de la balance des comptes qui s'y rattache; ces données, ainsi que la position qu'occupe dans ce domaine le Canada, peuvent être aisément mises à la disposition du comité, à Ottawa même, tout comme elles ont été mises à la disposition de notre propre groupement. D'autre part, nous n'avons pas non plus tenté de délimiter la nature et la portée des divers organismes gouvernementaux internationaux étudiant ce problème: Fonds monétaire international, Banque internationale, accord général sur les tarifs et le commerce et ainsi de suite, étant donné que le Comité aura les renseignements sous la main et pourra profiter des avis de nombreux fonctionnaires qui auront participé au fonctionnement d'organismes de ce genre. J'ajoute que la Chambre internationale a également des rapports officiels avec les Nations Unies, par suite de son statut de conseiller privé dans la "Catégorie A" auprès du Conseil économique et social.

Ce matin, nous avons l'intention d'appeler votre attention sur certaines des déclarations de principes les plus récentes de la Chambre internationale de commerce; j'estime que la chose pourra aider le comité à se former une opinion d'ensemble des mesures que le Canada peut prendre en vue d'améliorer les relations commerciales. Ce faisant, je voudrais souligner que les déclarations de principe que je mentionnerai, représentent l'avis autorisé d'hommes d'affaires éminents appartenant à diverses nations. Bien que le Conseil canadien n'ait encore participé pleinement à tous les travaux détaillés des comités internationaux, travaux qui ont permis l'adoption des divers projets de résolution de la Chambre, ses délégués ont pris part au congrès biennal qui se tient à l'étranger, ainsi qu'à nombre de réunions du comité; ainsi, nous avons accepté en principe la thèse d'ordre général qui forme le fondement de l'attitude de la Chambre internationale de commerce; cette thèse préconise des échanges commerciaux mondiaux plus libres, un volume accru d'importations et d'exportations, la réduction de restrictions et de formalités à un niveau minimum, la libre convertibilité des devises, la création d'une ambiance qui encouragerait les placements étrangers dans les pays importateurs de capitaux et la conservation du commerce dans le secteur de l'initiative privée.

En ce qui concerne le désir du Comité d'étudier la possibilité de meilleurs échanges commerciaux entre les pays signataires du pacte de l'Atlantique, nous estimons que si ces pays adoptaient les principes et les recommandations de la Chambre internationale, ils contribueraient à l'amélioration de leurs relations économiques mutuelles: les problèmes assiégeant le commerce international ne pourront être résolus que par l'adoption desdits principes par toutes les nations qui se livrent au commerce.

### 1. *Convertibilité des devises*

La Chambre internationale de commerce adopte une attitude assez optimiste quant au rétablissement de la convertibilité des devises; par là il faut entendre à l'heure actuelle que toutes les devises du monde libre devraient pouvoir être librement converties en dollars américains. Un comité de la commission que la Chambre Internationale de commerce a institué pour étudier la politique commerciale et monétaire a étudié récemment la question de savoir comment on pourrait, en cas de besoin, venir à l'aide des nations dont les réserves en numéraire seraient insuffisantes pour résister au choc immédiat de la formation d'un marché libre des devises. On s'est fondé sur le postulat suivant: bien que l'instauration d'un marché de devises librement convertibles soit possible à l'heure actuelle, il pourrait surgir des difficultés provisoires de paiement. Il faudrait donc trouver le moyen qui permettrait aux nations intéressées de franchir ces périodes à court terme.

La Chambre internationale de commerce a toujours soutenu que la condition primordiale du rétablissement de la convertibilité des devises était l'instauration de la stabilité financière interne, c'est-à-dire la réduction des

déficits, le renoncement à une politique d'inflation et l'établissement d'un niveau stable des prix à l'intérieur de chaque pays. Cet organisme estime qu'il convient tout d'abord de reconnaître que la politique intestinale d'un pays se répercute directement sur sa balance des comptes. Dans ce domaine, voici ce que dit le rapport du sous-comité publié en février 1953: "Le rétablissement de la convertibilité ne constitue pas un but en soi; il découlera naturellement de la restauration, dans chaque pays, de l'équilibre général intérieur; entrepris avec les garanties voulues, il permettra par ailleurs d'éliminer le péril de crises périodiques et fera renaître la confiance dans la monnaie,—contribuant ainsi à la formation de l'épargne et à un essor des placements fructueux."

La Chambre internationale de commerce estime que nombre de nations ont progressé assez loin dans la voie du rétablissement de leur stabilité interne; mais elle pense aussi que certains problèmes font encore obstacle à la mise en œuvre efficace de la convertibilité.

Un des aspects de la question, c'est que, dans bien des pays, les dépenses publiques sont encore trop élevées; dans certains cas, elles se montent à 35 ou même à 45 p. 100 du revenu national et sont employées aux fins de placements de fonds d'État dans les domaines de l'habitation, du bien-être, des industries nationalisées et ainsi de suite. De semblables dépenses publiques risquent non seulement de provoquer des déficits budgétaires mais encore d'accabler les contribuables d'un fardeau fiscal écrasant; en conséquence, pour reprendre les termes mêmes du rapport cité: "L'esprit d'entreprise se meurt, les prix de revient augmentent et on voit se tarir le flot de l'épargne".

Une autre difficulté est l'existence des restrictions et des barrières douanières faisant obstacle au flot naturel des échanges commerciaux, à l'échelle mondiale; je voudrais pouvoir ici citer un long extrait du rapport:

Tout d'abord, il y a les restrictions imposées plus ou moins à bon droit pour des motifs de balance des comptes, par des pays qui se sont trouvés dans une situation particulièrement critique. Au cours de la période de transition, ils ont pu recourir à des restrictions au commerce, surtout à titre de mesures d'urgence; toute administration a tendance à tenir compte des effets immédiats plutôt que lointains. Toutefois, on a prouvé surabondamment qu'une réduction des importations n'a pas pour conséquence nécessaire une réduction des dépenses; le seul effet que de telles mesures entraînent, est le détournement de l'argent vers les marchés intérieurs, amenant un accroissement de la consommation des denrées et des services offerts sur place, denrées et services ainsi détournés en partie des marchés d'exportation. En outre, nul pays ne peut vraiment connaître la valeur réelle de sa monnaie tant qu'il maintiendra des restrictions rigoureuses à l'importation, car celles-ci entravent le fonctionnement normal des marchés. Le retour à la convertibilité sans une libération des échanges commerciaux, serait une farce pure et simple; rien ne permet de supposer que cette donnée élémentaire n'a pas été compris; un flot abondant d'échanges commerciaux et une liberté économique suffisante, représentent les seules bases sur lesquelles on puisse espérer asseoir une monnaie plus saine.

Mais les restrictions imposées pendant la guerre dans un dessein d'ordre monétaire ne sont pas les seules barrières s'opposant au flot naturel des échanges commerciaux; il existe en outre les murailles douanières classiques, parmi lesquelles les tarifs douaniers des États-Unis jouent un rôle de premier plan, dans le domaine de la convertibilité des devises étrangères en dollars. Heureusement, l'opinion publique aux États-Unis (même dans les cercles industriels importants) commence à exiger des réductions substantielles des droits existants, et elle commence à comprendre qu'il est essentiel pour une nation créancière d'ac-

cepter les biens et les services d'autre pays. Toute autre voie mènerait à la catastrophe. Le montant des sommes accordées à titre d'aide, a fait toucher du doigt aux Américains moyens qu'il serait peut-être avantageux pour eux de permettre l'entrée des marchandises venant de l'étranger au lieu de continuer d'octroyer des subventions aux autres nations. Tous, devraient être désormais contraints d'admettre que la formule "Commerce vaut mieux qu'aide", est frappée au coin d'un solide bon sens.

Le rapport du sous-comité de la Chambre internationale de commerce sur les réserves monétaires et la convertibilité (comité créé par la commission sur la politique commerciale et monétaire) analyse ensuite le besoin qu'il y aurait de constituer de nouvelles réserves monétaires et certaines des difficultés qu'un retour à la convertibilité des devises pourrait entraîner, les réserves d'or et de dollars étant insuffisantes. Le rapport affirme: "Quand les réserves sont minces, la moindre difficulté peut provoquer une crise". On peut avoir à combler des déficits au cours de la période de transition menant d'un régime de contrôle à un régime de comptes et d'échanges commerciaux libres. Une fois la convertibilité rétablie, il conviendra d'avoir toujours des liquidités disponibles, afin d'éviter un retour à la situation de 1931; la plupart des nations, dès 1929, étaient revenues à l'étalon-or dans le domaine du change et dans la plupart des pays on avait vu renaître la confiance en la monnaie; mais quelques semaines de crise quant aux crédits à court terme suffirent à bouleverser l'équilibre des changes auquel on était parvenu par étapes, au cours des dix années précédentes.

Le Comité reconnaît le bien-fondé des institutions destinées à conserver la stabilité des réserves monétaires internationales; il fait tout particulièrement mention de l'Union européenne des paiements, qui fonctionne comme partie intégrante de l'Organisation de coopération économique européenne, ainsi que du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement économique. Le comité de la Chambre internationale de commerce se demande néanmoins si les moyens dont disposent ces divers établissements pourront suffire, surtout compte tenu du fait que le Fonds monétaire international "n'a pas encore prouvé de quelle façon il pourra employer à bon escient les 3 milliards en or et en dollars dont il dispose".

Le rapport du sous-comité, adopté par le Conseil de la Chambre internationale de commerce, propose, afin de consolider davantage l'existence des fonds liquides sur le plan international, que des fonds de convertibilité soient institués dans les pays dont la structure financière est solide. Ces fonds de convertibilité permettraient d'accroître les liquidités internationales en vue d'amortir le choc que pourrait provoquer la création de marchés libérés de toute entrave; en outre, les pays désireux d'établir la convertibilité de leurs devises pourraient recourir à ces fonds en cas de difficultés provisoires pouvant surgir à l'avenir.

En ce qui concerne la création de ces fonds de convertibilité dans les nations à finances solides, voici ce que précise le rapport:

Ces fonds permettraient de se livrer aux opérations voulues et dans chaque cas d'espèces, il faut s'entourer de garanties visant à ce que les pays aidés par le Fonds de convertibilité prennent sans plus tarder les mesures nécessaires au rétablissement de leur équilibre intérieur et extérieur. Il convient de coordonner les initiatives des divers fonds de convertibilité.

Une formule semblable de collaboration se retrouve dans le fonctionnement de l'Accord tripartite, mis en vigueur en l'automne de 1936, à la suite de déclarations simultanées des gouvernements français, britannique et américain; d'autres gouvernements se joignirent par la suite aux premiers signataires.

L'accord tripartite, qui n'a jamais été officiellement proclamé caduc, nous fournit un enseignement précieux, qu'il conviendra d'étudier soigneusement chaque fois qu'il s'agira de rétablir la convertibilité des devises. Par convertibilité, on entend fatalement convertibilité en dollars; les États-Unis eux-mêmes, ainsi que les autres nations, auront tout intérêt à veiller à ce qu'une fois établie, cette convertibilité soit protégée. Les leçons de l'expérience prouvent qu'aux mesures prises pour assainir l'économie intestine de chaque pays, doivent venir s'ajouter des mesures spéciales visant à protéger les liquidités internationales en période de crise exceptionnelle.

Sous ce nouveau régime de Fonds de convertibilité, les États-Unis joueront, naturellement, un rôle de tout premier plan. On se rappelle qu'en 1934, les États-Unis avaient institué un Fonds de stabilisation de 2 milliards, fonds à l'heure actuelle largement utilisé. Dans la conjoncture présente, alors que les prix des denrées ont plus que doublé, que le volume des échanges internationaux a augmenté d'une manière considérable et que le nombre des pays auxquels on pourrait octroyer des crédits est bien plus considérable qu'autrefois, ce chiffre devrait être relevé. Comme pour l'accord tripartite, le Fonds de convertibilité créé dans chaque pays serait placé sous la surveillance exclusive de ce pays.

La création de ces Fonds ne viserait pas exclusivement à aider financièrement les nations en détresse; les pays financièrement solides ont tout intérêt à avoir des liquidités disponibles en cas de besoin.

Il semble évident que la pénurie de disponibilités a aggravé la crise des années 30. N'oublions pas que les pertes infligées à l'économie des États-Unis, par suite de la gravité de la grande crise, ont été, croit-on de l'ordre de 200 milliards (estimation faite aux prix courants au début des années 30, prix moins élevés alors qu'aujourd'hui).

S'il était décidé, dans un avenir rapproché ou lointain (advenant, par exemple, la régression des prix) de relever le prix de l'or sur les marchés mondiaux (comme le prévoient les articles d'accord du Fonds monétaire international) une fraction des bénéfiques qu'entraînerait la réévaluation serait probablement employée en tous cas pour fournir des ressources aux divers Fonds de convertibilité. Si le prix de l'or ne variait pas, on financerait sans doute le Fonds proposé au moyen d'allocations d'obligations d'État, créées dans ce dessein, comme on l'a fait au cours des années 30 en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas.

La confiance que ces Fonds pourront faire naître à l'égard des devises des pays occidentaux, dépendra dans une très large mesure de leur importance; le seul fait de savoir qu'il existe des ressources substantielles où il serait possible de puiser en cas de besoin, suffira à établir une ambiance rassurante.

Bref, l'attitude de la Chambre internationale de commerce au sujet de la convertibilité des devises, peut se résumer ainsi:

- a) La conjoncture actuelle, dans le domaine de la balance des règlements fournit l'occasion de prendre des mesures décisives menant vers la convertibilité.
- b) Les nations désireuses de revenir à la convertibilité, doivent d'abord restaurer et maintenir leur équilibre financier domestique.
- c) Dès que la situation des réserves monétaires le permettra, il faudra recréer des marchés de changes étrangers, grâce auxquels on pourra atteindre des taux de change correspondant aux réalités économiques.

- d) Les nations à monnaies convertibles et possédant d'amples réserves monétaires devraient:
- 1) Libérer leur commerce de toute entrave. La restauration et le maintien de la convertibilité dépendent entièrement d'un abaissement des murailles douanières qui entraînera une expansion des échanges commerciaux mondiaux. Les nations créancières ont, dans ce domaine, une responsabilité toute particulière.
  - 2) Établir des fonds de convertibilité assez importants pour provoquer un retour de confiance. Les Fonds de convertibilité serviraient à accroître le volume international des disponibilités qui non seulement étayeraient les marchés des devises nouvellement libérées, mais mettraient à la disposition des pays voulant rendre leurs devises convertibles, des fonds qui les aideraient, au cas où ils se heurteraient dans l'avenir à des difficultés provisoires dont le monde n'est jamais à l'abri. Les administrateurs de ces Fonds devraient avoir les pouvoirs nécessaires pour mener à bien les opérations voulues; dans chaque cas d'espèces, il faudrait établir les garanties visant à ce que les pays aidés par les Fonds de convertibilité, prennent sans plus tarder les mesures nécessaires au rétablissement de leur équilibre intérieur et extérieur. Il convient de coordonner les initiatives des divers Fonds de convertibilité.
  - 3) *Prendre les autres mesures nécessaires pour soulager les marchés de devises étrangères.* A titre d'exemple: un État créancier devrait accepter les sommes qui lui reviennent, en devises du pays débiteur. Les montants ainsi perçus pourraient être employés par le bénéficiaire à des programmes économiques fructueux, sur le territoire du pays débiteur ou ailleurs, ce qui soulagerait la pression qu'exerce le besoin d'opérations budgétaires supplémentaires aux fins de dépenses à l'étranger. Ainsi, on réduirait sur les marchés mondiaux la demande de devises dont il y a pénurie.

## II. *Comment les placements étrangers se répercutent sur la balance des comptes et sur le commerce.*

Les normes d'existence de l'univers dépendent du volume des échanges commerciaux sur le plan international. Au flot libre des échanges des denrées et des services, devrait s'ajouter un flot libre de capitaux de placement. Ce problème se rattache étroitement à celui de la convertibilité des changes. Tout comme l'échange des marchandises ne peut prospérer qu'en l'absence de restrictions au commerce et de contrôle des devises, le mouvement des capitaux est entravé par l'absence de marchés libres des devises. Si le capital pouvait circuler plus librement qu'aujourd'hui, non seulement le volume des échanges commerciaux s'en trouverait relevé, mais encore la balance des règlements à l'échelle mondiale serait équilibrée, à condition qu'on pût empêcher la fuite des capitaux.

L'importance que revêtent les mouvements de capitaux, à l'égard de la balance des règlements, a été surabondamment prouvée en ce qui concerne le Canada même. Néanmoins, au cours des années d'après-guerre, le Canada a bénéficié d'une situation exceptionnelle, quant au placement de capitaux étrangers dans ses industries et dans ses richesses naturelles. D'autres nations ont eu moins de chance. La plus grande partie des capitaux placés à l'étranger depuis la fin de la seconde Grande Guerre, l'a été au bénéfice des gouvernements ou sur le plan intergouvernemental.

Les nations tendent aujourd'hui vers un essor économique dont la nature et le degré dépendent essentiellement d'une expansion considérable des placements privés, sur le plan international. La Chambre internationale de Commerce, dans une de ses récentes déclarations l'a souligné, en ajoutant:

Les fonds d'État ne sauraient servir à cette fin; en outre, ils seraient sans doute insuffisants. Seuls, les placements de fonds privés sont revêtus des caractères concrets et dynamiques qui permettent à l'esprit d'initiative, d'entreprise et de risque des particuliers de se donner libre cours. Des placements directs constituent la meilleure combinaison possible de capital, de technologie et de direction.

Sans aucun doute, il existe des domaines où l'on peut prévoir un essor économique et où les fonds d'État peuvent jouer un rôle essentiel. Mais l'État ne doit envahir les domaines dont l'exploitation serait la plus fructueuse grâce au capital et à l'entreprise privés. Les pays qui ne prennent pas les mesures nécessaires pour attirer et protéger les placements privés, ne peuvent espérer profiter de fonds d'État qui remplaceraient les capitaux privés.

Afin de provoquer le flot des capitaux privés vers les nations ayant besoin de capitaux étrangers pour l'exploitation de leurs ressources, la Chambre internationale de Commerce a rédigé un "Code international de traitement équitable des capitaux de placement étrangers"; ce code revêt la forme d'un accord que pourront signer les divers gouvernements; il énumère les conditions qui créeraient une ambiance favorable au flot libre des capitaux de placement. Le Code de la Chambre internationale de commerce a déjà été soumis à tous les États membres de l'ONU et l'on estime qu'il a exercé parmi eux une influence considérable. Ce texte constitue la brochure n° 129 de la Chambre internationale de commerce et nous en confions des exemplaires à votre président, pour la gouverne du comité.

Bref, ce Code ou projet de traité prévoit que les signataires feront adopter dans leurs pays respectifs des lois établissant un traitement équitable des capitaux étrangers: respect des obligations contractuelles, indemnités en cas de nationalisation et accords permettant que les bénéfices découlant du placement de capitaux étrangers pourront être transmis à leur pays d'origine. De l'avis de la Chambre, le pays importateur de capitaux devrait traiter les placements à l'étranger aussi favorablement que les placements effectués par ses propres ressortissants.

### III. *Simplification des formalités du commerce.*

Le comité des formalités dans le domaine du commerce international de la Chambre de commerce internationale a travaillé assidûment et pendant longtemps à simplifier les formalités du commerce. Les gouvernements des divers pays ont accueilli très favorablement le travail accompli par la Chambre de commerce internationale.

A leur septième session, tenue en novembre 1952, les trente-quatre gouvernements signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ont adopté deux sortes de recommandations à l'égard des formalités du commerce et ont approuvé le texte de la Convention internationale visant à faciliter l'importation d'échantillons et de matières publicitaires, lesquels se fondaient entièrement sur des recommandations présentées par la Chambre de commerce internationale.

La première catégorie de recommandations réclamait l'abolition à brève échéance de toutes les formalités (factures et visas exigés par les consulats) ou à tout événement, à la fin de 1956, et, d'ici là, une forte réduction des droits et formalités consulaires. La deuxième catégorie vise à réduire au strict minimum le nombre de papiers exigés par les autorités de la douane pour

permettre l'entrée des marchandises. La Convention sur les échantillons commerciaux et les matières publicitaires a été prête à être signée par les gouvernements le 1<sup>er</sup> février 1953.

En réponse à une résolution du Conseil de la Chambre de commerce internationale au sujet du "caractère sacré des contrats", les parties signataires de la GATT ont aussi émis une recommandation demandant à tous les gouvernements signataires de faire tout en leur pouvoir pour permettre d'honorer les contrats de bonne foi, conclus antérieurement à l'imposition ou à l'intensification de restrictions relativement aux quantités.

Les parties contractantes ont également décidé de procéder à une enquête à l'égard de deux questions que la Chambre de commerce avait proposé d'étudier, savoir: l'évaluation des tarifs douaniers en vertu de l'article VII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et les règlements administratifs concernant la nationalité des marchandises.

#### IV. Commerce d'État.

La Chambre de commerce internationale s'est toujours opposée à ce que les gouvernements interviennent dans le commerce international. Lors de son XI<sup>e</sup> congrès tenu à Montreux (Suisse), en juin 1947, la Chambre de commerce internationale a adopté une résolution concernant "Le rôle du marchand dans le commerce international", laquelle déclarait ce qui suit:

La Chambre de commerce internationale est d'avis que la méthode au moyen de laquelle le gouvernement achète en quantité afin de s'assurer des approvisionnements à l'étranger, est souvent à la fois coûteuse et inefficace, qu'elle n'arrive pas à faire augmenter la production mondiale de la denrée qui fait défaut, qu'elle incite presque inévitablement les producteurs à vendre collectivement la denrée en question et, en introduisant la politique dans l'affaire, crée un état de tension internationale.

La Chambre insiste fortement pour que l'on fasse passer de nouveau et aussitôt que possible, les opérations de vente par les filières commerciales ordinaires et par les Bourses d'échange qui ont acquis, grâce à une longue pratique du commerce, une connaissance approfondie et spécialisée des divers marchés et qui pourvoient aux besoins essentiels de l'industrie et du commerce.

Le Conseil canadien de la Chambre de commerce internationale souscrit pleinement à cette résolution et appelle tout particulièrement l'attention du comité sur le dernier alinéa qui exhorte à faire passer de nouveau et aussitôt que possible les opérations de vente par les canaux ordinaires et par les organismes de libre échange habituels. Nous sommes convaincus que le marché libre où les commerçants privés peuvent acheter et vendre selon leurs besoins, est le seul moyen satisfaisant de répondre à l'offre et la demande pour ce qui est des denrées échangées dans le commerce international et d'établir désormais des prix qui tiennent compte des faits sur le marché mondial.

En conclusion, le Conseil canadien recommande à notre comité du Sénat les points de vue précités de la Chambre de commerce internationale et croit que ces points de vue pourront l'aider lorsqu'il cherchera la solution des nombreux problèmes qui gênent à l'heure actuelle le commerce entre les nations.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, Monsieur Cruickshank.

M. CRUIKSHANK: Je regrette que mon exposé ait été aussi long, mais il exprime réellement nos opinions.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, il est maintenant temps de passer aux interrogatoires, si quelque membre du comité désire poser des questions à M. Cruickshank. Ce qu'il a dit était très substantiel.

L'hon. M. TURGEON: M. le Président, me serait-il permis de poser une question?

Le PRÉSIDENT: Certainement.

L'hon. M. TURGEON: Lorsque vous plaidez en faveur d'une plus grande liberté de commerce, M. Cruickshank, s'agit-il d'initiatives qui pourraient nuire aux intérêts particuliers d'entreprises locales?

M. CRUICKSHANK: A laquelle des recommandations vous référez-vous, sénateur Turgeon?

L'hon. M. TURGEON: La recommandation à l'égard d'une plus grande liberté de commerce et d'importations plus considérables. Prévoyez-vous quelque garantie contre les dommages causés à une industrie qui fait affaires dans des conditions difficiles?

M. CRUICKSHANK: Je ne crois pas que la question ait jamais été soulevée. Peut-être M. Nelles pourrait-il répondre mieux que moi?

M. NELLES: Si je ne me trompe, monsieur le Président cette question a été étudiée, mais la recommandation a été formulée en termes généraux. Selon moi, chaque pays en concluant pour lui-même un tel accord, se préoccupera sans doute de protéger certains intérêts. La Chambre de commerce espère qu'aucun intérêt particulier ne fera échouer les dispositions générales qui affranchiront le commerce mondial.

L'hon. M. PATERSON: Monsieur le Président, tout ce débat ne fait en somme qu'effleurer la question. C'est dans le niveau de vie des divers pays que réside tout le problème. Permettez que j'illustre par un exemple. A Vancouver, je puis acheter des mouches pour pêcher la truite fabriquées au Japon, à vingt-quatre pour un dollar. Les navires marchands passant par le Canal de Panama sont pour la plupart norvégiens ou grecs. Pourquoi? Parce que le niveau de vie est si bas dans ces pays, que ceux-ci peuvent se permettre de poursuivre ce genre de commerce. Ne craignons-nous pas tous la concurrence? Cela ne créerait-il pas du chômage, si nous permettons aux Japonais, qui travaillent pour cinquante cents par jour, de faire concurrence aux ouvriers de nos propres industries?

C'est dans notre niveau de vie que réside le nœud du problème; les États-Unis font tout ce qu'ils peuvent pour hausser le niveau de vie des pays d'autres continents, mais on n'y parviendra pas en un jour.

L'hon. M. CRERAR: C'est là une question très compliquée, monsieur le Président. Il me semble que les bas prix aideront à hausser le niveau de vie plutôt qu'à le réduire. Si je puis me procurer un habit provenant, mettons, du Japon, et que je le paye 20 p. 100 meilleur marché que celui que j'achète au Canada, il me semble que cela aide à hausser mon niveau de vie. Il est vrai que ceci priverait quelques ouvriers de leur travail, mais c'est par ces sortes de mesures factices que bien souvent, nous aiguillons la main-d'œuvre par de mauvaises voies et vers les mauvais endroits. Si la proposition admirablement exposée dans le présent mémoire doit avoir quelque effet, l'accroissement du commerce mondial,—et l'expansion du commerce en général,—causera un bien-être général. Je ne connais pas cette affaire dont il a été question, au sujet du Japon, mais je sais que nous vendons de l'orge au Japon, que nous lui vendons du blé, du bois et sans doute aussi du papier à journal et beaucoup d'autres choses. Dites-moi, comment pourrions-nous agir de la sorte si nous refusons d'accepter ses produits?

L'hon. M. PETERSON: Vous ne voudriez pas que votre tailleur reçoive des secours directs, n'est-ce pas?

L'hon. M. CRERAR: Non. Théoriquement, si nous agissons avec esprit de suite, nous érigerons des murailles tarifaires chaque fois que l'industrie est menacée de se trouver en mauvaise posture.

Je me souviens qu'il y a vingt-cinq ou trente ans, les agriculteurs de l'Ouest désiraient se mettre à la page et demandaient qu'on n'impose pas de droits sur les instruments aratoires; or on a soutenu, dans beaucoup de milieux, qu'une telle mesure favoriserait le chômage, déclasserait les fabricants d'instruments aratoires du Canada et plongerait l'industrie dans le chaos.

On a supprimé les droits sur les instruments aratoires. Il est vrai qu'on aurait peut-être dû effectuer certaines petites rectifications nécessaires. Mais, qu'est-il arrivé? Aujourd'hui, la fabrication des instruments aratoires au Canada est plus florissante que jamais.

Si nous désirons sincèrement favoriser l'expansion du commerce mondial, il nous faut maintenant convertir les devises ce qui ne peut se faire sans accroître le commerce mondial et l'établir solidement; nous devrions réfléchir à cette question, monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Ce que vous venez de dire est très au point, sénateur Crerar. De nos jours, le monde est divisé; d'un côté il y a l'influence exercée par les pays situés derrière le rideau de fer, de l'autre l'influence des pays du monde libre. Si nous entourons de murailles les nations du monde libre, nous ruinerons complètement la situation mondiale. Pour ce qui est des nations de l'OTAN, il n'est pas question de se demander si oui ou non elles vont agir. Elles le feront. Elles devront sonder le terrain. Comment s'y prendront-elles? Si l'on établit trop de mesures restrictives, l'affaire tombera peut-être entre les mains des gros capitalistes et puis, trop d'agioteurs et de directeurs puissants seront mêlés aux affaires de la nation.

Ces murailles ont été élevées, lors d'une crise passagère, mais cette crise s'est prolongée d'année en année. Il nous incombe, à nous qui sommes chargés de découvrir les faits, de nous rendre compte de la situation.

Revenons aux observations du sénateur Paterson, au sujet du transport maritime étranger; la mise de fonds de ces sociétés n'est-elle pas minime? Si je suis bien renseigné, certains de leurs navires se vendent pour une chanson.

L'hon. M. PATERSON: Vous avez tout à fait raison, mais ce sont leurs salaires qui leur permettent de se maintenir.

Le PRÉSIDENT: Quant aux nations de l'OTAN, elles aimeraient se livrer au commerce maritime, mais la loi stipule que les marchandises ne peuvent être transportées que par des navires américains. C'est là un grief qu'à tort ou à raison font valoir ces autres nations.

J'ai remarqué que les journaux proposent que le Canada effectue plus de transport maritime. Il n'est pas douteux que nous pourrions transporter au pays les marchandises que nous achetons. Je me rends très bien compte que la question du transport maritime est très importante et j'y ai souvent réfléchi, car le niveau de vie au Canada comme aux États-Unis est élevé et nos marines marchandes versent des salaires deux fois plus élevés. Cela complique la question.

L'hon. M. PATERSON: Le sénateur Campbell m'a montré quelques chiffres hier. Peut-être aimerait-il les commenter.

Le PRÉSIDENT: J'ai causé plusieurs fois avec le sénateur Campbell, je sais qu'il a longuement étudié la question. Il aimera sans doute ajouter quelques mots.

L'hon. M. CAMPBELL: Il me semble que nous ferions mieux d'entendre les témoins ici présents.

Pour ce qui est de cette question du transport maritime, il existe une énorme différence entre le coût du transport par navires canadiens et celui du transport par navires appartenant à d'autres pays. La différence entre le coût d'exploitation d'un navire canadien de dix mille tonnes et celui d'un navire norvégien de même tonnage, est de \$350 par jour.

L'hon. M. BURCHILL: Lequel est exploité à moindre frais?

L'hon. M. CAMPBELL: Le navire norvégien. Il en coûte environ huit cents dollars au navire canadiens et à peu près cinq cent au navire norvégien. Les navires italiens ainsi que les navires allemands sont exploités à moindres frais encore.

Le PRÉSIDENT: Et ceci ne comprend pas les frais de premier établissement?

L'hon. M. CAMPBELL: Ce montant ne comprend que le coût d'exploitation, les provisions, le combustible, les salaires et l'entretien.

L'hon. M. PATERSON: Souvenez-vous que les navires japonais dépensent encore moins que ça.

L'hon. M. CAMPBELL: Ils coûteront moins cher c'est certain. D'autre part, l'exploitation d'un navire norvégien est bien supérieure à celle d'un navire britannique, américain ou canadien. Une certaine compagnie à laquelle je m'intéresse, nolise des navires norvégiens pour son commerce. J'ai déjà monté à bord de ces navires. Il est très encourageant de constater avec quel intérêt les équipages prennent soin de leurs navires. Ils les réparent en mer, ce que les équipages de navires canadiens ne songeraient pas même à faire. Il ne me semble pas que ce soit le décalage entre les différents niveaux de vie mais plutôt entre les mœurs des divers pays. Les Norvégiens sont des marins, fiers de leur métier, et qui consentent à travailler pour un salaire moindre. C'est là que réside la différence. Si ont veut bien me le permettre, je poserais une question à M. Cruickshank.

Le PRÉSIDENT: Certainement, sénateur Campbell.

L'hon. M. CAMPBELL: A la page 7, vous résumez les opinions de la Chambre de commerce internationale au sujet de la convertibilité des devises, puis, à l'alinéa 3, de la page huit, vous proposez que les pays ou gouvernements créanciers consentent à accepter les devises des autres pays. N'est-ce pas là ce que nous faisons effectivement, en assurant les créanciers étrangers et les chargements de marchandises expédiées outre-mer?

Le PRÉSIDENT: C'est que ces marchandises sont vendues en échange de devises canadiennes, sénateur Campbell. Nous prenons probablement de plus grands risques en les vendant.

L'hon. M. CAMPBELL: Lorsqu'il existe un plan d'assurance et qu'un pays n'effectue pas ses paiements, que peut faire le gouvernement qui répond de ces chargements de marchandises, pour corriger la situation? Votre Chambre de commerce n'a-t-elle porté aucune attention à ce point là, M. Cruickshank?

M. CRUICKSHANK: On effectue les paiements en devises canadiennes et, si on a consenti un prêt à un pays étranger, on nous rembourse en devises canadiennes.

L'hon. M. CAMPBELL: Quant aux paiements à l'égard du chargement, on l'effectue en devises canadiennes?

M. CRUICKSHANK: Oui.

L'hon. M. CAMPBELL: Que retire le gouvernement?

Le PRÉSIDENT: Il vous faut passer par un tas de formalités pour expédier des marchandises de cette façon-là. Si le Gouvernement du Canada a payé quelques milliers de dollars,—par exemple, pour les navires chinois qui ont été vendus, le Gouvernement fédéral a versé à la banque trois ou quatre millions de dollars, peu importe le montant. Il est probable que nous avons versé cet argent à mauvais escient dans ce cas là.

L'hon. M. CAMPBELL: Une grande partie du présent débat roule sur des théories et des opinions. Mais lorsque vous en venez aux côtés pratiques de l'affaire, par exemple à l'égard d'un chargement de marchandises à destination du Brésil; il est clair qu'aujourd'hui, le Brésil a beaucoup de mal à trouver

des dollars pour acheter des marchandises, et bon nombre de personnes ont refusé d'expédier des marchandises au Brésil parce qu'elles ne croient pas être payées.

Voici la première mesure d'ordre pratique prise par le Canada a consisté à assurer ces créanciers et ces pays étrangers où la situation à l'égard des devises est faible et où la situation au point de vue politique est incertaine. Pensez-vous que le Gouvernement du Canada, en consentant à accepter des devises étrangères, pourrait faire davantage qu'il ne fait en assurant les expéditions de cette manière là, et, dans le cas de l'affirmative, qu'arrivera-t-il lorsqu'il obtiendra ces devises étrangères?

Le PRÉSIDENT: Me serait-il permis de répondre à cette question, sénateur Campbell?

L'hon. M. CAMPBELL: Il serait sans doute préférable que le témoin y réponde, monsieur le Président. A la vérité, la Chambre de commerce internationale a étudié ces questions-là.

M. NELLES: Monsieur le Président, bien qu'elle ne traite pas de situations déterminées, la Chambre a eu pour principe d'essayer de rédiger des règlements pratiques et des codes à l'usage des gouvernements, dans l'espoir que ces situations seraient redressées. C'est là toute la raison d'être du présent code de traitement équitable à l'égard de placements étrangers. Si le Gouvernement adoptait le code et le suivait à la lettre, quelques-uns de ces problèmes ardues seraient résolus. Mais je ne crois pas que la Chambre de commerce ni aucune autre organisation puissent prévoir quelles seraient les conséquences de ce qu'on pourrait appeler "une conduite amoral" de la part des nations étrangères. On ne peut se protéger contre toutes les éventualités. Cependant, si les gouvernements voulaient adopter de tels codes et en suivre les directives, nous ne nous trouverions plus dans les difficultés auxquelles nous devons faire face aujourd'hui.

J'aimerais ajouter quelques mots aux observations du sénateur Campbell au sujet des tarifs douaniers et du transport maritime en Extrême Orient. La Chambre n'a jamais proposé que tous les tarifs soient supprimés d'un coup de balais, mais que progressivement, grâce aux initiatives des gouvernements et en suivant leurs accords conclus de bonne foi, on libère le commerce de ses entraves. Il existe certainement de par le monde des pays ayant des niveaux de vie bien différents qui influent sur nos propres industries, mais dans le cadre de son mandat, le comité a fait porter son étude principalement sur les pays de l'OTAN.

En effectuant notre travail, nous avons surtout songé aux nations du monde occidental; or, il est un problème qui existe depuis toujours, et qui d'ailleurs existera pendant quelques temps encore, savoir, que le bas niveau de vie,—au Japon et en Chine,—peut nous obliger à continuer à nous protéger tant que le niveau de vie de ces pays ne se rapprochera pas davantage du nôtre.

Mais libérer le commerce de ses entraves et conclure des accords afin de convertir les devises sont choses interdépendantes; si les gouvernements les mènent à bien, avec bonne volonté et en suivant les règlements qu'ils approuvent, ces questions seront plus tôt résolues.

Les États-Unis ont souscrit à cet accord au sujet du tarif douanier et du commerce, et, bien que celui-ci n'ait pas été officiellement ratifié par le Sénat, ils s'en sont prévalus; mais à cause de certaines pressions exercées aux États-Unis, les règlements n'ont pas été suivis dans ce pays. Ni la Chambre, ni aucune autre organisation, ne peut d'aucune façon forcer le Gouvernement des États-Unis à mieux honorer ces obligations.

L'hon. M. BURCHILL: Cette question nous intéresse nous aussi. Je songe particulièrement à nos relations commerciales avec la Grande-Bretagne; je veux dire les relations commerciales entre les deux gouvernements. Le Gou-

vernement du Canada a prêté à la Grande-Bretagne un certain montant en devises canadiennes pour que celle-ci paye les marchandises qu'elle a achetées au Canada. En vertu d'un accord, le Gouvernement du Royaume-Uni effectue-t-il présentement des paiements à même ce montant en dollars canadiens?

Le PRÉSIDENT: Oui, c'est ce que je comprends.

L'hon. M. BURCHILL: Voici comment je comprends la question,—je ne me place qu'au point de vue théorique,—supposons que le gouvernement du Canada consente à accepter les devises anglaises,—soit des livres au lieu des dollars canadiens,—à cette fin seulement, puis, comme vous le proposez, effectue des placements en Grande-Bretagne avec l'argent qu'il recevrait. Est-ce l'hypothèse à laquelle vous songez?

M. NELLES: Oui. En mettant ce plan à exécution nous serions en mesure de transférer des devises.

M. BURCHILL: Et cela atténuerait le besoin qu'a la Grande-Bretagne en dollars canadiens.

L'hon. M. CAMPBELL: Cela ne mène absolument à rien. Si l'on vend à la Grande-Bretagne et qu'on accepte les devises sterling, puis qu'inversement on dépense cet argent en Grande-Bretagne, soit pour des marchandises soit pour des services, on n'est pas plus avancé.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Campbell, nous ne sommes pas nécessairement obligés de le dépenser en Grande-Bretagne. On peut le dépenser en Afrique du Sud ou en Australie. Je discutais ce point-là il y a quelques semaines avec un monsieur de la Jamaïque. On y commençait justement la construction d'un grand hôtel. La Jamaïque a besoin d'hôtels et de terrains de jeux. Il lui faut un couple de millions de dollars et de nombreux Canadiens et Américains souscriront sans doute à ce fond. J'ai causé de la question et l'on m'a dit que tout capital placé dans une entreprise à la Jamaïque peut être retiré à n'importe quel moment, ainsi que les dividendes et les intérêts et qu'un tel placement était absolument libre. En combien d'endroits de l'Empire Britannique les devises sont-elles convertibles? Vous savez que la livre anglaise n'est pas convertible, la livre australienne non plus; d'ailleurs vous êtes au courant de ce que les Russes ont fait: ils ont acheté toute la récolte avec des livres sterling.

L'hon. M. CAMPBELL: J'aimerais connaître l'opinion du témoin à ce sujet. Peut-il me dire quel avantage découlerait du fait que le Gouvernement accepterait les devises étrangères si on devait dépenser de nouveau cet argent, peu importe dans quel pays? Ce n'est avantageux que comme garantie; car lorsqu'un chargement de marchandises est finalement livré à un pays incapable de payer, il résulte de cette situation que ses devises sont acceptées, gelées et retenues par ce pays. Pouvez-vous m'expliquer quel avantage il y a à accepter les devises sterling et les livres, puis à les dépenser le lendemain en Australie ou ailleurs?

L'hon. M. CRERAR: Avant que les témoins répondent à cette question, je ferai remarquer que le sénateur a, à mon avis, soulevé un point très important. Prenons en exemple un million de boisseaux de blé. Il est manifeste qu'habituellement nos commerçants n'accepteraient pas de devises sterling en paiement de ce million de boisseaux de blé, pour la bonne raison qu'ils ont payé ce blé avec des dollars. Si le Gouvernement du Canada déclare: "Nous allons vendre un million de boisseaux de blé en échange de devises sterling", il devra, dans ce cas, trouver des dollars afin de payer les agriculteurs qui ont produit ce blé, vu qu'il ne peut leur dire: "Voici votre paiement en monnaie sterling" étant donné que les agriculteurs ne peuvent utiliser cette sorte de devises.

Cela ne revient-il pas à dire que si nous acceptons des devises sterling en échange d'un million de boisseaux de blé, il faudra que le Gouvernement du

Canada voie, tout d'abord, à trouver des dollars pour payer ce blé et s'il accumule les devises sterling qu'en fera-t-il par la suite. Il peut dire: "C'est très bien, nous allons placer l'équivalent d'un million de boisseaux de blé en Grande-Bretagne dans une industrie quelconque", mais cela revient à dire que le gouvernement du Canada effectuera un prêt à la Grande-Bretagne pour ce montant. C'est comme cela que je vois la question et c'est ce à quoi pensait aussi sans doute le sénateur Campbell. Il serait à propos que notre groupe obtienne, si possible, des éclaircissements là-dessus.

L'hon. M. CAMPBELL: Ce serait intéressant en effet.

M. CRUICKSHANK: Nous avons parmi nous un économiste, M. Marsh, qui pourrait nous renseigner.

M. MARSH: Monsieur le Président, je dirai que toute acceptation de devises sterling en échange d'exportations canadiennes constitue par le fait même un prêt. Cela ne fait aucun doute. Je souscris à ce qu'a dit le sénateur Crerar. Le fait de dépenser ces devises sterling en Grande-Bretagne ne veut pas dire que nous ne sommes pas plus avancés. Nous échangeons tout simplement notre blé pour de l'outillage ou autres produits de Grande-Bretagne. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas plus avancés. Cette façon de procéder faciliterait l'échange de marchandises et de services entre les nations. Si nous acceptons temporairement les devises sterling et que nous les dépensons le jour suivant, tant mieux; si nous les acceptons et que nous ne les dépensons pas, tant pis. Nous pourrions éventuellement avoir besoin de marchandises et de services et alors le prêt nous sera remboursé un jour ou l'autre. Nous ne pouvons nous faire rembourser le prêt, à moins que nous acceptions des marchandises ou des services en échange de devises sterling. Voilà, à mon avis, l'idée essentielle du projet: faciliter l'échange de marchandises et de services.

J'admets sans discuter que d'accepter des devises sterling équivaut à un prêt, et que si vous placez ce montant en Grande-Bretagne, vous passez d'une sorte de prêt à une autre. Il se peut que ce soit bon, il se peut que ce soit mauvais. Quoi qu'il en soit, tels sont les faits. La situation pourrait se liquider.

L'hon. M. CAMPBELL: Me serait-il permis de commenter cette déclaration? En agissant de la sorte, cela revient exactement à vendre du blé au Royaume-Uni en échange de dollars qu'on y dépenserait.

M. MARSH: C'est tout à fait ça.

L'hon. M. CAMPBELL: C'est pourquoi je ne comprends pas qu'il ne soit pas important d'essayer de prévenir cette sorte de transaction.

M. MARSH: Si on peut vendre des marchandises en échange de devises sterling et dépenser ces devises, on n'est pas obligé de se procurer de dollars.

L'hon. M. CAMPBELL: On ne peut rien acheter en Grande-Bretagne pour de la monnaie sterling.

L'hon. M. TURGEON: Relativement à la présente discussion au sujet de l'intervention du Gouvernement et de l'échange de devises, et de l'acceptation de paiements en livres, ainsi que le sénateur Crerar l'a fait remarquer, il faudra que ce soit le Gouvernement lui-même qui accepte les paiements en livres et paye les exportateurs canadiens en dollars.

J'approuve entièrement un certain paragraphe du mémoire, mais je me rends compte que son application demandera du temps. J'aimerais savoir s'il n'existe pas quelque conflit d'opinion au sujet de cette question, savoir, que le Gouvernement accepte la livre et paye les exportateurs canadiens en dollars.

La déclaration se trouve à la page 11, au chapitre n° 4 intitulé: "Commerce entre États; et se lit comme suit:

La Chambre de commerce internationale s'est toujours opposée à ce que les gouvernements interviennent dans le commerce international. Puis, suit la recommandation:

Au XI<sup>e</sup> congrès tenu à Montreux (Suisse), en juin 1947, la Chambre de commerce internationale a adopté une résolution sur "Le rôle du marchand dans le commerce international" laquelle déclare que:

La Chambre de commerce internationale est d'avis que la méthode au moyen de laquelle le gouvernement achète en quantité afin de s'assurer des approvisionnements à l'étranger, est souvent à la fois coûteuse et inefficace, qu'elle n'arrive pas à faire augmenter la production mondiale de la denrée qui fait défaut, qu'elle incite presque inévitablement les producteurs à vendre collectivement la denrée en question et, en introduisant la politique dans l'affaire, crée un état de tension internationale.

La Chambre insiste fortement pour que l'on fasse passer de nouveau et aussitôt que possible, les opérations de vente par les filières commerciales ordinaires et par les Bourses d'échange qui ont acquis, grâce à une longue pratique du commerce, une connaissance approfondie et spécialisée des divers marchés et qui pourvoient aux besoins essentiels de l'industrie et du commerce.

Pouvons-nous convertir les devises? Je suis totalement en faveur de la convertibilité des devises. Peut-on y arriver en faisant en sorte que le Gouvernement du Canada accepte la livre sterling aux fins du commerce et effectue ses paiements en devises canadiennes et cela peut-il s'accorder avec la recommandation faite en 1947 et sanctionnée ici aujourd'hui, laquelle vise à mettre fin à l'intervention du Gouvernement dans le commerce dirigé? Je suis tout à fait pour que les gouvernements cessent le plus tôt possible de se mêler du commerce dirigé, mais les deux propositions peuvent-elles se concilier?

M. NELLES: A la longue, oui. S'il existait un régime de convertibilité où règnerait la liberté du change, je ne vois pas pourquoi le Gouvernement s'en mêlerait comme il le fait présentement.

L'hon. M. TURGEON: Mettons que je sois un exportateur qui expédie du blé ou quelque autre produit en Grande-Bretagne et que le Gouvernement accepte le paiement de ce blé en livres et me donne l'argent en dollars, et que cet état de choses dure assez longtemps, cela entraînerait-il le commerce dirigé? Une telle méthode pourrait faciliter la convertibilité des devises, mais s'il n'en était pas ainsi automatiquement, il me semble que ce serait de nature à perpétuer le commerce dirigé plutôt que d'y mettre fin.

M. NELLES: Ce serait possible dans les circonstances.

Le PRÉSIDENT: Vous verrez, je pense, sénateur Turgeon, que le Gouvernement a toujours maintenu ces réserves: lorsque vous vendez à l'étranger, vous obtenez des crédits à courts termes, puis lorsque vous touchez l'argent du paiement des marchandises, vous vous rendez à la banque du Canada et vous échangez les devises. Ainsi que nous l'a expliqué le Gouverneur Towers, nous avons perdu quatre-vingt millions de dollars en réserves américaines, parce que le cours de la monnaie aux États-Unis a baissé. La livre sterling est l'unité monétaire représentant le pouvoir d'achat de l'Empire Britannique. Je crois qu'en peu de temps nous perdrons de dix à douze millions de dollars, pour ainsi dire, en maintenant les réserves pour les banques privées qui vous payent les marchandises que vous expédiez.

L'hon. M. PATERSON: Expliquez-moi clairement la signification du mot "convertibilité". Supposons, comme le disait le sénateur Crerar, que nous vendons un million de boisseaux de blé pour lesquels nous obtenons des devises sterling, mettons, un million de livres. Vous soutenez que nous pourrions immédiatement convertir ce million de livres en dollars canadiens?

Le PRÉSIDENT: Exactement.

L'hon. M. PATERSON: Qui s'en porte garant? Est-ce le Gouvernement du Canada qui prend la responsabilité de garantir la valeur de ces livres?

Le PRÉSIDENT: A moins que nous soyons libres de les refler à l'entreprise privée, comme le faisait remarquer M. Cruickshank. Il propose, si je ne me trompe, de les refler à l'entreprise privée. Nous prendrons alors nos propres risques.

L'hon. M. PATERSON: Accepteriez-vous la livre à l'heure actuelle?

Le PRÉSIDENT: Non, parce que la Banque du Canada ne la reconnaît pas.

L'hon. M. PATERSON: Alors, le Gouvernement est obligé de s'en porter garant?

Le PRÉSIDENT: Il ne garantit que le montant correspondant à ses propres réserves; et non pas ce que vous et moi détenons. Nous prenons un risque à l'égard des devises américaines. Lorsque ces devises sont reflées à l'entreprise privée, les commerçants privés se font la guerre entre eux mais non au Gouvernement qui, d'un trait de plume, peut changer la valeur des devises du jour au lendemain.

L'hon. M. CRERAR: Je prends encore le blé à titre d'exemple; nous acceptons la livre sterling en paiement du million de boisseaux de blé. Disons, pour les besoins de la cause, que nous recevons un million de livres sterling en échange. Il est clair que nous ne pouvons payer les compagnies de transport ni les producteurs de blé avec des livres, parce qu'elles ne leur seront d'aucune utilité. Le Gouvernement du Canada pourrait alors déclarer: "Maintenant que nous possédons ce million de livres, nous allons acheter du caoutchouc, pour une valeur d'un million de livres de la Malaisie, mettons, qui est un pays de la zone sterling; alors puisque nous disposons d'un million de livres nous aurons l'équivalent en caoutchouc. "Mais cela n'aide en rien, pour ce qui est de la Grande-Bretagne. Il ne s'agit pas là de convertibilité au sens propre du terme, car la Grande-Bretagne perd alors l'équivalent de ce qu'elle aurait reçu si le million de livres avait été converti en dollars. Quel est donc le remède? D'après moi, le remède serait, dans le cas de la Grande-Bretagne, de se mettre si nécessaire, en mesure de produire à peu près ce qu'elle peut exporter sur les autres marchés en abaissant son niveau de vie, en augmentant les heures de travail et en diminuant les salaires au besoin. Il nous incomberait, dans ce cas, d'accepter les marchandises de Grande-Bretagne et nous ne devrions pas permettre que les murailles tarifaires y mettent obstacle.

Lorsque nous abolissons les murailles tarifaires encore élevées à l'égard des textiles, par exemple, nous aidons la Grande-Bretagne à accumuler les dollars, mais en agissant de la sorte, nous nuisons peut-être à quelques-unes de nos propres industries et c'est là ce qui nous fait reculer.

Nous déclarons que nous allons maintenir le même niveau de vie; que nous allons maintenir telles quelles l'échelle des salaires et les heures de travail dans l'industrie des textiles; de sorte que nous serons obligés de refuser les marchandises anglaises, d'empêcher par là la Grande-Bretagne d'accumuler les dollars avec lesquels elle payerait notre blé.

Ce problème me semble très compliqué, mais, comme il arrive dans la plupart de ces cas, si vous les réduisez à leurs données élémentaires, vous constatez qu'ils ne sont pas si compliqués que cela.

L'hon. M. LAMBERT: Le sénateur Crerar a cité en exemple les textiles. A votre avis, eût-on baissé considérablement les tarifs douaniers au cours des cinq dernières années, et cela même à l'égard des matières textiles provenant de Grande-Bretagne, les prix de vente de ces textiles au pays eussent-ils été grandement modifiés?

Voici où je veux en venir: l'écart entre le prix de vente et le prix de revient des textiles, comparés à ceux qui s'établissent au Canada et dans d'autres pays, jouait-il tellement au désavantage du produit anglais que les gens ne pouvaient se permettre de l'acheter? De sorte qu'en réalité l'élément commerce et l'élément tarif douanier comptaient pour peu dans l'affaire?

Je ne veux pas trop m'étendre sur ce sujet, mais la chose était assez évidente pour quiconque a eu l'occasion d'observer ce qui se passe dans des centres où les marchandises se vendent à haut prix, par exemple Atlantic City, ou Nassau dans les Antilles. Dans ces endroits, les marchandises anglaises se vendent à des prix qui n'ont jamais été atteints au Canada. Nous savons bien que la Grande-Bretagne s'est préoccupée d'écouler ses marchandises dans des centres où elles pouvaient se vendre aux plus hauts prix afin de se procurer des dollars dans des régions où les gens ne regardent pas au prix du moment qu'ils se procurent l'objet qu'ils convoitent. Je crois que ceci a eu beaucoup à voir avec la baisse des ventes d'articles anglais au Canada. En d'autres termes il n'en tient qu'à l'Angleterre d'opérer ce redressement et de se créer un marché dans notre pays.

L'hon. M. CRERAR: Je ne discute pas ce point le moins du monde.

L'hon. M. LAMBERT: L'élément important dans l'affaire, c'est la valeur des dollars et des livres.

L'hon. M. CRERAR: C'est-à-dire son effet sur la valeur du dollar. . .

L'hon. M. LAMBERT: Qui a subi l'inflation, oui.

L'hon. M. CRERAR: Oui. On a tenté de maintenir le même nombre d'heures de travail et le haut niveau de vie, ce qui a fait que le prix des marchandises était si élevé qu'on ne pouvait les mettre sur le marché. Or, selon moi, nous ne leur avons rendu en cela aucunement service. Ils ont déclaré qu'ils fabriqueraient certaines sortes de marchandises de haute qualité et qui se vendraient à des prix élevés; c'est à cela que le sénateur Lambert faisait allusion.

L'hon. M. PATERSON: On a parlé de la dépense d'un million de dollars pour obtenir du caoutchouc du Pérou ou de la Malaisie, que faites-vous des automobiles et des casiers-classeurs en acier qu'ils expédient au Canada? Est-ce que ce commerce n'aiderait pas à redresser la situation? Je veux dire à activer le commerce?

L'hon. M. CRERAR: Mettons que tel serait le résultat. Il serait difficile aux fabricants canadiens de faire concurrence aux industries anglaises qui fabriquent des casiers-classeurs en acier et aussi des appareils électriques. Les États-Unis fournissent à ce sujet un excellent exemple. L'autre jour, ils ont reçu d'Angleterre une soumission pour l'aménagement d'une immense usine d'énergie hydro-électrique dans un État de l'Ouest. Cette soumission était moins élevée que les soumissions d'entrepreneurs américains; mais, craignant l'effet que son acceptation pourrait avoir sur une certaine industrie américaine, ils ont refusé la soumission la moins élevée pour accepter la plus haute.

L'hon. M. CAMPBELL: Nous avons parmi nous un témoin qui possède une grande expérience en ces sortes de questions. Il fait partie, depuis un certain nombre d'années, de la Chambre de commerce où ces études ont été faites, de sorte que j'aimerais savoir ce qu'il pense et lui poser une couple de questions.

La première est celle-ci: en se fondant sur les études qu'elle a poursuivies, la Chambre de commerce est-elle d'avis que la convertibilité de la livre sterling est une des conditions essentielles à la liberté du commerce?

M. CRUICKSHANK: La conversion de toutes les sortes de devises; et non spécialement de la livre sterling.

L'hon. M. CAMPBELL: Établit-elle une hiérarchie? Est-elle d'avis que la première chose à tenter c'est de convertir la livre sterling?

M. CRUICKSHANK: Pas spécialement.

L'hon. M. CAMPBELL: Cette question n'a jamais fait l'objet de discussions?

M. CRUICKSHANK: Non.

L'hon. M. CAMPBELL: De sorte que le commerce marcherait parfaitement sans la barrière artificielle du contrôle des devises?

M. CRUICKSHANK: Parfaitement.

L'hon. M. CAMPBELL: Est-ce qu'un des pays aurait laissé entendre qu'il pourrait probablement présenter des propositions réalisables?

Le PRÉSIDENT: Elles sont très vagues.

M. NELLES: Monsieur le Président, le programme que nous proposons à l'égard de cette question de la convertibilité est un programme pratique. Chaque pays peut entreprendre de l'appliquer. Le comité qui l'a rédigé était composé de représentants du monde des affaires de quinze différents pays et ces représentants ont tenté de trouver quelques réponses au présent problème. Ils ont en outre préconisé un programme d'action qu'on pourrait exposer et approuver.

L'hon. M. TURGEON: La Grande-Bretagne fait-elle partie de ce groupe de pays?

M. NELLES: Oui.

L'hon. M. TURGEON: Et les États-Unis?

M. NELLES: Oui.

L'hon. M. CAMPBELL: Nous sommes tous d'avis que c'est là chose désirable, mais le présent débat porte sur les principaux obstacles à la réalisation de l'objectif désiré.

M. NELLES: C'est la politique individuelle suivie par chaque gouvernement qui constitue le principal obstacle. J'ajouterai que les directeurs ou les membres du Conseil canadien n'ont pas assisté à toutes les réunions de ce comité, de sorte que lorsque vous demandez: "Tel point a-t-il été discuté?" je ne crois pas que nous pourrions répondre: "Oui, à chaque occasion." Je puis vous assurer que les éléments des problèmes ont été débattus à un moment ou à un autre. Quelques-unes des réunions sont tenues à Paris, d'autres à New-York de sorte qu'il a malheureusement été impossible d'assurer que les représentants du Canada y seraient toujours présents. Mais que les membres y assistent ou non, ils reçoivent ordinairement un résumé des questions débattues.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur le président, me permettrait-on de demander au témoin laquelle de ces deux questions, selon lui, a la primauté: la convertibilité des devises, ou l'abolition des restrictions imposées au commerce?

L'hon. M. CAMPBELL: D'après moi, c'est l'abolition des restrictions imposées au commerce.

L'hon. M. CRERAR: D'accord.

L'hon. M. CAMPBELL: Que croyez-vous que nous devrions tenter pour désentraver le commerce?

M. CRUICKSHANK: J'y ai déjà songé. J'assistais la semaine dernière à une réunion tenue à New-York au cours de laquelle a eu lieu un débat qui m'a fort intéressé. L'association nationale des manufacturiers des États-Unis est tout à fait en faveur des bas tarifs; la section américaine de la Chambre de commerce internationale a découvert qu'il se faisait une forte publicité à Washington contre le maintien du régime de tarifs douaniers élevés. Je pense que ce groupe a admis que M. Eisenhower s'en tiendrait à l'ancien accord pendant encore un an, mais il se demande si la question sera approuvée. Nous espérons tous qu'elle le sera. Je crains que le Canada ne soit en mauvaise posture, si nous devons être encore gênés par les tarifs élevés aux États-Unis.

L'hon. M. EULER: Quelle est votre opinion? Selon vous, si le Président Eisenhower est en faveur de l'abolition de certaines de ces restrictions, aura-t-il l'appui du Congrès?

M. CRUICKSHANK: Il y a beaucoup à faire actuellement. D'après les hommes avec qui j'ai causé à mon dernier voyage à New-York, le Président des États-Unis désire vivement régler la question à l'amiable. Il ne veut pas déclencher une bataille. C'est par l'éducation qu'il essaye d'amener le peuple américain à se rendre compte que les États-Unis n'ont pas appliqué l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce comme ils l'auraient dû.

L'hon. M. EULER: Mais ils vont plus loin encore en nuisant à la production laitière. Si je ne me trompe, ils veulent même dépasser cet objectif.

M. CRUICKSHANK: C'est l'opinion aux États-Unis.

L'hon. M. LAMBERT: La chose ne sera pas réglée officiellement d'ici un an?

M. CRUICKSHANK: Je ne le crois pas.

L'hon. M. LAMBERT: Le côté politique mis à part, quel est du point de vue économique votre opinion? Si des pays comme le Canada et les États-Unis devaient établir un régime de tarifs douaniers visant à réduire ces tarifs mettons dans une très forte proportion, en d'autres termes à aller jusqu'à accepter les marchandises anglaises au Canada. Est-ce que, selon vous, cela réglerait la situation?

M. CRUICKSHANK: Je ne crois pas devoir exprimer une opinion à titre de représentant de la Chambre de commerce internationale. Mon opinion personnelle pourrait différer de celle du comité ou de celle de la Chambre. J'hésite, au cours d'une réunion du Comité à fournir de moi-même une opinion catégorique sur ce problème.

L'hon. M. LAMBERT: L'affaire paraît assez simple. L'inflation règne au Royaume-Uni et on s'y plaint maintenant que nous n'achetons pas assez de ses produits. Pourraient-ils les vendre au Canada, même si les tarifs douaniers étaient assez bas pour que nous admettions ses marchandises?

M. CRUICKSHANK: Les marchandises anglaises entrent actuellement au pays,—des quantités de ces marchandises.

L'hon. M. LAMBERT: Je l'ignore. Il y a au pays un bon nombre de voitures automobiles de fabrication anglaise.

M. CRUICKSHANK: On importe énormément de voitures automobiles de marques anglaises aux États-Unis aujourd'hui.

L'hon. M. LAMBERT: On en voit des quantités, mais à mon humble avis elles ne sont pas aussi bonnes qu'elles étaient il y a quelques années.

M. CRUICKSHANK: L'exposition d'automobiles de New-York était tout simplement remplie de voitures anglaises.

L'hon. M. LAMBERT: Ceci ne charbarde tout de même pas le régime monétaire. En d'autres termes, ce sont les discussions sur le dollar et la livre qui continuent sur le même ton, malgré que les importations soient déjà assez considérable.

L'hon. M. CAMPBELL: M. Cruickshank, a-t-on jamais démontré aux membres de votre comité que le tarif douanier lui-même est trop élevé à l'égard des marchandises anglaises qui entrent au pays et aux États-Unis?

M. CRUICKSHANK: Je ne le crois pas. Pas à ma connaissance.

L'hon. M. CAMPBELL: Êtes-vous autorisé à vous prononcer au sujet des tarifs ou trop élevés ou trop bas?

M. CRUICKSHANK: Le tarif douanier au Canada à l'égard de la Grande-Bretagne?

L'hon. M. CAMPBELL: Oui.

M. CRUICKSHANK: Vous demandez s'ils sont trop élevés?

L'hon. M. CAMPBELL: Oui.

M. CRUICKSHANK: Je le croirais.

L'hon. M. CAMPBELL: C'est là votre opinion personnelle, évidemment.

M. CRUICKSHANK: Oui.

M. NELLES: Au sujet de la ligne de conduite adoptée par la Chambre relativement à ces restrictions spéciales, j'ajouterai qu'il ne s'agit pas exclusivement d'une question de tarifs. Un des principaux sujets sur lesquels la Chambre est constamment revenue depuis un certain nombre d'années, c'est celui des méthodes d'évaluation des marchandises pratiquées aux douanes. Certains accords généraux sur les tarifs douaniers et le commerce stipulent que les tarifs doivent être les mêmes dans certains cas, mais, lorsque les marchandises arrivent à la douane, certains fonctionnaires classifient les marchandises de telle façon à minimiser toute réduction de tarif.

L'hon. M. EULER: Ils classifient les marchandises à leur entrée en douane?

M. NELLES: Oui.

L'hon. M. EULER: Et deux ou trois mois après que les marchandises ont été consommées, ils exigent un droit de douane plus élevé?

M. NELLES: Exactement.

L'hon. M. TURGEON: Cette critique ne s'applique-t-elle qu'aux États-Unis?

M. NELLES: Certainement non. Nous avons sûrement connu des situations identiques au Canada. Depuis que la loi modifiant le tarif des douanes a été édictée, la façon de fabriquer les articles de commerce a si complètement changé que nombre de marchandises qui entrent au pays peuvent se classifier dans une douzaine de catégorie différentes.

M. CRUICKSHANK: La Chambre de commerce internationale n'a cessé d'étudier ce point-là.

Le PRÉSIDENT: Sénateur Pirie, vous avez étudié le commerce international. Désirez-vous présenter quelques observations?

L'hon. M. PIRIE: J'ai fait une petite expérience avec les pays Sud-Américains et j'ai découvert que nous nous butions à l'impossible en essayant d'obtenir des prix qui sont de mise au Canada et de concurrencer les négociants en change étranger qui opèrent sur le même marché. Ils acceptent les livres et la monnaie sterling. Prenez, par exemple, les Hollandais, les Danois, les Irlandais, les Écossais et les Anglais qui achètent les mêmes denrées que je tiens, moi, à me procurer et qui les payent en livres sauf en livres sterling. Or, lorsque nous tentons de faire des transactions en livres sterling et de les convertir, nous nous heurtons à un mur. Cela nous est tout simplement impossible.

Le PRÉSIDENT: C'est, à mon avis, ce que découvrent aujourd'hui tous les commerçants sur le marché mondial.

L'hon. M. HUSHION: Lorsque vous leur vendez, acceptez-vous le paiement en livres sterling?

L'hon. M. PIRIE: Non. Nous n'avons jamais fait ça.

L'hon. M. HUSHION: Acceptez-vous en retour des dollars américains?

L'hon. M. PIRIE: Nous établissons le prix en dollars américains.

L'hon. M. HUSHION: Mais vous êtes payés en livres sterling.

L'hon. M. PIRIE: Non; mais c'est de cette façon qu'ils veulent nous payer. Si nous voulons faire concurrence à un pays qui, lui, acceptera les livres sterling — eh bien, cela nous est impossible. Le prix est beaucoup plus bas. Notre

niveau de vie est si élevé au Canada que nous ne pouvons maintenir le commerce sur un pied de concurrence, si nous nous plaçons du point de vue de la livre sterling.

L'hon. M. HUSHION: Je pensais à la déclaration du sénateur Paterson relativement à l'entrée au pays de voitures automobiles et de casiers-classeurs. Ce sont là des articles que nous connaissons très bien. Étant donné notre niveau de vie élevé, je sais bien ce qui va se produire au pays. Je sais que notre transport maritime canadien coûte beaucoup plus cher que celui des Grecs et des Italiens. Comment voulez-vous que le transport canadien leur fasse concurrence? Les salaires versés aux équipages de nos navires sont trois ou quatre fois plus élevés que ceux qui sont payés sur les navires étrangers. Je crois même qu'à un certain moment, ils ont été encore plus élevés qu'ils ne le sont maintenant. Si nous les réduisons, il se produira des grèves et tout ce qui s'ensuit. Je suis bien sûr qu'ils sont trop élevés dans certains cas et qu'on pourrait faire des ajustements, mais il nous est impossible d'affirmer que nous pourrions exploiter un navire à aussi peu de frais qu'y parviennent les Grecs ou d'autres pays qui ne versent pas de salaires élevés. Je ne vois pas comment nous pourrions y arriver.

L'hon. M. PATERSON: C'est là toute la question. Le Président me permettra-t-il de poser une question au témoin?

Le PRÉSIDENT: Certainement, sénateur Paterson.

L'hon. M. PATERSON: Le Plan Marshall se proposait de relever le niveau de vie; le Plan Colombo également. La Banque internationale visait le même objectif. La Chambre de commerce internationale croit-elle que ces trois organismes sont arrivés à quelque chose? Elle a dû discuter ce point.

M. CRUICKSHANK: Je le crois, oui,—j'en suis même assez sûr. Vous verrez dans notre mémoire que nous préconisons la création de fonds coordonnés soumis à un contrôle mondial de convertibilité de préférence aux régimes particuliers établis par différents organismes.

L'hon. M. PATERSON: J'en reviens aux observations du sénateur Hushion: nous découvrons que la situation relativement au transport maritime, au Canada, est beaucoup moins bonne qu'aux États-Unis, où le coût d'exploitation est considérablement plus élevé. Le sénateur Hushion affirme qu'il en coûterait environ \$400 pour exploiter un navire canadien de dix mille tonnes tandis qu'il en coûterait aux Américains, dans un cas analogue, de dix à quinze mille dollars.

Le PRÉSIDENT: Reçoivent-ils des subventions?

L'hon. M. PATERSON: Lorsqu'on affirme que nos chargements devraient être expédiés par navires américains, que pouvons-nous faire d'autre? Il nous faut céder afin de maintenir notre service maritime.

Le PRÉSIDENT: Il va de soi que les pays doivent avoir une marine marchande.

L'hon. M. PATERSON: Ceci relève de l'économie, monsieur le Président; cela ne concerne pas la liberté du commerce.

Le PRÉSIDENT: Ce serait regrettable d'acculer à la faillite les affrêteurs canadiens ou ceux de tout autre pays libre.

L'hon. M. PATERSON: C'est là un énorme problème et qui ne se règlera pas en un jour.

L'hon. M. LAMBERT: M. Cruickshank a déclaré il y a un instant, que la Chambre de commerce internationale était en faveur d'un contrôle mondial et que nous devons nous occuper du problème dans ses relations avec le monde libre. Selon vous, dans quelle mesure la Banque internationale et le Fonds

monétaire actuels constituent-ils un pas dans la bonne direction? Dans quelle mesure concrétisent-elles votre projet d'organisme central de régie des monnaies?

M. CRICKSHANK: Il s'est tenu récemment une réunion à Mexico; lorsque notre représentant en est revenu il nous a donné une très intéressante causerie sur ce sujet. Il en était tout pénétré et s'est montré très enthousiaste. Mais quant à prendre une décision précise, je ne crois pas qu'on en soit encore venu là. Nous tiendrons une conférence mondiale à Vienne le mois prochain; trente Canadiens y assisteront, et ce sera une des questions à l'ordre du jour.

L'hon. M. LAMBERT: Votre Chambre de commerce s'est elle engagée à établir une telle régie mondiale?

M. NELLES: La Chambre approuve entièrement des organismes tels que le Fonds monétaire, la Banque mondiale, etc. Nous affirmons, cependant, que les attributions de certaines de ces institutions ne répondent pas adéquatement aux exigences du problème à l'heure actuelle; on propose donc de trouver quelque moyen de convertir les fonds afin de hâter les choses.

En examinant la question, la Chambre a découvert que de toute évidence, le Fonds monétaire international n'a pas fonctionné comme c'était l'intention. Par exemple, nous a-t-on dit, il n'a pas employé son fonds de trois milliards de dollars. De sorte que nous préconisons fortement l'établissement d'une régie coordonnée à l'égard de toutes ces questions. On devra trouver une méthode quelconque pour traiter de vos problèmes spéciaux. Mais tous les problèmes de convertibilité sont d'intérêt général de nos jours, et leurs solutions devront être le résultat d'une action concertée.

L'hon. M. LAMBERT: Vous voudriez qu'on établisse une sorte d'organisme qui essaierait de contrôler la situation mondiale actuelle?

M. NELLES: J'aimerais bien que les organismes actuels remplissent mieux leurs devoirs qu'ils ne le font.

L'hon. M. LAMBERT: Comment allez-vous vous y prendre?

M. NELLES: Nous en sommes venus à un point où nous devrions reviser entièrement notre attitude à l'égard des institutions existantes qui traitent de ces questions. Ces fonds convertibles seraient sous la régie des gouvernements des différents pays, lesquels, à mon avis, ne devraient en disposer qu'après s'être consultés.

L'hon. M. LAMBERT: C'est de là qu'ils partent tous; le Fonds monétaire et la Banque internationale ont été institués à Bretton Woods par les représentants des gouvernements des différents pays, précisément en vue de traiter de ce problème particulier, qui, de l'avis de tous, n'a pas été réglé de façon satisfaisante.

M. NELLES: Ce qui rend difficile et compliqué la création d'un monde économique parfait, ce sont les lignes de conduite adoptées par les gouvernements, et parfois les ambitions des différents pays et les ambitions personnelles des dictateurs.

L'hon. M. PIRIE: Monsieur le Président, j'aimerais citer un cas en exemple. L'automne dernier, nous avons présenté une soumission d'un million de dollars à l'égard d'une commande faite par l'Uruguay. Si l'Uruguay a demandé au Canada de présenter une soumission, c'est que notre pays possède une denrée particulière qu'il ne peut se procurer dans quelques autres pays et, à cause de cela nous jouissons d'une certaine préférence.

On nous a adjugé le contrat, mais nous avons été obligés de déposer \$100,000 auprès de ce gouvernement de l'Uruguay à l'égard de cette denrée périssable. Il nous a fallu courir les marchés pour obtenir la sorte de navire que ce Gouvernement exigeait, un navire du type "Reefer," il avait même spécifié la ligne maritime particulière à laquelle il fallait s'adresser. Vous

imaginez facilement les risques et périls que cela comportait. On nous a spécifié une date limite pour livrer les marchandises C.A.F. à l'Uruguay. C'est à mon avis, la pire sorte de transaction qu'on puisse effectuer. Si vous désirez conclure un tel marché, je ne vois pas d'autre moyen d'y parvenir. L'Uruguay vous indiquera exactement la méthode à suivre; et, s'il accepte votre soumission, vous serez obligé de courir les marchés pour vous procurer les navires. Les compagnies de transport, qui savent bien cela, vous tiennent la dragée haute.

L'hon. M. HUSHION: Vous n'êtes pas sérieux!

L'hon. M. PIRIE: Non? Si l'on peut trouver quelques moyens propres à atténuer la situation, ou quelque autre façon d'exporter ces marchandises, nous en serions fort aises.

Une fois cette commande remplie, ils sont revenus à la charge en vue d'acheter encore dix mille tonnes de ces marchandises périssables et nous avons préparé une nouvelle soumission en assumant un autre risque, mais finalement ils sont revenus nous dire: "Nous achetons les marchandises au Danemark, où l'on acceptera nos livres sterling." Ils ont ajouté: "Si vous acceptez paiement en livres sterling nous accueillerons votre proposition," mais ils ont finalement acheté les marchandises du Danemark.

L'hon. M. LAMBERT: Avez-vous perdu les \$100,000?

L'hon. M. PIRIE: Non, mais c'était un risque énorme. Je n'aimerais pas me voir contraint d'en assumer de semblables tous les jours.

M. NELLES: C'est une autre question qu'a étudiée la Chambre internationale; il y a quelque temps, nous avons préparé un rapport exhortant les gouvernements à ne pas contraindre leurs commerçants à transporter leurs marchandises dans des bateaux choisis par le gouvernement. Je crois que le président possède un exemplaire de ce rapport, mais si d'autres honorables sénateurs aiment à le voir, je serai heureux de leur en faire tenir d'autres exemplaires.

L'hon. M. PIRIE: J'aimerais bien l'obtenir.

M. NELLES: J'ai remis quelques exemplaires de ces rapports au président. On y trouve des renseignements plus détaillés que dans le mémoire. Si l'on en désire d'autres, on peut les obtenir de Montréal.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres honorables sénateurs qui aimeraient poser des questions, tandis que ces messieurs sont ici? Sinon, je crois parler au nom du Comité en disant que nous avons bien goûté votre présence parmi nous. Vous nous avez fourni beaucoup de renseignements et nous vous remercions bien sincèrement d'être venus. Nous vous sommes reconnaissants du temps que vous avez bien voulu nous consacrer afin de faciliter notre tâche.

Le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 23 avril 1953, à 10 heures et demie du matin.







1952-1953

# SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

## Relations commerciales du Canada

relativement à son enquête sur les mesures les plus propres,  
selon lui, à favoriser davantage l'application de  
l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord.

---

Fascicule 4

---

SÉANCE DU MARDI 23 AVRIL 1953

---

*Président:* L'honorable A. N. McLEAN

---

TÉMOINS:

Le Conseil des Pêches du Canada: M. R. G. Smith, ex-président immédiat;  
M. P. L. Whitman, ex-administrateur; M. Gordon O'Brien, directeur;  
M. J. Norman Hyland, vice-président; M. Roger Hager, administrateur;  
M. H. W. Welch, administrateur.

APPENDICE A

Valeur annuelle des exportations de produits de la pêche, du Canada  
aux pays de l'OTAN, 1931-1939 et 1946-1952.

## RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

Président: l'honorable A. N. McLEAN

Les honorables sénateurs:

Baird	Duffus	McDonald
Bishop	Euler	McKeen
Blais	Fraser	McLean
Buchanan	Gouin	Nicol
Burchill	*Haig	Paterson
Campbell	Howard	Petten
Crerar	Hushion	Pirie
Daigle	Kinley	*Robertson
Davies	Lambert	Turgeon
Dennis	MacKinnon	Vaillancourt—(30)
Dessureault	MacLennan	

35 membres—(quorum 7)

\* Membre d'office.

### ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du jeudi 26 février 1953:

Que le comité permanent des relations commerciales du Canada soit autorisé à enquêter et à faire rapport sur la question suivante:

1. Quelles pourraient être, à son avis, les mesures les plus pratiques pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent qu'elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et favoriseront la collaboration économique entre chacune d'elles ou entre toutes.

2. Que le comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit autorisé et appelé à enquêter et faire rapport sur les moyens qui, à son avis, permettraient:

- a) la coordination d'un projet de développement de collaboration économique, surtout entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;
- b) de conférer à un tel projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, le même degré de permanence que celui que prévoit l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au comité d'inviter à présenter leurs vues ceux qui désireraient être entendus, y compris les représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentants du monde des affaires de l'un ou l'autre pays de l'OTAN qui désireraient formuler des observations.

4. Que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à ordonner la production de documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.

Le greffier du Sénat,

L. C. MOYER.

# TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, le jeudi 23 avril 1953

Le Comité permanent des relations commerciales du Canada, autorisé à enquêter et à faire rapport sur le développement du commerce entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord et d'autres pays du monde libre, se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin.

L'hon. M. McLEAN occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, vous le savez, c'est la quatrième fois que le Comité se réunit depuis que nous avons été saisis d'une résolution présentée au Sénat le 12 février et qui, après délibérations, a été adoptée, pour nous être transmise le 26 février.

Ce matin, nous sommes très honorés d'avoir parmi nous des représentants du Conseil canadien des Pêches: M. P. L. Whitman, Halifax, ex-administrateur; M. W. E. Simpson, Halifax, administrateur; M. Spencer Lake, Saint-Jean (Terre-Neuve); M. J. Norman Hyland, Vancouver, vice-président; M. R. G. Smith, Vancouver, ex-président immédiat; M. Roger Hager, Vancouver, administrateur; et M. H. W. Welch, Fairhaven (Nouveau-Brunswick), administrateur. J'invite le porte-parole chargé de nous faire part du mémoire à s'avancer; tous ceux qui désirent prendre la parole peuvent suivre M. Smith.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, avant que ce monsieur prenne la parole, je désire m'excuser auprès de vous et des autres assistants, car je dois quitter la réunion à 11 heures. Nous avons un autre très important comité dont je suis membre et j'ai promis d'assister à sa séance. Je resterai ici aussi longtemps que possible.

Le PRÉSIDENT: Fort bien, sénateur Haig.

M. P. L. WHITMAN: Honorable sénateur McLean, je note que dans votre liste le nom de M. Francis Millard, le président du Conseil, a apparemment été omis.

Le PRÉSIDENT: Oui. M. Francis Millard, de Vancouver (C.-B.), est également parmi nous ce matin.

M. WHITMAN: Monsieur le président, honorables sénateurs:

## INTRODUCTION

Le Conseil des pêches du Canada est heureux de saisir l'occasion de comparaître devant ce Comité. La question que vous étudiez, dont l'objet est de favoriser la collaboration économique entre les pays qui appuient le Traité de l'Atlantique-Nord, revêt une grande importance pour l'industrie du poisson au Canada.

Nous ne nous présentons pas ici munis de connaissances spécialisées sur les principaux facteurs touchant ce commerce, c'est-à-dire sur les questions de change et de devises. Nous sommes toutefois en mesure de discuter avec vous la vente de nos produits de la pêche dans ces pays, d'une façon pratique, et nous tenterons volontiers de répondre à toutes les questions que les membres du Comité pourront juger à propos de nous poser. Nous croyons que ce bref exposé de la situation industrielle de ce commerce avec ces divers pays peut être utile à votre étude de cette question.

Au sujet des devises en rapport avec ce commerce, qu'il nous soit toutefois permis de dire que nous appuyons le simple principe économique suivant: les pays ne peuvent acheter nos marchandises si nous n'achetons pas les leurs.

## CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Il y a bien des façons d'aborder la discussion de nos exportations de poisson salé, frais ou congelé, de conserves ou de sous-produits du poisson; on peut parler des régions géographiques de production, par produit, ou en prenant tour à tour les divers pays d'exportation qui nous occupent aujourd'hui. Nous essayerons de vous broser le tableau le plus net possible, sans citer trop de statistiques et en recourant à une combinaison des méthodes qu'on vient de mentionner.

Le tableau ci-joint donne les grandes lignes de l'histoire, de 1931 à 1952, des exportations de produits du poisson du Canada, y compris Terre-Neuve, vers ces pays de l'OTAN (voir Appendice A). Vous observerez, en examinant ce tableau, que les exportations y sont évaluées en dollars. Le fait le plus frappant qu'on y trouve, après avoir effectué les rajustements voulus entre les prix élevés régnant durant la période d'après-guerre, c'est l'augmentation des exportations vers les États-Unis et la diminution des quantités exportées au Royaume-Uni.

## COLOMBIE-BRITANNIQUE

Toutes les principales branches de l'industrie de la pêche, en Colombie-Britannique, produisent des denrées qui font l'objet du commerce avec un ou plusieurs pays de l'OTAN. Chaque groupe de produits donne lieu à des pratiques commerciales, et à des problèmes particuliers, qu'on peut énumérer de la façon suivante.

*Conserves de saumon*

Le principal marché traditionnel d'exportation des conserves de saumon de la Colombie-Britannique, c'est le Commonwealth britannique; dans ce groupe, le Royaume-Uni est le plus important acheteur de ses exportations et aujourd'hui c'est en théorie le marché naturel et idéal où la Colombie-Britannique peut écouler son excédent de conserves de saumon.

En ces dernières années, les ventes de conserves de saumon au Royaume-Uni n'ont pu s'effectuer qu'avec bien des difficultés; à la suite de chaque achat massif, on n'avait jamais l'assurance que d'autres achats s'ensuivraient d'une façon normale. La récente décision des Britanniques d'acheter pour quatre millions et quart de dollars de saumon de la Colombie-Britannique fournit un exemple de cette situation.

Les conserves de saumon sont fort goûtées par une multitude de consommateurs britanniques et c'est une expérience déprimante, pour l'industrie de la Colombie-Britannique, de savoir qu'il y a environ cinquante millions de consommateurs, au Royaume-Uni, qui peuvent se procurer difficilement et sporadiquement ce produit alimentaire de haute qualité, à cause de la pénurie de dollars avec laquelle ils sont aux prises.

On réaliserait beaucoup plus facilement l'équilibre de l'économie à l'égard des conserves de saumon en Colombie-Britannique, si l'on pouvait revenir aux années normales où florissait le commerce de cette denrée alimentaire avec le Royaume-Uni.

Actuellement, la Colombie-Britannique peut vendre des quantités restreintes de conserves de saumon à la Belgique, à la Hollande, à la France et à l'Italie. Le facteur qui détermine l'importance des ventes à la Belgique est notre possibilité de fixer des prix qui ne dépassent pas le pouvoir d'achat maximum de ce pays. L'industrie elle-même est en mesure de résoudre ce problème. La même situation règne en France et en Italie, outre les restrictions visant les importations et encore en vigueur dans ces deux derniers pays.

Les États-Unis ne constituent pas un marché traditionnel des conserves de saumon de la Colombie-Britannique. Depuis plus de vingt ans les États-Unis exigent un droit de 25 p. 100 sur la valeur des importations de cette

denrée. Ce droit a été réduit à 15 p. 100 il y a deux ans. Ce n'est que dans les cas d'extrême pénurie sur le marché américain que les producteurs canadiens de saumon en conserve peuvent en exporter aux États-Unis, ce qui s'est produit depuis six mois, alors qu'une grave pénurie de saumon rose aux États-Unis a été en partie comblée au moyen d'exportations d'excédents canadiens. Vu les présents tarifs douaniers, on ne peut compter sur le marché américain pour absorber une partie appréciable de notre production annuelle de conserves de saumon.

#### *Poisson frais et congelé*

Les principales exportations de poisson frais et congelé de la Colombie-Britannique consistent surtout en saumon et en flétan et ce sont les États-Unis qui en sont le principal acheteur. Ce commerce avec les États-Unis dure depuis longtemps et, sauf des fluctuations occasionnelles du marché, on peut compter sur sa régularité.

Dans les années d'avant-guerre, le Royaume-Uni était un important acheteur de saumon et de flétan frais, mais le constant problème du dollar a entièrement supprimé ce marché.

Les producteurs de saumon frais de la Colombie-Britannique ont été favorisés par la reprise des achats belges en ces dernières années et encore plus récemment par les achats symboliques effectués par la France.

#### *Huile de poisson et farine de poisson*

L'huile de poisson et la farine de poisson constituent un facteur important du commerce d'exportation de la Colombie-Britannique dans le domaine des produits du poisson. L'importance du commerce d'huile de poisson est directement influencée par la demande mondiale en ce qui concerne les matières grasses et les huiles. Certains pays de l'Europe septentrionale, comme l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique et la Hollande, achètent depuis longtemps l'huile de hareng et de baleine produite dans la Colombie-Britannique.

Les États-Unis ont également acheté des quantités importantes d'huile de hareng de la Colombie-Britannique. L'huile de poisson s'exporte librement aux États-Unis sur paiement des droits d'importation que prévoit la loi.

Les États-Unis importent de fortes quantités de farine de poisson, utilisée comme ingrédient important des produits alimentaires des bestiaux et de la volaille. Le commerce de cette denrée avec les États-Unis est établi sur une base solide et il est exempt de droits.

La demande régulière, aux États-Unis, absorbe constamment l'excédent de la Colombie-Britannique en ce domaine; les ventes de farine de poisson outre-mer sont rares et peu importantes.

### RÉGION DE L'ATLANTIQUE

#### *Morue salée*

Les pays de l'OTAN qui importent, ou du moins importaient, beaucoup de morue salée canadienne sont les États-Unis, la Grèce, l'Italie et le Portugal. Les États-Unis achètent une importante quantité de morue salée, bien que le volume en ait un peu diminué ces dernières années.

Cette situation semble répondre à un rythme général durant les périodes prospères de pays dont les normes de vie sont élevées. Les gens d'origine européenne qui ont émigré aux États-Unis ont longtemps consommé de fortes quantités de morue salée et séchée. La deuxième et la troisième génération d'Européens, à mesure que s'élèvent leurs normes de vie, sont moins portés à chercher dans le poisson salé l'élément nutritif qu'est la protéine, surtout à cause du plus grand travail qu'exige sa préparation, comparativement à celui que comportent les viandes et le poisson sous d'autres formes. La morue salée ne concurrence pas la production américaine. Les droits d'importation américains à cet égard ne sont pas assez élevés pour restreindre les ventes.

La Grèce importe et consomme toujours beaucoup de poisson, mais, à la suite d'ententes commerciales conclues avec certains pays européens, dont quelques-unes se fondent sur le troc aussi bien que sur les restrictions relatives au change, on n'a pu effectuer aucune vente de poisson canadien. L'Italie demeure le principal importateur, dans la région méditerranéenne, de morue salée canadienne; on devrait prendre toutes les mesures voulues pour assurer le maintien de ce commerce et même son accroissement possible.

Jusqu'à il y a 20 à 25 ans, le Portugal était l'un des principaux importateurs de morue salée et n'était dépassé en ce domaine que par l'Espagne. Durant cette période, Terre-Neuve en expédiait 400,000 quintaux, environ la moitié des exigences du Portugal, comparativement à 30,000 quintaux seulement vendus à ce pays en 1952. Cependant, on croit que le Portugal consomme autant de poisson sinon plus maintenant qu'il y a deux décennies. Le Portugal a considérablement augmenté sa propre flotte de bateaux pêcheurs sillonnant l'Atlantique-Nord, augmentant ainsi sa production nationale. En dépit de l'accroissement de cette production nationale, le Portugal importe d'énormes quantités de morue salée de l'Islande, de la Norvège et de la France. Ces données indiquent nettement que le poisson canadien a été éliminé à toutes fins pratiques.

Le poisson frais et congelé, ainsi que les mollusques provenant de la région canadienne de l'Atlantique jouissent d'un marché croissant aux États-Unis. Ce marché, qui compte une population de plus de 150 millions s'accroissant à raison de 2 millions par année, nous offre de meilleures perspectives que tout autre marché pour augmenter nos ventes, vu surtout la faible consommation de poisson et de produits du poisson, par tête, sur notre continent.

Les principales espèces de poisson pêchées sur le littoral de l'Atlantique et que nous exportons vers ce vaste et important marché que constituent les États-Unis sont les suivantes: les filets, les homards, les espadons, l'éperlan et le flétan.

#### *Filets de poisson de fond*

Il est essentiel à ces domaines de l'industrie canadienne que le marché américain soit maintenu et exploité. Aussi c'est avec une forte appréhension que nos industriels envisagent les réclamations que formulent actuellement certains intéressés des États de la Nouvelle-Angleterre à leur gouvernement de Washington, en vue de restreindre les importations de filets de poisson de fond du Canada et d'autres pays.

Nous exhortons notre gouvernement à surveiller de très près la situation et, si les États-Unis ont la moindre tendance à imposer de nouvelles restrictions au commerce sous forme de contingentement ou de droits plus élevés sur les importations canadiennes de filets de poisson de fond, notre gouvernement devrait protester vigoureusement et prendre toutes les mesures possibles propres à protéger notre industrie.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, qu'on me permette de poser une question. Qu'est le poisson de fond?

M. SMITH: Le poisson de fond comprend la morue, l'aiglefin, le sébaste et ainsi de suite, qu'on vend sous forme de filets. C'est une définition utilisée dans le tarif douanier américain. Il s'agit ici de filets.

L'hon. M. EULER: Je me demande pourquoi on les appelle poisson de fond.

M. SMITH: Je présume que c'est parce qu'on les pêche sur les bancs. Franchement, je ne saurais dire pourquoi on les appelle poisson de fond. C'est là une description qui a surgi on ne sait trop comment.

L'hon. M. McDONALD: La distance à laquelle on les pêche n'a pas grand chose à y voir.

M. SMITH: Non.

La France offre de très riches perspectives pour l'achat de filets congelés de poisson de fond, surtout de morue, si l'on supprime ou modifie les restrictions touchant l'importation et les devises. De pays producteurs étrangers, surtout l'Islande et la Norvège, la France importe de très fortes quantités de filets congelés de poisson de fond.

#### *Homards*

Les homards vivants et la chair de homard trouvent un marché favorable aux États-Unis. Bien qu'on propose à l'occasion, aux États-Unis, des lois propres à menacer l'exportation de ces denrées, il est très important de conserver ce marché.

Jusqu'au début de la seconde Grande Guerre, la Grande-Bretagne et l'Europe continentale importaient la majeure partie des conserves de homard canadien. Durant la période des restrictions du temps de guerre, les exportations étaient dirigées vers les États-Unis et les marchés domestiques, où la consommation, dans les deux cas, a considérablement augmenté. Au cours de la période d'après-guerre, le Royaume-Uni a repris ses importations sous un régime très strict de contingentement et il a facilement absorbé la part congrue qu'on lui faisait. Le continent européen a renouvelé ses importations de conserves de homard canadien, mais, vu les restrictions relatives aux devises, le volume en est très restreint. Si le Royaume-Uni et le continent européen pouvaient librement acheter les conserves de homard et la pâte de homard, toute l'industrie canadienne en profiterait.

À la lumière de ces faits, le marché américain des conserves de homard et de la pâte de homard est devenu un débouché important de notre industrie. *Palourdes, etc.*

Les conserves de poisson et mollusques de la côte canadienne de l'Atlantique qui sont absorbées par le marché américain en quantités restreintes comprennent les conserves de palourde, de jeune aiglefin et de hareng salé et fumé. Dans le cas de l'aiglefin et du hareng salé et fumé, une baisse des droits américains qui grèvent les importations accroîtrait nos ventes. Les conserves de palourdes font aussi l'objet de droits d'importation aux États-Unis, bien que les palourdes sous écaille ainsi que la chair de palourde entrent en franchise. *Sous-produits*

Bien que les États-Unis soient le principal marché où s'exporte la production de farine de poisson provenant de l'Est du Canada, nous pourrions en vendre à certains pays européens de l'OTAN, n'étaient les restrictions touchant les devises.

### LES PÊCHES INTÉRIEURES

Les pêches intérieures provenant des eaux douces du Canada constituent environ un dixième de la valeur marchande de nos produits de la pêche; les États-Unis constituent notre marché d'exportation. La valeur de ces exportations est élevée, se chiffrant par 18 millions de dollars par année depuis quelques années. En ce qui concerne ces produits, dont les frais d'écoulement sur le marché dépassent ceux qu'entraînent les pêches en eau profonde, le prix du marché constitue un facteur essentiel. Quand les produits alimentaires se vendent moins cher en général, cette industrie est l'une des premières à en ressentir les répercussions.

Monsieur le président, voilà un bref exposé. Nous sommes à votre disposition pour fournir tous autres renseignements qu'on pourrait désirer.

Nous avons ici un tableau qui pourrait rendre service aux honorables sénateurs.

Le PRÉSIDENT: Il paraîtra au procès-verbal à titre d'appendice (*Voir l'appendice à la fin du procès-verbal d'aujourd'hui*).

Le PRÉSIDENT: Les honorables sénateurs veulent-ils poser des questions?

L'hon. M. MACLENNAN: Vous parlez souvent, au cours de votre exposé, de l'importance de maintenir le marché américain du poisson. Quelles mesures devrait-on prendre, selon vous, pour y parvenir? Quels moyens prendre pour maintenir le marché américain si le gouvernement des États-Unis juge à propos d'imposer des restrictions ou des contingents ou des droits plus élevés?

L'hon. M. HORNER: Ou d'imposer l'interdiction totale comme on l'a fait dans le cas de bien des produits laitiers.

L'hon. M. MACLENNAN: Exactement. Il me semble que nous ne pouvons rien faire sans recourir à des mesures de représailles.

M. SMITH: Monsieur le président et honorables sénateurs, si l'on en venait là, ce serait un coup désastreux à l'industrie canadienne du poisson.

L'hon. M. MACLENNAN: Je le sais.

M. SMITH: Nous nous trouverions sans débouché pour la moitié sinon plus de notre production de poisson et nous éprouverions vraiment des ennuis sérieux. Quelles mesures pourrait prendre le gouvernement canadien? Je l'ignore. C'est une question, je l'avoue, qui nous inquiète tous en ce moment. Des initiatives récentes nous ont inspiré de fortes appréhensions quant à ce qui peut arriver à notre marché américain.

L'hon. M. CAMPBELL: La production américaine suffit-elle à répondre aux besoins?

M. SMITH: Non, au contraire.

L'hon. M. CAMPBELL: N'est-ce pas là une raison qui empêcherait les Américains d'imposer des restrictions trop fortes sur vos produits?

M. SMITH: Les États-Unis ont consommé l'an dernier environ 230 millions de livres de filets. Les importations américaines de filets provenant de tous les pays se sont chiffrées par environ 107 millions de livres, dont la part du Canada représentait environ 48 millions, un peu moins de la moitié. La situation découle de l'encombrement du marché américain. On y trouve plus de filets que le marché peut en absorber et c'est pourquoi les choses y vont si mal. C'est ce qui a produit cette agitation au sujet des contingents ou des restrictions relatives à l'importation des filets aux États-Unis.

L'hon. M. HORNER: Un facteur important qu'on trouve aux États-Unis, c'est la saturation actuelle du marché du bœuf. Quand le prix du bœuf était élevé, l'industrie du poisson avait un avantage, mais maintenant on y trouve beaucoup de bœuf, de porc et de poulet. A propos, quel espoir se dessine-t-il dans les pays sud-américains?

M. SMITH: L'inconvénient, c'est qu'on s'y butte à des restrictions touchant les devises; en outre, le mécanisme de distribution, dans ces pays, est impuissant à disposer des produits du poisson. On manque d'appareils suffisants de réfrigération; de plus, le poisson produit dans ce pays vient d'une région où les frais sont élevés, ce qui en rend le prix prohibitif.

L'hon. M. CRERAR: Puis-je poser à M. Smith une question qui surgit, si je puis m'exprimer ainsi, de ma profonde ignorance de toute la question. Vous avez parlé de poisson congelé. La qualité du poisson sortant de l'eau peut-elle se maintenir par une congélation rapide et le maintien de cette congélation jusqu'à ce qu'il parvienne au consommateur? Je sais qu'on peut acheter, à Winnipeg, du poisson emballé dans du cellophane. Peut-on maintenir assez longtemps la qualité du poisson ou finit-il par se gâter?

M. SMITH: Sénateur Crerar, il se détériore progressivement. On peut en maintenir la qualité durant une certaine période. On ne s'entend pas sur la longueur de cette période: aux environs de six à huit mois après qu'on l'a pêché, pourvu qu'il soit tout à fait frais au moment où on le congèle d'abord et qu'on le maintienne tout le temps à la température voulue.

L'hon. M. CRERAR: Si l'on soumet le poisson à ce traitement dès qu'il sort de l'eau, mettons sur la côte de l'Atlantique, et si on l'expédie à Winnipeg pour y être consommé dans deux semaines, la qualité se maintiendra-t-elle?

M. SMITH: Oh oui, je le crois.

L'hon. M. HORNER: Le sénateur Crerar a sans doute mangé du poisson blanc frais et du poisson blanc congelé et il peut lui-même établir la différence. J'ai mangé du poisson pêché dans un lac alors que la température était de quarante degrés au-dessous de zéro. Le poisson s'est congelé immédiatement et on l'a maintenu ainsi jusqu'à ce qu'il parvint à notre camp où nous l'avons mangé. Je me souviens aussi d'avoir au même moment pêché un autre poisson blanc que j'ai bien pris garde de protéger contre la gelée. Nous avons mangé, au camp, le poisson qui avait gelé et l'autre protégé contre la gelée et le poisson frais qui n'avait pas gelé avait certainement meilleur goût que l'autre. Il était beaucoup supérieur.

M. SMITH: A mon avis, rien ne saurait remplacer un poisson bien frais qu'on vient de sortir de l'eau.

L'hon. M. HORNER: J'en conviens.

L'hon. M. DAVIES: Je remarque que les envois de produits du poisson au Royaume-Uni accusent une grande variation, qu'on ne saurait, certes, attribuer exclusivement à la crise du dollar. Au tableau de la valeur annuelle des exportations du poisson du Canada aux pays de l'OTAN, je relève que les envois au Royaume-Uni se sont élevés à 8.8 millions de dollars en 1951, à 1.31 million en 1952 et à 1.78 million en 1948. Il y a là un écart considérable sans que la situation se soit beaucoup améliorée au point de vue du dollar. Quelle est la raison de cet écart?

M. SMITH: Monsieur le sénateur, une interdiction presque absolue frappe certaines exportations au Royaume-Uni. Il faut s'en tenir au permis d'importation et je pense que là où il y a accroissement au cours de certaines années, c'est parce que quelques produits ont joui d'un traitement spécial.

L'hon. M. DAVIES: Il en aurait été ainsi pour les années où les envois ont été plus considérables, en 1951, 1950 et 1949.

M. SMITH: C'est ce que je présume. Cette année, vous vous le rappelez, le Royaume-Uni a accepté quelque 4,250,000 livres de conserves de saumon de la Colombie-Britannique. C'est ce que révélera la statistique relative à 1953; il y aura forte augmentation par rapport à 1952.

L'hon. M. CAMPBELL: Je désire poser une question au sujet du Portugal. Est-ce le prix de revient élevé qui vous écarte en ce moment du marché du Portugal?

M. SMITH: Si vous le permettez, je vais demander à M. Whitman de répondre à cette question. Il s'occupe du commerce du poisson salé.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Whitman, voulez-vous approcher, s'il vous plaît?

M. WHITMAN: Il ne s'agit pas d'une question de frais élevés de production. Il y a quelque vingt ans, le gouvernement du Portugal a décidé de s'occuper de la pêche en vue de suffire aux besoins du pays. C'est ce qu'il essaie de faire; toutefois, comme le signale le mémoire, il achète encore une quantité considérable de poissons d'autres pays que le Canada. C'est une question de change.

Le PRÉSIDENT: Je présume qu'il achète de la zone sterling?

M. WHITMAN: Oui, de l'Islande et de la Norvège.

Le PRÉSIDENT: Et les pêcheurs fréquentent le Grand Banc.

M. WHITMAN: Oui, et la flotte de pêche s'est fort accrue surtout depuis la guerre.

L'hon. M. CAMPBELL: Qu'en est-il du marché des Antilles, de celui d'Haïti? Avons-nous perdu ce marché?

M. WHITMAN: Pas complètement, monsieur.

L'hon. M. CAMPBELL: Y expédie-t-on encore beaucoup de poisson salé de Terre-Neuve?

M. WHITMAN: Oui.

L'hon. M. CAMPBELL: Il n'en est pas question dans le rapport. S'agit-il d'une quantité considérable?

M. WHITMAN: Non.

L'hon. M. CAMPBELL: C'est un faible marché?

M. WHITMAN: Oui.

L'hon. M. DAVIES: Le marché intérieur augmente-t-il? J'imagine qu'il s'accroît chaque année?

M. SMITH: Il augmente, mais très graduellement. Depuis cinq ans, la consommation par personne a augmenté d'environ deux livres.

L'hon. M. EULER: Faites-vous quelque chose, comme de la réclame, pour intensifier la consommation?

M. SMITH: Nous ne faisons pas assez, je crois. Toutefois, à la suite de notre réunion, qui s'est terminée hier, à Ottawa, nous ferons beaucoup plus à l'avenir.

L'hon. M. HORNER: Je pense que vous réussissez très bien. L'accroissement de la consommation du poisson depuis quelques années est, pour une bonne part, attribuable à vos efforts.

M. SMITH: Merci, monsieur.

L'hon. M. DAVIES: La vente de votre poisson est-elle confiée aux magasins à succursales multiples de tout l'Ontario? Voici pourquoi je pose la question. J'ai remarqué, il y a une couple d'années, qu'une poissonnerie considérable de Kingston a fermé ses portes et je me demande si c'est à cause de la concurrence des grands magasins à succursales de la ville?

M. SMITH: Je pense que les grands magasins à succursales multiples ont pris la place des poissonneries proprement dites et de nombreuses petites épiceries qui écoulaient autrefois du poisson. Les magasins à succursales multiples vendent le poisson en quantité de plus en plus considérable.

L'hon. M. DAVIES: Voilà l'explication.

L'hon. M. McDONALD: Quel effort le Conseil des pêcheries du Canada a-t-il tenté en vue d'établir de bonnes relations avec l'organisme semblable des États-Unis, dans l'espoir que vous pourriez faire quelque chose pour maintenir le statut quo à l'égard de la vente du poisson aux États-Unis?

M. WHITMAN: Honorable sénateur McDonald, nous entretenons de très cordiales relations avec le *National Fisheries Institute* des États-Unis, qui nous fait pendant outre-frontière. Certains d'entre nous, tout juste avant la réunion du Conseil des pêcheries, ont assisté, à Washington, à une réunion de l'autre organisme; l'ancien président et directeur de ce dernier a participé à notre réunion, à Ottawa. Nous avons toujours travaillé en très étroite collaboration. Il y a, il va sans dire, des points sur lesquels nous ne sommes pas tout à fait d'accord, le problème des importations par exemple. On pense outre-frontière que trop de poisson étranger entre au pays et, jusqu'ici, nous avons réussi, ou peut-être ferais-je mieux de dire nous avons aidé, à dissiper cette idée, toutefois, la situation devient toujours de plus en plus difficile. Dernièrement, vous en avez sans doute eu connaissance, on a demandé à la Commission du tarif des États-Unis de relever le droit de douane à l'égard des filets de poisson de fond; nous n'avons rien négligé pour faire échec à la demande et avons obtenu une décision très favorable. S'il faut en croire la

umeur, la Commission du tarif sera saisie d'une nouvelle demande. Peut-être ne devrais-je pas signaler la chose ici, étant donné qu'il ne s'agit que d'une rumeur, mais on tente des efforts très énergiques en vue de faire pousser les droits sur le poisson canadien. Nous sommes à préparer une campagne de réclame pour stimuler la vente des filets de poisson aux États-Unis en collaboration avec leur propre industrie de la pêche; nous espérons qu'elle aura pour effet d'accroître la vente au point que les mesures douanières n'aurent pas leur raison d'être.

L'hon. M. DAVIES: Importons-nous une quantité considérable de poisson frais des États-Unis? N'est-il pas vrai qu'une foule d'entreprises de pêche disséminées le long de la rive américaine du lac Ontario expédient du poisson en quantité considérable presque tous les jours de la saison de pêche?

M. WHITMAN: Je pense que c'est assez exact, monsieur; toutefois, les produits qui nous arrivent en assez grande quantité sont de ceux que nous ne produisons pas au Canada, telles les huîtres en vrac. Nous produisons au Canada de très bonnes huîtres en écailles, il n'y en a pas de meilleures, mais nous importons une grande quantité d'huîtres en vrac des États-Unis.

L'hon. M. DAVIES: Les huîtres ne traversent tout de même pas le lac Ontario.

M. WHITMAN: Je ne puis répondre à cette question. Il y a peut-être un autre membre du groupe qui peut y répondre.

M. G. O'BRIEN (*Ottawa*): Je pense qu'il s'agit d'un très faible commerce. Nous sommes nous-mêmes de très gros expéditeurs de poisson des lacs; nos exportations aux États-Unis atteignent environ dix-huit ou dix-neuf millions de dollars.

L'hon. M. DAVIES: Mais nous importons?

M. O'BRIEN: Oui, des huîtres et d'autres espèces que nous ne produisons pas au Canada.

L'hon. M. TURGEON: Avez-vous plus d'espoir que vous n'en exprimez ici d'accroître la vente aux États-Unis de conserves de saumon de la Colombie-Britannique? Y a-t-il des chances d'arriver à quelque chose dans ce domaine?

Je devrai inviter un de mes amis de Colombie-Britannique à répondre à cette question. Monsieur Hyland?

M. J. NORMAN HYLAND: Monsieur le président, comme le révèle le mémoire, nous de la Colombie-Britannique n'envisageons pas le marché des États-Unis comme prometteur pour l'écoulement de nos conserves de saumon. Le droit ad valorem constitue, en marché normal, un obstacle formidable à notre commerce avec ce pays. Ce n'est que lorsque sévit là-bas une pénurie très marquée de saumon et qu'un écart de prix joue nettement en notre faveur que nos conserves de saumon peuvent avoir accès à ce marché.

L'hon. N. GERSHAW: Vous dites que les exportations de poisson frais et congelé de la Colombie-Britannique consistent surtout en saumon et en flétan, expédiés principalement aux États-Unis. Et vous appelez cela un marché sûr. Y a-t-il des dispositions qu'on pourrait prendre pour que la situation soit à peu près la même à l'égard des conserves de saumon de la Colombie-Britannique qu'à l'égard des autres produits du poisson de la province? Pensez-vous que la situation est désespérée?

M. HYLAND: Je ne dirais pas que la situation est désespérée, mais depuis nombre d'années les États-Unis, pour protéger leur industrie de la pêche dans les États de Washington et d'Orégon, ainsi que dans l'Alaska, où elle est très importante maintiennent une attitude très protectionniste à l'égard des conserves de saumon. Pendant bien des années, un droit ad valorem de 25 p. 100 constituait un obstacle presque insurmontable; si l'on tient compte que ces droits ad valorem frappent un produit dont la valeur varie aujourd'hui de

\$15 la caisse à \$35 ou \$40 la caisse et s'appliquent à raison de tant par caisse, on voit qu'ils sont très élevés et que l'écart entre les prix de revient de la Colombie-Britannique et ceux des États-Unis n'est pas assez considérable pour nous permettre de surmonter cet obstacle.

L'hon. M. GERSHAW: Votre droit de douane est-il beaucoup plus élevé que celui du Canada à l'égard des mêmes conserves de saumon?

M. HYLAND: Non, je crois que les deux sont égaux.

L'hon. M. GERSHAW: Notre droit de douane n'est donc pas plus bas?

M. HYLAND: Non.

L'hon. M. EULER: Aux réunions intéressant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce n'a-t-on rien fait à cet égard?

M. HYLAND: Oui, on a réduit le droit de 25 à 15 p. 100.

L'hon. M. EULER: La réduction a-t-elle été utile?

M. HYLAND: Certes, elle a aidé. Pour ce qui est, par exemple, du saumon rose, dont il est ici question, notre prix de vente actuel aux commerçants est de \$15 la caisse au pays, tandis que le prix, aux États-Unis, varie de \$18 à \$20 la caisse. Les producteurs canadiens peuvent donc, grâce à cet écart de prix, vendre aux États-Unis et, tout en acquittant le droit de douane, toucher un prix net qui ne soit pas inférieur au prix de vente au Canada. Et on ne peut pas, il va sans dire, les accuser de faire du dumping.

L'hon. M. EULER: Ils ont alors obtenu certains avantages?

M. HYLAND: Oui, bien que le droit fût de 10 p. 100 de moins que ce qu'il aurait dû être.

L'hon. M. CRERAR: Vu le taux actuel d'accroissement de la population des États-Unis, accroissement qui, d'après tous les indices, se poursuivra de façon soutenue, la demande des produits de la pêche et d'autres produits dont les États-Unis manqueront eux-mêmes s'en ressentira-t-elle?

M. HYLAND: Je crois que c'est ce qui arrivera inéluctablement et les gens sérieux des cercles gouvernementaux des États-Unis qui s'intéressent à l'industrie de la pêche, et les commerçants eux-mêmes estiment que les États-Unis devront, pour satisfaire à leurs besoins, recourir de plus en plus à l'importation.

L'hon. M. CRERAR: En d'autres termes, le consommateur des États-Unis jouira d'une influence accrue en la matière et il obtiendra les denrées alimentaires au meilleur compte possible.

M. HYLAND: Oui. Nous sommes également d'avis que notre industrie est arrivée à la croisée des chemins dans le domaine des méthodes de vente. Depuis dix ou vingt ans, la vente a été pour nous, nous l'admettons, relativement facile. La demande de notre produit ne faisait jamais défaut dans notre pays ni dans les pays où nous pouvions exporter. Les prix de la viande, les prix des produits de concurrence, des aliments riches en protéines, étaient plus considérables et, dans bien des cas, ces produits se faisaient très rares. Dans les circonstances, la vente du poisson était facile. En général, la situation n'est plus la même. A notre réunion, tenue à Washington, et à celle qui a eu lieu à Ottawa ces jours derniers, nous avons débattu la nécessité d'envisager sous un angle nouveau la vente de notre produit. Nous devons pousser la vente davantage; nous sommes convaincus que, grâce aux campagnes de vente et à la réclame, nous pouvons accroître la quantité de poisson que chaque personne consomme; c'est là la meilleure et, à la longue, la plus sage solution à apporter à notre problème de vente.

L'hon. M. McDONALD: Je pense, monsieur le président, que c'est très important. Sans vouloir formuler de critiques, je tiens à signaler une opinion très répandue chez nos consommateurs et d'après laquelle il semble y avoir un écart trop considérable entre le prix que touchent les pêcheurs et celui que verse le consommateur.

M. HYLAND: C'est là une critique courante dont nous avons été l'objet de sources diverses. Il est difficile et, je pense, dangereux de la généraliser, parce qu'il y a bien des frais à acquitter, comme vous vous en rendez tous compte, à partir du moment où le pêcheur prend le poisson à la ligne ou au filet.

La statistique relative à la production et à la distribution du poisson au pays et, je pense, dans tout pays, révèle que la marge de bénéfice de cette industrie n'est pas du tout considérable. Quiconque s'adonne au commerce du poisson, à quelque stade que ce soit, ne fait pas de gains ni de bénéfices considérables; le fait est que le prix par livre de certaines de nos variétés à bon marché paraît extraordinairement bas.

Un autre élément qui, je crois, entre ici en jeu, c'est que les modifications du prix de revient du poisson ne se traduisent pas rapidement ni immédiatement dans les prix de détail. La raison en est que la demande de poisson n'est pas assez intense. Les détaillants n'y voient pas un domaine où ils doivent toujours soutenir la concurrence pour obtenir leur part du commerce. Dès que le prix du bœuf fléchit, les détaillants, nous le savons, annoncent les bas prix du bœuf et du porc. Les prix du poisson subissent des variations saisonnières. Nous le savons, tant à titre de producteurs que de distributeurs. Très souvent cependant, le détaillant de poisson, filets de morues et d'aiglefin, ne modifient pas de l'année son prix de vente, quel que soit son prix de revient. Il n'en est pas ainsi, en particulier, des conserves de saumons. C'est un article très allant du commerce d'épicerie, fort annoncé et dont les magasins à succursales multiples activent la vente. Il fait l'objet d'une très vive concurrence à l'échelon du détail. L'an dernier, les prix de conserves de saumon en boîte ont subi des réductions très sensibles; moins d'un jour ou deux après l'annonce d'une nouvelle échelle de prix, les prix de vente au détail ont baissé.

L'hon. M. McDONALD: Je pense qu'on favoriserait beaucoup l'établissement de meilleures relations, si l'on pouvait résoudre le problème que pose l'écart considérable qui existe entre le prix que touchent les pêcheurs et ceux que les consommateurs doivent payer.

M. HYLAND: Oui; je pense que l'idée est excellente et qu'il nous appartient d'y donner suite à titre d'appréteurs.

L'hon. M. GURSHAW: Y a-t-il un écart considérable entre la Colombie-Britannique et les États du Nord-Ouest américain pour ce qui est des frais de préparation des conserves de saumon?

M. HYLAND: L'écart entre les frais de préparation n'est pas très considérable, je pense; toutefois, en Alaska en particulier, bien des producteurs obtiennent du poisson pris au piège, ce qui est reconnu pour une méthode d'approvisionnement à bon marché. Tout le saumon de l'Alaska, il est vrai, n'est pas pris de cette manière, mais les prises sont suffisantes pour réduire la moyenne des frais à un niveau légèrement inférieur au nôtre. Je pense que le prix de revient de certaines variétés de poissons non apprêtés est inférieur au nôtre.

L'hon. M. DAIGLE: Pourriez-vous nous donner une idée de la différence de quantité entre le saumon pris dans les eaux des États-Unis et celui qui est pris dans les eaux du Canada?

M. HYLAND: Je puis me fonder sur le nombre de caisses de conserves de saumon. Depuis dix ans, la moyenne annuelle de saumon mis en boîte en Colombie-Britannique est de 1,500,000 caisses. Notre mise en conserve annuelle est légèrement à la hausse. La quantité mise en boîte en Alaska et à Puget-Sound est de près de 4 millions de caisses.

M. HAGER: Elle se rapproche plutôt de 5 millions de caisses.

L'hon. M. DAIGLE: Est-ce le seul établissement de mise en conserve aux États-Unis?

M. HYLAND: Il y en a en Alaska, dans l'état de Washington et dans celui de l'Oregon.

L'hon. M. DAIGLE: Vous ne connaissez pas la quantité globale pour l'État de Washington?

M. HYLAND: Ces chiffres sont tous groupés ensemble.

L'hon. M. TURGEON: Aucun piège n'est utilisé dans les eaux des États de Washington et d'Oregon, n'est-ce pas?

M. HYLAND: On n'en utilise qu'en Alaska.

L'hon. M. TURGEON: Tout cela dans les eaux canadiennes.

M. HYLAND: Il y a quatre ou cinq pièges qui fonctionnent à l'extrémité méridionale de l'île de Vancouver; c'est le seul groupe de pièges qui reste.

Le PRÉSIDENT: Les pièges sont autorisés par la loi en Colombie-Britannique.

M. HYLAND: Ils sont prévus par la loi, mais on n'émet plus de permis.

M. HAGER: Uniquement à l'égard d'une région précise ou d'une société en particulier, et il faut obtenir chaque année le permis.

Le PRÉSIDENT: Et les autres demandes de permis sont refusées.

M. HAGER: On n'en a pas encore refusé.

Le PRÉSIDENT: S'il y a demande de nouveaux permis, on les refusera.

M. HAGER: Cela dépend du gouvernement canadien.

L'hon. M. TURGEON: Êtes-vous d'avis qu'il y aurait avantage à permettre l'emploi plus ou moins général de pièges?

M. HAGER: Absolument, sénateur Turgeon. L'Alaska l'emporte sur nous au sujet des frais de production.

Le PRÉSIDENT: Votre association a-t-elle soumis des observations en ce sens?

M. HAGER: Oh, oui.

M. HYLAND: Je ne pense pas que nous ayons présenté de propositions à titre d'association.

L'hon. M. TURGEON: On a tenté des démarches il y a quelques années.

M. HYLAND: Oui.

L'hon. M. DAVIS: Puis-je poser une question d'intérêt personnel? Je remarque que la Grande-Bretagne projette d'acheter des conserves de saumon d'une valeur de 4 millions et demi de dollars. Où ira ce saumon? Je passe, chaque été, vous le savez, deux ou trois mois en Grande-Bretagne et je me fais toujours un devoir de demander des produits canadiens de diverses sortes; toutefois, j'ai beaucoup de difficulté à en trouver. Tout ce poisson ira-t-il à Londres?

M. HYLAND: Non. Il est reconnu que la quantité restreinte de conserves de saumon que la Grande-Bretagne peut acheter est loin d'être suffisante pour qu'on en fasse une distribution complète. On la destine, je crois, aux régions industrielles.

L'hon. M. DAVIES: Est-ce le gouvernement qui l'achète?

M. HYLAND: C'est le ministère britannique du ravitaillement.

L'hon. M. DAVIES: Et c'est lui qui en fait la répartition.

M. HYLAND: C'est lui qui en règle la répartition.

L'hon. M. DAVIES: La situation est la même à l'égard des bovins dans toute la région rurale du pays de Galles. On n'y garde rien; tout est expédié à d'autres endroits sur l'ordre du ministère du ravitaillement.

M. HYLAND: Il en est de même à l'égard du poisson.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous constaté que la subvention versée à l'égard des conserves de porc a nuï à la vente de votre saumon?

M. HYLAND: Il est difficile de calculer toute la portée d'une concurrence de ce genre. Une des questions qu'on nous a posées visait à savoir ce que fait notre industrie pour maintenir le niveau de consommation de notre produit. En 1946, les producteurs de conserves de saumon de la Colombie-Britannique étaient d'avis que les perspectives d'exportation de notre produit étaient fort incertaines du fait que, notre production ayant été expédiée en entier outre-mer durant la guerre, le marché intérieur avait nécessairement été négligé pendant quelques années. Bon nombre de nouvelles ménagères canadiennes n'avaient jamais eu l'habitude d'utiliser des conserves de saumon et bien d'autres avaient perdu cette habitude. Nous avons estimé que nous avions, à titre d'industrie, l'impérieux devoir de lancer une campagne de propagande, si nous voulions que les conserves de saumon aient de nouveau la faveur du consommateur canadien.

Les conserveries se sont volontiers cotisées à raison de tant par caisse en vue de constituer un fonds de réclame. Depuis quatre ans, l'industrie a dépensé dans tout le Canada, sous forme de campagnes de vente et de réclame, \$900,000. Cette somme s'ajoute à la réclame faite régulièrement par chaque conserverie. Les résultats de cette campagne de vente sont évidents à nos yeux.

Nous pouvions nous attendre à un accroissement de la consommation canadienne de conserves de saumon en raison de l'accroissement de notre population, de l'amélioration de la puissance d'achat et des moyens de distribution. Néanmoins, nous avons confiance dans le succès de nos efforts. Durant les années d'avant guerre, la consommation annuelle de conserves de saumon, au Canada, variait de 550,000 à 600,000 caisses; or, au cours de l'année commerciale courante expirant le 30 juin, le chiffre des ventes devrait atteindre 900,000 caisses. Nous avons réussi presque à renverser l'ancien rapport qui existait entre le commerce d'exportation et le commerce intérieur; la proportion, qui avait coutume d'être de 65 p. 100 pour le commerce d'exportation et de 35 p. 100 pour le commerce intérieur, est bien près d'être maintenant de 65 p. 100 pour le commerce intérieur et de 35 p. 100 pour l'exportation.

L'hon. M. HORNER: Puis-je savoir si la grève des pêcheurs de hareng a duré plus longtemps que la saison de pêche de ce poisson?

M. HYLAND: C'est ce qui est arrivé. La production de hareng a été nulle, ou presque, en Colombie-Britannique au cours de la saison de 1952-1953. On en a pris une faible quantité pour le salage à sec, mais il s'agit d'une très faible quantité.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur le président, je désire poser une question qui est peut-être étrangère à la sphère de compétence du témoin, mais à laquelle sans doute un autre pourra répondre. Il semble que le poisson des zones de pêche côtières de l'Atlantique se déplace vers les eaux plus froides du nord. Est-ce exact, et, dans le cas de l'affirmative, les frais de préparation du poisson en vue de la mise sur le marché s'en ressentiront-ils?

M. SMITH: C'est vrai, sénateur. Le poisson migre vers des eaux plus froides. Il va sans dire que les frais augmentent, et de même la difficulté de rendre le poisson à terre en bon état, à mesure qu'on doit s'éloigner pour le prendre; cela prolonge de beaucoup la durée du voyage de pêche. Pour ce qui est de la région de l'Atlantique, il semble y avoir un cycle au cours duquel les Bancs sont baignés d'eaux plus chaudes, ce qui fait déplacer certaines espèces de poisson vers les bancs du nord.

L'hon. M. BISHOP: Les chalutiers enlèvent-ils leur gagne-pain aux pêcheurs côtiers de la Nouvelle-Écosse et des autres provinces Maritimes? Quels résultats les chalutiers ont-ils, en général, quant aux pêcheurs côtiers?

M. SMITH: Honorable sénateur, je ne pense pas que les chalutiers aient eu des effets trop nuisibles aux pêcheurs côtiers. Pour développer un commerce, il faut assurer la continuité des opérations. Le pêcheur côtier muni de son petit bateau est un élément dont il y a lieu de s'occuper; toutefois, nous ne pourrions, je pense, établir une véritable industrie de la pêche en restreignant la pêche mécanique des chalutiers pour nous en tenir exclusivement aux petits bateaux de pêche.

L'hon. M. MACLENNAN: Vous ne leur imposez aucune restriction.

M. SMITH: Les chalutiers doivent obtenir un permis du gouvernement fédéral; toutefois, les permis ont été accordés assez facilement.

L'hon. M. MACLENNAN: Il a beaucoup été question, ici, du saumon de la Colombie-Britannique et cela m'ennuie un peu. Qu'on nous parle un peu du saumon de la Nouvelle-Écosse, par exemple. Quelqu'un nous dira-t-il qu'il est plus facile d'écouler le saumon de l'Atlantique que le produit des prises de Colombie-Britannique?

Une VOIX: Non, personne.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Welch, de la côte de l'Atlantique, nous dira peut-être un mot du poisson de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

M. WELCH: Je crois, monsieur le président et messieurs les sénateurs, que la production de saumon de la côte atlantique n'est pas de nature à influencer beaucoup sur les marchés du Canada ou ceux du monde. La production est très, très faible. Elle ne représente que quelques caisses de conserves de saumon, destinées avant tout à la consommation domestique. Elle ne figure pas sur le marché commercial.

L'hon. M. HORNER: Peut-être ne répondait-elle pas aux normes élevées requises pour l'exportation.

M. WELCH: Je ne dis pas cela. Pour ma part, je pense que le produit a un goût meilleur, je le dis en toute déférence envers mes amis de Colombie-Britannique; toutefois, la quantité en est très faible et le prix élevé. Il se vend à Boston et sur d'autres marchés des États-Unis, mais à un prix trop élevé pour qu'on le mette en boîte.

Le PRÉSIDENT: C'est du saumon frais?

M. WELCH: C'est du saumon frais.

Le PRÉSIDENT: Quelque autre membre du Conseil aimerait-il dire quelque chose?

M. HYLAND: Le sénateur McLean m'a signalé que je n'ai pas suffisamment répondu à sa question au sujet des effets de la subvention versée à l'égard des conserves de porc sur la vente de notre produit.

Elle se fait incontestablement sentir. Tout niveau artificiel de prix établi à la manière de celui des conserves de porc ne peut manquer d'avoir un effet sur les conserves de saumon de la même catégorie de prix. Il est indubitable que, si les conserves de porc se vendaient à un prix se rattachant directement aux frais de production, nous serions très probablement en bien meilleure posture pour soutenir la concurrence dans le domaine de la vente au détail. Bon nombre de nos détaillants, auprès desquels nous nous sommes enquis de la situation, ont signalé qu'au début, lorsque le porc s'est vendu à un prix plus bas, il s'est produit un fléchissement sensible dans la vente des conserves de poisson. Nous espérons tous que la statistique commerciale de l'année courante révélera que nous avons maintenu, et même augmenté légèrement, nos ventes de conserves de saumon au Canada. C'est pure spéculation que de se demander quelle sera la situation; peut-être nos ventes seraient-elles beaucoup plus considérables sans la concurrence des conserves de porc.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions?

M. WELCH: Je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Je n'ai pas l'intention d'aborder la question des conserves de sardine. Il n'en est pas fait mention dans le mémoire, parce que le sénateur McLean s'y connaît mieux en fait de conserves de sardines que toute autre personne ici présente. Toutefois, nous occupant de ce commerce, nous sommes d'avis que la subvention versée à l'égard des conserves de porc a eu un effet incontestable sur la vente des conserves de sardine. Celles-ci rentrent dans la catégorie de prix la plus basse et les conserves de porc ralentissent nos ventes.

L'hon. M. CRERAR: Puis-je demander au témoin s'il préconise, comme solution au problème, que le gouvernement abandonne le commerce des conserves de porc ou qu'il s'occupe de celui des conserves de poisson.

M. WELCH: Il devrait abandonner le commerce des conserves de porc.

Le PRÉSIDENT: Il est indubitable qu'à un certain niveau de prix le poisson et le porc se font concurrence. Nous avons là une industrie alimentaire qui acquitte son impôt et qui verse un impôt supplémentaire pour subventionner une autre industrie qui lui fait concurrence.

S'il n'y a aucune autre question, je me fais, j'en suis sûr, l'interprète de tous les membres du Comité en disant que nous apprécions à sa valeur l'excellent mémoire que les témoins nous ont présenté aujourd'hui.

Le comité lève la séance.

## Appendice A

VALEUR ANNUELLE DES EXPORTATIONS DE PRODUITS DE LA PÊCHE DU CANADA  
(y compris Terre-Neuve) AUX PAYS DE L'OTAN (sauf l'Islande et la Turquie)\*—1931-1939 et 1946-1952  
(en millions de dollars)

Année	États-Unis	Royaume-Uni	Belgique et Luxembourg	Danemark	France	Grèce	Italie	Pays-Bas	Norvège	Portugal
1931	12.32	7.02	.24	.14	.86	.40	1.41	.20	.03	1.03
1932	9.22	4.79	.17	.05	.44	.37	.84	.28	.01	.73
1933	9.33	5.04	.19	.07	1.37	.09	1.13	.08	.03	1.01
1934	9.62	6.78	.18	.05	1.08	.23	1.19	.20	.06	1.01
1935	10.89	7.75	.15	.13	.81	.27	1.01	.08	.04	.93
1936	13.47	6.82	.15	.08	.90	.35	.21	.08	.07	1.00
1937	14.56	7.63	.14	.10	.79	.17	.13	.04	.07	.80
1938	13.32	8.10	.10	.03	.71	.44	.58	.40	.09	.53
1939	14.65	9.52	.12	.03	.43	.38	.92	.05	.10	1.03
1946	58.97	15.32	.14	—	1.30	1.34	4.85	.20	†	2.77
1947	51.76	7.20	3.24	†	†	1.36	3.49	.05	.01	3.06
1948	69.93	1.78	2.71	.17	.26	4.51	6.15	.14	—	3.19
1949	66.70	8.21	3.06	.37	—	.10	2.35	.08	—	1.82
1950	80.92	5.05	5.37	.12	.04	.22	2.89	.93	—	4.07
1951	85.17	8.80	2.55	†	.35	.09	3.73	1.04	.23	2.04
1952	87.71	1.31	2.58	†	.53	†	2.67	.74	.12	.79

\* Source:—Statistiques des pêches du Canada, Commerce du Canada, et rapports de la douane de Terre-Neuve. Nos exportations annuelles de produits des pêches à l'Islande et à la Turquie ont été nulles ou insignifiantes au cours des périodes en cause. Les chiffres ne sont qu'approximatifs parce que les données relatives à Terre-Neuve n'étaient disponibles qu'à l'égard des années financières (expirant le 30 juin de 1931 à 1939, et expirant le 31 mars pour les années 1946-1947 et 1947-1948), et qu'elles ont été combinées avec les données relatives à l'année civile dans le cas du Canada. Pour l'année 1948, les données relatives à l'année civile sont tirées du rapport de la Commission des pêches de Terre-Neuve.

† Moins de \$5,000.

Service des marchés et de l'économique, ministère des Pêcheries, Ottawa.

Le 13 avril 1953.

## PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 23 avril 1953

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations commerciales se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs McLean, *président*, Bishop, Campbell, Crerar, Daigle, Davies, Euler, Haig, MacLennan, McDonald et Turgeon.—11.

Le Comité aborde l'étude et l'ordre de renvoi du 26 février 1953.

Les représentants suivants du Conseil canadien des Pêches rendent témoignage:

M. R. G. Smith, ex-président immédiat, Halifax (N.-É.).

M. P. L. Whitman, ex-administrateur, Halifax (N.-É.).

M. Gordon O'Brien, directeur, Ottawa (Ont.).

M. J. Norman Hyland, vice-président, Vancouver (C.-B.).

M. Roger Hager, administrateur, Vancouver (C.-B.).

M. H. W. Welch, administrateur, Fairhaven (N.-B.).

L'impression d'un tableau montrant la valeur annuelle des exportations de produits de la pêche du Canada aux pays de l'OTAN (1931-1939, 1946-1952), produit par M. R. G. Smith, est décidée et figurera comme Annexe A au présent procès-verbal.

La suite de la discussion sur l'ordre de renvoi est remise à une séance ultérieure.

A 11 heures et demie, le Comité s'ajourne jusqu'au mardi 28 avril 1953, à 10 heures et demie du matin.

Copie conforme.

*Le secrétaire en chef adjoint des comités,*

JOHN A. HINDS.



1952-1953

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

# Relations commerciales du Canada

relativement à son enquête sur les mesures les plus propres,  
selon lui, à favoriser davantage l'application de l'Article 2  
du Traité de l'Atlantique-Nord

---

Fascicule 5

---

SÉANCE DU MARDI 28 AVRIL 1953

---

Président: l'honorable A. N. McLEAN

---

TÉMOINS:

M. G. K. Sheils, président de l'Association des manufacturiers du Canada,  
Inc. M. W. K. Leach, président du Service des renseignements com-  
merciaux de l'Association des manufacturiers du Canada, Inc.

APPENDICE B

Ventilation du prix de vente pour les années financières 1950-1951

RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

*Président:* l'honorable A. N. McLEAN

Les honorables sénateurs:

Baird	Duffus	McDonald
Bishop	Euler	McKeen
Blais	Fraser	McLean
Buchanan	Gouin	Nicol
Burchill	*Haig	Paterson
Campbell	Howard	Patten
Crerar	Hushion	Pirie
Daigle	Kinley	*Robertson
Davies	Lambert	Turgeon
Dennis	Mackinnon	Vaillancourt—(30)
Dessureault	MacLennan	

35 membres—(quorum 7)

\*Membre d'office

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du jeudi 26 février 1953:

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.

*Le greffier du Sénat,*

L. C. MOYER.



## PROCÈS-VERBAL

Le MARDI 28 avril 1953

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations commerciales se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs McLean, président, Bishop, Burchill, Campbell, Crerar, Duffus, Euler, Haig, MacLennan, McDonald, Pirie, Turgeon et Vaillancourt,—13.

Le Comité reprend l'étude de l'ordre de renvoi du 26 février 1953.

Le Comité entend les témoignages des suivants:

M. G. K. Sheils, président de l'Association des manufacturiers du Canada, Inc. M. W. K. Leach, président du Service de renseignements commerciaux de l'Association des manufacturiers du Canada Inc.

Le Comité ordonne que la ventilation du prix de vente pour les années financières 1950-1951, déposée par M. Shiels, soit publiée en guise d'Appendice B au présent compte rendu.

La suite de la discussion sur l'ordre de renvoi est remise à une séance ultérieure.

A 11 h. 55, le Comité s'ajourne pour se réunir le jeudi 30 avril 1953 à 10 heures et demie du matin.

*Le secrétaire en chef adjoint des comités,*

JOHN A. HINDS.

Certifié conforme.



# TÉMOIGNAGES

## LE SÉNAT

OTTAWA, le mardi 28 avril 1953.

Le Comité permanent des relations commerciales du Canada, autorisé à enquêter et à faire rapport sur l'expansion du commerce entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord et d'autres pays du monde libre, se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin.

L'hon. M. McLEAN occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, je déclare la séance ouverte. La présente réunion est la cinquième que tient le Comité des relations commerciales du Canada depuis qu'il a été saisi le 26 février, d'une résolution présentée au Sénat le 12 février et qu'il a adoptée, après un long débat. Inutile de donner de nouveau lecture de la résolution, car je suis certain que nous la connaissons tous très bien.

Nous sommes grandement honorés d'avoir parmi nous, ce matin, les représentants de l'Association des Manufacturiers du Canada dont les noms suivent:

M. G. K. Sheils, président; M. J. D. Ferguson, vice-président; M. Hugh Crombie, ancien président; M. W. K. Leach, président du Comité des renseignements commerciaux; M. H. W. Macdonnell, chef du Service du contentieux; M. T. M. Kerruish, chef du Service des renseignements commerciaux; M. Richard Lang, chef adjoint du Service des tarifs douaniers; M. W. D. H. Fréchette, chef adjoint du Service des renseignements commerciaux; M. C. Willis George, représentant à Ottawa.

Si j'ai bien compris, M. Sheils, président de l'Association, doit tout d'abord présenter un mémoire au nom du groupe qu'il représente, puis il y aura discussion. La parole est à vous, Monsieur Sheils.

M. G. K. SHEILS, président de l'Association des manufacturiers du Canada: Monsieur le président, messieurs, c'est un honneur et un plaisir pour l'Association des manufacturiers du Canada de témoigner devant votre comité; nous croyons que le mémoire que nous présentons ajoutera quelque peu à la connaissance que vous avez déjà de cette importante question.

L'économie du Canada repose pour une si large part sur le commerce international, qu'on doit accorder toute l'attention possible aux efforts tentés pour libérer davantage le commerce international et aussi pour faire en sorte que cette économie n'en dépende pas aussi étroitement et, par conséquent, soit moins atteinte par ses fluctuations. N'eût été le constant accroissement de notre commerce avec l'étranger, notre pays n'eût certainement pas atteint le degré d'industrialisation et de prospérité dont il jouit aujourd'hui et qui l'a porté au troisième rang parmi les pays commerçants du globe. Ce n'est pas uniquement l'abondance de nos richesses naturelles qui a fait que notre pays, dont la population ne représente que les deux tiers de 1 pour cent de la population mondiale, se classe maintenant au sixième rang pour ce qui est de la production industrielle. Cet honneur, il le doit à l'esprit d'entreprise, à l'énergie et à la prévoyance des Canadiens. C'est ainsi que le Canada a pu exploiter ses ressources avec prudence et efficacité et établir de bonnes relations commerciales au delà des bornes de son marché domestique.

On sait très bien qu'il est avantageux d'exporter les produits industriels peu rémunérateurs, mais, pour ce qui est du Canada, on a démontré qu'il sera nécessaire dans l'avenir, tout comme par le passé, d'exporter une grande partie

de la production afin de jouir des avantages de méthodes industrielles les plus efficaces. Il faut attribuer la prospérité du Canada en particulier à ce que notre pays a été en mesure de produire à peu de frais une énorme quantité de produits de la ferme, de la pêche, de la forêt et des mines; et si, dans ces domaines de notre économie la population ouvrière fait florès, c'est pour une bonne part, parce que nous avons été capables de vendre ses produits sur les marchés mondiaux. En ces dernières années, notre capacité de production s'est accrue considérablement; n'oublions pas qu'une grande partie sinon toute l'expansion industrielle à laquelle nous sommes arrivés aujourd'hui n'a d'autre fin que de produire sur une vaste échelle des articles pour lesquels il nous faudra trouver des débouchés à l'étranger, si l'on veut que ces industries soient florissantes.

Les Canadiens n'ont pas tardé à admettre qu'il est non seulement désirable et nécessaire d'importer, mais que les importations de marchandises et de services constituent, de fait, la seule véritable rémunération que nous recevons en échange des produits que nous exportons.

Si l'on établit le montant par tête, le Canada se place au premier rang des pays importateurs du globe. D'après les données statistiques publiées par le Fonds monétaire international, lesquelles sont calculées en dollars américains, nos importations, au cours de l'an dernier, se chiffrent environ à \$309 par tête, comparativement à \$74 aux États-Unis, à \$194 au Royaume-Uni, à \$105 en France et à \$80 en Allemagne occidentale.

Les principes énoncés à l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, sont, en substance, les mêmes que ceux qu'a préconisés le Canada à l'égard de toutes les nations libres, savoir: chercher à établir des relations paisibles, amicales et durables entre les nations; aider les pays voisins moins fortunés à relever leur niveau de vie; tenter d'éliminer les causes économiques de conflits internationaux.

Aucun pays n'a mieux collaboré que le Canada lors des conférences d'après guerre sur le commerce, tenues à Genève, à la Havane, à Annecy et à Torquay. Le Canada ne maintient aucune restriction à l'égard du change ou des contingents relativement à ses importations. Il a pris très au sérieux les engagements qu'il a contractés sur le plan international, à titre de membre signataire de l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers. Il ne s'est prévalu d'aucune clause échappatoire et s'en est tenu à l'esprit et même à la lettre de ses engagements.

Au cours de ses quatre-vingt-deux ans d'existence, l'Association des manufacturiers du Canada a porté beaucoup d'attention et consacré beaucoup d'énergie à favoriser les intérêts du commerce d'exportation de notre pays et cela pour obéir aux directives contenues dans l'Article 2 de sa Constitution, lequel stipule: "Que l'Association doit avoir pour buts d'aider au progrès des industries du Canada, de favoriser les intérêts des manufacturiers et des exportateurs du Canada, de rendre aux membres de l'Association et aux manufacturiers et exportateurs en général, tels services que l'Association jugera opportuns à l'occasion.

Dès les années 90 plusieurs membres de l'Association parcouraient le monde faisant avantageusement connaître outre-mer les produits que fabriquait le Canada. L'Association a placé alors ses propres agents et ses correspondants dans les principaux endroits où elle avait établi ou pouvait établir des marchés, et cela par tout l'univers; en 1900, elle recommandait au Gouvernement du Canada la nomination d'un commissaire du commerce à Londres. Soit en préconisant des programmes commerciaux éclairés, soit en aidant directement à résoudre les problèmes commerciaux de ses membres ou encore en enseignant aux fabricants, au moyen de Cercles d'étude, les méthodes du commerce d'exportation, l'Association a collaboré avec ceux qui croient que l'expansion d'un commerce plurilatéral entre les nations sert au mieux la cause de la paix et du

bien-être de l'humanité. L'essor de l'Association s'est développé parallèlement à celui de l'industrie et du commerce, et l'on estime que ses 7,000 membres, répartis dans tout le pays, représentent 75 à 80 p. 100 de la production manufacturière du Canada. De ces membres, 2,000 se livrent au commerce d'exportation.

Depuis sa fondation, l'Association et le ministère du Commerce ont entretenu des relations cordiales et ont étroitement collaboré. Conformément aux objectifs stipulés dans sa constitution, l'Association a fait connaître au Gouvernement les points de vue et les propositions des manufacturiers; ainsi, dans un mémoire présenté en octobre 1943, elle a recommandé l'expansion du Service du commerce international du Canada à l'étranger, un programme d'instruction visant à familiariser les commissaires du commerce canadien avec les méthodes employées par l'industrie moderne, l'établissement d'une section régionale, à Ottawa, afin d'étudier et compiler les données les plus récentes au sujet du commerce en Amérique latine, dans l'Empire britannique, etc. En ces dernières années, les recommandations de l'Association ont grandement aidé à établir une Société d'assurance des crédits à l'exportation et un programme de libération des échanges commerciaux avec les Antilles anglaises.

Les manufacturiers et les exportateurs du Canada ont l'avantage de bénéficier d'un Service de commissaires du commerce de tout premier ordre et l'Association a entretenu les relations les plus cordiales avec les fonctionnaires qui, depuis cinquante ans, ont fait des bureaux de l'Association des manufacturiers du Canada leur centre principal. Elle a collaboré à l'organisation de foires et d'expositions à l'étranger, de missions commerciales, de campagnes de publicité et à nombre d'autres initiatives analogues d'importance mondiale, dont la moindre n'a pas été l'organisation de l'Exposition internationale du Commerce du Canada.

L'Indice du commerce du Canada, publié pour la première fois par l'Association en 1900 afin de favoriser la vente à l'étranger de produits fabriqués au Canada, a maintenant atteint un tirage annuel de 14,000 exemplaires. Le Service des commissaires du commerce le distribue par le monde entier à des clients éventuels. Au cours des années d'après-guerre, l'Association a reçu plus de 1,000 visiteurs de presque tous les pays avec lesquels le Canada fait affaires et a aidé à nouer des rapports avantageux entre eux et les manufacturiers et les exportateurs du Canada. L'Association a délégué ses représentants aux grandes conférences mondiales du commerce tenues depuis la guerre et a pris part en particulier à l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers et à des organisations telles que le Conseil inter-américain du commerce et de la production dont elle est membre. Ce Conseil comprend des représentants de toutes les républiques de l'Amérique latine. Lors de son assemblée annuelle en 1945, l'Association, avec la collaboration de M. Winthrop Aldrich, maintenant ambassadeur des États-Unis en Angleterre, a pris l'initiative d'instituer une section canadienne de la Chambre de commerce internationale.

Grâce à ces efforts, les manufacturiers du Canada avaient pu réussir, avant la guerre, à établir de fructueux débouchés à l'égard d'une très grande variété de marchandises, y compris des produits ouvrés, au Royaume-Uni, dans d'autres parties du Commonwealth et de l'Empire britannique, et dans de nombreux autres pays. Malheureusement, au cours des années d'après-guerre, d'autres pays n'ont pas pu ou n'ont pas voulu imiter sa ligne de conduite en éliminant les obstacles qui entravaient les échanges commerciaux sur le plan international. Ces manufacturiers découvrent maintenant que beaucoup des marchés d'outre-mer leur sont fermés, et qu'ils les ont peut-être irrévocablement perdus, et cela par suite des restrictions appliquées aux importations, de

l'établissement de contingents et d'interdictions, tout particulièrement dans la zone du sterling et dans l'Europe occidentale.

La propre expérience du Canada dans ce domaine illustre bien certains des effets qu'ont eus les restrictions appliquées aux importations et les problèmes qui en découlent.

À la fin de la guerre, le Canada avait accumulé une réserve assez considérable de dollars. Afin de résoudre, en partie du moins, les problèmes des pays d'Europe dévastés par la guerre, le Canada s'est lancé dans un programme généreux de prêts et de dons à l'étranger, lequel, étant donné que la demande de biens de consommation et de fabrication avait été longtemps contenue, a rapidement épuisé ses réserves de devises et l'a contraint à adopter, en novembre 1947, des régies à l'égard des importations et autres mesures propres à préserver les devises étrangères. Ces restrictions, ainsi que l'entrée au pays de nouveaux capitaux, surtout de capitaux américains, ont eu pour effet de faire remonter les réserves de devises suffisamment, croyait-on, pour assurer la sécurité; puis on a immédiatement pris les mesures nécessaires pour lever les restrictions petit à petit, opération qui prit fin en 1950.

Une enquête menée par l'Association, en 1949, a révélé que, de l'avis général, le programme de régie des importations avait bien servi l'intérêt du pays. Plusieurs nouveaux produits furent fabriqués au Canada pour la première fois; les fabricants de beaucoup de produits furent protégés plus efficacement contre la concurrence étrangère que n'auraient pu le faire les tarifs douaniers. Les acheteurs des entreprises de toutes sortes et par tout le pays, durent reviser la liste de leurs sources d'approvisionnement et acheter des produits fabriqués au Canada, alors qu'auparavant ils achetaient des produits importés. Malgré ces avantages et sachant que beaucoup d'entre eux disparaîtraient dès la levée des régies, l'Association a reconnu que ce n'étaient là que des mesures temporaires et qui ne sauraient être maintenues sans nuire aux engagements pris par le Canada sur le plan international. On a été fortement tenté de demander le maintien des régies à l'égard des importations, mais au lieu de défendre ce point de vue, l'Association a recommandé et a approuvé la ligne de conduite adoptée par le Gouvernement savoir, de lever petit à petit les régies lorsque le danger d'épuisement des réserves de devises était passé.

La conduite du Canada en ce qui concerne le commerce international, notamment la suppression rapide des régies sur les importations, a été exemplaire; mais il est à peu près certain que c'est le refus des autres pays de suivre son exemple qui est en grande partie la cause des difficultés auxquelles se heurte le commerce mondial aujourd'hui.

Dans maints autres pays, on a établi des restrictions à l'égard des importations, non seulement parce qu'elles s'imposaient pour préserver les devises mais aussi pour édifier et protéger les industries secondaires, de sorte que ces pays semblent bien peu en faveur de leur abolition. Aux États-Unis, le régime de tarifs douaniers, les contingents et les interdictions à l'égard des importations et l'administration complexe des douanes, ont été institués et appliqués de façon à s'assurer que dans ce pays hautement industrialisé, l'industrie ne subisse pas de concurrence sérieuse de la part du Canada ou des autres pays étrangers.

Il a été prouvé à l'évidence, en ces dernières années, que même si le Canada continue à accroître le chiffre de ses importations sur un marché intérieur actuellement restreint, il ne parviendra certainement pas à modifier ces politiques restrictives pratiquées par les autres pays. Nous devons plutôt espérer que d'autres pays prendront des mesures plus directes, lesquelles libéreront petit à petit le commerce international. Les déclarations faites à la suite de la Conférence du Commonwealth de 1953, ainsi que des entretiens subséquents signalent prudemment, et ceci est certainement encourageant, que l'opinion

s'est modifiée à l'égard de ces questions; si les propositions sont mises à exécution, le grand problème du commerce mondial aura plus de chance d'être résolu. On a clairement signifié que les propositions avaient pour but la participation et la collaboration totale des pays de l'Europe occidentale.

On dira peut-être que nous exagérons les effets de ces restrictions sur les importations étant donné que les exportations du Canada ont dépassé d'année en année les chiffres précédemment atteints, mais c'est parce qu'on ne veut pas reconnaître le changement qui s'est produit quant à la nature et à l'orientation de nos exportations. La demande toujours croissante des États-Unis à l'égard de nos matières premières ou à demi-ouvrées est certes d'une grande importance pour nos industries de base, mais, malheureusement, les manufacturiers canadiens d'objets de consommation et d'autres produits ouvrés n'ont pas trouvé aux États-Unis un marché équivalent à celui que leur fournissaient auparavant le Royaume-Uni, le Commonwealth, l'Empire britannique et d'autres pays étrangers pour ces mêmes produits. Il est évident que les États-Unis, bien qu'ils consentent volontiers à accepter les matières premières du Canada sur leurs marchés, ne montrent pas le même empressement à admettre une foule de ses produits ouvrés.

Si elle veut prospérer et fournir un emploi stable, et aussi atteindre à un plus grand progrès utilisant des méthodes de production plus efficaces et des produits éprouvés, l'industrie manufacturière, qui emploie la main-d'œuvre la plus considérable de tout le Canada, doit avoir accès à des marchés toujours plus vastes. Un tel progrès est absolument nécessaire si l'on veut que l'industrie canadienne ne soit pas placée de telle façon que le coût croissant de la production et de la distribution la rayent non seulement des marchés étrangers mais aussi des marchés domestiques. Quelle que soit la ligne de conduite qu'on adopte, on doit considérer ce point comme étant de première importance.

L'Association des manufacturiers du Canada croit fermement en l'avenir industriel de notre pays; elle a grandement confiance que l'entraide et la bonne intelligence entre les nations finiront par rétablir des relations pacifiques et la prospérité dans le domaine du commerce international. Les efforts sincères des gouvernements, des organismes internationaux et de l'entreprise privée seront sûrement, à la longue, couronnés de succès. Personne, d'ailleurs, ne songera à affirmer qu'il ne s'est rien accompli en ces dernières années. En essayant de trouver d'autres moyens d'atteindre le but final, l'Association a rédigé les propositions suivantes qu'elle soumet respectueusement.

(1) Les organisations et les institutions internationales qui cherchent à résoudre les problèmes que posent le commerce et la finance devraient recevoir un entier appui. Les spécialistes les plus compétents du Gouvernement, du monde des affaires et de la finance appuyent leurs efforts en participant au travail des organisations internationales déjà existantes et le Canada, de même que les autres nations signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, devrait continuer à collaborer le plus possible et devrait éviter d'adopter des lignes de conduite qui seraient de nature à compromettre leur succès.

(2) On doit sans cesse chercher le moyen d'appliquer, de la façon la plus efficace possible, le principe suivant, savoir, que les matières premières et les ressources du Canada devraient dans toute la mesure du possible être transformées au Canada et que les exportations canadiennes devraient bénéficier autant que faire ce peut, de la "valeur qu'ajoute le procédé de fabrication". Cela comprend une utilisation plus considérable et plus complète des matières premières du Canada, tels le pétrole (surtout le gaz naturel), l'énergie hydro-électrique, et la plus grande diversification économique de l'industrie.

(3) D'après une enquête menée par l'Association, laquelle s'étendait sur toute l'année financière 1951, l'impôt fédéral et provincial sur le revenu versé par 733 compagnies dont les ventes nettes se chiffraient à plus de 5 milliards,

a atteint un montant deux fois et demi plus élevé que le montant total des dividendes versés aux actionnaires (qui étaient eux-mêmes assujétis à l'impôt sur le revenu). Pour chaque dollar de bénéfice net que réalise le fabricant, les gouvernements fédéral et provinciaux prélèvent un dollar en impôt sur le revenu. Un dégrèvement encouragerait les industriels à moderniser leurs usines et leur outillage et contribuerait beaucoup à faire du Canada un plus redoutable concurrent sur les marchés internationaux.

(4) Le Canada possède quantité d'industries, grandes et petites, qui ont pris de l'essor grâce à la protection que leur offrait un régime raisonnable de tarifs douaniers. Cependant, le tarif des douanes au Canada est comparative-ment bas et il existe un grand nombre de produits qui entrent en franchise au pays. Aussi le Canada n'a-t-il pas donné accès à ses marchés dans toute la mesure où il lui était possible de le faire sans exposer son propre commerce?

(5) On doit maintenir et même multiplier les moyens de communication et de transport à l'intérieur du pays et ceux qui relient ses ports aux marchés étrangers de façon à fournir un service suffisant et convenable à des prix raisonnables. On se rend compte, croyons-nous, que le réseau du transport au Canada est chose essentielle et doit rester souple dans toutes ses ramifications et, aussi, qu'on doit coordonner les divers moyens de transport en utilisant chacun d'eux le plus avantageusement possible. On doit poursuivre cette ligne de conduite.

(6) On devrait tracer un programme d'immigration bien défini et ordonné, afin de favoriser la venue au pays de nouveaux techniciens étrangers qui aideraient à stabiliser l'économie industrielle et à consolider le marché domestique.

(7) Nous devons continuer par tous les moyens à notre disposition, à faire connaître le Canada à l'étranger et même à accroître cette publicité. On doit s'occuper surtout de faire connaître les produits manufacturés, de favoriser l'expansion de l'industrie et des services d'exportation, ainsi que l'aménagement des ressources récemment découvertes et les programmes commerciaux.

(8) La prorogation de programmes d'importations symboliques aiderait, jusqu'à un certain point, à rouvrir les marchés du Commonwealth et de l'Empire britannique.

(9) On devrait étudier les moyens d'établir des relations commerciales plus étroites avec les Antilles anglaises dont l'économie est, à maints égards, complémentaire de celle du Canada.

(10) Les programmes d'aide aux pays peu évolués, tel le plan de Colombo, méritent un appui et une aide efficace.

Le tout respectueusement soumis.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup. Le moment est venu d'ouvrir le débat et de poser des questions à M. Sheils.

M. SHEILS: Permettez-moi de dire, monsieur le président, que si j'ai avec moi un groupe de spécialistes ce matin, c'est que je les crois capables de répondre mieux que je ne pourrais le faire à beaucoup de ces questions. J'aimerais pouvoir faire appel à leur compétence.

Le PRÉSIDENT: Certainement, monsieur.

L'hon. M. McDONALD: Monsieur le président, le témoin a présenté un excellent exposé au Comité; nous devons en être reconnaissants à l'Association des manufacturiers du Canada.

J'aimerais savoir du témoin ou de quelque autre membres de la délégation, ce que d'autres organisations semblables des pays occidentaux ont fait pour atteindre les objectifs que vous avez mentionnés?

M. SHEILS: Vous voulez dire les autres associations de manufacturiers?

L'hon. M. McDONALD: Exactement.

M. SHEILS: Monsieur Leach, aimeriez-vous répondre à cette question? Monsieur Leach est le président de notre comité de renseignements commerciaux.

M. W. K. LEACH: Monsieur le président, messieurs, pour traiter de cette question, je me fonderai sur l'expérience que j'ai acquise au cours de mes relations avec le Conseil inter-américain, organisme qui groupe les représentants de tous les pays de l'Amérique du Sud, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Nord. Le Conseil tient tour à tour ses réunions dans divers pays. Il y a un an, j'ai eu le plaisir de prendre la parole devant le groupe de ses représentants à Houston (Texas). La réunion avait lieu sous les auspices de l'Association nationale des manufacturiers des États-Unis. Le Conseil a pour objet de permettre les échanges d'idées au sujet du commerce entre les divers pays. L'Association des manufacturiers du Canada est membre de ce Conseil. En novembre dernier, il s'est réuni à Lima, Pérou. Je m'étais proposé d'assister à cette réunion mais j'en ai été empêché. Monsieur Cathers de l'Association des manufacturiers du Canada y est allé et y a adressé la parole. Le Conseil nous a adressé quantité de lettres intéressantes. Personnellement, je me suis fait des amis parmi les membres du Conseil; ceux-ci semblent aimer la correspondance. Le Conseil a pour but de favoriser l'expansion du commerce par tous les pays des Amériques. S'il y a d'autres questions sur ce point je serai bien aise de poursuivre mon exposé.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, l'orateur précédent a parlé de l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers. Croyez-vous que cette tentative a été heureuse? Vous avez déclaré, que nous devrions poursuivre ces sortes de relations afin de favoriser le commerce international. Vous avez suivi les réunions qui ont été tenues lors de l'adoption de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et vous avez déclaré que beaucoup de pays européens s'étaient prévalus des clauses échappatoires qui auraient eu pour résultat d'empêcher les importations d'entrer dans leurs pays ainsi qu'aux États-Unis. Considérant ces faits, croyez-vous que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a été efficace?

M. SHEILS: Nous serions les premiers à affirmer, monsieur, que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a été jusqu'à un certain point un succès. Nous ne soutiendrons certainement pas que cet Accord a été tout à fait efficace. La nature humaine étant ce qu'elle est, les progrès sont nécessairement lents...

L'hon. M. EULER: Et la politique étant ce qu'elle est!

M. SHEILS: Et aussi, peut-être, les manufacturiers étant ce qu'ils sont, on doit procéder avec lenteur. Cependant, nous sommes convaincus qu'on a réalisé quelque progrès. M. Macdonnell aurait peut-être quelque chose à dire à ce sujet?

M. MACDONNELL: M. Lang s'y entend mieux que moi là-dessus.

L'hon. M. EULER: Je remarque que vous dites que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a été aussi loin qu'il était raisonnable d'aller. Je n'essaye pas de vous attribuer des paroles que vous n'avez pas dites au sujet de la baisse des tarifs...

M. SHEILS: A notre avis, le Canada a donné l'exemple aux autres nations du monde en s'empressant de tenir les promesses qu'il avait faites lors des assemblées internationales. Lorsque nous avons promis de faire telle chose, nous avons tenu. Je regrette qu'on ne puisse pas en dire autant de notre voisin d'outre-frontière.

L'hon. M. EULER: A ce propos, le Congrès a-t-il jamais ratifié l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce?

M. SHEILS: Sauf erreur, je ne le crois pas. L'embêtement, en ce qui concerne ses représentants, c'est que les fonctionnaires du Gouvernement qui assistent aux réunions prennent des engagements que leur Gouvernement n'endosse pas par la suite.

L'hon. M. CRERAR: C'est au Président qu'est conféré le pouvoir de conclure ces sortes de traités.

L'hon. M. EULER: Oui, mais je parle en ce moment de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

L'hon. M. CRERAR: L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est une conséquence naturelle des pouvoirs conférés au Président.

L'hon. M. EULER: Notre Parlement a-t-il ratifié cet accord?

Le PRÉSIDENT: Je le crois.

L'hon. M. EULER: Mais si je comprends bien, les États-Unis ne l'ont pas fait.

M. SHEILS: Je puis citer un exemple qui répondra, je pense, aux deux questions que vous avez formulées.

Un des principaux points soulevés lors de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce avait trait à la simplification de procédure très incommode suivie par la douane américaine, laquelle réussit autrement mieux que ne le ferait n'importe quel tarif douanier, à empêcher les marchandises d'entrer aux États-Unis. Or cette politique douanière peut être modifiée à une minute d'avis si un certain manufacturier exerce une pression. Les délégués américains ont promis solennellement, lors de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, que cette situation serait rectifiée et que les procédés des douanes américaines seraient simplifiés et mis d'accord avec ceux des autres pays.

L'hon. M. EULER: Cela ne nécessiterait pas l'adoption d'une mesure législative.

M. SHEILS: On n'a jamais procédé de cette façon. On n'a jamais saisi le Congrès des États-Unis de cette question.

L'hon. M. EULER: Mais il n'est pas nécessaire d'en saisir le Congrès. Par exemple, je sais qu'un certain produit manufacturé au Canada peut être exporté aux États-Unis et que lorsqu'il arrive à la frontière, on décide qu'il doit passer dans une classe de produits à laquelle s'applique un certain droit d'entrée. Puis, deux ou trois mois plus tard, un fonctionnaire de la douane peut déclarer qu'on avait mal classifié le produit et que le manufacturier doit acquitter des droits supplémentaires. Ceci a pour effet de restreindre le commerce avec ce pays. A mon avis c'est là une question d'administration plutôt que de législation.

M. SHEILS: Il y a deux ou trois mois, on a promis que le Congrès corrigerait la situation, mais nous attendons encore qu'il agisse.

L'hon. M. TURGEON: Ils se sont engagés à modifier ce règlement, n'est-ce pas?

M. SHEILS: Oui, monsieur.

L'hon. M. TURGEON: Par un engagement précis?

M. SHEILS: Oui.

L'hon. M. TURGEON: Ce serait là partie de l'entente à laquelle on est arrivé?

M. SHEILS: Oui, de l'entente conclue à Genève.

Il est un autre point qui nous intéresse vivement, et qui est d'ailleurs contenu dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, selon

lequel on n'applique l'embargo et on n'impose des contingents que dans les cas où il y a une crise monétaire ou crise du change. Or, ce n'est pas ce qui s'est passé aux États-Unis, où on a imposé l'embargo alors qu'il n'existait pas de problème du change.

L'hon. M. MACLENNAN: En d'autres termes, si les États-Unis ne veulent pas laisser entrer chez eux des produits manufacturés au Canada, ils disposent de la machine administrative voulue pour les refuser.

M. SHEILS: Vous avez bien résumé la question, monsieur.

L'hon. M. EULER: Si je dis qu'il ne serait pas nécessaire de recourir à une loi pour corriger la situation, c'est que ces restrictions, ou obstacles,—si vous voulez à l'importation de marchandises canadiennes aux États-Unis relèvent plutôt, je dirais, dans une assez grande mesure, de règlements et que les fonctionnaires modifient ces règlements plus facilement, que ne le ferait une mesure législative.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur le Président, le tarif douanier des États-Unis est, à mon avis, une chose odieuse et la loi américaine prévoit tous ces règlements. Ce qui veut dire, si je comprends bien la question, que leurs lois concernant les tarifs douaniers stipulent que dans certaines circonstances certaines choses doivent être faites; or il y a conflit non seulement entre l'Exécutif actuel aux États-Unis, mais aussi entre l'Exécutif précédent et le Congrès pour ce qui est de l'application de ces lois. Sans doute, lors de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les représentants des États-Unis ont déclaré: "Nous essayerons de faire passer ces modifications dans la loi américaine," mais jusqu'à présent, on ne l'a pas fait. Leurs lois concernant les tarifs douaniers prévoient ces façons détournées de se protéger. Voilà toute la question réduite à ses données essentielles.

M. SHEILS: Vous avez raison, monsieur.

L'hon. M. CRERAR: Ces lois confèrent plus d'autorité à un fonctionnaire des douanes que ne le font nos lois à nous, de sorte qu'un fonctionnaire peut classer les marchandises dans une certaine catégorie, les retenir indéfiniment à la douane, et ainsi de suite.

L'hon. M. EULER: En vertu de ces règlements. Mais qui établit ces règlements? C'est le Congrès qui édicte les lois, mais les règlements établis en vertu de la loi ne sont pas édictés par le Congrès mais bien par les hauts fonctionnaires ou par celui qu'au Canada nous appelons, le ministre. Ainsi, on adopte une loi quelconque au Canada, puis on autorise le ministre à établir des règlements. Il peut les déposer s'il le veut mais il n'est pas tenu de demander au Parlement de les ratifier.

L'hon. M. CRERAR: Je puis faire erreur, monsieur le Président...

L'hon. M. EULER: Nous sommes tous deux dans ce cas là, sénateur.

L'hon. M. CRERAR: ...mais je crois qu'on découvrira que même le Président avec tous ses pouvoirs, ne peut rien changer à ces règlements. Ces pouvoirs sont conférés par la loi sur les tarifs douaniers, et échappent à sa juridiction; on a souvent discuté, au cours de ces dernières années de la nécessité de réviser des règlements.

L'hon. M. EULER: Mais qui établit ces règlements?

L'hon. M. CRERAR: Les règlements relatifs à cette question sont effectivement édictés par le Congrès.

L'hon. M. EULER: Je ne le pense pas.

L'hon. M. CRERAR: Vous verrez que c'est comme ça.

L'hon. M. TURGEON: Pour en revenir à cet accord aux termes duquel les représentants des États-Unis ont accepté de modifier les règlements, etc., à quelle date a eu lieu la réunion au cours de laquelle cet accord a été conclu?

M. SHEILS: Si je ne me trompe, le premier accord a été conclu en 1946.

L'hon. M. TURGEON: Vous voulez parler du dernier en date, celui où ils ont nettement opté pour un changement?

M. SHEILS: C'était à la réunion à laquelle assistait le représentant de l'Angleterre, M. Butler, où l'on a débattu la question de la liberté du commerce, de la convertibilité du sterling, etc.

L'hon. M. TURGEON: Ce printemps seulement.

M. SHEILS: En effet; les hauts fonctionnaires américains, attachés, je crois, au bureau du Président, ont alors donné l'assurance aux Britanniques que cette simplification si longtemps remise, s'effectuerait au cours de la présente année.

L'hon. M. TURGEON: A titre de renseignement, pourrait-on considérer qu'il s'agissait d'un engagement officiel?

M. SHEILS: Cela dépend, il s'agit de savoir si le haut fonctionnaire attaché au bureau du Président avait, d'après les règlements, autorité pour faire cette déclaration. Ce qui est certain c'est qu'il l'a faite.

L'hon. M. CRERAR: Sauf erreur, il a été déclaré que le Président ferait en sorte que ces modifications soient effectuées.

L'hon. M. TURGEON: Cela s'est passé au moment où M. Butler était à Washington?

M. SHEILS: Oui, mais la première promesse avait été faite à Genève, en 1946.

L'hon. M. EULER: Puis on a tenu des réunions à la Havane, à Annecy et à Torquay.

M. SHEILS: Oui, monsieur.

L'hon. M. EULER: La dernière réunion a eu lieu à Londres n'est-ce pas?

M. SHEILS: Je ne suis pas certain qu'on ait discuté ce point à Londres. La dernière réunion a eu lieu à Torquay.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur Sheils, approuvez-vous cette théorie de plus en plus accréditée dans le monde, savoir, que pour pouvoir exporter un pays doit importer?

M. SHEILS: Oui, monsieur, nous sommes tout à fait d'accord là-dessus.

L'hon. M. CRERAR: Alors, il s'ensuit que dans n'importe quel pays, les murailles douanières qui s'opposent à l'échange de marchandises entre ces pays viennent à l'encontre de cette théorie?

M. SHEILS: Oui. Nous avons fait la preuve ce me semble. Nous du Canada l'avons prouvé par la quantité par tête de marchandises que nous exportons comparativement à celle de n'importe quel pays de l'univers.

L'hon. M. EULER: D'où viennent les plus grands obstacles, des tarifs douaniers ou de ces autres façons de restreindre les importations?

M. SHEILS: Je dirai qu'en ce qui concerne notre commerce avec les États-Unis, ce sont les entraves occultes qui causent le plus de tort.

L'hon. M. CRERAR: C'est bien mon avis.

L'hon. M. EULER: Les tarifs douaniers sont élevés.

M. SHEILS: Les tarifs douaniers sont élevés, certes, mais sous ce régime, on peut calculer ce qu'il nous en coûtera. Supposons que le tarif douanier soit de 25 ou de 30 p. 100, personne ne songera à exporter, à moins qu'on ne soit en mesure de les contre-balancer par la capacité de production, etc., mais il est difficile d'avoir raison des "restrictions occultes".

L'hon. M. EULER: Vous vous y heurtez à la frontière?

M. SHEILS: Oui. Et vous vous en apercevez lorsque votre agent aux États-Unis vous demande: "Où est ce lot de marchandises que vous m'avez expédié?" et que vous découvrez qu'il est encore à Buffalo.

L'hon. M. CRERAR: J'avoue qu'il s'agit de théorie, mais s'il était possible de conclure avec les États-Unis un arrangement selon lequel durant vingt-cinq ans, il y aurait libre-échange entre nos deux pays, cela serait-il avantageux pour le Canada?

M. SHEILS: Non, monsieur, à mon avis ce ne le serait pas. Cela ruinerait complètement une grande partie de l'industrie manufacturière du Canada et notre pays y perdrait beaucoup de son prestige.

L'hon. M. CRERAR: Croyez-vous que nos ouvriers canadiens sont moins habiles que les ouvriers américains?

M. SHEILS: Pas le moins du monde, monsieur. Il a été démontré qu'ils ne le sont pas, mais mettons qu'on désire mettre sur le marché un nouveau réfrigérateur qui exige des frais d'outillage s'établissant de \$15,000 à \$20,000. Or on s'imagine l'effet que ces frais d'outillage ont sur la production de réfrigérateurs destinés à 150 millions de personnes comparativement à une production qui ne vise qu'à en accommoder quinze millions.

L'hon. M. CRERAR: J'aimerais poursuivre l'explication. Le manufacturier canadien serait assuré de vendre pendant vingt-cinq ans, non seulement à 15 millions de personnes, mais à 170 millions de personnes, et il possède sur son concurrent des États-Unis l'avantage des facilités de transport.

Le PRÉSIDENT: La distance.

L'hon. M. CRERAR: Oui, la distance. C'est une question théorique, mais ne pensez-vous pas que le manufacturier du Canada possède un certain avantage sur son compétiteur Américain, en ce qui concerne les taux d'électricité par exemple; et pour ce qui est du transport, la plus grande partie des consommateurs des États-Unis habitent plus près des centres manufacturiers de l'Ontario et du Québec que les consommateurs de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

M. SHEILS: Je persiste à penser que cette entente ne serait pas avantageuse pour le Canada.

L'hon. M. CRERAR: Je crois que vous êtes un peu trop timide, monsieur Sheils.

L'hon. M. CAMPBELL: Un autre élément entre aussi en ligne de compte, qui appuierait votre argument à cet égard; c'est l'écart existant entre les taxes imposées au commerce intérieur et applicables aux produits qui entrent dans la fabrication des marchandises aux États-Unis, comparativement au Canada. Je parle ici des taxes de vente et d'accise.

M. SHEILS: C'est un élément dont il faut tenir compte, à moins que le préopinant n'envisage la possibilité d'abolir toutes ces sortes de taxes.

L'hon. M. CAMPBELL: Mais les taxes dont je parle sont des taxes touchant le commerce intérieur.

M. SHEILS: Oui.

L'hon. M. CAMPBELL: Prenons, par exemple, l'automobile. Ce sont les taxes appliquées au commerce intérieur qui expliquent l'écart entre le prix d'une automobile au Canada et aux États-Unis, n'est-ce pas?

M. SHEILS: Oui.

L'hon. M. MACLENNAN: Une partie de cet écart.

L'hon. M. CAMPBELL: Je demandais au témoin s'il savait à combien cela se montait.

M. SHEILS: Non, je n'aimerais pas citer de chiffres à ce sujet. Peut-être quelqu'un des fonctionnaires ici présents pourrait-il faire une déclaration là-dessus?

L'hon. M. EULER: Voici une autre question théorique. Si elle vous embarrasse vous n'êtes pas tenu d'y répondre. Ces écarts n'existeraient plus s'il n'y avait pas de frontière politique entre les deux pays. Qu'en dites-vous?

M. SHEILS: Je ne serais pas en faveur de cela.

L'hon. M. EULER: C'est bien ce que je pensais.

M. SHEILS: Vous aimeriez que les États-Unis deviennent notre onzième province n'est-ce pas?

L'hon. M. EULER: Oh! oh!

L'hon. M. CAMPBELL: Monsieur Sheils, pour faire suite à la question posée par le sénateur Crerar, vous êtes au courant de ce qui s'est produit dans l'industrie des instruments aratoires lorsqu'on a supprimé les barrières douanières entre les deux pays?

M. SHEILS: Je le croirais. Je ne suis pas mêlé aux affaires de cette industrie de sorte que je n'en connais pas autant que je voudrais sur ce point.

L'hon. M. CAMPBELL: Cette politique a été très avantageuse pour les industriels du Canada?

M. SHEILS: Je ne saurais vraiment que répondre là-dessus. Peut-être quelque fonctionnaire connaît-il la question mieux que moi.

M. LEACH: Selon moi, cette politique a également servi les intérêts des industriels des États-Unis. Dans notre ville, certains industriels ont importé leur matière première des États-Unis pour l'ouvrer ici; il se peut qu'il en soit résulté quelque avantage. Sauf ce détail, j'ignore tout de la question.

L'hon. M. TURGEON: Pour faire suite à la question du sénateur Crerar, j'aimerais à poser une question au sujet du libre-échange. La chose serait-elle facilitée si la population du Canada était deux fois plus considérable?

M. SHEILS: Je crois que cela y aiderait. Nous préconisons l'augmentation du nombre d'immigrants au Canada afin de consolider notre marché domestique et partant de pouvoir abaisser les frais de production étant donné l'accroissement de notre marché domestique. J'avoue qu'il ne nous plaît guère de voir la plus grande partie de nos exportations prendre le chemin des États-Unis, à cause de l'instabilité, si je puis me servir de cette expression, de ce marché.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur Sheils, ne pensez-vous pas que les États-Unis, malgré leur flagrante antinomie, sont en train de devenir un pays importateur?

M. SHEILS: Sans doute, monsieur, en ce qui concerne les matières premières, mais ils ne consentiraient pas à acheter des produits ouvrés.

L'hon. M. CRERAR: Prenons, par exemple, le cas des instruments aratoires. Lorsque, il y a trente ans, je parcourais le pays préconisant partout l'abolition des tarifs douaniers sur les instruments aratoires, on me considérait comme un individu dangereux. Bien des gens ont cru que j'étais fou. Cependant, au cours des années qui ont suivi, presque tous les droits de douane grevant les instruments aratoires à une ou deux exceptions près, ont été abolis. Quel en a été le résultat? La fabrication des instruments aratoires au Canada est aujourd'hui plus florissante que jamais. De fait, les fabricants, de machines aratoires ont démontré que dans ces conditions, ils pouvaient envahir le marché américain. Je ne pense pas que Jimmy Duncan oserait un seul instant affirmer que la société Massey-Harris ne trouve pas le marché américain avantageux. C'est un excellent marché. Ce que je tiens à faire ressortir, c'est que dans ces circonstances je suis persuadé que les Canadiens sont assez intelligents, ont assez d'esprit d'initiative et d'habileté pour établir, dans notre pays, des industries qui peuvent faire concurrence à celles des États-Unis et que, d'ailleurs, ils en retireraient certainement des avantages.

M. SHEILS: Monsieur, j'ai entendu, il y a environ un mois ce même Jimmy Duncan conseiller très fortement que l'on vende davantage aux pays de l'Amérique latine parce qu'à son avis ce marché est préférable à celui des États-Unis.

L'hon. M. CRERAR: Si je ne me trompe l'impression est assez répandue ici, au Canada—et avec quelque raison d'ailleurs—que le marché américain n'est pas sûr, qu'il est influencé par les caprices du Congrès. Cela est vrai. Mais je crois que les événements tendent à rectifier la situation aux États-Unis. Je pense, en outre, que c'est bon signe lorsqu'on voit des membres de la Chambre de commerce des États-Unis, des associations de banquiers, des associations de courtiers en obligations, se prononcer en faveur de politiques commerciales plus libérales.

M. SHEILS: Oui, c'est bon signe.

L'hon. M. CRERAR: Cela ne fait pas de doute. Il est important que nous du Canada pratiquions la patience à l'égard de ces questions, car, j'en suis convaincu, l'avenir nous sera favorable.

M. SHEILS: Depuis 1946 que nous marchons sur des promesses! Nous nous sommes montrés assez patients il me semble!

L'hon. M. CRERAR: D'accord. Et il faut vous en louer. Aussi ne fais-je qu'exprimer l'espoir que vous continuerez à accomplir de bonne besogne.

M. SHEILS: Je vous remercie, monsieur.

L'hon. M. EULER: Monsieur Sheils, si, en plus du marché qu'ils ont déjà établi, les industriels du Canada pouvaient compter sur un marché permanent de 150 à 160 millions d'acheteurs éventuels, croyez-vous qu'à la longue, et après avoir adapté leurs industries à un marché plus considérable, ils seraient en mesure de pratiquer la concurrence aussi librement que les industriels de n'importe quel État américain? Ce que les industriels du Canada craignent surtout, c'est qu'entretiens beaucoup d'entre eux aient la ruine en partage.

M. SHEILS: Je suis certain qu'une multitude d'entre eux seraient ruinés.

L'hon. M. EULER: Mais en admettant que vous auriez accès de façon permanente à ce marché, quelle est alors votre opinion? Si un marché permanent pouvait être établi, croyez-vous que les industriels du Canada seraient autant en mesure de répondre à la demande de 160 millions d'acheteurs que les industriels américains?

M. SHEILS: A mon avis, ils ont prouvé leur compétence.

L'hon. M. EULER: C'est la période d'adaptation qui serait difficile.

M. SHEILS: Il se présenterait une très grave difficulté au cours de cette période d'adaptation. En se fondant sur l'expérience, il s'agirait de savoir s'il ne se produirait pas de nouveau un chambardement dans ces sortes de restrictions à l'égard de certaine industrie particulière.

L'hon. M. CAMPBELL: Monsieur Sheils, en étudiant ces problèmes, avez-vous essayé de faire le partage des industries qui pourraient bénéficier de la liberté du commerce et de celles qui souffriraient beaucoup de l'abolition des tarifs douaniers?

M. SHEILS: Non, monsieur.

L'hon. M. CAMPBELL: Consentiriez-vous à exprimer une opinion au pied levé?

M. SHEILS: Non, monsieur. Lorsque nous avons préparé ce mémoire nous avons évité de nous prononcer là-dessus, parce que, vous le comprendrez, à titre de représentants de 7,000 membres dans tous les domaines imaginables de l'industrie, nous nous mettrions dans un beau pétrin si nous tentions de dire que telle industrie en profiterait et telle autre pas.

L'hon. M. CAMPBELL: Pour faire suite à la question que vous a posée le sénateur Euler, n'est-il pas vrai que si les industriels du Canada avaient accès aux marchés américains un grand nombre d'entre eux ne pourraient tirer avantage de ces marchés qu'en aménageant des usines aux États-Unis?

M. SHEILS: Un certain nombre seraient situés à de tels endroits du Canada qu'ils seraient loin de leur profit.

L'hon. M. CAMPBELL: Certaines compagnies américaines n'ont-elles pas disséminé quelques-unes de leurs usines un peu partout au pays afin de se trouver au cœur des régions peuplées?

M. SHEILS: Oui.

L'hon. M. TURGEON: Au premier article de votre mémoire, page 9, vous déclarez: "On doit accorder un appui ferme et constant aux organisations et aux institutions internationales déjà existantes qui tentent de résoudre les problèmes que posent le commerce et la finance à l'échelle mondiale." Est-ce que cela comprend, par exemple, le programme monétaire international?

M. SHEILS: Oui, monsieur.

L'hon. M. TURGEON: Vous incluez ce programme?

M. SHEILS: Oui, nous continuons de rechercher toutes les façons possibles d'appuyer les tentatives de ces organisations, y compris l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous sommes convaincus que cet organisme, bien qu'il n'ait pas progressé exactement comme nous l'aurions désiré, va assez bien pour une organisation humaine.

L'hon. M. MACLENNAN: Je regrette, mais il y a ici un article que je ne comprends pas. Vous dites dans votre mémoire à la page 10: "Pour chaque dollar de profit net réalisé par les industriels, les gouvernements fédéral et provinciaux prélèvent un dollar en impôt sur le revenu." Il ne leur resterait donc rien?

M. SHEILS: Nous aurions dû dire: "pour chaque dollar qui reste une fois les impôts versés". Si nous réalisons deux dollars, nous en donnons un au gouvernement et il nous en reste un.

L'hon. M. MACLENNAN: Ce n'est pas si mal.

M. SHEILS: Il nous faut prendre sur ce dollar pour payer les actionnaires.

L'hon. M. CRERAR: Ne pourriez-vous nous dire, monsieur Sheils, ce que vous pensez de notre régime fiscal, relativement à ses répercussions sur les progrès de l'industrie? En d'autres termes, l'industrie a besoin de réaliser des épargnes pour pouvoir affecter une certaine part de ses revenus à l'amélioration de ses usines, d'en moderniser l'outillage et de produire avec plus d'efficacité. Selon vous, l'échelle actuelle des impôts nuit-elle à ces progrès?

M. SHEILS: Oui, monsieur. Je crois que le ministre des Finances lui-même l'a reconnu, il y a un an à peu près, lorsqu'il a affirmé que, selon lui, les impôts ne pouvaient se maintenir au niveau où ils étaient à ce moment-là sans préjudice pour notre économie. Voici, grosso modo notre point de vue à nous les industriels: en prenant la moyenne des industries que nous représentons, nous calculons que l'emploi d'un seul homme comporte des immobilisations,—c'est-à-dire les frais de construction et d'outillage d'une usine,—s'élevant à \$8,400. Or, ainsi que vous le signaliez, cette usine et cet outillage doivent être à la page, sans quoi les frais de production montent et l'industrie est déclassée sur le marché domestique. Ce montant de \$8,400 représente un chiffre moyen, je dois le souligner. Je causais l'autre jour avec le directeur général d'une filature, tout en parcourant les allées bordées de machines de cette usine, et en ne voyant qu'une couple d'ouvriers préposés à deux, trois ou quatre rangées de machines dans cet énorme établissement, je lui ai demandé: "Quelle est la moyenne de ces immobilisations par tête dans votre industrie?"

J'imagine qu'elle doit être d'environ \$8,400?" Alors, il m'a répondu: "Dans notre industrie il nous en coûte trois fois ce montant, pour fournir de l'emploi à un ouvrier, homme ou femme." C'est là un fait dont les gouvernements devraient se souvenir lorsqu'ils établissent les programmes fiscaux.

L'hon. M. CRERAR: Auriez-vous quelque proposition à formuler quant à la manière de remplacer l'impôt?

M. SHEILS: Non, monsieur. Je ne suis pas spécialiste en matière fiscale.

L'hon. M. TURGEON: Êtes-vous d'avis qu'on doive porter une attention particulière à cette catégorie d'industrie en revisant les barèmes d'imposition? Autrement dit, croyez-vous qu'on doive étudier cette question de coût du maintien de l'emploi, du point de vue des diverses industries nouvelles ou du point de vue des industries en général?

M. SHEILS: Je crois, monsieur, que lorsqu'on veut mettre en pratique un régime de tarifs douaniers on doit songer au cas particulier de certaines industries. En général, il n'est pas logique d'établir un tarif douanier uniforme.

L'hon. M. MACLENNAN: Non, mais je veux dire qu'en élaborant un régime de tarifs douaniers, on devrait porter une attention toute spéciale à celles des industries où les frais d'outillage sont plus élevés.

M. SHEILS: Ce serait compensé par tous les éléments qui concourent à la production des marchandises. Prenons le cas de l'industrie des textiles; le pourcentage de frais de main-d'œuvre par unité peut bien ne pas être aussi élevé que dans une industrie où il n'en coûte que \$5,000 pour fournir l'outillage nécessaire à un ouvrier.

L'hon. M. EULER: Vous avez dit tantôt, en réponse à une question du sénateur Crerar, que selon vous, les impôts élevés nuisaient gravement à l'industrie au Canada. C'est bien cela, n'est-ce pas?

M. SHEILS: Oui.

L'hon. M. EULER: Pensez-vous que les industriels appuieraient la réduction des impôts, en laissant au gouvernement le choix des moyens permettant de compenser cette perte de revenus ou de réduire les dépenses? Quelle est votre opinion à cet égard? Diriez-vous qu'il faudrait réduire de nouveau les impôts sur la production, la taxe imposée aux manufacturiers?

M. SHEILS: Je m'abstiens de répondre à la première partie de votre question, monsieur. Mais j'ai certainement l'impression qu'en réduisant davantage les impôts grevant les industries on favoriserait notre économie, car les industriels disposeraient alors de plus d'argent pour mettre leurs usines et leur outillage à la page.

L'hon. M. HAIG: Monsieur Sheils, la question que je vais vous poser est une question d'ordre politique. Tout d'abord estimez-vous que l'administration des affaires du pays exige tant d'argent. Partagez-vous cet avis?

M. SHEILS: Oui, monsieur.

L'hon. M. HAIG: Bien. Le deuxième point qu'il faut admettre, c'est que celui qui gagne de l'argent doit, en définitive, acquitter les impôts. Tous nous admettons, je pense, que le régime de l'impôt sur le revenu se fonde sur cette première donnée. Je n'ai jamais entendu parler d'un pays qui s'en soit tiré autrement. Mais l'impôt qui frappe les sociétés m'a toujours intrigué pour la raison suivante: si je place mon argent, pour peu que j'en aie, dans une industrie, dans une société, le gouvernement prélève tout d'abord environ la moitié en impôt des bénéfices que réalise la société, puis on me remet mes dividendes sur lesquels je dois acquitter un nouvel impôt.

M. SHEILS: C'est exact, monsieur.

L'hon. M. HAIG: Or, si au lieu de placer mon argent dans des entreprises ou dans des industries, je prête de l'argent gagé par des propriétés urbaines

ou des fermes, le gouvernement ne m'impose qu'une seule fois, sur mon bénéficiaire net. Ne pourrait-on apporter ici quelque modification? Ne pourrait-on libérer les sociétés de cette imposition? Permettez-moi de signaler que c'est ainsi qu'on agit en Angleterre,—si je fais erreur qu'on me reprenne. En Angleterre, les sociétés assujéties à l'impôt remettent à chacun de leurs actionnaires un certificat en proportion du nombre de parts qu'il possède, de sorte que lorsqu'il verse son impôt personnel, il bénéficie d'une exemption proportionnée au montant qu'il a déjà reçu de la société.

L'hon. M. EULER: Ici, nous bénéficions d'une exemption de 20 p. 100.

M. SHEILS: Nous bénéficierons d'une exemption de 20 p. 100 à partir de cette année. Jusqu'ici l'exemption était de 10 p. 100; maintenant elle est de 20 p. 100.

L'hon. M. EULER: Nous l'obtiendrons à partir du premier de l'An.

L'hon. M. CRERAR: C'est exact, mais elle n'est que de 20 p. 100. Je voudrais qu'elle fût de 100 p. 100. Si 20 p. 100 est bien, 100 p. 100 ne serait-il pas mieux?

L'hon. M. CAMPBELL: C'est une déduction de 20 p. 100 de votre impôt.

L'hon. M. CRERAR: Mais ce n'est pas là une question d'ordre politique. Qu'en pensez-vous? Je prends pour acquis que le gouvernement a besoin d'argent et que vous consentez à le lui fournir.

M. SHEILS: J'ignore jusqu'à quel point je puis raisonnablement appuyer votre revendication à l'égard d'une exemption de 100 p. 100 parce que j'ignore quelle serait la répercussion sur les recettes fiscales et quelles mesures prendrait alors le gouvernement pour rattrapper le montant. Mais je suis sûr que les industriels du Canada sont très heureux et soulagés de voir l'exemption portée de 10 p. 100 à 20 p. 100, précisément pour la raison que vous avez indiquée, savoir, que les gens qui ont de l'argent et qui veulent le placer dans des industries manufacturières se demandent pourquoi ils doivent être imposés deux fois. C'est certainement là un pas dans la bonne direction, mais je ne saurais dire jusqu'où l'on doit aller dans cette voie.

L'hon. M. HAIG: S'il est bien de porter l'exemption à 20 p. 100 pourquoi ne serait-il pas mieux d'abolir complètement l'impôt?

M. SHEILS: Parce que j'ignore quelle en serait la répercussion sur le revenu national et dans quelle mesure cela obligerait l'État à établir d'autres sortes d'impôt.

L'hon. M. HAIG: Il n'y aurait aucune répercussion. Le contribuable qui verse l'impôt sur le revenu serait contraint de payer davantage. Lorsque je place mon argent dans des hypothèques, je ne suis imposé qu'une fois, mais, à l'heure actuelle, si je le place dans une industrie, je suis tenu à verser un double impôt.

L'hon. M. EULER: Jusqu'ici, le gouvernement a accordé une exemption de 10 p. 100 sur les dividendes; il la porte maintenant à 20 p. 100, c'est autant de perdu pour lui.

L'hon. M. HAIG: Il se rattrappe sur autre chose.

L'hon. M. EULER: Que voulez-vous dire par là?

L'hon. M. HAIG: La production augmente tout le temps, et l'on maintient les mêmes taux et les mêmes pourcentages.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur le président, si le sénateur Haig propose l'abolition de l'impôt grevant les sociétés dont le fardeau retomberait sur les épaules du contribuable qui verse l'impôt sur son revenu personnel, j'y penserai à deux fois avant de l'appuyer.

L'hon. M. CAMPBELL: Monsieur Sheils, n'a-t-on pas, grâce à la plus grande générosité dont on a fait preuve à l'égard de la dépréciation, aidé l'industrie,—et on pourrait l'aider davantage,—à accroître le rendement de ses usines et à étendre ses opérations?

M. SHEILS: Oui, certainement.

L'hon. M. CAMPBELL: Cet élément jouait un plus grand rôle il y a quelques années, n'est-ce pas?

M. SHEILS: Oui. J'avais l'intention de le mentionner lorsque j'ai dit que les industriels devaient épargner afin de moderniser leurs usines et leur outillage. Le taux actuel de dépréciation appliqué au coût d'une machine achetée il y a dix ans n'arrive pas à compenser ce qu'il en coûterait aujourd'hui pour en acheter une neuve. Évidemment, on ne peut dire que c'est la faute du gouvernement. Le taux était juste au moment où on l'a établi. Mais le prix de cette machine ayant augmenté en ces dix ou quinze dernières années, le montant de la dépréciation n'arrive pas à compenser ce qu'elle coûterait, de sorte qu'il nous faut prélever sur les bénéfices afin de pouvoir la remplacer.

L'hon. M. EULER: Aimeriez-vous que le taux de dépréciation fut le même que celui qui était appliqué au cours des années de guerre, alors qu'on pouvait amortir le coût des machines en deux ou trois ans?

M. SHEILS: Je voudrais qu'on établisse un taux de dépréciation plus élevé.

Un groupement de comptables est actuellement à étudier la question. Incidemment, ce n'est pas l'Association des manufacturiers du Canada qui a prié ces spécialistes de procéder à cette étude, ils l'ont entreprise de leur propre chef: ils essayent de voir de quelle façon l'industrie pourrait procéder pour établir une sorte de compensation, car les taux actuels de dépréciation appliqués à l'ancienne évaluation de la machinerie et de l'outillage, ne laissent plus à l'industriel assez de fonds pour les remplacer de nos jours.

L'hon. M. CRERAR: A mon sens, cela crève les yeux.

M. SHEILS: Les gens qui font cette étude sont des personnes très compétentes. Nous avons hâte de connaître leurs conclusions.

J'aimerais développer un peu la réponse que j'ai fournie tout à l'heure au sénateur Haig. M. George, notre représentant à Ottawa, déclare qu'il aimerait qu'on augmente progressivement l'exemption qui s'établit actuellement à 20 p. 100.

L'hon. M. HAIG: C'est bien ce que je pensais.

M. SHEILS: Je suis probablement de ceux qui se contentent d'une faveur à la fois. Je suis très satisfait de voir qu'on a porté l'exemption de 10 p. 100 à 20 p. 100. Mais je m'aperçois que certains membres de l'association dont je fais partie voient plus loin que moi.

L'hon. M. TURGEON: Plus haut.

L'hon. M. CAMPBELL: Supposons qu'un jour le taux d'exemption soit porté à 70 p. 100, l'actionnaire n'insisterait-il pas alors auprès de sa société pour qu'elle augmente ses dividendes afin de profiter davantage de ce dégrèvement?

M. SHEILS: L'actionnaire réaliserait plus d'argent en raison de ce dégrèvement accru. Pourquoi nous demanderait-il de lui verser des dividendes plus considérables?

L'hon. M. CAMPBELL: Vous constateriez que si les actionnaires obtenaient des dividendes exempts d'impôts, ils en réclameraient davantage.

L'hon. M. HAIG: Mais ils acquitteraient leur impôt personnel sur ce montant. Par exemple, je touche quelques dividendes de la *Hudson Bay Mining and Smelting Company*. L'an dernier, presque la moitié des bénéfices de cette société est allée à l'État. Puis, la société m'a donné ma part de dividendes sur laquelle j'ai versé mon impôt personnel au gouvernement fédéral.

L'hon. M. CAMPBELL: Mais vous proposez que le dégrèvement actuel de 20 p. 100 soit porté à 100 p. 100, afin de ne plus payer d'impôts sur les dividendes.

L'hon. M. HAIG: C'est la société qui les payerait.

L'hon. M. CAMPBELL: Monsieur le président, il semble qu'il y ait malentendu. En vertu de la loi actuelle, un actionnaire peut soustraire à l'impôt 20 p. 100 du montant total de ses dividendes.

L'hon. M. HAIG: Exact.

L'hon. M. CAMPBELL: Si l'on porte ce pourcentage à 40 ou 50 p. 100, comme cela se fera sans doute au cours des années à venir, cela aura pour effet d'exempter d'impôt les dividendes des actionnaires. Quel que soit le pourcentage du dégrèvement, ou si vous voulez du montant soustrait à l'impôt, les actionnaires en bénéficient.

L'hon. M. HAIG: Mais mettons que je prête \$100,000 à 6 p. 100, gagés sur hypothèque. Je touche en revenu-intérêt une somme de \$6,000 que j'inscris sur ma déclaration d'impôt sur le revenu; j'acquitte l'impôt sur ce montant. Or, si j'avais placé le même montant de \$100,000 dans la société de M. Sheils, mettons, et qu'il eût également rapporté \$6,000, le gouvernement fédéral prélèverait tout d'abord \$3,000 en impôts sur les sociétés. On me rendrait ensuite le solde, soit \$3,000, montant sur lequel je payerais mon impôt personnel sur le revenu. La moitié de ce montant de \$6,000 s'en est allée pour acquitter la taxe de 47 p. 100 grevant les sociétés; puis le solde est encore imposé à titre de revenu personnel. Le dégrèvement autorisé de 20 p. 100 sur le solde qui m'est remis, exempterait d'impôt une somme de \$600 laissant encore un montant de \$2,400 susceptible d'être imposé à titre de revenu personnel. De sorte qu'il ne me resterait à la fin que \$1,500. Tandis que, je le répète, si j'avais placé mes \$100,000 dans des prêts gagés par hypothèque, je n'aurais versé qu'un seul impôt.

L'hon. M. CAMPBELL: Vous voulez qu'on supprime la double imposition?

L'hon. M. HAIG: Je plaide en faveur de sa suppression.

L'hon. M. TURGEON: Advenant que le gouvernement exempte complètement d'impôt les dividendes, alors s'il a besoin d'argent, il lui faudrait accroître les impôts grevant les sociétés elles-mêmes, n'est-ce pas? Ce que l'actionnaire gagnerait grâce à l'exemption d'impôt à l'égard des dividendes, il le perdrait par suite de la réduction du montant de dividendes qu'il toucherait.

L'hon. M. EULER: Il ne s'ensuivrait pas nécessairement que le gouvernement augmenterait les impôts grevant les sociétés.

L'hon. M. TURGEON: Il faudrait bien qu'il trouve l'argent nécessaire quelque part.

L'hon. M. McDONALD: Il pourrait hausser l'impôt sur le revenu des particuliers comme le disait le sénateur Crerar.

L'hon. M. CRERAR: Ce n'est pas moi qui ai formulé cette proposition, c'est le sénateur Haig.

L'hon. M. McDONALD: Mais vous l'avez soulignée.

L'hon. M. HAIG: Mais pourquoi un montant de \$100,000 placé sur hypothèque me rapportant un revenu de \$6,000 n'est-il imposé qu'une fois, tandis que le même montant placé dans une société l'est deux fois?

L'hon. M. BURCHILL: Soyons pratiques. Le fond de l'affaire c'est que même avec la double imposition vous retirez plus d'argent de la compagnie Hudson's Bay que vous n'en retireriez d'un placement sur hypothèque.

L'hon. M. HAIG: Mais non.

L'hon. M. CRERAR: Je crois, sénateur Haig, que les industriels sont portés à considérer les impôts comme des frais et à relever leurs prix en conséquence.

L'hon. M. EULER: Ils en ajoutent le montant au prix des marchandises.

L'hon. M. CRERAR: L'examen du bilan de ces sociétés révélerait sûrement que jusqu'à l'an dernier environ, elles ont maintenu le niveau de leurs bénéfices nets en dépit des lourds impôts. Quoi qu'il en soit, cela ne justifie pas l'impôt.

A mon avis, on en est arrivé à un point où les choses ne pourront pas continuer comme cela.

L'hon. M. HAIG: Certes non, c'est pourquoi j'ai soulevé le point.

M. SHEILS: L'augmentation du prix de l'outillage et de la machinerie complique davantage le problème. Nous devrions pouvoir prendre les mesures nécessaires pour que l'industrie puisse les remplacer.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions?

L'hon. M. PIRIE: Pour faire suite à la question du sénateur Haig: il prétend que s'il place \$100,000 sur hypothèque à 6 p. 100 il touche un revenu de \$6,000 à l'égard duquel il verse un impôt de \$2,000.

L'hon. M. HAIG: En admettant que le taux de l'impôt soit de 50 p. 100.

L'hon. M. PIRIE: Oui; c'est là un impôt personnel. S'il place \$100,000 dans l'usine Smelters, celle-ci acquitte l'impôt de 47 p. 100.

L'hon. M. HAIG: Plus deux pour cent.

L'hon. M. PIRIE: Mais on n'impose pas les gains de capital.

L'hon. M. HAIG: On ne m'accorde non plus aucun dégrèvement si je subis des pertes.

L'hon. M. PRATT: C'est exact, mais vous pouvez choisir votre placement. Si la société réalise des gains de capital, vous ne versez pas d'impôts à cet égard.

L'hon. M. HAIG: Le même principe s'applique à tous les gains de capital. C'est là une tout autre histoire.

L'hon. M. EULER: Vous soutenez que la double imposition est une mauvaise affaire.

L'hon. M. HAIG: Tout conseiller en matière de placements vous encourage, lorsque vous le pouvez, à choisir des valeurs qui ne sont pas doublement imposées. Prenons les obligations. Les obligations émises par une société ne sont pas assujéties à la double imposition. Une société peut mettre des obligations sur le marché,—l'Aluminium paye 5¼ p. 100. Il y a l'impôt, c'est vrai, mais si j'achète des actions, je paye double impôt.

L'hon. M. CAMPBELL: La société n'a aucune peine à vendre ses actions.

L'hon. M. HAIG: Mais je puis à l'heure actuelle acheter ces actions sur le marché et elles me rapporteront 5½ p. 100.

L'hon. M. CRERAR: Je crois que M. Sheils désirerait formuler une autre déclaration.

M. SHEILS: J'aimerais compléter la réponse que je vous ai donnée par quelques chiffres que nos fonctionnaires m'ont fournis. L'association des manufacturiers a mené maintes enquêtes sur ce qu'on nomme la ventilation du prix de vente entre les diverses dépenses, pour en arriver au bénéfice net avant le paiement de l'impôt, et enfin aux impôts sur les dividendes, etc. Nous avons mené notre première enquête en 1948; elle a révélé un bénéfice de 6·2 c par dollar.

L'hon. M. CRERAR: L'impôt acquitté?

M. SHEILS: Non, avant la perception de l'impôt. L'année suivante, soit en 1949, ce chiffre est tombé à 5·8 p. 100. En 1950, les bénéficiaires ont remonté jusqu'à 7·1 c., dont 3·1 c. ont été versés en dividendes et 4 c. gardés en caisse pour remettre l'usine en état, etc. En 1951, le pourcentage a baissé à 5·8 c., dont 2·3 c. ont été versés en dividendes qui ont été de nouveau imposés, et 3·5 c. remis dans l'entreprise. De sorte que, comme vous le faisiez remarquer, il devient de plus en plus difficile de disposer de quelque argent pour réaffecter à de nouvelles immobilisations ou tout au moins d'avoir les capitaux suffisants pour ce faire. Si on le désire, nos calculs peuvent être consignés au compte rendu. (Voir appendice B à la suite du compte rendu de ces délibérations.)

L'hon. M. CRERAR: J'allais justement en faire la proposition.

L'hon. M. EULER: Évidemment il n'y a pas que là qu'on exige double imposition. Prenons la taxe de vente. Le manufacturier se fait rembourser la taxe par le marchand de gros sans doute et il ajoute ce montant à ses prix, de sorte que c'est sur ce prix que nous acquittons la taxe. C'est là un procédé cumulatif. Nous payons impôt sur impôt.

M. SHEILS: J'aimerais commenter brièvement la question des impôts et autres dépenses que se fait rembourser le manufacturier, si vous me le permettez.

Le PRÉSIDENT: Certainement.

M. SHEILS: C'est une bien belle théorie et tous nous aimerions l'appliquer intégralement. Mais de nos jours, nous nous heurtons à la concurrence de l'étranger. J'irai même jusqu'à affirmer que si, aujourd'hui, on relevait les impôts dont est grevée l'industrie des textiles ou celle des jouets, celles-ci ne pourraient se faire rembourser un seul sou par le public à cause de la concurrence provenant de l'étranger.

L'hon. M. CRERAR: Je suis tout à fait d'accord là-dessus. Ma remarque s'appliquait à la situation qui existait lors de la pénurie générale de marchandises. Ce n'était pas une question de prix, mais bien d'obtenir les marchandises. Mais il n'est plus question de cet avantage sous le régime de concurrence qui reprend de plus belle.

M. SHEILS: Il ne s'ensuit pas toujours qu'on puisse se faire rembourser.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, si l'interrogatoire est terminé, je remercie M. Sheils et ses collègues d'avoir bien voulu comparaître devant nous aujourd'hui et de nous avoir présenté un mémoire si au point. Il nous sera certainement très utile. Nous remercions aussi M. Sheils d'avoir répondu avec tant de bonne grâce à nos questions. Nous remercions tous et chacun.

Des voix: Très bien!

Le Comité s'ajourne.

## APPENDICE "B"

L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS CANADIENS  
(Incorporée)1404 Montreal Trust Building  
67 rue Yonge  
Toronto 1, Ontario

Circulaire n° 2476

Le 13 MAI 1952.

RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE SUR LA RÉPARTITION DU PRODUIT  
DES VENTES

Monsieur,

Le 10 mars, nous avons envoyé aux membres de l'Association des manufacturiers canadiens la lettre circulaire n° 2459 demandant leur aide dans une importante entreprise: recueillir des renseignements en vue de montrer la fausseté du mythe selon lequel l'industrie réalise des bénéfices excessifs.

La réponse à notre questionnaire a été des plus satisfaisante. Voici le résultat détaillé de notre enquête.

Les bénéfices de l'industrie manufacturière canadienne sur chaque dollar de ventes au cours de 1951 se sont élevés en moyenne à 5·8c. seulement, chiffre qui comprend 2·3c. versés sous forme de dividendes et 3·5c. versés de nouveau dans l'entreprise, comparativement à des bénéfices de 7·1c. sur chaque dollar de ventes en 1950, chiffre qui comprenait alors 3·1c. sous forme de dividendes et 4c. versés de nouveau dans l'entreprise.

Les chiffres ont d'autant plus d'importance que les membres de l'Association des manufacturiers canadiens qui ont répondu au questionnaire relatif aux bénéfices employaient plus de 320,000 personnes en 1950 et plus de 335,000 en 1951 et que la valeur nette de leurs ventes atteignait près de 4 milliards de dollars en 1950 et plus de 5 milliards en 1951.

L'Association des manufacturiers canadiens a commencé ses enquêtes il y a quatre ans en vue de connaître la véritable situation relative aux bénéfices. Selon les résultats d'enquêtes sérieuses sur l'opinion publique, les gens ont toujours été d'avis que les bénéfices de l'industrie manufacturière étaient beaucoup plus élevés qu'ils ne le sont en réalité. Les enquêtes que nous avons menées au cours des quatre dernières années ont démontré clairement que les bénéfices étaient à peine la moitié du chiffre que le public considérait comme un bénéfice raisonnable.

Notre première enquête, qui portait sur 1948, a révélé que les bénéfices s'élevaient à 6·2c. L'année suivante, ce chiffre est tombé à 5·8c. En 1950, année où l'impôt sur le revenu des sociétés était inférieur à celui de l'an dernier, les bénéfices s'élevaient à 7·1c. Cependant, l'an dernier, bien que le chiffre net des ventes ait atteint le niveau sans précédent de cinq milliards, en ce qui concerne les compagnies qui ont répondu à notre questionnaire national, les impôts de tous genres étaient plus élevés et les bénéfices à même le produit des ventes sont descendus à 5·8c., soit au même niveau qu'en 1949.

D'autres données recueillies au cours de l'enquête ont révélé que le nombre moyen d'actionnaires au cours des deux années financières des sociétés qui ont répondu au questionnaire était de 264,728 en 1950 et de 271,474 en 1951.

La valeur globale des placements des sociétés en question s'élevait à \$2,592,658,000 en 1950 et à \$2,827,729,000 en 1951.

Les impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu des manufactures en 1950 représentaient 4·9c. de chaque dollar provenant des ventes, soit juste 2·2c. de moins que les bénéfices qu'en ont retirés les actionnaires et les entreprises elles-mêmes pour les opérations de l'ensemble de l'année. En 1951, les impôts ont été non seulement plus élevés, mais ils correspondaient effectivement au bénéfice de 5·8c. sur chaque dollar de marchandises vendues. C'est dire qu'en 1951, le Gouvernement a touché, sous forme d'impôts, autant que l'industrie a réalisé sous forme de bénéfices.

Par le passé, on nous a critiqués sous prétexte que la façon reconnue d'établir le chiffre des bénéfices se fondait sur la valeur nette. Cette question est sujette à discussion; cependant, ce que nous cherchons à démontrer est bien simple: le chiffre exact en cents que le fabricant réalise sous forme de bénéfice, de ses ventes en dollars, et le peu d'influence que ce bénéfice a sur les prix.

Vous trouverez, au verso de la présente page, une ventilation détaillée des résultats de notre enquête sur la répartition du produit des ventes au cours de 1950 et 1951.

*Le directeur du service des renseignements,*  
D. P. KEOGH.

*L'administrateur général,*  
J. T. STIRRETT.

*Le président de la commission des  
renseignements,*  
W. E. WEAVER.

## ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS CANADIENS

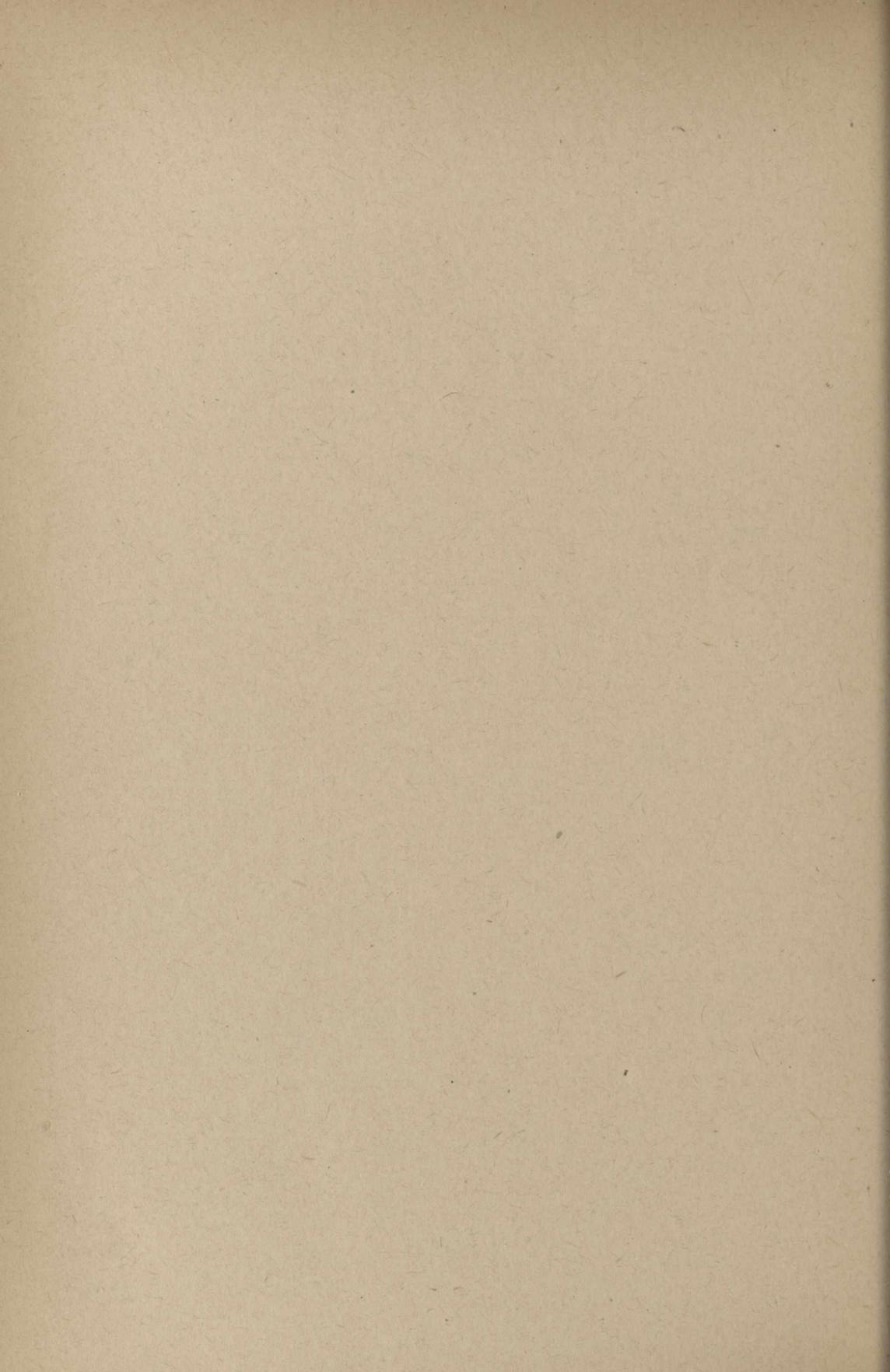
## SERVICE DES RENSEIGNEMENTS

Résultats de l'enquête sur la répartition du produit des ventes  
au cours des années financières 1950 et 1951

	1950		1951	
	\$	%	\$	%
1. Ventes nettes (c.à-d. produit brut des ventes, moins les remboursements et les allocations).....	3,918,609,000	98.7	5,015,578,000	99.0
2. Autre revenu.....	51,162,000	1.3	53,004,000	1.0
TOTAL.....	3,969,771,000	100.0	5,068,582,000	100.0
3. Traitements et salaires (Tous les traitements et salaires, y compris les traitements des directeurs, les honoraires des administrateurs, les sommes versées aux employés à l'égard de vacances ou de programmes de participation aux bénéficiaires ou destinés à accroître la production, à moins que ces sommes ne soient versées qu'au moment de la retraite de l'employé ou d'une façon semblable; dans ce cas elles figurent au n° 4).....	871,687,000	22.0	1,114,230,000	22.0
4. Prestations aux employés (programmes de pension, assurance vie, maladie ou hospitalisation en vertu d'un programme collectif, indemnisation des accidentés au travail, assurance-chômage, services médicaux, cafétérias, caisses de bienfaisance, clubs de 25 ans, etc.).....	50,189,000	1.3	64,396,000	1.3
5. Matériaux (y compris matières premières, pièces finies et semi-finies, matériaux achetés pour revente, matériaux utilisés au cours d'opérations de transformation ou d'assemblage; matériel d'emballage et d'expédition, mais à l'exclusion des fournitures d'atelier et d'usine, qui doivent être incluses dans le n° 7).....	1,838,024,000	46.3	2,378,031,000	46.9
6. Taxes d'accise et de vente (incluses dans le n° 1 ci-dessus versées ou à verser au gouvernement fédéral).....	116,476,000	2.9	176,237,000	3.5
7. Autres dépenses (y compris les fournitures d'atelier et d'usine, l'énergie, l'eau, les impôts municipaux, l'entretien, les réparations aux édifices, aux machines et à l'outillage (à l'exclusion des traitements et salaires et des prestations aux employés, inclus dans le n° 4 ci-dessus), les frais de bureau, d'administration et de vente, non compris ci-dessus, y compris les dons de charité et le service des intérêts).....	488,733,000	12.3	587,946,000	11.6
8. Dépréciation.....	126,312,000	3.2	156,122,000	3.1
9. Impôts sur le revenu (fédéral et provincial).....	194,344,000	4.9	297,675,000	5.8
10. Dividendes (dividendes déclarés sur les actions privilégiées et ordinaires).....	123,119,000	3.1	115,811,000	2.3
11. Fonds affectés à l'entreprise (montant du revenu de l'année non versé sous forme de dividendes).....	160,887,000	4.0	178,134,000	3.5
TOTAL.....	3,969,771,000	100.0	5,068,582,000	100.0
12. Nombre d'employés (moyenne au cours des 12 mois de l'année financière).....	320,361		335,460	
13. Nombre d'actionnaires (moyenne au cours des 12 mois de l'année financière).....	264,728		271,474	
14. Total des placements (total des immobilisations moins les engagements réels autres que les dettes fondées ou à long terme).....	2,592,658,000		2,827,729,000	







1952-1953

# SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS  
DU  
COMITÉ PERMANENT  
DES

## Relations commerciales du Canada

relativement à son enquête sur les mesures les plus propres,  
selon lui, à favoriser davantage l'application de  
l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord.

---

Fascicule 6

---

SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 1953

---

*Président:* L'honorable A. N. McLEAN

---

### TÉMOINS:

La Chambre de commerce du Canada:

M. Edward C. Wood, président du conseil d'administration.

M. A. Maxwell Henderson, président de la commission du commerce extérieur.

M. G. K. Blair, membre de la commission du commerce extérieur.

M. Morgan Reid, membre de la commission du commerce extérieur.

M. W. J. Sheridan, secrétaire administratif.

Le Congrès canadien des métiers et du travail:

M. P. R. Bengough, président.

M. L. E. Wismer, directeur des recherches et des relations extérieures.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1953

RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

*Président:* L'honorable A. N. McLEAN

Les honorables sénateurs:

Baird	Duffus	McDonald
Bishop	Euler	McKeen
Blais	Fraser	McLean
Buchanan	Gouin	Nicol
Burchill	*Haig	Paterson
Campbell	Howard	Petten
Crerar	Hushion	Pirie
Daigle	Kinley	*Robertson
Davies	Lambert	Turgeon
Dennis	MacKinnon	Vaillancourt (30)
Dessureault	MacLennan	

35 membres—(quorum 7)

\*Membre d'office

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux du Sénat du jeudi 26 février 1953:

“Qu’au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s’enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l’application de l’Article 2 du Traité de l’Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: “Elles s’efforceront d’éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d’entre elles-ou entre toutes”.

2. Qu’au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s’enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

- a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l’Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;
- b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l’Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l’engagement militaire de vingt années aux termes de l’Article 5 du Traité, par lequel “Les Parties conviennent qu’une attaque armée contre l’une ou plusieurs d’entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties”.

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d’adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l’agriculture, de l’industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d’entendre les représentations du monde des affaires de l’un ou l’autre des pays de l’OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l’enquête.

*Le greffier du Sénat,*  
L. C. MOYER.”

GENERAL INSTRUCTIONS

Faint, illegible text covering the majority of the page, likely bleed-through from the reverse side.

## PROCÈS-VERBAL

Le JEUDI 30 avril 1953

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations commerciales du Canada se réunit à 10 h. 30 du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs McLean, président; Bishop, Burchill, Campbell, Crerar, Duffus, Euler, Gouin, Haig, Lambert, MacLennan, McDonald, Paterson, Pirie et Turgeon.—15.

Le Comité passe à la suite de l'étude de l'ordre de renvoi du 26 février 1953.

Les représentants suivants de la Chambre de commerce du Canada sont entendus:

M. Edward C. Wood, président du conseil d'administration.

M. A. Maxwell Henderson, président de la commission du commerce extérieur.

M. G. K. Blair, membre de la commission du commerce extérieur.

M. Morgan Reid, membre de la commission du commerce extérieur.

M. W. J. Sheridan, secrétaire administratif.

Les représentants suivants du Congrès canadien des métiers et du travail sont entendus:

M. P. R. Bengough, président.

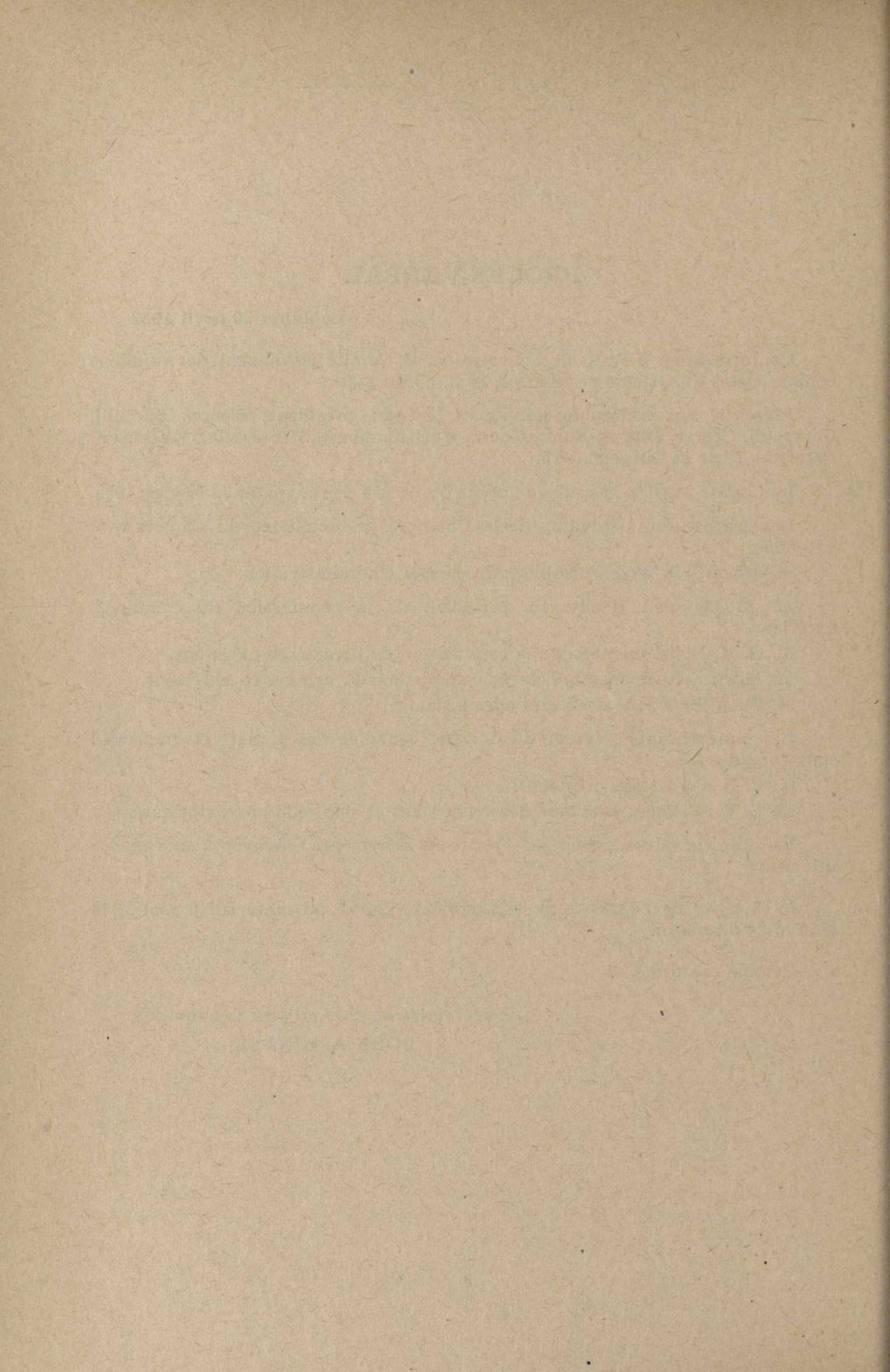
M. L. E. Wismer, directeur des recherches et des relations extérieures.

La suite de la discussion sur l'ordre de renvoi est renvoyée à une séance ultérieure.

A 12 h. 40 de l'après-midi, le Comité s'ajourne au mercredi 6 mai 1953 à 10 h. 30 du matin.

Certifié conforme.

*Le secrétaire en chef adjoint des comités,*  
JOHN A. HINDS.



## TÉMOIGNAGES

LE SÉNAT

OTTAWA, le jeudi 30 avril 1953

Le Comité permanent des relations commerciales du Canada, autorisé à enquêter et à faire rapport sur l'expansion du commerce entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord et les autres pays du monde libre, se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin.

L'hon. M. McLEAN occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables membres, c'est la sixième réunion du Comité des relations commerciales du Canada depuis qu'on lui a déféré la résolution présentée au Sénat le 12 février dernier et soumise à notre Comité le 26 février, après une longue discussion. Comme tous les membres sont au courant du texte de la résolution, je pense, je m'abstiendrai d'en donner lecture.

Ce matin, nous aurons le grand honneur d'entendre les délégués de deux éminents groupements, la Chambre de commerce du Canada et le Congrès canadien des métiers et du travail. Nous entendrons d'abord les représentants de la Chambre de commerce. Je prie donc le président du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Canada de nous présenter les membres de sa délégation.

M. Wood: Monsieur le président, honorables sénateurs, en ma qualité de président du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Canada, je voudrais d'abord vous remercier, au nom du conseil, de l'accueil bienveillant que vous faites à notre délégation et aux membres de la commission du commerce extérieur de notre chambre de commerce.

Je signale, à titre de renseignements, que la Chambre canadienne de commerce est composée d'environ 700 boards of trade et chambres de commerce dans les dix provinces et représente tous les genres d'entreprises commerciales, grandes et petites, les détaillants, les grossistes, les manufacturiers et les banquiers.

Avant de vous présenter les membres de notre délégation, si vous le voulez bien, je vais vous indiquer, dans ses grandes lignes, l'attitude de la Chambre à l'égard des relations commerciales sur le plan international. Notre ligue de conduite a été sanctionnée par le dernier congrès annuel de la Chambre, tenu en octobre l'an dernier, et a reçu l'approbation de l'ensemble des membres: Aujourd'hui, le Canada est l'une des principales nations commerçantes de l'univers. Son commerce extérieur influe sur le revenu de tous les citoyens canadiens. Par conséquent, il importe d'étendre nos relations commerciales avec les autres pays du monde si nous voulons mettre en œuvre un programme national destiné à assurer et à accroître la prospérité du Canada.

L'expérience que nous avons eue en ce qui concerne les restrictions imposées au commerce par l'État et le commerce par l'État depuis la fin de la seconde Grande Guerre indique clairement que les opérations commerciales, sur le plan international aussi bien que sur le plan national, s'effectuent d'une manière plus efficace lorsqu'on en laisse le soin à ceux qui ont le plus d'expérience dans ce domaine et qui s'en occupent de plus près, c'est-à-dire les hommes d'affaires eux-mêmes.

Le contingentement, les restrictions et les tentatives de l'État dans la sphère commerciale ne peuvent jamais remplacer l'expansion libre et naturelle du commerce résultant du travail des commerçants particuliers dont l'entreprise et l'initiative sont essentielles à une économie canadienne prospère. Tout en reconnaissant que certaines exceptions s'imposent en temps de guerre ou pendant une période de préparatifs de défense, la Chambre de commerce du Canada exhorte le Gouvernement à s'efforcer, par tous les moyens possibles, de supprimer les entraves au commerce international et d'abandonner la pratique du commerce par l'État.

La Chambre exhorte aussi le Gouvernement et les particuliers à s'efforcer de promouvoir le retour au commerce plurilatéral entre les nations, afin de permettre la libre circulation du capital partout dans le monde et de favoriser la libre convertibilité des devises.

La Chambre reconnaît qu'en vue d'assurer au Canada un commerce florissant et grandissant d'exportation, il faut importer des marchandises et des services des pays auxquels nous exportons. Nous exhortons donc le Gouvernement à faire tout en son pouvoir en vue de maintenir la liberté des échanges commerciaux. Bien que le niveau des importations au Canada ait été passablement élevé au cours des dernières années, tant des pays de la zone du dollar que de ceux de la zone du sterling, la Chambre s'inquiète de l'accroissement des droits douaniers, des restrictions monétaires et quantitatives visant les marchandises canadiennes, ce qui empêche présentement l'exportation d'une grande variété de marchandises canadiennes à plusieurs pays.

#### *Le Canada et la zone du sterling*

La Chambre estime que la meilleure façon de promouvoir les relations commerciales entre les nations du Commonwealth est de favoriser le commerce plurilatéral, la libre circulation du capital et la convertibilité des devises entre les divers pays du Commonwealth.

C'est avec regret que la Chambre signale l'existence continue de restrictions commerciales, monétaires et quantitatives qui restreignent les échanges commerciaux du Canada avec les pays de la zone sterling. Nous exhortons fortement tous les membres du Commonwealth à s'efforcer, par tous les moyens possibles, d'adoucir ces restrictions et de les maintenir au minimum compatible avec les difficultés auxquelles le Royaume-Uni et les pays du sterling doivent faire face à l'égard du dollar.

La Chambre est heureuse de constater que les gouvernements du Commonwealth se proposent de convoquer une conférence économique en novembre 1953. Sauf erreur, au cours de cette conférence les problèmes susmentionnés seront étudiés. La Chambre de commerce exhorte le gouvernement canadien à prendre toutes les mesures possibles en vue de favoriser une plus grande liberté des échanges commerciaux entre le Canada et les pays de la zone du sterling.

Nous formulons ensuite quelques commentaires sur la politique commerciale du Canada et des États-Unis, mais le mémoire de M. Henderson expose passablement bien ce point. La ligne de conduite dont je viens de vous exposer les grandes lignes servira de fond au mémoire que notre commission vous soumettra aujourd'hui, messieurs.

Je vous présente maintenant les membres de notre délégation: M. A. M. Henderson, président de la commission du commerce extérieur de la Chambre de commerce. M. Henderson vous présentera le mémoire et sera notre témoin principal. M. G. K. Blair de la société Massey-Harris. M. Morgan Reid, vice-président adjoint de la maison Simpson-Sears, M. W. J. Sheridan, secrétaire de la Chambre canadienne de commerce et M. E. J. Little, secrétaire de la commission du commerce extérieur.

Quand M. Henderson aura terminé la lecture de son mémoire, si vous désirez l'interroger, je suis certain qu'il sera heureux de répondre à vos questions. Si vous me le permettez, messieurs, je demanderai à MM. Blair, Reid et Sheridan de lui prêter main-forte.

Le PRÉSIDENT: Sûrement.

M. WOOD: Merci beaucoup.

L'hon. M. EULER: Pouvons-nous poser des questions à ce témoin?

Le PRÉSIDENT: Il vaudrait peut-être mieux entendre d'abord la lecture de son mémoire.

M. WOOD: Nous ferons volontiers ce que vous voudrez.

L'hon. M. EULER: On atteint passablement le cœur du problème. Je songe à ce qu'il a dit: "Le contingentement, les restrictions et les tentatives de l'État dans la sphère commerciale". La Chambre s'oppose probablement à ces choses, comme moi d'ailleurs. Va-t-il jusqu'à proposer l'abolition des droits tarifaires ou indiquer jusqu'à quel point il faut les abaisser?

M. WOOD: Non, monsieur; pas dans un cas en particulier. Je dois dire, à ce sujet, que notre attitude se borne à des principes généraux.

L'hon. M. EULER: Vous ne parlez pas des restrictions tarifaires.

M. WOOD: Pas en tant que telles ni en ce qui concerne un cas en particulier.

L'hon. M. HAIG: Il songe surtout aux contingents.

M. WOOD: Les contingents et les restrictions quant à la quantité. Je pense que le Canada a beaucoup fait en vue d'abaisser ses droits douaniers. Nous sommes d'avis que certains droits douaniers des pays de l'OTAN sont plus élevés qu'ils ne devraient l'être en ce qui concerne les produits canadiens, si on les compare aux droits canadiens qui frappent les produits de ces pays.

L'hon. M. EULER: Vous avez dit que vous favorisez, comme nous tous, l'expansion du commerce entre les nations; que nous devons acheter et vendre. Ne croyez-vous pas que la question des droits douaniers entre en ligne de compte?

M. WOOD: Assurément, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Je vous présente maintenant le président de la commission du commerce extérieur de la Chambre de commerce du Canada, M. Maxwell Henderson.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, j'aime toujours connaître l'occupation du témoin.

Le PRÉSIDENT: M. Henderson est secrétaire-trésorier de la Distiller's Corporation Seagrams, de Montréal.

L'hon. M. HAIG: Je sais que les gens achètent habituellement son produit sans qu'il soit nécessaire d'y faire beaucoup de réclame.

M. MAXWELL HENDERSON: Monsieur le président, honorables sénateurs et membres du Comité sénatorial des relations commerciales du Canada:

Qu'il me soit d'abord permis de vous dire à quel point nous vous sommes reconnaissants de votre invitation à comparaître aujourd'hui devant votre Comité en vue de vous exposer l'opinion de la Chambre de commerce du Canada sur l'important problème des relations économiques entre les États membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. (Nous avons ajouté en appendice au présent mémoire un exposé officiel de la ligne de conduite de la Chambre de commerce du Canada en ce qui concerne les relations commerciales avec les autres pays.)

La Chambre de commerce du Canada vous félicite de l'initiative que vous avez prise à l'égard de cette tâche importante. Nous appuyons sincèrement

vos efforts en vue d'étudier les raisons fondamentales de nos difficultés dans la sphère commerciale, surtout votre désir d'entendre l'opinion des hommes d'affaires qui s'occupent constamment de commerce.

Le présent mémoire est présenté par la commission du commerce extérieur de la Chambre de commerce du Canada, qui est une commission nationale permanente de la Chambre. Notre mémoire représente l'opinion actuelle des membres de la commission, répartis à travers le Canada.

Les relations commerciales du Canada sur le plan international sont de la plus haute importance pour l'économie de notre pays. Notre commerce extérieur influe sur le niveau d'existence de tous les citoyens canadiens. Le niveau d'existence élevé du Canada a toujours reposé sur notre commerce d'exportation. Nous possédons d'immenses ressources: mines, forêts, fermes, pêches; nous disposons d'une grande aptitude de production et nous sommes expérimentés dans l'emploi des méthodes de production en série. Cependant, notre population de moins de 15 millions ne peut consommer tout ce que nous produisons. Si nous voulons conserver à notre économie sa vigueur et assurer l'embauchage de nos ouvriers, nous devons exporter notre production excédentaire.

Mais le commerce extérieur ne peut exister lorsque le mouvement des marchandises se fait dans un sens seulement. La Chambre de commerce du Canada a abordé cet axiome dans l'exposé de sa ligne de conduite. Si nous voulons étendre le commerce du Canada sur le plan international, nous devons importer plus de marchandises et de services comme moyen de paiement et le Gouvernement doit faire tout en son pouvoir afin d'assurer en tous temps des échanges commerciaux dans les deux sens. En 1952, la valeur de nos exportations a dépassé 4,350 millions; ces exportations comprenaient surtout de la pâte de bois et du papier, du blé, des matières premières et des produits animaux. La valeur de nos importations en 1952 dépasse 4,000 millions; ces importations étaient principalement des produits du fer et de l'acier, des minéraux non-métalliques, des produits végétaux, des textiles et des produits chimiques. Le volume des échanges commerciaux du Canada place notre pays parmi les grandes nations commerçantes du monde. Le Canada occupe maintenant le troisième rang parmi ces nations (ayant remplacé la France) après les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Cependant, en ces dernières années, les exportations du Canada ont consisté surtout en produits primaires et semi-ouvrés. Les États-Unis et les marchés libres de l'Amérique latine continuent d'en recevoir la plus grande partie. Pour ce qui est de la zone du sterling, nos exportations à destination du Royaume-Uni comprenaient surtout des produits primaires expédiés par les organismes du gouvernement canadien au gouvernement britannique, c'est-à-dire au moyen d'échanges entre gouvernements. L'augmentation des restrictions commerciales, monétaires et quantitatives, surtout dans la région du sterling, constituait presque une interdiction à l'exportation d'une grande quantité de produits ouvrés canadiens à la zone du sterling, région commerciale la plus importante du monde. Dans son énoncé de ligne de conduite en matière de relations commerciales internationales, la Chambre canadienne de commerce, déclare énergiquement que le gouvernement et les particuliers doivent continuer de déployer tous les efforts possibles en vue de promouvoir le retour aux échanges plurilatéraux, la libre circulation du capital partout dans le monde et la libre convertibilité des devises. L'expérience que nous avons eue en ce qui concerne les restrictions imposées au commerce par l'État et le commerce par l'État depuis la fin de la seconde Grande Guerre indique clairement que les opérations commerciales, sur le plan international aussi bien que sur le plan national, s'effectuent d'une manière plus efficace lorsqu'on en laisse le soin à ceux qui ont le plus d'expérience dans ce domaine et qui s'en occupent

de plus près, c'est-à-dire aux hommes d'affaires eux-mêmes. Le contingentement, les restrictions et les tentatives de l'État dans la sphère commerciale ne peuvent jamais remplacer l'expansion libre et naturelle du commerce résultant du travail des commerçants particuliers. De telles restrictions accroissent le coût des importations d'un pays car elles obligent le pays importateur, à acheter ses marchandises de sources moins alléchantes où les frais sont habituellement plus élevés.

Nous traversons une année critique pour le commerce extérieur du Canada. Bien que les réserves d'or et de dollars des pays de la zone du sterling aient augmenté d'une façon encourageante, on est encore loin d'avoir réglé le problème de la balance des paiements dans la plupart des pays non rattachés au dollar. Le chancelier R. A. Butler du Royaume-Uni a déjà déclaré qu'il n'entrevoit pas qu'on puisse le résoudre cette année. Le rapport économique du gouvernement britannique pour l'année 1953, publié le 30 mars dernier, indique qu'on ne pourra maintenir le niveau d'existence au Royaume-Uni qu'en augmentant la production et les exportations. Au lieu du déficit de 400 millions de livres sterling que le Royaume-Uni avait accusé en 1951, il avait, en 1952, un excédent de 170 millions de livres, à l'exclusion d'une somme de 121 millions de livres affectée à l'aide en matière de défense. On estime que la Grande-Bretagne doit, en vue d'acquitter ses engagements outre-mer en 1953, accumuler un excédent de 300 à 350 millions de livres sterling. Les réserves d'or de la zone du sterling, qui atteignent actuellement 2 milliards de dollars, ne sont pas suffisantes pour garantir la sécurité économique de ces pays.

En 1953-1954, on pourra affecter beaucoup moins de dollars à la zone du sterling sous forme d'aide directe des États-Unis. En l'absence d'une solution, qui ne peut être espérée cette année selon M. Butler, le Canada doit risquer de voir son commerce outre-mer diminuer encore non seulement par l'imposition par l'État de nouveaux contingents et de nouvelles restrictions, mais aussi par l'établissement d'industries locales dans les pays rattachés au sterling où il ne serait pas toujours économique d'obtenir les marchandises achetées en ce moment dans des pays du dollar.

Cette année a une grande importance en ce qui concerne les relations commerciales du Canada avec les États-Unis. Le Congrès américain doit être saisi de la loi sur les accords de réciprocité commerciale, qui cessera d'être en vigueur à la mi-juin. L'approbation de la recommandation du président Eisenhower, proposant au Congrès d'étudier et de proroger cette loi, revêt une importance capitale pour tous les pays faisant le commerce avec les États-Unis, et surtout pour le Canada. Il est vrai que la prorogation de la loi dans sa forme actuelle ne comporte que des avantages restreints, étant donné que la plupart des concessions autorisées par la loi ont déjà été accordées. Le président a aussi demandé au Congrès d'adopter la Customs Simplification Act, qu'on cherche à mettre en vigueur depuis longtemps. L'attitude de secteurs importants du monde des affaires aux États-Unis à l'égard du besoin de cette mesure est très encourageante pour tous les pays faisant le commerce avec les États-Unis. La Chambre de commerce du Canada n'a cessé d'en souligner l'importance depuis la présentation initiale de la mesure.

Un autre événement d'importance capitale pour le Canada est la réunion que tiendront probablement plus tard cette année les nations signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). L'accord commercial signé à Torquay en 1950-1951 est en vigueur pour une période de trois ans; il doit donc être prorogé cette année ou au début de 1954. Il convient de reconnaître que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a entraîné l'abaissement de certaines entraves tarifaires à l'avantage du Canada. En même temps, l'accord a établi un code de ligne de conduite dans un domaine où on n'avait jamais auparavant reconnu de principes de ce genre.

Cependant, l'expérience du Canada en ce qui concerne l'Accord en question a été quelque peu décevante. Le Canada s'est toujours efforcé de maintenir les concessions tarifaires promises, selon l'esprit et la lettre de l'Accord, mais plusieurs autres signataires, y compris les États-Unis, ont manqué et continuent de manquer aux engagements qu'ils ont contractés aux termes de cet Accord. En outre, d'autres signataires, tout en respectant la lettre de l'Accord, continuent d'imposer des restrictions que ne justifie pas leur situation actuelle à l'égard de la balance des paiements. L'incertitude qui règne actuellement en ce qui concerne la politique économique internationale des nations peut expliquer cette attitude. On ne saurait trop souligner l'importance de l'expansion de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce pour le commerce extérieur des nations libres.

Le commerce international doit toujours se faire dans les deux sens. Un pays laissé à lui seul ne peut maintenir un niveau d'existence très élevé sans importer des marchandises et des services de l'étranger; cela est d'autant plus vrai d'un pays en pleine expansion comme le Canada, qui accepte des prêts et des placements de l'étranger. Mais pour importer des marchandises et des services, un pays doit être disposé à effectuer le paiement et en mesure de le faire; la seule façon de procéder est d'exporter ses propres marchandises et services. Ainsi, le commerce international suscite des problèmes relatifs à la balance des paiements. Aujourd'hui, il n'existe pas de collaboration entre les nations du monde libre en ce qui a trait aux problèmes relatifs à la balance des paiements. A notre avis, c'est là la source de toutes les difficultés.

Nous estimons qu'il est inutile d'exposer de nouveau ici les nombreux éléments complexes à la base de ce problème ou de nous arrêter aux avantages qui pourraient découler d'une solution du problème, si élémentaire soit-elle. De fait, monsieur le président, ces points ont été exposés à votre Comité assez longuement le 25 mars par un de nos organismes affiliés, le Board of Trade de Québec. Nous sommes reconnaissants au conseiller économique de cet organisme, M. Alfred M. Landsberger, de son apport dans ce domaine. La commission du commerce extérieur de la Chambre de commerce du Canada partage la conclusion du Board of Trade de Québec, qui estime que toute tentative en vue d'améliorer fondamentalement le régime de collaboration économique entre les nations démocratiques du monde libre doit d'abord commencer par une collaboration ordonnée à l'égard des questions relatives à la balance des paiements.

Les membres de la commission du commerce extérieur de la Chambre canadienne de commerce sont d'avis qu'on peut dire que les bases de cette collaboration sont en voie d'édification, si l'on en juge par les récentes déclarations des gouvernements américain et britannique. Ces déclarations, comme celles du gouvernement canadien, soulignent qu'il importe grandement de mettre en œuvre des programmes destinés à favoriser les échanges plurilatéraux, la libre circulation du capital, l'expansion économique et la convertibilité des devises.

Dans son discours sur l'état de l'Union, le président Eisenhower a souligné l'importance de la ligne de conduite des États-Unis en matière commerciale et des relations économiques avec les nations du monde libre. Il a insisté sur l'importance qu'il y avait d'édifier, grâce à la collaboration des nations libres, un régime économique solide pouvant se suffire à lui-même, tout en assurant la puissance militaire nécessaire pour prévenir l'agression et accroître la production de façon à améliorer le niveau d'existence. Le 7 avril, le président a officiellement demandé au Congrès de proroger pendant une autre année la loi sur les accords de réciprocité commerciale dans sa forme actuelle, afin de permettre d'effectuer une étude complète et détaillée de la politique étrangère des États-Unis en matière économique. Il a souligné qu'une telle étude s'impose en vue de trouver des solutions plus efficaces au problème économique

international qui confronte présentement les États-Unis et leurs alliés de la communauté des nations libres. Il a déclaré qu'aucun aspect de la politique américaine n'est plus important que le cours des relations économiques des États-Unis avec d'autres nations. Il a déclaré que la stabilité économique future du monde libre et la paix dans le monde, objectif suprême, dépendaient dans une large mesure, de la sagesse des décisions du Congrès des États-Unis. La sécurité des États-Unis repose tout autant sur le bien-être économique et la stabilité des autres nations libres que sur leur propre puissance militaire.

Le règlement des problèmes économiques du monde libre exige la collaboration de tous. Si énergiques que soient la direction des États-Unis et leur travail en vue de la réalisation de ces objectifs, ils ne peuvent s'attaquer seuls à ce problème. Le président a souligné deux vérités fondamentales: La participation des États-Unis à cette tâche est tellement importante que son succès en dépend au plus haut point et ce succès revêt une importance extrême pour les États-Unis.

Pour ce qui est de la zone du sterling, la Chambre de commerce du Canada est parfaitement au courant des efforts que déploient actuellement les gouvernements canadien et britannique en vue d'atteindre les objectifs envisagés. Elle se rend également compte des difficultés que comportent ces problèmes.

Le communiqué officiel, publié le 15 décembre 1952, à la fin de la conférence économique du Commonwealth, expose clairement les programmes sur lesquels les membres du Commonwealth des nations britanniques se sont entendus en vue d'assurer une plus grande collaboration économique entre les nations du monde libre. La conférence avait été convoquée en vue de trouver des moyens d'accroître la puissance économique des pays du Commonwealth, y compris les colonies, et de créer des conditions permettant à leurs populations de contribuer à assurer à leur propre pays et au reste du monde la prospérité et le bien-être.

La Chambre de commerce du Canada est d'avis que les programmes et énoncés de la conférence constituent un progrès marqué dans la façon d'envisager ce problème. Il est à noter que la conférence a proposé qu'on cherche à faire accepter ce plan par les gouvernements des États-Unis et des nations européennes dont la collaboration est essentielle et de travailler, dans la mesure du possible, par l'entremise des organismes internationaux s'occupant de finances et de commerce.

Bien qu'aucun détail n'ait été publié à ce sujet, la Chambre a remarqué avec beaucoup d'intérêt l'accueil qu'on a fait au chancelier R. A. Butler lors de sa récente visite à Washington et à Ottawa. Il est maintenant évident qu'en attendant que les gouvernements des États-Unis et du Canada se prononcent sur les propositions de M. Butler, les entreprises commerciales privées ne peuvent élaborer des plans de longue haleine dans le domaine du commerce international.

Nous avons aussi remarqué que le chancelier Butler et le ministre des Affaires étrangères Eden ont été bien reçus lorsqu'ils se sont entretenus avec les gouvernements européens à la fin de mars. Pour la première fois depuis plusieurs années, les autorités compétentes dans ce domaine complexe semblent avoir adopté une attitude définie, ce qu'on peut, dans une large mesure, attribuer à l'initiative des Anglais. Dans cette mesure, une certaine entente règne où il n'existait préalablement que confusion. Le plan du Commonwealth, comme on le désigne maintenant, comprend deux groupes de décisions de nature fondamentalement différente. Le premier a trait aux objectifs de la politique économique dans le domaine international et le second vise les organismes et institutions. Il semble maintenant certain que le gouvernement britannique soit convaincu qu'il faut envisager comme objectif ultime la livre sterling libre de toute restriction en matière d'échange. La livre devrait de

nouveau pouvoir être librement convertie contre toutes les devises et il devrait exister un régime d'échange dans lequel le mouvement des marchandises ne serait assujéti qu'à des droits douaniers uniformes et à des règlements ordinaires en matière de commerce.

Une autre mesure encore plus importante en vue de la clarification se révèle dans l'attitude britannique vis-à-vis du Fonds monétaire international dont la principale raison d'être est de promouvoir la stabilité et la convertibilité des devises, et vis-à-vis de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui a pour objet de stabiliser et d'abaisser en fin de compte les tarifs douaniers et de supprimer les restrictions quantitatives au commerce. On a bien hâte de connaître l'attitude des États-Unis à l'égard de ces objectifs.

Au cours des dix derniers jours, la commission du commerce extérieur de la Chambre de commerce a étudié ces problèmes directement avec les hommes d'affaires de l'Ouest canadien. Voici en quelques mots l'opinion des membres de la commission du commerce extérieur à Vancouver et Winnipeg:

1. Tous sont d'accord pour reconnaître qu'il faut accroître le commerce international entre les nations libres. Il y a plus qu'une question de commerce en jeu: il y va de meilleures relations économiques au sein du monde libre et de l'affermissement de la puissance du monde libre afin qu'il puisse faire face au danger commun.
2. Étant donné la situation actuelle, on estime que le gouvernement canadien ne devrait pas entraver la réalisation de l'objectif, qui est l'expansion du commerce international, en imposant de nouvelles restrictions au commerce international en ce moment.

La commission du commerce extérieur de la Chambre de commerce du Canada est d'avis qu'il serait utile de répéter ici les difficultés économiques des nations libres, de s'attendre à une attitude trop bienveillante de la part des États-Unis ou de formuler des propositions fragmentaires, si intéressant que cela puisse paraître du point de vue purement canadien et national.

Le Congrès des États-Unis est présentement saisi des propositions du président Eisenhower et il lui appartient de les approuver. Nous ignorons encore quels seront les résultats des entretiens que le chancelier Butler a eus le mois dernier avec le gouvernement des États-Unis et celui du Canada. La commission du commerce extérieur de la Chambre de commerce du Canada est d'avis qu'il faudrait réaliser d'autres progrès en ce sens avant que les commerçants canadiens puissent élaborer et appliquer des programmes d'une manière ordonnée. Nous proposons donc que le gouvernement canadien institue une commission canadienne officielle qui s'occuperait de promouvoir les relations commerciales du Canada sur le plan international, d'élaborer les programmes et de tracer la ligne de conduite en vue d'obtenir promptement des résultats efficaces dans l'intérêt des commerçants canadiens et de l'ensemble de la nation. Nous proposons qu'une telle commission soit constituée de représentants du gouvernement canadien, des hommes d'affaires canadiens et peut-être d'autres groupes; ses attributions devraient être approuvées par le gouvernement et les autres groupes qui y seraient représentés, puis promulguées par décret du gouvernement.

Cela termine nos remarques, monsieur le président. Nous vous remercions de nous avoir permis de vous exposer nos vues.

L'hon. M. HORNER: Je me permets de signaler à M. Henderson qu'un autre important comité doit se réunir bientôt celui de la Banque et du commerce,— et que plusieurs sénateurs ont dû nous quitter pour se rendre à cette réunion.

M. HENDERSON: Je comprends.

Le PRÉSIDENT: J'allais l'annoncer. Nous espérons qu'ils pourront revenir.

L'hon. M. PIRIE: Je pense que plusieurs autres doivent partir. Quel est votre quorum?

Le PRÉSIDENT: Sept.

L'hon. M. MACLENNAN: Hier soir, j'ai lu dans le *Christian Science Monitor* qu'une commission du Congrès étudie le tarif douanier en vue de l'augmenter. Vous n'avez pas vu ce journal?

M. HENDERSON: En vue d'augmenter le tarif américain?

L'hon. M. MACLENNAN: Oui, contre tous sans exception.

M. HENDERSON: Nous avons remarqué certains articles dans les journaux au sujet de l'accroissement du sentiment protectionniste aux États-Unis. Cependant, comme le président des États-Unis doit formuler d'importantes déclarations, nous sommes d'avis qu'il faut s'en tenir aux déclarations qu'il a déjà faites et à celles que d'autres hommes éminents des États-Unis ont formulées. Je signale, en passant, que le président des États-Unis doit exposer à la radio, à trois heures cet après-midi, la politique de son pays en matière de défense et indiquer comment il entend à l'avenir aborder le problème du dollar aux fins d'aide à la défense.

L'hon. M. MACLENNAN: Cet article donnait à entendre que le Congrès n'appuierait pas le président.

M. HENDERSON: A mon avis, il n'y a aucun doute qu'il y aura une forte discussion, mais tant que la ligne de conduite n'aura pas été annoncée officiellement et que le président n'aura pas formulé d'autres déclarations, nous estimons qu'il ne serait guère utile de critiquer les États-Unis.

L'hon. M. EULER: Pour continuer dans cet ordre d'idée, monsieur Henderson, nous sommes tous quelque peu bouleversés par la tendance qui semble exister aux États-Unis vers l'accroissement du tarif; quoi que dise ou pense le président Eisenhower, il aura peut-être de la difficulté à se rallier l'appui du Congrès américain. Je pense que c'est un fait. J'allais me reporter au passage suivant de votre exposé: "Étant donné la situation actuelle, on estime que le gouvernement canadien ne devrait pas entraver la réalisation de l'objectif, qui est l'expansion du commerce international, en imposant de nouvelles restrictions au commerce international en ce moment."

Je suppose que vous voulez dire par là que les Canadiens sont naturellement enclins, malgré la violation des accords généraux sur les tarifs douaniers et le commerce de la part des États-Unis, à ne pas recourir aux représailles en ce moment. En d'autres termes, vous ne proposeriez pas que le Canada use de représailles?

M. HENDERSON: En effet, c'est exact, monsieur. Nous sommes d'avis qu'il serait prématuré d'agir ainsi au Canada en ce moment.

L'hon. M. BURCHILL: Vos remarques au sujet de la Grande-Bretagne m'intéressent. J'en conclus qu'à votre avis nous aurons plus de difficultés à l'avenir à commercer avec la Grande-Bretagne à cause de la pénurie de dollars. Est-ce exact?

M. HENDERSON: A mon avis, monsieur, la réponse à cette question dépend, dans une large mesure, de l'attitude des États-Unis. Ce sont eux qui détiennent les atouts en ce moment; tant qu'ils ne révéleront pas leurs intentions, je ne vois pas comment la Grande-Bretagne pourrait tracer son programme plus que nous pouvons le faire.

L'hon. M. BURCHILL: Vous avez dit que le Royaume-Uni a réalisé un excédent de 170 millions en 1952 et qu'on prévoit qu'il lui faudra, pour acquitter les engagements outre-mer en 1953, un excédent de 300 à 350 millions. C'est dire que la Grande-Bretagne doit restreindre ses achats payables en dollars.

M. HENDERSON: Absolument, monsieur. Oui.

L'hon. M. BURCHILL: Par conséquent, ceux d'entre nous qui doivent compter sur le marché britannique pour écouler leurs produits éprouveront plus de difficultés à l'avenir si la Grande-Bretagne ne possède pas les dollars nécessaires.

M. HENDERSON: C'est l'opinion des hommes d'affaires qui font partie de notre commission, monsieur.

L'hon. M. BURCHILL: Le montant que vous avez cité comprend de nombreux engagements du gouvernement en ce qui concerne les paiements sur des prêts, le versement d'intérêt et le reste, n'est-ce pas? Vous dites qu'il doit acquitter certains engagements outre-mer. Si les gouvernements outre-mer adouciaient les conditions faites à la Grande-Bretagne et étendaient la durée des paiements, cela n'aiderait-il pas l'entreprise privée? Cela ne mettrait-il pas des dollars à la disposition des commerçants privés?

M. HENDERSON: Oui, je le pense. Cependant, à la suite des longs entretiens que nous avons eus avec les membres de notre commission du commerce extérieur dans l'Ouest, je pense que nous pouvons dire qu'à notre avis le Canada a fait tout ce qu'il pouvait pour aider la Grande-Bretagne, en étendant la durée des prêts ou en l'aidant à gagner des dollars au pays, et ainsi de suite. En d'autres termes, compte tenu de notre population de 15 millions, nous avons fait à peu près tout ce que nous pouvions faire, étant donné la situation économique.

L'hon. M. BURCHILL: Je suppose que ce sont les États-Unis qui détiennent la clé du problème?

M. HENDERSON: Oh, oui.

L'hon. M. CRERAR: Monsieur le président, la situation n'est-elle pas la suivante: les pays dits du dollar sont incapables de soutenir la Grande-Bretagne et le reste de l'Europe. C'est précisément ce que nous avons fait, sans doute sagement, jusqu'ici. Comme M. Henderson, je suis d'avis que nous ne pouvons agir ainsi en permanence et que, pour des raisons évidentes, nous ne pourrions continuer d'appliquer un programme de ce genre.

Pour ce qui est des États-Unis, les membres du Congrès, comme tous les parlementaires, aiment à parler et il est certain qu'ils parleront longuement de la question du commerce. Cependant, j'ai encore bon espoir que le président Eisenhower réussira à faire proroger le programme de réciprocité commerciale mis en œuvre par ses prédécesseurs. La majorité des membres du Congrès l'appuieront sans doute à ce sujet. Le président Eisenhower cherche évidemment à remettre son parti républicain sur pied. Il est certain qu'il y a eu de graves dissensions au sein de son parti dans le passé et qu'il désire réaliser l'unité. Je doute fort, cependant, qu'il pousse son programme d'unification jusqu'au point de revenir sur ses idées en matière de commerce; avant longtemps, les États-Unis devront régler ce problème. Je partage entièrement les opinions exprimées dans le mémoire, monsieur le président. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le mémoire qu'on nous a présenté plus tôt insistait sur le même point: savoir que le commerce doit se faire dans les deux sens, que si nous imposons des entraves aux autres pays, avant longtemps nous ne pourrions leur vendre nos propres produits. A mon avis, les Américains se rendent de plus en plus compte de cette vérité. Ils sont en voie d'apprendre les principes élémentaires de l'économie. Quoi qu'il arrive, les événements ne donnent pas raison aux isolationnistes en matière d'économie. Nous aurons peut-être des déceptions et des contrariétés, mais logiquement les événements nous donneront raison contre ces isolationnistes. J'en suis fermement convaincu.

L'hon. M. EULER: Vous êtes très optimiste.

L'hon. M. CRERAR: Non, je ne le pense pas; quoi qu'il en soit, je préfère être optimiste plutôt que pessimiste. Pour ma part, l'énoncé de ce mémoire me plaît. Je suis convaincu que moins il y aura d'intervention de la part des

gouvernements, ici ou ailleurs, sous forme de mesures de protection, de régies ou autre chose, mieux nous nous en sentirons. Ces choses ne donnent jamais rien. Le gouvernement est le dernier organisme au monde qui devrait chercher à réglementer la destinée économique d'un pays par sa sagesse. Ce qu'il devrait faire c'est laisser les gens libres de travailler, de redoubler leur énergie et accroître leur commerce. En qualité de partisan de la libre entreprise, monsieur Henderson, je partage entièrement vos vues à ce sujet.

L'hon. M. EULER: Vous n'avez pas dit un libre-échangiste, mais un partisan de la libre entreprise.

L'hon. M. CRERAR: J'allais poser à M. Henderson une question que j'ai posée l'autre jour.

Le PRÉSIDENT: Je pense, sénateur Crerar, que les hommes d'affaires, exception faite des gouvernements et des organismes comme celui que nous entendons ce matin, comprennent de plus en plus, grâce à la propagande à ce sujet, que le commerce doit se faire dans les deux sens s'ils désirent conserver leurs débouchés sur les marchés internationaux.

Monsieur Henderson, j'ai lu récemment qu'il se fait beaucoup plus de commerce dans le monde aujourd'hui en échange de sterling que de dollars. J'ai été fort étonné d'apprendre qu'en ce moment le sterling sert plus que le dollar dans les échanges commerciaux.

M. HENDERSON: Je demande à M. Blair, qui voyage beaucoup dans les deux zones, de vous l'expliquer.

M. BLAIR: D'une façon générale, je dirais qu'il est vrai que la valeur globale des échanges dans la zone du sterling est supérieure à celle de la zone du dollar. Le principal problème consiste à trouver un moyen de transformer le sterling en dollars en passant par les devises des autres pays.

L'hon. M. TURGEON: Si l'on pouvait convertir le sterling en dollars le problème serait passablement bien réglé?

M. BLAIR: Je ne dirais pas que cela réglerait le problème, mais ce serait certes un pas important dans la bonne voie.

L'hon. M. HORNER: Pourriez-vous nous proposer un moyen de réaliser la convertibilité?

M. BLAIR: Si j'avais le talent nécessaire pour résoudre ce problème, je pense que je me présenterais comme premier ministre. Il existe un grand nombre de propositions à ce sujet; cependant, comme nous le signalons dans le mémoire, nous sommes d'avis que le seul moyen de régler éventuellement le problème c'est d'obtenir la collaboration constante des nations.

L'hon. M. HORNER: Il semble que les divers moyens que nous avons essayés, comme l'accord de Bretton-Woods et le reste, n'aient servi qu'à ajouter à la confusion au lieu d'améliorer la situation.

M. BLAIR: Il n'y a aucun doute que les méthodes proposées se sont souvent révélées inefficaces, mais je pense que d'une façon générale le principe de la collaboration par l'entremise d'organismes internationaux conduit dans la bonne direction. Reste maintenant à savoir si nous pouvons continuer d'utiliser les organismes déjà établis, en les réorganisant en vue de chercher à atteindre l'objectif qu'ils s'étaient tracé au début. Je ne saurais non plus dire s'il faudrait aborder le problème d'une façon entièrement différente. Cependant, je suis personnellement d'avis qu'en réorganisant le Fonds monétaire international afin qu'il puisse réaliser le genre d'unité mondiale sur laquelle doivent s'appuyer les principes d'action du Fonds, nous pourrions atteindre l'objectif qu'envisageait le Fonds au début, la reconvertibilité pour le commerce plurilatéral.

L'hon. M. EULER: Pour en venir au point, diriez-vous que pour attaquer le problème à sa racine il faudrait que les États-Unis consentent davantage à accepter des marchandises de l'étranger?

M. BLAIR: Ce point est fort discuté et les opinions sont grandement partagées, non seulement entre le reste du monde et les États-Unis, mais même aux États-Unis. Il est difficile de prédire dans quelle mesure on pourrait améliorer la situation en abolissant complètement les restrictions tarifaires aux États-Unis.

L'hon. M. EULER: Ce n'est pas tout à fait cela que je proposais, mais très nettement la diminution de leurs tarifs et la levée des restrictions.

M. BLAIR: Il serait très difficile de dire dans quelle mesure cela améliorerait le volume du commerce.

L'hon. M. EULER: Vous n'en admettez pas moins que cela améliorerait la situation?

M. BLAIR: Mais la question est de savoir dans quelle mesure.

L'hon. M. HORNER: Je crois que M. Bevin et d'autres ont signalé qu'on pourrait faire un meilleur usage de l'or enfoui à Fort-Knox, par exemple.

M. BLAIR: Cela nous achemine vers un autre problème fort important.

L'hon. M. CRERAR: Je ne saurais me ranger de l'avis qu'a exprimé le témoin, tantôt, à savoir qu'on pourrait simplifier ou même régler ce problème,—si j'ai bien compris,—en augmentant les ressources dont dispose le Fonds monétaire international. Si je ne m'abuse, je dois dire que je ne vois guère où cela pourrait nous conduire, car voici ce qui se produirait: en admettant que les ressources du Fonds monétaire international fussent décuplées, il reste que ces ressources proviendraient en grande partie de l'Amérique du Nord. Le Fonds monétaire international se mettrait alors à faire des opérations, des dettes seraient contractées et, en réalité, ce qui se passerait, c'est que le Fonds monétaire international se rendrait garant des opérations pour l'instant. A mon avis, la question se résume à ceci: c'est qu'il n'y a guère de différence entre cette façon de procéder et celle qui consiste, par exemple, en ce que les pays de la zone du dollar continuent à prêter aux pays dits de la zone du sterling.

L'hon. M. EULER: La même chose.

L'hon. M. CRERAR: On ne saurait trouver de remède que si les pays de la zone du dollar consentent d'accepter des marchandises des pays de la zone du sterling, car tel est là le problème qui se pose: sterling contre dollars. On pourrait en arriver là en adoucissant les règlements relatifs à la douane, en facilitant les échanges commerciaux, en réduisant les tarifs douaniers, etc. Mais, à mon sens, ces mesures ne suffiraient pas à résoudre le problème, à moins que de leur côté les pays de la zone sterling ne fassent quelque chose. Si nous prenons la Grande-Bretagne comme exemple, je doute fort que ce pays puisse maintenir son programme de paternalisme d'État à l'échelle actuelle, laquelle suppose des salaires élevés et notamment des heures de travail plus courtes, ainsi que toutes sortes d'autres choses du même genre, et en même temps se remettre sur pied. Et nous, au Canada, nous essayons d'en faire autant, de même qu'aux États-Unis. Nous avons sur la Grande-Bretagne, l'avantage de disposer de ressources immenses. Par conséquent, il n'existe pas de solution facile au problème que pose l'échange dollar-sterling. Au fond, le problème est d'ordre politique, c'est-à-dire jusqu'à quel point les gouvernements peuvent-ils, de nos jours, faire vivre leurs peuples et adopter des programmes sensés. Voilà, à mon sens, le nœud du problème.

M. HENDERSON: C'est pourquoi, monsieur le président, le comité est d'avis que le problème de la balance des paiements, lié comme il l'est à l'économie interne de ces pays, constitue la pierre angulaire de toute cette question. Il importe à ces pays d'équilibrer leur économie interne avant qu'ils puissent s'occuper de balancer leur commerce extérieur.

L'hon. M. HORNER: Ne s'agit-il pas plutôt de la grande variété des coûts de production, des heures de travail et des salaires? Ces éléments ne posent-ils pas des obstacles au commerce? Ainsi, le Canada ne peut accepter des marchandises dont la fabrication est assurée par des ouvriers qui consentent à travailler douze heures par jour pour un salaire inférieur de moitié à celui que nos ouvriers accepteraient. Voilà la pierre d'achoppement, n'est-ce pas?

M. HENDERSON: En effet. Je présume que c'est au Japon que vous pensez?

L'hon. M. HORNER: Oui, et à l'Allemagne.

M. HENDERSON: J'aimerais demander à M. Reid de dire quelques mots sur ce sujet, mais d'après ce que j'ai lu, de façon générale, et d'après l'étude que j'ai faite de ce problème, j'estime être en mesure de dire que, dans quelques-uns de ces pays, notamment en Grande-Bretagne, les prix ont augmenté de façon phénoménale par suite de l'inflation qui y sévit; mais évidemment, pour ce qui est du Japon et de l'Allemagne, le niveau de vie y est tellement inférieur au nôtre qu'un grave problème se pose pour nous.

L'hon. M. HORNER: Et deux pays avec lesquels, vu les circonstances actuelles, des échanges commerciaux constituent presque un impératif.

M. HENDERSON: Absolument, si nous voulons nous en tenir à notre programme.

L'hon. M. HORNER: Et à notre sécurité.

M. REID: Monsieur le président, ce que vient de dire M. Henderson est tout à fait juste. Il est un autre élément dont il faut tenir compte: prenons le cas d'un pays où les salaires sont peut-être bas comparativement à ceux auxquels nous sommes habitués chez nous; cela ne veut pas dire nécessairement que ce pays exercera une concurrence plus forte à l'égard d'une grande variété de produits, pour la bonne raison qu'il n'a pas aussi facilement accès aux matières premières que les pays auxquels il fait concurrence. Deuxièmement, il est possible qu'il ne puisse disposer des machines, du matériel et des connaissances techniques qui permettent aux autres nations de verser des salaires plus élevés en vue de produire avec beaucoup plus d'efficacité le même produit.

L'hon. M. EULER: Croyez-vous que l'Allemagne occidentale est dans ce cas?

L'hon. M. HORNER: Pas du tout.

M. REID: Pour ce qui est des connaissances techniques, certainement pas. Je crois que l'Allemagne occidentale a connu une remarquable renaissance industrielle depuis la guerre, il n'y a aucun doute là-dessus; je parlais simplement de principes de base.

L'hon. M. DUFFUS: Le comité a longuement discuté, monsieur le président, et j'ai écouté beaucoup plus que je n'ai parlé, mais il me semble, de façon générale, que si ces pays manifestaient une plus grande mesure de collaboration et de diplomatie, on obtiendrait plus de résultats satisfaisants que de toute autre manière.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il n'y a aucun doute là-dessus.

L'hon. M. EULER: Non,—c'est là l'ennui.

L'hon. M. DUFFUS: J'ai l'impression qu'on tiendra force conférences internationales en vue de résoudre ce problème, notamment au cours des huit ou douze prochains mois.

Le PRÉSIDENT: Il arrive parfois qu'une situation doive s'aggraver avant de s'améliorer, pour que les peuples et les gouvernements s'éveillent à la réalité. Je crois que vous avez raison, monsieur.

L'hon. M. BURCHILL: Nous avons commencé,—et je vous prierais de me corriger, monsieur le président, si je fais erreur,—par inviter des gens comme M. Henderson, ses collègues et les autres qui ont comparu devant nous, à proposer ou recommander la façon dont nous pourrions accepter des devises en sterling. N'est-ce-pas, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: C'est exact.

L'hon. M. BURCHILL: En d'autres termes, de quelle façon le Canada pourrait-il accroître son commerce avec les pays de la zone du sterling. C'est là notre point de départ.

Le PRÉSIDENT: C'est exact, monsieur le sénateur.

L'hon. M. BURCHILL: Afin de voir si nous ne pourrions pas découvrir un moyen ou débouché quelconque par lequel le Canada pourrait augmenter ses échanges commerciaux avec les pays de la zone du sterling. Or, jusqu'ici, nous ne sommes guère avancés, n'est-il pas vrai? Parmi les délégations très distinguées qui ont comparu devant nous, en est-il une qui nous ait proposé un moyen quelconque de résoudre le problème?

Le PRÉSIDENT: Le mémoire renferme une proposition, n'est-ce pas, concernant 50 hommes d'affaires qui étudient le problème; est-ce bien là la proposition?

M. HENDERSON: Monsieur le président, comme le sénateur Burchill l'a si bien dit, l'ensemble du problème, tel que nous le voyons, est si complexe et comporte tellement d'aspects divers, bref, il s'agit du problème le plus formidable avec lequel nous soyons aux prises de nos jours, car au fond il s'agit de la paix du monde et tout ce que cela implique. Nous sommes d'avis que la seule façon d'élaborer un programme d'action est par voie de discussion sérieuse de la part des meilleurs cerveaux que nous ayons au pays, discussion autour d'un tapis vert, huit heures par jour s'il le faut, en vue de produire un livre blanc ou un programme d'action sensé. Parlant à titre d'hommes d'affaires qui ai passé les années de guerre au service du gouvernement et qui connaît le calibre de nos fonctionnaires, je dois dire que nous, hommes d'affaires, avons le plus grand respect pour les sous-ministres et les fonctionnaires.

Nous avons le plus grand respect, dis-je, pour les sous-ministres et les fonctionnaires. Nous sommes d'avis qu'il serait avantageux que nous puissions trouver le moyen de constituer un petit comité de travail, formé de fonctionnaires. Parmi ceux qui ont servi pendant la guerre, il en est peut-être qui pourraient consacrer tout leur temps à ce comité afin d'aborder l'étude des problèmes internationaux, de la vie internationale et des relations diplomatiques. On pourrait orienter les délibérations du comité dans ce sens, de sorte qu'il pourrait élaborer un programme d'application pratique. On pourrait charger ce comité de préparer, comme on dit en Grande-Bretagne, un livre blanc. En soi, une telle manière de procéder pourrait très bien constituer un apport réel à la solution du problème. Nous ne saurions prétendre parler au nom du monde entier, mais je ne crois pas que le Canada ait lieu d'assumer le second rang lorsqu'il s'agit de s'appliquer à la solution de problèmes économiques et autres. Le Canada occupe une situation fort heureuse à cet égard. Il y a autre chose. Lorsque le Royaume-Uni a lancé sa grande campagne du dollar, le gouvernement canadien a créé une commission consultative en vue d'aider le Royaume-Uni à gagner des dollars. L'entreprise était louable et je suis certain qu'elle a été d'une aide inappréciable à la Grande-Bretagne. Ayant vraisemblablement terminé ses travaux, la commission a été dissoute. Si le gouvernement canadien a jugé bon d'aider le Royaume-Uni à gagner des dollars ici, n'est-il pas alors raisonnable de proposer qu'il constitue au moins un petit comité qui serait chargé de s'occuper d'un problème beaucoup plus important pour notre pays? Voilà le fond véritable de cette proposition.

L'hon. M. EULER: Ce serait une très excellente chose si un comité de ce genre pouvait en arriver à mettre au point ce qu'il estimerait une bonne façon de résoudre le problème, mais il resterait la difficulté d'ordre politique de convaincre les gouvernements intéressés des avantages que comporteraient les propositions que le comité pourrait formuler.

M. HENDERSON: C'est absolument vrai. Après dépôt du livre blanc, le gouvernement partirait de là pour envisager le problème.

L'hon. M. EULER: La chose serait très difficile en ce qui concerne les États-Unis.

L'hon. M. MACLENNAN: Monsieur le président, avez-vous dit qu'il y avait une autre délégation ici?

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. DUFFUS: J'aimerais à poser une question à M. Henderson. Est-ce que le nombre des *Boards of Trade* et des chambres de commerce augmente rapidement au Canada?

M. HENDERSON: Je prierais M. Sheridan, notre secrétaire, de répondre à cette question. Il est beaucoup plus familier avec ces chiffres que je ne le suis moi-même.

L'hon. M. DUFFUS: Et d'où vient-il votre secrétaire?

M. HENDERSON: De Montréal.

M. SHERIDAN: Monsieur le président et messieurs les sénateurs, pour répondre à cette question, je dirai que le grand mouvement des chambres de commerce canadiennes a commencé en 1944. A l'époque, il y avait au Canada 150 *Boards of Trade* et chambres de commerce affiliés à l'organisation nationale qui est la Chambre de commerce du Canada. Depuis 1944, ce chiffre est passé à près de 700. Ce chiffre est variable car, dans certains des plus petits centres, il arrive qu'un *Board of Trade* ou qu'une chambre de commerce ferme ses portes et qu'un autre surgisse. Je ne saurais donc vous donner de chiffre précis, mais nous croyons que 700 est à peu près le maximum que nous puissions atteindre. Pour être plus concret, je dirai qu'au Canada aujourd'hui, plus de 8 p. 100 des centres dont la population atteint 5,000 âmes ou plus sont dotés d'un *Board of Trade* ou d'une chambre de commerce affilié à l'organisation nationale. Par conséquent, nous avons l'impression d'avoir atteint un palier avec près de 700 chambres de commerce. Est-ce que cela répond à votre question?

L'hon. M. DUFFUS: Oui. Je suis membre de la chambre de commerce de Peterborough et j'y participe activement depuis environ 1918. Jusqu'en ces derniers temps, j'ai assisté à la plupart de ses réunions. Je suis devenu président des chambres de commerce d'Ontario et je suis d'avis que ceux qui font partie de ces organismes rendent un service précieux au pays. Chaque village de 2 ou 3 mille habitants des environs de Peterborough compte une chambre de commerce.

M. HENDERSON: C'est tout à fait exact, monsieur.

L'hon. M. DUFFUS: Ces gens accomplissent une grande œuvre qu'ils vont sûrement poursuivre.

M. HENDERSON: Merci.

Le PRÉSIDENT: Si nous étions en période de crise, nous pourrions peut-être fournir à la Grande-Bretagne un demi-milliard ou un milliard de dollars en rachetant nos titres; d'autre part, nous lui versons environ un million de dollars par semaine en intérêts sur ces titres et c'est elle qui en bénéficie. Si ce procédé doit durer plusieurs années, il vaut peut-être mieux continuer à y recourir que de payer un milliard de dollars à Londres pour racheter nos titres. Je crois que l'Afrique du Sud a fait cela, en ce qui concerne ses titres de mines d'or et de diamant. Elle a racheté un grand nombre de ses titres afin

d'aider l'Angleterre à parer à la crise du dollar. Elle les a rapatriés en Afrique et les a placés dans une société de la Couronne, puis elle les a vendus au public, à condition que les nouveaux détenteurs ne les revendent pas. Si nous étions en période de crise, il est bien entendu que nous pourrions fournir à l'Angleterre, soit un demi-milliard ou un milliard de dollars en échange de valeurs mobilières du Canada en vente sur le marché de la bourse. On m'a suggéré autre chose qui a trait aux exportations anglaises non payées de retour, contre lesquelles l'Angleterre ne reçoit réellement pas d'importations. Ainsi, un marchand peut exporter pour un million de dollars de marchandises dans l'Inde et se faire payer en Angleterre en livres sterling. L'Angleterre accumule ainsi beaucoup de livres sterling, mais il faut déduire 20 p. 100 de ce montant pour fins d'amortissement de la dette de guerre de l'Angleterre, de sorte que ce pays, dans l'ensemble, ne touche que \$800,000. J'ai lu beaucoup de choses au sujet de ces exportations non payées de retour, à destination de l'Égypte et d'ailleurs. Il a été suggéré qu'on pourrait aider l'Angleterre en échelonnant ce paiement sur cinquante ans ou plus, de sorte qu'elle pourrait toucher un plus fort pourcentage et disposer d'une partie de ces exportations à l'intention des pays appartenant à la zone du dollar. Si elle pouvait séparer ces livres sterling d'utilisation courante des livres sterling bloqués qui sont rachetées constamment, grâce à ses exportations, elle pourrait renforcer sa position. Sauf erreur, vous soutenez que la livre sterling devrait être retournée à l'entreprise privée aussitôt que possible, de manière que sa position soit renforcée. Étant marchands, nous ne savons pas si nous ne lirons pas demain dans les journaux que la livre sterling a encore été dévaluée; les particuliers ne sauraient courir un tel risque. Ils peuvent fort bien constater du jour au lendemain qu'ils ont perdu \$50,000 ou \$100,000 parce qu'on a modifié les règles du jeu. Auriez-vous des éclaircissements à nous donner là-dessus, monsieur Henderson?

M. HENDERSON: Monsieur le président, je ne crois pas que les hommes d'affaires canadiens aient intérêt aujourd'hui à placer des capitaux dans des pays de la zone du sterling; étant donné la rigidité des règlements actuels, il n'y a rien qui soit de nature à attirer les capitaux. Cependant, ces pays versent effectivement les dividendes et les intérêts dans plusieurs cas, et dans certains d'entre eux, il est possible de sortir des capitaux. Ils disposent de divers moyens pour attirer des capitaux, mais en général Wall Street et l'opinion publique aux États-Unis,—laquelle exerce encore une influence sur les plans des hommes d'affaires canadiens,—se montrent très prudents en ce qui concerne l'immobilisation de capitaux dans une région du monde où se dressent de nombreuses restrictions comme dans la zone du sterling.

L'hon. M. EULER: Surtout quand on ignore si l'on reverra jamais la couleur de son argent.

M. HENDERSON: Je ne suis pas banquier, mais je sais qu'il existe une grande diversité de livres sterling, selon que l'on traite avec l'un ou l'autre pays; par conséquent, il est très difficile de s'y retrouver à travers ces divers règlements.

Vous avez parfaitement raison, monsieur le président, de dire que nous ne sommes pas en période de crise. Si tel était le cas, le Canada ne faillirait pas à sa tâche; nous pourrions trouver le moyen d'y parer, comme nous l'avons fait par le passé. Cependant, nous sommes actuellement aux prises avec un problème dont l'origine remonte très loin; et nous espérons que, par suite des délibérations du comité, on pourra en atteindre la racine.

Le PRÉSIDENT: Ce qu'il nous faut, c'est un programme à longue échéance.

L'hon. M. DUFFUS: Quelle est la principale difficulté que pose le problème de la zone du sterling?

M. HENDERSON: En deux mots, c'est que ces pays n'ont pas de dollars et, par conséquent, ne peuvent acheter; cela veut dire qu'il leur faut organiser une zone de commerce dans le cadre du bloc sterling, ce qui ne manque pas de semer la discorde et la mésentente, à mesure que les années s'écoulent. Mes collègues pourraient peut-être définir avec plus de précision la situation.

Le PRÉSIDENT: Ne croyez-vous pas que chaque zone de commerce a besoin non seulement de capitaux mais de matières premières,—même les pays derrière le rideau de fer et les États-Unis en manquent? La richesse de l'Empire britannique est terrestre et maritime, mais l'Empire est très pauvre en capitaux de roulement. S'il était possible de financer son énergie productrice en levant les restrictions de manière à permettre aux capitaux d'y affluer, l'Empire pourrait bientôt produire beaucoup plus.

M. HENDERSON: C'est vrai; mais il faudra d'abord qu'il crée un climat de nature à attirer les capitaux. A mon avis, les hommes d'affaires canadiens ne tiennent pas plus que les hommes d'affaires américains à placer leurs capitaux là où le climat est aussi malsain que dans la zone du sterling, du point de vue domestique.

L'hon. M. EULER: Nul n'ira placer son argent dans les pays de la zone du sterling à moins d'avoir la certitude ou l'espoir de pouvoir le recouvrer,—ce qui pourrait s'avérer très difficile,—notamment lorsque le capitaliste canadien peut réaliser des bénéfices plus rémunérateurs en plaçant ses capitaux au Canada. Il est très difficile d'orienter le capital américain ou canadien vers l'Europe ou vers les pays de la zone du sterling. N'est-ce pas?

M. HENDERSON: En effet.

Le PRÉSIDENT: Alors que je me trouvais à la Jamaïque récemment, j'ai été très étonné de constater qu'un gros hôtel, dont la construction a coûté plusieurs millions de dollars, comptait pas mal de Canadiens parmi ses actionnaires. J'ai pris des renseignements auprès du leader de la Chambre des représentants là-bas et il m'a dit que la Jamaïque était parfaitement libre à cet égard, que les Canadiens pouvaient y placer des capitaux, les retirer ou toucher leurs dividendes quand bon leur plaisir.

L'hon. M. EULER: Pour ma part, je sais qu'ils ne peuvent le faire. Je suis administrateur d'une compagnie d'assurance qui a une succursale à la Jamaïque et elle doit placer son argent aux Antilles; elle ne peut le retirer de ce pays.

Le PRÉSIDENT: Si je suis bien renseigné, cet arrangement à la Jamaïque est tout à fait nouveau.

M. HENDERSON: Monsieur le président, je pourrais peut-être élaborer un peu là-dessus. Je m'y connais un peu au sujet de la Jamaïque et je sais que cette colonie a accordé diverses concessions à des industries nouvelles, notamment à l'industrie hôtelière, dans le dessein d'y attirer du capital canadien. La Jamaïque a également fait certaines concessions en ce qui concerne l'impôt sur le revenu. Pour ce qui est de l'argent lui-même, la Jamaïque est dans le même cas que le Royaume-Uni et que d'autres parties de l'Empire britannique, je crois, c'est-à-dire qu'aux termes d'une décision de la Banque d'Angleterre, en date de janvier 1950, on peut placer des dollars dans les pays de la zone du sterling, sous réserve de privilèges de rapatriement; ce qui revient à dire qu'on transformera toujours les capitaux placés en dollars et que ceux-ci peuvent toujours être retirés, à condition qu'ils aient été placés après le 1<sup>er</sup> janvier 1950. La Banque d'Angleterre a déclaré qu'elle avancerait les dollars de manière qu'on puisse retirer ses capitaux. Cependant, si les capitaux ont été placés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1950, ils sont immobilisés; le cas s'applique peut-être au point qu'a soulevé le sénateur Euler. Je crois que lors de la récente Conférence économique du Commonwealth, M. Butler est allé encore

plus loin en déclarant que si des bénéfices résultaient d'un placement de capitaux, bénéfices réalisés après le 1<sup>er</sup> janvier 1950, on pouvait également les retirer en dollars.

L'hon. M. EULER: C'est tout nouveau pour moi.

M. HENDERSON: Cependant, on ne peut retirer ces capitaux en dollars que si l'argent est réellement déposé là et qu'on ne soit pas obligé de l'emprunter de la Banque britannique et ainsi de suite. Le tout est hérissé de restrictions, mais du moins on est allé jusque-là.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions à poser à M. Henderson et à ses collègues?

L'hon. M. EULER: J'aimerais proposer un vote de remerciement à l'intention de ces messieurs pour les renseignements précieux qu'ils nous ont fournis.

L'hon. M. BURCHILL: J'appuie la motion.

Le PRÉSIDENT: Vous nous avez donné, messieurs, un exposé des plus intéressants et vous avez manifesté une grande patience à répondre à nos questions.

M. HENDERSON: Merci beaucoup, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Nous avons maintenant devant nous une délégation du Congrès canadien des métiers et du travail. Je prierai d'abord M. Percy Bengough, président du Congrès, de bien vouloir présenter M. Wismer qui fera l'exposé de la question.

M. PERCY BENGOUGH: Monsieur le président, messieurs les membres du comité, le Congrès canadien des métiers et du travail, qui compte quelque 300 succursales et syndicats locaux, possède des membres dans chaque province du Canada et représente presque tous les genres d'affaires. Je ne dirais pas que tous les syndicats partagent la même opinion à l'égard de la question très difficile que vous êtes en train d'examiner. Leur point de vue varie selon le genre d'affaires qu'ils représentent.

Le commerce international est, de toute nécessité, (nous l'avouons volontiers), un processus bilatéral et il n'y a pas de divergence d'avis quant à ce qui devrait sortir du pays. Là où l'on n'est pas d'accord, évidemment, c'est en ce qui concerne ce qui nous arrive en échange. Ce que je veux dire par là, c'est que nos membres, dont plusieurs milliers appartiennent à l'industrie du papier-journal, ne s'inquiètent pas tant (c'est-à-dire ne sont pas atteints de façon aussi vitale) des marchandises qui entreraient au pays et qui nuiraient à ceux qui sont engagés dans un autre genre d'affaires. Ce qui nous préoccupe, en réalité, c'est d'assurer un emploi rémunérateur à la main-d'œuvre du Canada. Comme je l'ai déjà dit, parmi les 525,000 membres que nous comptons, il y a une grande variété (et je ne crois pas qu'il soit possible de trouver une variété aussi grande) de Canadiens qui sont atteints de diverses façons.

Permettez-moi de vous présenter M. Leslie Wismer, directeur des Relations extérieures et des Recherches, du Congrès canadien des Métiers et du Travail.

M. L. E. WISMER: Monsieur le président, honorables messieurs, le Congrès canadien des Métiers et du Travail est heureux de saisir l'occasion qui lui est offerte d'exposer son point de vue devant votre comité, en ce qui concerne les mesures pratiques qu'on pourrait prendre en vue d'assurer une meilleure mise en œuvre de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord. Aux termes de cet article les nations contractantes sont convenues de ce qui suit: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'elles ou entre toutes". Pour dire le moins, cette déclaration comporte quelque chose de nouveau en matière de relations commerciales internationales, non seulement en visant à "éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques", mais aussi, ce qui est notamment à souligner, en "encourageant la collaboration économique entre chacune d'elles ou entre toutes".

Depuis toujours, le Congrès a encouragé et favorisé l'expansion des échanges internationaux et a contribué à accroître la participation du Canada à cet égard. Cependant, par le passé et encore de nos jours, nous posons certaines réserves.

Avant d'exposer notre point de vue sur le façon dont le Canada pourrait le mieux s'acquitter de ses obligations, aux termes du Traité de l'Atlantique-Nord, notamment en ce qui touche à l'article 2, nous voulons appeler votre attention sur les réserves que nous entretenons à l'égard d'une expansion illimitée des échanges internationaux et de la participation accrue du Canada dans ce domaine.

Le Canada produit en quantité de plus en plus croissante des marchandises dont la plupart des pays ont un grand besoin: bois et produits forestiers, y compris pâte de bois, papier et fibres de textile moderne; produits du poisson; blé et produits agricoles; uranium, nickel, fer et toute une diversité de minéraux absolument essentiels à l'économie industrielle de nos jours; pétrole et produits transformés et manufacturés dont la diversité s'accroît sans cesse.

Le Canada exporte plusieurs des produits qui entrent dans les catégories générales précitées. Notre pays occupe actuellement le quatrième rang,—j'entends dire maintenant le troisième, monsieur le président,—parmi les nations commerçantes du monde. Nous aimerions accroître davantage le volume de nos exportations.

Le Canada est également un pays importateur. Exprimées en dollars, nos importations équivalent à peu près à nos exportations, annuellement. Nos importations se répartissent en trois grandes catégories: matières premières utilisées dans les transformations industrielles, c'est-à-dire minerais utilisés dans la production d'aluminium, d'acier et autres matériaux essentiels; aliments et autres produits qu'on ne trouve pas au Canada; et produits actuellement introuvables au Canada mais qu'on pourrait peut-être produire. C'est cette troisième catégorie d'importations qui inquiète considérablement plusieurs de nos membres.

Jusqu'à un certain point, nous sommes prêts à souscrire à la conception selon laquelle plus il y a d'échanges à travers le monde et entre tous les pays, plus le Canada a la chance d'y participer et plus les Canadiens peuvent réaliser des affaires, tant au pays qu'à l'extérieur. Nous hésitons toutefois à accepter cette théorie sans restriction.

C'est la troisième catégorie d'importations qui cause de l'inquiétude.

Si nous exportons davantage et si nous orientons notre potentiel productif dans ce sens, deux tendances dangereuses ne manqueront pas de s'accuser: les importations, notamment celles de la troisième catégorie, augmenteront; et notre main-d'œuvre la mieux spécialisée se concentrera dans nos industries d'exportation, laissant notre marché domestique, capable d'une expansion notable, à l'état stationnaire. Par conséquent, la main-d'œuvre deviendrait moins stable et l'avenir de nos ouvriers les mieux spécialisés deviendrait de plus en plus incertain. L'expansion, sur une haute échelle, des industries secondaires capables de produire plusieurs des produits que nous importons actuellement, deviendrait impossible et les emplois instables.

Nous savons, évidemment, qu'il faudrait compter sur une population beaucoup plus nombreuse pour assurer un marché domestique étendu et équilibré à notre production. A plusieurs reprises, nous avons exposé au Gouvernement, notre point de vue sur l'immigration. Chaque fois, nous avons souligné que nous préconisons l'accroissement de notre population en vue de répondre aux besoins de notre production grandissante et d'élargir notre marché domestique. Mais nous avons également souligné l'importance de régler l'immigration de manière à assurer le développement méthodique de

notre économie grandissante et à empêcher l'arrivée au Canada d'immigrants au moment où le chômage bat son plein et où les emplois sont rares ou inexistantes.

Par conséquent, toutes les mesures qu'on pourrait prendre ou envisager en vue de faciliter l'expansion des échanges internationaux et de stimuler la participation du Canada dans cette activité commerciale accrue, doivent tenir compte de ces problèmes domestiques et de ces pièges possibles.

Compte tenu de ces considérations, nous estimons que l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord pourrait prendre des mesures pratiques pour faciliter la libération et l'expansion des échanges internationaux. Il va sans dire qu'on a déjà pris des mesures dans ce sens et il existe actuellement des institutions, organismes et accords à cette fin, dont les suivants: Organisation européenne de coopération économique, Union européenne des paiements, Plan de Colombo, Programme d'assistance technique, Fonds monétaire international et Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

L'Organisation européenne de coopération économique est l'organisme par l'entremise duquel on compte le plus atteindre, de façon pratique, les objectifs de l'article 2 du Traité. Tous les signataires du Traité s'occupent des travaux de l'OECE, puisque le Canada et les États-Unis, bien que n'étant pas membres de cet organisme, participent à son activité. D'autre part, l'OECE comprend six autres pays européens,—Autriche, Allemagne, Irlande, Suède, Suisse et Trieste,—afin d'englober l'économie de l'Europe de façon plus complète que ne le fait l'OTAN.

"Il faut faire en sorte que l'Europe soit indépendante de l'aide économique des États-Unis par l'expansion soutenue de son économie, laquelle lui restaurera sa capacité de concurrence, augmentera ses avoirs en dollars et lui permettra d'atteindre un équilibre stable dans un régime mondial d'échanges et de paiements libéralisés". Voilà, selon le rapport annuel de l'OECE, paru à Paris en décembre 1952 "à quoi se résume la solution que nous devons chercher", si l'on veut que l'Europe devienne solvable et économiquement forte.

L'intérêt qu'a le Canada dans la force économique et la stabilité de l'Europe est loin d'être théorique. Abstraction faite de toute considération ressortissant à la défense unifiée de l'Occident, les pays qui constituent l'OTAN sont nos meilleurs clients. D'après des chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique pour l'année civile 1952, le total de nos exportations s'établissait cette année-là à \$4,301,080,679. Sur ce total, nos exportations aux pays de l'OTAN, y compris les États-Unis et le Royaume-Uni, se sont chiffrées par \$3,362,541,284, soit 78.2 p. 100. Nos importations proviennent également, pour la majeure partie, des pays de l'OTAN. Les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, pour ce qui est des importations au cours des onze mois de l'année civile terminée en novembre 1952, indiquent un total de \$3,685,356,554, dont \$3,129,974,897, soit 85 p. 100, en provenance des pays de l'OTAN.

Sans négliger ni sous-estimer l'importance et les possibilités d'autres marchés comme ceux de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, de l'Inde et du Sud-Est de l'Asie, ainsi que d'autres parties du Commonwealth, on peut supposer sans crainte de se tromper que nos gros clients actuels constituent un champ d'expansion commerciale des plus fertiles.

L'hon. M. EULER: Puis-je poser une question à ce stade-ci. Vous dites que 78 p. 100 de nos exportations s'acheminent vers les pays de l'OTAN?

M. WISMER: Oui.

L'hon. M. EULER: Quel est le pourcentage de nos exportations aux États-Unis?

M. WISMER: Ma foi, c'est un pourcentage assez élevé.

L'hon. M. EULER: Je me demandais quelle est la proportion de nos exportations aux pays européens appartenant à la zone du sterling.

M. WISMER: Très minime, comparativement à celle qui est destinée à la Grande-Bretagne et aux États-Unis.

L'hon. M. EULER: Vous n'avez pas les chiffres à la main?

M. WISMER: Non, je n'ai pas les chiffres.

L'Europe, ou pour parler de façon plus exacte et plus concrète, les pays d'Europe ont besoin d'une expansion soutenue de leur économie afin de retrouver leur capacité de concurrence et de se rendre plus indépendants de l'aide économique extérieure. Cela pose trois problèmes immédiats et importants.

La solution de l'un ou l'autre de ces problèmes comportera des solutions connexes aux autres, car tous les trois sont tout à fait interdépendants. Par conséquent, en les traitant un par un, pour les fins du présent exposé, l'ordre dans lequel ils sont présentés n'implique en rien la priorité suivant laquelle on pourrait ou devrait les régler.

Le premier problème ou objectif consiste à encourager la production et les échanges au sein des pays d'Europe eux-mêmes. On s'est déjà appliqué à résoudre ce problème par l'entremise de l'OECE. On s'est efforcé et l'on continue de s'efforcer de libéraliser le commerce en Europe même. A cet égard, l'OECE semble favoriser la création éventuelle d'un seul marché européen, libéré de barrières douanières nationales et reflétant une politique économique commune de la part de tous les pays participants.

Le Canada est tout à fait motivé de favoriser un tel état de choses en Europe, tant à cause de sa participation à l'OECE que de sa qualité d'État membre de l'OTAN. L'Europe a un grand besoin d'importations. Par malheur, depuis la fin de la seconde Grande Guerre, on a dû réduire les importations. Si la plupart, sinon tous les pays européens eussent agi autrement, il en serait résulté une poussée inflationniste qui aurait entravé davantage le relèvement nécessaire et houchaitable qui s'imposait en Europe, ainsi que les tentatives visant à créer un état de stabilité et de solvabilité. L'accroissement de la production et des échanges au sein même de l'Europe aurait pour effet, d'autre part, de stimuler la capacité de concurrence dans ces pays, augmenterait le volume des marchandises disponibles à la consommation européenne et à l'exportation et permettrait d'augmenter et de varier les importations. Étant l'un des principaux pays exportateurs, le Canada serait un des premiers à profiter de cet état de choses.

Si l'Europe entend augmenter ses exportations, elle doit être en mesure de vendre ses produits sur des marchés extérieurs, dont le plus important est évidemment celui des États-Unis. Ce marché, comme le Canada le sait trop bien, est également le plus difficile à exploiter par les étrangers.

Le Canada a un rôle de premier plan à jouer en ce qui concerne l'ouverture du marché des États-Unis. On a déjà fait beaucoup dans ce sens, comme l'indique l'accroissement de nos exportations vers notre voisin du sud. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, signé par trente-quatre pays, y compris le Canada et les États-Unis, constitue un grand pas en avant, en ce qu'il permet d'abaisser considérablement les murailles douanières et notamment les tarifs douaniers des États-Unis. Il reste encore beaucoup à faire dans ce sens.

Le véritable problème gênant avec lequel sont aux prises tous les pays exportateurs qui cherchent à écouler leurs produits aux États-Unis, tient aux pratiques administratives américaines à l'égard des importations. Le Canada est parfaitement justifié de chercher constamment à parer, de façon réaliste, à

ces pratiques, car la réussite dans ce domaine aiderait sensiblement à développer nos échanges avec les États-Unis et inciterait en même temps d'autres exportateurs à s'introduire dans ce marché.

Les comprms auxquels nous pourrons en arriver avec les États-Unis en ce qui concerne leur politique et leurs pratiques à l'égard des importations aideront le Canada, dans un avenir immédiat, plus qu'ils n'aideront sans doute les exportateurs européens. Le marché américain est sans contredit celui où s'exerce la plus forte concurrence dans le monde. Pour pénétrer dans ce marché considérable et bien organisé, les exportateurs doivent être prêts à faire face à la concurrence la plus ardue. Pour cela, non seulement faut-il fixer les prix avec soin, mais encore faut-il des capitaux importants pour alimenter des campagnes de publicité d'un bout à l'autre du continent et assurer tous les services nécessaires. Plusieurs exportateurs européens ne disposent pas des capitaux nécessaires à cette fin.

Les exportateurs européens, ainsi que ceux du Canada, pourraient chercher des débouchés ailleurs dans le monde. Il est certainement souhaitable d'augmenter les échanges avec les pays autres que les États-Unis et que ceux qui font partie du groupe OTAN-OECE. Mais un tel programme soulève aussitôt la question de la convertibilité des devises.

Tel est, évidemment, le problème d'ordre financier le plus important qui se pose au monde entier. On s'est beaucoup efforcé (et l'on s'efforce encore) de le résoudre. Ce problème présente un aspect particulier en ce qui concerne les pays de l'OTAN et l'expansion des échanges internationaux et c'est de cela notamment dont nous voudrions parler.

Au nombre des produits importés dont l'Europe a besoin, il en est plusieurs qui doivent provenir de la zone du dollar. Depuis la guerre, les conditions domestiques dans les pays européens, ajoutées à ce besoin d'importations de la zone du dollar, ont amené une balance commerciale annuelle défavorable vis-à-vis les pays du dollar. On s'est appliqué à réduire cet écart le plus possible par une réglementation minutieuse des importations. Si l'on en juge par les faits que nous venons d'exposer aux paragraphes ci-dessus,—la plus grande facilité d'augmenter les exportations européennes à destination des pays n'appartenant pas à la zone du dollar et les difficultés continuelles qu'éprouvent les exportateurs à s'introduire aux États-Unis, qui constituent le principal marché du dollar,—il est peu probable qu'on parvienne à réduire l'écart dans un avenir immédiat.

Au contraire, tout indique que l'écart s'élargira à mesure que la production et les exportations européennes augmenteront. Ce serait certainement le cas si les exportateurs européens recherchaient les marchés les plus accessibles et continuaient à réclamer des importations en provenance de la zone du dollar. Et l'écart s'élargirait davantage si les pays européens cherchaient à relever (comme tout le monde serait porté à le croire) le niveau de vie de leurs populations, puisque une telle mesure entraînerait l'accroissement des importations en provenance surtout des pays fortement industrialisés de la zone du dollar.

Si l'on tient compte des obstacles précités qui s'opposent à un accroissement sensible des échanges entre les pays du dollar et les autres pays, il saute aux yeux que même en abaissant encore de façon sensible les barrières douanières tout important et souhaitable que ce soit, cela ne fournirait pas une solution au problème que posent les paiements européens et ne permettrait pas d'atteindre les objectifs que vise l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord. La collaboration entre les pays membres de l'OECE et la création d'un marché unique qui encouragerait la production, la concurrence et les exportations; un accueil plus généreux et plus stable aux importations, de la part du marché des États-Unis; et une nouvelle refonte des règlements relatifs aux tarifs

douaniers et aux échanges, par le truchement de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ne constitueraient pas, ni séparément ni simultanément, une base stable et permanente selon laquelle on pourrait en arriver à la libre convertibilité des devises nationales. La capacité de concurrence des États-Unis et les caprices de ce vaste marché et de cette gigantesque économie n'en resteraient pas moins les éléments fondamentaux du commerce mondial et, pour les pays autres que les États-Unis, les perspectives ne seraient jamais suffisamment encourageantes pour créer les stimulants nécessaires à l'expansion de leur production domestique et à l'accroissement de leurs exportations. Par conséquent, c'est ailleurs qu'il faut chercher la solution au problème qui pose le commerce international.

Le Canada a un intérêt particulier à la création d'un régime stable et libre de convertibilité des devises nationales et le Congrès est disposé à appuyer pleinement toutes les mesures dans ce sens, étant donné que la convertibilité augmenterait notre capacité à vendre où nous le pourrions et à acheter les importations requises, ce qui éloignerait le danger de chômage qui menace les membres de nos organisations affiliées, par suite de l'essor et de l'expansion de nos échanges internationaux. Cependant, à cet égard, nous ne voulons pas créer l'impression que nous considérons la convertibilité comme une panacée, mais plutôt comme une mesure de première importance, nécessaire à une expansion efficace et concrète du commerce international.

Le principal obstacle qui s'oppose à l'expansion du commerce international, sur une base stable et à longue échéance, est la situation toujours prédominante des États-Unis en matière d'exportations. Si l'on ajoute à cela le fait que ce pays est incapable de formuler ou de préconiser une politique uniforme et concrète en vue du placement des balances nettes annuelles qu'il réalise grâce à son activité commerciale à l'extérieur, il est clair que les autres nations commerçantes, notamment celles qui font partie de l'OECE, se sentent continuellement frustrées.

Les pays d'Europe et les principaux membres de l'OECE ont maintenant pour devise: "Commerce vaut mieux qu'aide". C'est une bonne devise mais comme beaucoup d'autres phrases lapidaires, elle ne révèle qu'une partie superficielle du problème. L'Europe a besoin de beaucoup plus que du commerce ou de l'aide. Ce dont l'Europe a besoin c'est le placement de vastes capitaux étrangers dans ses industries et ses usines de transformation.

On trouvera les capitaux nécessaires à l'expansion industrielle de l'Europe dans les balances nettes d'exportations des États-Unis et, à un degré beaucoup moindre, chez d'autres pays créanciers comme le Canada.

Le paragraphe 2 de votre ordre de renvoi se lit ainsi: "Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis, a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre; "et c'est maintenant la proposition que nous voudrions faire à votre comité.

Pour donner suite à l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, nous recommandons la création d'une Alliance bancaire entre les pays signataires du Traité, afin surtout d'encourager et d'orienter le placement de capitaux dans les pays signataires là où la chose est nécessaire et souhaitable.

Nous concevons cette Alliance comme un organisme capable de concrétiser les buts et objectifs fondamentaux de l'OECE. Sans programme simultané de placement de capitaux étrangers en Europe, il y a peu de chance, sinon aucune, d'atteindre le but général que vise l'OECE et qui consiste à développer

la capacité de production et de concurrence de l'Europe, de manière à élargir son commerce domestique et étranger et à redresser sa balance commerciale déficitaire.

L'Europe n'est pas simplement un bastion transatlantique de la défense nord-américain. L'Europe constitue une économie ou groupe d'économies susceptibles de prendre un grand essor et dont le niveau de vie pourrait être beaucoup plus élevé. Mais on ne saurait atteindre ces objectifs souhaitables sans capitaux étrangers.

Nous nous sommes arrêtés à l'Europe, ainsi qu'aux objectifs de l'OECE et aux problèmes qui se posent à cet égard, non seulement parce que les pays membres de l'OTAN et de l'OECE sont presque les mêmes, mais aussi parce que c'est à ces pays qu'on doit imputer le gros des échanges internationaux et certainement du commerce extérieur du Canada. Par ailleurs, nous ne voulons pas écarter les possibilités commerciales qui existent à l'égard d'autres pays, notamment ceux du Commonwealth, et nous comptons que l'Alliance bancaire entre les pays de l'OTAN dirigerait également les placements dans ces régions, selon qu'il serait nécessaire et souhaitable, en vue de stabiliser les échanges et la convertibilité de leurs devises. Pour ce qui est de ce dernier point, nous aimerions que l'Alliance bancaire de l'OTAN puisse établir des relations pratiques avec le Fonds monétaire international.

Sans essayer de définir en détail le caractère et les opérations de l'Alliance bancaire dont nous souhaitons la création, nous sommes d'avis que ce devrait être un organisme dont les capitaux de base seraient souscrits par les signataires du Traité et dont les capitaux de prêt proviendraient des balances commerciales nettes non investies de ces mêmes pays.

La responsabilité et la gestion en commun des placements internationaux par les principales nations commerçantes du monde libre assureraient beaucoup plus de poids à tout programme d'expansion industrielle et commerciale, comme celui qu'envisagent l'OECE, le Plan de Colombo et les Programmes d'assistance technique et en même temps créeraient un nouveau climat de stabilité dans le commerce international.

Dans une telle atmosphère, l'application plus étendue de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce aurait plus de chance de succès et acquerrait une valeur plus pratique aux yeux de tous les pays intéressés.

Sans doute, le Canada devrait continuer à s'efforcer de s'introduire sur le marché des États-Unis à des conditions plus faciles et notamment à s'efforcer de faire redresser et améliorer les pratiques administratives des États-Unis à l'égard des tarifs douaniers, de même qu'à étendre les pouvoirs présidentiels, aux termes de la loi de 1945 sur les accords commerciaux réciproques, mais notre pays a besoin d'une plus grande diversité en matière de commerce extérieur, tant du point de vue de la variété des produits vendus que du nombre de pays intéressés. Notre commerce extérieur est trop limité à un seul pays pour que notre bien-être et notre sécurité économique n'en souffrent pas. De plus, il importe de repenser notre formule commerciale traditionnelle de manière que nous puissions nous écarter de notre pratique coutumière qui consiste à vendre trop au Royaume-Uni et aux pays membres de l'OECE et à acheter trop aux États-Unis. L'Alliance bancaire faciliterait de beaucoup la transformation de notre formule commerciale.

En ce qui concerne le point de l'ordre de renvoi selon lequel votre comité serait chargé d'étudier si tout projet élaboré aux termes de l'article 2 du Traité aurait le même caractère permanent que celui qui est prévu dans l'obligation militaire des signataires, aux termes de l'article 5, nous sommes d'avis que l'Alliance bancaire devrait avoir un caractère permanent afin de pouvoir atteindre son but.

En exposant notre avis à votre comité, nous nous sommes efforcés de nous en tenir à votre ordre de renvoi et de rattacher nos propositions aux efforts bien connus que l'on tente présentement en vue d'améliorer les échanges au sein des pays de l'OTAN et, par leur intermédiaire, dans le reste du monde libre. Nos propositions s'appuient sur les problèmes bien connus avec lesquels ces pays sont aux prises, soit seuls, soit de concert avec des organismes comme l'OECE dont les pays membres sont à peu près les mêmes que ceux qui constituent l'OTAN.

La mise sur pied d'une économie européenne solide, la libération du marché américain de plusieurs des entraves administratives qui l'isolent de plusieurs exportateurs possibles et l'instauration d'un régime de parfaite convertibilité des devises nationales sont les principaux objectifs de ceux qui visent à accroître les échanges internationaux. Nous sommes d'avis que notre principale proposition, qui comporte la création d'une Alliance bancaire au sein de l'OTAN, n'aura pas seulement pour effet d'assurer un caractère permanent à la convertibilité mais donnera également beaucoup plus de poids aux autres programmes tendant à libérer le commerce et à stimuler la production.

Une production plus grande et plus efficace est la seule façon de répondre au besoin et au désir que nous avons de relever le niveau de vie dans tous les pays. Au Canada, nous avons accru notre production et élargi les cadres de notre économie industrielle, de sorte que notre niveau de vie en a été amélioré. Nous voulons continuer dans cette voie.

A notre avis, l'accroissement des échanges internationaux nous aidera à développer notre économie et à relever notre niveau de vie. Grâce à un commerce international plus libre qui nous permettra de vendre partout où il y aura des acheteurs et acheter les produits dont nous avons besoin là où nous voudrions, nous serons portés, croyons-nous, à encourager de façon plus efficace la mise sur pied d'un plus grand nombre d'industries secondaires et la création d'un marché domestique plus vaste.

La production et la livraison de nos exportations créent des emplois. Partant de cette vérité, on prétend souvent que l'expansion de notre commerce extérieur est l'un des meilleurs moyens de multiplier les emplois au Canada. Ce raisonnement n'est pas tout à fait juste, cependant, car l'accroissement des importations qui en découle constitue une véritable menace à l'emploi au Canada. Nous recommandons donc qu'on étudie très soigneusement les effets que pourrait comporter tout projet d'expansion de notre commerce extérieur à l'égard des chances et possibilités d'emploi avant qu'on en préconise l'application. A notre avis, parallèlement à l'expansion de notre commerce extérieur, il est nécessaire d'assurer un essor considérable aux industries secondaires partout au Canada. C'est par ce seul moyen que nous pourrions assurer un haut niveau d'emploi et un minimum de chômage causé par l'importation massive de produits qu'on peut fabriquer au Canada. De plus, nous estimons que l'essor de nos industries secondaires aurait pour effet d'atténuer la nature cyclique de l'emploi au Canada, tant dans son aspect annuel que dans son aspect à plus longue échéance et, par conséquent, consoliderait la stabilité de l'emploi et la capacité de consommation du marché domestique.

Nous nous rendons compte que toutes ces mesures comportent de nombreux éléments qu'on ne saurait étudier ici, mais les propositions fondamentales que nous avons faites prépareront la voie, selon nous, sur une base solide et stable, à l'application de ces principes.

Le PRÉSIDENT: Merci beaucoup, monsieur Wismer. Il est maintenant loisible aux membres du comité de poser des questions.

L'hon. M. TURGEON: Vous avez préconisé la création d'une alliance bancaire au sein de l'OTAN; j'ai peine à approuver une telle proposition.

L'hon. M. EULER: Si je comprends bien votre proposition, vous estimez que les balances favorables que réalisent les pays de la zone du dollar, grâce à leur commerce extérieur, devraient être placées dans les pays de la zone du sterling, n'est-ce pas?

M. WISMER: C'est exact.

L'hon. M. EULER: Comment procéderiez-vous pour effectuer un tel arrangement bancaire?

M. WISMER: Selon nous, le moyen le plus simple d'y arriver serait de prendre les mesures que les institutions bancaires privées répugnent à prendre sur le plan privé, c'est-à-dire de déposer des fonds dans la banque de l'OTAN, en assumant l'entière responsabilité en tant que groupe, tout comme aux termes de l'article 5 nous assumons une responsabilité collective.

L'hon. M. EULER: Estimez-vous que les capitaux à placer dans les pays de la zone sterling devraient être garantis par l'État?

M. WISMER: Une disposition de cette nature serait nécessaire.

L'hon. M. EULER: C'est mon avis; sinon, je ne crois pas que la chose pourrait intéresser les particuliers.

M. WISMER: Non.

Le PRÉSIDENT: Il s'agirait d'un organisme différent de la Banque internationale; il faudrait que ce soit une banque de dépôt et d'émission. J'ai toujours eu l'impression que l'organisation de la banque internationale présentait une lacune; bien qu'une multitude de pays en fassent partie, elle a dû emprunter de l'argent de Wall Street; à mon avis elle devrait être une banque de dépôt et d'émission, de sorte qu'elle pourrait disposer de fonds excédentaires.

L'hon. M. EULER: Je suis d'accord avec vous quant à l'opportunité d'assurer l'essor de l'industrie secondaire, mais comment vous y prendriez-vous? Est-ce que vous imposeriez des restrictions à l'exportation des matières premières afin d'assurer la transformation au Canada?

M. WISMER: Eh bien, dans une certaine mesure, on a encouragé l'industrie secondaire depuis quelques années, à cause notamment de la nature des affaires depuis la seconde Grande Guerre. Je suis d'avis également que le Gouvernement devrait s'appliquer à encourager davantage cette industrie. Loin de moi la pensée que nous devrions dire à nos amis des autres pays qu'ils ne peuvent pas acheter nos matières premières afin de les ouvrir dans leurs propres usines.

L'hon. M. EULER: Par ailleurs, songeriez-vous à prendre des mesures, soit sous forme de droits douaniers, soit sous forme de contingentement, en vue d'empêcher l'entrée au pays de produits que vous croyez appartenir à la catégorie des industries secondaires?

M. WISMER: Je crois que nous pourrions réussir de façon plus concrète autrement qu'au moyen de restrictions douanières.

L'hon. M. EULER: Comment?

M. WISMER: Ainsi, nous avons beaucoup de fer dans le nord du Québec, mais personne ne semble encourager qui que ce soit à construire une usine sidérurgique.

Le PRÉSIDENT: Dans cette région?

M. WISMER: Ou ailleurs. Nous avons également beaucoup de fer à Port-Arthur et de gaz à Calgary, et pourtant on ne songe pas du tout à canaliser ce gaz vers Port-Arthur afin de l'utiliser dans une usine sidérurgique.

L'hon. M. EULER: On a installé une industrie chimique à Edmonton qui utilise ce gaz.

M. WISMER: Mais on ne le transporte pas jusqu'à Port-Arthur de manière qu'il puisse servir à la transformation du minerai de fer.

L'hon. M. TURGEON: J'aimerais à formuler une observation concernant nos exportations de matières premières. Je conviens que, jusqu'ici, le Canada a trop exporté de matières premières; mais parlant surtout au nom du nord de la Colombie-Britannique, je dois dire que sans l'importation de matières premières, il nous aurait été impossible d'établir notre usine d'aluminium.

M. WISMER: C'est exact.

L'hon. M. TURGEON: L'usine d'aluminium ne pourrait exister sans l'importation de bauxite et l'on ne peut trouver ce produit nulle part au Canada.

L'hon. M. EULER: Évidemment, le pays qui nous fournit la bauxite pourrait également soutenir que l'aluminium devrait être fabriqué chez lui.

M. WISMER: Oui; et s'il disposait d'énergie hydro-électrique suffisante, il raisonnerait probablement ainsi.

L'hon. M. BURCHILL: J'estime que vous devriez mettre plus au point les détails pratiques de l'alliance bancaire que vous proposez de créer. Je ne sais pas très bien comment il serait possible de créer un tel organisme.

M. WISMER: Ce que nous avons à l'esprit c'est que, comme groupe de quatorze nations membres de l'OTAN, nous mettons nos efforts en commun en vue de la défense de la communauté nord-atlantique; nous assumons la responsabilité de cette défense et nous mettons nos ressources en commun en vue de cette défense. De la même façon, il nous semble qu'on pourrait mettre en commun les ressources économiques de ces pays sans nuire à l'entreprise privée.

Il est vrai que nous n'avons pas songé aux rouages complexes de l'organisation bancaire qui serait requise; néanmoins, il nous semble qu'au lieu de toujours attendre les décisions du Congrès ou de Whitehall quant aux mesures que l'OTAN devrait prendre, on devrait encourager cet organisme à utiliser les balances qu'il réalise par suite des échanges internationaux, de manière à favoriser le plus possible le commerce entre les pays membres. Mais quoi qu'il arrive, il faut compter sur un effort collectif et les pays signataires doivent en assumer l'entière responsabilité.

On a demandé si le placement de ces fonds serait garanti. Selon nous, il s'agit là d'un problème d'ordre technique. Nous ne demandons pas aux banquiers privés des pays de l'OTAN de mettre sur pied du jour au lendemain une alliance privée et d'en assumer la direction. Puisque les institutions privées ne semblent pas être en mesure de régler le problème, nous croyons qu'il devrait y avoir un moyen quelconque par lequel les pays signataires pourraient, par l'entremise de l'organisme international dont ils font partie, placer utilement des fonds de manière à stimuler l'expansion de l'industrie.

L'hon. M. BURCHILL: Prenons le Canada par exemple. Mettons qu'au Canada l'excédent des importations comparativement aux exportations s'établisse à 500 millions. Cet argent est réparti d'un bout à l'autre du pays; il peut être enfoui dans les banques, investi dans des immeubles ou dans des actions et obligations. Il faudrait que le Gouvernement décrète que ces 500 millions soient disponibles aux fins de placement et qu'étant donné que nous faisons partie de cette alliance bancaire, nous y déposerons 500 millions. Est-ce bien ce que vous avez à l'esprit?

M. WISMER: En effet. Et si, par exemple, la société Massey-Harris, dont le représentant a comparu devant vous aujourd'hui, voulait placer 50 millions de sa propre initiative, le Gouvernement ne disposerait que de 450 millions.

L'hon. M. BURCHILL: Plusieurs délégations nous ont dit en cette enceinte que les placements privés dans les pays en question ne sont pas jugés souhaitables, pas très "attrayants"; on préfère placer ses capitaux chez soi. Il me semble donc que les gouvernements devraient suivre votre avis. N'est-ce pas?

L'hon. M. EULER: Absolument.

L'hon. M. BURCHILL: Les gouvernements devraient donc déclarer qu'ils doivent cinq cents millions de dollars à l'Alliance bancaire dont il s'agit. Les États-Unis lui devraient trois ou quatre fois autant, etc. Tout cela se passerait sur le plan gouvernemental n'est-ce pas?

M. WISMER: Oui.

L'hon. M. BURCHILL: Il s'agit donc, en réalité, d'une autre banque mondiale? Car ç'en est bien une, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Les exportateurs canadiens seraient payés en fonds canadiens.

L'hon. M. EULER: Mais comment garantir le tout?

L'hon. M. HORNER: Ce serait très difficile.

Le PRÉSIDENT: C'est une question de balance des paiements. Ç'en est, en tout cas, l'idée fondamentale. Le pays intéressé payerait l'exportateur canadien, et placerait dans cette banque indépendante, pour la consolider, l'excédent qu'accuseraient les exportations et les importations.

L'hon. M. BURCHILL: D'après moi, les échanges se poursuivraient comme à l'heure actuelle. Mais les données établies par le Gouvernement ferait ressortir l'état exact de l'excédent dont disposerait le pays intéressé. Et c'est ce montant qui serait versé dans la Caisse en question.

M. WISMER: Il importe, à mon avis, de se rappeler qu'à l'heure actuelle ni nos banques, ni celles des États-Unis ne considèrent avec grande sympathie certains pays ravagés par la guerre auxquels la reconstruction de leurs usines cause de grandes difficultés, de sorte qu'ils doivent imposer bon nombre de restrictions à beaucoup d'égards, afin de sortir de la misère. Leurs ressources en habileté, en spécialisation, et même leurs richesses naturelle sont considérables.

L'hon. M. HORNER: En ce qui concerne tout au moins deux pays importants, que la guerre a ravagés, ils n'ont besoin que de débouchés pour leurs marchandises. Ils sont tout à fait rétablis et capables de produire plus qu'avant la guerre. Je crains, toutefois, qu'avant de prendre pareille initiative, il faudrait pouvoir compter sur un monde beaucoup plus stable, à moins de voir se répéter ce qui s'est passé pour nos bateaux d'une valeur de 12 millions de dollars, qui ont été passés à la Chine.

L'hon. M. BURCHILL: La proposition du témoin est, à mon avis, louable. C'est à peu près la seule qu'on ait formulée. Mais je ne puis m'empêcher d'avoir des doutes quant à son application.

M. WISMER: Ma foi, tout ce que nous pouvons faire, c'est de vous donner l'idée. C'est à vous de l'appliquer.

L'hon. M. HORNER: S'il s'agit de prêter de l'argent, les pays prêteur et emprunteur devraient s'accorder sur son emploi dans une industrie de première nécessité pour ce dernier, c'est-à-dire d'une façon saine au point de vue économique. Je crains parfois qu'étant donné la situation internationale, il n'y ait un certain manque d'équilibre. Nous oublions que le Canada est un pays foncièrement agricole et que le reste du monde a besoin de produits alimentaires. Nous pourrions beaucoup augmenter notre production de vivres, mais il me semble que nous nous industrialisons trop.

Les grandes villes s'étendent de façon à englober de belles terres arables. A moins qu'il ne soit possible de maintenir le fondement actuel de notre économie, certains événements regrettables risqueront de se produire, et peut-être faudra-t-il alors qu'un plus grand nombre de gens retournent à la terre.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Wismer. Je suis convaincu que votre proposition est l'une des plus pratiques qu'on ait formulées ici. Les pays membres de l'OTAN dont il s'agit doivent avoir d'habiles banquiers. La banque qu'on propose d'instituer aurait, dans son conseil d'administration, des représentants de chaque État membre. Ceux-ci seraient des spécialistes en matière de placements, que les capitaux utilisés proviennent de la caisse publique ou d'entreprises privées qui y ouvriraient un compte. C'est pourquoi je disais qu'à mon avis, pareille banque devrait être une banque de dépôts en plus d'être une banque d'émission. Dotée d'une direction convenable, appuyée par les quatorze États membres de l'OTAN, elle serait, à mon avis, mieux en mesure de répondre aux besoins que ne le sont la Banque Internationale et le Fonds monétaire international, dont l'activité est limitée au point qu'il leur faut aller emprunter des fonds, et dont le taux d'intérêt est tellement élevé qu'ils ne présentent que peu d'intérêt pour les pays emprunteurs.

M. WISMER: Selon nous, l'OTAN est une entité dont tous les membres doivent faire face à un même problème bien déterminé. Ces pays sont, essentiellement, des amis lancés dans une entreprise commune. Ils en seront les souscripteurs, les administrateurs, les déposants, les emprunteurs, etc. Nous avons, dans un certain sens, quelque chose d'analogue au Canada et aussi aux États-Unis. Si l'on veut concevoir une collectivité nord-atlantique, on pourra consulter les spécialistes de la banque sur les méthodes de fonctionnement appropriés, mais en tenant compte de la communauté d'intérêt existante.

L'hon. M. BURCHILL: Les représentants des Chambres de commerce et d'autres personnalités qui ont comparu dans cette enceinte ont déclaré qu'on ne pourra résoudre la question que par la collaboration des États membres. Je suppose qu'étant d'accord avec ce principe, vous êtes désireux de faire un autre pas en avant. C'est un autre pas en avant dans la voie de la collaboration; c'est bien cela?

M. WISMER: Parfaitement.

L'hon. M. HORNER: Vous voulez que les banquiers de tous les pays collaborent pour fournir des capitaux. Que diriez-vous si les ouvriers de tous les pays agissaient à leur tour pour s'accorder sur un salaire de base international?

M. WISMER: Je dois dire qu'à mon avis le mouvement travailliste a tâché, ces dernières années, de collaborer sur le plan international. Nous avons éprouvé quelques difficultés; mais dans quelques semaines, le groupe international des syndicats libres se réunira à Stockholm, en Suède, afin d'y étudier justement le problème dont vous parlez, c'est-à-dire un mode d'entraide de tous les pays en cause, afin d'arriver à la solution que nous recherchons ici. Comment relever le niveau de vie? Et comment nos pays peuvent-ils se protéger contre une conspiration qui tâche toujours de nous réduire à l'esclavage?

L'hon. M. TURGEON: Connaissez-vous la date de cette réunion?

M. BENGOUGH: Le 7 juin. Elle commencera dès que se terminera la conférence de l'OIT, soit environ quatre jours après.

L'hon. M. DUFFUS: Pour en revenir à la question de collaboration. Je suppose qu'il s'agit surtout de faire collaborer l'industrie et la main-d'œuvre. Il faudrait, je crois, établir quelques principes fondamentaux. Pour le moment, il y a malentendu. J'espère que vos travaux contribueront à établir la stabilité souhaitée.

M. BENGOUGH: Vous ne parlez pas du Canada?

L'hon. M. DUFFUS: Je parle de tous les pays.

M. BENGOUGH: Compte tenu de la situation générale, il me semble qu'au Canada, nous avons établi un état de coopération satisfaisant.

Le PRÉSIDENT: Les relations industrielles semblent passablement bonnes chez nous, n'est-ce pas?

M. BENGOUGH: Oui.

L'hon. M. DUFFUS: Une partie de l'opinion publique s'oppose à l'exportation de nos matières premières. D'autres estiment qu'il faudrait expédier nos excédents de matières premières à l'étranger. Qu'en pensez-vous?

M. BENGOUGH: Évidemment, les opinions varient, si je puis m'exprimer ainsi, selon le genre d'affaires auxquelles on s'adonne. Prenons, par exemple, les chemins de fer; peu de nos membres que préoccupent les transports s'inquiètent outre mesure des importations et des exportations, ou, du moins, du genre d'articles sur lesquels elles devraient porter. Par contre, la nouvelle qu'on importe des souliers du Japon à 50 c. la paire éveillera l'intérêt et l'inquiétude des personnes dont l'existence est liée à l'industrie de la chaussure; tandis que d'autres que préoccupe un domaine différent n'en éprouveront aucun trouble. Les réactions des gens varient donc selon leur occupation ou leur commerce.

L'hon. M. DUFFUS: D'après moi, ce serait un bon principe économique que de vendre nos excédents éventuels. Certains sont, toutefois, d'avis contraire.

Le PRÉSIDENT: Certaines considérations d'ordre géographique n'entrent-elles pas en ligne de compte? Mettons que nous importions de la houille dure des États-Unis; si l'Alberta est en mesure d'y expédier du charbon, qu'elle le fasse, mais le parcours ferroviaire est trop long.

M. BENGOUGH: Il y en a environ 300 millions de tonnes à Calgary, et ils ont une pelle à vapeur. Pourquoi ne pas y installer une fonderie et une autre à la tête des Lacs, par exemple?

Le PRÉSIDENT: Nous importons encore beaucoup d'acier, c'est vrai.

Y a-t-il d'autres questions à poser, messieurs? Je crois que vous méritez les remerciements chaleureux de tous les sénateurs ici présents, monsieur; vous nous avez fait un très bel exposé et vous avez formulé des propositions fort pratiques.

Le comité s'ajourne.

1952-1953

# SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS  
DU  
COMITÉ PERMANENT  
DES

## Relations commerciales du Canada

chargé de l'étude des mesures qu'il jugerait les plus appropriées  
pour renforcer l'application de l'article 2 du  
Traité de l'Atlantique-Nord

---

Fascicule 7

---

SÉANCE DU MERCREDI 6 MAI 1953

---

TÉMOINS:

- M. V. C. Wansbrough, administrateur délégué de la Canadian Metal Mining Association.
- M. G. C. Bateman, Contrôleur des métaux, pendant la guerre, au ministère des Munitions et Approvisionnements.
- M. R. T. Birks, administrateur de la Canadian Metal Mining Association.
- M. Thomas Oakley, président sortant de la Canadian Importers and Traders Association.
- M. M. E. Corlett, conseiller juridique de la Canadian Importers and Traders Association.

ANNEXE C

Ventes de métaux et minéraux du Canada.

ANNEXE D

Les échanges internationaux et leur influence sur l'essor  
politique et économique.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1953

RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

L'honorable A. N. McLEAN, *président*

Les honorables sénateurs

Baird	Duffus	McDonald
Bishop	Euler	McKeen
Blais	Fraser	McLean
Buchanan	Gouin	Nicol
Burchill	*Haig	Paterson
Campbell	Howard	Petten
Crerar	Hushion	Pirie
Daigle	Kinley	*Robertson
Davies	Lambert	Turgeon
Dennis	MacKinnon	Vaillancourt
Dessureault	MacLennan	

\*Membre ex officio

35 membres—(Quorum: 7)

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat, séance du jeudi 26 février 1953:

“Qu’au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s’enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l’application de l’Article 2 du Traité de l’Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: “Elles s’efforceront d’éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d’entre elles ou entre toutes”.

2. Qu’au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s’enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l’Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;

b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l’Atlantique-Nord, pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l’engagement militaire de vingt années aux termes de l’Article 5 du Traité, par lequel “Les Parties conviennent qu’une attaque armée contre l’une ou plusieurs d’entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties”.

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d’adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l’agriculture, de l’industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d’entendre les représentations du monde des affaires de l’un ou l’autre des pays de l’OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l’enquête.

*Le Greffier du Sénat,*  
L. C. MOYER.

ORDER OF SERVICE

THE WEDDING OF

MISS MARY ELIZABETH [Name] and [Name]

will be celebrated at [Location] on [Date] at [Time]

The ceremony will be performed by [Minister]

and will be followed by a reception at [Location]

The bride is the daughter of [Name] and [Name] of [Address]

and the groom is the son of [Name] and [Name] of [Address]

The bride's parents are [Name] and [Name]

The groom's parents are [Name] and [Name]

## PROCÈS-VERBAL

Le MERCREDI 6 mai 1953

Conformément à l'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des Relations commerciales du Canada se réunit à 10 h. 30 du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs McLean, président; Burchill, Campbell, Crerar, Euler, Gouin, Haig, Kinley, MacLennan, McDonald et Turgeon.

L'ordre de renvoi du 26 février 1953 est mis à l'étude.

Les représentants suivants de la *Canadian Metal Mining Association* donnent des explications au sujet du bill:

M. V. C. Wansbrough, administrateur délégué.

M. G. C. Bateman, Contrôleur des métaux, durant la guerre, au ministère des Munitions et Approvisionnements.

M. R. T. Birks, administrateur.

Ordre est donné de faire imprimer à titre d'Annexe C au présent procès-verbal, un tableau déposé par M. Wansbrough et intitulé "Ventes de métaux et de minéraux du Canada".

Les témoins suivants représentant la *Canadian Importers and Traders Association* donnent des explications au sujet du bill:

M. Thomas Oakley, président sortant.

M. M. E. Corlett, conseiller juridique.

Ordre est donné de faire imprimer, à titre d'Annexe D au présent procès-verbal, une brochure intitulée: "Les échanges internationaux et leur influence sur l'essor politique et économique" déposée par M. Oakley.

On remet à une séance ultérieure l'étude de l'ordre de renvoi.

Le Comité s'ajourne à 1 h. de l'après-midi, pour se réunir de nouveau le jeudi 7 mai, 1953, à 10 h. 30.

Certifié conforme.

*Le Secrétaire principal adjoint  
des comités,*

JOHN A. HINDS.

PROCEEDINGS

of the

General Assembly of the

# TÉMOIGNAGES

## LE SÉNAT

OTTAWA, le MERCREDI 6 mai 1953.

Le Comité permanent des Relations commerciales du Canada, chargé d'enquêter et de faire rapport sur l'expansion des échanges entre les pays signataires du traité de l'Atlantique-Nord, ainsi qu'avec d'autres pays du monde libre, se réunit ce jour, à 10 h. 30, sous la présidence de l'honorable M. McLean.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous en sommes à la septième réunion du comité d'enquête sur les relations commerciales du Canada depuis que la résolution a été déferée au Sénat le 12 février pour être ensuite renvoyée à notre comité le 26 du même mois. Je suis certain que tout le monde ici connaît la teneur de cette résolution; il serait donc superflu d'en donner lecture.

Nous avons l'honneur, ce matin, d'accueillir les représentants de deux organismes très importants, soit la Canadian Metal Mining Association et la Canadian Importers and Traders Association Incorporated. L'association que j'ai d'abord nommée présentera la première son exposé. Cet organisme est représenté ici par M. R. T. Birks, président des East Malartic Mines et l'un des administrateurs de la Canadian Metal Mining Association; M. G. C. Bate-man, ancien contrôleur des Métaux, au ministère des Munitions et Approvisionnement; M. R. G. Driver, directeur adjoint des ventes, Noranda Mines Limited; M. V. C. Wansbrough, administrateur-délégué de la Canadian Metal Mining Association; et M. H. H. Wright, secrétaire de la Canadian Metal Mining Association.

Je crois comprendre que M. V. C. Wansbrough, administrateur-délégué de l'Association, présentera le mémoire. Tout autre membre de la délégation qui désirera prendre la parole sera libre de le faire.

M. V. C. WANSBROUGH: Merci, monsieur le président. Je vous demanderai de m'indiquer comment vous voulez que je procède. Si vous préférez, je pourrai résumer les parties du mémoire qui s'y prêtent, pour m'attarder plus longuement sur les points que nous souhaitons tout particulièrement souligner ici.

Le PRÉSIDENT: Qu'en pensent les membres du comité?

L'hon. M. HAIG: Que le témoin procède comme il l'entend.

M. WANSBROUGH: Merci beaucoup.

Monsieur le président et messieurs, dans le mémoire dont vous êtes saisis, nous exprimons d'abord notre entière gratitude pour l'invitation que vous avez adressée à la Canadian Metal Mining Association de venir vous exposer ses vues, car nous comprenons fort bien que le sujet que vous êtes en train d'étudier est d'une importance extrême pour le bien-être du Canada ainsi que pour la consolidation et l'expansion de l'industrie canadienne d'exportation.

Nous sommes particulièrement reconnaissants d'avoir ainsi l'occasion de présenter un mémoire au nom de nos membres, parmi lesquels se trouvent des producteurs d'or, d'autres métaux précieux, de métaux non ferreux, de fer et d'une grande variété de minéraux industriels.

Nous exposons à la page 2 du mémoire l'état de l'industrie minière au Canada du point de vue des échanges plurilatéraux. Le passage en question souligne qu'en 1952, la valeur en dollar des métaux et minéraux du Canada

atteint, si l'on fait exception de l'or qu'on étudiera séparément, environ 750 millions de dollars. Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux produits qui composent le montant total pour 1952, y compris le nickel, le cuivre, le zinc, le plomb et l'amiante.

Vient ensuite le pourcentage de chacun de ces métaux au point de vue de l'exportation, soit: nickel 98 p. 100, cuivre 53 p. 100, zinc 87 p. 100, plomb 72 p. 100 et amiante 99 p. 100. Nous sommes d'avis que lorsqu'on ouvre au pays même une quantité importante d'un métal d'origine canadienne, comme c'est le cas du cuivre, les débouchés à l'étranger deviennent aussi importants.

Le dernier rapport du Bureau fédéral de la statistique met dans son analyse des exportations du Canada par industries, celle des métaux non ferreux à la troisième place par ordre d'importance. Les exportations de métaux non ferreux se montent, y indique-t-on, à 707 millions de dollars en 1952, ce qui représente une augmentation de 137 millions de dollars par rapport à 1951.

#### Valeur des exportations de métaux non ferreux en 1952

	Augmentation par	
	1952	rapport à 1951
	en millions de dollars	
Aluminium et sous-produits .....	162	38
Nickel .....	151	14
Cuivre et sous-produits .....	119	32
Zinc et sous-produits .....	97	12
Plomb et sous-produits .....	50	4
Métaux précieux, à l'exception de l'or ..	47	—1
Laiton et sous-produits .....	23	17

Par tradition, les deux principaux débouchés du Canada étaient le Royaume-Uni et les États-Unis. Les chiffres figurant à l'Annexe indiquent la forte tendance, depuis la guerre, à passer du marché anglais au marché américain.

Il y aurait peut-être lieu d'ajouter qu'étant donné les événements récents dans le domaine de l'extraction minière au Canada, on a toute raison de s'attendre à ce que la production de matières minérales de notre pays augmente à divers points de vue importants, de sorte que pour bon nombre d'années l'industrie devra se tourner vers les marchés extérieurs pour la vente d'une forte partie de ses produits.

Étant donné cet état de choses, il est nettement de première importance pour l'industrie du Canada qui est le troisième pays exportateur du monde, d'établir, puis de maintenir, à l'égard des échanges plurilatéraux, des conditions stables et libres de toute entrave.

J'observerai à ce propos qu'en ce qui concerne les métaux vils, nous ne pensons pas seulement aux échanges internationaux de denrées, mais aux denrées d'une importance toute particulière pour la participation du Canada à la défense du monde occidental.

Le paragraphe suivant du mémoire demande qu'on examine, ce matin, deux importants aspects du problème dont l'étude a été confiée à votre comité, monsieur le président, soit, d'abord, toute mesure appropriée tendant à supprimer les obstacles qui empêchent, à l'heure actuelle, le libre courant des échanges par-delà les frontières nationales, et deuxièmement, l'établissement de relations stables dans le domaine des changes, de la convertibilité des devises, ainsi que de moyens plus pratiques d'effectuer les paiements internationaux.

En ce qui concerne les restrictions imposées au commerce extérieur, le mémoire indique que des progrès considérables ont été réalisés depuis la guerre,

quant au rabaissement des barrières économiques, mais il estime qu'il y a lieu d'aller encore de l'avant. Nous y disons encore qu'il est heureusement possible de discuter franchement la question, sans encourir le risque de paraître critiquer un voisin bien intentionné, car la politique tarifaire des États-Unis est en train de faire l'objet d'une étude approfondie de la part de son nouveau gouvernement; de nombreuses commissions publiques et privées ainsi que des organisations commerciales l'ont également soumise à un examen minutieux et réfléchi.

Nous pensons plus particulièrement à deux rapports dans lesquels il est fortement recommandé de relâcher la politique tarifaire des États-Unis ainsi que les principes dont s'inspire leur politique commerciale. Le premier de ces exposés, qui a pour titre: "Le problème économique de la Grande-Bretagne et sa signification pour l'Amérique", est dû à l'initiative du Comité pour l'expansion économique, groupement privé composé d'industriels, de banquiers et d'économistes américains.

Le deuxième exposé est un rapport officiel établi par le Public Advisory Board for Mutual Security et destiné à son président; on l'appelle souvent d'après celui-ci, le "Rapport Bell". Les membres de votre comité, monsieur le président, sont sans doute au courant des déclarations formulées par la Chambre de commerce de Détroit et un grand nombre d'autres organismes, au sujet de la politique commerciale des États-Unis.

En haut de la page 4 du mémoire, nous donnons un bref résumé de certaines questions abordées dans ces exposés, qui s'accordent pour recommander ce qui suit:

1. L'abaissement sélectif du tarif des douanes américain (devant expirer au mois de juin prochain), en supprimant les dispositions gênantes dites du "point périlleux";
2. La simplification des méthodes douanières américaines devant permettre à l'exportateur étranger de déterminer le montant exact des droits de douane qu'il devra verser pour son produit;
3. L'abrogation de la loi dite "Buy American Act".

A un moment où les principes qui régissent les échanges et les tarifs aux États-Unis font l'objet d'une attention aussi minutieuse de la part des dirigeants américains, il y a peut-être lieu de souligner certains changements que les producteurs canadiens de métaux jugeraient avantageux. Il existe une forte communauté d'intérêts. On admet que les métaux et minerais d'origine canadienne, dont beaucoup ont une grande importance stratégique, sont absolument nécessaires aux États-Unis; et le rapport Paley conclut nettement que la demande augmentera plutôt qu'elle ne diminuera.

Étant donné les circonstances, il suffira d'appeler l'attention sur certains cas où les principes régissant la politique tarifaire des États-Unis ne semblent, compte tenu des fluctuations qui se produisent dans la situation, guère répondre aux besoins respectifs des deux pays intéressés.

Les États-Unis imposent, en effet, un droit de 1¼c. la livre sur le nickel, bien qu'ils dépendent presque entièrement des sources canadiennes pour leurs approvisionnements. Il n'y a pas, dans ce cas, d'industrie domestique à protéger. Le tarif ne sert qu'une fin, celle de réaliser des recettes fiscales. Il ne semble donc pas justifié.

Le droit qui frappe actuellement les concentrés de zinc est également considéré comme peu justifié par les producteurs canadiens. Il entraîne une perte considérable de revenu pour les mines canadiennes, tout en augmentant le prix demandé au consommateur américain et pouvant priver les fonderies des États-Unis des concentrés dont elles ont besoin pour le fonctionnement à plein de leurs usines.

Les droits qui frappent le zinc et le plomb ont été à nouveau imposés en 1952, au moment où le prix domestique de ces métaux était tombé, aux États-Unis au-dessous de la limite établie. Cet état de choses est encore aggravé, à l'heure actuelle, par certains projets de lois dont est saisi le Congrès; fortement préconisés, ces projets, s'ils devenaient loi, pourraient avoir des conséquences néfastes pour les producteurs du Canada et des autres pays. La fin que visent ces mesures législatives est d'imposer, en plus des droits actuels, "des droits de douanes progressifs" sur le zinc et le plomb (pour les concentrés et le métal), qui entreraient en vigueur chaque fois que le prix intérieur aux États-Unis tomberait au-dessous d'un taux de base fixé. Il en résulterait le maintien artificiel des prix à un niveau élevé et le relèvement des droits de douane américains au point qu'ils constitueraient pour ainsi dire une interdiction à l'importation. Les effets nuisibles d'une pareille mesure pour les producteurs canadiens ne peuvent être trop soulignés.

Le droit de 1¼c. par livre imposé sur les baguettes de cuivre est un autre exemple des difficultés que crée le tarif américain. Ce n'est là qu'une des formes premières sous lesquelles on vend le cuivre, et il ne semble pas y avoir de raison d'imposer à son détriment, un traitement distinct.

Je mentionnerai également, en marge du texte, les droits d'importation américains de 2c. la livre sur le cuivre électrolytique qui sont actuellement suspendus et doivent le rester jusqu'en juin 1954, à moins que le prix domestique américain du cuivre ne tombe au-dessous d'un chiffre déterminé, qui est, d'ailleurs, de 24½c. la livre.

Il serait possible de citer d'autres exemples, où le droit de douane est pour ainsi dire prohibitif. Je citerai à ce propos, le baryte, minerai que les États-Unis doivent se procurer à l'étranger. Sa valeur à la mine est de \$7 à \$10 la tonne, tandis que les droits de douane dont les États-Unis frappent le minerai brut s'élève à \$3 la tonne, et même à \$6.50, lorsqu'il s'agit du produit moulu.

Ces exemples sont choisis plus particulièrement pour démontrer d'une façon générale qu'il reste encore beaucoup à faire si l'on veut vraiment abaisser les barrières qui nuisent à l'heure actuelle aux échanges, et éviter l'érection d'obstacles nouveaux.

D'une façon générale, il serait fort avantageux, du point de vue des producteurs approvisionnant le marché américain, surtout en matières premières dont les États-Unis auront de plus en plus besoin, d'établir les droits de douane pour une durée plus longue et de les modifier moins soudainement. Toute suspension provisoire de droits, pour une courte période, suivie de leur réimposition soudaine, ainsi que l'institution de taxes spéciales à l'importation, ne peuvent qu'avoir des conséquences troublantes et nuisibles.

Lorsqu'il s'agit de métaux vils, il faut se rendre compte que ce sont là des produits de première importance pour la défense nationale et internationale, soit une marchandise qu'on ne peut, tour à tour protéger et libérer comme si l'on ouvrait et fermait un robinet. Si, par suite la politique tarifaire, les débouchés d'outre-mer venaient à se rétrécir, (phénomène que refléterait, à son tour, notre production), notre approvisionnement en quantités suffisantes, en cas de crise nationale, ne serait aucunement garanti.

Quant au tarif douanier canadien, nous n'avons aucune observation particulière à formuler à l'heure actuelle, sauf d'insister sur la vigilance dont le Gouvernement du Canada devrait faire preuve lorsqu'il s'agit d'instituer des règles trop générales du genre de celles qu'on a récemment proposées et qui auraient pour effet de relever les droits de douane sur certains produits mécaniques qu'on ne fabrique pas au Canada.

L'hon. M. EULER: Pourriez-vous entrer dans le détail? Quelle forme a pris cette réglementation?

M. WANSBROUGH: On a récemment mentionné l'exemple des pelles à vapeur et des grues, dont les plus petites se fabriquent chez nous, les plus importantes étant importées des États-Unis, soit en franchise, si elles sont immédiatement utilisées dans l'extraction minière, soit moyennant un droit de  $7\frac{1}{2}$  p. 100, dans le cas contraire. Afin de protéger les fabricants canadiens de pelles à vapeur, ces machines lorsqu'elles ont certaines dimensions, sont protégées par un droit de  $22\frac{1}{2}$  p. 100. On a récemment tenté d'obtenir une décision qui n'admettrait qu'une seule classe pour les pelles à vapeur; si l'on en fabriquait ici, il faudrait toutes les considérer comme manufacturées au Canada. Cette mesure aurait eu pour conséquence l'application du taux de  $22\frac{1}{2}$  p. 100 à la plus grande partie des pelles à vapeur importées des États-Unis. C'est à ce genre de résultats que nous avons pensé en mentionnant les règles de caractère général.

En ce qui concerne les tarifs de transport, il y a lieu de mentionner les dangers que représentent pour les producteurs canadiens les tarifs de transport qui augmentent sans cesse. M. Donald Gordon a récemment indiqué que l'augmentation des tarifs de transport pourrait entraîner des pertes pour les milieux intéressés, car les produits canadiens ne pourraient plus soutenir la concurrence sur le marché mondial. C'est surtout vrai des produits minéraux extraits en grandes quantités, tels que les concentrés de pyrites dont la valeur à la mine est beaucoup moins élevée que le prix du transport vers les endroits où on en fait consommation.

Comme produit de remplacement pour le soufre, la pyrite offre de grandes possibilités à l'industrie minière du Canada, mais il sera très difficile de procéder à son exploitation, en l'absence de taux de transport plus souples. Certains pensent que des taux moins élevés permettraient d'expédier de plus grandes quantités, ce qui profiterait tant au producteur qu'aux chemins de fer.

Des taux de transport plus élevés pour des produits comme les concentrés de zinc et de cuivre, c'est-à-dire des produits d'un volume important, influeraient défavorablement sur la production des métaux en question.

Je formulerais, à ce propos, une observation: les difficultés se multiplient à mesure que l'on exploite les gisements situés dans des régions plus lointaines, ce qui ajoute au parcours ferroviaire.

Il ne faudra pas négliger ce problème si l'on veut que les producteurs canadiens continuent à soutenir favorablement la concurrence sur le marché international.

Ligne de conduite générale du Gouvernement en période de transition: Pendant la période de crise que nous venons de traverser ces trente derniers mois, les gouvernements qui exécutent un programme prévoyant l'accumulation de fortes réserves, ont effectué des achats massifs de métal et de minerais, dont beaucoup étaient l'objet d'un contingentement international.

Nous abandonnons maintenant cette étape pour revenir à des méthodes et des voies d'échanges plus normales.

Le succès de la période de transition serait grandement facilité si les divers pays adoptaient des lignes de conduite aussi stables que possibles et s'ils évitaient, autant que possible des changements subits à n'importe quel égard, qui risqueraient de nuire au courant des échanges ou d'exercer une influence indue sur le niveau et la tendance des prix.

Conditions fondamentales des échanges plurilatéraux: Abstraction faite des obstacles particuliers qui entravent les échanges normaux entre les divers pays, et qui sont dus à leur politique tarifaire et à d'autres mesures limitatives, il y aura lieu d'établir et de maintenir certaines conditions fondamentales devant assurer la stabilité du commerce international.

Les changes, en particulier, devront être stabilisés autant qu'il est pratiquement possible; il faudra en arriver à la convertibilité garantie des devises, et les Trésors des différents pays devront constituer des réserves convenables permettant le réglage des balances des échanges internationaux.

Pendant les années qui ont suivi la guerre, le commerce entre les pays de l'Amérique du Nord et les pays d'Europe occidentale a surtout pu être maintenu moyennant des emprunts en dollars et des programmes d'assistance.

Entre 1948 et 1952, par exemple, des métaux et minerais d'origine canadienne à concurrence d'une valeur de 604 millions de dollars, ont été mis à la disposition des pays européens en vertu du Programme du relèvement européen. On les payait en dollars américains, avec l'autorisation de l'Administration pour la coopération économique et l'Organisme de sécurité mutuelle.

Dans la situation actuelle, il faut surtout s'employer à établir des échanges plurilatéraux sur une base plus solide et plus permanente, et permettre à tous les pays de payer eux-mêmes leurs achats, mettant ainsi en pratique le mot d'ordre: "Des échanges, et non de l'aide."

Stabilisation des rapports dans le domaine du change: On ne pourra jamais assez souligner l'importance qu'a, pour toute nation commerçante, la stabilisation de ses rapports monétaires avec les autres pays. Ayant reconnu cette nécessité, on a institué des organismes internationaux, comme le Fonds monétaire international. Quelles que puissent être les lacunes qu'a ultérieurement révélées cette institution, celle-ci représente la tentative d'atteindre et de maintenir des rapports équilibrés dans le domaine des changes et de procéder avec ordre et méthode aux adaptations qui se révéleraient nécessaires de temps à autre.

Une certaine mesure de liberté et d'élasticité est, sans aucun doute, souhaitable; d'autre part, on a généralement félicité le gouvernement canadien de l'exemple audacieux qu'il a posé en "libérant" sa devise nationale. Les circonstances se prêtaient bien à cette initiative. La montée ultérieure du dollar canadien qui fit bientôt prime par rapport au dollar des États-Unis, prouve, en effet, notre puissance économique. Mais elle a en, entre autres, pour résultat, de rappeler clairement aux exportateurs canadiens vers les États-Unis que ce sont eux qui doivent payer le prix de la primauté du dollar canadien.

Elle rappelle également les risques supplémentaires que comporterait le commerce international en l'absence d'une mesure raisonnable de stabilité dans le domaine des changes.

Convertibilité des changes: Si l'on établit les échanges plurilatéraux sur une base suffisamment permanente, il faudra que les devises atteignent non seulement un degré satisfaisant de stabilité, mais la libre convertibilité.

A moins de pouvoir combler le goufre qui sépare le dollar de la livre sterling, nous devons nous résigner à voir le monde occidental divisé en "blocs" d'échanges.

Une étude de ce problème aussi délicat que compliqué dans tous ses aspects dépasse de beaucoup l'envergure du présent exposé et des fins qu'il poursuit.

Nous nous proposons, en effet, d'appeler l'attention sur un aspect unique, bien qu'important du problème, c'est-à-dire le rôle de l'or dans les échanges internationaux.

Nous sommes d'avis non pas que l'or constitue en soi la solution du problème, mais qu'il sera impossible de trouver une solution appropriée si l'on n'attribue pas à l'or et à sa fonction l'importance qui lui revient et qu'on ne prend pas les mesures qui s'imposent pour lui permettre de bien remplir ce rôle.

Le rôle de l'or dans les échanges internationaux: L'or constitue le seul moyen traditionnel et universellement accepté d'échange sur le plan international et sert d'étalon lorsqu'il s'agit d'établir la valeur des diverses devises nationales.

L'or ayant été retiré de la circulation générale dans la plupart des pays du monde occidental, on tend en général à oublier son rôle de moyen d'échange international.

En réalité, le Fonds monétaire international a établi, avec quelques restrictions importantes, un taux international de change pour l'or.\*

Les balances des échanges sont réglées en or. Une des principales difficultés qu'éprouve actuellement le commerce plurilatéral est que les pays autres que les États-Unis ne possèdent pas de réserves d'or suffisantes. C'est la raison principale pour laquelle la valeur d'une once d'or fin est restée celle qu'avait établie, par décret, le Président des États-Unis en 1934, soit 35 dollars des États-Unis.

Une des conséquences de cet état de choses a été le déclin de l'industrie de l'extraction de l'or dans toutes les parties du monde. Ce problème intéresse le Canada au plus haut point, car il est par ordre d'importance, le deuxième producteur d'or du monde.

A quelques exceptions près, tous les 59 producteurs d'or qui ont surnagé (en comparaison de 140 en 1941) ne peuvent se maintenir en activité que grâce à l'appui financier du gouvernement fédéral. Il n'est nullement exagéré de dire que le Canada risque fort de perdre complètement une industrie qui lui valait autrefois un grande mesure de prospérité et de progrès, et qui a été la première à ouvrir le Grand Nord canadien où se trouve ses richesses minérales à l'exploitation et à la colonisation.

L'extraction de l'or périclité partout et les gouvernements ont eu recours à divers moyens d'assistance.

On a limité, par des règlements strictement appliqués, l'accès aux marchés les plus avantageux. Mais les restrictions imposées sont telles que seuls quelques-uns parmi les producteurs d'or canadiens ont pu en profiter.

Détournement de l'or des Trésors nationaux: Malgré les efforts tendant à empêcher la main-mise privée sur l'or, seule une petite proportion de l'or qu'on extrait dans le monde entier s'achemine vers les Trésors des divers États.

D'après l'analyse figurant dans le vingt-deuxième rapport annuel de la Banque des règlements internationaux (juin 1952), environ 85 p. 100 de l'or nouvellement extrait s'achemine vers d'autres destinations que les Trésors nationaux. Le rapport de la Banque en question donne le tableau suivant:

	En millions de dollars (É.-U.)	
Production de l'or (à l'exclusion de l'URSS) .....	844	
Augmentation des réserves d'or officielles .....	130	
Or "disparu" (ventilation estimative):		
Usage industriel: .....	220	
Réserves privées: .....	494	714

Or entre les mains de particuliers:

Il serait possible d'établir un état de choses plus satisfaisant si les gouvernements admettaient franchement qu'il existe une demande d'or chez les particuliers et autorisaient leurs ressortissants à en acheter et à en posséder. La demande est particulièrement forte dans les pays dont les citoyens ont vu dévaluer leurs devises et souhaitent par conséquent posséder une valeur intrinsèque et permanente.

Entre temps, les quantités d'or produits ne peuvent satisfaire ni la demande des particuliers ni les besoins des gouvernements.

\*Rien dans le plan (c'est-à-dire les Accords de Bretton-Woods) ne nuit au prestige ni à l'unité de l'or en tant que moyen de régler les balances internationales. L'or constitue encore l'étalon par excellence des échanges internationaux.—W. T. G. Hackett, conseiller économique de la Banque de Montréal.

### Insuffisance des réserves nationales:

Nous appelons l'attention sur un rapport intitulé: "Mesures tendant à la stabilité économique internationale", préparé à l'intention du Service des Affaires économiques des Nations Unies par une commission composée d'économistes célèbres dans le monde entier et dirigée par M. James W. Angell, de l'Université Columbia (novembre 1951).

Tandis que l'ensemble du rapport mérite une étude approfondie, nous soulignons plus particulièrement la thèse exposée au chapitre IV, intitulé: "Réserves monétaires internationales".

Après avoir signalé qu'à moins de voir les pays intéressés constituer des réserves monétaires suffisantes, il sera impossible de faire des échanges internationaux sans resserrer les principes régissant les domaines fiscal et monétaire, ainsi que la réglementation restrictive frappant les rapports commerciaux et le change. Le rapport poursuit dans les termes suivants:

Article 109—"L'examen des réserves actuelles nous a convaincus qu'en général, elles sont insuffisantes. L'ensemble des réserves accumulées par les pays autres que les États-Unis est, en effet, beaucoup moins considérable qu'avant la guerre. Le montant total des réserves d'or et de dollars officiels n'était, à la mi-1951, que d'un cinquième plus élevé qu'en 1937; tandis que la totalité des importations annuelles, exprimée en dollars, atteignait récemment plus de deux fois et demie le chiffre de 1937, ce qui est surtout dû à la hausse des prix. Les importations en provenance des États-Unis ont à peu près quintuplé. Les réserves ne peuvent donc servir de tampon qu'en cas de fluctuations peu importantes dans le domaine des échanges."

117. "Modes d'accroissement des réserves: Une de ces méthodes consisterait à relever uniformément le prix de l'or à l'égard de toutes les devises, ainsi que le prévoient les dispositions de l'Accord du Fonds monétaire. Exprimé en dollars, le prix officiel de l'or n'est pas plus élevé qu'avant la guerre, tandis que les prix ont doublé sur le plan des échanges internationaux. L'efficacité de la garantie que constituent les réserves d'or à l'égard des fluctuations du commerce extérieur a baissé de moitié. Une augmentation de 25, 50 ou même de 100 p. 100 du prix de l'or relèverait les réserves des pays autres que les États-Unis de quelque 3, 6 ou 12 milliards de dollars.

"118. Peut-être la hausse du prix de l'or mettrait-elle en mouvement des courants inflationnistes peu souhaitables, sauf lorsque la demande se ralentit.

170-1 Il serait toutefois possible d'empêcher au moyen d'une politique bancaire appropriée que l'existence de réserves plus considérables ne nuise à la situation monétaire des pays en cause, au moins dans ceux où le régime bancaire est suffisamment évolué. Des réserves plus importantes augmenteraient, en outre, la confiance dans les devises, qui ont été plusieurs fois dévaluées en ces vingt dernières années. Si cette confiance peut atténuer la crainte que toute crise du change n'aboutisse à la dévaluation, suivie d'une hausse des prix, on éprouvera moins de difficulté à juguler l'inflation.

"119. Le prix plus élevé de l'or en encouragerait, naturellement, la production, ce qui équivaldrait en quelque sorte, à un gaspillage. Mais une fraction seulement des ressources mondiales serait en cause, tandis que les pertes seraient plusieurs fois compensées si le montant accru des réserves réduisait les risques de crises internationales, de restrictions des échanges et de chômage."

Après avoir exposé que la hausse du prix de l'or constitue une méthode tendant à créer des réserves monétaires répondant mieux aux besoins de l'heure, le rapport mentionne les difficultés qui pourraient surgir dans le domaine politique. La nature de ces difficultés est connue de ceux qui se sont tenus au courant de l'opinion publique officielle et privée exprimée aux États-Unis.

La thèse selon laquelle la hausse du prix de l'or serait la condition indispensable de l'assainissement des domaines économique et commercial est brillamment exposée par M. W. J. Busschau, économiste sud-africain, dans son livre intitulé *The measure of gold* (1949).

Nous sommes d'avis que la hausse du prix de l'or peut, dès maintenant, être appliquée.

D'après certains renseignements obtenus, les gouvernements de la Grande-Bretagne, de la France et d'autres pays, ont effectué en ces dernières années, plusieurs démarches dans ce sens auprès des États-Unis.

Nous ignorons les propositions formulées, l'année dernière, à l'issue de la conférence du Commonwealth, et qui font maintenant l'objet de délibérations entre le gouvernement américain, la Grande-Bretagne et les autres pays du Commonwealth.

Nous croyons, toutefois, que l'augmentation du prix de l'or est une proposition qu'il y a lieu de soumettre à un examen sérieux.

L'hon. M. EULER: Quelles sont les objections formulées par les États-Unis?

M. WANSBROUGH: Les objections des États-Unis dont l'opposition semble croître constamment, se fondent d'abord sur l'opinion que la hausse du prix de l'or pourrait bien avoir sur l'économie domestique américaine un effet inflationniste auquel ils ne sont pas disposés à faire face; puis sur l'avis que la mesure en question aboutirait peut-être à une répartition inéquitable des profits, la plus grande part de ceux-ci allant aux pays qui se trouvent être producteurs d'or ou en posséder de grandes réserves; enfin les Américains craignent qu'on ne mette ainsi une arme efficace entre les mains de la Russie. Voilà les objections qu'on entend généralement exprimer.

La valeur des réserves d'or que détiennent tous les pays augmenterait en proportion, et les États-Unis seraient en mesure d'accorder une aide supplémentaire sous forme d'or, aux pays qui en auraient besoin afin d'atteindre et de maintenir la convertibilité de leurs devises.

C'est pour ces motifs, ainsi que pour assurer le bien-être d'une industrie importante de notre pays que notre groupement prie instamment le Gouvernement canadien de se joindre aux autres gouvernements pour obtenir une hausse du prix de l'or.

Personne ne prétend que cette proposition constitue une panacée pour les malheurs du monde. Mais, si l'on en croit M. Busschau "Étant donné que tous les pays amis ont intérêt à s'adonner librement aux échanges plurilatéraux, les hommes de bonne volonté doivent étudier toute disposition d'ordre technique pertinente, tel le relèvement du prix de l'or, si celui-ci peut servir à rétablir un tel régime de liberté".

Intérêts britanniques au Canada: En ces deux dernières années, et surtout en ces derniers mois, bon nombre d'importantes sociétés anglaises fort compétentes dans le domaine des mines et de l'exploration ont établi des entreprises au Canada, à la suite de l'adoption d'une ligne de conduite plus libérale de la part de la Banque d'Angleterre et du gouvernement britannique.

On propose d'étudier les moyens de favoriser de toutes manières les sociétés de ce genre, qui exploiteront raisonnablement les ressources du Canada, tandis que les dollars qu'elles recueilleront ainsi serviront à ranimer et à maintenir les échanges entre le Canada et la Grande-Bretagne et d'autres pays de la zone du sterling.

Les liens économiques qui unissent le Canada aux États-Unis sont déjà très forts. Tout ce que l'on peut faire pour consolider nos rapports économiques avec la Grande-Bretagne contribuera à établir le bon équilibre, à répartir nos intérêts dans des directions diverses et à soutenir le Canada, dans son rôle de membre nord-américain du Commonwealth britannique.

Le marché anglais: Il est évidemment extrêmement important pour le Canada de garder au Royaume-Uni ses débouchés pour les métaux non-ferreux, et surtout le cuivre, le plomb et le zinc. Il est donc agréable de constater qu'à la suite de certaines conférences récentes, les dirigeants britanniques ont accepté d'allonger la liste des matières pouvant être importées en Grande-Bretagne en vertu d'un permis de nature générale; il semble entendu que le cuivre comptera parmi les produits qui seront bientôt affranchis de toutes restrictions.

On aura toujours la possibilité d'imposer à nouveau des restrictions si ces mesures entraînaient de trop grandes dépenses de dollars. Mais il est évident que le Gouvernement britannique fait tout son possible et que nous devrions être prêts à faire de même en employant tous les moyens dont nous disposons, en insistant surtout pour que l'on prenne toutes les mesures pouvant accélérer et favoriser l'établissement de la convertibilité des devises.

Conclusion: Les ressources minérales du Canada sont maintenant un facteur d'importance mondiale. Nous voudrions les voir employer non seulement pour l'expansion du Canada lui-même, mais pour renforcer la puissance du monde libre partout où l'on pourrait en avoir besoin.

En tant que grand pays commerçant, le Canada ne peut prendre son essor que s'il s'assure le fondement solide des échanges plurilatéraux.

Il est, entre autres mesures, nécessaire de poursuivre les négociations en vue de supprimer les barrières qui gênent les échanges; d'encourager les placements au Canada de la part des pays de la zone du sterling; de maintenir des rapports monétaires stables et de hausser le prix de l'or, à titre de mesure devant permettre aux divers États de constituer des réserves monétaires suffisantes et d'instituer la convertibilité.

Il semble qu'en incitant les autres pays à adopter cette ligne de conduite, le Canada ne favorisera pas seulement ses propres intérêts, mais qu'il fournira un apport raisonnable et pratique à l'avancement des échanges internationaux et à la prospérité économique des pays du monde occidental (Voir Annexe C).

Le PRÉSIDENT: Certains membres du comité voudraient-ils poser des questions au témoin?

L'hon. M. TURGEON: A-t-on jamais, depuis la guerre, publié des chiffres relatifs à la production de l'or en Russie et dans les territoires occupés par celle-ci?

M. WANSBROUGH: A ma connaissance, monsieur le sénateur, on n'en a publié aucun qui soit digne de foi. Dernièrement, j'ai appris qu'on évalue la production annuelle d'or de la Russie à 2 millions d'onces. La nôtre est aux environs de 4 milliards et demi d'onces d'or par an; mais à mon avis personne ne devrait réellement ajouter foi à des données de ce genre, qui ne valent guère mieux qu'une simple hypothèse.

L'hon. M. KINLEY: Comment expliquez-vous les restrictions douanières imposées par les États-Unis sur les bas métaux qu'ils ne produisent pas eux-mêmes? Quel en est le but?

M. WANSBROUGH: Monsieur le président, c'est là un point pour lequel j'aimerais faire appel à du renfort.

Le PRÉSIDENT: Mais certainement.

M. WANSBROUGH: Je prie M. Bateman qui connaît sans doute ces questions mieux que quiconque au pays de bien vouloir répondre à la question.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous prendre la parole, monsieur Bateman? Auriez-vous l'obligeance de répéter votre question, monsieur le sénateur?

L'hon. M. KINLEY: Comment expliquez-vous les barrières douanières érigées par les États-Unis à l'égard des bas métaux qu'ils ne produisent pas eux-mêmes? Je crois, cependant, comprendre qu'ils ont pour principe d'importer les matières premières au tarif le plus bas?

M. BATEMAN: Ils produisent tous les bas métaux en grande quantité.

L'hon. M. KINLEY: Ils ne produisent pas de nickel, n'est-ce pas?

M. BATEMAN: Sauf le nickel, en effet. Mais ils ne peuvent suffire à leurs propres besoins en métaux de première nécessité, tels le cuivre, le plomb et le zinc; il leur faut en importer une certaine proportion, soit environ 30 p. 100, pour répondre à leurs besoins.

Cependant, le prix du plomb et du zinc, en particulier a baissé. Le désir de protéger leurs propres industries s'exprime surtout dans l'Ouest, chez certains producteurs dont les prix de revient sont élevés. Il est, cependant, vrai que cette production ne représente pas un élément très important aux États-Unis; mais, comme vous le savez, je pense, les coulissiers de la politique dans l'Ouest, je parle des groupements de l'argent, de la laine et de l'exploitation minière, collaborent tous. Ils s'appuient sur la théorie qu'il y a lieu de protéger leurs propres industries.

A mon avis, on n'a jamais songé aux effets nuisibles qu'exerce cette théorie sur l'industrie américaine. On propose, par exemple, dans le projet de loi Simpson, d'établir, pour le plomb et le zinc un prix de base de 15½c. que certains considèrent comme un minimum au point de vue de la rentabilité de leurs entreprises. Le prix actuel du zinc est de 11c., ce qui ajouterait encore 4½c. la livre au prix que devra verser le consommateur américain. La consommation de ces métaux atteignant, aux États-Unis, un peu plus d'un million de tonnes par an, cela signifierait, que le consommateur devrait verser un montant additionnel d'environ 90 millions de dollars.

L'effet de la proposition en cause sur l'échelle mobile est, à certains points de vue, plutôt remarquable. En ce qui concerne les concentrés de zinc, par exemple, le prix actuel du zinc domestique aux États-Unis est de 11c., tandis que le droit frappant les concentrés de zinc est de 3·99c. la livre. Je signale, d'autre part, que nos producteurs ne touchent qu'à peu près 3¼c. ou 4c. la livre. Vous comprendrez donc aisément que ce droit de douane couperait l'approvisionnement en concentrés des fonderies américaines, qui ne peuvent cependant, fonctionner, sans cet important produit.

L'hon. M. KINLEY: Ces droits de douane ne représentent-ils pas un élément de protection pour le Canada?

M. BATEMAN: Non.

L'hon. M. KINLEY: Par exemple, si le Canada qui est le voisin immédiat des États-Unis y exportait ses produits en franchise, un autre pays pourrait faire de même.

M. BATEMAN: Non; les États-Unis ne tiennent aucunement compte du Canada dans cette affaire. Ils ne pensent qu'à un groupement restreint dans leur propre pays.

L'hon. M. KINLEY: Que font-ils pour l'étain?

M. BATEMAN: L'étain entre en franchise.

L'hon. M. KINLEY: Il provient surtout de l'Amérique du Sud, n'est-ce pas?

M. BATEMAN: D'extrême Orient et du moyen Orient.

L'hon. M. HORNER: En importe-t-on de Malaisie?

M. BATEMAN: Oui: les Américains doivent puiser à toutes les sources du monde, la Malaisie, l'Indochine, et tous les autres pays producteurs.

L'hon. M. KINLEY: Mais ils ne nous accordent pas de contingent assujéti à un tarif douanier moins élevé?

M. BATEMAN: Non.

L'hon. M. KINLEY: Ils agissent ainsi à l'égard de certains produits pour ne pas nuire à leurs propres industries.

M. BATEMAN: Leurs propositions ne mentionnent aucun contingent ni ne tiennent compte du point de vue du Canada. Que nous soyons voisins des États-Unis et que l'expédition soit facile et bon marché, cela ne compte pas.

L'hon. M. EULER: Les droits de douane sont très peu élevés à l'égard du nickel, n'est-ce pas?

M. BATEMAN: Il est de 1½c. la livre.

L'hon. M. EULER: Cela ne nuit pas énormément à l'industrie canadienne n'est-ce pas, parce que de toutes façons il nous faut du nickel et ils en retirent un petit revenu.

M. BATEMAN: D'accord. En réalité, les droits de douane ne sont pas plus motivés à l'égard du nickel qu'à l'égard de l'étain.

L'hon. M. KINLEY: Je suppose qu'au Canada l'industrie du nickel appartient aux Américains.

M. BATEMAN: Pas du tout. Je vous avouerai que je suis moi-même actionnaire, et je suis Canadien.

L'hon. M. HAIG: Je suis aussi actionnaire.

L'hon. M. KINLEY: Dans quelle proportion la bauxite entre-t-elle dans la fabrication du nickel au Canada?

M. BATEMAN: La bauxite entre dans la fabrication de l'aluminium.

L'hon. M. KINLEY: Qu'advient-il de l'industrie de Kitimat, en Colombie-Britannique?

M. BATEMAN: Là aussi il s'agit d'aluminium.

L'hon. M. HAIG: C'est la société Sherritt-Gordon qui produit le nickel.

L'hon. M. BURCHILL: Monsieur le président, le mémoire qu'on nous a soumis est très bien rédigé et nous sommes vraiment très reconnaissants à ces messieurs qui ont bien voulu venir témoigner devant nous et nous fournir les renseignements que tout Canadien devrait posséder. Certaines observations du témoin concernant l'effet que l'or peut avoir sur les devises internationales m'intéressent tout particulièrement. Quelques-uns d'entre nous se souviennent du temps où la valeur de la livre sterling par exemple, se fondait sur la réserve d'or, n'est-ce pas?

M. BATEMAN: Oui.

L'hon. M. BURCHILL: Aujourd'hui cela ne se passe plus ainsi; les réserves d'or de l'Angleterre ne nous intéressent plus. Tout ce que nous voulons savoir c'est combien de dollars canadiens ou américains elle possède. Il semble que l'or a tout à fait disparu.

Le PRÉSIDENT: Je crois que l'Angleterre possède aujourd'hui de fortes réserves d'or.

L'hon. M. BURCHILL: Mais quel effet ont de nos jours les réserves d'or des pays sur le change?

L'hon. M. HAIG: Si les pays ont suffisamment d'or, ils peuvent acheter nos marchandises.

M. BATEMAN: J'ai mes idées là-dessus, mais je ne suis pas prêt à les exposer.

L'hon. M. TURGEON: On se souviendra, comme le sénateur Burchill l'a signalé, qu'il y a quelques années, peu après qu'on eut fait connaître le Plan Marshall d'aide à l'Europe, le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne de l'époque avait donné à entendre que le meilleur moyen d'aider au relèvement serait de prêter au Royaume-Uni et aux autres pays. En quoi cela se rapporte-t-il à la question qu'a posée le sénateur Burchill?

M. WANSBROUGH: Me serait-il permis monsieur le président, de proposer que M. Birks ici présent, qui s'y connaît en la matière, vienne à mon aide.

M. R. T. BIRKS: Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire ce que je sais de la question de l'or. On se souviendra que durant la guerre, un certain économiste anglais avait déclaré que deux personnes seulement comprenaient la question de la finance internationale: lui-même et une autre personne qu'il aurait eu de la peine à désigner.

Je me souviens de l'époque où le très honorable M. Bennett nous avait dit à nous, membres de l'industrie de l'exploitation aurifère, que nous avions sauvé le Canada de la faillite parce que l'or était une denrée qui pouvait être vendue aux États-Unis en quantités presque illimitées, les États-Unis consentant à acheter l'or à \$35 l'once sans aucune restriction, contingent ou tarif douanier. Parlant à titre de membre de cette industrie et sachant comment on est en train de restreindre les échanges commerciaux, j'ai l'impression que nous, de l'industrie aurifère pourrions bien être de nouveau appelés à sauver le crédit du Canada dans un avenir assez rapproché.

Un de nos griefs c'est que nous ne voulons pas vendre l'or à \$35 l'once alors qu'il vaut réellement \$52 ou \$55, prix auquel il est coté sur beaucoup de marchés à l'heure actuelle.

Dans notre hémisphère, nous ne sommes guère habitués à manipuler l'or, étant donné qu'on a imposé des restrictions à sa circulation; mais lorsqu'on va en Europe, on découvre que les paysans français, par exemple, thésaurisent des quantités énormes d'or. On a évalué à un demi-milliard la quantité d'or qu'ils détenaient l'an dernier et plus on voyage vers l'est, plus on se rend compte du prix que les gens attachent à l'or.

Le public ne le sait peut-être pas,—mais je suis sûr que vous, messieurs, êtes au courant de la chose,—que la compagnie Standard Oil de New-Jersey est tenue de payer l'Irak et l'Arabie en pièces d'or. Ces pays n'acceptent aucune autre unité monétaire. On dit même qu'une des causes du conflit entre l'Iran et la Grande-Bretagne c'est que l'Iran veut être payée en pièces d'or comme certains de ses voisins, et que la Grande-Bretagne n'est pas présentement en mesure de lui verser de l'or. De sorte qu'à notre avis l'or est une denrée qui, dans des conditions normales, a libre cours entre les pays. N'importe quel pays laisse entrer l'or en franchise et sans restriction. Avec de l'or vous êtes admis partout et vous pouvez acheter tout ce que vous désirez dans n'importe quel pays.

Le PRÉSIDENT: On peut acheter n'importe quelle sorte de numéraire avec de l'or?

M. BIRKS: On peut acheter n'importe quelle sorte de numéraire avec de l'or, vous dites bien.

Le PRÉSIDENT: L'or possède une valeur intrinsèque.

M. BIRKS: J'aimerais proposer quelque chose au comité. Un certain nombre d'exploitants de mines d'or sont actuellement autorisés à exporter de l'or. Nous sommes obligés de faire face à des tas de machinations.

D'abord, il faut réduire à 22 carats de fin l'or affiné, qui est censé servir à des fins industrielles. Puis on l'expédie en Suisse où on lui rend sa pureté première de 99·8 p. 100; il entre ensuite en contrebande en France où il est en grande partie vendu. Cependant, depuis quelque temps, on garde l'or en Suisse où on le transforme en souverains, en napoléons ou en pièces de monnaie mexicaine de \$10. Mais les contrebandiers, dirons-nous, qui pratiquent ce commerce en reçoivent \$50 à \$60 l'once parce que telle est la valeur de la monnaie frappée. Si vous lisez le *Wall Street Journal* vous verrez,—fait significatif,—que le gouvernement a essayé de poursuivre ces messieurs pour contre-façon et que les tribunaux de Suisse et d'Italie ont déclaré: "Il n'y a pas là

contrefaçon, car l'or n'est pas une unité monétaire. Si ces gens livrent des souverains qui ont le poids et la pureté voulue, ils ne pratiquent aucune sorte de contrefaçon". De fait, si vous donniez un souverain pour payer un chapeau en Angleterre, vous seriez probablement arrêté, car, en réalité, l'or n'est pas une unité monétaire qui a cours. De sorte que cette association, comme on pourrait l'appeler, de contrebandiers de toutes nationalités réalisent un bénéfice de \$10 à \$15 l'once sur l'or que vendent les exploitants de mines d'or au Canada à l'heure actuelle, et ils affirment que le marché de l'or offre des débouchés illimités que ce soit dans l'Inde ou en Chine, car on en expédie d'énormes quantités en Chine présentement. N'oublions pas que tous ces pays d'Europe n'ont pas d'unité monétaire. Leur papier-monnaie n'a pas de valeur à leurs yeux. Tandis qu'en extrême Orient la pièce d'or a une réelle valeur. C'est pourquoi nous croyons que l'or devrait être coté plus cher.

J'aimerais ajouter une autre proposition d'ordre pratique, monsieur le président...

Le PRÉSIDENT: Allez, je vous en prie.

M. BIRKS: ... une proposition que je soumets à l'étude du Comité, la voici: le Canada pourrait célébrer l'année du Couronnement en faisant frapper une pièce de monnaie qu'on appellerait "Elizabeth", par exemple. Il serait certifié que cette pièce renferme une once d'or pur, ou si vous voulez, tant de milligrammes, et on la ferait circuler librement sur le marché, de sorte que les gens pourraient venir chez nous et l'acheter,—que ce soit des étrangers, des résidents ou des non-résidents. Enfin, je préconise un marché libre à l'égard de l'or. J'ai l'impression qu'il se vendrait environ deux fois plus cher que le prix régulier parce que la demande d'or est vraiment illimitée. A titre d'exploitant de mise d'or, je suis persuadé que mon sort dépend du marché libre à l'égard de cette denrée, et qu'il ne doit exister aucune restriction quant à sa possession, à son exportation, etc.

L'hon. M. EULER: Pourriez-vous alors vous passer des subventions que vous verse le gouvernement?

M. BIRKS: Très facilement, je l'espère.

L'hon. M. KINLEY: C'est d'ailleurs ce qui se pratique à l'égard de l'argent. On donne maintenant des pièces d'un dollar à l'effigie d'"Elizabeth" en récompense.

M. BIRKS: Oui, mais j'y penserais à deux fois avant de faire frapper des pièces de monnaie d'une valeur fixe en dollars, c'est-à-dire des pièces d'or de \$35 ou de \$50. Je propose seulement qu'on nomme ces pièces "Elizabeth", qu'on voit à ce qu'elles contiennent une once d'or, certifié par le Canada ou par quelque autorité responsable, et qu'on permette aux gens de les garder en leur possession.

L'hon. M. KINLEY: Lorsque j'ai été dans le nord du pays, on m'a demandé pourquoi le Canada ne faisait pas frapper de pièces d'or, et quel tort cela pourrait bien causer au pays. Je n'ai pas su que répondre.

M. BIRKS: Nous ignorons où nous mènerait un marché libre. Mais si nous faisons frapper de telles pièces, contenant tant de milligrammes, je crois que tôt ou tard, le gouvernement serait bien content de fixer un juste prix pour l'or. C'est probablement ce qui pourrait arriver de plus heureux pour tout le monde. D'ici là, nous gagnerions l'équivalent de la valeur de cette denrée et je suis certain que tous les amasseurs d'or du monde entier s'adresseraient au marché canadien, de sorte que le Canada pourrait alors vendre de l'or à tous les pays du monde.

Le PRÉSIDENT: Autrement dit, on passerait outre aux contrebandiers.

M. BIRKS: Exactement. Voilà où nous en viendrions, monsieur. Nous passerions outre à tous ces gens qui actuellement font le commerce de l'or. Les mines d'or ne jouissent pas d'un marché libre en réalité. C'est une sorte de cartel qui a la mainmise sur ce commerce. On me dit qu'en France, où se trouve le marché le plus considérable, les gens procèdent à peu près à la manière de la société Lloyd's. Lorsqu'un lot d'or est mis en vente, un des trafiquants déclare: "J'en prendrai 3 p. 100", un autre dit: "J'en prendrai 6 p. 100", et ainsi de suite. Si nous faisons constamment affaire avec les mêmes gens, je doute fort que l'or en lingot puisse se vendre librement. Il faut être spécialiste pour décréter qu'un lingot est de 99 9/10 p. 100 pur. Si l'on fabriquait une pièce de monnaie en or, et qu'on la jetait sur la table, tout le monde saurait qu'elle est pure et la prendrait pour telle.

L'hon. M. HORNER: Supposons que nous donnions suite à votre proposition, et que nous frappions de pièces d'or, que feraient les États-Unis?

M. BIRKS: C'est contraire aux règlements établis par le Fonds monétaire international.

L'hon. M. HORNER: La situation est sans issue.

M. BIRKS: Mais en toute franchise, je n'ai guère confiance au Fonds monétaire international, car il tolère toutes ces machinations; il sait qu'on adultère l'or, puis qu'on l'affine de nouveau pour l'introduire en France. Ils ferment volontairement les yeux, car ils savent que cela se pratique.

L'hon. M. HORNER: Mais si nous tentions de monnayer l'or, les États-Unis nous menaceraient, ou bien imagineraient toutes sortes de représailles, et s'opposeraient en fait à notre initiative?

M. BIRKS: Il s'agit tout simplement de savoir combien de temps nous resterons à la remorque des États-Unis. Comme je le disais un jour à certains membres du cabinet; "J'aimerais bien savoir lequel de ces messieurs doit se faire élire dans une circonscription américaine." Ils n'ont pu répondre à cela; ils doivent se faire élire au Canada.

Le PRÉSIDENT: Les États-Unis ne dirigent pas tout seuls le Fonds monétaire.

M. BIRKS: Ce sont eux qui y détiennent le plus de capitaux. Notez bien que le chancelier Butler, M. Anthony Eden et sir Winston Churchill sont tous en faveur de hausser le prix de l'or. L'Afrique du Sud aussi évidemment. Au cours d'une récente conférence du Fonds monétaire international tenue en Afrique du Sud, celle-ci a soulevé la question et le secrétaire Snyder a immédiatement apposé son veto. Ainsi que le faisait très finement remarquer M. Wansbrough, leurs arguments sont au nombre de trois. Premièrement, ce serait, selon eux, considéré comme une mesure inflationniste dans leur pays et ils s'inquiètent de l'avantage qu'en retireraient les pays producteurs d'or. N'oublions pas que les nations du Commonwealth britannique forment le groupe producteur d'or le plus considérable du monde entier. Ce groupe comprend des pays producteurs d'or tels l'Afrique du Sud et le Canada.

L'hon. M. HORNER: L'Australie également.

M. BIRKS: Oui. On parle ici de la Russie. D'après les renseignements que je me suis procurés au sujet de ce pays, les chiffres mentionnés par M. Wansbrough sont assez justes. Mais nous n'avons aucune idée du prix. Nous savons que le prix ne compte pas pour la Russie. Si elle décide qu'elle veut une once d'or, elle n'hésitera nullement à payer \$60 ou même \$70. Il y a quelque temps la Russie a annoncé qu'elle allait frapper un rouble d'or. Elle désirait adopter l'étalon-or. Selon moi, la seule façon d'obliger la Russie à y renoncer serait d'établir un commerce libre à l'égard de l'or, car elle ne pourrait pas tenir le coup.

L'hon. M. KINLEY: Les États-Unis détiennent une énorme réserve, n'est-ce pas?

M. BIRKS: 23 milliards.

L'hon. M. KINLEY: Les États-Unis compteraient parmi les pays bénéficiaires.

M. BIRKS: Ils en bénéficieraient le plus, car ils possèdent la réserve d'or la plus considérable de l'univers.

L'hon. M. KINLEY: Le dollar américain est le seul qu'on puisse échanger contre de l'or?

M. BIRKS: Il y a aussi le franc Suisse.

L'hon. M. KINLEY: Pourquoi l'argent canadien ne serait-il pas rachetable de la même façon? Est-ce que l'accord international le permettrait?

M. BIRKS: On ne peut pas actuellement échanger la monnaie de papier américaine contre de l'or. Leur réserve d'or est là pour garantir la monnaie de papier, mais on ne saurait se procurer des pièces d'or de dix ou vingt dollars. Les États-Unis vont vous vendre de l'or pour fins commerciales, après avoir minutieusement enquêté pour s'assurer qu'il s'agit bien de fins commerciales. Ils pratiquent un autre subterfuge. Ils fabriquent de longues chaînes d'or ou des éléphants d'or et les expédient à Bangkok, en Malaisie, ou autres endroits, et les vendent à de jolis prix.

L'hon. M. GOUIN: A quels pays possédant un marché permanent le mémoire fait-il allusion?

M. BIRKS: Vous verrez que presque tous les journaux reproduisent les cotes venant de Paris et où le prix de l'or est maintenant fixé. Il n'y a pas très longtemps une once d'or valait jusqu'à \$39 et \$40, puis elle a baissé à \$37 ce qui est tout de même \$2 de plus que ce que nous obtenons ici. Le gouvernement fédéral nous verse l'équivalent de la monnaie américaine, de sorte que l'industrie aurifère a vendu son or au rabais ces derniers mois. On nous paye \$35 l'once, moins le taux moyen d'escompte en cours dans la semaine. Pour ceux d'entre nous qui ont la mémoire longue, tout ira bien si l'on continue à nous payer en dollars américains lorsque le taux du change jouera dans l'autre sens. A ce moment-là nous serons contents d'encaisser le bénéfice.

L'hon. M. KINLEY: Pourquoi les États-Unis fixeraient-ils le prix de l'or puisque ce ne sont pas des producteurs d'or? Est-ce que ce ne devrait pas être laissé aux pays producteurs?

M. BIRKS: Notre Gouvernement de même que tous les autres avaient l'impression que ce n'est qu'aux États-Unis qu'on peut expédier des lingots d'or et en obtenir en retour des dollars américains. Sauf erreur, notre Gouvernement a eu un mauvais réveil lorsqu'il a découvert qu'on demandait la liberté du marché. Lorsque nous avons demandé au ministre des Finances de nous permettre ce commerce libre pour ce qui est de nos mines de métaux de base qui ne bénéficient pas des subventions accordées à l'égard de l'or, on nous a répondu: "Vous vous rendez compte que le marché de l'or n'est qu'un piège et qu'une illusion." Or, ce n'est pas le cas. L'an dernier on a expédié plus d'un million d'onces pour lesquelles on a reçu de 5c. à 10c. de plus que le prix fixé par la Monnaie. Le Gouvernement a été assez étonné de constater la portée et l'envergure de ce marché.

L'hon. M. CAMPBELL: Monsieur Birks, un prix fixe minimum à l'égard de l'or et un marché libre sont-ils absolument nécessaires?

M. BIRKS: Oui, s'il existait un véritable marché libre. Nous pourrions nous en tenir à un marché libre parce que les pays achèteraient alors de l'or afin de redresser leur situation relativement à leurs devises. L'association des

Puissances de l'Ouest, par exemple, qui comprend le Luxembourg et la Belgique, a décidé que le solde, à la fin de chaque mois, doit être versé en or. Il leur faut maintenir un certain montant d'or pour compenser.

L'hon. M. CAMPBELL: C'est là une théorie assez nouvelle car le prix de l'or a toujours été fixé par rapport à la valeur de la monnaie du pays.

M. BIRKS: Nous l'avons toujours fixé. Afin de prévenir ce mouvement giratoire des numéraires, ce serait beaucoup mieux de fixer un juste prix à l'égard de l'or ce qui empêcherait ces incessants écarts sur le marché de l'or. Il fut un temps où le souverain était évalué à \$4.86 $\frac{2}{3}$  et où l'Aigle américain valait \$10. Puis ils ont changé de valeur par rapport l'un à l'autre selon les fluctuations de l'industrie et du commerce de mois en mois. A mon avis on préviendrait ainsi les vastes écarts du change qui font surgir de terribles problèmes. En ce moment, il nous faut miser sur le change et il est assez difficile de poursuivre les affaires dans ces conditions. En toute franchise, je crois que l'idéal serait de coter l'or à un plus haut prix, vu que les prix des denrées ont presque triplé. Le prix de l'or est actuellement fixé à \$35 l'once; or, pour une once d'or on peut aujourd'hui se procurer environ la moitié moins de boisseaux de blé qu'on aurait pu en avoir en 1935. L'idéal serait donc d'établir un prix fixe à l'égard de l'or, prix accepté par le commerce dans le monde entier. Si l'or était coté assez haut, cette bonne vieille Grande-Bretagne pourrait établir quelle doit être sa réserve d'or. Il faut féliciter le Gouvernement du Canada, car il détient une plus forte réserve d'or qu'il n'en a jamais détenu depuis la confédération. Autrefois, nous expédions nos lingots d'or à Washington avant qu'ils fussent refroidis, mais maintenant M. Abbott garde son or religieusement.

L'hon. M. KINLEY: Il lui est inutile maintenant.

M. BIRKS: Il pourrait en avoir besoin si le taux du change nous est un jour défavorable.

L'hon. M. KINLEY: Ce qu'on nous a raconté au sujet de l'exportation des minéraux n'est pas tout à fait juste. Je crois qu'au contraire le marché d'exportation est assez bon.

Le PRÉSIDENT: Rien n'a prouvé que la Russie offrirait de l'or aux pays du monde libre.

M. BIRKS: Pas à notre connaissance, mais ce que nous savons c'est que lorsque les Russes ont envahi les pays de l'Ouest, leur premier soin a été de visiter les banques du pays. Ils ont rafflé tous les lingots d'or et toutes les pièces d'or qu'ils ont pu trouver et c'est ainsi que tous les pays d'Europe qu'ils ont envahis ont été dépouillés de leurs réserves d'or. Ce serait là un moyen de calculer leurs réserves, car nous savons au juste combien ils ont volé à l'Allemagne, à la Tchécoslovaquie et à l'Autriche. Ils amenaient leurs camions à la porte du bureau chef des banques nationales et mitrailleuses au bras ils raffaient tout l'or. Cet or est actuellement en Russie.

L'hon. M. CAMPBELL: Connaissez-vous assez bien la question de l'or pour pouvoir nous dire quel effet la hausse du prix de l'or aurait présentement sur l'économie des États-Unis où le dollar n'est pas rattaché à l'étalon-or?

M. BIRKS: Non monsieur, mais je crois que le comité des questions économiques a déclaré que si l'on traitait le problème comme il le fallait, il n'en résulterait aucune tendance inflationniste. C'est ce qu'on lit dans le rapport présenté par le comité de spécialistes des Nations Unies. Nous avons l'impression que l'économie américaine n'en serait pas versée.

L'hon. M. CAMPBELL: Je n'ai jamais cru qu'il en serait ainsi, mais j'aimerais qu'on approfondisse la question.

M. BIRKS: Le bruit assez bien fondé a couru d'après lequel la Grande-Bretagne, la France et d'autres pays auraient proposé aux États-Unis de réévaluer leurs réserves d'or qui s'établissent à 23 milliards, d'en accroître la valeur de moitié, soit d'environ 11 milliards, puis de leur donner ces 11 milliards au titre de l'aide aux pays étrangers, etc., en procédant ainsi, il n'en coûterait rien aux contribuables américains.

L'hon. M. EULER: Tout cet or n'appartient pas uniquement aux États-Unis, n'est-ce pas?

M. BIRKS: Ils en ont 23 milliards, d'après nos calculs. Incidemment, depuis une couple d'années ils n'ont pas accru leurs réserves, n'est-ce pas monsieur Wansbrough?

M. WANSBROUGH: Non.

L'hon. M. TURGEON: Sauf erreur, les États-Unis craignent que la Russie ne s'avise d'inonder le marché de l'or. Supposons que le prix monte et que les États-Unis refusent d'en acheter à ce prix, qu'advierait-il?

M. BIRKS: Je crois qu'on ne devrait pas faire porter toute la responsabilité par les États-Unis. Selon moi, on devrait fixer le prix à tant de shillings en Angleterre, à tant aux États-Unis et à tant en France.

L'hon. M. TURGEON: Si les États-Unis refusaient d'acheter croyez-vous que les autres pays craindraient de le faire?

M. BIRKS: Je ne le crois pas, monsieur. Je ne vois rien qui motiverait leur crainte. L'or est le meilleur numéraire au monde. Ainsi, je ne vois pas pourquoi le Canada hésiterait. On raconte que lorsque les États-Unis se sont plaints du prix élevé de l'étain et du caoutchouc dans la péninsule de Malaisie, on leur a conseillé d'offrir de l'or en paiement. Mais lorsqu'ils constatèrent à quel prix l'or était coté, ils ont tout de suite retiré leur offre. En extrême Orient et dans le nord-est, on aime bien les pièces d'or. Comme il n'y a pas de banques, les habitants aiment à verser la dote de leurs jeunes filles en pièces d'or; en outre, ces dernières affectionnent les colliers de pièces d'or et autres bijoux de ce genre. Les Français aiment également à thésauriser les pièces d'or; ils ont pour cela de bonnes raisons, ayant vu la valeur du franc tomber à presque rien.

L'hon. M. KINLEY: J'ai eu à mon emploi un Polonais qui avait été fait prisonnier en Allemagne et qui par la suite s'était enfui en Sibérie, puis en Grèce. Un jour, il me dit: "Monsieur Kinley, n'y a-t-il pas d'or au Canada?" Je lui répondis: "De l'or au Canada, ce serait un embarras" "Oh! monsieur Kinley, reprit-il, l'or ne perd jamais sa valeur". Je ne l'ai jamais oublié. Il savait à quoi s'en tenir.

M. BIRKS: Il avait certes raison. Au Canada, nous avons un autre tort, c'est de mettre tout notre or au même endroit, que ce soit Fort-Knox ou à Ottawa, de sorte que si nous étions envahis, l'ennemi s'emparerait de tout cet or. Il n'a pu y réussir en France, car les paysans ont enfoui leur or sous un pommier ou dans une cachette quelconque; c'est une des raisons pour lesquelles la France a pu se rétablir; elle avait de l'or et de la monnaie à sa disposition.

Le PRÉSIDENT: Tandis que nous, nous le sortons d'une cachette où il était possible de l'atteindre pour le placer dans une autre qui est hors de notre portée.

L'hon. M. BURCHILL: Mais vous, les exploitants de mines d'or, vous seriez prêts à courir le risque à vendre votre or, si l'on supprimait les restrictions?

M. BIRKS: Donnez-nous un marché libre et nous prendrons volontiers le risque. Nous ne nous attendons à aucun traitement de faveur. Nous nous maintiendrons ou nous succomberons. Si l'on permettait à certaines gens de détenir de l'or, si les non-résidents avaient la permission d'en acheter et de l'apporter chez eux, je suis d'avis que l'industrie en général en serait parfaitement satisfaite, et que ce serait une excellente chose pour tout le pays.

Le PRÉSIDENT: Désire-t-on poser d'autres questions?

L'hon. M. CAMPBELL: Je désirerais poser une autre question relativement aux autres métaux. Monsieur Bateman, je note en examinant les chiffres qui figurent à l'index du mémoire qu'on nous a présenté, que le Canada a considérablement accru le pourcentage de ses exportations de métaux de base aux États-Unis en 1952 comparativement à 1937 et 1939.

M. BATEMAN: En effet.

L'hon. M. CAMPBELL: Et que le pourcentage des exportations vers le Royaume-Uni a fléchi.

M. BATEMAN: C'est exact.

L'hon. M. CAMPBELL: N'avez-vous pas déclaré que les États-Unis importaient du Canada 30 p. 100 des métaux dont ils ont besoin?

M. BATEMAN: Non. J'ai dit que les États-Unis étaient contraints d'importer 30 p. 100 des métaux dont ils avaient besoin.

L'hon. M. CAMPBELL: A combien s'élève le chiffre de nos exportations de métaux à ce pays?

M. BATEMAN: Je crois qu'il constitue environ la moitié de leurs importations.

L'hon. M. CAMPBELL: Et quelle est la situation pour ce qui est du Royaume-Uni?

M. BATEMAN: Je crois que le Royaume-Uni importe du Canada environ 25 p. 100 des métaux dont il a besoin.

L'hon. M. CAMPBELL: Et en ce qui concerne le Canada, quel est ce chiffre?

M. BATEMAN: Il est de 25 p. 100.

L'hon. M. CAMPBELL: L'écart des chiffres entre 1937-1939 et 1952 qui figure à l'appendice a-t-il quelque importance?

M. BATEMAN: Eh bien, de 1937 à 1939 nous n'avons presque rien exporté aux États-Unis. Ainsi, nous n'avons pas expédié une seule livre de cuivre durant cette période. Soixante-dix p. 100 de nos exportation de cuivre sont allées au Royaume-Uni. C'était certainement peu sage de mettre ainsi tous les œufs dans le même panier, et c'est également très mauvais d'être actuellement tributaires des États-Unis.

L'hon. M. KINLEY: Nous ne produisons pas suffisamment d'acier pour répondre à nos propres besoins n'est-ce pas?

M. BATEMAN: Non.

L'hon. M. KINLEY: Quelle quantité importons-nous des États-Unis?

M. BATEMAN: Je ne fais pas autorité en la matière mais je crois que nous en importons de un million à un million et demi de tonnes.

L'hon. M. KINLEY: Quel pourcentage de notre production cela représente-il?

M. BATEMAN: Nous produisons *grosso modo* quatre millions de tonnes.

L'hon. M. KINLEY: Nous avons donc besoin d'en importer 25 p. 100.

M. BATEMAN: En chiffres ronds.

L'hon. M. KINLEY: Nous ne pourrions nous attendre à produire sur une plus grande échelle au Canada, étant donné le marché restreint.

L'hon. M. CAMPBELL: Le prix que nous paient les États-Unis pour nos métaux de base est-il plus avantageux que celui que nous offre la Grande-Bretagne?

M. BATEMAN: Pour le cuivre, la Grande-Bretagne nous paie un prix légèrement meilleur. Quant au zinc et au plomb, ce sont les États-Unis qui paient le meilleur prix.

L'hon. M. CAMPBELL: La concurrence se fait-elle sentir sur le marché anglais?

M. BATEMAN: La bourse des métaux de Londres a rouvert ses portes. Londres continue à régir le marché.

L'hon. M. CAMPBELL: Le marché mondial?

M. BATEMAN: A l'égard du monde libre.

L'hon. M. CAMPBELL: Oui, le marché mondial.

M. BATEMAN: En effet.

L'hon. M. CAMPBELL: Et cela peut avoir une réelle répercussion sur nos marchés et sur nos prix n'est-ce pas?

M. BATEMAN: Oui.

L'hon. M. KINLEY: Pour ce qui est du minerai de fer, quand les gisements de l'est du Canada commenceront-ils à produire?

M. BATEMAN: Probablement au cours de l'année prochaine, ne pensez-vous pas?

M. WANSBROUGH: On compte commencer à expédier du minerai de fer en 1954.

L'hon. M. KINLEY: De sorte que le Canada deviendra un exportateur de minerai de fer probablement?

M. WANSBROUGH: Nous en exportons actuellement.

L'hon. M. KINLEY: Qu'est-ce que cela va nous rapporter?

Le PRÉSIDENT: Il ne s'agit pas là de métaux, n'est-ce pas?

M. WANSBROUGH: Nous nous éloignons un peu de notre sujet, monsieur le président.

L'hon. M. KINLEY: Nous parlions du change, c'est pourquoi j'ai pensé à cet aspect de la question.

L'hon. M. CAMPBELL: Monsieur le président, puis-je poser une dernière question à M. Bateman?

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. CAMPBELL: Selon vous, l'ouverture de la bourse des métaux à Londres nous serait-elle moins profitable que le programme d'achat massif pratiqué par le passé?

M. BATEMAN: Pour ce qui est de l'avenir, l'établissement de marchés libres est souhaitable.

L'hon. M. HAIG: Tout comme le sénateur Burchill, je prise fort le rapport qu'on nous a présenté. Je ne prétends pas posséder les renseignements qu'il est censé nous fournir. Je trouve seulement qu'on n'y offre pas de solution au problème.

L'hon. M. EULER: On préconise un marché libre.

L'hon. M. HAIG: Mais je considère la question du point de vue américain. Si j'habitais les États-Unis, pourquoi consentirais-je ouvrir un marché au Canada si mes propres concitoyens ne devaient pas en profiter? Je le répète, on n'a proposé aucune solution au problème. J'ai assisté à la plupart des réunions et dans chaque mémoire qu'on nous a présenté, on a très nettement exposé le problème, qui se pose à nous; celui qu'on nous a soumis aujourd'hui est peut-être le plus probant de tous,—mais le Canada ne saurait prendre l'initiative des solutions qu'on a proposées; elle relève plutôt de gens sur lesquels nous n'avons aucune influence.

M. BATEMAN: N'oublions pas que la sécurité nationale des deux pays dépend des approvisionnements suffisants que leur fournit l'industrie métallurgique.

L'hon. M. HAIG: D'accord.

M. BATEMAN: L'expérience acquise lors de la dernière guerre nous a certainement démontré qu'on ne pouvait être sûr de se procurer la plus grande part de ces approvisionnements qu'en Amérique du Nord, notamment au Canada.

L'hon. M. HAIG: D'accord.

M. BATEMAN: Si l'on élève les droits de douane on augmente par le fait même le prix que payeront les États-Unis et l'on supprime l'occasion d'établir un marché à l'égard d'approvisionnements dont ils ont absolument besoin; en outre, on place un fardeau constant sur les épaules des habitants des États-Unis.

L'hon. M. HAIG: J'en conviens, mais notre problème n'en est pas réglé pour autant. Je ne suis pas membre du Sénat des États-Unis et vous n'êtes pas citoyen américain; nous sommes donc incapables de modifier les idées politiques de ce pays. Comment pourrions-nous, du point de vue politique les empêcher d'agir comme ils le font présentement à l'égard de deux points particuliers. Premièrement, chaque fois qu'un produit primaire quelconque menace de concurrencer les producteurs américains, c'est un tollé général et le Congrès invoque alors une loi qui interdit l'entrée de cette denrée. Deuxièmement, . . .

L'hon. M. MACLENNAN: Et nous ne pouvons intervenir.

L'hon. M. HAIG: C'est justement ce que je disais. Je voudrais que certains de ces messieurs viennent nous dire comment nous ferons pour régler notre problème.

J'apprends que le premier ministre du Canada doit se rendre à Washington pour conférer avec le Président des États-Unis. Or, je ne suis pas si sûr que le Président possède autant de pouvoirs que certaines gens le croient. Aux États-Unis, le régime gouvernemental affaiblit les pouvoirs de l'exécutif, parce que l'exécutif n'est pas en mesure de régir le vote. Peut-on imaginer que la Chambre des communes puisse voter en faveur d'une mesure que n'approuve pas le premier ministre? Si une telle chose se produisait, celui-ci serait contraint de démissionner. Cependant, c'est ce que fait le Sénat américain depuis quatre ou cinq ans et ce que d'ailleurs il continue à faire.

Et vous messieurs, comment vous attendez-vous que nous intervenions en tant que législateurs pour régler ce problème? Nous sommes aussi désireux que vous l'êtes, sinon plus, d'y trouver une solution. Nous exposer les faits, c'est déjà bien, mais ce n'est pas suffisant. Vous êtes spécialistes en la matière. Dites-nous alors ce que vous attendez de nous.

On a soutenu que nous devrions établir le prix du zinc et du plomb à 15½c. la livre; il nous faudra donc imposer un droit de douane pour maintenir ce prix. Je remarque qu'un des membres de la Chambre des communes a proposé une solution au problème.

L'hon. M. EULER: C'est là question de politique; or ces messieurs ne sont pas politiciens.

L'hon. M. HAIG: Tout le monde est politicien.

L'hon. M. MACLENNAN: Ces messieurs ne sont pas plus politiciens que nous ne le sommes. Que peuvent-ils faire de plus que nous?

L'hon. M. HAIG: Je veux savoir ce qu'ils ont à proposer.

Le PRÉSIDENT: Ils nous ont déclaré qu'il existe une denrée que les États-Unis ne veulent pas exclure, c'est l'or.

L'hon. M. HAIG: Mais ils veulent l'acheter à un prix fixe.

Le PRÉSIDENT: Non, c'est le Fonds monétaire qui en fixe le prix.

L'hon. M. HAIG: De fait, ce sont les États-Unis qui le fixent. M. Snider, le Trésorier américain a donné des directives au Fonds monétaire.

Le PRÉSIDENT: La majorité des administrateurs du Fonds monétaire sont-ils américains?

M. BIRKS: Ce sont eux qui y ont placé le plus de capitaux; c'est ce qui compte.

Le PRÉSIDENT: Ont-ils plus de capitaux que tous les autres pays réunis? Le Canada s'est engagé à fournir une somme de 300 millions de dollars.

M. BIRKS: Je le crois.

M. WANSBROUGH: Il est clair que ce sont eux qui dominent.

L'hon. M. HAIG: Monsieur le président, plus tôt les Canadiens se rendront compte que les États-Unis sont à notre point de vue la plus grande nation du globe à l'heure actuelle, mieux ce sera pour nous. Il importe ensuite de savoir comment s'y prendre pour les convaincre de leur responsabilité à l'égard du monde entier. Je suis un de ceux qui croient qu'en ce moment la Russie joue au plus fin. Elle va essayer de nous mater en nous ruinant.

Et vous, messieurs, pouvez-vous proposer une solution à ce problème. L'or en est une. Quelqu'un en a-t-il une autre?

Le PRÉSIDENT: J'aimerais à discuter un autre point avec M. Birks. J'ai remarqué qu'à plusieurs reprises M. Snider, des États-Unis, a mis les membres du Fonds monétaire en garde contre les communistes. Or, on n'a tenu aucun compte de ses avertissements mais on a prouvé que le secrétaire, un des plus hauts fonctionnaires du Fonds, était communiste. Ce n'est qu'après avoir reçu plusieurs avertissements de la part de M. Snider qu'on s'est occupé de la chose et que l'homme en question a été expulsé. Mais il avait des intelligences dans le groupe, et le Fonds a refusé de faire quoi que ce soit pour aider le monde libre relativement à cette question de l'or. Plusieurs hauts fonctionnaires ont été congédiés depuis.

M. BIRKS: C'est pourquoi j'ai déclaré que je ne craignais pas la Russie, parce que je suis persuadé que nous pourrions la mettre hors d'état de nuire en établissant un marché libre à l'égard de l'or.

Le PRÉSIDENT: Elle tente de donner plus de valeur au rouble en le garantissant par tout l'or qu'elle possède et en se ménageant l'appui des pays satellites. A titre d'ancien banquier je vois son jeu assez clairement.

L'hon. M. KINLEY: Monsieur le président, n'oublions pas, en étudiant ce problème, que nous avons le point de vue de gens comblés. Le commerce d'exportation du Canada est le meilleur au monde et c'est notre monnaie qui est le plus haut cotée. Nous occupons une position enviable.

Le PRÉSIDENT: Le taux du change n'est que de  $\frac{1}{2}$  p. 100 aujourd'hui.

L'hon. M. KINLEY: Les États-Unis se tourneront vers nous pour trouver une solution au problème parce que notre monnaie fait prime.

L'hon. M. HORNER: Il vaudrait beaucoup mieux que les rôles fussent renversés et que notre argent valût moins que l'argent américain. Nous sommes liés aux États-Unis par la vente de notre blé de l'Ouest, mais on nous paye en argent américain. C'est avec la même monnaie qu'on paye nos producteurs d'or. Bien entendu, nous en éprouvons une certaine fierté, mais c'est tout ce que nous en retirons, car nous perdons de l'argent.

L'hon. M. KINLEY: Commercez moins et vous réaliserez plus d'argent.

Le PRÉSIDENT: Nombre de sociétés versent actuellement leurs dividendes en argent américain. Nous sommes contraints de payer 15 p. 100 sur ces dividendes.

L'hon. M. HAIG: La monnaie américaine est à la hausse présentement, tandis que le nôtre a fléchi. Cela dépend des placements de capitaux américains dans les entreprises canadiennes.

L'hon. M. KINLEY: La question de l'exportation des minéraux m'intéresse fort. Cette exportation accuse une augmentation notable depuis 1951. L'exportation de nos minéraux, même aux États-Unis, s'est extraordinairement accrue.

L'hon. M. HAIG: Mon honorable ami ne possède évidemment pas d'actions dans la Hudson Bay Mining and Smelting Company ni dans aucune mine de métaux de base, sinon il ne parlerait pas ainsi. Je crains qu'à la lumière des renseignements fournis par ces messieurs, il faille conclure qu'au train où sont allées les choses en 1951 et en 1952, l'industrie du zinc et du cuivre sont en régression. Comment pouvons-nous rectifier cet état de choses? On nous a pris notre nickel. On en a immobilisé la plus grande partie pour remplir des contrats et pour des travaux d'exploitation. Bel et bien de dire que notre commerce de métaux de base a été très prospère en 1952 et précédemment; on a accumulé les métaux pour la guerre de Corée et en prévision d'autres conflits éventuels. Maintenant qu'on en a une bonne provision, on réduit les importations.

Le PRÉSIDENT: Peut-être s'avisera-t-on d'accumuler des stocks en prévision d'un conflit en Indo-Chine. Désire-t-on poser d'autres questions?

L'hon. M. KINLEY: Vendons-nous des métaux de base aux pays d'Europe?

M. BATEMAN: Très peu en dehors du Royaume-Uni.

L'hon. M. KINLEY: Où l'Allemagne se procure-t-elle ses métaux de base?

M. BATEMAN: Elle s'approvisionne dans les pays d'outre-mer, quelque peu chez nous, mais surtout en Europe.

L'hon. M. KINLEY: Et au Japon?

M. BATEMAN: Nous n'avons pas encore repris nos relations commerciales avec le Japon. Je ne sais ce qui en résultera. De 1937 à 1939, environ 70 p. 100 de nos exportations de cuivre, de plomb et de zinc sont allées au Royaume-Uni. A part cela, nos principaux débouchés nous étaient fournis par l'Allemagne et le Japon. La guerre a interrompu ce commerce évidemment. Ce n'est que tout récemment que l'Allemagne a repris sa place parmi les grandes nations industrielles. Le Japon ne fait que reprendre son activité et il s'en faut que nous ayons reconquis nos marchés là-bas. De fait, nous aurions pu exporter davantage à ces pays n'eût été que par suite de la guerre de Corée, les États-Unis nous ont demandé de restreindre nos exportations à ces marchés à qui nous vendions depuis si longtemps afin de pouvoir leur fournir des approvisionnements supplémentaires. Ils nous ont presque assurés que nous pouvions compter sur un marché permanent. Mais étant donné l'humeur changeante des législateurs américains, cependant, nous ne sommes jamais sûrs d'une journée à l'autre de ce qui arrivera.

L'hon. M. HAIG: Le Congrès actuel a plus de tendances protectionnistes que le précédent, c'est évident.

M. BATEMAN: La seule chose que nous puissions faire, c'est de tenter de les convaincre qu'il y va de leur intérêt autant que du nôtre de consentir au libre-échange. Nous n'aimerions pas à envisager l'autre solution parce qu'elle irait à l'encontre d'un principe que nous préconisons, celui d'une plus grande liberté du commerce. Nous n'aimons pas à adopter des mesures de représailles à moins qu'elles ne deviennent nécessaires.

L'hon. M. CRERAR: Je regrette de n'avoir pu assister à la première partie de cette intéressante discussion. Je dois dire que je ne suis pas aussi pessimiste que certains de mes collègues à l'égard de la situation. Somme toute, nous regardons toujours le plus mauvais côté du caractère de nos amis américains. Ils sont toujours prêts à laver leur linge sale en public, il est vrai. Mais il est évident que depuis la guerre, les meilleurs cerveaux des États-Unis se prononcent contre une politique de nationalisme économique. On nous a fait

parvenir des rapports d'une ou deux d'enquêtes ordonnées par le Président Truman. Le Congrès est assez inquiet en ce moment. Sauf erreur, le Président Eisenhower a tout dernièrement institué une commission d'enquête présidée par M. Lewis Douglas, qui a déjà été principal de l'Université McGill.

M. BATEMAN: Sénateur, chaque fois qu'ils doivent faire face à une situation nouvelle, ils se bornent à constituer une nouvelle commission.

L'hon. M. CRERAR: C'est exact. Pour l'information de M. Bateman, je pourrais lui dire une chose qu'il sait sans doute, c'est que cela se pratique ailleurs qu'aux États-Unis. Mais les Américains sont contraints de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement. Leurs principales ressources en métaux de base diminuent, et leur population augmente. Il est impossible aux États-Unis de vivre par eux-mêmes de nos jours. S'ils tentaient l'aventure, leur Gouvernement serait défait d'ici peu d'années. Je dois dire que le parti Républicain contient un bon nombre d'esprits éclairés, amis du progrès. Quant au parti Démocrate il a toujours préconisé une plus grande liberté du commerce. Je souhaite que dans un an d'ici nous soyons en mesure de voir beaucoup plus clair que nous ne voyons maintenant dans toute cette histoire. Somme toute, le Président Eisenhower n'est en charge que depuis quelques mois. Il est certes nécessaire d'opérer plusieurs changements, mais je suis bien sûr qu'ils se feront.

L'hon. M. MACLENNAN: Vous avez la plus grande confiance en Eisenhower. Moi aussi. Mais aura-t-il l'appui du Congrès? Voilà le hic!

L'hon. M. CRERAR: Certains de ses collègues lui refuseront leur appui.

L'hon. M. MACLENNAN: Je crains que la majorité ne l'appuient pas.

L'hon. M. CRERAR: Mais j'ai bien confiance que le Congrès le suivra.

M. BATEMAN: Nous pourrions bien être ruinés d'ici là.

L'hon. M. CRERAR: Non.

L'hon. M. EULER: On a soutenu que ces messieurs qui ont présenté leur mémoire ici ce matin n'ont rien proposé pour remédier à la situation. Pour ma part, je ne crois pas que nous devrions nous attendre à des propositions pratiques de leur part. Ils se sont appliqués à trouver les mesures à prendre pour rectifier la situation, mais comme le signalait le sénateur Haig, on ne peut y arriver que si on arrive à convaincre le Gouvernement des États-Unis ou le Congrès de prendre les mesures qui leur sont proposées. Selon moi, le Président Eisenhower approuve la suppression de certaines restrictions, mais le Congrès en général,—un Congrès Républicain dont en réalité il n'est pas maître, s'y oppose. Pour me servir d'une expression que je ne devrais sans doute pas employer, en général les États-Unis se "fichent" de tous les pays sauf du leur. Bien que nous sachions que l'avenir prouvera que leurs lignes de conduites sont mauvaises parce qu'elles n'aboutiront qu'à affaiblir des pays alliés comme le Canada et d'autres États derrière le rideau de fer, il nous faut les convaincre qu'ils se trompent. De sorte que la seule chose que nous puissions faire,—et je ne m'attends pas à ce que ces messieurs ici présents s'en chargent,—c'est d'amener le Gouvernement du Canada ou quelqu'un d'autre susceptible de les influencer, de convaincre le Gouvernement des États-Unis qu'il a tort et qu'il devrait modifier son attitude. Que peut-on faire d'autre?

L'hon. M. MACLENNAN: Rien.

L'hon. M. EULER: Il faut les convaincre qu'ils ont tort.

Le PRÉSIDENT: Cette tâche revient certainement à nos diplomates et à notre Gouvernement. Si personne ne désire poser d'autres questions, d'autres délégués se feront entendre.

M. WANSBROUGH: Qu'il me soit permis de remercier les honorables sénateurs de nous avoir fourni l'occasion de venir témoigner devant eux, et de nous avoir si bien accueillis.

Le PRÉSIDENT: Il y a ici des représentants de la *Canadian Importers and Traders Association Incorporated*. Ce sont: le colonel H. C. MacKendrick, directeur général; M. Thomas Oakley, ancien président, et M. M. E. Corlett, conseiller juridique. Je crois que M. Corlett désire parler le premier.

M. CORLETT: Monsieur le président, honorables sénateurs, au nom de la *Canadian Importers and Traders Association*, nous désirons remercier votre comité de nous avoir permis d'exprimer nos opinions à l'égard de ce problème qui revêt une portée incalculable, qui a fait l'objet d'une résolution qu'a parrainée le président au Sénat. Le colonel H. C. MacKendrick, directeur général de l'Association, et M. Thomas Oakley, homme d'affaires de Toronto, ancien président de l'Association, et qui plus peut-être que tout autre importateur, a été l'âme dirigeante de l'Association lors de sa fondation il y a une vingtaine d'années m'accompagnent. M. Oakley s'est toujours vivement intéressé aux questions se rapportant au commerce international, auxquelles il a voué une part considérable de son temps une fois terminée sa tâche journalière. En plus d'être un membre très actif de notre Association, M. Oakley est une des personnalités en vue du Conseil canadien de la Chambre de commerce internationale. Nous avons rédigé un mémoire, mais avant de le déposer, il serait bon de fournir à votre comité certaines explications préliminaires que lui donnera M. Oakley.

M. OAKLEY: Monsieur le président, messieurs, Je vais tâcher d'être aussi bref que possible, car je me rends compte que vous avez eu une matinée très occupée et que votre programme est extrêmement chargé. Comme entrée en matière, j'ai distribué à chacun de vous un court mémoire mentionnant les sujets que je vais traiter. Si je ne me trompe, votre comité poursuit surtout l'étude de deux points importants qu'il veut approfondir et auxquels il espère donner suite: l'étude des moyens par lesquels le Canada peut collaborer plus efficacement dans le domaine économique avec les pays de l'OTAN et des mesures qui s'imposent afin d'accroître son commerce avec ces pays.

Comme son nom l'indique, notre Association se compose d'importateurs et de commerçants qui prennent un vif intérêt à la réalisation de ces deux objectifs que vise votre comité. Nous désirons vous faire part de certaines de nos opinions. Le témoignage des membres de la délégation qui nous a précédés, témoignage relatif aux questions de finance et de commerce m'a vivement intéressé ainsi que les observations qu'a formulées l'honorable sénateur Haig concernant les moyens à prendre pour tracer un programme qui aurait pour effet d'accroître notre commerce. Nous nous rendons compte que toute l'économie du pays repose sur le commerce; or, si nous arrivons à accroître ce commerce nous affermirons du même coup, espérons-le, notre situation économique et notre niveau d'existence en sera relevé.

Je vais commenter brièvement les points qui figurent au mémoire que je vous ai distribué. Le premier est le suivant: notre groupement craint que nous nous acheminions vers une nouvelle crise économique mondiale. En d'autres termes, on voit déjà poindre à l'horizon des signes qui font présager une régression qui peut s'aggraver comme cela se voit souvent. J'indiquerai tantôt les motifs de nos craintes à cet égard. A notre avis, ces crises découlent de la diminution du commerce international. On ne doit pas entendre par commerce international le seul commerce entre les pays, mais aussi celui que chaque pays exerce à l'intérieur de ses frontières. Le commerce baisse d'abord sur le plan international parce que les pays, se rendant compte de l'état de leur économie nationale, ont tendance à manifester ce que nous appelons la conscience économique nationale, et ce phénomène tend à éliminer la concurrence de la part des autres pays. On comprend alors, et d'ailleurs nous en avons tous fait l'expérience, que cette façon réactionnaire d'agir porte les pays avec lesquels on fait affaire à prendre des mesures semblables afin de protéger

leurs intérêts en érigeant des murailles. Les échanges commerciaux diminuent et il faut alors réduire la production. Or, en réduisant la production on produit le chômage et lorsqu'il y a chômage, les gens dépensent moins et le commerce baisse; voilà ce qui entraîne la crise.

Or, durant les années qui ont suivi 1936, lorsque les pires effets de la crise que nous avons traversée au cours des années 30 ont commencé à s'atténuer, nous avons découvert que le nationalisme économique qui, selon nous, a causé la crise, avait été tenu en échec par quatre facteurs. Le premier fut la crainte de la guerre qui provoqua l'accumulation de stocks et les préparatifs de guerre. Le deuxième fut le déclanchement de la seconde Grande Guerre, qui a eu pour corollaire la fabrication d'armements et l'activité industrielle connexe. Puis, la guerre terminée, il y eût le Plan Marshall, plan d'aide financière aux pays qui en avaient besoin pour rebâtir leur économie et regagner leur crédit d'avant-guerre. Depuis que le Plan Marshall a pris fin, nous avons été contraints d'engager des dépenses aux fins de défense, ce qui en réalité nous ramène à des circonstances, analogues à celles qui avaient dissipé la crainte de la crise, savoir, l'accumulation des stocks et les préparatifs en vue de parer aux éventualités. Ce que nous craignons à l'heure actuelle, c'est que si nous relâchions cet effort en vue de la défense, il en résulterait un relâchement de la production industrielle, parce que les dépenses aux fins de la défense ont produit une sorte de courant qui a accéléré l'essor de l'industrie selon le plan qu'elle s'était tracée et, parallèlement, favorisent l'activité industrielle dans d'autres domaines connexes. Mais si ce relâchement que nous anticipons se produit, parce que nous sommes un peu plus rassurés quant à l'imminence de la guerre, ou peut-être parce que nous nous rendons compte que nous ne sommes pas prêts à faire les frais de toute cette production de défense, enfin, quelle qu'en soit la raison, tout laisse prévoir que nous aurons à affronter une baisse du commerce à la suite de la diminution de la production aux fins de défense. Or, considérant les choses sous cet angle, nous voyons le retour cyclique des mêmes événements: guerre, inflation, crise économique, guerre. Cette série d'événements se produit sans cesse dans le monde. La coopération sur le plan international en matière de commerce, voilà le seule manière de sortir de ce cercle vicieux. Nous préconisons donc l'institution sur une base scientifique d'une commission internationale de régie du commerce et des tarifs douaniers; il faut de toute nécessité qu'une telle commission soit établie sur des bases scientifiques si nous voulons que les autres pays l'acceptent. Nous sommes persuadés qu'elle revêt une telle importance pour le monde entier et pour notre propre pays,—car notre commerce extérieur représente de 30 à 33 p. 100 de notre commerce total,—qu'il faut faire tout en notre pouvoir pour donner l'exemple et faire en sorte que soit acceptée, sur le plan international, une espèce d'accord au moyen duquel nous pourrions obtenir une certaine régie internationale à l'égard du commerce et des tarifs douaniers, en vertu de laquelle les pays consentiront à renoncer à une partie de leur souveraineté, sujet que la délégation qui nous a précédés a si bien traité tantôt et dont elle a expliqué et fait ressortir certains aspects, notamment le manque de coopération, le point de vue égoïste, le nationalisme économique, toutes choses qui contribuent dans une si large mesure à détruire le commerce international. Je suis assez optimiste pour croire que si nous établissons nos principes sur des données scientifiques, on acceptera notre proposition. Nous sommes prêts à vous expliquer comment nous pouvons y arriver et à affirmer que les autres pays commerçants du globe, surtout ceux qui font partie de l'OTAN, s'y rallieront peut-être dans un avenir assez rapproché. Nous avons déjà la banque mondiale, le Fonds monétaire international; pourquoi ne pourrions-nous pas étendre ces services d'ordre international afin d'englober ces fonctions relativement au commerce

et aux tarifs douaniers qui ne présentent pas de difficultés aussi grandes qu'on pourrait le croire à prime abord. Quoi qu'il en soit c'est dans le domaine des possibilités.

Ayant terminé ces observations préliminaires, je demanderai à M. Corlett de bien vouloir vous lire le mémoire.

Je vous remercie beaucoup de votre bonne attention.

M. CORLETT: Monsieur le président, honorables sénateurs, le mémoire rédigé par notre association, qui explique les points qu'a soulignés M. Oakley, se lit comme il suit; je crois que tous les honorables sénateurs en ont un exemplaire.

La *Canadian Importers and Traders Association* est un organisme d'envergure nationale parce qu'elle se compose de Canadiens, mais un organisme international par la largeur de ses vues et l'influence qu'elle exerce. L'organisme, exclusivement canadien, se compose de quelque quatre cents maisons de commerce canadiennes qui s'intéressent, directement ou indirectement, à l'importation au Canada de matières premières, de produits semi-ouvrés ou d'articles entièrement fabriqués. Ces maisons d'affaires canadiennes représentent l'ensemble du Canada tant au point géographique qu'au point de vue commercial; leurs membres résident dans toutes les provinces du Canada, depuis Terre-Neuve jusqu'à la Colombie-Britannique, et comprennent des grossistes, des détaillants et des fabricants qui se livrent au commerce de l'importation ou de la vente d'articles d'autres pays. Outre ceux qui s'adonnent à l'importation des marchandises pour leur propre compte, nous comptons parmi nos membres ceux qui s'occupent du transport, du financement, de l'assurance ou de la réclame des marchandises ainsi importées mais qui n'achètent ni ne vendent eux-mêmes de telles marchandises.

La *Canadian Importers and Traders Association* est d'avis que la meilleure façon pour le Canada de favoriser la collaboration économique et la coordination des méthodes commerciales sur un plan raisonnablement permanent consiste à montrer aux autres nations les avantages d'une politique commerciale libérale.

Une nation peut difficilement persuader une autre nation libre d'adopter telle méthode économique en particulier et toute tentative faite en ce sens peut provoquer du ressentiment et de l'opposition. Il semble donc à notre Association que la meilleure manière d'encourager les autres nations à emboîter le pas consiste à leur donner l'exemple d'une économie prospère ainsi qu'à leur offrir un programme de collaboration plurilatérale.

Nous nous rendons compte que des conférences internationales, tant bilatérales que plurilatérales, peuvent donner d'excellents résultats, mais nous estimons que la méthode la plus sûre de créer la collaboration économique entre les nations consiste à leur offrir un heureux exemple de politique commerciale libre et ouverte à la collaboration.

A notre avis, la meilleure ligne de conduite à suivre pour le Canada peut se résumer ainsi qu'il suit:

*Entreprises libres*—La *Canadian Importers Traders Association* appuie sans réserve le régime de l'entreprise libre. Nous entendons par là que la conduite du commerce canadien doit rester entièrement entre les mains des particuliers et des sociétés qui s'occupent de l'activité commerciale et industrielle au pays. Tout en reconnaissant la nécessité de l'étatisation, et l'exploitation par l'État, de certains services publics dans l'intérêt du bien-être social, nous sommes d'avis qu'il y a lieu de restreindre cette étatisation au minimum.

*Concurrence libre*—La *Canadian Importers and Traders Association* croit que l'aiguillon de la libre concurrence assure de la façon la plus efficace et la plus économique le jeu du commerce. Pour cette raison, nous nous opposons à la création de monopoles, qu'ils soient exploités par l'État ou par des particu-

liers. Nous croyons que la libre concurrence est le meilleur stimulant et le meilleur régulateur du commerce, tant sur le plan national que sur le plan international.

*Liberté des devises et des taux du change*—La *Canadian Importers and Traders Association* croit qu'il y a lieu, lorsque la chose est possible, de laisser les devises et les taux du change étranger s'établir d'eux-mêmes aux niveaux qui leur sont propres. Le Canada a donné l'exemple en libérant le dollar canadien et en permettant à notre monnaie d'établir sa propre valeur en fonction des autres devises. L'Association reconnaît que les devises de certains pays sont si instables qu'il y a lieu de les soutenir par des moyens artificiels. Toutefois, il faut encourager et peut-être aider tous les pays à équilibrer leur budget et à vivre selon leur moyens afin que les devises de ces pays puissent s'établir au niveau qui leur revient. C'est le seul moyen de libérer le commerce international de ces pays des restrictions qu'il faut autrement lui imposer afin de soutenir la valeur de la monnaie nationale.

*Douane invisible*—La *Canadian Importers and Traders Association* est fortement d'avis qu'il y a lieu de faire disparaître la douane dite invisible de tous les pays. Par l'expression "douane invisible" nous voulons dire les règlements ou les interprétations que peuvent édicter, sous l'empire de la loi nationale de la douane des divers pays commerçants, les fonctionnaires préposés à la douane de ces pays; ces règlements et interprétations visent à frapper d'un impôt injuste les importations de divers pays et à interdire ainsi, ou du moins à décourager, le commerce des biens ou articles ainsi frappés.

Je puis dire que l'exemple classique du jour est l'administration des États-Unis. On le sait, les lois douanières sont une source d'ennuis pour les exportateurs canadiens; on a tenté et l'on tente encore d'obtenir une simplification de la loi.

L'honorable M. EULER: J'allais vous demander si vous songiez à ce pays en particulier. En est-il de même d'autres pays?

M. CORLETT: Pour donner une idée générale de la situation j'ose dire que le Canada aussi est coupable; toutefois, depuis quelques années, le gouvernement tend à rendre les importations plus libres. Je songe à l'article de la loi des douanes relatif à l'évaluation arbitraire, c'est, je crois, l'article 40 ou 41, auquel nous avons largement recours pendant les années de crise économique. On ne saurait dire quels en ont été les effets bienfaisants. Nous n'y avons guère recouru depuis 1945, et les importateurs en sont heureux; toutefois, la disposition figure encore dans la loi des douanes.

L'usage que les États-Unis ont fait de la douane invisible a, de temps à autres, fait tort à leur commerce avec d'autres pays. De temps à autre, le Canada a également subi les mêmes effets nuisibles de disposition analogues de notre propre loi des douanes auxquelles il a eu recours, tel le pouvoir dont le ministre est revêtu de déterminer la valeur, aux fins de la douane, des marchandises importées. De telles évaluations sont souvent indûment élevées, si bien que le commerce des articles en cause est discontinué.

*Contingents et restrictions*—L'établissement de contingents et de restrictions à l'égard de l'importation de marchandises d'autres pays a même eu des effets plus nuisibles que le tarif douanier élevé ou l'évaluation élevée aux fins de la douane. Même si le tarif douanier élevé ou l'évaluation douanière élevée réduisent et peuvent juguler le commerce des marchandises ainsi atteintes, l'adoption de contingents produit le même résultat et, règle générale, aboutit à l'interdiction ou à la cessation plus rapide du commerce.

Tout en reconnaissant le droit de tout pays de restreindre l'importation de certaines marchandises en provenance d'autres pays, alors que ces marchandises sont produites sur le plan local ou national, l'Association désire signaler que de telles restrictions, en s'accumulant, provoquent un fléchissement marqué du commerce international.

La Canadian Importers and Traders Association estime que si tous les pays commerçants du monde libre s'abstenaient de recourir à ces méthodes arbitraires, la consommation augmenterait dans tout le monde libre et le niveau d'existence de tous les pays commerçants en serait relevé.

On me permettra de formuler à cet égard une observation en faveur de la récente attitude du gouvernement canadien à l'égard des accords de Genève, lesquels, lorsqu'ils seront ratifiés par les pays membres, feront disparaître dans une grande mesure les contingents et restrictions. Malheureusement, nous devons nous en tenir à un protocole provisoire, tous le savent, et il est difficile de prédire ce qui arrivera à la fin de l'année. En toute justice pour le Gouvernement, je dois dire qu'il est allé, à mon avis, aussi loin qu'il le pouvait. Toutefois, je le répète, les accords n'ont jamais été ratifiés; je présume que les autres pays attendent que les États-Unis prennent l'initiative. Cependant, si les principes que renferment les accords abrégés de Genève, en tant qu'ils diffèrent de la grandiose charte internationale du commerce rédigée à la Havane, sont appliqués et rendus exécutoires pour les nations commerçantes, les problèmes relatifs aux contingents et aux restrictions qui ont été si nuisibles au commerce extérieur seront en grande partie résolus.

*Marchés accessibles*—La Canadian Importers and Traders Association est fermement d'avis qu'on ne saurait maintenir et accroître le commerce et l'emploi qu'en rendant les marchés nationaux du monde libre accessibles aux pays membres. Les matières premières doivent être accessibles à tous les pays qui désirent en faire l'achat à des prix soumis à la concurrence. De même les pays qui produisent les articles manufacturés doivent être libres de vendre ces articles sur les divers marchés du monde libre sous un régime équitable de concurrence.

*Entraves au commerce international*—Nous avons signalé plus tôt, dans ce mémoire, certains des obstacles auxquels se heurtent les pays commerçants qui cherchent à avoir accès aux divers marchés nationaux du monde libre. Ces obstacles comprennent:

- a) les taux fixes du change et les devises bloquées
- b) le bas prix courant de l'or
- c) l'usage de la douane invisible
- d) l'établissement de contingents et de restrictions à l'égard du commerce
- e) les tarifs douaniers élevés ou prohibitifs
- f) l'imposition de taxes d'accise ou internes sur les marchandises importées.

L'Association croit qu'on peut obtenir de meilleurs résultats en rendant aussi accessibles que possible les marchés mondiaux et en réduisant le plus possible les restrictions à l'égard du commerce. Comme toute notre armature économique et politique repose sur notre commerce, tant national qu'international, nous sommes d'avis que cette idée plus que tout autre doit retenir notre plus vive attention.

*Le libre-échange*—Même si l'Association a déjà manifesté son désir d'accorder au commerce international, au sein du monde libre, la plus grande liberté possible de mouvement, elle ne va pas jusqu'à prétendre que le libre-échange absolu est un objectif immédiat. Nous sommes d'avis qu'aussi longtemps que règnent de forts écarts entre les niveaux d'existence des divers pays commerçants, une certaine réglementation du commerce entre ces pays s'impose. Compte tenu de cette idée, nous estimons qu'il y a lieu d'étudier l'à-propos d'adopter, grâce à un accord international, une formule scientifique de tarif douanier international.

*Formule scientifique de tarif douanier international*—Si l'on s'entend d'une manière générale sur la nécessité d'un tarif douanier, c'est qu'on semble se

fonder sur le droit reconnu des pays où les salaires sont élevés de réglementer ou de régir la concurrence qu'ils ont à subir sur leurs propres marchés de la part des pays où les salaires sont bas.

Il ne devrait pas être trop difficile de calculer le niveau moyen des salaires ou l'échelle moyenne des salaires versés dans les différents pays commerçants. Une fois ce travail accompli, on établirait, à la suite, les frais relatifs de la main-d'œuvre dans chacun de ces pays. Il est parfaitement vrai que le coût des salaires n'est qu'une partie, et parfois une faible partie, de l'ensemble des frais de production. Néanmoins, aux fins de la réglementation ou de l'ajustement des prix de vente des produits qui se font concurrence entre les pays commerçants, c'est là l'indice le plus sûr et le plus juste des écarts de prix. Il est également vrai que l'efficacité des méthodes de production varie d'un pays à l'autre, tout comme elle varie souvent d'une industrie à l'autre. Il serait peu sage et aussi injuste de protéger et de perpétuer ainsi une inefficacité que favoriserait un tarif douanier trop levé, fondé sur le niveau relatif des frais de production. Un des précieux correctifs que la concurrence apporte est un accroissement d'efficacité, accroissement qu'il y a lieu de favoriser et non pas de restreindre. On prétend, parfois, qu'un pays possède un avantage sur un autre du fait qu'il possède ou produit des matières premières ou de l'énergie hydraulique, et qu'il y a lieu de combler ces différences en recourant aux tarifs douaniers nationaux. L'examen de ces raisonnements nous force de conclure que de tels écarts s'apparentent aux différences climatiques et qu'il n'est ni sage ni opportun de tenter un effort en vue de les combler.

On doit aussi reconnaître que le niveau des salaires dans tous les pays n'est pas fixe, invariable, et qu'il change à mesure qu'évoluent les conditions économiques et commerciales. Nous devons aussi nous rendre compte qu'un des principaux objectifs de la production et du commerce est de relever le niveau d'existence et d'enrichir la vie des habitants de tous les pays commerçants. Il y a donc lieu de favoriser ces modifications de l'échelle des salaires et de les inscrire au tableau des échelles nationales de salaires de tous les pays commerçants susmentionnés.

Après un examen attentif de tous les éléments qui concourent aux frais de production généralement classés sous les rubriques: matières premières, salaires et frais généraux, nous sommes convaincus que l'indice des salaires est le meilleur et le plus juste sur lequel puisse se fonder l'indice de l'ensemble des frais de production. C'est donc le fondement sur lequel on propose d'établir un régime scientifique de tarif douanier international qui, nous l'espérons, agréera à tous les pays commerçants.

Dans l'intérêt de la prospérité et de la paix, il importe que tous les pays commerçants en viennent bientôt à un accord au sujet d'un régime scientifique du tarif douanier international, et nous recommandons que le Canada donne le ton en soumettant aux pays de l'OTAN un programme de ce genre qu'on pourrait étendre plus tard à tous les pays commerçants.

A propos de cette motion relative à un régime scientifique de tarif douanier international, vous constatez, hon. sénateurs, qu'il s'agit d'une proposition un peu nouvelle qui a fait l'objet de mûres réflexions de la part de M. Oakley depuis de nombreuses années. Jusqu'ici, tous les principes relatifs à l'application des lois douanières visaient la question d'évaluation aux fins de la douane, de distinctions injustes en matière de droit anti-dumping contre les importations au moyen de taxes d'accise levées sur le plan national dans la plupart des cas; mais jamais, à ma connaissance, on n'a tenté d'effort en vue d'amener les nations commerçantes à s'entendre et à convenir qu'en fixant le tarif douanier on donne suite à un principe généralement accepté.

L'hon. M. EULER: Voulez-vous éliminer le régime de préférence entre les pays, par exemple, celui de la préférence britannique?

M. CORLETT: Je pense que M. Oakley pourrait peut-être répondre à cette question.

M. OAKLEY: Je pense, monsieur le président et messieurs, que si nous voulons établir une politique acceptable sur le plan international nous devons oublier les considérations d'ordre politique. Il est parfaitement vrai que notre pays a édifié son commerce en grande partie grâce au régime de préférence britannique, mais il est également vrai que nous avons passé le stade où nous pouvions limiter notre commerce à l'orbite de l'Empire britannique. Je pense que nous devons envisager le problème d'une manière pratique. Nous estimons que le barème des salaires est le seul qui a quelque chance d'être accepté sur le plan international. Les salaires constituent un élément mesurable des frais de production et ce que nous cherchons à réaliser en proposant une mesure de ce genre c'est de permettre aux différents pays du monde de commercer les uns avec les autres sous le régime d'une juste concurrence. Nous reconnaissons que les échelles de salaires sont différentes dans les divers pays. Faisons le calcul. Nous n'arriverons jamais à une égalité complète, mais si nous pouvons établir l'équilibre au point de permettre à ces pays de commercer sur une base équitable, nous aurons apporté, je pense, une solution très réelle au problème que posent le commerce international et l'amélioration des niveaux d'existence dans le monde; c'est ce que nous voulons réaliser.

Nous présentons notre mémoire dans ses lignes les plus générales. Il y a simplement deux choses que nous désirons souligner en particulier. D'abord, comme quelqu'un l'a signalé ce matin croyons-nous, le Canada peut et doit donner le ton; nous ne devons pas attendre que les États-Unis nous disent ce que nous pouvons faire ni ce qu'ils ont l'intention de faire. Je ne veux pas dire par là que nous allons agir d'une façon unilatérale. Je ne crois pas que ce serait sage. Je pense, toutefois, que nous pouvons donner le ton en essayant d'obtenir cette collaboration internationale que votre Comité recherche, monsieur le président. En voulant prendre les devants nous devons avoir un programme pratique à offrir. J'ai la plus profonde admiration et les plus grands éloges pour ceux qui ont dirigé les négociations relatives au tarif douanier à Genève, à Annecy et à Torquay. Les résultats sont excellents. Toutefois, nous sommes maintenant en 1953, et l'on doute quelque peu que tous les pays donnent suite à ces accords. En réalité, on doute que nous renouvelions nos propres engagements en vertu de ces accords à la fin de la présente année.

L'hon. M. EULER: Aucun pays ne les a encore ratifiés, n'est-ce pas?

M. OAKLEY: Non. Mais nous avons, en réalité, bénéficié des réductions douanières convenues à Genève et je pense que nous avons lieu de nous en réjouir. Toutefois, sans chercher à déprécier de quelque façon que ce soit ce qu'on a accompli à Genève, nous devons reconnaître qu'au fond nous avons entamé avec d'autres pays une "série de maquignonnages". Les échanges peuvent être bons, nous avons pu faire un bon marché, mais ce n'est pas là un fondement très stable ni permanent sur lequel nous puissions édifier le commerce.

L'hon. M. EULER: Le mot anglais "stable" est très heureux lorsqu'il s'agit de maquignonnage!

M. OAKLEY: J'ai ici une brochure que j'ai l'intention de vous laisser, si vous me le permettez, et qui expose plus en détail, car je ne veux pas vous accabler de trop de précisions, ce programme de tarif douanier international. (Voir Appendice D). Il ne s'agit pas ici, je le répète, du travail d'un seul homme. Un grand nombre d'hommes ont passé bien des heures, en réalité bien des années, à essayer de mettre au point un programme ou une formule qui pourrait être utile. Par le fait même qu'elle est si différente de ce à quoi nous

sommes accoutumés, la formule est très difficile à accepter sans un sérieux examen. Toutefois, j'aimerais la soumettre à votre examen si vous le permettez.

Le PRÉSIDENT: Nous l'accepterons à titre d'appendice. Y a-t-il des questions que les membres du comité aimeraient à poser? Nous avons encore beaucoup de temps à notre disposition.

L'hon. M. HORNER: A la page 5 du mémoire de la *Canadian Importers and Traders Association*, on déclare: "Il est parfaitement vrai que les salaires ne constituent qu'une partie, et parfois une faible partie, de l'ensemble des frais de production". Il est difficile de concevoir un genre de production où les frais de la main-d'œuvre n'entreraient pas dans une proportion probable de 85 p. 100.

M. OAKLEY: Je songeais, monsieur le Sénateur, aux nombreux éléments qui entrent en ligne de compte dans le commerce international; certains produits naturels, matières premières par exemple, le pétrole. L'élément, ou la proportion du coût de la main-d'œuvre, à l'égard des frais de production du pétrole, constitue probablement une très faible proportion de l'ensemble des frais.

L'hon. M. HORNER: Mais songez à tous les frais de main-d'œuvre engagés à l'égard des puits qui ne produisent pas. J'ignore si les exploitants de pétrole seraient d'accord avec vous; certes, je ne le suis pas. Prenons la production du blé où une partie considérable des frais est attribuable à la main-d'œuvre. Toutefois, je veux dire qu'il me semble que vous vous êtes attaqué au problème avec lequel nous sommes aux prises dans les différents pays. Il s'agit d'un problème de main-d'œuvre. C'est ce que j'ai toujours prétendu, et le problème que nous avons à résoudre aujourd'hui, je dois l'admettre, m'effraie, lorsque je l'envisage à la lumière des leçons de l'histoire. On entend des gens faire grand état du haut niveau de vie qui règne ici et aux États-Unis, des heures réduites de travail, des salaires de plus en plus élevés; et, sans transition, ces gens parlent de commerce international. Sans une certaine péréquation en matière de salaire, il me semble que les deux objectifs sont absolument impossibles à atteindre. Comment pouvons-nous avoir des heures réduites de travail, de hauts salaires, et commercer avec des pays où les gens consentent à travailler à des salaires beaucoup moindres et pendant des heures plus nombreuses? Il me semble qu'un accord du genre de celui dont vous avez parlé devrait être élaboré avant que nous puissions espérer remporter quelque succès en matière de commerce international.

M. OAKLEY: Je puis dire, à titre d'explications supplémentaires, que je ne saurais être en plus parfait accord avec l'hon. sénateur à ce sujet. Nous estimons qu'il serait excellent de pouvoir en venir à un accord au sujet d'un barème permettant de calculer les écarts qui existent dans les frais de production.

L'hon. M. MACLENNAN: Et vous croyez que c'est possible?

M. OAKLEY: Oui, je le crois. Des pays où les salaires sont bas commerceront avec des pays où les salaires sont élevés, et il est naturel que les pays à salaires élevés disent: "Nous devons protéger notre propre marché contre les produits provenant des marchés des pays à bas salaires".

L'hon. M. HORNER: Iriez-vous jusqu'à préconiser un abaissement des salaires?

M. OAKLEY: Non, mais nous voulons quelque chose de plus que cette simple protection. Nous avons accéléré notre propre production au point que nous fabriquons plus de produits manufacturés que nous n'en consommons. Nous voulons commercer avec d'autres pays et même avec des pays à bas salaires. Lorsque nous expédions nos produits manufacturés à des pays à bas salaires, le problème qui se pose vient de ce que nos frais de production sont élevés surtout à cause de l'élément salaire et il nous faut trouver un facteur

de péréquation tant par en bas que par en haut. C'est ce que nous essayons d'assurer ici. Nous pensons que la formule peut jouer dans les deux sens. Nous pensons que le monde a beaucoup à gagner d'un accord de ce genre et nous sommes heureux d'apprendre que le comité a été chargé d'enquêter en la matière. Nous pensons réellement que c'est le problème le plus important que le monde ait aujourd'hui à résoudre.

L'hon. M. HORNER: Et d'ici quelques années.

M. OAKLEY: Oui, et nous devons y arriver très promptement.

L'hon. M. CAMPBELL: Monsieur Oakley, lequel des trois éléments suivants considérez-vous comme le plus grand obstacle au commerce? D'abord, le taux de la douane, en second lieu, l'inconvertibilité des devises et, en troisième lieu, les règlements ou les obstacles cachés qui entravent le commerce.

M. OAKLEY: Ma réponse à cette question pourrait vous sembler un faux-fuyant, sénateur Campbell, et je ne veux pas que ce soit un faux-fuyant. Nous considérons ces divers éléments du commerce international comme les anneaux d'une chaîne. Chacun des éléments que vous avez signalés est un anneau de cette chaîne et nous nous rendons compte que la chaîne n'est pas plus forte que son anneau le plus faible. Si l'un ou l'autre de ces éléments, peu importe lequel, est faible toute la chaîne en souffre. Nous avons choisi cette question des tarifs douaniers et nous avons signalé ces autres éléments, parce que nous espérons qu'ils feront l'objet d'un examen. Le problème que pose le change fera sans doute l'objet d'études de la part de comités qui sont beaucoup plus aptes que nous à approfondir ces questions. Vous avez probablement entendu les témoignages de comités bancaires et de députations analogues à celles que vous avez reçues ce matin au sujet de la question du change ou, de la valeur de l'or et d'autres. Il faudra étudier tous les exposés et les coordonner. Il s'agit d'un vaste problème, mais nous espérons pouvoir collaborer à y trouver une solution.

L'hon. M. CAMPBELL: Vous préférez ne pas préciser, à la lumière de votre expérience, quel est le plus grand obstacle?

M. OAKLEY: Voici, nous sommes importateurs et commerçants. Nous pouvons arriver à surmonter des difficultés relatives au change et trouver des dollars canadiens pour acheter des dollars des États-Unis, ou des livres sterling ou des roupies de l'Inde, ou d'autres devises, bien que le prix en soit élevé, parce que le cours en est élevé; nous pouvons réussir à acquitter la douane bien qu'elle aussi puisse être élevée. A tout événement, tant que nous pouvons importer des marchandises, nous pouvons commercer, mais lorsqu'on est aux prises avec des contingents, des interdictions et des embargos, il n'y a plus de commerce. Voilà la plus grande difficulté.

L'hon. M. CRERAR: Pensez-vous qu'il sera très difficile d'élaborer votre formule scientifique de tarif douanier? Est-ce bien l'expression que vous avez employée: "formule scientifique de tarif douanier international"? Votre proposition est très intéressante, mais comment pourrait-on trouver un tarif douanier qui soit équitable au point de vue international? Prenons, par exemple, le cas du Canada. Nous avons certaines normes et un certain degré d'efficacité. Nous versons des salaires assez élevés. D'autre part, un pays comme le Japon, dont les méthodes sont assez efficaces, paie des salaires beaucoup plus bas et fournit plus d'heures de travail par jour. L'élément salaires n'est donc pas ici le seul qui entre en jeu, mais il faut tenir compte de l'élément "travail" et de l'élément "efficacité". Advenant un accord avec le Japon, pourrions-nous, pour en assurer le juste fonctionnement, dire que nous devrions frapper les importations du Japon d'un droit, mettons, de 20 p. 100? Nous ne pouvons

imposer un tel tarif douanier au Japon seulement. Nous devons imposer le même tarif douanier aux autres pays, parce que nous ne pouvons faire de distinction injuste en matière de tarif douanier.

M. OAKLEY: Nous avons tenté d'établir la liste des pays par ordre alphabétique. Nous avons dressé le tableau du taux moyen des salaires horaires en honneur dans chacun de ces pays. Nous avons déterminé une limite en deça de laquelle ce tarif douanier peut jouer. Le tarif sera le même entre tout groupe de deux pays; c'est-à-dire entre chacun d'eux; toutefois, il sera différent entre les mêmes pays et tout autre groupe de deux pays ou tout autre pays.

L'hon. M. CRERAR: Si nous prenons le cas du Japon, le tarif douanier exigé au Canada à l'égard du Japon peut être différent de celui que les États-Unis imposeraient au Japon?

M. OAKLEY: Parfaitement, mais à l'égard de tous les produits que nous pourrions acheter du Japon le tarif sera le même, parce que nous présumons que les frais de main-d'œuvre y sont les mêmes, peu importe l'industrie en cause. Voilà ce qui nous intéresse.

L'hon. M. EULER: Il faudrait conclure des accords particuliers avec divers pays?

M. OAKLEY: Je ne pense pas que nous ayons à conclure des accords. Si la formule est acceptable, et elle n'est réalisable que si elle est acceptable, et si les pays conviennent que cette norme est juste et consentent à occuper le rang qui leur revient d'après le tableau établi suivant l'échelle des salaires et si chaque pays obtient un tarif qui lui convient d'après sa place au tableau, voyez comme ce serait simple.

L'hon. M. EULER: Ce que je veux savoir, c'est comment vous allez vous y prendre pour amener tous ces pays à s'entendre en premier lieu? Prendront-ils place autour d'une table pour en venir à une décision sur ce que doit faire chaque pays, ou préconisez-vous, par exemple, que le Canada confère avec le Japon? Les deux pays examineraient alors leurs différents barèmes de salaires et décideraient de la ligne de conduite à suivre eu égard aux frais afférents aux salaires et à la main-d'œuvre. Le Canada pourrait alors, à son gré, conclure un accord analogue avec un autre pays. Doit-on procéder de cette manière, ou veut-on tenter de conclure un seul accord d'application générale?

M. OAKLEY: Je souhaite que la chose se réalise au moyen d'un seul accord. Si nous pouvons tous nous entendre sur le principe en cause et convenir qu'il est juste pour tous les pays, il ne sera plus question de négociations, mettons entre le Japon et le Canada au sujet d'un tarif ou de quoi que ce soit.

L'hon. M. EULER: Qui réaliserait la chose?

M. OAKLEY: Les données statistiques sont mises en tableau et la formule est élaborée en vertu d'un accord, c'est-à-dire d'une entente collective. Il ne reste donc plus qu'à s'en remettre aux statisticiens.

L'hon. M. HORNER: Puis-je demander si l'on a discuté la chose avec d'autres pays? Votre organisme est-il purement canadien?

M. OAKLEY: Notre organisme est purement canadien. Comme nous le disons dans notre mémoire, notre organisme est national, quant à ses membres, et international dans ses perspectives.

Nous n'avons collaboré avec aucun autre pays en vue d'élaborer ou de mettre au point nos idées. Nous avons simplement essayé d'élaborer une formule qui, nous l'espérons aidera à surmonter les difficultés commerciales au cours des ans.

L'hon. M. HORNER: J'estime qu'il serait intéressant d'étudier la question avec d'autres pays.

M. OAKLEY: Comme l'a dit M. Corlett en me présentant, je suis membre du Conseil canadien de la Chambre de Commerce internationale. La Chambre de commerce internationale étudiera, je ne saurais dire si elle l'approuvera ou non, ce programme. A tout événement, nous le lui soumettons. Toutefois, le programme n'a pas encore reçu une telle approbation.

Le PRÉSIDENT: Honorables membres, il est 1 heure, et s'il y a encore d'autres questions, veuillez les poser le plus brièvement possible; sinon nous lèverons la séance.

L'hon. M. EULER: Nous remercions ces messieurs de nous avoir présenté leurs observations.

Le PRÉSIDENT: Certes.

M. OAKLEY: En notre nom, je tiens à remercier les hon. membres du Comité de nous avoir accordé cette audience. Nous espérons ne vous avoir pas retenu trop longtemps.

Le PRÉSIDENT: Nous vous remercions sincèrement.

Le Comité s'ajourne.

## APPENDICE C

## VENTES DE MÉTAUX ET DE MINÉRAUX DU CANADA

	Production (1,000 tonnes)	Consomma- tion cana- dienne		Exporta- tions	TENDANCE DU COMMERCE D'EXPORTATION		
		(p. cent)			Exporta- tions (1,000 tonnes)	R.-U. (p. cent)	É.-U.
<b>Cuivre</b>							
1937-39 (moyenne annuelle)	285	20	80	228	52	18	
1952	259	47	53	148	29	53	
<b>Plomb</b>							
1937-39 (moyenne annuelle)	203	13	87	176	66	2	
1952	167	28	72	153	17	73	
<b>Zinc</b>							
1937-39 (moyenne annuelle)	191	12	88	166	62	3	
1952	366	13	87	349	29	64	
<b>Nickel</b>							
1937-39 (moyenne annuelle)	110	1	99	109	39	40	
1952	140	2(est.)	98(est.)	142	22	63	
<b>Aluminium</b>							
1937-39 (moyenne annuelle)	67	14	86	61	52	8	
1952	500	15	85	416	62	29	
<b>Amiante</b>							
1937-39 (moyenne annuelle)	354	négligeable	100	1945 441	9	70	
1952	928	1	99	1952 902	6	59	

## APPENDICE D

Influence du commerce international sur l'expansion politique et économique.

*La présente brochure renferme une série d'articles qui ont paru d'abord dans le Bulletin hebdomadaire de la Canadian Importers and Traders Association Inc.*

*Ces articles sont réunis et reproduits ici afin d'attirer l'attention sur la nécessité d'une attitude plus libérale envers le commerce international.*

THOMAS OAKLEY,  
Ex-président de la Canadian Importers  
and Traders Association Inc.

Toronto, le 15 avril 1951.

## TABLE DES MATIÈRES

1. APRÈS L'AIDE MARSHALL, QU'ADVIENDRA-T-IL?
2. PÉNURIE AU SEIN DE L'ABONDANCE
3. DIFFÉRENCE ENTRE L'EST ET L'OUEST
4. FORMULE SCIENTIFIQUE DE TARIF DOUANIER
5. LA CONCURRENCE EST ESSENTIELLE AU COMMERCE
6. PROJET DE TARIF DOUANIER INTERNATIONAL
7. LA QUALITÉ SE RÉVÈLE À L'USAGE

*Après l'aide Marshall, qu'advient-il?*

Les bienfaits que l'aide Marshall des États-Unis a apportés à un monde dévasté et épuisé par la guerre sont incalculables. Cette aide généreuse a si puissamment aidé l'Europe occidentale, en particulier, à rétablir son économie du temps de paix que la réalisation de cet objectif est maintenant presque un fait accompli. L'aide Marshall, cependant, n'a pas été restreinte à la seule Europe occidentale; elle a aussi été accordée à l'Asie, à l'extrême Orient et au moyen Orient. Ce sont les citoyens et les contribuables des États-Unis qui ont assumé le fardeau inhérent à ces bienfaits.

En faisant ce don généreux au monde, la population des États-Unis s'est peut-être inconsciemment laissé influencer par le vieux dicton; "Jette ton pain sur la face des eaux, car avec le temps tu le retrouveras." Peut-être la population des États-Unis n'a-t-elle pas retrouvé les bienfaits qu'elle a semés, mais elle n'en a pas moins retiré des avantages. Il semble maintenant bien évident que, sans l'aide Marshall, l'Europe occidentale aurait été envahie par les forces du communisme tout comme l'Europe orientale et la Chine. Il est aussi évident que si l'on n'avait pas fourni à l'Europe occidentale et à d'autres pays les dollars des États-Unis dont ils avaient besoin, ces pays auraient été incapables d'acheter les articles manufacturés et les produits naturels des États-Unis. La mesure a donc bénéficié à ceux qui ont donné tout comme à ceux qui ont reçu. Les pays qui n'ont pas directement participé au programme d'aide Marshall en ont aussi retiré des avantages. Le Canada, par exemple, a trouvé en Angleterre et en Europe continentale un débouché où il a pu écouler plus facilement qu'il n'aurait pu le faire autrement ses céréales et ses produits alimentaires.

En dépit de tous les avantages donnés et reçus, et ils ont été nombreux, les États-Unis se lassent de porter ce lourd fardeau. Même pour un pays aussi vaste et aussi hautement industrialisé que les États-Unis, ce n'est pas une mince tâche pour les contribuables d'un tel pays d'avoir fourni, en 1950, en versements au titre de l'aide Marshall, le montant effarant de deux milliards sept cents millions de dollars. Par ses représentants élus au Congrès et au Sénat le peuple américain a donné avis au monde que ces avantages cesseront en 1952. On espère que le monde se sera alors suffisamment remis de la dislocation et de la destruction causées par la guerre pour reprendre son économie du temps de paix. Toutefois, si optimistes que nous soyons,—et la plupart d'entre nous aiment être optimistes,—nous ne pouvons nous empêcher de nous demander s'il en sera bien ainsi. S'il en est autrement et si la situation économique et commerciale du monde empire à cause du retrait de l'aide Marshall, il nous faut prévoir des conséquences terribles. Il semble que ce serait une crise économique mondiale suivie par la guerre ou par le communisme universel.

Lorsque le programme d'aide Marshall prendra fin, en 1952, le programme actuel de réarmement éliminera sans doute le besoin d'un autre programme de caractère plus permanent pour remplacer l'aide Marshall. Le réarmement suffira à cette fin, mais seulement aussi longtemps qu'il durera lui-même. Lorsque le réarmement prendra fin, ce qui doit arriver assez tôt à moins qu'une troisième guerre mondiale ne le rende de nouveau nécessaire, il faudra trouver une formule propre à remplacer ce stimulant artificiel du commerce international et intérieur.

Chacun conviendra probablement que les États-Unis ont porté tout le fardeau qu'entraîne depuis assez longtemps l'aide Marshall. Ils ont maintenant donné à entendre qu'ils sont sur le point d'y mettre fin. Il s'agit de savoir qui peut assurer et qui assurera la relève. Il est évident que le fardeau est trop lourd pour qu'un pays s'en charge seul, mais peut-être plusieurs pays peuvent-ils se le partager, ou quelques-uns s'en charger de concert. Pour tout groupe de pays, surtout pour un seul pays c'est une tâche considérable que de produire environ trois milliards de dollars américains. Toutefois, comme nous l'avons constaté, il y a de réels avantages, de réels bienfaits, à attendre du maintien de l'aide Marshall ou d'un programme qui remplacerait cette aide.

Le grand avantage que retire un pays créancier comme les États-Unis du don de dollars, versés au titre de l'aide Marshall, à un pays débiteur comme l'Italie ou la France, vient de ce que ces pays peuvent acheter et payer les articles ouverts des États-Unis. Le don crée le commerce et le commerce crée l'emploi et la prospérité dans ces pays commerçants. Peut-être même le plus grand bienfait qui découle de l'aide Marshall est-il le commerce que crée ce programme et l'emploi ainsi que la prospérité qui découlent de ce commerce comme une conséquence naturelle. Pour créer et favoriser le commerce entre les pays commerçants, deux conditions s'imposent: la capacité et la volonté de vendre, de même que la capacité et la volonté d'acheter.

La capacité d'acheter dépend souvent de la capacité de vendre. Dans son essence, le commerce international constitue un échange de biens en retour de biens, plutôt qu'un échange de biens en retour d'argent. La capacité de vendre dépend à son tour de la capacité de soutenir la concurrence. Il va sans dire que les biens à vendre doivent soutenir la concurrence, tant au point de vue de la qualité qu'à celui du prix. Le coût des biens comparables ou de concurrence peut différer entre les pays commerçants et peut-être traduire les écarts qui existent entre les salaires et les frais de production dans ces pays. Pour combler ces écarts entre les frais de production des divers pays on peut étudier l'à-propos de substituer à l'aide Marshall une formule scientifique de tarif douanier international fondée sur les barèmes nationaux de salaires.

L'aide Marshall a créé la capacité d'acheter chez les pays débiteurs mais n'a pas créé d'elle-même la capacité de vendre. Un tarif douanier international ou une formule commerciale propre à créer à la fois la capacité d'acheter et de vendre apporterait au monde, à l'heure actuelle, où l'on en a le plus besoin, un avantage plus durable. Cela peut paraître irréalisable à quelques-uns, mais en réalité l'idée n'a rien d'irréalisable. Tout ce qui est requis est un tarif douanier international de péréquation fondé sur les échelles nationales de salaires. Un tel tarif douanier international égaliserait les prix entre les pays à hauts salaires et les pays à bas salaires tant aux paliers supérieurs qu'aux paliers inférieurs. C'est-à-dire qu'il égaliserait les prix exigés à l'égard de marchandises provenant de pays à bas salaires à destination de pays à hauts salaires, grâce à un droit d'importation frappant les marchandises qui entrent ainsi dans le pays à hauts salaires. Il égaliserait aussi les prix exigés des marchandises expédiées des pays à hauts salaires à destination de pays à bas salaires, au moyen d'une subvention à l'exportation versée par le pays à hauts salaires au pays à bas salaires.

L'adoption d'une telle formule scientifique de tarif douanier international, fondée sur les échelles nationales de salaires, aurait pour effet d'abaisser le coût des marchandises importées par les pays à bas salaires en provenance de pays à hauts salaires, de façon à permettre à ces marchandises de soutenir la concurrence des marchandises de fabrication intérieure. Elle aurait aussi pour effet d'accroître le prix des marchandises importées par les pays à de hauts salaires de pays à bas salaires, de façon à placer ces marchandises sur un pied de concurrence avec des marchandises semblables de fabrication intérieure. Ce programme de tarif douanier international, fondé sur les barèmes nationaux de salaires, pourrait donner d'aussi bons résultats que le plan Marshall sinon de meilleurs. Non seulement il accroîtrait la capacité d'acheter chez les débiteurs, mais il accroîtrait la capacité de vendre ou d'échanger des marchandises tant chez les pays débiteurs que chez les pays créanciers, à la fois chez les pays à hauts salaires et chez les pays à bas salaires. Il répartirait les frais d'un tel programme entre les pays commerçants en proportion du volume de leur commerce extérieur. Ces pays commerçants retrouveraient ainsi le pain qu'ils auraient jeté sur la face des eaux.

#### *Pénurie au sein de l'abondance*

Nous connaissons tous les pénuries et la rareté qui sévissent en temps de guerre. Nous les connaissons, dis-je, si nous n'avons pas oublié les leçons du passé. Nous n'entendons plus guère parler de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, mais nous ne devons pas oublier qu'elle a été créée pour s'occuper de denrées dont il y avait pénurie, de toutes les denrées en réalité, et pour enrayer la hausse des prix, au niveau de la production au niveau du commerce de gros et à celui du commerce de détail.

La guerre qui s'est terminée il y a presque six ans est suffisamment loin à l'heure présente pour que nous soyons enclins à oublier certaines de ses leçons et même certaines de ses conséquences qui, à l'époque, nous semblaient devoir laisser dans notre mémoire une impression ineffaçable. Au cours de cinq ans d'une paix dite précaire ou de guerre froide, la production s'est élevée au niveau de la demande pour ce qui est de la plupart des denrées et, dans certains domaines, des excédents ont été créés. Ces excédents sont surtout notables dans le cas des produits agricoles et menacent maintenant de le devenir davantage si les exigences de la guerre ne les éliminent pas. Aux États-Unis le gouvernement a adopté des mesures fantastiques pour verser aux producteurs des prix artificiellement élevés à l'égard de leur excédent de production et puis, d'une certaine manière, pour disposer des excédents achetés ou subventionnés

sans laisser baisser les prix. Dans notre pays nous avons adopté une mesure très semblable à l'égard du beurre de fabrication canadienne dont le prix a été maintenu artificiellement élevé grâce à une subvention de l'État.

Chaque fois que les prix ont été maintenus à un niveau artificiellement élevé au moyen des diverses mesures auxquelles on a eu recours à cette fin, on a jugé nécessaire de subventionner un groupe de producteurs aux dépens des autres groupes. Si, par exemple, le prix des pommes de terre est maintenu à un niveau artificiellement élevé aux États-Unis, les producteurs de pommes de terre touchent une prime ou subvention qu'on doit soutirer à l'ensemble des contribuables. Une telle ligne de conduite, il va sans dire, provoque beaucoup de résistance de la part de la majorité des contribuables et, parfois, elle n'obtient même pas la faveur de gens qui ne sont pas contribuables. Les diverses tentatives qu'ont faites par le passé de nombreux pays en vue de réduire ou de restreindre la production des produits agricoles, ou de détruire les excédents de production qui menaçaient d'abaisser les prix au-dessous du niveau des frais de production, ont toujours été mal accueillies par certaines gens ou certains pays.

La ligne de conduite adoptée par le gouvernement Roosevelt des États-Unis, au cours des années 30, en vue de la destruction de ce qu'on regardait comme un excédent de la production porcine a provoqué dans d'autres pays un ressentiment naturel. La mesure a apporté, il est vrai, un certain soulagement aux éleveurs de porcs des États-Unis à ce moment-là, en stabilisant le marché périlicant du porc, mais cette ligne de conduite a privé les gens d'autres pays, où les vivres étaient rares, du bacon et du porc dont ils avaient besoin. La même situation s'est produite dernièrement aux États-Unis au sujet des pommes de terre et des œufs. C'est un état de choses qui menace de devenir plus général sur notre continent par suite du désir naturel des cultivateurs du Canada et des États-Unis d'accroître la production, tout en maintenant les prix.

Au premier abord, la ligne de conduite qui consiste à maintenir les prix en limitant la production ou en détruisant des excédents de production est moralement mauvaise. Si les gens qui ont besoin de vivres en sont privés parce que les producteurs veulent des prix plus élevés, il semble y avoir injustice à la fois morale et économique quelque part. Par ailleurs, il ne semble y avoir aucune bonne raison pour que les cultivateurs de l'Amérique du Nord ou de tous autres pays où existe un excédent de production agricole doivent assumer la tâche de nourrir les peuples affamés du monde où qu'ils soient. Il doit y avoir un moyen équitable de récompenser les producteurs et de nourrir les affamés sans mettre ces derniers à la charge des autres.

Les excédents exportables constituent le nœud du problème. La partie de la production nationale que l'on peut consommer à l'intérieur du pays ne pose aucun problème, tant à l'égard des produits agricoles que des produits industriels. La production ayant été accélérée dans ces deux domaines, celui de l'agriculture et celui de l'industrie, pour répondre aux exigences de la guerre, il n'est pas étonnant que nous ayons à faire face à des excédents dans les deux cas. Que faire à cet égard? Là réside le problème, et les programmes préconisés en vue d'une part, de réduire la production et, d'autre part, de la subventionner, semblent coûteux, contradictoires et illusoirs. De telles solutions ne peuvent manquer d'aboutir au désastre, comme cela s'est produit déjà. Le seul événement qui puisse changer le cours des choses est une autre guerre mondiale et c'est précisément ce que nous essayons désespérément d'éviter. Il peut arriver, cependant, que nos efforts désespérés mêmes produisent un résultat opposé à celui que nous cherchons et en vérité, nous plongeant dans une autre guerre.

Pourquoi ne pas reconnaître que seuls les excédents exportables constituent pour nous un problème et, si nous voulons subventionner la production, n'en subventionner que cette partie. La chose devrait se faire évidemment d'une

façon équitable et s'appliquer à la fois aux excédents exportables de l'agriculture et de l'industrie. Il faut nourrir les peuples du monde qui sont dans le besoin, mais il faut aussi les vêtir\* et les encourager à mener une vie plus féconde et plus heureuse. En subventionnant nos excédents exportables, nous pourrions rendre service aux nécessiteux tout en nous rendant service à nous-mêmes. Un tel régime de subvention devrait être établi sur une base scientifique autant qu'efficace et, ici encore, la formule scientifique de tarif douanier international, dont nous avons précédemment parlé, pourrait donner les résultats désirés.

Peut-être est-ce envisager le tarif douanier sous un nouvel angle que de songer à l'appliquer à la production agricole, mais y a-t-il quelque raison pour que le travailleur agricole ne soit pas protégé? Certes, le travailleur agricole a droit à la protection, tout autant que son concitoyen du domaine industriel et, de même, son excédent de production a droit à une subvention, tout comme l'excédent où la partie exportable de la production industrielle. Si nous reconnaissons qu'il existe des différences économiques entre les pays, et qui peut refuser de le reconnaître, nous devons logiquement admettre qu'il est juste d'essayer de combler cette différence. Une formule scientifique de tarif douanier international fondée sur les échelles nationales de salaires, peut entraîner un relèvement général des niveaux d'existence partout. Pourquoi ne pas nous efforcer d'élaborer une telle formule douanière et donner au commerce et à la production la chance de s'intensifier au lieu de chercher à comprimer les deux?

#### *Différence entre l'Est et l'Ouest*

Les écarts qui existent entre les niveaux d'existence des différentes races ou des différents pays ont, depuis le commencement du monde, été une source constante d'irritation qui a parfois dégénéré en guerre entre "les pays possédant" et "les pays non possédants". Il y a eu bien des guerres, il est vrai, où il n'existait que fort peu de différence entre le niveau de vie des pays belligérants. Ordinairement cependant, en pareil cas, l'agresseur espérait gagner quelque chose aux dépens de l'adversaire lésé. Tant qu'il existera des écarts économiques entre les groupes nationaux ou autres, on aura sans doute tendance à recourir à la guerre comme à un moyen de combler ces écarts.

Par suite de la seconde guerre mondiale dont on peut trouver les causes dans ces mêmes différences économiques, le monde accuse une tendance à se diviser en deux groupes principaux, l'Est et l'Ouest. Le groupe de l'Est comprend pratiquement toute l'Asie et une partie de l'Europe orientale. Le groupe de l'Ouest comprend l'Europe occidentale et l'Amérique. Les niveaux d'existence des deux groupes accusent une différence considérable dont les deux camps se rendent compte. Le fait que le niveau d'existence du groupe occidental est plus élevé que celui du groupe oriental est une cause d'irritation et d'envie pour ce dernier groupe. Cette irritation est encore aggravée par la conviction, fortement ancrée chez le groupe de l'Est, que la situation privilégiée de l'Ouest est, dans une certaine mesure au moins, attribuable à des avantages commerciaux et territoriaux que détient le monde occidental. Le problème s'aggrave encore du fait que les avantages commerciaux dont bénéficient en Orient les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France ne sont compensés pour les pays de l'Est par aucun avantage commercial comparable dans les pays occidentaux. En outre, le groupe oriental ne voit pas d'un bon œil que la France et l'Angleterre aient des possessions territoriales en Asie et en Afrique.

La flamme du nationalisme fait rage dans tout pays, ou région, qui est occupé par une puissance étrangère. On en a aujourd'hui un exemple dans le

cas de la Corée. L'occupation a beau être bienveillante et fort acceptable et même avantageuse pour la population de la zone occupée, il est inévitable que des voisins et des patriotes estiment que le territoire a été voilé et qu'il y a lieu de réparer le méfait qui a été commis. Tel a été le cas de l'Inde, et tel est encore le cas de l'Indochine, de Hong-Kong et de la Malaisie. C'est peut-être aussi, mais ce n'est pas sûr celui des Philippines.

Il semble, à tous points de vue, que le monde se divise en deux camps hostiles, Est contre Ouest. Deux considérations principales entretiennent l'animosité de l'Est contre l'Ouest, d'abord, les niveaux d'existence relativement plus élevés dont jouit l'Ouest et, en second lieu, l'intensification du sentiment national en Orient, sentiment auquel les possessions coloniales de l'Ouest en Orient sont un défi.

A moins qu'on ne trouve moyen de concilier ces deux attitudes hostiles de l'Est envers l'Ouest et *vice versa*, le monde est de plus en plus menacé d'une troisième guerre mondiale.

Le problème auquel il faut apporter une solution immédiate, pour éviter un conflit, consiste à combler le grand écart qui existe entre les niveaux d'existence de l'Est et de l'Ouest. La prospérité de tous les pays et de chacun d'eux dépend du commerce, c'est-à-dire du commerce intérieur et du commerce international de chacun. Il est donc manifeste que ce n'est qu'en accroissant le commerce de l'Orient et en améliorant sa situation commerciale avec l'Ouest qu'on peut espérer améliorer son niveau d'existence. Cet accroissement du commerce ne doit pas nécessairement se trouver exclusivement dans l'Ouest, mais l'Est et l'Ouest peuvent tous deux bénéficier de tout accroissement qu'on trouvera dans l'Ouest, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique.

Il importe de favoriser par tous les moyens possibles, le commerce international si l'on veut assurer la paix internationale. D'où la nécessité d'envisager sous un angle nouveau le commerce et le tarif douanier. On recommande, à titre de solution pratique, l'adoption d'une formule scientifique de tarif douanier international fondée sur les échelles nationales de salaires.

#### *Formule scientifique de tarif douanier*

Dans un chapitre précédent de la présente brochure, on signalait la nécessité de reviser, sur une base scientifique, les tarifs douaniers nationaux. Le besoin d'une révision de tous les tarifs douaniers nationaux paraît depuis très longtemps évident à tous les commerçants internationaux. En vérité, ce besoin s'est fait très vivement sentir au cours des sombres années 30. A l'ouverture des hostilités, on a abandonné tous les projets sérieux de révision douanière pour s'occuper de la tâche plus importante de terminer la guerre avec succès. Depuis la fin de la guerre, en 1945, on a tenté une révision fragmentaire à la faveur des accords commerciaux conclus à Genève, à la Havane, à Annecy et à Torquay, par les diverses Nations Unies. Les modifications qui se sont produites ne sont pas fondamentales, mais découlent de négociations diplomatiques. Il reste encore à entreprendre, sur une base scientifique, ce travail de révision.

La dépendance de tous les pays commerçants les uns des autres a été clairement démontrée et, s'il en faut une autre preuve, on n'a qu'à se rappeler qu'aucun pays ne peut vivre tout à fait isolément, et par lui-même. Dans notre propre cas, le commerce étranger ou extérieur du Canada équivaut environ au tiers de son commerce global. Ce commerce extérieur nous est essentiel, et il est impérieux de créer des conditions favorables au maintien et à l'expansion du commerce. De telles conditions favorables ne peuvent exister que si l'on satisfait à quatre exigences fondamentales et indispensables: liberté des cours du change, suppression des interdictions et des contingents

commerciaux, suppression de la douane invisible, ou, comme on l'appelle parfois, de la maladministration de la douane, et établissement d'une formule scientifique de tarif douanier international.

Seule une formule douanière établie sur une base scientifique a quelque chance d'être acceptée d'une manière générale par les nations commerçantes. Pour être scientifique, elle doit être raisonnable et juste. Une formule scientifique de tarif douanier international est destinée à régler le commerce selon les données d'une économie raisonnée, et non pas au gré de l'opportunisme politique ou économique. Si l'on s'entend, en général, sur la nécessité du tarif douanier, c'est qu'on semble se fonder sur le droit reconnu que possèdent les pays à hauts salaires de régler la concurrence ou de régir la concurrence qu'ils ont à subir sur leur propre marché de la part des pays à bas salaires. Les taux établis par les pays à hauts salaires en vue de régler cette concurrence sont parfois justes, parfois prohibitifs, mais jamais ils ne sont élaborés d'une manière scientifique et fondés sur le rapport qui existe entre les salaires ou les frais afférents aux salaires dans les deux pays commerçants.

Il ne devrait pas être trop difficile de calculer un niveau moyen des salaires ou l'échelle moyenne des salaires versés, dans les différents pays commerçants. Une fois cette besogne accomplie, on établirait, ensuite, les frais relatifs de la main-d'œuvre dans chacun de ces pays. Il est parfaitement vrai que les frais afférents aux salaires ne constituent qu'une partie, et parfois une faible partie, de l'ensemble des frais de production. Néanmoins aux fins de la réglementation ou de l'ajustement des prix de ventes en concurrence entre les pays commerçants, c'est l'indice le plus sûr et le plus juste des écarts de prix. Il est également vrai que l'efficacité des méthodes de production varie d'un pays à l'autre. Il serait peu sage et aussi injuste de protéger et, ainsi, de perpétuer une inefficacité que favoriserait un tarif douanier trop élevé fondé sur les frais relatifs de production. Un des précieux correctifs que la concurrence apporte est un accroissement d'efficacité, accroissement qu'il y a lieu de favoriser et non pas de restreindre. On prétend parfois qu'un pays est plus avantageux que son voisin du fait qu'il possède ou produit des matières premières, ou de l'énergie hydraulique, et qu'il y a lieu de combler les différences en recourant aux tarifs douaniers nationaux. L'examen de ce raisonnement nous force à conclure que de tels écarts s'apparentent aux différences climatiques et qu'il n'est ni sage ni opportun de tenter un effort en vue de les combler.

On doit aussi reconnaître que le niveau des salaires dans tous les pays n'est pas fixe, invariable, et qu'il change à mesure qu'évoluent les conditions économiques et commerciales. Nous devons aussi nous rendre compte qu'un des principaux objectifs de la production et du commerce est de relever le niveau d'existence et d'enrichir la vie des habitants de tous les pays commerçants. Il y a donc lieu de favoriser ces modifications de l'échelle des salaires et de les inscrire au tableau des échelles nationales de salaires de tous les pays commerçants susmentionnés.

Après un examen attentif de tous les éléments qui constituent les frais de production généralement classés sous les rubriques: matières premières, salaires et frais généraux, nous sommes convaincus que l'indice des salaires est le meilleur et le plus juste sur lequel puisse se fonder l'indice de l'ensemble des frais de production. C'est donc le fondement sur lequel on propose d'établir un tarif douanier scientifique international qui, nous l'espérons, agréera à tous les pays commerçants.

Dans l'intérêt de la prospérité et de la paix, il importe que tous les pays commerçants en viennent bientôt à un accord au sujet d'une formule scientifique de tarif douanier international.

*La concurrence est essentielle au commerce*

Les deux principes sur lesquels se fonde la *Canadian Importers and Traders Association* sont les suivants: "Les importations défraient les exportations" et "la prospérité dépend du commerce". A ces deux principes il y aurait peut-être lieu d'en ajouter un troisième: "La concurrence est essentielle au commerce". Sans concurrence le commerce végète et, par conséquent, la prospérité disparaît. Un des meilleurs exemples de l'application de ce principe, ou du résultat de l'absence de concurrence, est celui du magasin de détail exploité par l'État sous un régime totalitaire comme celui de la Russie. Les magasins y subissent peu ou pas de concurrence et manquent, par conséquent, de ce stimulant nécessaire à l'efficacité qui est si manifeste sous notre régime de libre entreprise dans les magasins de détail. Partout où existe un monopole, que ce soit dans le domaine de la production ou des transports, ou dans celui de la vente des marchandises, on constate ordinairement un manque d'efficacité. Il semble que nous avons besoin du stimulant ou de l'aiguillon de la concurrence pour faire de notre mieux. Personne n'a jamais établi un record mondial en participant seul à une course.

A titre de particuliers et d'hommes d'affaires, nous pourrions tous aimer exploiter des monopoles et, à ce titre, être exempts de concurrence. Nous sommes peut-être tous portés à croire qu'il y aurait pour chacun de nous un grand avantage à ne subir aucune concurrence. Nous n'aurions pas alors à nous inquiéter d'établir nos prix de vente ni de maintenir nos frais au même niveau que ceux de nos concurrents; nous pourrions établir nos prix de vente au niveau de notre choix, et, juste ciel, ne les établirions-nous pas à un niveau qui nous assurerait de jolis bénéfices? Nous n'aurions même pas à nous préoccuper de la vente. Si nous n'avions pas de concurrents, les acheteurs devraient s'adresser à nous; ne serait-ce pas commode? Oui, sans doute, pour les heureux détenteurs de monopoles ce serait bien beau, du moins pour un certain temps. Nous pourrions alors nous couler la vie douce et ne nous préoccuper de rien. Il est probable, cependant, que nos clients n'aimeraient pas la chose. Ils estimeraient probablement que nous exigeons d'eux des prix trop élevés, mais devrions-nous ou ne devrions-nous pas nous préoccuper?

Il est indubitable que, sous un tel régime de monopole, le commerce périlcliterait. Nous aurions nous-mêmes plus de temps à consacrer au golf et moins au commerce. Nos ventes pourraient aussi diminuer, mais nous pourrions compenser cette perte en relevant nos prix. Malgré nos tours de passe-passe, il est fort probable que les prix monteraient et que les ventes diminueraient. Un tel fléchissement entraînerait nécessairement une réduction de la production qui, à son tour, provoquerait le congédiement d'employés. Il deviendrait bientôt manifeste à tous les exploitants de monopoles qu'ils obtenaient leur facile prospérité aux dépens du reste du pays. Nos concitoyens, qui ne seraient pas eux-mêmes exploitants de monopoles, ne partageraient pas notre prospérité qu'ils nous assureraient à leurs propres dépens. Tôt ou tard, cependant, nous serions condamnés à voir s'évanouir notre propre prospérité, mais pas avant que nous ayons réduit le reste du pays à une très piètre situation.

Aujourd'hui, on admet généralement au pays qu'il est vrai que la concurrence est essentielle au commerce. Ce qui est également vrai, mais moins généralement reconnu, c'est l'inverse de ce principe, c'est-à-dire, que le monopole tue le commerce. Il y a évidemment divers genres de monopoles; tous les monopoles ne sont pas absolus. Dans le domaine du commerce international, bien des pays élaborent leur politique étrangère ou commerciale

en vue de créer des monopoles à leurs propres manufacturiers sur les marchés intérieurs. Une telle politique, menée à sa conclusion naturelle, donne, il va sans dire, le coup de grâce au commerce.

La concurrence est maintenant généralement reconnue pour le meilleur stimulant et régulateur du commerce, tant sur les marchés nationaux que sur les marchés internationaux; toutefois, elle a elle-même besoin de réglementation. Ce n'est que par l'adoption d'un programme de réglementation scientifique qu'on peut accroître le commerce et la prospérité. En d'autres termes, si le commerce est entravé ou fléchit à cause de l'adoption de politiques nationales destinées à créer des monopoles nationaux, une crise économique mondiale est inévitable. Il faut favoriser la concurrence dans le commerce international. Tous les pays doivent être encouragés à exporter et à importer.

Deux pays qui commercent l'un avec l'autre et qui ont tous deux à peu près la même échelle de salaires n'ont guère besoin de la douane pour régler le commerce entre eux. Plus grande sera la liberté accordée au commerce entre deux pays de ce genre ayant le même barème de salaires, le mieux ce sera. Un tel état de choses favorise l'expansion du commerce et la prospérité.

Lorsqu'un pays à hauts salaires commerce avec un pays à bas salaires, il importe que le mouvement des marchandises se fasse dans les deux sens, du pays à hauts salaires au pays à bas salaires et *vice versa*. Lorsque les marchandises passent du pays à bas salaires au pays à hauts salaires une formule scientifique de tarif douanier devrait égaliser le prix de revient des marchandises importées du pays à bas salaires avec le prix de revient de marchandises analogues produites dans le pays à hauts salaires.

Lorsque des marchandises passent d'un pays à hauts salaires à un pays à bas salaires, la formule scientifique de tarif douanier devrait aussi égaliser le prix de revient des marchandises importées du pays à hauts salaires avec le prix de revient de marchandises analogues produites dans le pays à bas salaires.

Il importe que nos propres exportateurs, de même que les exportateurs d'autres pays, soient en mesure de soutenir la concurrence, tant dans les pays à hauts salaires que dans les pays à bas salaires. L'expansion du commerce exige qu'il y ait des marchés dans les pays à bas salaires, tout comme dans les pays à hauts salaires. Lorsque le Canada, pays à salaires élevés, vend ses marchandises au Japon, pays à bas salaires, il est nécessaire qu'il puisse soutenir, sur ce marché, la concurrence des marchandises de fabrication japonaise, de même que celle des articles produits en d'autres pays et importés au Japon. Une formule scientifique de tarif douanier doit être capable d'égaliser les prix des marchandises provenant des paliers supérieurs à destination des paliers inférieurs, de même que les prix des marchandises provenant des paliers inférieurs à destination des paliers supérieurs.

Une formule scientifique de tarif douanier doit favoriser la concurrence en égalisant les prix. Elle encouragera les faibles et leur permettra de commercer avec les forts et *vice versa*. Elle encouragera aussi les faibles à devenir forts en les portant à relever les salaires ainsi que les niveaux d'existence.

L'ancienne méthode qui consiste à frapper les importations de taxes ou de droits de douane et à utiliser les deniers ainsi perçus à défrayer les dépenses de l'État doit céder le pas à une méthode plus progressiste. On a absolument tort de décourager le commerce à coups d'interdictions ou de taxes injustes. Le commerce est la clé de voûte de toute notre prospérité. Et il y a lieu de l'encourager sous le signe de la concurrence. Il y a lieu d'encourager les pays exportateurs à écouler leurs produits sur les marchés de tous les pays commerçants. La chose ne peut se faire que grâce à une formule scientifique de tarif douanier acceptable sur le plan international et propre à égaliser les

prix par en bas comme par haut. Les monopoles commerciaux doivent faire place à la concurrence, car la concurrence est encore essentielle au commerce.

Dans un chapitre précédent, on a proposé qu'une formule scientifique de tarif douanier international vienne succéder à l'aide Marshall. On veut dire par là que les pays à bas salaires ou à bas niveau d'existence, qui ont besoin de l'aide extérieure recevraient une telle aide, non seulement des États-Unis, mais de tous les pays à hauts salaires avec lesquels ils font du commerce. L'aide ainsi accordée serait directement proportionnée aux besoins de chaque pays, comme l'indiqueraient les achats à l'étranger ou les importations dudit pays et serait, il va sans dire, fondée sur la formule scientifique dont s'inspire notre projet de tarif douanier international.

On peut calculer les avantages dont bénéficie tout pays à bas salaires qui a été mis en mesure d'importer des marchandises de pays à hauts salaires à des prix ramenés au niveau des frais de production dudit pays importateur où les salaires sont bas. Pour ce qui est des biens de consommation, tels les vivres, le vêtement, et les autres, la population indigène y a alors accès à des prix plus bas, ce qui a pour double effet d'abaisser le coût de la vie et de relever le niveau d'existence au sein du pays.

Dans le cas des biens de production, machines-outils, outillage, etc., le même abaissement des prix des articles importés se produit dans le pays à bas salaires. Cela a pour effet de favoriser directement le commerce et l'industrie dans le pays à bas salaires.

On ne peut favoriser ni intensifier le commerce qu'en relevant le niveau d'existence dans tous les pays commerçants. Nous ne devons jamais perdre de vue le principe d'après lequel "la prospérité dépend du commerce". C'est une bonne chose pour les gens, tant au point de vue individuel qu'au point de vue collectif, que le coût de la vie soit abaissé. Un tel abaissement du coût de la vie encourage la consommation, laquelle, à son tour, favorise le commerce et la production. Outre les avantages qui découlent pour tous les habitants d'un pays à bas salaires de l'abaissement du prix de revient des biens importés qu'ils consomment, l'encouragement donne à la production et à l'industrie nationale, en vue de la vente de ses produits dans d'autres pays à des conditions comparables, constitue un bienfait plus grand encore. C'est assurer aux pays à bas salaires un avantage d'une valeur inestimable que de les encourager, grâce à la formule scientifique de tarif douanier international, à exporter leur production nationale aux autres pays. C'est faire d'une pierre deux coups, parce que l'échange de marchandises contre des marchandises se fait au bénéfice des deux parties à la transaction. Tous les pays commerçants bénéficient d'une telle formule.

Sous le régime projeté de tarif international scientifique, les droits de douane perçus par les pays à hauts salaires ne serviraient pas à payer les frais de l'administration nationale. Ces recettes serviraient alors à subventionner le commerce d'exportation aux pays à bas salaires et à en assurer l'expansion sur une base scientifique.

#### *Projet de tarif douanier international*

Le présent chapitre renferme les grandes lignes d'un plan permettant de dresser la liste de tous les pays commerçants du monde d'après la moyenne des taux de salaires horaires versés dans chacun d'eux. Ces taux sont indiqués en dollars pour plus de commodité, mais on pourrait tout aussi bien utiliser à la même fin toute autre unité de monnaie courante.

Le taux de douane indiqué vis-à-vis chaque pays (lequel est indiqué par une lettre plutôt que par un nom) est proportionné aux taux de salaire signalé pour chacun d'eux. Le choix s'est arrêté sur un tarif maximum de 50c., parce qu'on a pensé qu'il n'était pas nécessaire de dépasser ce taux pour atteindre

la fin proposée. Les autres taux de douane indiqués au tableau varient entre le maximum de 50c. et le minimum de 0 et sont, comme on l'a dit précédemment, proportionnés au taux des salaires indiqués pour chaque pays.

Pays	Moyenne du salaire horaire	Tarif douanier international
A	\$2.00	.50
B	1.75	.4375
C	1.50	.375
D	1.25	.3125
E	1.00	.25
F	.75	.1875
G	.50	.125
H	.25	.0625
I	.10	.025
J	0	0

Sous le régime du tarif douanier international projeté, les marchandises expédiées d'un pays à un autre seraient assujetties au paiement d'un droit de douane ou tarif douanier calculé à un taux correspondant à l'écart qui existe entre le taux indiqué vis-à-vis le pays importateur et celui qui est indiqué vis-à-vis le pays exportateur dans le tableau ci-dessus.

Par exemple, si les marchandises sont importées par le pays "A" du pays "J" le droit de douane à appliquer serait calculé au taux de (.50-0) 50 p. 100.

Si les marchandises sont importées par le pays "A" du pays "E" le droit de douane applicable serait (.50-.25) 25 p. 100.

Si les marchandises sont importées par le pays "J" du pays "A", le droit de douane applicable serait (0-.50)=50 p. 100.

Si les marchandises sont importées par le pays "E" du pays "A" le droit de douane applicable serait (.25-.50).=25 p. 100.

On voit, par les exemples ci-dessus, que lorsque le mouvement des marchandises va de bas en haut (des pays à bas salaires aux pays à hauts salaires), le droit de douane est un taux positif ou un supplément qui s'ajoute au prix de revient des marchandises. C'est une taxe, ou droit, imposé par le pays importateur au taux qui convient calculé d'après la méthode susmentionnée.

Par ailleurs, lorsque le mouvement des marchandises est de haut en bas (de pays à hauts salaires à des pays à bas salaires) le droit ou tarif douanier est un taux négatif, c'est-à-dire un montant en moins, qu'on déduit du prix de revient des marchandises avec l'alternative pour le pays exportateur de verser une subvention au pays importateur.

L'objet du tableau proposé de tarif douanier international est de favoriser le commerce international en tentant d'assurer approximativement la péréquation entre les frais de production des divers pays en fonction des salaires payés. Grâce à la péréquation du coût du salaire, assurée de cette manière et dans cette mesure, les pays exportateurs seront mieux en mesure de soutenir la concurrence qu'ils se font les uns les autres sur les marchés mondiaux.

Il est à souhaiter que la concurrence qui existe entre les pays qui vendent leur excédent de production sur les marchés mondiaux soit menée de façon qu'elle se rapproche le plus possible de la péréquation de leurs frais de production. Il est reconnu qu'aucun régime de tarif douanier national ou international n'assurera la complète égalité. Il semble donc souhaitable de tendre à un idéal avec l'espoir de s'en rapprocher le plus possible.

Les pays à bas salaires ont un avantage marqué, à cause du coût inférieur de la main-d'œuvre, sur les pays à hauts salaires auxquels ils font concurrence sur les marchés mondiaux. Il est vrai que, parfois, l'inefficacité des méthodes de production et de l'outillage comparativement avec les pays à hauts salaires, leur fait perdre cet avantage. Néanmoins, parce que l'efficacité est souhaitable, nous devons chercher à la favoriser par tous les moyens possibles. Tel est l'objectif que M. Truman avait en vue, cette année, lorsqu'il a exposé son programme d'aide mondiale. Le quatrième article de ce programme visait à mettre à la disposition de tous les pays bien méritants l'efficacité ou "la compétence" américaine. Le plan Colombo renferme aussi une disposition aux termes de laquelle les pays qui cherchent à créer ou à développer à l'intérieur de leurs frontières des industries peuvent obtenir l'aide et les conseils techniques d'autres pays plus évolués dans le domaine technique.

Dans le domaine international, la concurrence existe à tous les paliers, supérieur, inférieur et intermédiaire. Il est donc souhaitable que notre facteur de péréquation, ou tarif douanier international, joue efficacement à tous les paliers. En d'autres termes, il est souhaitable que la péréquation se fasse par en bas comme par haut. C'est pour ce motif que les taux négatifs sont applicables à l'exportation des marchandises de pays à hauts salaires aux pays à bas salaires.

Pour tout programme ayant pour objet d'accroître le commerce mondial, la souplesse est une qualité très souhaitable. Il est fort souhaitable que les pays à bas salaires soient encouragés à relever leur barème national de salaires et leur niveau d'existence national. Il importe également qu'on offre à ces pays, à mesure que se produisent ces changements, des avantages commerciaux meilleurs et plus considérables. Pour cette raison, il y aurait lieu de réviser chaque année, le tarif douanier soumis afin que le pays, ou les pays, où le barème national des salaires a été relevé occupe au tableau la place qui lui revient. Tous les pays commerçants trouveront là un stimulant à relever les salaires et à améliorer leur niveau d'existence national.

L'objet de la formule de tarif douanier international étant de créer et d'intensifier le commerce international, il importe de ne pas perdre de vue cet objectif. Les droits de douane perçus à l'égard des importations ne devraient pas être considérés comme des suppléments de recettes nationales, mais plutôt comme un fonds renouvelable destiné à aider les exportations.

Le régime, s'il peut fonctionner librement, empêchera de lui-même l'exclusion d'exportations et la création de monopoles. Il fera aussi naturellement échec au dumping.

#### *La qualité se révèle à l'usage*

Il est généralement admis depuis longtemps que la qualité se révèle à l'usage. On peut donc dire aussi du projet de tarif douanier international qu'on n'en peut établir ou réfuter la valeur qu'en en faisant l'essai. Les risques et changements qu'entraîne un tel essai ne paraissent pas trop grands. Dans tous les pays commerçants existent déjà des lois nécessaires à la perception des droits de douane et au versement de subventions lorsque c'est nécessaire. Qu'avons-nous alors à gagner ou à perdre en faisant un tel essai?

D'abord, nous gagnons considérablement à la simplicité du fonctionnement. Au lieu d'utiliser un tableau de douanes compliqué renfermant quelque neuf cents numéros, dont un bon nombre comptent des subdivisions supplémentaires, nous n'avons qu'un taux de douane ou un numéro tarifaire pour chaque pays dont nous pouvons importer.

Deuxièmement, nous gagnons considérablement aux dispositions plus précises que prévoit le projet. L'importateur connaît immédiatement le droit de douane qu'il devra acquitter à l'égard de toutes marchandises achetées dans

tous pays. Il sait également qu'on n'interdira pas à cause du contingentement l'entrée des marchandises qu'il désire importer. Cette connaissance précise est aussi d'un grand avantage pour l'exportateur, lequel sait aussi quel droit il devra acquitter à l'égard de ses marchandises à leur entrée dans tous pays auxquels il désire vendre et il sait également qu'aux termes de l'accord international sur le tarif douanier, ces marchandises seront acceptées au taux de douane qui convient.

Troisièmement, un avantage est assuré aux pays qui en ont le plus besoin. Les pays à bas salaires sont ainsi en mesure d'acheter à de meilleures conditions (grâce à la subvention à l'exportation) des pays à hauts salaires les produits ouvrés et les machines nécessaires à leur propre expansion industrielle. Un tel avantage est doublement heureux. Il l'est pour celui qui donne aussi bien que pour celui qui reçoit. Cela découle de l'accroissement du commerce entre les deux pays et, conséquemment, de l'accroissement, tant de la production que de la consommation, dans les deux pays.

Le grand avantage qu'offre le projet de tarif douanier international à tous les pays commerçants est celui de l'avancement du commerce. Point n'est besoin d'un grand effort d'imagination pour constater les avantages qu'offre un tel accroissement. Chacun de nous sait quels avantages il peut tirer d'un accroissement de son propre commerce. Les autres, qu'ils appartiennent au groupe oriental ou au groupe occidental, ne diffèrent pas de nous. Prenons, par exemple, le cas des journaliers du groupe oriental. Peu importe le travail auquel ils s'adonnent, qu'ils sculptent de l'ivoire, battent le cuivre, ou cultivent du blé! Dans tous ces emplois leur problème est le même, vendre leur produit au meilleur prix qu'ils en peuvent toucher. Si les ventes de chacun sont restreintes au marché du village où il réside, le marché peut être faible et la demande restreinte et, dans ce cas, le prix à toucher sera aussi modique. Si le marché n'est pas restreint à la collectivité immédiate, mais comprend d'autres marchés nationaux à l'intérieur des frontières du pays, la demande sera plus forte et probablement le prix plus élevé. Toutefois, si le marché peut encore s'étendre de façon à comprendre les marchés mondiaux, la demande sera encore plus forte et les prix augmenteront en conséquence. La demande est d'autant plus forte que le marché est plus vaste et le prix d'autant plus élevé que la demande est plus intense. Cela signifie que le travailleur de l'Est est ainsi encouragé à produire plus de marchandises, parce qu'il peut en vendre davantage et il touche ainsi une meilleure rétribution de son travail, en partie, parce qu'il a plus de produits à vendre et, en partie, parce que la demande des produits de son labeur est plus considérable. Si les biens produits dans l'Est sont échangés contre des biens produits dans l'Ouest, les deux groupes bénéficient de cet accroissement du commerce. Les niveaux d'existence sont relevés et la menace de guerre supprimée. L'application du projet de tarif douanier international n'est qu'un des anneaux de la chaîne que constitue l'échange des marchandises entre les pays. Certains des autres chaînons ou éléments de ce mouvement international du commerce sont les devises étrangères ou les cours de la monnaie et l'influence des programmes nationaux. Selon un vieux dicton, aucune chaîne n'est plus forte que son plus faible anneau; il importe donc que tous les anneaux de la chaîne du commerce international soient forts si l'on veut obtenir les meilleurs résultats.

La liberté des devises et la liberté des taux du change est une condition nécessaire à une société libre. La suppression des interdictions et des restrictions au commerce est aussi une condition nécessaire à l'heureuse application de tout projet de tarif douanier international. La facilité d'accès aux marchés des autres pays et la facilité d'accès aux sources d'approvisionnements des autres pays pour tous les vendeurs et acheteurs internationaux constituent un

anneau important de la chaîne des éléments propres à favoriser l'expansion du commerce international. En d'autres termes, les pays commerçants qui peuvent désirer participer à la réalisation du plan doivent le faire, animés de la libre volonté et du désir d'améliorer la conjoncture internationale aussi bien que leur situation nationale.

1952-1953

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS  
du  
COMITÉ PERMANENT  
DES

# Relations commerciales du Canada

relativement à son enquête sur les mesures les plus propres,  
selon lui, à favoriser davantage l'application de  
l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord.

---

Fascicule 8

---

SÉANCE DU JEUDI 7 MAI 1953

---

*Président:* l'honorable A. N. McLEAN

---

TÉMOINS:

- M. Paul J. G. Kidd, conseiller juridique de la société Hiram Walker and Sons Ltd.
- M. A. R. Mosher, président du Congrès canadien du travail.
- M. M. Levinson, Division des affaires internationales du Congrès canadien du travail.

RAPPORT DU COMITÉ

APPENDICE E

Restrictions, par continent, à l'importation de spiritueux au Canada.

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.  
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE  
OTTAWA, 1953

RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

*Président:* l'honorable A. N. McLean

Les honorables sénateurs:

Baird	Duffus	McDonald
Bishop	Euler	McKeen
Blais	Fraser	McLean
Buchanan	Gouin	Nicol
Burchill	* Haig	Paterson
Campbell	Howard	Petten
Crerar	Hushion	Pirie
Daigle	Kinley	* Robertson
Davies	Lambert	Turgeon
Dennis	MacKinnon	Vaillancourt—(30)
Dessureault	MacLennan	

35 membres (quorum—7)

\*Membre d'office.

## ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux* du Sénat du jeudi 26 février 1953:

Qu'au Comité permanent des relations commerciales du Canada soit conféré le pouvoir de s'enquérir et de faire rapport sur la question suivante:

1. Quelle pourrait être, à son avis, la mesure la plus pratique pour favoriser davantage l'application de l'Article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord, par lequel les Parties signataires de ce document conviennent que: "Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'elles ou entre toutes".

2. Qu'au Comité, nonobstant la généralité des dispositions précédentes, soit conféré le pouvoir et que soient données des instructions de s'enquérir et de faire rapport de quelle façon, à son avis,

- a) peut être coordonné un projet de développement de collaboration économique, particulièrement entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord, avec les politiques commerciales des autres pays du monde libre;
- b) un projet de développement de collaboration économique entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord pourrait atteindre le même degré de permanence que celui que vise l'engagement militaire de vingt années aux termes de l'Article 5 du Traité, par lequel "Les Parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les Parties".

3. Que pouvoir soit conféré au Comité d'adresser une invitation à présenter leurs vues à ceux qui désireraient être entendus, y compris des représentants de l'agriculture, de l'industrie, du travail, du commerce, de la finance et des consommateurs, et que le Comité ait aussi le pouvoir d'entendre les représentations du monde des affaires de l'un ou l'autre des pays de l'OTAN qui désirerait être entendu.

4. Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire des documents et registres et à assurer les services qui peuvent être nécessaires pour les fins de l'enquête.

*Le greffier du Sénat,*

L. C. MOYER

ON THE DEGREE

OF THE ...

The ... of the ...

## PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 7 mai 1953

Conformément à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations commerciales du Canada se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin.

*Présents:* Les honorables sénateurs McLean, président, Bishop, Burchill, Campbell, Euler, Gouin, Haig, Hushion, Kinley, Lambert, MacLennan, McDonald, Pirie et Turgeon,—14.

Le Comité reprend l'examen de l'ordre de renvoi du 26 février 1953.

Le Comité entend les témoignages des personnes suivantes:

M. Paul J. G. Kidd, conseiller juridique de la société Hiram Walker and Sons, Limited.

M. A. R. Mosher, président du Congrès canadien du travail.

M. M. Levinson, Division des affaires internationales du Congrès canadien du travail.

Le Comité ordonne que l'appendice au mémoire dont M. Kidd a donné lecture sur les restrictions, par continent, imposées à l'importation des spiritueux du Canada soit publié à titre d'Appendice E au présent compte rendu.

Un projet de rapport, lu par le président, est débattu, modifié puis adopté.

L'étude de l'ordre de renvoi est terminée.

A 1 h. de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation par le président.

Certifié conforme.

*Le secrétaire en chef adjoint des comités,*

JOHN A. HINDS.



# TÉMOIGNAGES

## LE SÉNAT

OTTAWA, le jeudi 7 mai 1953

Le Comité permanent des relations commerciales du Canada, autorisé à enquêter et à faire rapport sur l'expansion du commerce entre les pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord et d'autres pays du monde libre, se réunit aujourd'hui à 10h. et demie du matin.

L'honorable M. McLean occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: La présente réunion est la huitième que tient le Comité des relations commerciales du Canada depuis qu'il a été saisi, le 26 février d'une résolution présentée au Sénat le 12 février.

Nous avons ici ce matin deux groupes de délégués très importants. Il s'agit du Congrès canadien du travail, représenté par M. A. R. Mosher et M. Levinson. M. Mosher est président du Congrès et M. Levinson fait partie de la Division des affaires internationales. Nous avons également le conseiller juridique de la maison Hiram Walker & Sons Limited, M. Paul J. G. Kidd. Peut-être devrions-nous appeler d'abord M. Kidd, puis convoquer les représentants du Congrès canadien du travail. Si M. Kidd veut bien s'approcher, il donnera d'abord lecture de son mémoire et nous aurons ensuite une période de questions, à moins qu'un membre du Comité ne désire obtenir quelques éclaircissements au cours de la lecture du mémoire.

M. PAUL J. G. KIDD: Je pense que chaque membre du Comité a un exemplaire du mémoire. Il peut paraître un peu volumineux, mais je pense que nous pouvons le parcourir assez rapidement.

L'hon. M. HAIG: M. Kidd veut-il nous dire qui il représente et d'où il vient?

M. KIDD: Je représente la distillerie Hiram Walker & Sons Ltd., de Walkerville (Ontario). Je fais partie du service juridique de cette maison. Mon nom est Kidd.

Comme nous l'avons dit, en acceptant l'invitation du Comité à présenter un mémoire, nous apprécions à sa valeur l'invitation qui nous est faite et nous espérons que notre expérience vous sera utile.

La distillerie Hiram Walker & Sons Limited, de Walkerville (Ont.) a été fondée en 1858. Nous nous occupons de commerce d'exportation depuis plus de soixante-dix ans et nous nous efforçons continuellement d'accroître notre commerce d'exportation. D'après la statistique publiée par l'État, l'ensemble des exportations de spiritueux potables du Canada, au cours de l'année civile 1952, a atteint une valeur de \$54,443,853, dont une valeur de \$44,278,100 à destination des États-Unis. Le problème qui se pose pour nous de maintenir et d'accroître notre commerce d'exportation se répète tous les jours. Même si nous expédions actuellement certaines marchandises à plus de cent pays du monde, nous devons compter, pour arriver à ce chiffre, bien des pays auxquels nous ne pouvons expédier que de faibles commandes destinées aux diplomates, aux militaires et aux magasins navals, lesquelles ne sont pas assujéties aux restrictions commerciales ordinaires. Comme on le verra, les voies commerciales ordinaires nous sont complètement fermées dans bien de ces pays, ordinairement à cause des restrictions imposées à l'importation et de difficultés inhérentes aux problèmes des devises.

Le Comité nous invite à étudier les moyens d'accroître la collaboration économique entre les pays de l'OTAN et entre ces pays et les autres pays du monde. Il n'existe aucune différence d'ordre pratique, quant à notre commerce, entre un pays de l'OTAN et les autres pays. J'ose signaler en passant que nous faisons de bonnes affaires avec certains pays de l'OTAN, alors que nous n'en faisons à peu près pas dans certains autres. On peut en dire autant des pays étrangers à l'OTAN.

**PAYS DE L'OTAN**—Si l'on fait abstraction du Canada, les autres pays de l'OTAN sont les suivants: Belgique, Danemark, France, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis d'Amérique. Nous faisons, plus bas, un exposé sommaire de la situation relative à l'entrée de nos produits dans chacun de ces pays, sauf en matière de douane, sujet que nous ne traitons pas ici, parce que le principal obstacle à l'entrée de nos marchandises dans la plupart des pays ne vient pas de la douane. A tout événement, il va sans dire, le problème de la douane est des plus complexes. Le Comité remarquera les nombreuses restrictions qui rebutent fort les exportateurs canadiens qui ont consacré pendant tant d'années leur énergie et leur argent à édifier des marchés. Avant la seconde guerre mondiale, aucune restriction gouvernementale ne frappait l'importation des marchandises à aucun de ces pays, alors que nous faisons constamment des affaires dans tous ces pays, sauf la Turquie.

**BELGIQUE**—Une interdiction absolue frappe les spiritueux du Canada; toutefois, le gouvernement a commencé dernièrement à émettre des permis autorisant de petites importations.

L'hon. M. CAMPBELL: Le témoin voudrait-il expliquer un peu et préciser s'il s'agit d'une interdiction imposée à cause des restrictions monétaires. Il nous rendrait service en indiquant dans chaque cas le motif de ces interdictions.

M. KIDD: Il s'agit toujours de restrictions imposées à l'importation, ordinairement à cause du manque de dollars. Dans un ou deux pays, l'interdiction est attribuable à des considérations d'ordre religieux ou à certaines causes du même ordre.

**DANEMARK**—Sauf pour ce qui est des marchandises vendues dans les magasins autorisés à vendre de telles marchandises aux visiteurs qui ont des dollars à dépenser, l'importation de tous les articles de luxe du Canada est assujétie à des restrictions. Les importations de whisky du Canada destinées au commerce intérieur ordinaire sont interdites.

L'hon. M. TURGEON: La restriction s'applique-t-elle au seul whisky du Canada ou ne s'applique-t-elle pas au whisky de tous les autres pays étrangers?

M. KIDD: Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre exactement à cette question, mais nous constatons que les distilleries de l'Écosse peuvent expédier leurs produits à bien des pays auxquels nous ne pouvons expédier les nôtres.

L'hon. M. HAIG: Mais elles sont situées dans la zone du sterling.

M. KIDD: C'est, il va sans dire, parce qu'elles consentent à accepter la monnaie sterling. Je ne serais pas du tout étonné qu'on expédie du whisky d'Écosse au Danemark.

**FRANCE**—On ne peut affecter à l'achat de whisky et d'autres articles de luxe provenant de la zone du dollar que 3 p. 100 des sommes réalisées sur les exportations allant de France au Canada et aux États-Unis. Bien que vins, cognac, et autres eaux-de-vie de France entrent sans restrictions au Canada, nous ne pouvons expédier en France qu'une faible quantité de produits. Ce n'est que parce que certaines de nos filiales sont dépositaires de vins et de spiritueux importés de France que nous pouvons effectuer les petits envois actuels.

GRÈCE—Aucun permis d'importation n'est accordé en vue de la vente du whisky du Canada sur le marché intérieur.

Depuis que le présent mémoire est préparé, cette semaine même, nous avons reçu avis du ministère du Commerce qu'on relâchera un peu les restrictions à l'égard de certaines marchandises, y compris le whisky. On peut maintenant importer du whisky, mais nous ne savons pas encore en quelle quantité ni à quelles conditions. Toutefois, il y a eu un certain relâchement en Grèce; ce pays ne constitue peut-être pas pour nous pendant un marché très important.

L'hon. M. KINLEY: Vous avez dit, je pense, au sujet de la France, que vous pouvez vous-mêmes disposer de certains des vins du pays et que, de cette façon, vous pouvez expédier en France certains de vos produits.

M. KIDD: Oui, monsieur.

L'hon. M. KINLEY: Il s'agit d'un échange particulier de produits avec un autre pays, ce qui est assez intéressant. Si vous pouvez expédier vos produits à un pays étranger parce que vous échangez des produits avec une société de ce pays, c'est pour moi quelque chose de nouveau.

L'hon. M. EULER: C'est le troc.

L'hon. M. KINLEY: C'est un échange individuel de marchandises.

L'hon. M. BURCHILL: Ne vaudrait-il pas mieux laisser M. Kidd présenter son mémoire et, lorsqu'il aura terminé, lui poser toutes les questions que nous voudrions?

L'hon. M. KINLEY: Qu'on ne s'énerve pas. Si j'ai posé la question, c'est qu'à mon avis il s'agissait d'un point important, d'un procédé nouveau. On m'a répondu qu'il s'agissait en effet d'une innovation.

M. KIDD: Peut-être puis-je répondre à la question. Nous constatons un ou deux autres cas quelque peu semblables.

ISLANDE—De temps à autre, le monopole d'État islandais du vin reçoit des dollars qui lui permettent d'acheter du whisky du Canada destiné au marché intérieur de l'Islande. Il peut en acheter en quantité excédant les importations d'avant-guerre, de sorte que l'Islande, qui n'est qu'un marché très restreint, ne pose aucun problème.

ITALIE—Avant d'accorder un permis d'importation à l'égard du whisky du Canada, les autorités italiennes exigent que les distilleries du Canada achètent pour leur propre usage des articles d'artisanat, des articles publicitaires, surtout des produits de céramique, des articles de cuir, de bois ou de paille. L'Italie autorise l'importation du whisky à raison de 75 p. 100 de la valeur des achats d'articles de nouveautés. Pour ce qui est de notre propre société, cependant, nous n'avons pu conclure aucun marché, parce que les échantillons soumis étaient trop coûteux et impropres à l'usage que nous en pourrions faire.

LUXEMBOURG—Le luxembourg a une union douanière complète avec la Belgique. La situation y est la même qu'en Belgique.

PAYS-BAS—Dix p. 100 des gains en dollars des exportateurs hollandais peuvent servir à l'importation d'articles de luxe; toutefois, comme ces dollars priment d'environ 50 p. 100 les cours ordinaires du change nos ventes sont restreintes au minimum.

NORVÈGE—Aucun permis d'importation n'a été accordé en vue de l'importation de whisky du Canada depuis la seconde guerre mondiale. On a offert au gouvernement norvégien d'échanger du whisky pour des nitrates, mais il n'a manifesté aucun intérêt.

Nous aborderons un ou deux autres cas de ce genre d'échanges compensés, ou de troc comme quelqu'un l'a dit.

PORTUGAL—Aucun permis d'importation d'articles de luxe provenant de pays à monnaie ferme n'est accordé. Le principe des échanges compensés est admis et nous avons pu, dernièrement, conclure un accord relatif à une petite commande de whisky contre l'achat de bouchons de liège destinés à notre propre usage. Nous croyons qu'une taxe de 10 p. 100 frappe toutes les importations effectuées sous le régime des échanges compensés.

TURQUIE—On ne peut obtenir de permis d'importation à l'égard des articles de luxe. Nous n'avons jamais pu exporter quoi que ce soit à la Turquie pour alimenter le commerce intérieur, car la religion musulmane interdit la consommation de l'alcool.

ROYAUME-UNI—Le Royaume-Uni autorise maintenant, sous son régime d'expéditions symboliques, l'entrée de commandes symboliques de whisky du Canada à raison de 30 p. 100 de la valeur moyenne des importations faites durant les années 1936, 1937 et 1938. Pour l'année 1951, le chiffre a été de 40 p. 100.

J'aurai autre chose à dire un peu plus tard au sujet de ce régime d'expéditions symboliques. Nous allons proposer au Comité d'en étendre le principe.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—Aucune restriction.

#### REMARQUES:

Comme on l'a signalé plus haut, les membres des forces militaires et les membres du corps diplomatique en service dans des pays autres que le leur, et qui ont à leur disposition des dollars, sont autorisés à importer des spiritueux du Canada pour leur propre consommation et ne sont assujétis à aucune des restrictions en vigueur dans les marchés susmentionnés.

Je consigne cet énoncé, somme toute, par souci d'exactitude, car il peut arriver que nous fassions, par exemple, un envoi à des membres d'un consulat des États-Unis ou à d'autres fonctionnaires de ce genre posté en Turquie, de sorte que des commandes entreraient effectivement dans ce pays, mais non pas par les voies ordinaires du commerce. Il s'agit en l'occurrence de quelque chose de très particulier.

On remarquera par ce qui précède que, dans la plupart de ces pays notre commerce par les voies ordinaires est actuellement assujéti à de rigoureuses restrictions. Notre chiffre d'affaires est presque insignifiant comparé à ce qu'il pourrait être en l'absence de restrictions. Cet état de choses existe en dépit des dons et prêts formidables que le Canada a consentis à bon nombre de ces pays.

#### PAYS QUI NE SONT PAS DE L'OTAN

Pour ce qui est des pays qui ne sont pas membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, nous ne pensons pas devoir abuser davantage de la bienveillance du Comité en lui exposant les difficultés que nous avons avec tous et chacun d'eux. Toutefois, nous citerons un exemple pour illustrer nos problèmes, et nous avons également annexé au présent document un appendice complet énumérant chaque pays, par continent, et révélant les restrictions en vigueur à l'égard de l'importation des spiritueux en provenance du Canada. Ces restrictions, dans la plupart des cas, sont telles qu'elles excluent complètement les spiritueux.

AUSTRALIE—On peut acheter dans toutes provinces du Canada les vins ou le cognac d'Australie, mais nous ne pouvons exporter en Australie par les voies ordinaires du commerce, une seule bouteille de notre whisky Canadian Club ni aucune autre marque d'eau-de-vie et cela, en dépit de l'entière et intelligente collaboration dont nous avons joui de la part du service des commissaires du commerce du gouvernement canadien. De telles importations en provenance du Canada sont interdites par l'Australie. Lorsque le Canada autorise l'importation de spiritueux provenant d'un autre pays, nous estimons

que les distilleries et les autres établissements intéressés à ce commerce peuvent fort bien demander qu'on autorise au moins des exportations symboliques de leurs produits au pays favorisé. On prétend souvent que certaines marchandises sont plus nécessaires que d'autres à l'économie du pays importateur si bien qu'on exclut le whisky. Toutefois, bien que nous n'ayons pu, comme nous l'avons signalé plus haut, exporter une seule bouteille de notre whisky en Australie, l'Australie a importé du Royaume-Uni, au cours de l'année 1952, 413,364 gallons de preuve de whisky d'Ecosse et d'Irlande.

REMÈDES—Nous avons à maintes reprises insisté pour qu'on autorise au moins certains envois symboliques à ces marchés afin que les efforts tentés depuis de nombreuses années pour mousser les ventes ne soient pas réduits à néant, mais qu'au contraire on autorise l'expédition d'une quantité suffisante de nos marchandises pour que des marques précieuses ne tombent pas dans l'oubli. Si une marque est absente du marché pendant un certain temps elle est facilement oubliée par le public acheteur qui acquiert de nouveaux goûts. Cela entraîne non seulement la perte des ventes actuelles mais une diminution de la clientèle pour le commerce d'exportation à venir et ce, au détriment constant du Canada qui perd des marchés qu'on avait conquis au prix de grands efforts et de fortes dépenses pendant une longue période d'années. Nous prions le Comité de pousser plus loin cette étude. Le Canada tente sans cesse d'accroître ses exportations, dont les spiritueux constituent un élément important. La quantité de ces envois symboliques ne bouleverserait l'économie d'aucun de ces pays. Nous ne saurions souligner avec trop de vigueur la nécessité d'étendre le principe de ces envois symboliques à tous les marchés, au bénéfice des exportateurs du Canada. Seuls le Royaume-Uni et les Antilles anglaises permettent de telles expéditions.

Pour ce qui est de préconiser un remède général, il est très difficile d'arriver à une solution complète, si ce n'est de s'arrêter à la proposition la plus indiscutable, soit la convertibilité du sterling, solution à laquelle travaillent les meilleurs cerveaux des deux côtés de l'Atlantique.

Nous avons tenté d'aider le Royaume-Uni à accroître ses avoirs en dollars en y achetant autant que possible, en particulier, des millions de capsules de plomb que nous utilisons pour sceller nos bouteilles, du papier de soie à filigrane pour les étiquettes, une certaine quantité de whisky au malt d'Ecosse pour fins de mélange, du matériel de réclame et d'autres articles divers.

Bien plus, nos propres distilleries d'Ecosse produisent et exportent à de nombreuses parties du monde, en particulier aux États-Unis, du whisky d'Ecosse et gagnent, par conséquent, bien des dollars au Royaume-Uni.

Pour quiconque étudie les remèdes à apporter au problème, il est indubitable que le niveau d'existence actuel du Canada est surtout attribuable au fait qu'il a trouvé à l'étranger des marchés pour ses marchandises et qu'il a constamment exporté plus qu'il n'a importé. Nous croyons que cette idée doit rallier l'entier appui du Comité. Aussi loin que remontent les statistiques disponibles, sauf à l'égard des années 1950 et 1951, la valeur en dollars des exportations a dépassé celle des importations.

Avant de terminer notre mémoire, nous sommes heureux de dire que nous avons toujours obtenu la collaboration la plus intelligente et la plus utile du ministère du Commerce à Ottawa et du service des commissaires du commerce du gouvernement canadien à l'étranger, à l'occasion de tout effort tenté en vue de résoudre les difficiles problèmes qui se posent à l'égard de tant de marchés mondiaux.

Nous en arrivons maintenant, honorables sénateurs, à un très long appendice. Je n'ai pas l'intention d'analyser par le détail la situation de chaque pays, à moins que tel ne soit le désir du Comité.

L'hon. M. HAIG: Je ne pense pas qu'il y aurait avantage à étudier le cas de chacun en détail.

M. KIDD: Non, je ne le pense pas.

L'hon. M. HAIG: Il s'agit de savoir comment résoudre le problème général que posent les restrictions. Je ne veux pas interrompre.

Le PRÉSIDENT: Peut-être l'annexe à votre mémoire pourrait-il être consigné à titre d'appendice au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.

(Voir appendice E au compte rendu des délibérations d'aujourd'hui.)

M. KIDD: Pour l'instant je ne parlerai pas longuement de l'appendice. Si les honorables sénateurs veulent bien jeter les yeux sur la colonne de droite ils y verront les initiales "B.W.I.L.P." en maints endroits. Ces lettres veulent dire: "*British West Indies Liberalization Plan*", c'est-à-dire: *Plan de libéralisation des Antilles anglaises*. Il s'agit d'un programme analogue à celui des importations symboliques du Royaume-Uni. L'appendice porte une note dont je veux dire un mot dès maintenant et dont voici le texte:

Plan de libéralisation des Antilles anglaises: En vertu de ce plan, les sociétés canadiennes qui au cours des années 1946, 1947 et 1948, ont exporté aux Antilles anglaises sont autorisées à demander au ministère du Commerce une allocation équivalant à 40 p. 100 de la valeur moyenne, f. à b. à l'usine, de leurs propres expéditions à chacune de ces colonies au cours de ces années.

L'hon. M. KINLEY: Je constate que Cuba figure aussi sur la liste. Il n'existe aucune restriction à Cuba.

M. KIDD: Ce n'est pas l'une des Antilles anglaises. Dans plusieurs des pays qui figurent au bas de la page A-1 de l'appendice il n'y a pas de restrictions.

L'hon. M. KINLEY: Comment expliquez-vous qu'il n'y ait pas de restrictions dans le cas des îles Turques?

M. KIDD: Voilà une excellente question. Je ne suis pas sûr d'y pouvoir répondre. J'imagine qu'on y reçoit quelques touristes.

L'hon. M. KINLEY: C'est une importante productrice de sel.

M. KIDD: Pour nous c'est un petit marché.

L'hon. M. KINLEY: Mais on n'y trouve aucune restriction.

M. KIDD: J'apprécie votre question à sa valeur, sénateur. Je ne saurais dire, je le répète, pourquoi il ne s'y trouve aucune restriction.

L'hon. M. KINLEY: Peut-être n'y a-t-il aucune restriction.

M. KIDD: Parfaitement; il y a aussi Porto-Rico, les Îles de la Vierge, les Antilles françaises. Je serai heureux d'aller aux renseignements et de vous les communiquer, sénateur. Il ne s'agit que de montants légers qui ne constituent peut-être pas un obstacle.

L'hon. M. KINLEY: Toutefois, il serait intéressant de voir le rapport qui existe entre cette île et les autres îles. Elle peut constituer un centre, vous savez.

M. KIDD: Si je puis dire un mot de l'Amérique du Sud, passons à la page deux de l'appendice. Au milieu de la page, nous voyons le Venezuela. C'est le seul marché libre de l'Amérique du Sud. Nous pourrions considérer la chose comme étant d'avant-guerre. Passons maintenant à l'Europe. Je pense qu'il n'y a rien de spécial à dire à ce sujet. J'ai pensé qu'il serait peut-être intéressant pour le Comité de signaler l'Espagne, page A-3, à titre d'exemple illustrant les efforts que nous tentons. Dernièrement, nous avons offert aux autorités espagnoles de prendre part à la foire du printemps à Madrid, si elles voulaient nous accorder en retour un permis d'importation. On nous a répondu qu'on ne pouvait mettre à la disposition du Canada aucun permis d'importation.

En d'autres termes, si nous dépensions \$1,000 à l'égard d'un étalage quelconque, il s'agissait de nous permettre d'obtenir 40 p. 100 de cette valeur, mais on n'a voulu rien entendre. En Suède, existe une situation intéressante. Après de longues négociations, le gouvernement suédois a convenu de nous accorder à l'égard de notre whisky et contre l'achat de bouchons en bois une compensation de 25 p. 100 qui nous a permis d'effectuer une vente. Cette méthode est si complexe, si coûteuse et fait perdre tant de temps qu'elle n'en vaut guère la peine. En réalité, au début des négociations, nous croyions que la compensation serait de 50 p. 100. Elle a été réduite à 33½ p. 100, puis à 25 p. 100, y compris le prix du transport jusqu'en Suède, de sorte que le taux réel de la compensation s'est établi à 18 p. 100. En autres termes, en achetant des bouchons pour une valeur de \$100 de la Suède nous pouvions exporter à ce pays du whisky d'une valeur de \$18. Entre temps, nous avons constitué un beau gros dossier. Nous avons, je pense, envoyé un homme de Suède en Angleterre deux fois et c'est tout le résultat que nous avons obtenu.

Je n'ai aucune observation spéciale à formuler sur l'Afrique ni sur aucun des autres pays dont il est question. Nous nous sommes donné quelque mal à recueillir ces renseignements qu'on trouvera tous ici si l'on s'en donne la peine. Je signale de nouveau, au bas de la dernière page, que les militaires et les diplomates postés dans des pays autres que le leur et qui ont des dollars à leur disposition sont autorisés à importer des spiritueux du Canada pour leur propre consommation et ne sont pas assujétis aux restrictions en vigueur dans l'un ou l'autre des marchés susmentionnés.

Cela termine, je pense, notre mémoire, monsieur le président.

L'hon. M. McDONALD: J'imagine que le problème qui se pose au sujet de l'Australie vient du manque de dollars?

L'hon. M. HAIG: L'Australie achète de la Grande-Bretagne.

L'hon. M. KINLEY: Quelle proportion de votre production exportez-vous?

L'hon. M. EULER: La majeure partie s'en va aux États-Unis, en tout cas.

M. KIDD: La plus grosse partie est expédiée aux États-Unis. Je ne suis pas en mesure de préciser quelle proportion de notre production est destinée à cette fin. Je l'ignore.

L'hon. M. KINLEY: Je voulais simplement savoir si vos efforts sont couronnés de succès. Il s'agit ici du commerce d'exportation et si la proportion de vos exportations est maintenant considérable, alors vous êtes dans une situation avantageuse.

M. KIDD: D'après les rapports du Bureau fédéral de la statistique, il va sans dire que les exportations de spiritueux du Canada accusent d'ordinaire une hausse constante. Voici la publication de ce Bureau sur la vente et le contrôle des boissons alcooliques au Canada; nous trouvons, à la page 28, le chiffre des exportations de boissons alcooliques fabriquées au pays. A la fin de la guerre, en 1945, les exportations s'élevaient à près de 18 millions de dollars tandis que en 1951, elles atteignaient presque la somme de 47 millions.

L'hon. M. EULER: Vous avez parlé de votre distillerie ou de vos distilleries de Grande-Bretagne, d'Écosse je suppose.

M. KIDD: Oui, monsieur.

L'hon. M. EULER: Si vous avez là-bas vos propres fabriques, pourquoi vous préoccupez-vous d'exporter à la Grande-Bretagne? Est-ce parce que vous n'y fabriquez que des whiskys d'Écosse?

M. KIDD: Oui, monsieur.

L'hon. M. EULER: Et vous aimeriez y expédier sans doute certains de vos produits de seigle ou whiskys de seigle?

M. KIDD: Parfaitement. Notre marque "Canadian Club", il va sans dire, a reçu beaucoup de réclame, et avant la guerre, nous l'expédions à tant de ces endroits dont elle est maintenant exclue.

L'hon. M. EULER: Cela élimine aussi l'Afrique du Sud. Vous n'y envoyez rien du tout, mais nous achetons beaucoup de cognac.

M. KIDD: C'est vrai. Le cognac provenant de l'Afrique du Sud se vend dans tous les magasins.

L'hon. M. KINLEY: Malheureusement nous achetons d'eux plus qu'ils n'achètent de nous.

L'hon. M. HORNER: Pourquoi ne fabrique-t-on en Angleterre aucun whisky écossais; on le fabrique en Écosse, tandis qu'on fabrique le genièvre en Angleterre? Vous ne seriez pas autorisés, n'est-ce pas, à fabriquer du whisky écossais en Angleterre?

M. KIDD: Le whisky écossais est nettement un produit de l'Écosse, il va sans dire.

L'hon. M. HORNER: Au moment de l'union, il fut entendu que les Écossais fabriqueraient le whisky écossais et l'Angleterre, le genièvre.

M. KIDD: C'est très intéressant, j'ignorais ce détail, sénateur.

L'hon. M. BURCHILL: Je conclus de votre mémoire que la Turquie est un pays où existe une rigoureuse tempérance, n'est-ce pas?

M. KIDD: Oui, monsieur, la religion mulsumane l'exige. Je pense qu'il y a un autre de ces pays, l'Arabie, qui figure à la page A-5. Le roi Ibn Saoud a dernièrement imposé une interdiction absolue à l'égard de l'usage de l'alcool même aux diplomates et employés étrangers des champs pétrolifères.

L'hon. M. BISHOP: Pourquoi ne pouvons-nous avoir accès au marché de l'Australie lorsque nous achetons tant de cognac australien?

M. KIDD: Nous pensons que nous devrions y avoir accès au même titre qu'à celui de l'Angleterre. Le régime du Royaume-Uni autorise des expéditions jusqu'à concurrence de 30 p. 100 et même si nous aimerions voir relever ce pourcentage, nous pouvons encore maintenir un certain mouvement de nos marchandises et conserver nos marchés.

L'hon. M. CAMPBELL: Faisiez-vous quelque commerce avec l'Australie avant la dernière guerre?

M. KIDD: Oui, monsieur. Je ne saurais dire la date à laquelle nous avons expédié quelque chose à ce pays pour la dernière fois, mais la situation actuelle n'a pas toujours existé.

L'hon. M. CAMPBELL: Il s'agit purement d'une restriction attribuable à la monnaie.

M. KIDD: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Kidd, différents pays de l'Empire britannique ont une balance favorable en dollars, mais il va sans dire ces dollars sont versés dans le fonds commun; toutefois, parmi ces pays qui peuvent avoir une balance favorable en dollars y en a-t-il qui permettent l'importation de spiritueux?

M. KIDD: Je ne crois pas pouvoir répondre à cette question. L'Australie peut compter au nombre de ces pays.

Le PRÉSIDENT: Vous ne savez pas si l'Australie a une balance favorable en dollars.

M. KIDD: Je suis porté à le penser. Mais comme vous dites, cela va dans le fonds commun. Il se peut que l'Australie soit parfaitement en mesure de le faire.

Le PRÉSIDENT: J'apprécie à sa valeur votre raisonnement relatif à la perte des marques de commerce. J'ai eu connaissance d'un cas, où une maison d'exportation voulant maintenir les marques de commerce en activité était prête à faire un don gratuit à cette fin; aucun dollars n'était en cause. Elle était prête à faire ce don gratuit si l'on voulait laisser entrer le produit au pays en cause, afin de ne pas laisser tomber sa marque de commerce. L'offre a été refusée il y a quelque temps. Je ne pense pas qu'on ait permis même de donner les marchandises pour maintenir les marques de commerce.

L'hon. M. EULER: Je remarque que vous concluez vos propres accords avec ces pays et que vous obtenez beaucoup de succès. Je me demandais si vous aviez recouru aux services du ministère du Commerce.

M. KIDD: Le ministère en est au courant. Nous collaborons avec les gens d'Ottawa et de l'étranger et je sais que la plupart de ces gens, lorsqu'ils entrent au Canada, font le tour des divers exportateurs. Nous en voyons un grand nombre à notre bureau et je suis sûr qu'ils sont au courant de ces faits.

L'hon. M. EULER: Ils ne voient aucune objection à ce que vous concluez vos propres accords si vous le pouvez?

M. KIDD: Non, pas du tout.

L'hon. M. KINLEY: Je pense que vous avez une fabrique dans les Îles britanniques?

M. KIDD: Oui, nous y avons une distillerie considérable, monsieur, à Dumbarton sur la Clyde.

L'hon. M. KINLEY: Qui en est propriétaire?

M. KIDD: Nous-mêmes. Il s'agit, il va sans dire, d'une filiale distincte.

L'hon. M. KINLEY: Vous appelez votre whisky *Canadian Club*?

M. KIDD: Non, monsieur. Le *Canadian Club* n'est fabriqué qu'au Canada. Nous fabriquons là-bas, il va sans dire, notre whisky écossais. Le Royaume-Uni est avant tout, vous le savez, un marché pour le whisky écossais, mais on y consomme une certaine quantité de whisky du Canada. L'objet exclusif, de notre mémoire est de stimuler le commerce de notre whisky canadien. Nous avons évidemment des capitaux engagés en Écosse, et nous avons des capitaux considérables engagés aux États-Unis et ailleurs. Tout cela est étranger au présent mémoire; c'est le commerce d'exportation du Canada qui nous préoccupe ici.

L'hon. M. HORNER: Même si la tempérance est de rigueur en Turquie, fabrique-t-elle son propre whisky?

L'hon. M. HAIG: La population n'en utilise pas.

M. KIDD: J'imagine qu'on n'en utilise pas en ce pays.

L'hon. M. HORNER: L'homme merveilleux qui a mis la Turquie à la page s'est lui-même tué à boire. Peut-être l'a-t-il fait en consommant du whisky canadien.

Le PRÉSIDENT: Peut-être est-ce la raison pour laquelle on en interdit l'importation!

M. KIDD: Les ventes que nous avons faites en ce pays n'indiquent pas que quelqu'un ait agi ainsi.

Le PRÉSIDENT: Je remarque que vous faites mention du Congo belge. Dernièrement il s'y est produit un sursaut de prospérité, grâce au minerai d'uranium. Ce pays importe beaucoup plus qu'il y a deux ou trois ans et les réserves y sont probablement épuisées.

M. KIDD: Cela nous donne espoir.

Le PRÉSIDENT: Je sais que les exportateurs y ont maintenant plus facilement accès qu'auparavant.

M. KIDD: Je puis dire que nous ne laissons perdre, pour ainsi dire, aucune de ces occasions. Nous avons dans tous ces pays des agents qui, pour des motifs de lucre, à défaut d'autres, s'emploient constamment à résoudre ces problèmes.

L'hon. M. LAMBERT: Le volume de votre commerce avec les Antilles britanniques n'est pas aussi considérable qu'il l'était en 1947-1948.

M. KIDD: Non, il n'atteint qu'environ 40 p. 100 de ce qu'il était à cette époque-là.

L'hon. M. LAMBERT: Atteignez-vous réellement 40 p. 100?

M. KIDD: Oui, monsieur. Nous utilisons tout ce que nous pouvons obtenir.

L'hon. M. EULER: Avez-vous des filiales aux États-Unis? J'imagine que vous en avez.

M. KIDD: Oh, oui, nous avons une installation considérable à cet endroit. Nous avons un établissement de grande envergure à Peoria (Illinois).

L'hon. M. EULER: Y fabriquez-vous la même sorte de whiskey,—du whiskey canadien?

M. KIDD: Non, monsieur. Le whiskey canadien est un produit distinctif du Canada, et n'est fabriqué qu'au Canada. Mais heureusement les distillateurs canadiens ont un marché assez étendu aux États-Unis. Il est fort bien accueilli dans ce pays, mais il faut qu'il soit fabriqué au Canada.

L'hon. M. EULER: En concurrence avec nos propres produits?

M. KIDD: Oui, dans une certaine mesure, mais il est évident qu'il y a des catégories et des qualités différentes. Si nous n'exportions que des produits fabriqués au Canada nous pourrions limiter notre champ d'action à une très faible partie du marché des États-Unis. Il faut tenir compte des sortes de produits, des prix et le reste.

Le PRÉSIDENT: Le "Canadian Club" votre meilleure marque, n'est fabriqué qu'au Canada?

M. KIDD: Oui.

L'hon. M. CAMPBELL: Est-ce que l'application de la taxe de validation a nui aux exportations?

M. KIDD: Oui, c'est mon avis.

L'hon. M. CAMPBELL: Vous êtes heureux d'en être débarrassé?

M. KIDD: Oui, beaucoup.

L'hon. M. CAMPBELL: Pourriez-vous résumer vos observations en disant que vous êtes d'avis, étant donné que le Canada n'impose aucune restriction à l'importation de l'alcool et des spiritueux, que nous devrions jouir d'une entente semblable avec tous les pays auxquels nous accordons des droits d'exportation?

M. KIDD: Oui ce serait une déclaration assez juste, sénateur. Cependant, je n'avais pas l'intention de porter ma cause sur un plan aussi élevé. Nous n'avons demandé ici qu'on étende un peu les exportations symboliques pour commencer, ce qui serait un début que nous pourrions amplifier avec le temps.

L'hon. M. EULER: Est-ce que votre problème n'est pas semblable à celui qui se pose aux autres qui désirent faire de l'exportation. Ne découle-t-il pas de la pénurie de dollars?

M. KIDD: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: Le paiement en dollars.

L'hon. M. CAMPBELL: Mais il n'en est pas ainsi dans le cas de l'Australie, parce que les restrictions sont plus onéreuses pour ce qui est de certains articles de luxe, y compris le whiskey, que pour ceux qui n'en sont pas.

L'hon. M. EULER: Pourquoi impose-t-on ces restrictions?

L'hon. M. CAMPBELL: Je me demande pourquoi, dans le cas de l'Australie, on impose des restrictions aussi rigoureuses. C'est en quelque sorte une interdiction, n'est-ce pas?

M. KIDD: On peut s'y procurer tout le scotch qu'on désire, sénateur.

L'hon. M. EULER: De pays de la zone du sterling.

M. KIDD: Oui.

L'hon. M. CAMPBELL: Mais une interdiction frappe l'importation de quoi que ce soit en provenance du Canada?

M. KIDD: Je ne saurais dire quels sont tous les articles visés par cette interdiction, mais je sais qu'elle comprend le whiskey.

L'hon. M. CAMPBELL: Je parle du whiskey.

M. KIDD: Oui.

L'hon. M. CAMPBELL: Il s'agit d'une interdiction complète.

M. KIDD: Oui. Vous ne pouvez y en faire entrer une seule bouteille.

L'hon. M. EULER: La pénurie de dollars en est toujours la raison. On peut importer ces boissons de Grande-Bretagne parce que ce pays est dans la zone du sterling.

M. KIDD: Je crois qu'il en est ainsi.

L'hon. M. GOUIN: Prenons la France: est-ce que l'application du 3 p. 100 est générale, ou ne s'applique-t-elle qu'au Canada?

M. KIDD: Elle est très faible.

L'hon. M. GOUIN: Mais s'applique-t-elle à tous les pays, ou seulement au Canada?

M. KIDD: Je lis ici, "Expéditions de whiskey et d'autres articles de luxe provenant de la zone du dollar".

L'hon. M. GOUIN: Le Canada et les États-Unis.

M. KIDD: Oui. Je ne sais trop quelle entente peut exister avec l'Espagne, par exemple.

L'hon. M. GOUIN: Vous avez cherché à accroître ce pourcentage, j'imagine?

M. KIDD: Nous nous y employons constamment avec nos représentants français et ainsi de suite. Il est entendu que nous nous heurtons à bien des obstacles.

L'hon. M. GOUIN: Il y a un passage de votre excellent mémoire que je n'ai pas bien compris. A la page 4 il est question du Royaume-Uni, et à la dernière ligne de ce paragraphe on dit: "En 1951 la proportion a été de 40 p. 100." Qu'entendez-vous par cela?

M. KIDD: Elle est maintenant de 30 p. 100 de la valeur moyenne des importations pour les années 1936, 1937 et 1938. En 1951 on nous a permis 40 p. 100. En d'autres termes, il y a eu un fléchissement de 10 p. 100 par rapport à 1951.

L'hon. M. GOUIN: Au sujet de la Belgique, pensez-vous que les approvisionnements du temps de guerre seront épuisés dans un avenir prochain?

M. KIDD: Le président nous a laissé entendre qu'il y a un peu d'espoir de ce côté-là. Tout ce que je puis dire c'est que nous ferons de notre mieux pour y obtenir le plus d'affaires le plus tôt possible.

L'hon. M. GOUIN: Je sais pertinemment que les marques canadiennes y étaient très populaires pendant la guerre; c'étaient presque leurs seules sources d'approvisionnement.

M. KIDD: Comme le président l'a signalé, si certaines gens du Canada y vont travailler, on pourra peut-être y créer un petit marché.

L'hon. M. GOVIN: Avez-vous dit que la Grèce était un pays importateur important ou non?

M. KIDD: Peu important. Presque négligeable. Je voulais m'assurer que je n'induisais pas le Comité en erreur, c'est pourquoi je vous ai parlé de la lettre reçue il y a un jour ou deux à peine, comme je vous l'ai dit.

Le PRÉSIDENT: Les sénateurs ont-ils d'autres questions à poser?

L'hon. M. HORNER: Se sert-on du seigle dans la fabrication du "rye whiskey"?

M. KIDD: Oui, monsieur, mais pas exclusivement.

L'hon. M. HORNER: Oh, non.

M. KIDD: En vertu de la loi des drogues et aliments le "Canadian whiskey" et le "rye whiskey" sont synonymes, et sur certaines étiquettes on trouvera le mot "Rye", et sur d'autres "Canadian".

L'hon. M. EULER: Cette boisson n'est-elle pas parfois étiquetée "Rye" (seigle) quand elle est en réalité fabriquée à partir de maïs?

M. KIDD: Il me faudrait consulter la définition pour répondre à cette question.

L'hon. M. EULER: Le "V.O.", qui est fabriqué dans la ville où j'habite...?

M. KIDD: Je suis certain que le whiskey de seigle n'est pas nécessairement fabriqué d'un mélange contenant 51 p. 100 de seigle.

L'hon. M. EULER: Je sais, par exemple, que le "V.O.",—si je puis me permettre de mentionner une marque fabriquée par la maison Seagram,—était autrefois étiqueté "Rye", mais il ne l'est plus maintenant, parce qu'il provient de maïs.

M. KIDD: A cet égard, je ferai observer que vous pouvez étiqueter ce produit comme vous l'entendez: le whiskey canadien pourrait être du "Rye", ou le whiskey de seigle (rye) pourrait être étiqueté "Canadian", parce qu'au cours des vingt ou trente dernières années au Canada on a semblé favoriser soit le "Rye" soit le "Scotch", pour ainsi dire, et les désignations "Rye" et "Canadian" en sont venues à vouloir dire la même chose à notre point de vue et à celui du ministère, au cours de la récente revision des règlements.

L'hon. M. KINLEY: Est-ce que vous possédez les marques de commerce "Rye" ou "Canadian"?

M. KIDD: Les marques d'ordinaire ne sont inscrites que sous le nom de whiskey, de sorte qu'elles comprendront toutes les variétés. Lorsqu'on enregistre une marque de commerce on cherche à en rendre l'application aussi générale que possible.

L'hon. M. KINLEY: La marque "Rye" n'est pas inscrite?

M. KIDD: Certaines de nos anciennes marques pourraient porter la désignation de "rye whiskey", mais même alors elles comprendraient toutes les sortes de whiskey, je crois.

L'hon. M. KINLEY: "Canadian" est votre marque de commerce?

M. KIDD: "Canadian Club" est notre marque la mieux connue dans le domaine de l'exportation.

L'hon. M. KINLEY: Les Irlandais fabriquent du whiskey de seigle.

M. KIDD: Je n'en ai jamais entendu parler.

L'hon. M. HAIG: Ce monsieur nous a présenté un excellent mémoire. Pour ma part je désirerais entendre les représentants des ouvriers. Voici comment se pose le problème: si l'Australie désire affecter ses dollars à l'achat de blé au lieu de whiskey, elle le fera sans doute et notre gouvernement ne peut aucunement intervenir à cet égard. Je ne pense pas qu'un vœu de notre comité puisse modifier la situation.

M. KIDD: C'est vrai.

L'hon. M. HAIG: Je suis de votre avis que l'Australie devrait pouvoir acheter du "rye whiskey" de nous si elle achète du "Scotch" de Grande-Bretagne, mais elle n'a pas assez de dollars pour faire tout ce qu'elle voudrait.

M. KIDD: Nous savons que c'est là le problème, mais nous sommes d'avis que nous ne devrions pas être complètement exclus de ce marché. Si le Royaume-Uni, les Antilles britanniques et d'autres pays du bloc sterling peuvent trouver moyen d'admettre au pays ces expéditions symboliques, nous pensons que l'Australie devrait pouvoir en faire autant. Nous espérons que le Comité formulera un vœu à ce sujet, car on ne peut régler ces problèmes que par l'entremise des gouvernements à l'échelon supérieur.

L'hon. M. GOUIN: C'est une question de réciprocité. Nous achetons de grosses quantités de vin de ce pays.

M. KIDD: L'Australie peut fort bien dire qu'elle n'a pas de dollars, mais il est évident qu'elle en a.

L'hon. M. HORNER: Par ailleurs, elle vend de fortes quantités de laine, de mouton et le reste à la Grande-Bretagne. Elle se trouve dans une situation assez difficile.

M. KIDD: Je me demande si sa situation est plus grave que celle de la Grande-Bretagne, ou des Antilles britanniques, où nous pouvons obtenir des contingents de 30 et 40 p. 100.

L'hon. M. HAIG: C'est la Grande-Bretagne qui régit la question du sterling.

M. KIDD: Cela va sans dire. La livre australienne est régie par la Grande-Bretagne et si cette dernière laisse entrer notre whiskey en vertu du plan du Royaume-Uni, pourquoi ne nous ferait-on pas quelques petites concessions en Australie?

L'hon. M. EULER: Si une entente autorisait des consignations symboliques le volume de vos exportations ne s'en ressentirait pas beaucoup.

M. KIDD: Peut-être que non, mais rien n'est négligeable. On maintiendrait la porte du marché ouverte.

Le PRÉSIDENT: Ce qu'il y a de plus important au sujet de ces expéditions symboliques, c'est que vos manques restent connues, car il vous en a peut-être coûté des centaines de milliers de dollars pour les établir. Cependant, les expéditions symboliques ne sont pas des sources de bénéfices.

L'hon. M. GOUIN: Ces achats ne leur coûterait pas bien cher, mais ces exportations nous seraient très utiles.

M. KIDD: C'est bien là la situation. Nous sommes d'avis que l'économie de ces pays ne serait pas grandement bouleversée si nous avions avec eux des ententes semblables à celle que nous avons avec le Royaume-Uni.

L'hon. M. HAIG: J'ai dit à cet homme qu'il pourrait apporter une "consignation symbolique", afin que nous puissions nous rendre compte si cette idée est bonne ou mauvaise, mais je n'ai rien vu venir de semblable de notre côté.

L'hon. M. BURCHILL: Avez-vous exporté des quantités importantes en Australie avant l'établissement de ce régime?

M. KIDD: Nous avons un bon commerce régulier. Dans certains marchés les affaires étaient bonnes. Ailleurs pas autant. Cependant, quand vous faites de bonnes affaires, vous n'aimez pas qu'on vous en prive. Je suis certain que beaucoup d'autres exportateurs canadiens se trouvent dans la même situation.

L'hon. M. CAMPBELL: Si tous les exportateurs canadiens faisaient autant d'efforts que les distillateurs pour se trouver des marchés à l'étranger, la situation commerciale du Canada serait beaucoup plus avantageuse aujourd'hui.

Il est incontestable que les fabricants de boissons alcooliques ont fait d'excellente besogne en vue d'accroître le commerce extérieur. Je comprends très bien votre problème au sujet de l'Australie, monsieur Kidd, mais si vous pouviez transférer à la France les affaires que vous faites avec l'Australie vous accroîtriez vos expéditions à la France en vertu de l'entente relative aux consignations symboliques.

M. KIDD: C'est certain.

L'hon. M. CAMPBELL: Il y a lieu de féliciter votre compagnie des efforts qu'elle a tentés à ce sujet.

L'hon. M. LAMBERT: Puis-je poser une question connexe? Est-ce que la Ford Motor Company fabrique des autos en Australie, ou est-ce qu'elle les y expédie?

L'hon. M. EULER: Elle les y assemble.

L'hon. M. LAMBERT: Je le sais.

M. KIDD: C'est une usine de montage, je crois. Cependant, elle y a une grosse entreprise.

L'hon. M. EULER: Nous n'y avons expédié que des châssis dégarnis.

L'hon. M. LAMBERT: Cette société y fait de bonnes affaires, mais cette entreprise a besoin de dollars. D'après les lectures que j'ai faites récemment, surtout par rapport à l'attitude de l'Australie au sujet de l'accord international sur le blé, j'en conclus que l'Australie n'est pas complètement d'accord avec les autres membres du bloc sterling, et il me semble qu'elle aimerait avoir l'occasion de commercer en dehors du bloc si elle le pouvait.

L'hon. M. EULER: Elle ne possède pas les dollars requis.

L'hon. M. LAMBERT: La plupart des pays du bloc sterling ont toujours assez de dollars lorsqu'ils désirent commercer avec l'extérieur, mais ils sont assujétis à un régime dont ils ne peuvent s'écarter.

L'hon. M. HAIG: La principale difficulté c'est que pendant la seconde Grande Guerre la Grande-Bretagne a emprunté des millions de livres sterling de ces pays. Elle leur doit de l'argent, mais ces fonds sont immobilisés et elle ne lèvera pas ces restrictions si elle peut les maintenir.

L'hon. M. LAMBERT: Il n'en est pas du tout ainsi dans le cas de l'Inde.

L'hon. M. HAIG: La Grande-Bretagne doit des millions à l'Inde.

L'hon. M. LAMBERT: Ce n'est pas le cas pour la Belgique, la Norvège, la Suède, ni pour tous ces autres pays.

L'hon. M. HAIG: Cette compagnie n'y vend pas beaucoup de whiskey.

L'hon. M. LAMBERT: Ce n'est pas le cas de l'Australie non plus.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie bien sincèrement, monsieur Kidd, d'avoir répondu de si bonne grâce à toutes ces questions.

L'hon. M. BISHOP: J'aimerais à demander au témoin, avant son départ, pourquoi l'Ontario Liquor Commission bannit les whiskeys américains de ses rayons. On ne peut acheter de whiskey américain où que ce soit. Est-ce une forme de protection pour les distilleries locales?

M. KIDD: Je ne suis pas autorisé à parler au nom de l'Ontario Liquor Commission, sénateur, mais je pourrais peut-être vous répondre ainsi. Tout d'abord le marché est fort restreint. On a mis en vente en Ontario un bourbon de type américain, qui n'a guère de vogue. Le public n'en aime pas le goût.

L'hon. M. BISHOP: Il peut en juger par lui-même.

M. KIDD: On en a inséré d'autres marques sur les listes. On a offert, par exemple, des vins de Californie et deux autres boissons aussi, à ma connaissance.

Je le répète, je ne puis parler au nom de la Commission, mais le faible volume des ventes me semble la véritable raison. La Commission n'aime pas emmagasiner des marques qu'elle ne peut vendre.

L'hon. M. HORNER: C'est tant mieux qu'on n'en ait pas à offrir en vente, je crois.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur Kidd. Honorables sénateurs, nous demanderons maintenant au Congrès canadien du Travail de se faire entendre. M. A. R. Mosher, le président du Congrès, va nous présenter le monsieur qui l'accompagne.

M. MOSHER: Monsieur le président et honorables sénateurs, en l'absence de M. Macdonald, le secrétaire-trésorier du Congrès, qui devrait normalement vous donner lecture de notre mémoire, c'est M. Levinson, le directeur de notre division des Affaires internationales, qui le fera. Je vous ferai observer dès le début que notre mémoire ne sera peut-être pas imprégné d'autant d'esprit que celui que vous venez d'écouter. J'ajouterai que nous nous intéressons naturellement aux marchandises qu'on exporte du Canada aux autres parties de l'univers, mais que notre mission, surtout en ce qui concerne la question à l'étude, consiste plus à répandre la bonne volonté dans le monde qu'à lui vendre des marchandises.

M. LEVINSON: Honorables sénateurs, le Congrès canadien du travail est heureux de pouvoir comparaître ici afin de vous exposer son point de vue sur les questions décelées à l'étude du Comité dans l'ordre de renvoi.

Avant de ce faire, cependant, le Congrès désire féliciter le Sénat d'avoir entrepris une enquête sur ces questions qui revêtent une si grande importance pour toutes les classes de la population canadienne. Je désire aussi vous dire combien nous prisons l'invitation qu'on a faite à notre organisme de participer à vos délibérations aujourd'hui.

En plusieurs occasions, le Congrès a fait valoir auprès du gouvernement canadien l'opportunité de demander aux organismes représentatifs canadiens de faire connaître leurs opinions sur des questions de politique étrangère, surtout en matière de politique économique étrangère. Bien que le Gouvernement ait reconnu qu'il était souhaitable de consulter ces organismes sur les questions domestiques importantes, il l'a rarement fait au sujet des problèmes internationaux importants par le passé. On demande aux Canadiens, et on continuera de leur demander de porter le coût d'engagements internationaux très lourds. Le Congrès est d'avis que le Canada doit accepter toute sa part de responsabilité dans ce domaine, mais il estime aussi qu'on devrait demander aux organismes canadiens représentatifs d'exprimer leurs vues sur les programmes qui occasionnent ces énormes dépenses.

Le Congrès n'a guère besoin de souligner l'intérêt qu'il porte aux questions comprises dans l'ordre de renvoi du Comité. Le Congrès s'y intéresse parce que les emplois et la prospérité de plusieurs de ses membres et de leurs familles dépendent du commerce extérieur du Canada. Au cours des trois années terminées en 1952, nos exportations ont atteint environ un sixième de notre production nationale brute. Notre commerce d'importation est presque aussi important. Il est évident que les intérêts des travailleurs syndiqués réclament le maintien des exportations et des importations à un niveau élevé.

Du point de vue plus général, en tant que citoyens canadiens, nous considérons que le Canada a un rôle important à jouer en sa qualité de membre de l'OTAN et de nation commerçante si nous voulons résister victorieusement à la menace du communisme et rester libres dans un univers paisible et stable. En outre, nous désirons signaler, que tant du point de vue des effets immédiats que des effets à longue portée, la stabilité économique et le bien-être des pays membres de l'OTAN et des autres qui ont des relations avec eux, sont au moins

aussi importants que la puissance militaire. En somme, la force militaire est mesurée par la capacité d'un pays de la maintenir et aucun pays ne peut fournir un gros effort militaire longtemps, même d'un caractère défensif, si sa capacité de production est limitée, son niveau de vie bas et son économie, déséquilibrée. Telle est la situation de plusieurs pays de l'univers, de pays qui sont nos alliés ou qui, nous l'espérons, le seront. C'est pourquoi nous sommes heureux de voir notre Comité mener cette enquête sur les moyens d'encourager la collaboration économique à long terme entre les pays de l'OTAN et les autres pays libres de l'univers.

L'exposé qui suit cherche à formuler certaines propositions qui, de l'avis du Congrès, aideront à éliminer les conflits économiques de longue durée entre les pays du monde libre. On y appuie surtout sur les rapports économiques entre les pays de l'OTAN, mais il est évident qu'on ne saurait isoler les membres de l'OTAN du reste de l'univers libre.

### LA PÉNURIE DE DOLLARS

La pénurie de dollars est un des éléments fondamentaux à longue portée du conflit économique actuel. La seconde Grande Guerre a détruit une partie importante de la capacité de production de l'Europe et de l'Asie. Des conflits aigus ont contribué à rendre plusieurs régions de l'univers encore plus incapables de subvenir à leurs propres besoins. Le réarmement, qui probablement continuera encore longtemps, a grevé d'un fardeau additionnel presque insupportable l'économie déjà fort obérée de maints pays.

Dans un sens, on peut dire que notre situation en Amérique du Nord est unique. Malgré notre participation à deux guerres mondiales au cours d'une génération, le Canada ainsi que les États-Unis, en sont sortis plus riches qu'avant. L'expansion industrielle s'est poursuivie à un rythme inconnu jusqu'alors. Dotés d'immenses ressources naturelles, les États-Unis et le Canada sont devenus les nations les plus riches de l'univers. Seuls nous pouvons, dans une grande mesure, produire des canons et du beurre.

L'Amérique du Nord vend beaucoup plus au reste de l'univers qu'elle n'achète de lui. Il en découle un déficit en dollars, qui est actuellement la principale cause du conflit économique dans le monde libre et qui continuera probablement de l'être.

Dans son numéro du 21 mars 1953, l'*Economist* de Londres analyse le sixième relevé annuel fait par le Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe. Il constate que malgré les efforts énergiques et parfois heureux tentés en vue du rétablissement, "l'Europe occidentale n'a pu réussir à supprimer son déficit commercial. En 1950 et 1951, ce déficit dépassait encore de beaucoup les 3 milliards de dollars."

Au sujet des chiffres de 1952, voici les commentaires de l'*Economist*: "L'amélioration apparente dans la balance commerciale de l'Europe avec la zone du dollar en 1952 ne devrait pas obnubiler le véritable problème. On n'a pas comblé en partie le déficit en trouvant d'autres sources d'approvisionnements, mais simplement en diminuant les importations payables en dollars, diminution temporaire qui a causé l'épuisement des stocks. Le relevé fait ressortir certaines des lacunes qui résultent de la dépendance actuelle de l'Europe sur les États-Unis. Par exemple, le volume actuel des exportations de l'Europe aux États-Unis est en fonction du niveau exceptionnellement élevé des dépenses de l'Amérique au chapitre de la défense. Un fléchissement de ces dépenses aurait comme conséquence indirecte de porter les producteurs américains à réclamer une plus forte partie des achats que les États-Unis font en Europe.

"La principale source de danger est évidemment une régression économique aux États-Unis et les effets qu'elle aurait sur la zone du sterling, en particulier, et sur l'Europe, en général. Cependant, même en laissant cette

possibilité de côté et en tenant compte de l'aide temporaire que les États-Unis pourront accorder en temps de crise, le relevé estime que l'Europe occidentale devra effectuer un rajustement s'établissant pour le moins à deux ou deux milliards et demi de dollars. Si elle veut renforcer ses réserves de numéraire et relâcher les pratiques d'exception, le redressement devra être de l'ordre d'environ 4 milliards de dollars.

En fonction de leurs relations commerciales avec l'univers en général, les États-Unis n'ont réussi en 1952 à équilibrer leurs comptes qu'en accordant une aide considérable aux autres pays. Cette aide, au montant de 5·8 milliards de dollars, se répartit ainsi qu'il suit: aide économique, 2 milliards; aide militaire, 2·2 milliards; et achats du gouvernement des États-Unis à l'étranger, 1·6 milliard de dollars.

Bien qu'elles n'aient pas cette envergure, les exportations du Canada hors de la zone du dollar dépassent considérablement nos importations en provenance de ces pays. En 1952, abstraction faite de notre commerce avec les États-Unis, nos exportations ont dépassé nos importations d'environ un milliard de dollars. Au cours de cette même année, les importations du Royaume-Uni en provenance du Canada ont dépassé de 386 millions de dollars ses exportations chez nous. Les chiffres correspondants pour l'Europe continentale s'établissent à 322 millions de dollars en 1952.

Le Congrès reconnaît, naturellement, que la solution du problème du dollar, surtout en ce qui concerne l'Europe occidentale, ne dépend pas exclusivement de nous, loin de là. L'application d'une politique commerciale plus généreuse de la part des États-Unis y contribuerait grandement, de même que les efforts des pays de l'Europe occidentale en vue de maintenir la stabilité financière chez eux, d'accroître leur productivité et d'intégrer leurs économies. Il est vrai que le gouvernement canadien peut encourager, dans une certaine mesure, l'adoption de tels programmes dans les autres pays. Cependant, nous avons, en général, restreint nos observations aux mesures qu'à notre avis le gouvernement canadien pourrait entreprendre directement en vue d'alléger la pénurie de dollars.

#### *Conséquences de l'intensification de la concentration de notre commerce avec les États-Unis*

Étant donné le problème que pose la pénurie de dollars, il est déconcertant de noter que nos importations en provenance du Royaume-Uni en ce moment constituent une plus faible proportion de nos importations globales qu'avant la seconde Grande Guerre. Au cours des quatre années terminées en 1938, nos importations en provenance du Royaume-Uni représentaient en moyenne 19·1 p. 100 de nos importations globales, tandis qu'au cours des quatre années terminées en 1952, elles ne représentaient que 11·21 p. 100. Les statistiques commerciales pour l'Europe accusent une tendance semblable.

Par ailleurs, nos importations en provenance des États-Unis ont augmenté considérablement ces dernières années. Au cours des quatre années terminées en 1938, la moyenne de nos importations provenant des États-Unis s'établit à 59·5 de nos importations globales, tandis que pour la période de quatre ans terminée en 1952, le pourcentage est passé à 70·1 p. 100.

L'accroissement de notre commerce d'importation marche de pair avec une hausse parallèle de nos exportations vers les États-Unis. Pour les quatre années terminées en 1952, nos exportations représentent 56·7 p. 100 de nos exportations globales comparativement à 35 p. 100 au cours de la période de quatre ans terminée en 1938. En outre, si l'on ne prend pas délibérément des mesures neutralisantes, cette tendance se maintiendra probablement. Étant donné notre situation géographique, la similitude de nos coutumes et de nos goûts, le caractère complémentaire de nos ressources économiques, etc., cet état de choses est tout à fait naturel.

Cependant est-ce une bonne chose du point de vue de la collaboration économique à long terme entre les pays de l'OTAN? Nous habitons un monde où il y a pénurie de dollars et il continuera d'en être ainsi pendant plusieurs années. Si nous n'accroissons pas le volume des dollars en circulation dans le monde, la désorganisation actuelle du commerce international se perpétuera dans bien des cas. En l'occurrence, le Congrès est d'avis qu'une plus forte concentration de notre commerce avec les États-Unis est contraire à notre collaboration avec les autres pays de l'OTAN. En postant une bonne partie de nos forces armées en Europe occidentale, nous avons reconnu que notre sécurité est inséparable de celle de cette région. Nous aurions pu borner notre effort militaire à notre hémisphère, mais nous avons vu clairement qu'il y avait lieu de grouper sur un plan plus vaste les nations libres de l'univers. Est-ce que cette même affinité d'intérêts au sein de l'OTAN n'embrasse pas la sphère économique? Le Congrès est d'avis qu'on doit répondre affirmativement à cette question. Si tel est le cas, pouvons-nous logiquement nous engager davantage dans un commerce bilatéral et restreint avec les États-Unis? Le Congrès pense que nous ne le pouvons pas,—vu surtout les répercussions d'une telle ligne de conduite sur la solution du problème que pose la pénurie de dollars.

Il y a un autre aspect de cette tendance de notre commerce extérieur qui doit être mis en évidence, c'est que le maintien de la prospérité de l'économie canadienne dépend de plus en plus des États-Unis. Nous avons placé plusieurs de nos "œufs dans le même panier", mais l'économie américaine n'a pas démontré qu'elle était la plus stable au monde. En outre, l'influence de l'élément protectionniste aux États-Unis est loin d'être quantité négligeable. Les récentes restrictions imposées par les États-Unis à l'exportation de certains produits laitiers canadiens illustrent bien ce point. Elles ne sont pas les seules non plus. Le *Financial Post* (23 avril 1953), sous la manchette "LA MENACE À L'ÉGARD DE LA BIÈRE, DU WHISKEY ET DES MÉTAUX RÉVÈLE LA PUISSANCE DES ISOLATIONNISTES", écrit:

"Bien que le Président Eisenhower vise simplement à empêcher l'augmentation de la protection aux États-Unis, les protectionnistes réclament des résultats,—non seulement au Congrès mais aussi dans les rangs de l'Administration même. De hauts fonctionnaires, qui sont en contact direct avec le Président, ont assuré le *Post* que le Président voit la nécessité de rendre le programme commercial des États-Unis plus libéral. Mais il n'en va pas de même de tous les ministres de son Cabinet. Et lorsqu'il s'agit de faire la lutte à une industrie importante comme celle de la fabrication des appareils électriques, le Président Eisenhower a montré la semaine dernière qu'il s'en tient à une interprétation stricte de mesures restrictives comme la "Buy American Act".

"Le Bill Simpson illustre bien les pressions exercées sur le Congrès, comme une revue le démontre dans une colonne avoisinante. La plupart des gens ici sont d'avis que les propositions visant à majorer les droits douaniers sur le plomb et le zinc sont approuvées par Felix Wormser, nommé récemment à l'Administration Eisenhower. M. Wormser était vice-président de la St. Joseph Lead Co., de Missouri; il est maintenant secrétaire adjoint au ministère de l'Intérieur et c'est à lui que le Bureau des Mines doit faire rapport.

"Le secrétaire à l'Agriculture, Ezra Taft Benson, encourage ouvertement les protectionnistes agricoles sur la colline du Capitole (Le *Financial Post*, 18 avril).

"On vient de révéler que le ministère de la Défense préférerait payer 1.5 million de plus sur un contrat de 7 millions de dollars que d'acheter du matériel électrique d'une société étrangère, et le Cabinet l'appuiera."

“La dernière attaque lancée par les États-Unis contre les exportations canadiennes frappe notre whisky et notre bière. Nos ventes de whisky à ce pays ont atteint 44 millions de dollars et celles d’ale et de bière, 2 millions de dollars.

“M. J. D. Dingell, démocrate du Michigan, a présenté une résolution à la Chambre des représentants, tendant à interdire l’importation de “toutes boissons de malt fermentées et spiritueux distillés” provenant du Canada tant que ce dernier “ne permettra pas l’importation et la vente pour fins de consommation” de” produits semblables fabriqués aux États-Unis.

“La résolution de M. Dingell, fondée sur une interprétation tout à fait erronée de la situation découlant de l’accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et de la constitution fédérale du Canada, vise réellement les commissions provinciales des liqueurs qui ne vendent pas les boissons des États-Unis. Cette menace est moins grave pour le Canada que le bill Simpson sur les tarifs douaniers, qui occupe déjà une place privilégiée au Comité des voies et moyens de la Chambre et qui propose de frapper de nouvelles restrictions trois autres exportations importantes du Canada, le plomb, le zinc et le pétrole.

“On prétend que le bill Simpson, proposé par M. Richard M. Simpson, républicain de la Pennsylvanie, tend à accroître l’autorité du Président relativement à la conclusion d’accords de réciprocité commerciale. De fait, il transforme la loi sur les accords de réciprocité commerciale en une mesure autorisant le relèvement des tarifs douaniers et, sans aucun motif, elle frappe de droits spéciaux les importations de plomb et de zinc, et contingente rigoureusement les importations de pétrole.”

Or, depuis que notre mémoire a été préparé, les événements au Congrès américain semblent indiquer que le bill Simpson est peut-être plus à craindre qu’on ne le soupçonnait lors de sa préparation.

Ces événements révèlent la force croissante des influences protectionnistes aux États-Unis même en présence du haut niveau de prospérité actuelle. Que serait leur influence s’il y avait même un léger recul dans les affaires aux États-Unis? La concentration de notre commerce avec nos voisins du Sud pourrait fort bien nous mettre dans une situation très vulnérable à l’avenir. Si nous envisageons la question de concert avec les avantages qu’il y aurait à fournir l’occasion à d’autres pays d’acquérir des dollars, il y a certes lieu de tenter un effort consciencieux en vue de décentraliser notre commerce actuel.

#### *Mesures proposées en vue d’alléger la pénurie de dollars en Europe occidentale*

Il est indubitable que nous devons aider le monde à acquérir des dollars si, à la longue, nous voulons éviter un conflit d’ordre économique. Le dernier rapport de l’Organisation pour la collaboration économique européenne le démontre abondamment. Sous la rubrique “Éléments essentiels d’une solution permanente” on y lit ce qui suit à la page 18:

“Ainsi les éléments essentiels de la solution apparaissent clairement. Il faut rendre l’Europe indépendante de l’aide économique américaine au moyen d’une expansion soutenue qui lui permettra de concurrencer les autres, d’accroître ses gains en dollars et d’acquérir graduellement un équilibre stable dans un régime mondial de commerce et de paiement plus généreux. Pour y parvenir il faut que l’Europe occidentale et les zones monétaires, qui lui sont associées d’une part, et le Canada et les États-Unis, d’autre part, prennent simultanément des mesures de coordination sur une grande échelle. A cet égard la principale responsabilité incombera sans doute aux pays d’Europe, étant donné que c’est le devoir manifeste de chaque collectivité de se suffire à elle-même. Cependant, il est évident qu’on ne saurait résoudre le problème sans la collaboration des nations occidentales les plus puissantes dans l’ordre économique, à savoir les États-Unis et le Canada.”

Le Congrès est de cet avis. Nous pensons également que cette aide est avantageuse de notre propre point de vue. Voici certaines mesures que le gouvernement canadien pourrait prendre.

*Paiement partiel en sterling*

N'ayant pu se procurer les dollars nécessaires, le Royaume-Uni a été contraint de restreindre ses achats au Canada. Il est vrai que nous avons pu diriger ailleurs une partie de ce commerce en trouvant de nouveaux débouchés aux États-Unis. Cependant, nous avons des excédents assez considérables de produits alimentaires au Canada en ce moment, comme le démontrent les approvisionnements de certains produits agricoles que nous avons en magasin.

Par exemple, si nous consultons les données publiées récemment par le Bureau fédéral de la statistique au sujet des approvisionnements de céréales en entrepôt au Canada le 31 mars 1953, nous constatons que les quantités des diverses céréales en magasin sont beaucoup plus considérables que par le passé. Le tableau suivant le démontre.

Céréale	Quantité en magasin le 31 mars 1953*	Quantités moyennes 1943-1952*
Blé .....	604	380
Avoine .....	309	223
Orge .....	217	104
Graine de lin .....	7	7

Voici comment s'est exprimé le président du Comité lorsqu'il a présenté sa motion demandant qu'on enquête sur les questions dont vous êtes saisis:

"D'autre part, nous avons au pays des excédents de vivres considérables. Ne serait-il pas préférable d'accepter pour ces excédents des devises sterling qui pourraient être placées avantageusement, plutôt que de laisser ces excédents de vivres dans les entrepôts, ce qui entraîne des frais considérables, ou de gaver nos propres gens, au moyen de subventions sur les produits?"

Un nombre assez considérable de personnes influentes ont préconisé l'acceptation de devises sterling en paiement d'une partie de nos exportations vers le Royaume-Uni. Nous sommes d'avis que cette proposition a beaucoup de bon. Une méthode consisterait à établir un fonds de contrepartie en vertu duquel le gouvernement canadien accepterait des devises sterling en paiement des exportations canadiennes et payerait les exportateurs en dollars canadiens. Le gouvernement pourrait utiliser les devises sterling du fonds de contrepartie pour solder ses propres achats au Royaume-Uni ou dans la zone du sterling. On pourrait également les affecter au versement de la contribution du Canada au plan de Colombo.

A l'égard des entreprises relatives au plan de Colombo on pourrait effectuer les paiements en sterling aux fournisseurs et entrepreneurs d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de l'Inde, du Royaume-Uni ou d'autres pays de la zone du sterling qui exécuteraient des ouvrages permanents dans la région du plan de Colombo.

J'aimerais faire observer ici qu'en ce moment, à ma connaissance, les matériaux requis pour l'exécution de projets du plan de Colombo entrepris par le Canada doivent être achetés chez nous. Par exemple, si l'Inde aménage un barrage, et si nous lui prêtons des fonds pour certaines fins sous le régime du plan de Colombo, elle devra acheter du Canada mettons, l'outillage électrique pour le barrage. Le Congrès est d'avis qu'on doit permettre aux exportateurs canadiens de fournir ce genre de matériel, mais il ne croit pas, surtout en ce moment où la crise du sterling est fort aiguë, qu'on devrait exclure complètement les fournisseurs de la zone du sterling. On devrait accorder une certaine

\*Les chiffres sont donnés en millions de boisseaux.

latitude afin de permettre aux fournisseurs d'Australie, de Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni de vendre une partie de ce matériel en vertu du plan de Colombo.

La quantité de devises sterling affectée à cette fin serait déterminée par le montant de la contribution du Canada au plan de Colombo,—qui nous l'espérons sera accrue considérablement. L'effet de cette mesure serait triple. D'abord, elle permettrait d'accroître les exportations canadiennes au Royaume-Uni, sans aggraver la pénurie de dollar avec laquelle cette dernière est aux prises. En second lieu, elle favoriserait les placements de capitaux dans les régions peu évoluées; enfin, elle ferait augmenter les exportations des pays de la zone sterling qui fourniraient le matériel durable.

#### *Achats du Gouvernement*

Pour ce qui est de l'augmentation des achats en Europe, on devrait porter plus d'attention au mode d'achats suivi par notre gouvernement. Il est intéressant de noter, par exemple, qu'au cours de l'année financière 1952, le gouvernement canadien a dépensé par l'entremise de ses ministères environ \$22 au États-Unis pour chaque dollar qu'il a dépensé au Royaume-Uni.\* Nous comprenons que cet état de choses est attribuable surtout au fait que le Gouvernement a décidé d'uniformiser une bonne partie de son matériel militaire avec celui des États-Unis. Nous n'avons certes pas la compétence voulue pour discuter des mérites des différentes sortes de fusils ou de chars d'assaut. Si l'on en juge par la controverse que ces questions ont soulevée, on peut raisonnablement douter que le matériel militaire des États-Unis soit toujours le meilleur qu'on puisse se procurer. A tout événement, il semble bien que les dépenses d'ordre militaire constitueront une part importante des achats du Gouvernement pendant encore plusieurs années. Le Congrès demande au Gouvernement d'étudier la possibilité de diriger vers l'Europe une plus grande partie de nos achats de matériel militaire. On devrait également mener une enquête semblable relativement aux achats de caractère non militaire. Bien que le Congrès ne puisse indiquer quels seraient les résultats du point de vue quantitatif de ce déplacement des achats effectués par le gouvernement, il est d'avis qu'ils seraient importants. Nous extrayons le passage suivant du *Journal* du Board of Trade du Royaume-Uni, numéro du 16 février 1952:

“si nous n'avions obtenu que 2 p. 100 de tous les achats effectués par le gouvernement des États-Unis en 1950, le total de nos exportations aux États-Unis aurait doublé.”

#### *Subventions ou prêts de productivité*

L'inefficacité de beaucoup d'industries européennes explique en grande partie les difficultés que les exportateurs d'Europe éprouvent à vendre leurs produits en Amérique du Nord. Au cours de l'entre-deux-guerres, les monopoles étaient choses communes dans plusieurs pays d'Europe. Le placement de nouveaux capitaux dans l'industrie et sa modernisation procédèrent plutôt lentement. Il en est découlé un épuisement des capitaux et l'inefficacité des machines à cause de leur détérioration. La seconde Grande Guerre n'a fait qu'accélérer ce développement.

Après la seconde Grande Guerre plusieurs pays d'Europe se rendirent compte de la nécessité d'accroître leur efficacité. On inaugura des plans comme le plan Monet en France en vue d'augmenter la productivité. On fit à cette fin des immobilisations considérables qui ont lourdement obéré l'économie de l'Europe occidentale, car elle savait très bien qu'il lui fallait revivifier son économie si elle voulait survivre.

\*Fournisseurs et entrepreneurs du Royaume-Uni et des États-Unis qui ont touché \$10,000 ou plus de ministères fédéraux du Canada: *comptes publics* 1952

Le réarmement a ralenti cette opération, car il fallait détourner les ressources de fins de paix pour les affecter à des fins de défense. Cependant, la nécessité d'accroître la capacité de production n'en demeure pas moins. Les mêmes constatations s'appliquent avec autant de force à l'agriculture peu efficace de plusieurs pays d'Europe. Le dernier rapport de l'Organisation pour la collaboration économique européenne dit que l'Europe doit compter de moins en moins sur les sources d'approvisionnements en vivres et en matières premières des pays non compris dans la zone du dollar. Il est évident qu'il faudra accroître la capacité de production agricole pour atteindre cette fin.

Nous ne désapprouvons pas le nouveau mot d'ordre, "du commerce, non pas de l'aide", mais il faudra que l'Europe soit en état de commercer avant que nous puissions cesser toutes les formes d'aide. Il lui faudra donc continuer d'accroître sa productivité. Cependant, le rapport de 1952 de l'Organisation pour la collaboration économique européenne renferme ce qui suit: "La production dans les divers pays de l'Europe occidentale ne s'accroît pas ou ne s'accroît qu'à une allure relativement modeste."

Le gouvernement américain a versé et continue de verser des subventions à la productivité en Europe. Le Canada devrait imiter ce geste. Il pourrait le faire sous forme d'outillage ou de matériel durable. Certes on a un grand besoin d'outillage agricole de même que d'autre matériel durable. Cette forme d'aide serait d'un prix inestimable en vue d'accroître la capacité de l'Europe à faire face à ses obligations à la longue.

L'Europe occidentale cherche à organiser de façon rationnelle son armature économique en recourant à l'intégration économique. Le plan Schuman est un pas important dans cette voie. Le mouvement ouvrier libre de l'univers, représenté par la Confédération internationale des Syndicats ouvriers libres (dont le congrès est un membre affilié) a toujours appuyé ces projets.

Nous sommes d'avis que le Gouvernement du Canada devrait encourager ces efforts le plus possible. A cet égard, nous signalerons les propositions formulées par Haute Autorité qui administre le plan Schuman en vue de la modernisation des industries de l'acier et de la houille en Europe occidentale et du placement de capitaux dans ces industries. Nous croyons savoir qu'il faudra se procurer des capitaux en dehors de l'Europe occidentale pour l'exécution de ces plans et nous demandons que le Gouvernement du Canada étudie la question de fournir de l'aide à cette fin.

#### *Immigration provenant de l'Europe occidentale*

Il y aurait un autre moyen par lequel le Canada pourrait favoriser la collaboration économique à longue portée avec les pays de l'OTAN, ce serait de recourir à une immigration organisée à l'échelon supérieur. Le Canada peut et devrait venir en aide aux pays de l'OTAN en absorbant une partie de l'excédent de population de pays comme l'Italie, la Belgique et la Hollande. Le quatrième rapport annuel de l'Organisation pour la collaboration économique européenne (*Europe,—la voie à suivre*) mentionne dans les termes suivants l'Italie: "L'excédent de population constitue le problème le plus grave de tous ceux qui affrontent l'Italie. Le nombre des chômeurs s'établit présentement à environ 2·1 millions, soit à environ 10 p. 100 de la main-d'œuvre civile... Le Gouvernement italien ne s'attend pas que la situation relative au chômage s'améliore beaucoup au cours des deux prochaines années, à moins que l'émigration n'augmente... Cependant, bien qu'on puisse dépasser les objectifs actuels à l'égard de l'embauchage et du rendement, on ne saurait supprimer le chômage complètement dans un avenir prochain. L'émigration sur une grande échelle est toujours nécessaire et l'Italie a droit à plus d'aide des États membres à cet égard."

Il est évident que l'émigration soulagerait des pays surpeuplés comme l'Italie du fardeau que comporte le soin de leurs chômeurs, diminuerait le coût des services de sécurité sociale, permettrait de réduire le volume des importations, libérerait plus de marchandises pour l'exportation et faciliterait autrement leur rétablissement. Le Canada reçoit des immigrants depuis la fin de la guerre. Il y a tout lieu de croire qu'on pourra en accueillir d'autres du moins dans un avenir prochain. L'immigration rendra en même temps un service aux pays de l'OTAN et créera de nouveaux débouchés domestiques. Cependant, nous désirons signaler que ces plans d'immigration doivent être entourés de mesures qui protégeront les Canadiens contre tout bouleversement.

#### *Accords internationaux sur les denrées*

Il est notoire que l'Europe dépend en grande partie de l'importation pour s'approvisionner en vivres et en matières premières. Il serait avantageux à la longue pour l'économie de l'Europe d'en arriver à un régime de prix stables pour ces denrées. Ce fait saute aux yeux de tous ceux qui ont observé les répercussions en Europe de l'inflation dans les prix des matières premières, qui a suivi la déclaration de la guerre en Corée. Les progrès que plusieurs pays d'Europe avaient réalisés si péniblement depuis la fin de la seconde Grande Guerre en vue de réduire les déficits dans leurs balances de comptes ont été presque entièrement anéantis en quelques mois à cause de la hausse rapide des prix. Cette instabilité des prix des principaux produits primaires nuit au monde en général. Elle est particulièrement nuisible à l'économie de l'Europe.

Le Congrès est d'avis qu'on pourrait faire disparaître en grande partie cette instabilité au moyen d'accords internationaux sur les denrées, qui comprendraient un certain nombre de matières premières. Nous reconnaissons que la conclusion d'accords de ce genre n'est pas chose facile.

Cependant, nous croyons que le gouvernement du Canada devrait montrer la voie à suivre dans cette direction. En dépit des difficultés que comporte leur mise à exécution, les accords internationaux à l'égard des denrées protègent suffisamment le producteur et le consommateur.

Les "comités des denrées" de la Conférence internationale sur la répartition des matières premières ont obtenu de très bons résultats. Cet organisme qui a été institué quelques mois après le déclenchement des hostilités en Corée, a tenté de répartir, à des prix raisonnables, certaines denrées dont il y avait pénurie. D'après les renseignements que le Congrès a obtenus, il appert que les comités des denrées de la Conférence internationale sur la répartition des matières premières ont fonctionné de façon assez satisfaisante.

Le Congrès a pris note de la proposition qu'a formulée la Fédération canadienne de l'Agriculture à votre comité, relativement au commerce international des produits agricoles. Nous appuyons sa proposition tendant à l'institution d'une agence mondiale qui aurait pour tâche de "distribuer les surplus périodiques des produits agricoles, de manière à chambarder le moins possible le commerce mondial de ces produits". Si du point de vue d'une politique commerciale à long terme le Congrès préconise les accords entre États à l'égard des denrées, nous, de notre côté, croyons qu'une telle agence peut contribuer pour beaucoup à la stabilisation de l'économie mondiale.

#### *Aide aux pays insuffisamment développés du point de vue économique*

En de multiples occasions, le Congrès canadien du travail a souligné l'importance vitale de venir en aide aux pays insuffisamment développés du point de vue économique. Nous avons constamment exhorté le gouvernement du Canada à augmenter ses contributions. Les 25 millions de dollars que le Canada verse annuellement au plan de Colombo sont insuffisants du double point de vue des besoins et de nos moyens.

Nous venons de dire que les 25 millions de dollars affectés au plan de Colombo ne suffisent pas aux besoins des pays récipiendaires; ils sont même de plus en plus insuffisants. Seuls l'Inde et le Pakistan s'étaient partagés notre contribution au plan de Colombo pour l'année financière 1951-1952. L'année financière prochaine, soit 1952-1953, l'Inde, le Pakistan et Ceylan se la partageront. Vous tous, honorables sénateurs, savez très bien que le plan de Colombo s'étend non seulement à l'Inde, au Pakistan et à Ceylan mais aussi, par exemple, à la Birmanie et au Bornéo septentrional. Si j'ai bien saisi, il se peut aussi qu'il s'étende à l'Indonésie. Si ces autres pays doivent se partager les 25 millions fournis par le Canada à cette fin, il est clair que la part de l'Inde sera beaucoup moins considérable que ce qu'elle était il y a deux ans; on peut en dire autant du Pakistan.

Tandis que je traite de la question, j'aimerais signaler que notre conduite dans cette affaire du plan de Colombo prête à critique. Par exemple, en 1951-1952, l'Inde a été contrainte d'affecter 10 millions sur les 15 millions auxquels elle a droit en vertu du plan de Colombo, à l'achat de blé. Or, il est indiscutable que le plan de Colombo vise à favoriser les immobilisations. Cependant, nous ne blâmons pas les Indiens d'avoir accepté le blé, car ils crevaient de faim et il leur fallait s'en procurer. Ce que nous voulons dire, c'est que le Gouvernement du Canada aurait bien pu offrir une allocation supplémentaire en plus de sa contribution au plan de Colombo, en vue de payer le coût du blé, afin que les Indiens qui reçoivent une faible somme comparativement à ce dont ils auraient besoin pour des fins d'immobilisation, ne voient pas réduire le montant qui leur était alloué à ces fins en vertu du plan de Colombo.

Le dernier exposé budgétaire démontre, si tant est qu'il est besoin de le prouver, que le Canada dispose d'assez de fonds pour pouvoir participer à cette sorte de collaboration sur le plan international. Au cours de la seconde Grande Guerre, le Canada a fait des dons et des prêts au titre de l'aide mutuelle. Le monde a encore grandement besoin de cette sorte d'assistance, et pour que celle-ci porte juste, il faut qu'elle soit donnée généreusement. Ne nous abusons pas, en croyant que le Canada accomplit un acte de charité en fournissant au plan de Colombo. C'est dans notre propre intérêt qu'il nous faut aider les autres, que ce soit le Royaume-Uni, la France, le Pakistan ou quelque autre pays.

Le Congrès a lu avec grande satisfaction les observations qu'a formulées le président du comité qui, en présentant la motion tendant à approfondir les problèmes dont nous sommes saisis aujourd'hui, a déclaré:

Nous faisons certainement de la bonne besogne en expédiant des munitions à l'étranger. Je remarque que le ministère de la Défense déclare dans un de ses rapports que le Canada a expédié des approvisionnements militaires, des munitions et autre matériel de guerre, pour une valeur de 264 millions de dollars aux pays signataires du Traité de l'Atlantique-Nord. Je m'accorde à dire avec M. Keenleyside et l'ancien ministre de l'Agriculture de l'Ontario, M. Kennedy, que nous envoyons des tas de munitions aux nations dans le besoin mais que nous leur donnons peu de pain. *Et pourtant les ventres affamés apprécient autant la nourriture que les canons.* D'autre part, nous avons un excédent de denrées alimentaires et si nous le voulions nous pourrions en échanger une bonne partie contre des devises sterling, tandis que nous n'avons pas trop de munitions, à moins que nous ne les fabriquions aux frais du contribuable. Pour les besoins de la sécurité, c'est indubitablement une excellente chose que nous fassions partie des pays de l'OTAN, et il nous faut tirer dans le collier; mais on nous dit que nous fournissons pour \$100 de munitions contre \$1 en denrées alimentaires, etc.

Le Congrès n'a pas besoin d'approfondir les aspects politiques de la question. Qu'il suffise de dire que les populations des vastes continents de l'Afrique, de l'Asie, du moyen Orient et de l'Amérique latine, désirent vivement l'amélioration de leurs conditions de vie, et le progrès industriel et social. A en juger par l'aide économique totalement insuffisante que nous donnons à ces pays, il ne semble pas que nous ayons conscience de leurs aspirations. A moins que nous ne nous hâtons de comprendre et d'agir, le rideau de fer englobera peut-être plus de territoire qu'il n'en comporte maintenant.

L'aide aux pays insuffisamment développés du point de vue économique n'est pas seulement un problème d'ordre politique. C'est aussi un problème d'ordre économique étroitement lié à la question de collaboration à long terme sur le plan économique. Nous citons de nouveau le dernier rapport de l'Organisation pour la coopération économique européenne. (Chapitre XI) "Lignes de conduite relatives aux régions insuffisamment développées". (Page 182):

Étant donné les délais que de telles difficultés comportent, il importe au plus haut point de commencer le travail sans retard. L'augmentation de placements en dollars pour aider au développement économique des pays insuffisamment développés, en vue d'assurer directement ou indirectement la production et l'exportation des matières nécessaires au programme à long terme de l'expansion économique américaine, non seulement aidera à résoudre le problème du dollar assez rapidement, mais attaquera à sa racine même celui de l'instabilité présente du commerce et des paiements entre les pays. Dans les régions où le niveau de vie est pitoyablement bas et où il baisse parfois encore à mesure que l'accroissement de la population augmente les besoins, ces placements fourniront le moyen de sortir de ce cercle vicieux, de créer un climat de confiance, et diminueront le très grand danger de désintégration politique et économique qui nous menace.

En considérant la question du point de vue économique, on voit très bien qu'elle est connexe au problème que pose la pénurie de dollars. Il faut bien comprendre que le besoin qu'ont les pays insuffisamment développés d'augmenter leurs immobilisations, a lourdement obéré l'économie des pays de l'Europe occidentale. Ils sont contraints d'une part à vendre aux pays de la zone du dollar. D'autre part, ils sont tenus de contribuer à l'expansion des immobilisations des pays insuffisamment développés. Le Royaume-Uni et la France, par exemple, ont été contraints de fournir les capitaux dont avaient besoin leurs colonies en Afrique et en Asie. Bien plus, le Royaume-Uni a dû, au moyen des soldes immobilisés de ses devises sterling, fournir aux mêmes fins, des produits durables à certains pays d'Asie.

L'augmentation de la contribution du Canada à l'aide économique contribuerait pour beaucoup à améliorer la situation économique des pays de l'Europe occidentale et à subvenir aux besoins des pays insuffisamment développés. Elle ferait circuler les dollars dans les artères du commerce mondial, de sorte que les pays avec qui nous faisons affaire pourraient payer les marchandises qu'ils achètent chez nous. En second lieu, cela permettrait aux pays de l'Europe occidentale d'orienter leurs exportations vers les pays de la zone du dollar. Cette augmentation aurait même un effet encore plus durable. L'expansion du commerce des denrées alimentaires et des matières premières exige des fonds suffisants. Si l'on trouve l'argent nécessaire, les pays insuffisamment développés seront alors en mesure d'accroître leur production de ces matières premières et par suite leur commerce avec les pays de la zone du dollar.

Le Canada lui-même bénéficiera grandement à la longue de cette sorte d'aide. En contribuant à l'industrialisation de cette vaste région du globe, nous aidons par le fait même à accroître le pouvoir d'achat des millions d'individus qui l'habitent. Il s'ensuit que, ce faisant, nous ouvrons des débouchés

à nos propres produits. Et cela n'est certes pas négligeable, puisque dans notre économie, la distribution de nos produits ne correspond pas à notre production.

Après étude approfondie de la question, nous concluons que le capital privé ne saurait subvenir aux besoins des pays insuffisamment développés du point de vue économique. Si l'on en juge par l'opinion de nombreux hommes d'affaires du Canada et des États-Unis, il est clair que ceux-ci sont peu disposés à épauler les risques que comporte le placement de capitaux à l'étranger. Les occasions qu'ils ont de placer des capitaux en Amérique du Nord sont telles qu'ils souhaitent peu ou point effectuer des placements à l'étranger. Ajoutons à cela l'attitude assez généralement répandue dans nombre de ces pays insuffisamment développés à l'égard du capital étranger. L'expérience du passé les a amenés à assimiler le capital privé provenant de l'étranger aux abus de l'impérialisme. Notre participation à la Confédération internationale des Unions libre-échangistes nous a mis en contact avec les chefs des unions ouvrières par le monde entier. En discutant avec eux et avec bien d'autres, nous en sommes arrivés à la conclusion que l'aide économique devra s'effectuer pour une large part au moyen des rouages du Gouvernement, sinon il n'en sera pas question.

Le Congrès voudrait à ce sujet appeler tout particulièrement l'attention sur l'initiative prise récemment par les Nations Unies en établissant un Fonds international pour l'exploitation des ressources. Ce Fonds a pour objet de recueillir les capitaux nécessaires au développement des pays moins avancés du point de vue industriel. On utilisera ces capitaux conjointement avec le Programme d'aide technique des Nations Unies. On s'attend à ce que les pays, tels que le Canada, fassent leur part pour fournir les fonds nécessaires. Ce n'est pas du tout l'intention du Congrès de minimiser l'importance du plan de Colombo ou d'autres programmes d'aide économique aux pays étrangers. Nous insistons, cependant, pour que le travail s'effectue chaque fois qu'il sera possible par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies et de ses organismes. Ce n'est qu'en procédant de la sorte que nous aiderons à la conduite des affaires mondiales. Nous exhortons donc le Gouvernement du Canada de contribuer généralement au Fonds international pour l'exploitation des ressources.

#### *Programme d'embauchage intégral*

On a soutenu à maintes reprises qu'une crise économique aux États-Unis constituerait la plus forte menace au programme à long terme de collaboration sur le plan économique. Une crise économique, fût-elle légère, aux États-Unis, pourrait avoir de graves répercussions, étant donné le rôle que jouent les États-Unis dans l'économie mondiale. On exprime déjà la crainte que le commerce subisse un fléchissement aux États-Unis et cela même avant la fin de la présente année. Il nous semble qu'il faut tout tenter pour empêcher qu'une crise, qu'elle soit ou non importante, nuise au travail de collaboration internationale qu'accomplissent les pays de l'OTAN. Le climat est une chose qui échappe à notre contrôle. De même, en est-il de la politique du Gouvernement soviétique qui ne dépend ni de notre volonté ni de notre choix, (encore que nous puissions tout au moins l'influencer). Cependant, nous pouvons certainement orienter notre propre économie de façon à éviter un fléchissement du commerce international, de l'embauchage, des placements et ainsi de suite, toutes choses que désire et attend le bloc soviétique.

Qu'il s'agisse de programme à court ou à long terme, les États-Unis, le Canada et les autres pays qui font partie de l'Organisation de l'Atlantique-Nord et aussi, en ce qui regarde cette question, ceux des autres pays avec lesquels celle-ci est étroitement liée, doivent s'unir et faire en sorte que la politique de l'embauchage intégral soit précisément une des caractéristiques des

pays du monde libre. Les syndicats ouvriers prennent, naturellement, un vif intérêt à cette question; mais nous croyons, en toute sincérité, que l'embauchage intégral ou le chômage influent sur la prospérité de la nation tout entière et non pas seulement sur celle de l'ouvrier.

Nous n'imaginons pas évidemment que l'embauchage intégral s'obtient d'un coup de baguette magique. D'autre part, ce n'est pas une utopie. Durant la guerre et les mois qui ont suivi, l'embauchage intégral se pratiquait au Canada et aux États-Unis. Même à l'heure actuelle, le niveau de l'embauchage est élevé bien qu'il soit sporadique et sujet à fluctuations. Les économistes, —et les Gouvernements,—savent maintenant mieux que lors des années 30 comment s'y prendre pour maintenir l'économie au niveau le plus élevé de la production comme de la consommation. Point n'est besoin d'insister sur la puissance économique que représentent les pays de l'OTAN et les nations alliées; ils constituent une vaste réserve d'ouvriers instruits et hautement spécialisés, d'énormes aménagements industriels, de vastes connaissances techniques et des ressources naturelles d'une valeur incalculable et d'une très grande variété. Avec un pareil actif il serait inexcusable qu'il se produisit un fléchissement dans l'économie de nos pays, surtout en ce moment. Nous sommes convaincus que c'est en tentant tous les efforts possibles pour maintenir l'embauchage intégral sur notre continent ainsi qu'en Europe, que nous contribuerons le mieux à résoudre le problème auquel le Comité s'intéresse.

#### QUELQUES CONCLUSIONS

Si la libération du commerce et l'accroissement du volume de nos importations provenant des pays de l'Europe occidentale doivent se révéler préjudiciables à nombre de travailleurs et de collectivités au Canada, alors le Gouvernement devra prendre les mesures nécessaires afin d'y remédier. Certaines des mesures que nous avons proposées pourraient bien augmenter le fardeau des contribuables au Canada. Si tel doit être le cas, il faudra s'efforcer plus que jamais à expliquer aux gens les motifs de ces dépenses. Bien plus, ce fardeau devra être supporté équitablement par toutes les classes de la population.

Le Congrès soutient qu'un programme tel que celui qu'on a proposé exigera une intervention directe et positive de la part du Gouvernement. Les nouvelles lignes de conduite adoptées à l'égard de nos relations commerciales ne peuvent qu'avoir de profondes répercussions sur un pays comme le Canada qui dépend pour une si large part de son commerce extérieur.

Le Congrès est d'avis que si certains travailleurs perdent leur emploi par suite de l'accroissement de notre commerce d'importation, on devra leur verser un revenu supplémentaire durant la période de transition, à partir du moment où ils chômeront à cause de l'augmentation de nos importations jusqu'au moment où ils travailleront de nouveau ailleurs, lorsque aura été établi le programme d'embauchage intégral. Ce revenu pourrait très bien prendre la forme de prestations accrues de chômage versées. Durant le temps où il touchera de telles prestations, on devra lui fournir l'occasion de se perfectionner dans un autre genre de travail au moyen de programmes de rééducation. Si nécessaire, il faudra faire en sorte qu'il puisse s'établir et se loger ailleurs dans une autre collectivité offrant des possibilités d'emploi.

En outre, le Gouvernement fédéral devra prendre les mesures voulues pour aider certains groupements à transformer leurs usines de façon à produire les nouvelles sortes de marchandises qu'exige le marché canadien. Il devra encourager de nouvelles sociétés et de nouvelles industries à aller s'installer dans ces centres. L'État est responsable envers la société et doit l'aider à maintenir l'embauchage.

Toute mesure visant à mettre en pratique l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord influera directement et appréciablement sur le bien-être social et économique d'une multitude de citoyens canadiens. Cela nous amène à proposer l'institution d'un organisme consultatif composé d'importants groupements canadiens, savoir: les associations de cultivateurs, d'ouvriers, d'hommes d'affaires, de travailleurs sociaux, etc., qui étudieraient les problèmes, en particulier les problèmes d'ordre économique touchant le rôle que le Canada joue dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Un tel rouage permettrait de consulter à tout moment les organisations qui représentent d'importants groupements de Canadiens. Sans minimiser le moins du monde le rôle que votre Comité joue dans cette affaire, le Congrès est d'avis qu'on devrait établir un organisme consultatif permanent voué à l'étude de ces questions. Si l'OTAN étend son champ d'action, un tel organisme sera absolument nécessaire.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Maintenant, messieurs, je déclare le débat ouvert pour toutes questions qu'il vous plaira de poser au témoin.

L'hon. M. EULER: Monsieur le président, je dois féliciter celui qui a présenté ce mémoire détaillé et complet et qui, à bien des égards, rencontre mes propres vues. A d'autres égards, cependant, je diffère d'opinion. Je désire donc formuler une observation et poser une question. J'ai été quelque peu étonné de constater que le Congrès est en faveur d'accroître l'immigration, une immigration planifiée, ainsi qu'on l'appelle je crois; je suis tout à fait d'accord là-dessus. Je note que le mémoire mentionne l'Italie, la Belgique et la Hollande. Il existe deux autres pays dignes de mention, la Grande-Bretagne pour un, qui est sans doute sous-entendue. Mais maintenant que l'antagonisme et les préjugés qu'avait soulevés la guerre sont heureusement en voie de disparition, le témoin ne croit-il pas que nous pourrions obtenir de bons immigrants de l'Allemagne; en d'autres termes le Congrès préconiserait-il l'entrée au Canada d'un assez grand nombre d'immigrants allemands?

L'hon. M. HORNER: C'est tout juste à quoi je pensais.

L'hon. M. EULER: Il y a des millions de réfugiés venus de quelque part en Pologne. Nous avons au Canada un très grand nombre de personnes, allemandes de naissance ou d'origine. Je suis moi-même d'origine allemande, mais non allemand de naissance; selon moi, beaucoup de ces gens sont devenus d'excellents citoyens canadiens. Ne pensez-vous pas que nous ferions bien d'admettre quelques-unes de ces personnes qui deviendraient, j'en suis sûr, d'excellents citoyens et d'excellents producteurs canadiens?

M. LEVINSON: Oui. Si nous n'avons mentionné que l'Italie, la Hollande et la Belgique, c'est parce que ces pays sont terriblement surpeuplés.

L'hon. M. EULER: On peut en dire autant de l'Allemagne occidentale à l'heure actuelle.

M. LEVINSON: Oui, et nous avons présenté au comité du Sénat qui enquête sur cette question, un mémoire complet relativement à notre façon de l'envisager. J'aurais pu le joindre à celui-ci, mais j'ai pensé que les honorables sénateurs ne le jugeraient pas opportun. Quant au point particulier que vous soulevez, je demanderais à M. Mosher de bien vouloir y répondre. J'ai là-dessus des idées bien arrêtées.

M. MOSHER: La seule raison pour laquelle les noms de ces trois pays ont été mentionnés et les autres omis, c'est, ainsi que l'a dit le sénateur, que nous prenons pour acquis que le Canada reçoit toujours volontiers des immigrants de Grande-Bretagne et d'Allemagne. Tous nous devons admettre, je pense, que ceux qui nous sont venus de ces deux pays ont aidé à faire du Canada la grande nation qu'elle est aujourd'hui.

L'hon. M. HORNER: Je m'en étonnais aussi, car j'avais l'intention de poser cette question. Si vous lisez les noms de ceux qui ont pris part à la dernière Grande Guerre dans ma province de Saskatchewan, je puis citer le cas d'une famille d'Allemands, à Moose-Jaw, dont les six fils s'étaient engagés dans l'armée canadienne. Pour ce qui est de l'immigration, c'est en Allemagne que le besoin se fait sentir, plus encore que dans n'importe quel des pays que vous avez mentionnés, vu le grand nombre d'Allemands qui s'enfuient par milliers de l'Allemagne de l'est. Ils ont été forcés de demeurer sous le régime communiste parce qu'il leur était impossible de trouver des logis, et encore moins du travail. Par conséquent, je crois que c'est là que le besoin se fait le plus sentir. Au moins peuvent-ils prendre soin des leurs dans leur propre pays.

M. MOSHER: Selon moi, nous devrions tout de même nous montrer prudents pour ce qui est de notre politique d'immigration à l'égard de l'Allemagne, d'où nous arrivent de cette partie de l'Allemagne dominée par les communistes des milliers d'immigrants, car je ne doute aucunement,—et je suis certain que les membres du Congrès qui ont étudié ce problème sont comme moi convaincus,—que tous ceux qui nous arrivent ne viennent pas dans l'unique but de devenir citoyens du monde libre. Ils viennent en grand nombre, j'en suis convaincu, afin de propager les théories qui ont cours en Russie et dans les pays satellites. Il faut se montrer extrêmement prudent en accueillant des gens qui viennent en masse de ce pays et qui voyagent à travers des pays placés sous la botte communiste.

L'hon. M. HORNER: Je n'admets aucunement que ce danger soit plus grand si l'on accueille des immigrants allemands que si l'on accueille ceux de n'importe quel des trois pays que vous avez mentionnés.

M. MOSHER: C'est question d'opinion; nous n'en accueillons pas autant venant de ces pays.

L'hon. M. HORNER: Il nous est venu très peu d'Allemands.

L'hon. M. LAMBERT: N'est-il pas vrai qu'au cours du siècle dernier la migration de la population d'un pays à l'autre a été plus considérable à la suite des guerres, et que, règle générale, cela s'est produit en même temps que l'augmentation des échanges commerciaux entre les pays? En d'autres termes, l'immigration a été plus forte durant les périodes de grande expansion du commerce et d'une plus grande liberté de commerce, que durant les périodes de nationalisme économique où les gens demeuraient chacun chez eux?

M. LEVINSON: Je suis porté à croire que le bouleversement causé par la guerre favoriserait les déplacements massifs. Il n'est pas douteux que certains pays d'Europe devront encore faire face au problème que pose la surpopulation, dû au rythme croissant de la natalité. Si la reconstruction devient un problème urgent au cours de l'après-guerre, celui de la densité de la population en Europe demeurera pour longtemps un problème à longue échéance.

L'hon. M. LAMBERT: Mais n'est-il pas vrai que la colonisation de notre continent par les immigrants venus d'Europe a coïncidé avec la période de liberté d'échange pratiquée dans le monde entier entre 1850 et 1900?

M. LEVINSON: C'est certainement un point à élucider, mais au sujet duquel je ne saurais répondre. Je ne possède aucun chiffre là-dessus.

L'hon. M. LAMBERT: Ce que je veux faire ressortir, c'est que le mouvement des marchandises et une plus grande liberté du commerce a coïncidé avec le mouvement d'immigration.

M. LEVINSON: Oui.

L'hon. M. HORNER: Là-dessus je dirai au témoin que nous pourrions distribuer des denrées alimentaires,—et j'admets qu'il y aurait probablement place

pour elles,—ces denrées dont, par suite de la grève des débardeurs à Vancouver, des millions de boisseaux ont été perdus parce qu'ils étaient demeurés sur le sol et qu'ils n'avaient pas été manipulés avec soin.

M. MOSHER: Monsieur le président, me serait-il permis de répondre au sénateur que j'espère qu'il n'est pas un de ceux qui croient que lorsqu'un groupe local d'ouvriers se mettent en grève c'est uniquement de leur faute si les denrées se perdent. A la vérité, ce n'est pas la grève qui en est cause.

L'hon. M. HORNER: Mais il faut trouver une solution.

M. LEVINSON: Sauf erreur, le premier ministre a déclaré que ce n'était pas la faute des ouvriers mais celle de la compagnie.

L'hon. M. LAMBERT: Nous nous éloignons un peu du sujet.

L'hon. M. KINLEY: Monsieur le président, je pense, comme le sénateur Euler que l'immigration est peut-être l'élément le plus important auquel le Canada doit son essor et celui de son commerce. Je suis heureux d'entendre exprimer directement l'opinion du Congrès du Travail, car on croit généralement qu'il s'oppose à l'immigration. Son attitude actuelle est donc fort louable.

Vous avez proposé que nous acceptions une certaine quantité de devises sterling en échange de nos marchandises vendues en Europe. Comment procéderait-on pour mettre ce plan à exécution?

M. LEVINSON: Supposons que nous ayons un excédent de produits agricoles, nous expédierions ces produits au Royaume-Uni. Les exportateurs seraient payés en dollars par le gouvernement du Canada; nous avons proposé qu'un fonds en contrepartie en devises sterling soit établi au Royaume-Uni, lequel fonds pourrait être utilisé pour l'achat de matières servant au plan de Colombo ou pour les achats effectués par notre Gouvernement au Royaume-Uni. Nous avons proposé l'établissement de cette sorte de fonds en contrepartie et le paiement des exportateurs canadiens par le Gouvernement du Canada.

L'hon. M. KINLEY: Vous préconisez le versement de subventions au commerce d'exportation?

M. LEVINSON: Non. Nous voudrions que le Gouvernement du Canada paie les exportateurs en dollars et qu'on établisse un fonds en contrepartie en sterling aux fins d'achats dans les pays de la zone du sterling et en vertu des ententes du plan de Colombo.

L'hon. M. KINLEY: Supposons que je sois exportateur ou agriculteur et que le Gouvernement consente à accepter une certaine quantité de devises sterling pour mes marchandises. Si le Gouvernement accepte le paiement en sterling et me paye, moi, en dollars, ce ne serait pas un arrangement satisfaisant. Le Royaume-Uni préfère notre unité monétaire à la sienne.

M. LEVINSON: Cela ne nuirait en rien à l'exportateur canadien qui serait payé directement par le Gouvernement en dollars canadiens.

L'hon. M. KINLEY: Mais le Gouvernement devra se charger de l'écart entre les deux monnaies.

M. LEVINSON: Oui, mais il peut utiliser les devises sterling de cent façons. C'est là une devise qui nous permettrait de vendre aux pays de la zone du sterling et aussi d'augmenter nos achats dans ces pays.

L'hon. M. KINLEY: Mais le Gouvernement ne serait remboursé que d'une partie de la valeur du dollar s'il acceptait des livres sterling.

M. LEVINSON: Je ne saisis pas bien où vous voulez en venir.

L'hon. M. KINLEY: Si le Gouvernement accepte des devises sterling en paiement, cet argent ne vaut pas nos dollars.

M. LEVINSON: Certainement que ces devises les vaudront, si nous les utilisons pour acheter dans les pays de la zone sterling.

L'hon. M. KINLEY: Mais il faut que quelqu'un prenne à son compte l'écart entre les deux monnaies.

M. LEVINSON: Nous les utilisons tout simplement, mettons, pour effectuer des achats en Grande-Bretagne ou en vertu des ententes du plan de Colombo.

L'hon. M. KINLEY: Mais le prix est fixé en dollars.

M. LEVINSON: Le prix du contrat demeurerait invariable, il s'agit d'une valeur équivalente.

L'hon. M. KINLEY: Par exemple: J'ai reçu ce matin un câblogramme au sujet de marchandises que j'avais achetées en Angleterre. On me demandait de payer en dollars canadiens. Ils m'ont fait savoir que le prix avait été fixé en monnaie sterling mais qu'ils réclamaient en paiement mes dollars canadiens. Or, si nous acceptons leur monnaie sterling, nous nous trouvons en possession de devises dévalorisées et, par conséquent, quelqu'un devra solder l'écart.

M. LEVINSON: Non; on nous payerait en dollars et l'on établirait un fonds de contrepartie en sterling. Ce plan leur permettrait d'augmenter leur réserve de dollars.

L'hon. M. KINLEY: Mais notre Gouvernement, lui, ne produit rien, il lui faut acheter des marchandises du producteur et payer celui-ci en dollars canadiens.

L'hon. M. BURCHILL: Mais le témoin parle d'excédent, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. BURCHILL: Pour ce qui est de ce fonds de contrepartie dont il est question à la page 8 du mémoire, et que le Gouvernement devrait utiliser pour effectuer des achats au Royaume-Uni, est-ce que cela n'abaisserait pas le chiffre des achats en dollars effectués en Grande-Bretagne? De nos jours, le Gouvernement du Canada lui fournit des dollars dont elle a tant besoin. Si nous substituons les devises sterling aux dollars, cela contrecarrera ses plans.

M. LEVINSON: Non; nous les payerions en dollars.

L'hon. M. BURCHILL: Oui, mais vous proposez d'instituer un fonds en devises sterling.

M. LEVINSON: Oui.

L'hon. M. BURCHILL: Et le Gouvernement utilisera cet argent pour acheter des marchandises en Grande-Bretagne, pour lesquelles il paye actuellement en dollars. Comprenez-vous où je veux en venir?

M. LEVINSON: Non.

M. MOSHER: Je crois qu'on a négligé de considérer un des points qu'a fait ressortir M. Levinson, c'est celui-ci. Nous avons déclaré dans notre mémoire que bien que nous soyons d'avis que nous devrions exporter beaucoup de nos marchandises pour aider la mise à exécution du plan de Colombo, il ne faut tout de même pas ne nous en tenir qu'à cela. S'il nous est possible d'acheter dans les pays de la zone du sterling et d'approvisionner ces pays comme nous le ferions si ce fonds était établi, cela ne soulèverait aucun problème. C'est une simple opération de comptabilité.

M. LEVINSON: On pourrait utiliser le fonds de contrepartie pour les achats payables en livres sterling.

L'hon. M. CAMPBELL: Monsieur le président, j'aimerais savoir à quoi m'en tenir sur un point. Je suis tout à fait d'accord avec le sénateur Kinley. Si je saisis bien votre proposition, vous voudriez que nous établissions une nouvelle méthode de commercer avec le Royaume-Uni, méthode par laquelle nous lui vendrions des marchandises et nous accepterions en retour des devises sterling?

M. LEVINSON: Non. Je ne propose pas de méthode entièrement nouvelle. Je propose une façon de procéder à l'égard de certaines denrées. Mettons, par

exemple, qu'en un an nos ventes au Royaume-Uni s'élèvent à 200 millions de dollars et que les exportations du Royaume-Uni au Canada s'élèvent à 100 millions de dollars. Vu que la balance commerciale joue en notre faveur, nous pourrions dire aux Britanniques: "Nous avons présentement un excédent de produits agricoles. Vous voulez vous les procurer, mais vous êtes incapables de les acheter parce que vous n'avez pas suffisamment de dollars." Par conséquent, en retour de ces produits agricoles que nous vous vendrons, au lieu de nous payer en dollars comme d'ordinaire, nous allons verser à nos propres exportateurs 100 millions de dollars pour les produits qu'ils vous ont vendus et vous allez instituer un fonds de contrepartie que nous utiliserons pour les achats que fera notre pays en Grande-Bretagne; achats que nous effectuerons aux termes du plan de Colombo, par exemple.

L'hon. M. CAMPBELL: Cela aurait tout d'abord pour résultat d'accorder un crédit à l'acheteur pour la valeur des devises sterling que vous acceptez? Il s'agirait d'un prêt, exactement comme si vous leur aviez prêté un montant d'argent. En d'autres termes, le Gouvernement du Canada prêterait de l'argent pour couvrir le montant de livres sterling, lequel argent serait utilisé pour payer le producteur.

M. LEVINSON: Non. Ce serait un des moyens d'aider la zone du sterling à effectuer plus d'achats au Canada.

L'hon. M. CAMPBELL: Dans le premier cas, ce n'est rien d'autre qu'un prêt.

L'hon. M. HAIG: Non.

L'hon. M. CAMPBELL: Permettez que je vous pose la question suivante: lorsque vous concluriez cette première transaction, le Gouvernement du Canada aurait un compte en livres sterling au Royaume-Uni?

M. LEVINSON: Oui.

L'hon. M. CAMPBELL: Et le Gouvernement aurait avancé les dollars aux exportateurs canadiens

M. LEVINSON: Oui.

L'hon. M. CAMPBELL: Et ces dollars auront été avancés sur la garantie d'un égal montant en devises sterling?

M. LEVINSON: On substitue les dollars aux livres sterling. Ce n'est pas une avance, c'est un échange.

M. MOSHER: C'est une tout autre affaire si l'on achète du Royaume-Uni des articles requis, mettons, en vertu du plan de Colombo.

L'hon. M. CAMPBELL: Nous ne sommes pas rendus à discuter ce point-là. Vous proposez d'abord que le Gouvernement du Canada accepte des devises sterling et les dépose en Angleterre. Dans ce cas, s'agirait-il de devises sterling convertibles ou de devises immobilisées?

M. LEVINSON: De devises sterling immobilisées.

L'hon. M. CAMPBELL: A être utilisées pour des fins déterminées.

M. LEVINSON: Pour acheter dans les pays de la zone du sterling.

M. MOSHER: Ce qu'on cherche c'est de pouvoir être en mesure de vendre des produits dans la zone du sterling.

L'hon. M. CAMPBELL: Si le lendemain, le Gouvernement du Canada achète des appareils électriques dans les pays de la zone du sterling pour les utiliser où que ce soit et verse des livres sterling en paiement, on n'est pas plus avancé, n'est-ce pas?

Le PRÉSIDENT: Pardon, on s'est débarrassé de l'excédent.

L'hon. M. CAMPBELL: Tandis qu'aujourd'hui, on pourrait acheter le même article en retour de dollar dans la zone du sterling.

M. LEVINSON: Mais on peut s'en servir comme moyen d'orienter le commerce vers les pays de la zone du sterling. En d'autres termes, si les fonds sont immobilisés, on peut comprendre qu'il faudrait acheter des marchandises dans la zone du sterling.

L'hon. M. CAMPBELL: De fait, tout ce que vous proposez, en somme, c'est d'acheter un petit peu plus des pays de la zone du sterling pour des dollars plutôt que d'effectuer la transaction avec les pays de la zone du dollar.

M. LEVINSON: Oui. C'est une des manières de procéder. C'est une façon de nous permettre d'acheter dans la zone du sterling, tout en favorisant la vente de notre excédent de produits agricoles au Royaume-Uni, mettons.

L'hon. M. CAMPBELL: Vous n'arrivez à rien, à moins de rendre convertibles les devises sterling. C'est de cela que nous avons besoin en réalité.

M. LEVINSON: Non. Ces devises sterling sont inconvertibles dans un certain sens. Force nous est d'acheter des pays de la zone du sterling. Mais en concluant un tel accord, nous nous débarrassons d'une partie de nos produits agricoles, par exemple.

L'hon. M. CAMPBELL: Ce n'est pas aussi simple que cela.

L'hon. M. HAIG: J'aimerais formuler quelques commentaires. Premièrement, je suis heureux d'assister à la lecture de ce mémoire présenté par le Congrès canadien du travail et je tiens à le souligner tout particulièrement à cause de la magnifique lutte que cet organisme a menée pour bannir le communisme de ses rangs. Le Canada en est grandement redevable au Congrès du travail. Deuxièmement, je ne crois pas pouvoir partager certaines des opinions exprimées dans ce mémoire, mais je dois dire qu'on a fort bien étayé les idées qu'on y préconise. On a surtout proposé un certain régime d'échanges commerciaux. Mais ce plan, nous en avons fait l'expérience, à notre grand dam. En février 1952, les États-Unis ont interdit nos exportations de bovins, de sorte que nous avons conclu une entente selon laquelle nous devions vendre tant de bœuf à la Grande-Bretagne en acceptant en échange du bœuf provenant de la Nouvelle-Zélande, puis nous devions vendre ce bœuf de Nouvelle-Zélande aux États-Unis. Nous avons placé plusieurs millions de dollars dans cette transaction. Sur le papier, cela paraissait une merveilleuse affaire, mais savez-vous combien cette transaction nous a coûté?

M. LEVINSON: Je l'ignore, sénateur.

L'hon. M. HAIG: Quatre fois autant que la somme engagée, soit 22 millions environ. Je ne prétends pas que vous préconisez exactement la même chose, mais voilà les difficultés auxquelles on se heurte dans la présente situation. Le sénateur Campbell a bien raison; si en vertu de cette entente, vous vendez du blé ou autres denrées pour une valeur de deux cents millions de dollars à la Grande-Bretagne, et qu'elle paye cent millions de dollars en devises américaines et cent millions de dollars en devises sterling, cet argent sterling ne nous est d'aucune utilité. Mais afin de pouvoir payer le blé acheté des agriculteurs, le Gouvernement doit entre temps prêter lui-même ou par l'entremise de quelqu'un d'autre, cent millions de dollars, pour l'achat de produits en vertu du plan de Colombo. Jusqu'ici tout va bien. Mais en l'absence d'un tel accord, nous serions contraints d'acheter des marchandises destinées au plan de Colombo, que nous paierions en dollars canadiens. Les Britanniques, au lieu de nous payer en sterling les marchandises qu'ils achètent de nous, nous paieraient en dollars. On ne saurait arriver à une solution qu'en garantissant la convertibilité de la livre sterling, mais personne ne sait comment y arriver. A moins de trouver la solution qui s'impose, on ne saurait aider que les transactions individuelles en procédant de cette façon. De fait, nous n'avons pas d'excédent de céréales. Nous n'avons qu'un excédent de denrées que nous avons payées trop cher. Je songe en particulier aux produits du porc qu'on

a écartés du marché et que le reste de la population du Canada a payés plus cher qu'elle n'aurait dû. Il est vrai que les agriculteurs ont reçu davantage. Mais j'ignore,—peut-être êtes-vous mieux renseignés que moi,—comment on réussira à abaisser le coût de la vie si l'on insiste pour fixer un prix pour tout ce qui se produit au pays. Vous déclarez que personne ne voudrait risquer son argent. Pourquoi ne placerait-on pas ses capitaux au moyen Orient?

M. LEVINSON: A cause de l'instabilité qui y règne.

L'hon. M. HAIG: La question de stabilité n'empêcherait pas le portefeuille d'obtenir le remboursement de son argent. Vous dites que c'est au Gouvernement à prendre le risque, mais le Gouvernement agit, en réalité, au nom des particuliers. J'ignore ce que le Gouvernement vous prend chaque année en impôt sur le revenu, mais je sais que je paye moi-même une somme rondelette. Et dans cette mesure, je fais partie du Gouvernement. Quatre-vingt-dix-neuf p. 100 de vos employés acquittent l'impôt sur le revenu.

L'hon. M. KINLEY: C'est un pourcentage assez élevé.

L'hon. M. HAIG: Allez-vous prendre l'argent des contribuables pour le placer là? Les placements seraient perdus comme ils l'ont été en Iran ou comme ils l'ont été en Afrique lorsque le Gouvernement anglais y a placé des capitaux dans des plantations d'arachides, il y a quelques années. L'argent a été complètement perdu.

M. LEVINSON: Beaucoup de placements n'ont pas été perdus.

L'hon. M. HAIG: La plupart ont été perdus.

M. LEVINSON: Je ne suis pas de votre avis.

L'hon. M. HAIG: C'est cela qui m'inquiète; c'est que tous les placements ont été perdus.

M. LEVINSON: Vous avez soulevé deux points à l'égard de cette question d'ordre général et concernant la proposition au sujet des devises sterling. Voici tout simplement ce qui en est. Nous vendrions davantage à la Grande-Bretagne tout en achetant davantage des pays de la zone du sterling. Voilà en résumé ce que cela signifie. En d'autres termes, nous disons à l'Angleterre ou aux pays de l'Europe occidentale: "Vous manquez de dollars. Vous ne pouvez acheter nos produits, mais vous voulez vous les procurer. Nous allons vous les expédier et nous allons nous engager à augmenter nos achats dans la même mesure."

L'hon. M. HAIG: Je n'appuie pas le Gouvernement, mais permettez que je vous pose une question. Le Gouvernement a commandé en Grande-Bretagne un bon nombre d'avions pour les Lignes aériennes Trans-Canada. C'est très bien, mais à mon avis, ce n'est que de cette façon que nous pouvons venir en aide à la Grande-Bretagne.

M. LEVINSON: Il est certain qu'une des manières d'aider la Grande-Bretagne,—nous l'avons proposée d'ailleurs dans notre mémoire,—c'est d'acheter davantage du Royaume-Uni. Nous avons insisté dans notre mémoire sur les achats de l'État. Cependant nous persistons à préconiser cette sorte de paiement partiel en sterling en retour de nos excédents de produits agricoles, et aussi l'augmentation des achats dans le pays de la zone du sterling. Le deuxième point que vous avez soulevé est le suivant. Si je ne me trompe, vous avez déclaré que les capitalistes canadiens et américains ne voudraient pas placer de capitaux dans le moyen Orient. J'aimerais commenter ce point-là. Vous pensez qu'ils s'abstiendraient à cause de l'état d'instabilité politique qui y règne. J'admets que ce peut être une raison, mais il est un autre élément que nous avons souligné dans notre mémoire, savoir, que les habitants de beaucoup de ces pays refusent les capitaux privés. On peut bien appuyer ou rejeter cette opinion, mais ce n'en est pas moins un fait. Nous disons donc que dans ces circonstances, si l'on veut aider ces gens, il faut le faire en vertu d'une entente du genre du plan de Colombo. Et cette aide doit être donnée sur une grande

échelle et par l'entremise d'organismes tels que le Fonds international pour l'exploitation des ressources, qu'on vient d'instituer. Les capitaux privés de chaque pays ne pourront guère contribuer au développement économique de plusieurs de ces pays.

L'hon. M. HAIG: Permettez-moi de vous poser une autre question. Il y a une dizaine d'années, le Canada a placé 50 millions en Chine. Cela nous a-t-il rapporté? C'était un prêt de l'État; nous l'avons perdu.

M. LEVINSON: Je suppose que si l'on considère la question en termes de dollars et de cents on peut dire que les subventions versées en vertu du plan de Colombo à l'Inde ou aux pays du Sud-est de l'Asie sont perdues. Cependant, si l'on considère la question sous l'angle des luttes politiques mondiales, on voit que ces subventions auront pour effet d'accroître en définitive le chiffre de nos exportations. Pour ma part, je n'admettrai jamais qu'on doive considérer cette affaire comme une perte financière. Je suis d'avis que nous devons verser de telles subventions.

L'hon. M. HAIG: Combien on rapporté au Canada les 50 millions de dollars qu'il a prêtés à la Chine?

M. LEVINSON: Je l'ignore.

L'hon. M. HAIG: Bien plus, la Chine nous a volé nos navires.

M. LEVINSON: Peut-être, mais je vous ferai remarquer, sénateur, qu'en nous abstenant d'aider pécuniairement les pays du Sud-est de l'Asie, cela causerait plus d'ennuis aux Canadiens que la perte des 50 millions de dollars en Chine.

L'hon. M. HAIG: C'est tout de même une perte totale.

M. LEVINSON: J'affirme que nous devons fournir de l'argent à ces gens-là. Nous ne savons pas ce que l'avenir réserve au monde libre.

L'hon. M. KINLEY: Vous affirmez que les gens n'aiment pas les capitaux privés. Vous admettez sans doute que seuls ceux qui possèdent des capitaux privés effectuent des placements.

M. LEVINSON: Actuellement, les subventions qui sont accordées au moyen du plan de Colombo,—par l'entremise de la Banque internationale pour la reconstruction et l'exploitation des ressources,—ne proviennent pas de capitaux privés.

L'hon. M. HAIG: Au contraire.

M. LEVINSON: Ce sont les agents qui s'occupent du développement économique dans ces régions.

L'hon. M. KINLEY: C'est ainsi que cela se passe au Canada. L'argent provient des impôts que verse le peuple.

M. LEVINSON: Si vous considérez la chose de ce point de vue, je suppose que vous avez raison, mais présentement le transfert de capitaux du Canada aux pays du Sud-est de l'Asie en vertu du plan de Colombo ne s'effectue pas comme par le passé au moyen de placements internationaux par le truchement de l'entreprise privée, mais directement du Gouvernement du Canada au Gouvernement de l'Inde.

L'hon. M. LAMBERT: C'est bien là que le plan cloche.

M. LEVINSON: Que nous différions d'opinion vous et moi sur ce point ne change rien; nous n'avons pas le choix.

L'hon. M. LAMBERT: Je ne veux pas aller trop loin, mais pour faire suite à ce que déclarait le sénateur Haig relativement au plan de Colombo, mettons pour les besoins de la discussion, que le gouvernement du Canada fasse tout ce que vous proposez dans votre mémoire par rapport à ce plan. Dans quelle mesure pensez-vous que cela contribuerait à résoudre le problème qui se pose et pour lequel le plan de Colombo est censé la solution?

M. LEVINSON: Vous voulez dire que si le gouvernement du Canada contribuait davantage au plan de Colombo, dans quelle mesure cela aiderait aux pays de l'Asie?

L'hon. M. LAMBERT: Le problème dont vous traitez en ce moment est un des grands problèmes d'ordre international; or, le Canada est un des nombreux pays signataires du plan de Colombo. Voici où je veux en venir: ne sommes-nous pas pour bien peu dans toute cette affaire? Et quant à ce que nous faisons ou ne faisons pas est-ce que cela ne dépend pas en grande partie de l'efficacité et de la compétence de votre organisation internationale que vous avez instituée pour diriger toute l'affaire?

M. LEVINSON: Je soutiens que le Canada est un des principaux pays signataires du plan de Colombo qui est présentement en mesure de fournir de l'aide. Je veux dire que ce sont surtout les pays faisant partie du Royaume-Uni qui contribuent au plan de Colombo.

L'hon. M. LAMBERT: Les États-Unis participent au plan de Colombo, n'est-ce pas?

M. LEVINSON: Les États-Unis ne contribuent guère au plan de Colombo.

L'hon. M. LAMBERT: Pourquoi?

M. LEVINSON: Ils se servent d'agents tels que la Banque d'importation et d'exportation, puis, ils suivent leur propre programme en quatre points, etc. Une des raisons pour lesquelles ils agissent de la sorte, c'est qu'ils ont plus d'autorité sur ces organismes.

L'hon. M. HAIG: Vous avez donné à entendre que l'Inde aurait dû retirer plus d'argent de la contribution du Gouvernement. Elle possède des millions de livres sterling immobilisées. Pourquoi ne libère-t-elle pas ces devises? Elle conservera ce capital jusqu'à ce qu'il acquière de la valeur; entre-temps elle obtient de l'aide pour rien. Qu'elle nous donne des livres sterling chaque fois que nous lui versons 25 millions de dollars aux termes du plan de Colombo,—pourtant ce n'est pas ce qu'elle fait.

M. LEVINSON: C'est que les devises sterling immobilisées ont difficilement cours dans la zone du dollar et qu'elle ne peut se procurer de marchandises.

L'hon. M. HAIG: Qu'elle les libère.

M. LEVINSON: C'est possible.

L'hon. M. HAIG: Votre plan ne le propose pas.

M. LEVINSON: Il y a des tas de choses que nous n'avons pas proposées, sénateur; c'est là le point.

L'hon. M. HAIG: Vous avez aussi proposé autre chose. Vous avez proposé l'institution d'un comité pour conseiller le Gouvernement. Or, les députés élus du Canada sont ceux qui doivent conseiller le Gouvernement. C'est la Chambre des communes qui doit dire au Gouvernement comment dépenser les deniers publics. C'est même stipulé dans l'Acte de la Confédération.

M. LEVINSON: J'avoue que les représentants élus du peuple sont ceux qui doivent décider de l'attribution des deniers publics, mais le comité que nous proposons n'est pas de ceux qui s'occuperaient de questions de finance. C'est un comité consultatif, un comité de conseillers; et une des principales tâches de ce comité serait d'expliquer les effets de l'intervention de l'OTAN, dans un de leurs secteurs, tel le forum sur les questions ouvrières, etc., et je crois qu'ils sont en meilleure posture que qui que ce soit pour expliquer les effets des mesures prises par l'OTAN vu que cela concerne leurs propres gens. Je crois que c'est là un point parfaitement défendable.

L'hon. M. HAIG: Ce devrait être ceux qui ont le droit d'élire leurs représentants à la Chambre des communes aux prochaines élections.

M. MOSHER: L'une des raisons pour lesquelles nous avons proposé la création d'un comité de ce genre c'est que nous nous sommes rendus compte de sa valeur. Ainsi nous avons pu mesurer l'utilité de ces comités pendant la guerre, époque où existait le conseil consultatif du service sélectif, groupant des représentants de toutes les classes de la société. Nous les avons trouvés utiles du point de vue de l'administration des caisses nationales de secours au chômage. Le gouvernement a jugé tout à fait utile de faire figurer à ces commissions spéciales des représentants de toutes sortes de groupements.

L'hon M. HAIG: Mais il ne s'agissait pas de dire aux gens comment dépenser de l'argent. Tout dernièrement encore une commission royale a passé beaucoup de temps à nous exhorter à dépenser de l'argent, en omettant de préciser d'où il allait venir. Les membres de la Chambre des communes vont bientôt se présenter devant le peuple et celui-ci aura sans doute quelque chose à dire sur le montant qu'ils seront admis à dépenser.

M. MOSHER: Je ne le crois pas.

M. LEVINSON: Je ne suis pas une autorité en ce qui concerne les hautes fonctions du comité du point de vue monétaire, mais, par exemple, si, à la suite de la libération du commerce réalisée par les soins de l'OTAN un certain secteur de l'industrie en particulier se trouvait atteint, on peut voir d'ici les répercussions considérables que cela pourrait avoir sur les personnes qui y travaillent, ainsi, par exemple, celles qui sont représentées par le Congrès canadien du travail. Est-ce qu'il ne vaudrait tout de même pas la peine, avant que ces mesures de l'OTAN, qui risquent d'atteindre notre population, soient mises en vigueur, de consulter un organisme consultatif quelconque qui nous permette de nous rendre compte des résultats de ces mesures? Autre chose. Faute de cela, j'aimerais faire observer, monsieur le sénateur, que sans consultations préalables la libération du commerce risque de provoquer des réactions politiques telles qu'elles compromettraient d'avance toutes les tentatives de mise en vigueur de ce programme.

L'hon. M. LAMBERT: Je crains bien qu'il n'en soit déjà ainsi.

L'hon. M. HAIG: A Washington, certaines gens recommandent l'imposition d'un droit douanier sur le zinc. J'ai été élu du peuple pendant plusieurs années et je tiens peut-être plus qu'un autre à ce que les habitants de ma région soient convenablement traités. Je suis meilleur juge que quiconque de ce qui constitue leurs véritables intérêts, comme le montre d'ailleurs le fait qu'on m'ait élu. Ne croyez-vous pas qu'un Torontois ou qu'un Montréalais ne tiendrait pas plus qu'un autre à ce que les habitants de sa localité ne chôment pas? Il me semble que oui, d'après ce que je puis savoir.

M. LEVINSON: Mais en proposant cela je n'entends en rien diminuer le rôle du Parlement.

L'hon. M. HAIG: C'est pourtant ce qui se passe.

M. LEVINSON: Oh mais non, je ne suis pas du tout d'accord. Si, dans un secteur en particulier on fait appel aux connaissances spéciales d'une commission, parlementaire s'entend, on se trouverait, selon vous, à empiéter sur les fonctions du Parlement. Je ne suis pas du tout d'accord. Je crois qu'il y a place...

L'hon. M. HORNER: Votre vœu en ce qui concerne l'immigration n'a aucune valeur parce qu'elle comporte une menace à l'endroit du gouvernement. Vous entendez interdire tout déplacement de main-d'œuvre. Au cas où cela se produirait, vous voulez que l'État trouve du travail pour les ouvriers réduits au chômage. Autrement dit, au cas où le travail manquerait, vous voudriez qu'on paye les hommes pour ne rien faire. Voilà la menace que vous faites peser sur l'État.

M. LEVINSON: Monsieur le sénateur, je ne vois rien dans ce mémoire qui puisse laisser supposer une telle chose. Mais ce que nous voulons dire c'est que s'il se produit, au Canada, par suite mettons d'une augmentation des importations, une certaine libéralisation du commerce, nous estimons que le gouvernement canadien est absolument obligé de secourir les ouvriers. Voilà le point.

L'hon. M. HORNER: Mais vous parlez d'immigration...

M. LEVINSON: Nous sommes favorables à un programme d'immigration importante et à long terme, à condition que tout cela soit organisé.

L'hon. M. CAMPBELL: Il y a une question sur laquelle je voudrais que le témoin nous dise quelques mots. Il y a pas mal de théorie dans ce mémoire-ci. Je pense qu'il a été bien défendu de toutes les façons, mais je regrette qu'il n'y soit nullement question de la façon dont il faut nous y prendre pour faire face à la concurrence des autres pays. Pensons un peu à l'importation des marchandises provenant d'Allemagne, d'Angleterre et de bien d'autres pays, qui commence à avoir un certain effet sur les marchés de la Grande-Bretagne. Songeons notamment aux Allemands qui s'occupent activement de se trouver d'autres marchés et qui y parviennent. Les Japonais ont recommencé eux aussi à jeter les yeux sur les marchés du Canada. Je me demandais donc si le Congrès avait songé à cet aspect de la question. Comment le prix de nos objets ouvrés peut-il concurrencer ceux des autres pays?

M. LEVINSON: M. Mosher aimerait peut-être présenter quelques commentaires à cet égard. Nous avons certainement cherché à collaborer, grâce à la création de comités ouvriers-patronaux, au maintien de l'efficacité des industries canadiennes.

L'hon. M. HORNER: Vous avez parlé d'industrialiser ces pays. Mais ne serait-ce pas une intervention dangereuse? Ne devrions-nous pas attendre pour voir sur quoi leur économie repose?

M. MOSHER: Je ne crois pas que le danger soit, de loin, aussi grand que vous ne semblez le croire. Si j'allais dire à ces hon. messieurs mon avis sur la façon dont nous allons faire face à la concurrence, je suis persuadé que vous ne partageriez pas sans réserve mon point de vue. Je prétends tout d'abord qu'il faut que nous planifions davantage notre économie, que nous réalisons une plus grande efficacité dans l'industrie. Or ce n'est pas le cas d'une bonne partie des immenses entreprises et des gros intérêts financiers qui font marcher en ce moment l'industrie du Canada.

L'hon. M. LAMBERT: Monsieur le président, cet échange de vues précédé par la présentation de cet excellent mémoire, a provoqué une discussion bien embrouillée et bien compliquée. Je n'ai pas assisté à une réunion de ce genre depuis 1947, époque où je me trouvais aux Nations Unies. C'est là que je me suis rendu compte de ce que pouvait être une discussion de ce genre.

Je me demande, vu l'heure avancée, s'il y aurait avantage à siéger plus tard aujourd'hui. Par malheur, il ne nous reste guère de temps pour discuter quoi que ce soit à cette session-ci. Le mémoire a soulevé tant de questions que nous pourrions discuter toute la journée et je ne vois pas que nous puissions en arriver à des conclusions satisfaisantes.

M. MOSHER: Me permettra-t-on de dire, monsieur le président et messieurs, que nous serons à votre disposition, lorsque vous voudrez, et que nous nous ferons un plaisir de venir préciser devant vous nos propositions quand vous le désirerez, si vous jugez que cela peut vous être utile à vous et au gouvernement. Sans doute pourriez-vous ne pas être de notre avis, mais nous serons néanmoins heureux de revenir quand vous voudrez vous entretenir de ces questions.

L'hon. M. KINLEY: Monsieur le président, avant que nous nous séparions, me permettra-t-on de préciser que ce n'est pas avec crainte et tremblement que nous abordons cette question? Nous sommes les meilleurs marchands du monde et, en ce qui concerne le commerce mondial, nous sommes les premiers du monde. Nous sommes fiers de la situation de notre commerce.

M. LEVINSON: C'est très exact, sénateur Kinley, et c'est pourquoi notre mémoire soulignait notamment la nécessité pour le faible d'aider le fort.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, ainsi se terminent les travaux du comité pour cette session-ci.

Le Comité s'ajourne jusqu'à convocation par le président.

Le JEUDI 7 mai 1953.

### RAPPORT DU COMITÉ

Le comité permanent des relations commerciales du Canada demande à déposer le rapport suivant:

1. Aux termes de l'ordre du renvoi du 26 février dernier, le Comité avait été habilité à enquêter et à faire rapport sur les modalités d'application de l'article 2 du Traité de l'Atlantique-Nord. Il a donc recueilli à ce propos les avis de onze grands groupements commerciaux, industriels ou syndicaux.

2. Les avis présentés par le Comité ont révélé à celui-ci, de plus en plus, à quel point divers groupements de notre pays et d'ailleurs s'intéressent à la suppression des motifs de désaccord contenus dans les programmes économiques internationaux des États membres de l'alliance atlantique.

3. Le Comité s'est rendu compte dès le début de cette entreprise qu'au cours de la présente session du Parlement le temps manquerait pour entendre tous ceux qui auraient eu l'intention de présenter leurs points de vue sur cette question. Bien d'autres groupements avaient manifesté le désir de venir témoigner devant lui. Pour ce motif on n'a pas pu arriver à des conclusions fermes et soumettre un rapport en ce moment.

4. Le Comité exprime donc l'espoir qu'aussitôt que possible au cours de la prochaine session parlementaire le comité des relations commerciales du Canada soit autorisé à poursuivre ses travaux aux termes de l'actuel ordre de renvoi. L'intérêt considérable manifesté par les groupements tant nationaux qu'internationaux en ce qui concerne cette importante question souligne la nécessité d'arriver à des conclusions dont pourront sortir des idées utiles à la réalisation d'une collaboration économique plus étroite entre les signataires du Traité de l'Atlantique-Nord.

5. Le Comité exprime aussi le vœu que si les travaux actuels du comité des relations commerciales du Canada reprennent effectivement au cours de la prochaine session parlementaire, il lui soit permis de retenir les services d'un conseiller économique ou d'une autre personne (ou d'autres personnes) qui puisse lui aider à étendre son enquête et à examiner les avis et les vœux recueillis par lui dans le dessein de donner aux travaux déjà accomplis les suites les plus importantes.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*

A. NEIL McLEAN.

## APPENDICE E

Restrictions, par continents, frappant l'importation de spiritueux du Canada

## AMÉRIQUE DU NORD

*Groenland* (Danemark)—Aucune restriction.

*Mexique*—Aucune restriction.

## AMÉRIQUE CENTRALE

*Costa-Rica*—Aucune restriction.

*Guatemala*—Aucune restriction.

*Honduras* (espagnol)—Aucune restriction.

*Honduras* (britannique)—Les importations sont autorisées aux termes du programme de libéralisation des Antilles britanniques. (BWILP). Voir page A-2.

*Nicaragua*—Aucune restriction.

*Panama*—Aucune restriction.

*Salvador*—Aucune restriction.

## ANTILLES

*Antigua* (Royaume-Uni)—Importations autorisées aux termes du BWILP.

*Bahamas* (id.)—Importations autorisées aux termes du BWILP, des permis spéciaux d'importation étant délivrés périodiquement dans le dessein d'aider l'industrie touristique.

*Barbade* (id.)—Importations autorisées aux termes du BWILP.

*Bermudes* (id.)—Aucune restriction.

*Dominique* (id.)—Importations autorisées aux termes du BWILP.

*Grenade* (id.)—Importations autorisées aux termes du BWILP.

*Jamaïque* (id.)—Importations autorisées aux termes du BWILP. Les hôtels recevant des touristes bénéficient de permis spéciaux intéressant de petites quantités.

*Montserrat* (id.)—Importations autorisées aux termes du BWILP.

*Saint-Christophe* (id.)—Importations autorisées aux termes du BWILP.

*Sainte-Lucie* (id.)—Importations autorisées aux termes du BWILP.

*Saint-Vincent* (id.)—Importations autorisées aux termes du BWILP.

*Trinidad* (id.)—Importations autorisées aux termes du BWILP.

*Îles Turques* (id.)—Aucune restriction.

*Cuba*—Aucune restriction.

*Indes occidentales néerlandaises*—Aucune restriction.

*République Dominicaine*—Aucune restriction.

*Haïti*—Aucune restriction.

*Porto-Rico* (É.-U.)—Aucune restriction.

*Îles Vierges* (É.-U.)—Aucune restriction.

*Antilles françaises*—Aucune restriction.

*Programme de libéralisation des Indes occidentales britanniques*—Sous le régime de ce programme, les maisons canadiennes qui ont exporté des marchandises aux colonies britanniques des Antilles pendant 1946, 1947 et 1948 ont la permission de demander au ministère du Commerce une autorisation intéressant 40 p. 100 de la valeur moyenne f.a.b. de leurs propres livraisons à ces colonies pour les années en question.

## AMÉRIQUE DU SUD

*Argentine*—Aucun permis d'importation de whisky canadien n'a été délivré depuis juin 1947.

*Bolivie*—Vu les restrictions visant le change étranger on n'a délivré qu'occasionnellement des permis d'importation, n'intéressant que de faibles quantités.

*Brésil*—Les restrictions visant le change étranger interdisent la délivrance des permis.

*Chili*—Depuis le 4 novembre 1952, aucun permis n'est délivré à l'égard d'articles de luxe, y compris le whisky.

*Colombie*—La délivrance de permis d'importations est sévèrement restreinte à cause des restrictions visant le change étranger.

*Équateur*—La délivrance de permis d'importation est sévèrement restreinte; elle dépend de la Régie d'État des spiritueux.

*Paraguay*—Aucun permis n'est délivré vu le contrôle des changes étrangers.

*Pérou*—La Régie d'État des spiritueux délivre à l'occasion des permis intéressant de petites quantités.

*Uruguay*—Aucun permis n'est délivré vu le contrôle des changes étrangers.

*Venezuela*—Aucune restriction. C'est le seul marché libre de l'Amérique du Sud.

*Guyane Britannique*—Les importations sont autorisées sous le régime du BWILP.

*Surinan* (Guyane hollandaise)—Le 9 octobre 1952 le gouvernement a supprimé toutes les interdictions visant l'importations de whisky.

## EUROPE

*Autriche*—Nos représentants autrichiens expédient des vins autrichiens aux États-Unis. Le gouvernement autrichien leur accorde donc une certaine compensation sous forme de permis d'importation de whisky canadien en Autriche.

*Finlande*—Les autorités finlandaises accorderont des compensations aux distillateurs canadiens plaçant des commandes pour certaines marchandises, par exemple céramiques ou liqueurs finlandaises destinées à la vente au Canada ou aux États-Unis. Toutefois, vu l'absence de marchés au Canada, nous n'avons rien pu vendre à la Finlande depuis plusieurs années.

*Allemagne*—Le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest accorde des permis d'importation aux représentants des fabricants de whisky canadien exposant aux diverses foires commerciales allemande au *pro rata* des dollars affectés par nous à ces expositions.

*Gibraltar* (Royaume-Uni)—Aucun permis d'importation n'est délivré à l'égard de la consommation locale.

*République d'Irlande*—Les autorités délivrent à l'occasion des permis d'importation visant de petites quantités de whisky canadien.

*Yougoslavie*—Les rapports commerciaux privés sont impossibles.

*Malte* (Royaume-Uni)—Aucun permis d'importation n'est délivré à l'égard de la consommation locale.

*Espagne*—Nous avons dernièrement proposé aux autorités espagnoles d'exposer à la foire de printemps de Madrid demandant en retour la délivrance d'un permis d'importation. On nous a répondu qu'aucun permis d'importation ne pouvait être délivré au Canada.

*Suède*—Après de longue négociations, le gouvernement suédois a convenu de nous assurer une compensation sous forme de permis de vente pour notre whisky, pourvu que nous nous engageons à acheter des capsules de bois pour les

bouchons, sur la base de 25 p. 100. Ce procédé est tellement encombrant, lent et cher qu'il n'en vaut guère la peine. A vrai dire lorsque nous avons commencé à négocier, nous avions l'impression que la compensation serait fixée sur la base de 50 p. 100. Ce chiffre a d'abord été ramené à 33½ p. 100, puis à 25 p. 100, ce qui comprenait les frais de transport en Suède. De fait, notre rapport de compensation tombait à 18 p. 100. Autrement dit l'achat de \$100 de bouchons en Suède nous permettait d'y vendre pour \$18 de whisky.

*Suisse*—Aucune restriction ne frappe l'importation de whisky canadien sur ce marché.

Le commerce avec la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie et l'URSS est impossible, pour des raisons évidentes.

## AFRIQUE

*Congo belge*—Le Congo belge n'a pas importé de whisky canadien du tout, ce qui reste en magasins des commandes du temps de guerre (le pays étant à l'époque plein de techniciens étrangers) suffisant à la faible consommation locale.

*Afrique orientale britannique* (Kénya, Tanganyka, Ouganda)—Depuis la guerre il n'a été délivré aucun permis d'importation de whisky canadien au Kénya, au Tanganyka ou dans l'Ouganda. Nos agents sollicitent sans cesse ces permis, mais on leur répond que les dollars manquent.

*Afrique occidentale britannique* (Nigeria, Côte de l'Or, Sierra-Leone, Gambie)—Aucun permis d'importation de whisky canadien n'est délivré vu la pénurie de dollars.

*Soudan anglo-égyptien*—Aucun permis d'importation n'a été délivré depuis des années, vu la pénurie de dollars.

*Égypte*—On n'a pas importé du tout de whisky canadien pour la consommation locale depuis quelque temps (même le whisky écossais n'est pas importé depuis octobre dernier), mais nos agents viennent de nous apprendre que le gouvernement égyptien serait disposé à débloquer un certain montant de devises étrangères à même le produit de la vente du coton. Nos agents ont donc présenté, dans les formes prescrites, des demandes de permis d'importation.

*Éthiopie* (y compris l'Éritrée)—Les importateurs sont autorisés à payer des importations en dollars s'ils peuvent trouver les dollars nécessaires sur le marché local. Aucune restriction autre qu'une grave pénurie de dollars ne frappe donc l'importation de whisky.

*Tanger*—Nos agents sont en mesure d'importer les quantités de whisky canadien qu'ils désirent.

*Maroc français*—Nos clients sont actuellement en mesure d'importer des quantités convenables de whisky canadien destiné à la consommation locale.

*Algérie et Tunisie* (France)—Nos agents fournissent de petites quantités de whisky à ces marchés.

*Libéria*—Aucune restriction ne frappe l'importation de whisky canadien au Libéria. Les importations se font généralement par l'entremise de maisons américaines possédant des succursales dans le pays.

*Nyassaland* (Royaume-Uni)—Pendant un an ou deux après la guerre une certaine quantité de dollars avait été débloquée, mais depuis quatre ans les autorités ont refusé de le faire pour l'achat de whisky.

*Côte française des Somalis*—Les importateurs sont en mesure d'obtenir les dollars qu'il leur faut pour importer du whisky canadien.

*Somaliland britannique*—Aucun permis d'importation n'est délivré vu la pénurie de dollars.

*Rhodésie du Nord et du Sud* (Royaume-Uni)—Les autorités n'ont délivré aucun permis visant l'importation de whisky canadien depuis 1947, alléguant le manque de dollars.

*Afrique du Sud*—En 1948, le gouvernement de l'Afrique du Sud a jugé nécessaire de restreindre sévèrement l'importation de certaines marchandises en provenance de toutes sortes d'endroits, telles que le whisky, même là où existaient des possibilités de paiement en sterling. Il y a deux ans il a délivré certains permis d'importation intéressant de petites quantités sous réserve que si le permis servait à l'importation de marchandises en provenance de pays à monnaie forte, la valeur désignée en serait diminuée de 50 p. 100. Ainsi, un permis d'importation de 100 livres sterling de whisky écossais ne pourrait servir qu'à l'achat de 50 livres de whisky canadien. Cette année les autorités ont refusé carrément la transformation de permis d'importation de marchandises payables en livres sterling en permis d'importation de marchandises payables en dollars, même au taux réduit. Nos agents et le commissaire du commerce canadien à Johannesburg cherchent à faire modifier ces règlements par les autorités compétentes, en ce qui concerne les permis délivrés pendant les six derniers mois de l'année.

*Tripolitaine*—Nos représentants ont demandé un permis d'importation aux fins de la consommation locale.

*Mozambique* (Afrique orientale portugaise)

*Angola*—L'importation de boissons alcooliques d'origine non-portugaise y est sévèrement réglementée; les seuls permis délivrés intéressent de petites quantités de whisky écossais et de gin payables en sterling.

## ASIE

*Aden* (Royaume-Uni)—On ne délivre aucun permis visant l'importation de whisky canadien vu la pénurie de dollars.

*Afghanistan*—Manque de dollars.

*Arabie*—Le roi Ibn-Seoud vient de frapper d'une interdiction absolue l'importation des alcools, même à l'usage des diplomates et des employés étrangers des entreprises pétrolières.

*Birmanie*—Juste après la guerre on autorisait de petites importations symboliques de whisky canadien. Depuis que la Birmanie est devenue indépendante on n'a pas pu obtenir de permis d'importation, vu le manque de dollars.

*Ceylan*—Après que le Ceylan eut obtenu le statut de dominion en 1948, les autorités ont délivré des permis visant l'importation de petites quantités de whisky canadien, en débloquent les dollars nécessaires. Au mois de janvier 1953, les autorités cingalaises ont supprimé cette délivrance de permis d'importation de whisky canadien. On autorisera toutefois l'importation de la bière. Quant à la question du whisky, elle fera l'objet d'un nouvel examen au mois de mai 1953. Nous nous sommes plaints auprès du ministère du Commerce à Ottawa contre ce régime d'exception dont est ainsi victime le whisky canadien.

*Chypre* (Royaume-Uni)—Depuis la guerre il n'a été délivré aucun permis d'importation de whisky canadien, vu le manque de dollars.

*Indochine*—Aucun permis d'importation.

*Goa* (Inde portugaise)—Il est impossible d'obtenir des dollars pour l'importation de whisky.

*Inde*—Il n'a été délivré aucun permis d'importation de whisky canadien depuis la guerre. Une grande partie de l'Inde est soumise au régime de la prohibition. Quant aux Européens, ils ne bénéficient que d'une petite ration.

*Indonésie* (autrefois Indes orientales néerlandaises)—Il n'est délivré aucun permis d'importation.

*Iran (Perse)*—Les habitants de l'Iran sont assujétis au régime de la prohibition totale.

*Irak (Mésopotamie)*—Depuis cinq ans, alléguant le manque de dollars, on a refusé de délivrer des permis d'importation.

*Israël*—Ce pays manque absolument de devises de tous genres. Nos représentants viennent de soumettre une demande dans les formes prescrites en demandant des permis d'importer une petite quantité de whisky.

*Jordanie*—Aucun permis d'importation de whisky canadien destiné à la consommation intérieure ne peut être délivré (La Jordanie est entièrement dépendante du Royaume-Uni en ce qui concerne ses disponibilités en dollars.)

*Pakistan*—Il est impossible d'obtenir les dollars nécessaires aux importations pour la consommation locale.

*Singapour et Malaisie (Royaume-Uni)*—Les importations de whisky canadien sont autorisées, mais la Malaisie ne met pas de dollars à la disposition des intéressés. Les paiements se font par Hong-Kong.

*Syrie*—En novembre de l'an dernier le ministère de l'Économie nationale a décrété l'interdiction absolue d'importer des boissons alcooliques. Primitivement on accordait des permis visant l'importation de whiskys canadiens.

*Liban*—Aucune restriction.

*Thaïlande (Siam)*—L'importation de whisky canadien est autorisée en Thaïlande. Les représentants doivent le payer en dollars achetés au marché libre au prix fort.

*Japon*—La délivrance de permis pour l'importation de spiritueux destinés à la consommation civile est très restreinte.

*Hong-Kong (Royaume-Uni)*—Aucune restriction.

*République des Philippines*—Depuis deux ans, vu les difficultés monétaires, il n'a été délivré aucun permis.

*Chine*—Aucun commerce n'est permis.

*Corée*—Aucun commerce n'est permis.

*Taïwan (Formose)*—La Régie d'État des vins effectue des achats restreints.

## AUSTRALASIE

*Australie*—Il n'a été délivré aucun permis depuis 1944.

*Nouvelle-Zélande*—Il n'est délivré aucun permis vu la réglementation du change étranger.

*Samoa (Royaume-Uni)*—Il n'est délivré aucun permis vu la réglementation des changes étrangers.

*Tahiti (France)*—Il n'est délivré aucun permis vu la réglementation des changes étrangers.

*Guam*—Aucune restriction.

*Fiji (Royaume-Uni)*—Il n'est délivré aucun permis vu la réglementation des changes étrangers.

*N.-B.*—Les militaires et les diplomates en poste à l'étranger et disposant de dollars sont autorisés à acheter des spiritueux au Canada pour leur propre consommation. Ils ne sont astreints à aucune des restriction énumérées en ce qui concerne les marchés ci-dessus.



